

Abdoulaye ABAKAR KASSAMBARA

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU TCHAD DE 1900 À 1960

THÈSE SOUTENUE EN VUE DU

DOCTORAT

Sous la direction du Pr. M. HAU

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG 2010

REMERCIEMENTS

Je remercie infiniment et de tout cœur mon directeur de thèse Professeur Michel HAU d'avoir accepté de diriger ce travail et pour tous les conseils précieux qu'il m'a prodigués sans lesquels je n'aurais jamais pu mener à bien ce travail. Je remercie aussi les membres du jury d'avoir accepté d'en faire partie et de consacrer leur précieux temps à la lecture de cette thèse.

Je remercie du fond du cœur toute ma famille, surtout ma tendre seconde mère Hadjé Oumou pour son soutien sans faille à mon égard tout au long de mon parcours. J'adresse mes vifs remerciements à mes grandes sœurs : Haram, Mariama et Halima et à mon grand frère Adamou et à mon petit frère Yaya pour leur encouragement et leur soutien indéfectible qui furent pour moi une source d'inspiration et de détermination. Mes remerciements s'adressent à tous mes amis notamment Dr. Goni Ousmane, Ali Goni Gréma, Sidick Aboubacar, Mahamat Moussa (Hama), Soumaïla Ali, Oumar Ali, Ibrahima, Djibrine Gombo, Oumar Malloum Abba, Ebba Pari Félix, Henri Djoukou et à tous mes amis de l'université de N'Djaména (histoire option arabe).

Je remercie de tout cœur toute la famille Boukar et tout particulièrement Baba Zara, Grand Haroun et sa femme Samira et frère Doungous et sa femme Kaltouma pour leur soutien inestimable. Je ne remercierai jamais assez Hadjé Haoua Kachalla et sa fille Houra pour leur gentillesse et leur aide. Je dis un grand merci à ma Quériida Lilia Noriega pour son encouragement constant et pour son aide combien précieuse. Mes remerciements s'adressent à tous ceux et celles qui m'ont aidé de près ou de loin à l'accomplissement de ce travail.

Je voudrai dédier ce travail à mon regretté papa et maman : El-Hadj Abakar et Hadjé Aïcha qui auraient voulu partager avec moi la joie et la satisfaction de l'accomplissement de cette Thèse. Je rends un vibrant hommage à mes deux défunts petits frères : Oumar et Ali et aussi à mon professeur Abakar Abdelhamid, à mon ami Mbond Augustin et au papa de Lilia Augustin Noriega.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- A.E.F. : Afrique Équatoriale Française
- A.O.F. : Afrique Occidentale Française
- A.S.T. : Action Sociale Tchadienne
- B.A.O. : Banque d'Afrique Occidentale
- B.D.I.C. : Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine
- B.C.A. : Banque Commerciale Africaine
- B.C.A.E.C. : Banque Centrale de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun
- B.E.T. : Borkou Ennedi Tibesti
- B.I.C. : Briqueterie Industrielle du Chari
- B.N.C.I. : Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie
- C.A.O.M. : Centre des Archives d'Outre Mer
- C.C.E. : Centrale de Coopération Economique
- C.F.D.T. : Compagnie Française pour le Développement de fibre Textile
- C.F.L.N. : Comité Française de Libération Nationale
- C.N.A.M. : Compagnie Nationale d'Aviation Marchande
- C.T.T. : Coopérative des Transporteurs Tchadiens
- F.C.F.A. : Franc des Colonies Françaises
- F.I.D.E.S. : Fond d'Investissement pour le Développement Economique et Social
- F.O.B. : Free On Board (Sans Frais à Bord en français)
- G.P.R.F. : le Gouvernement Provisoire de la République Française
- I.R.C.T. : Institut de Recherche du Coton et des Textiles
- M.S.A. : Mouvement Socialiste Africain
- P.P.T. : Parti Progressiste Tchadien
- P.S.I.T.)Parti Socialiste Indépendant du Tchad
- R.D.A. : Rassemblement Démocratique Africain
- R.P.F. : Rassemblement du Peuple Français
- S.A .P. : Société Africaine de Prévoyance

S.A.E. : Soudan Anglo-Égyptien

S.B.G. : Société de Boucherie Générale

S.C.K.N. : Société Commerciale du Kouilou-Niari

S.C.O.A. : Société Commerciale de l'Ouest Africaine

S.I.C.A. : Société Industrielle et Commerciale Africaine

S.T.C. : Société Tchadienne de Crédit

S.T.E.C. : Société de Transport d'Élevage et de Commerce

SOLT. : Société des Oléagineux Logone-Tchad

SOSUTCHAD. : Société Sucrière du Tchad

T.R.E.C. : Transports Régionaux de l'Est et du Centre

U.A.T. : Union Aéromaritime de Transport

U.D.I.T. : Union Démocratique Indépendant du Tchad

U.D.T. : Union Démocratique Tchadienne

INTRODUCTION

Ce travail s'inscrit dans notre démarche initiale entreprise depuis quelques années afin d'apporter un regard historique sur l'évolution économique et sociale du Tchad pendant la période coloniale française¹. Elle est guidée par l'importance que revêtent ces sujets pour la compréhension de l'essence du système colonial et ses conséquences indélébiles qui gouvernent et dominent la destinée de la plupart des pays colonisés jusqu'à nos jours. Pourtant, ce sont les autres aspects de ce système que Georges Hardy² appelait les origines et les à-côtés de la colonisation (le commerce maritime, les explorations et la conquête militaire...) qui ont longtemps défrayé les chroniques et suscité la curiosité des historiens africains et européens. Ceux-ci sont des moyens essentiels qui ont permis au système colonial de s'installer solidement sur les territoires conquis car ils permettaient en effet, d'obtenir d'une part la soumission de la population et d'autre part de rehausser le sentiment de grandeur du pays colonisateur.

La France, devenue sur le plan économique une puissance moyenne, surclassée pour la puissance industrielle par l'Angleterre puis l'Allemagne, se trouvait, à l'issue d'un processus de conquête militaire, en charge de vastes territoires dont la mise en valeur nécessitait de lourds investissements, alors qu'elle peinait déjà à développer ses colonies les plus anciennes. La Grande-Bretagne, qui avait le contrôle des territoires drainés par le Niger jusqu'à l'océan, possédait la zone la mieux exploitable sur le plan économique. Constitué pour joindre les colonies françaises d'Afrique occidentale, d'Afrique du Nord et d'Afrique équatoriale, le territoire du Tchad avait au départ une fonction plus stratégique qu'économique. Il restait à le rendre financièrement viable. Les solutions que les administrateurs français mirent en œuvre au Tchad doivent être replacées dans ce contexte.

¹ En Maitrise nous avons travaillé sur l'enseignement pendant la période coloniale au Tchad et en DEA nous avons axé notre recherche sur la culture du coton au Tchad.

² Georges HARDY, *Histoire sociale de la colonisation française*, Paris, 1923.

Les desseins de la colonisation en Afrique ou ailleurs à la fin du XIX^{ème} siècle allaient au-delà de profits immédiats liés aux échanges commerciaux avec la population de la côte africaine ou d'une épopée militaire pour stimuler une fibre nationaliste quelconque. La colonisation du XX^e siècle en Afrique avait pour fin ultime l'asservissement économique, social et culturel des territoires conquis par la Métropole. Il s'agissait de démanteler les structures traditionnelles existantes pour bâtir une société dépendante et calquée sur les modèles de pays colonisateurs. Le but était de faire des régions nouvellement conquises, un réservoir sûr d'approvisionnement en matières premières et d'en créer par surcroît un marché potentiel pour des industries métropolitaines : « les colonies sont des réservoirs de produits exotiques et déversoirs de produits manufacturés¹ ».

L'instauration de ce système débuta par une limitation d'une sphère d'influence soumise à une gestion administrative serrée de nation colonisatrice. Puis par des transferts de capitaux vers les colonies pour son exploitation directe au profit de la Métropole. La mise en place de cette politique coloniale nécessitait une installation solide en amont par une occupation militaire, puis par l'établissement des contacts directs avec la population autochtone par le biais d'une administration centralisée en aval. Ainsi ce système colonial s'est différencié dans ses procédures et ses moyens avec la politique suivie avant le vingtième siècle. Mais il s'adapta dans certaines mesures aux visées mercantiles de la colonisation.

Ce système avait été instauré de manières différentes selon le degré de l'intervention, les moyens déployés pour sa mise en œuvre et aussi suivant le mode organisationnel de la population. Une histoire coloniale vue sous cet angle définirait ses objectifs et dégagerait ses particularités. Cela atténuerait la subjectivité, la passion et l'arrière-pensée qui pèsent sur l'œuvre coloniale et permettrait en même temps de réajuster aussi la mise en avant souvent partisane de la réalisation économique et sociale de l'entreprise coloniale et révélerait du

¹ NATIONS UNIES, *Structures et développement de l'économie de quelques pays d'Afrique*, B. D. I. C., Paris, p. 2.

même coup l'occultation résultant d'une condamnation du fait ou d'un discrédit d'ordre idéologique de la colonisation.

D'où la nécessité de mener un travail de recherche reposant sur des faits afin de mieux interpréter des événements de la période coloniale tels qu'ils se sont produits. Ainsi, il nous est apparu nécessaire de retracer l'histoire de l'évolution socio-économique du territoire du Tchad pendant la présence coloniale française en se basant essentiellement sur les documents de l'époque. Cette présence avait entraîné en effet, des mutations indélébiles tant au point de vue de structures de l'économie traditionnelle que sur le mode de vie de la population. Malgré son importance, il nous semble que les faits économiques et sociaux de la colonisation n'ont pas fait objet d'une étude plus large dans la plupart des pays africains colonisés par la France en général et au Tchad en particulier. Toutefois, un certain nombre des travaux ont été réalisés dans ce sens mais sans pour autant mettre l'accent sur la transformation de structures économiques et sociales qui régissaient le mode de vie de la population dite indigène.

C'est pourquoi, nous avons opté pour un sujet plus vaste et plus large pour décrire et expliquer le processus de la colonisation, qui est considérée dans sa pratique économique comme un des aspects le plus marquant de l'évolution en Afrique depuis le début du XX^{ème} siècle¹ et aussi dans quelle mesure le phénomène de la colonisation a représenté un instrument de remaniement social qui a bouleversé les habitudes précoloniales². Nous chercherons à exposer les conséquences qui continuent jusqu'à nos jours à commander l'orientation économique, sociale et politique de tous les pays colonisés, cela en dépit de la disparition apparente du phénomène qui est à ses origines. Et d'autre part, il s'agit de défricher le terrain et de dégager des pistes pour des études ultérieures plus précises axées sur un des aspects de l'histoire économique et sociale de la colonisation.

C'est donc, après une lecture approfondie de quelques travaux ayant de liens avec notre sujet, il nous a semblé essentiel de consacrer notre recherche aux

¹NATIONS UNIES, Structures et développement de l'économie de quelques pays d'Afrique, p. 1.

²HARDY Georges, *Histoire sociale de la colonisation française*, Paris, 1923.

archives de l'époque dont la plupart sont regroupées en France, et quelques unes se trouvent à Brazzaville (Congo) et les restes sont éparpillés dans les anciens territoires de l'A.E.F. Il serait malaisé de sillonner tous ces endroits qui regorgent des fonds éminemment importants émanant de la période considérée. En outre, certains de ces documents se trouvent dans des archives privés ou détenus par des anciens coloniaux et d'autres sont entassées dans des placards de sociétés héritières de celles de la période coloniale. Malgré leur caractère épars, le Centre des Archives d'Outre Mer (C.A.O.M) à Aix en Provence est riche de fonds inestimables, il constitue un espace des références indispensables pour toute étude concernant la présence coloniale française en Afrique.

Le dépouillement de certains de ces fonds laisse apparaître que l'histoire économique et sociale du Tchad pendant cette période est liée étroitement avec celle de l'Afrique noire française en général et celle de la confédération de l'A.E.F en particulier. On estimait à cet effet qu'en raison de la diversité des rythmes observés dans l'évolution de la société autochtone, une histoire coloniale ne pouvait être que régionale¹. En effet, chaque territoire avait ses atouts économiques et ses spécificités sociales suivant son milieu géographique et humain dont la mise en valeur par le colonisateur reposait sur le besoin économique de celui-ci et son degré d'implication. Ainsi, au moment où Brazza cédait aux sociétés concessionnaires les territoires du Congo français et dépendances à la fin du XIX^{ème} siècle -qui regroupait le Gabon, le Congo et l'Oubangui-Chari- les territoires du Tchad étaient à l'abri de l'occupation militaire française. Cependant dans la même période, les empires du Tchad (Kanem, Ouaddaï et Baguirmi) autrefois puissant et florissant commencèrent à se disloquer du fait de l'invasion de Rabah, la guerre incessante qu'ils se livrèrent et l'effondrement de l'économie transsaharienne.

Ces royaumes entretenaient depuis plusieurs siècles des relations commerciales avec le bassin méditerranéen et l'Arabie. C'est par ces contacts noués au fil des siècles que l'islam se propagea dans ces monarchies. Il forgea

¹Brunschwig H, *Noirs et blancs en Afrique noire Française, ou comment le colonisé devient colonisateur (1875-1914)*, cité par Antoine LEON, *Enseignement et politique en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1991, p. 265.

l'identité de la plupart de groupes ethniques qui les peuplaient. Toutefois, ils gardèrent certaines de leurs habitudes préislamiques. Par contre, dans le Sud du territoire où la majorité de population était animiste, elle semblait ignorer la notion de royauté et vivait en groupes claniques dépourvus d'une structure politique hiérarchisée et leur activité économique était limitée aux échanges des produits de subsistance. Cette partie du territoire n'a connu aucun royaume notable sauf de sultanats ou de chefs traditionnels dont l'autorité dépassait à peine leurs groupes ethniques. En fait, la plupart d'entre eux étaient sous influence de royaumes islamiques voisins et ils étaient sans cesse victimes de razzia. Dans la même période, le sort du Tchad était théoriquement scellé au profit de la France lors de la conférence coloniale de Berlin pour le partage de l'Afrique de 1885¹.

Pour concrétiser l'entente coloniale, la France avait envoyé plusieurs missions d'exploration à la fin du XIXème siècle, qui aboutirent à la signature des traités de protectorat et aussi à des accords commerciaux avec les Chefs et les Sultans locaux. Ceux-ci furent utilisés comme instrument de propagande pour la conquête du Tchad par le groupe expansionniste français. Il mit en avant la portée économique et géostratégique de ces traités. C'est ainsi qu'à partir du deuxième trimestre de 1900 trois missions françaises dotées de moyens militaires considérables faisaient jonction à Kousséri et menèrent une bataille sanglante, qui se solda par l'anéantissement de la force naissante de Rabah et la création de la colonie du Tchad par le décret de 1900². Mais le processus de son occupation et sa pacification par la troupe française était semé d'embûches, car elle fit face tout au long de sa pénétration vers le Nord du territoire à des résistances mieux organisées et plus déterminées que celles qu'elle rencontra dans le Sud du territoire et aussi dans les restes du Congo français et dépendant. Il fallait donc attendre la veille de la première guerre mondiale pour que l'armée française vienne à bout de la résistance tchadienne.

¹Jacques BOISSON, *L'histoire du Tchad et de Fort-Archambault, documents, renseignements, commentaires, pris, vécus et conçus de 1940 à 1966*, Scorpion, Paris, 1966.

² Journal officiel de L'A.E.F, *Arrêté portant réorganisation administrative du territoire du Tchad*, 15 décembre 1919, C.A.O.M, 4(4) d 18.

Outre la résistance marquée de la population, la pénétration coloniale française au Tchad s'est heurtée au problème de communication inhérent aux natures de l'environnement de cette partie de l'Afrique aux rivières jalonnées par des rapides, aux forêts denses infectées par des parasites, dépourvue de pistes praticables et immensément étendue, en majeure partie couverte par des déserts. Pour parer à ces difficultés, le transport de matériels par tête d'homme « le portage » avait été considéré par les autorités coloniales comme étant le seul moyen de transport. De ce fait, les populations du Sud qui étaient les premières à entrer en contact avec des blancs avaient été enrôlées pour transporter des milliers de kilos de bagages -qui servaient à l'installation coloniale- sur des centaines de kilomètres. Cette pratique a été un véritable drame entraînant la mort de milliers de personnes et un exode massif de la population qui a été soumise à des répressions sanglantes en cas de refus de se constituer porteur ou d'abandon de bagage au cours du voyage.

Parallèlement aux opérations militaires, la force coloniale avait instauré aux territoires du Tchad une administration militaire de 1900 à 1920, pendant laquelle elle avait engagé des multiples organisations et réorganisation administratives. Ces vicissitudes de découpages avaient bouleversé la représentation de la chefferie locale, car ils ne prenaient pas en compte la zone d'influence de chefs traditionnels. Ainsi plusieurs chefs traditionnels et sultans ont été écartés ou déportés, et même les alliés locaux de l'administration avaient vu leurs prérogatives et leurs influences réduites.

Dès lors, les chefs jadis gardiens de la tradition assistèrent impuissants à la transformation des structures traditionnelles millénaires, qui régissaient la vie économique et sociale de leur communauté et par surcroît ils devenaient même souvent de gré ou de force des agents actifs dans ce nouvel ordre. A noter que la colonie du Tchad, du fait de son occupation tardive, n'était pas le champ d'expérimentation des théories de la politique de la mise en valeur qui ont été échafaudées à Paris ou à Brazzaville, car la plupart des dispositions appliquées sur place avaient été inspirés des autres colonies françaises de l'Afrique noire. Du coup l'administration appliqua la politique saharienne de la France dans le Nord du territoire et celle suivie au Gabon, au Congo et au l'Oubangui-Chari

dans le Sud, cela en dépit de son intégration en 1910 dans la confédération de L'A.E.F.

Durant toute cette période, l'administration militaire soucieuse d'abord de la pacification du pays avait mis sur pied une politique de la mise en valeur aux territoires du Tchad en se servant de son économie traditionnelle et ses ressources naturelles. Ainsi, dès les premières années de l'occupation, les populations étaient contraintes à payer des impôts en guise de participation à la mise en valeur de leur territoire. Dès lors, l'impôt de capitation -qui était instauré par des décrets et par des circulaires à la fin du XIX siècle et au début du XX siècle au Congo français- avait été transposé aux territoires du Tchad. Il était exigé sur chaque adulte et la contribution en principe était uniforme mais elle variait suivant la capacité économique de chaque colonie et aussi selon les moyens mis en place pour sa perception dont son payement se fit au départ par nature comme les produits de chasse et la culture vivrière. En outre, l'administration imposa aussi l'impôt sur le bétail et instaura une taxe sur les exportations du bétail sur pied vers les colonies anglaises.

Outre l'acquittement en nature, les populations pouvaient payer leur contribution en monnaie locale, le Thaler de Marie Thérèse. A noter que l'essentiel de recettes budgétaires du territoire du Tchad avait été tiré de la zone de l'économie pastorale dans sa zone sahélo soudanienne, où pullule l'élevage du cheptel. Les textes coloniaux avaient tendances de ramener l'opposition du Nord et du Sud du Tchad à celle d'une économie à vocation pastorale et une économie à vocation agricole. En effet, l'effectif du cheptel au Tchad était estimé à plusieurs millions de têtes et sa capacité d'exportation était évaluée à 80 000 bœufs par an, sans compter les échanges locaux entre éleveurs, agriculteurs et pêcheurs¹. De ce fait, l'économie pastorale avait constitué la seule richesse de la colonie du Tchad jusqu'au développement de la culture du coton dans les années 1940.

¹Journal officiel, *Transports et marchés indigènes du Tchad* Exposé de M. le Comandant Mazodier : 17 décembre 1943. p. 3.

De ce fait, les populations et leurs bétails étaient soumis à des recensements périodiques servant base de calcul à l'imposition. Et faute d'agents métropolitains en nombre suffisant, le recensement était effectué par des chefs locaux, ceux-ci dans la plupart de cas dissimulaient le nombre exact de leurs sujets et leurs biens. En effet, l'administration coloniale s'était montrée sévère en matière de collecte de l'impôt qui devint ainsi une véritable corvée pour la population. Dans la même période, l'administration soucieuse de transformer le système de l'économie traditionnelle par un système économique monétaire permettant le développement de l'économie de marché et de contrôler le mouvement commercial local avait remplacé dès 1910 la monnaie locale le Thaler de Marie-Thérèse par la monnaie française¹. En outre, l'administration coloniale avait instauré le travail forcé par lequel la population était appelée à effectuer de travaux d'intérêts communs. Ceci avait bouleversé la notion de travail qui existait auparavant.

Pour consolider les structures du système colonial, une juridiction répressive, la « justice indigène » a été instaurée. Celle-ci prononçait des peines allant de prison ferme à des amendes lourdes. Ces mesures avaient pour but de renflouer la caisse de l'administration, pour faire face aux dépenses liées à l'occupation, d'acclimater les indigènes au procédé de la modernité et d'assurer le fonctionnement de la colonie qui en vertu de la loi de 1901 était appelée à garantir son autofinancement. Les populations avaient du mal à s'inscrire dans ce système dont elles ignoraient les objectifs et cela en dépit de l'installation de quelques services d'intérêt général.

Au même moment aucune structure économique et sociale devant rendre ce système attrayant n'avait été créée. La situation de l'A.E.F à ce sujet en général était lamentable, laissée entre les mains de sociétés concessionnaires et négligée par la Métropole qui refusait de lui accorder les subventions nécessaires à la mise en place de ses structures économiques et sociales nécessaires à son développement ; elle sombra dans un état économique et sociale léthargique, d'où son nom « la cendrillon coloniale » ou « parent pauvre

¹ Journal officiel, *Transports et marchés indigènes du Tchad*, Exposé de M. le Comandant Mazodier : 17 décembre 1943. p. 17.

de l'empire français » qui illustre bien le dénuement dans lequel elle était confinée.

En fait, le cas du Tchad était le pire par rapport aux autres territoires de l'A.E.F, aucune réalisation économique ou sociale notable n'avait été entreprise malgré son budget excédentaire au fil des années dix et vingt. Par contre, le gouverneur général de l'A.E.F prélevait sur son budget pour combler celui des autres colonies de la confédération toujours déficitaire au nom de solidarité financière pour assurer les dépenses communes entre les différents territoires. Dès lors, l'administration coloniale œuvra à l'intégration de l'économie pastorale du Tchad dans celle de la confédération en cherchant d'orienter ses trajectoires habituelles vers Sud de l'A.E.F au lieu vers les colonies anglaises de l'Est (Soudan Anglo-égyptien) et de l'Ouest (le Nigeria)¹. En effet, avant l'installation coloniale française, la zone de l'élevage de la colonie du Tchad connaît un mouvement commercial intense avec les colonies anglaises voisines où les colporteurs locaux se rendaient pour s'approvisionner en marchandise de la factorerie. En plus les éleveurs qui exportaient leurs bétails vers ces colonies avaient tendance d'importer des produits de traite tels que le sucre, l'étoffe...etc. De ce fait, les rares maisons françaises implantées dans la zone d'agriculture avaient du mal à s'imposer car les colporteurs, essentiellement des Bornouans, sillonnaient cette zone avec les produits de traite anglais beaucoup plus compétitifs que ceux de la maison française.

Ainsi au début de la colonisation, l'administration avait essayé d'exporter le bétail du Tchad vers le Congo et le Gabon mais le climat malsain de ces régions rendit l'exportation sur pied quasiment impossible. Dans la même période, elle se pencha sur des moyens de mise en valeur de ressources naturelles du territoire, surtout dans le Sud où la fertilité de la terre laissait présager un avenir meilleur pour une culture d'exportation. Ainsi des études scientifiques sur des échantillons du coton sauvage recueilli dans cette zone ont démontré que le coton pourrait être exploité en grande quantité, mais le déclenchement de première guerre mondiale 1914 et l'hésitation de

¹ SANMARCO (M), *Les finances de L'A.E.F*, exposée à l'école supérieure coloniale, séance du 22 février 1944, C.A.O.M.

l'administration locale avaient retardé la réalisation de ce projet. En effet, avant l'arrivée des blancs, la population du territoire du Tchad, dans la zone d'agriculture, consacrait une petite parcelle de sa terre à la culture du coton pour la consommation locale qui servait à la confection des vêtements.

Dès la fin de la guerre, le besoin en coton de la Métropole était devenu plus pressant. Dès lors, le pouvoir colonial français multiplia des efforts considérables pour l'introduction de la culture du coton dans ses différentes colonies de l'Afrique et ailleurs où le coton pourrait être cultivé, en s'inspirant ainsi du modèle de la colonie belge et anglaise où la culture du coton connaissait une extension remarquable. Par conséquent, au début des années 1920, l'administration coloniale locale sous l'impulsion de Gouverneur général de l'A.E.F avait introduit la culture intensive du coton dans le Nord de l'A.E.F (Oubangui-Chari et le Sud du Tchad) où le climat était propice et le coton poussait à l'état sauvage. En 1928, le Gouverneur général de l'A.E.F avait confié par une convention de privilège décennale l'exploitation de cette zone aux quatre entreprises : COTONAD, COTONBANGUI, COTOUNA et COTONFRAN. Cette dernière avait la part de lion sur la plupart des régions cotonnières du Tchad. Par ladite convention, il incombait à l'administration d'user de son influence pour amener les populations de cette zone à s'adonner à la culture intensive du coton et aux entreprises de fournir le capital et les moyens nécessaires à son développement.

Cependant, les populations avaient du mal à se consacrer à cette culture dont elles ignoraient la portée économique et à la mise en place de laquelle elles n'étaient pas associées. Du coup, elles se sentaient étrangères à ce nouveau mode cultural. Mais l'intervention énergique de l'administration par des mesures administratives fermes et par une organisation méthodique de la culture les amena de gré ou de force à intégrer progressivement la culture du coton dans leur mode agricole traditionnel. Ainsi les premières exportations de tonnages de coton du territoire du Tchad avaient été effectuées en 1927 et suivies par l'installation de quelques usines d'égrenage dans la zone cotonnière. Dès lors le volume d'exportations connut une marche ascendante jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale. L'amorce du développement de la culture

du coton avait pour conséquence le début de l'effondrement de l'économie traditionnelle dans cette zone où l'agriculture constituait l'unique source de revenu de la majorité de la population.

Entre temps, la situation de la population en matière de ressource vivrière se dégradait et la famine qui existait sporadiquement auparavant causée par des sécheresses périodiques et invasions acridiennes s'aggravait avec l'extension de la culture du coton. Cela en dépit de la création en 1922 d'un service agricole dont le fonctionnement était resté rudimentaire¹. En effet, l'administration avait tenté par des mesures de bonne intention d'améliorer l'alimentation indigène en insistant sur la création de greniers, la variation des cultures vivrières pour échelonner la récolte, l'amélioration des espèces cultivées et d'encourager la vente libre de la récolte. Néanmoins la culture vivrière peinait à bénéficier de l'investissement nécessaire pour améliorer le rendement contrairement à la culture du coton qui bénéficiait d'un encadrement technique et d'un investissement accru.

L'introduction du coton au Sud du Tchad avait pour but outre l'approvisionnement des industries cotonnières françaises en coton celui de permettre aux populations de ces régions de se procurer des numéraires nécessaires pour payer les impôts et améliorer la vie de la population. Mais la parution des nouveaux besoins n'avait pas permis aux populations de sentir les conséquences heureuses de la culture du coton qu'on lui avait promises et cela en dépit de la pénibilité de travail inhérent à l'exploitation du coton. De ce fait, des révoltes sporadiques éclatèrent de temps à autre ; mais elles furent assez souvent noyées dans le sang. En plus le partage inéquitable du maigre gain cotonnier provoquait des rixes au sein même de la tribu fissurant ainsi la notion de partage et l'équilibre social qui régissaient le mode de vie traditionnel.

A noter aussi que c'est entre les deux guerres que l'administration coloniale avait jeté la base des premiers embryons de la réalisation sociale. Ainsi, en 1921, la première école française proprement dite avait été créée à

¹ COPPET, *Faits constatés par vérification*, Fort-Lamy, 1926. p. 7. C.A.O.M.

Fort-Lamy. Durant toute cette période la progression de l'enseignement était restée très lente. Elle répondait de ce fait aux objectifs assignés à l'enseignement dans le système de l'indigénat où, l'enseignement avait pour but de répandre l'usage rudimentaire de la langue française et de former quelques agents subalternes modérément instruits servant d'intermédiaire entre l'administration, les industries privées et les populations autochtones. Le développement de l'enseignement était lié aux potentialités économiques exploitables par des entreprises métropolitaines comme le Bois, le Cacao et le Café ; le Tchad était dépourvu de telles matières premières nécessaires à la métropole à l'époque. Ainsi le taux de scolarisation dans la colonie du Tchad était le plus faible dans la confédération de l'A.E.F malgré sa richesse pastorale dont l'exploitation au début n'avait pas fait l'objet d'une organisation commerciale nécessitant une formation et d'un encadrement des agents métropolitains ; et en plus elle n'attirait guère l'investissement des entreprises privées.

Par ailleurs, durant toute cette période, l'action de la médecine coloniale restait très limitée, le service de santé de la colonie du Tchad ne disposait que d'un seul hôpital et quelques centres médicaux, infirmeries ou dispensaires, l'ensemble des locaux étaient vétustes et mal adaptés pour faire face aux maladies récurrentes et contagieuses qui sévissaient dans cette colonie, la plus peuplée de l'A.E.F. Quant aux travaux d'assainissement d'adduction d'eau et d'électrification ils n'avaient pas été envisagés. Dans la même période, le Gouverneur Antonetti¹, lors de son périple à travers toute l'A.E.F avait constaté le manque criant de structures économiques et sociales dans toute la confédération où l'absence des pistes praticables grevait son développement économique. En effet, la situation géographique du Tchad : son éloignement de la mer, sa vaste étendue et l'éparpillement de la population dans certaines de ses régions rendirent difficiles le développement de l'économie coloniale qui, était basée sur la culture du coton dont la réussite était inhérente au développement des voies d'évacuation.

Pour pallier les difficultés de la communication, le Gouvernement de L'A.E.F sous l'impulsion de la métropole avait réactivé le projet de la construction de chemin de fer Congo océan dont Brazza et Gentil avaient eu l'idée dès le début de la colonisation. Elle consistait à construire une voie ferrée au Congo français pour son développement économique à l'instar du chemin de fer Congo belge créé 1897. Dès lors, les différents gouverneurs généraux de L'A.E.F avaient défendu avec véhémence l'établissement de ce chemin de fer qu'ils considéraient comme le seul moyen pour désenclaver l'Oubangui-Chari et le Tchad. En outre, l'exploitation rationnelle de ressources naturelles de l'A.E.F exigeait la réalisation de ce projet dont l'essor économique de la confédération dépendait. De ce fait, dès le début de la construction en 1921, toutes les populations de la fédération étaient mobilisées pour la création du chemin du fer dit « Congo Océan » qui permettrait enfin à l'Oubangui et au Tchad d'avoir un accès à la mer par un territoire français. Ainsi des milliers de jeunes gens originaires de ces deux territoires sous le coup de travail obligatoire ont été recrutés pour travailler dans le chantier du chemin de fer Congo Océan, dans des conditions très dures. A cet effet, plusieurs milliers de personnes ont été recrutées dans le territoire du Tchad durant la période de construction de 1921 à 1933 et moururent dans le chantier à cause de la pénibilité de travail, de la nourriture et du climat¹.

Ainsi à la veille de la seconde guerre mondiale, l'A.E.F. disposait d'un réseau routier reliant le Sud au Nord de la confédération dans certaines saisons. Cette timide évolution fut rendue possible grâce aux subventions et aux emprunts accordés à L'A.E.F par la Métropole. Dès lors, pendant la saison de décrue, au Tchad le camion qui est apparu avec l'évolution de la culture du coton pouvait circuler sur des pistes praticables pendant plusieurs mois. Cependant la confédération en général était dépourvue des ouvrages d'art tels que des ponts et les bacs. A noter que parallèlement au développement timide des réseaux routiers, on constate une évolution de production cotonnière en termes de l'extension de surface cultivée, l'installation de centres

¹Gouverneur Général de L'A.E.F, *Nombre de travailleurs recrutés mise en route par les circonscriptions*, Rapport concernant période de 1921-1932, C.A.O.M, cote 3 H 32.

d'expérimentation et réorganisation de méthode culturelle. Malgré tous ces efforts, les frais de transports du coton du Tchad continuaient à grever son développement.

A noter que si l'œuvre sociale dans le territoire du Tchad se débattait dans une situation déplorable, c'est parce que l'administration coloniale misait d'abord sur la mise en valeur de ses ressources naturelles pour assurer son développement économique et social. En effet, les emprunts et les subventions accordés par la Métropole à la confédération de L'A.E.F allaient aux autres colonies et le territoire du Tchad ne bénéficiait que de miettes de cette intervention métropolitaine. Dans les années 1930, les déficits du Tchad s'accrochèrent à cause de la crise de 1929 et de l'effondrement de prix de bétail.

Dans la même période, l'administration avait mis sur place l'embryon de mécanismes de gestion économique qui avait pour but l'organisation et le contrôle de l'économie traditionnelle. En 1931, un bureau économique et une documentation de base par circonscription ont été créés, pour mieux évaluer la production agricole et élevage¹. Mais faute d'agents métropolitains en nombre suffisant, les deux structures avaient du mal à fonctionner normalement. Auparavant l'évaluation de la production était basée sur des estimations vagues et grossières ou en se basant sur des données fournies par de minuscules postes de douane installés aux frontières qui d'ailleurs arrivèrent à peine à surveiller les entrées et les sorties des marchandises.

Malgré ces efforts visant à donner un nouvel élan à l'économie coloniale et à la mise en valeur rationnelle de la colonie, la situation économique et sociale de la population n'avait guère connu une amélioration notable. Ainsi lors de sa tournée en AEF de 1935, le gouverneur RESTE avait constaté avec émoi le retard du territoire du Tchad en matière d'œuvre économique et sociale². Toutefois la réalisation de certaines structures sous la

¹ SANMARCO (M), *Les finances de L'A.E.F.*, exposée à l'école supérieure coloniale, séance du 22 février 1944, C.A.O.M

² Gouverneur Général Reste, *Action politique, économique et sociale en A.E.F en 1936-1938*. BDIC.

coupe de travaux obligatoires tels que la construction des voies de communication praticables pendant la saison sèche et l'apparition de camions avait atténuée certains procédés coloniaux comme le portage. Elles facilitèrent la circulation des populations et accentuèrent le brassage interethnique. En même temps, le contact entre les populations autochtones et les européens s'établissait de plus en plus grâce à une administration centralisée qui était en charge du devenir du territoire et de son orientation économique et sociale. Ainsi au milieu des années 1930, l'administration coloniale avait décidé le transfert le centre administratif de la colonie du Tchad de Fort-Lamy à Fort-Archambault pour des raisons économiques. En effet, la création de Fort-Lamy reposait sur des raisons stratégiques et celles-ci commencèrent à disparaître au fil de la consolidation de l'installation coloniale ; en outre, la ville n'offrait aucune perspective économique contrairement à Fort-Archambault où l'introduction de la culture du coton dans sa région lui avait donné un intérêt économique et politique¹. De ce fait, elle était prédestinée à devenir le poumon économique de la colonie du Tchad.

C'est le déclenchement de la seconde guerre mondiale qui provoqua l'évolution du système colonial. Il fit resurgir l'impératif stratégique de Fort-Lamy où son aéroport créé en 1936 permit d'acheminer des matériels et des vivres aux forces alliées stationnées au Tchad, qui devint ainsi l'une de base arrière des forces de la coalition anti-hitlérienne². En effet, la colonie du Tchad était la première à rallier la France libre en 1940, suivie par d'autres colonies de L'A.E.F. Ce ralliement, outre son importance politique, a été le catalyseur d'un mouvement économique intense qu'a connu L'A.E.F en général et le territoire du Tchad en particulier. En effet, c'est par des contrats avec l'Angleterre que le pouvoir colonial de la France libre en AEF a su maintenir son économie grâce à la vente des ses produits naturels.

¹ Ministère des colonies, *Transfert de chef lieu de la colonie du Tchad*, Rapport au président de la République Française, C.A.O.M, 5 D 102.

² BOISSON Jacques, *L'histoire du Tchad et de Fort-Archambault, document, renseignement, commentaire, pris, vécus et concours de 1940 à 1966*,

Pendant cette période, la production de différentes colonies de la confédération avait connu une amélioration sensible. Toutefois ce développement était axé sur les produits indispensables aux industries ou au financement de la guerre tels que le caoutchouc, l'oléagineux, la cire, l'or, le diamant et le coton. Dès lors, la production cotonnière ne cessa d'augmenter grâce à la motorisation de la culture, qui a permis l'amélioration de rendement et facilité le travail des paysans. Durant cette période, des variétés d'origine américaine et égyptienne ont été introduites dans le pays. On assista ainsi à un essor de la production cotonnière et à un début d'adhésion de la population en faveur du coton ; cela s'explique aussi par l'installation des usines d'égrenage du coton, la création de plusieurs points de vente et l'emploi de moyens mécaniques de transports pour transporter le coton graine vers l'usine d'égrenage ; auparavant, les paysans portaient leurs récoltes sur une trentaine des kilomètres, les nouveaux moyens mis en place avaient diminué la peine des hommes et réduisaient le portage à une dizaine de kilomètres.

C'est aussi pendant la guerre que les voies de communication connurent une évolution sensible. Cette amélioration de réseaux routiers, fluviaux et aériens était dictée d'abord par des impératifs militaires et puis économiques qui permettaient sans doute le financement de cette guerre. Ainsi les zones productrices du coton étaient dotées des réseaux de communication permettant l'évacuation du coton fibre à sa destination finale. En plus l'administration coloniale et le *Cotonfran* (la seule société active au Tchad) ont mis sur pied des conditions d'achat, d'usinage, de conditionnement et vente à la filature, en créant un organisme chargé de la stabilisation des cours et du soutien de la production. Ces mesures étaient destinées à protéger les paysans de la fluctuation de prix de coton dans le marché mondial, en garantissant un prix d'achat constant aux producteurs. Dès lors la production du coton n'a cessé d'augmenter et certains paysans se lançaient exclusivement dans l'agriculture du coton, au détriment de culture vivrière, cette pratique avait entraîné une baisse de la production de produits vivriers. Pour éviter la pénurie d'aliment de base, le pouvoir colonial encourageait la culture alternée du champ et

l'introduction de la riziculture dans la zone dite « Mésopotamie Tchadienne » entre Lai et Bongor pour améliorer la nourriture de la population.

A la veille de la fin de la seconde guerre mondiale, les dignitaires de la France Libre avaient concédé aux populations de colonies françaises en Afrique, lors de la conférence de Brazzaville 1944, une certaine libéralisation politique et adoptèrent une nouvelle politique économique et sociale envers les colonies. C'est à partir de cette période que commença une véritable politique de mise en valeur du Tchad. Ce nouvel élan avait été entamé sous forme des plans pilotés par un organisme public métropolitain. Il se caractérisa ainsi par un investissement accru dans la production et l'usage du coton aboutissant à la semi modernisation de la production cotonnière dans le pays. Il permit aussi le développement d'autres cultures de commercialisation, telles que la riziculture et l'arachide afin de diversifier la production commerciale. C'est au titre de ces différents plans que des fonds furent alloués aussi au développement de l'élevage permettant ainsi une amplification d'action vétérinaire et une amorce d'aménagement hydro-pastoral dans la zone sahélienne longtemps délaissée par le pouvoir colonial.

L'essentiel de la dotation en effet, avait été orienté vers le développement des moyens et des voies de communication stratégique. Elles devaient servir essentiellement à l'évacuation cotonnière. La mise en œuvre du transport aérien, tout en rapprochant la Métropole avec le Tchad, donna une impulsion au commerce de la viande en lui ouvrant de nouveaux débouchés. L'amélioration de transport terrestre et aérien avait permis en outre aux maisons du commerce européen de monopoliser le commerce extérieur du Tchad. Cette évolution rapide et brusque avait orienté la trajectoire économique du Tchad, longtemps ancrée dans les colonies anglaises de Nigeria et du Soudan, vers la France. Elle permit aussi l'apparition des nouvelles classes dirigeantes et des villes tentaculaires dans lesquelles émergèrent de nouveaux modes de vie.

À travers ce travail, nous voulons retracer la mutation économique et sociale provoquée par la colonisation française au Tchad et ses conséquences sur

le mode de vie de la population et sur la viabilité de la construction du Tchad en tant qu'État. À ce sujet, quelles étaient les raisons et les motivations de la pénétration coloniale française au Tchad ? Quels furent la nature de l'organisation administrative et le régime économique appliqués avant et après la première guerre mondiale par le pouvoir colonial dans le pays ? Quelles furent les réactions de la population aux exigences de ce nouvel ordre et quel était le degré d'adaptation de l'économie traditionnelle et de l'orientation qu'elle avait prise durant cette période ? Quelles furent les raisons économique, politique et sociale de l'introduction de la culture intensive du coton au Tchad et quels furent les processus de son développement et les conséquences sociales économiques résultant de la culture du coton avant et après la seconde guerre mondiale ? Quelles étaient les répercussions de l'évolution de la politique coloniale française de l'après-guerre sur la production cotonnière et sur l'économie traditionnelle ? Quelle était la nature des voies et moyens de communication développés durant cette période et son impact sur le mouvement commercial du Tchad ? Quelles furent enfin les conséquences sociales et politiques résultant de cette transformation ?

Pour répondre donc à ces questionnements nous avons divisé notre travail en trois grandes parties correspondant à l'évolution du système colonial français au Tchad dictée tantôt par des impératifs locaux et tantôt par des impératifs internationaux. Ainsi, dans la première partie, nous analysons la composition ethnographique de la région du Tchad et les structures économiques et sociales précoloniales afin de comprendre l'évolution ultérieure ; puis nous avons traité les processus et les motivations de la pénétration européenne dans les territoires du Tchad à la fin du XIX^{ème} siècle et les différentes phases de sa conquête par les troupes coloniales françaises au début du XX^{ème} et les résistances marqués de sultanats et de royaumes locaux contre la pénétration coloniale.

Nous évoquons dans la deuxième partie de ce travail l'importance et la spécificité de ressources naturelles de différentes régions du Tchad et le mouvement commercial qu'elles avaient généré au cours de l'entre-deux-guerres durant laquelle l'administration civile suppléa à l'administration

militaire pour donner un nouvel élan à l'exploitation de la colonie du Tchad. Nous étudions ainsi l'évolution florissante du commerce traditionnel fondé essentiellement sur l'exportation du bétail vers les colonies anglaises voisines au détriment des colonies françaises en Afrique centrale et du rôle limité des maisons de commerce européennes qui se trouvaient défavorisées par l'éloignement du Tchad de toutes les côtes africaines et par le manque chronique des moyens de communication dont les coûts exorbitants de transport grevaient le développement de leurs activités. Nous traitons par la suite les tentatives de l'administration de contrôler et d'organiser ce commerce. Nous avons vu longuement les différentes étapes de la mise en place de la culture du coton, ses difficultés et aussi les solutions apportées pour promouvoir l'agriculture du coton et les réactions de population vis-à-vis de cette culture.

La troisième partie de notre thèse est consacrée à la période allant du déclenchement de la seconde guerre mondiale à l'indépendance du Tchad en 1960. Nous traitons donc le rôle central joué par la colonie du Tchad durant la seconde guerre mondiale en matière politique, militaire et économique. Nous nous pencherons sur le changement de la politique économique de l'après-guerre et ses conséquences sur la production cotonnière, animale et d'autres cultures d'exportation, ainsi que sur les voies et moyens de communication. Dans le même ordre d'idée, nous mettons l'accent sur l'évolution du commerce extérieur du Tchad et son orientation vers la Métropole, puis sur sa monopolisation par des maisons de commerce européennes et aussi sur l'adaptation de commerçants locaux à ces changements. Nous évoquons enfin les mutations sociales résultant de ces transformations économiques et commerciales.

PREMIÈRE PARTIE :

LA COMPOSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE
PRÉCOLONIALE DES RÉGIONS DU TCHAD À
L'ÉPREUVE DE L'INSTALLATION COLONIALE
FRANÇAISE AU DÉBUT DU XX^{ème} SIÈCLE :

CHAPITRE I :

L'ETHNOGRAPHIE DES TERRITOIRES DU TCHAD À L'ARRIVÉE DES EUROPÉENS :

Pour mieux interpréter la transformation économique et sociale ultérieure des régions du Tchad, il nous a paru nécessaire de définir d'abord le milieu naturel et humain de celles-ci avant l'arrivée des européens. Nous étudierons ensuite le mode organisationnel, les rapports sociaux et les activités économiques de différents groupes ethniques. Nous évoquerons enfin les pratiques religieuses de ceux-ci et son importance dans leur mode vie.

1) La répartition géographique et humaine

1-1) Les caractéristiques du milieu naturel

La configuration ethnographique en Afrique avant la colonisation européenne dépassait largement les frontières actuelles du continent noir, donc il n'est pas rare de trouver de part et d'autre de ces frontières politiques les mêmes groupes ethniques. En effet, la limite géographique entre la Tchad et les pays voisins est difficilement définissable ou quasiment inexistante : le Ouaddaï se prolonge au Darfour, le pays a le même aspect montagneux et des populations Massalite et Zagawa, ethniquement et économiquement semblables des deux côtés de la frontière ; de même le Kanem s'étendait jusqu'au Niger avec les mêmes dunes mortes et les mêmes populations Kanembou, Arabes, Toubous ; de même encore au Borkou et au Tibesti on trouve les mêmes nomades Toubous qui parcourent les mêmes déserts qu'au Fezzan et au Kavar¹. Cet enchevêtrement ethnique se trouve aussi entre le Nigeria et le Tchad, où l'ethnie Kanouri se trouve de part et d'autre de la frontière et aussi bien entre le Cameroun, l'Oubangui et le Tchad ; on y trouve

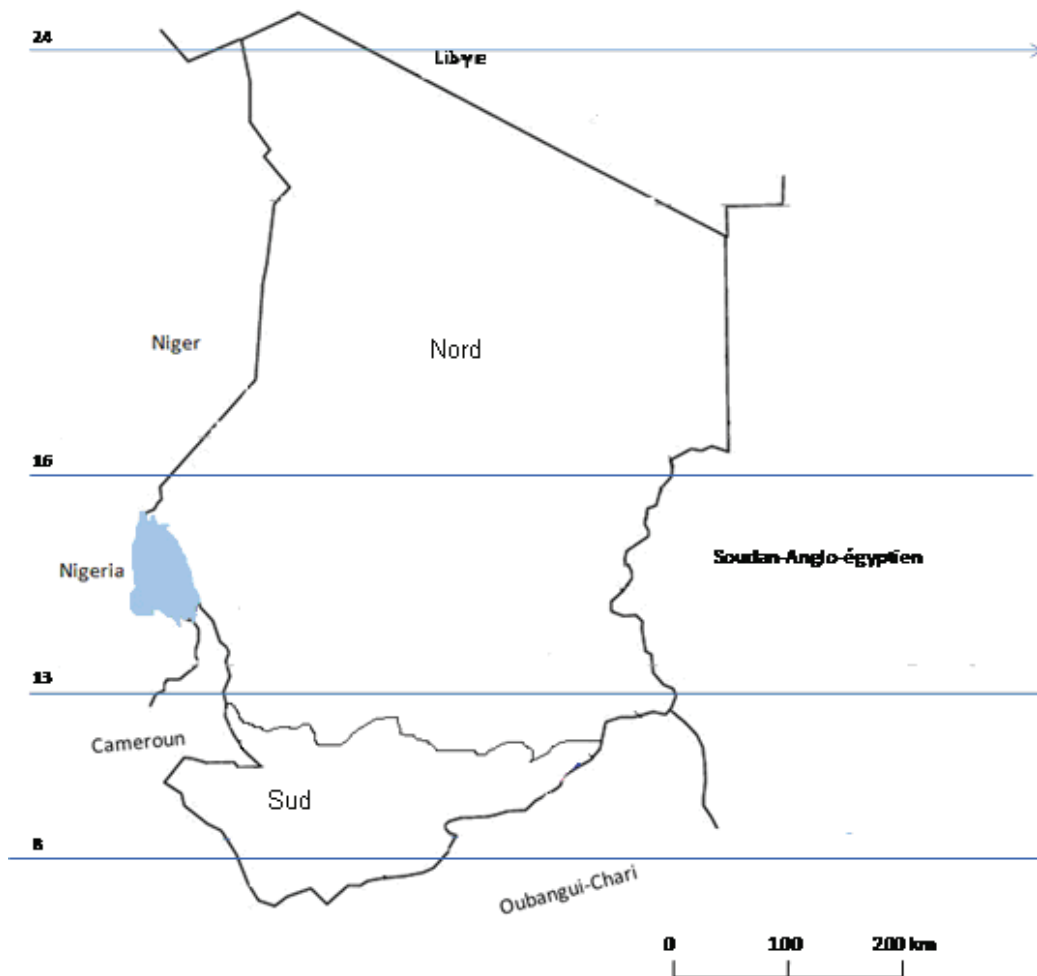
¹Albert LE ROUVREUR, *Sahéliens et sahariens du Tchad*, Bergert-Levrault, Paris, 1962. p. 24.

sur le territoire du Tchad certaines ethnies qui se sont disséminées un peu partout en Afrique comme les Peuls et les Haoussas.

Cette confluence ethnique est liée à la situation géographique du Tchad qui est, en effet, situé au cœur du continent noir, entre les bassins du Congo, du Nil, du Chari et du Niger. Il est à 2.000 kilomètres des côtes maritimes, aussi bien en direction de la Méditerranée et de l'Océan Atlantique à la hauteur du Golfe de Guinée¹. A noter qu'il est composé de trois zones géographiques très distinctes : la zone saharienne, la zone sahélienne et la région soudanienne. Les deux premières zones se distinguent nettement de cette dernière sur le plan économique et humain. Cependant les premiers textes coloniaux parlaient seulement de deux Tchad : celui du Nord, qui est une région de savanes couvertes, de steppes et de désert, à vocation pastorale, occupé par des populations, pas toujours noires et en tous cas jamais négroïdes, où l'islam est fortement enraciné ; le Tchad du Sud, région de grandes savanes boisées, à vocation agricole, peuplé de genres négroïdes, en majorité animistes. Donc le fleuve Chari fixe approximativement la limite géographique de deux Tchad, cette distinction vaut aussi sur le plan économique, ethnique, historique et religieux².

¹Pierre SCHULLER, Problème économique du Tchad, *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 38, année 1956, pp314-318, C.A.O.M., 844.

² Jacques LE CORNEC, *Les chefferies du Tchad et l'évolution politique*, Université de Paris, Thèse, 1961. p. 4.

Carte des deux Tchad¹

En dépit de cette notion qui divise officiellement le Tchad en deux parties opposées dans tous les domaines, on note toutefois une distinction géographique assez nette entre le Sahara, le Sahel et la zone soudanienne d'une part et la disparité de genre de vie et les activités de la population dans chaque région naturelle d'autre part. En effet, les avis divergent sur la répartition précise du Sahara et du Sahel entre le botaniste qui sera attiré par la limite du mil, le zoologiste par la limite Sud de la gazelle dorcas ou le géographe qui retiendra la disposition des isohyètes². Mais, d'une manière générale, le territoire du Tchad est le plus étendu en latitude de tous les territoires français en Afrique noire, couvrant des 8° au 24° degré de latitude Nord, soit 1800 kilomètres³. Sa zone saharienne est fixée

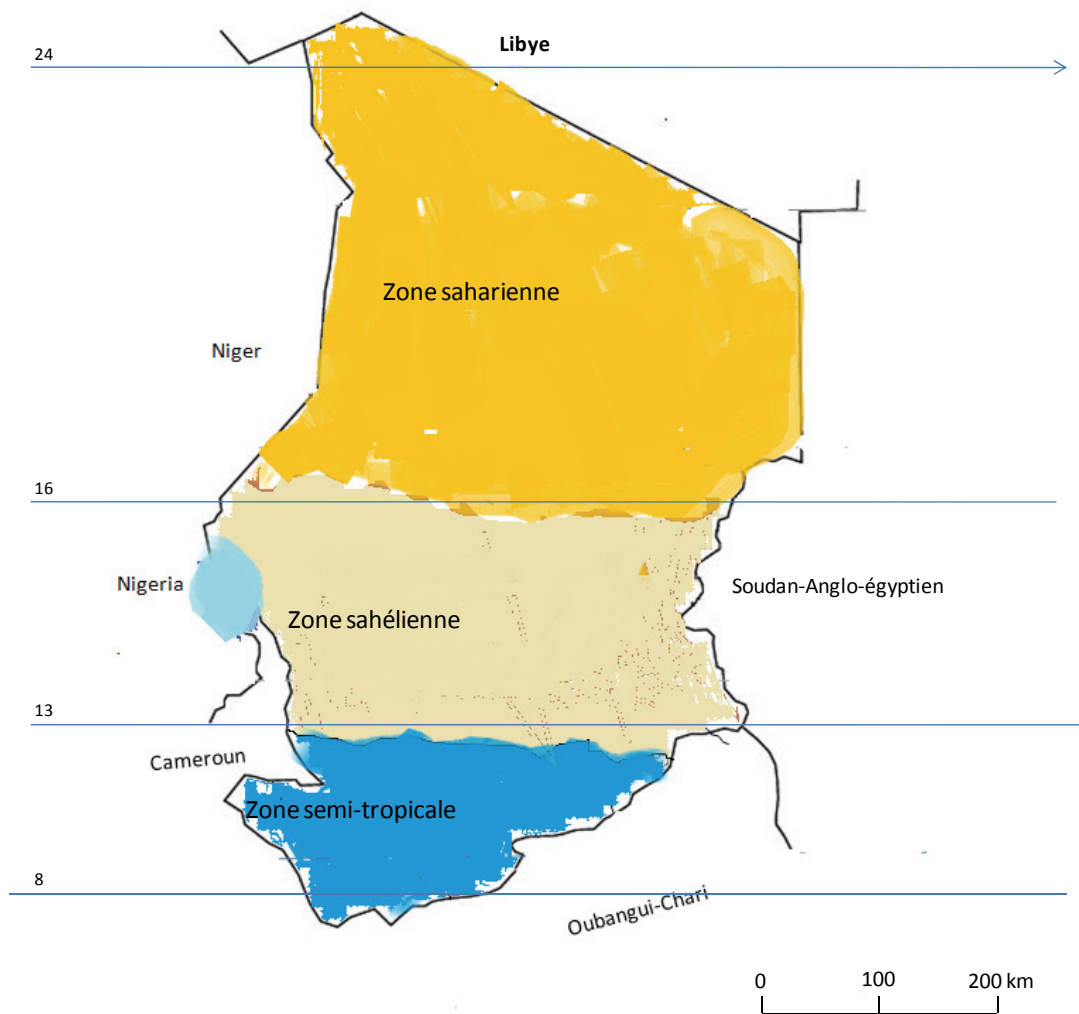
¹ C'est en suivant les assertions de premiers administrateurs coloniaux du Tchad que nous avons réalisé cette carte.

² Albert LE ROUVREUR, *Op. cit.*, p.42.

³ Jacques LE CORNEC, *Op.cit.*, p. 3.

entre le 16^e et 24^e parallèle, dans cet espace géographique qui couvre la majeure partie du Tchad, dont les caractéristiques physiques de la population et les conditions de vie diffèrent dans certaines mesures avec celles de la population sahélienne située entre 13^e et 16^e parallèle et sont diamétralement opposées avec celles de la zone semi-tropicale fixée entre 8^e et 13^e parallèle.

Carte des milieux naturels du Tchad¹



1-2) La composition ethnique

Le fond essentiel de la population du Tchad est composé de groupes ethniques d'origines diverses qui, arrivèrent dans de périodes différentes et se sont mêlées au fil des siècles : « Depuis une époque reculée, des populations disparates vinrent s'y fondre : par vague successives, des pasteurs nilotiques, des éléments

¹ Nous l'avons réalisé pour déterminer la limite géographique de la zone naturelle du Tchad.

berbère et arabe entrèrent en contact avec des paysans noirs et donnèrent naissance à des ensembles composites qui offrent à l'anthropologue une infinie variété de types humains »¹.

Par ces contacts naquirent les grands royaumes du Soudan central : le Kanem, l'Ouaddaï et le Baguirmi, qui connurent leurs âges d'or dans des époques différentes et souvent dans la même période. Ils se livrèrent à des guerres expansionnistes où le vainqueur imposait son hégémonie sur une vaste région renfermant de multiples groupes ethniques d'une part et lui assurant le contrôle du commerce transsaharien qui traversait ces royaumes pour atteindre la Méditerranée ou l'Arabie d'autre part. Dès lors, le royaume victorieux devenait l'acteur principal de cet échange commercial. De ce fait, la région du Tchad fut une plaque tournante des migrations qui portèrent, vers le Nord les populations nègres, vers le Sud les populations blanches, vers l'Ouest les Sémites et Hamites. Elles étaient un nœud de la rose des vents. Dès l'antiquité, les caravanes de chameaux remontaient vers Zouar, le Fezzan, Tripoli, Tunis ; elles reliaient le Niger au Nil par Abéché, Khartoum. Les longues files de marchands dioulas ou arabes, avec leurs bœufs porteurs ou leurs chevaux, descendaient à l'Ouest vers Kano, et les piroguiers sillonnaient le Logone et le Chari vers le Sud et la forêt équatoriale².

De ce mouvement humain intense se formèrent ces multiples groupes ethniques dans diverses régions du Tchad et se tissèrent des liens de parenté ; toutefois, chaque groupe s'est attaché à sa tradition et à son mode de vie et la pérennité de leur spécificité était liée à son milieu naturel (montagneux, désert et forêt dense) ou à son degré d'organisation qui le préservait d'une absorption ou d'un envahissement par un autre groupe. Ceux-ci définissaient en quelque sorte le rapport de force interethnique qui existait entre les différents groupes ethniques qui étaient d'ailleurs composés en clans et sous clans dans lesquels s'établissait un ordre social hiérarchisé. Mais celui-ci reposait aussi sur une condition, la

¹Annie M.-D LEBEUF., *Les populations du Tchad, Nord du 10^e parallèle*, Presses universitaires de France, Paris, 1959, P 1.

²Pierre CHUAULEUR, *Problème économique du Tchad, Afrique équatoriale, Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 38, année 1956, pp314-318, C.A.O.M, P 314.

possession de biens ou de commandement. Il existait cependant, des pratiques et des croyances religieuses qui les fédéraient.

2) La représentation socio-économique

2-1) L'enchevêtrement interethnique

Le milieu naturel du territoire du Tchad (les régions saharienne, sahélienne et soudanienne) offrait un mode de vie et une activité économique différents liés aux conditions géographiques de chaque région. En effet, la proximité géographique, l'intérêt économique commun ou une même ascendance ancestrale constituaient un des éléments de rapprochement interethnique et ceux-ci provoquaient aussi un enchevêtrement entre différents groupes ethniques. Par conséquent certains liens de parenté se créèrent entre eux. Lors de son périple en Afrique de 1869-1874, qui le mena aux royaumes du territoire du Tchad, NACHTIGAL avait établi un lien de parenté entre les populations vivant en zone sahélienne et saharienne. Ainsi au Tibesti en région saharienne, les habitants sont nommés Tibbous par les Arabes et s'appellent eux-mêmes Tedâ. Ils forment une famille avec les Tibbous du midi, comprenant ceux de Bourkou, qui s'appellent Ama Bourkou, c'est-à-dire, le gens de Bourkou ; ceux du Bahar el Ghazal, qui s'appellent Dâza, et ceux de Kânem qui portent chez les Arabes le nom de Gora'ân¹.

A noter que la famille Tibboue forme un échelon intermédiaire entre les habitants du pays de la côte septentrionale de l'Afrique, les Berbères, et les habitants de l'Afrique tropicale, les nègres. Dans le Kaouâr et le Kânem, où ils se sont métissés aux noirs, ils ressemblent physiquement plus à ces derniers que dans le Tibesti et le Borkou, où ils ne sont guère mélangés avec les autres groupes ethniques. Cette région fut ainsi à la fois centre d'attraction et une zone de dispersion. Point d'aboutissement des tribus nomades originaires du Nord et de l'Est et de nombreux groupements refoulés pendant les guerres menées par les grands royaumes du Sud, elle fut aussi le point de départ de nombreux groupes qui,

¹Gustave NACHTIGAL, Voyage dans l'Afrique centrale 1869-1874, *Bulletin de la société de la géographie*, février 1876, Paris, p.133.

poussé par des raisons d'ordre économique, descendaient vers le Sud¹. Ainsi sur la rive du lac Tchad où naquirent les deux grands royaumes du Soudan central (le Kanem et Bornou), NACHTIGAL avait établi aussi un lien de parenté entre les différents groupes ethniques par une analogie linguistique, car la langue des Kanouri et des Kânembou, c'est-à-dire la langue du Bornou est proche parent de la langue des Tibous². D'après les différentes sources, les populations Kanembou sont étroitement apparentées aux Têda et aux Daza, aux Boulala de la région du lac Fitri, aux Kanouri du Bornou, aux Kotoko de basses vallées du Logone et du Chari, aux insulaires du lac Tchad, les Yedina. Tous ces peuples seraient nés du métissage de noires autochtones et d'immigrants blancs, berbères et arabes, qui arrivèrent par vagues successives du Nord et de l'Est³.

On relève aussi la même filiation dans le Sud Est du lac Tchad, où se trouvait le royaume du Baguirmi dont la frontière du Nord est formée par le Tsâd (lac Tchad) et le territoire du Fitri, celle de l'Ouest, du Sud-Ouest, par le Châri ; et celle de l'Est, par les territoires des tribus animistes des Sokoro, Kenga, Boua, Saroua. Au-delà des frontières Sud habitent les Boua, les Miltons, les Nyillem, les Ndama, les Somrai, les Sara, les Gâbri, les Kouanga ; et l'Ouest du Châri habitent les Mousgo (Massa). Ces groupes ethniques du Sud sont apparentés d'aspect, de moeurs et de langue. Au-delà de leur frontière, certains de ces tribus : les Arétous, voisin des Saras, les Bays voisins des Lakas, ont été considérés comme les membres les plus septentrionaux de la famille Bantou⁴. Dans leur voisin du Nord, Nachtigal avait constaté que les Saras ont la même origine que les Baguirmiens car ils parlent la même langue⁵.

A signaler qu'entre 1850-1855, l'explorateur allemand BARTH avait visité le Nord est du Tchad, Toubouri, Logone et Baguirmi et il fut par ce voyage, l'un des premiers Européens à faire connaître en Europe les races qui habitent le centre de l'Afrique septentrionale⁶. Il fallut attendre 1892, pour que la mission MAISTRE, lors de son voyage de l'Oubangui à l'Adamaoua, sillonnât une partie

¹Annie M.-D LEBEUF., *Op. cit.*, p. 11.

²Gustave NACHTIGAL, *Op. cit.*, p. 144.

³Annie M.-D LEBEUF., *Op. cit.*, p. 37

⁴ Maurice DELAFOSSE, *Essai sur le peuple et la langue Sara*, Paris, 1897, p. 3.

⁵Gustave NACHTIGAL, *Op. cit.*, p. 145.

⁶ VIVUILLOT P., *L'exploration du Sahara*, Charlemel Augustin, Paris, 1895. p. 41.

de pays idolâtre (le Sud du Baguirmi) où il entra en contact avec la plupart de tribus mentionnées par NACHTIGAL dont la grande tribu Sara qui habite entre Mandjatézzé et le Dai. D'après MAISTRE, elle est divisée en un grand nombre de groupes indépendants les uns des autres et dont les plus importants sont ceux de Mandjatézzé, Kassinga Dai et Koumra. Ces derniers ont accepté la suzeraineté de Mbang de Massenya (capitale du Baguirmi), mais ceux de Mandjatézzé restèrent indépendants. On note aussi la tribu Toummok qui habite la région comprise entre Bai et Modaguéné et les Gabri qui habitent sur les deux rives du Logone et ont pour capitale la ville de Lai¹.

Malgré le caractère hétérogène de ces tribus du Sud, elles appartiennent cependant à trois races distinctes : Banda, Mandjia, Sara, mais qui se sont mêlées, enchevêtrées de telle façon qu'une carte ethnographique ressemblerait à un manteau d'Arlequin². Pour BOISSON, la région comprise entre les fleuves Chari et Logone n'était qu'un vaste chaos renfermant une mosaïque de tribus, parlant dans des langues différentes, ayant des coutumes fort diverses, vivant en de continuelles luttes intestines³. En outre la plus part de ces tribus étaient sous influence du Baguirmi. On note cependant que les populations autochtones du Baguirmi coexistaient avec les autres ethnies et par surcroît se sont mélangées aux Arabes, aux Fellata, aux Bornouans et Ouaddaïens. Cette cohabitation est due en partie au lien de l'islam qui les unissait. De ce fait leurs caractéristiques ethniques avaient fondu au contact avec ces éléments. A noter que, la diversité même des tribus, leur voisinage, leur annexion et leur pénétration réciproque ont contribué, par métissage, à créer une complexité dans cette mosaïque de peuples⁴.

Malgré la fusion entre ces différents groupes ethniques, que se soit par une analogie linguistique ou par une même ascendance, il est hasardeux de les considérer comme une population homogène ayant une seule tradition commune.

¹Casimir MAISTRE, Le pays traversés, *Bulletin du comité de l'Afrique Française*, n°, juin 1893, Rapport de la mission, p. 6.

²Georges BRUEL, La région civile du Haut-Chari, *Bulletin de la société de géographie*, tome V, 1^{er} semestre 1902, Paris, p. 170.

³Jacques BOISSON, *L'histoire du Tchad et de Fort-Archambault, document, renseignement, commentaire, pris, vécus et concours de 1940 à 1966*, Éditions du Scorpion, 1966, B.D.I.C, cote O 123558.

⁴EDWIGE Ch., Notes sur la subdivision de Melfi, *Bulletin de la société des recherches congolaises*, novembre décembre 1922, p. 29. C.A.O.M.

Cependant, les explorateurs coloniaux français avaient tendance à les classer en deux catégories : d'une part, une population musulmane, considérée comme supérieure disposant un degré de civilisation semblable à celle du moyen âge en Europe et d'autre part, une population dite fétichiste ou païenne vivant en état de civilisation primitive. Outre cette distinction d'ordre général, d'autres pratiques telles que : le tatouage et la mutilation au visage propres à certains groupes ethniques servaient de signes distinctifs interethniques : « ces populations fétichistes, quoique toutes de même race, et facilement reconnaissables à la peau de cabri portée sur les reins comme pantalon (les hommes j'entends, car les femmes se contentent de quelques feuilles en guise de tournure), au couteau de jet posé sur l'épaule, et Généralement à l'ablation de deux dents ¹ ». Ce costume des hommes ne fut pas porté par les Saras seulement, mais se trouve aussi en usage chez les Toummok, les Gabri, et les Laka, c'est dire jusqu'aux frontières de l'Adamaoua. On constate aussi que la plupart de femmes de ces tribus avaient pour coutume de perforer les lèvres sur tout le pourtour de la bouche, et d'orner les trous ainsi faits de petits bâtonnets².

L'organisation sociale au sein de même groupe ethnique laisse entrevoir une société hiérarchisée, dans laquelle, le rôle ou le rapport de force entre le clan et le sous clan était bien défini. Ainsi la société Têda-daza se compose d'une part des tribus de souche noble, nomade et semi nomade, éleveuse de bétail, et, d'autre part, des tribus sédentaires, vassales, d'agriculteurs et d'artisans. A noter qu'outre la condition naturelle défavorable à l'agriculture dans la région saharienne, la culture était un travail méprisé réservé aux descendants des anciens captifs³. Au Borkou NACHTIGAL nota que les Oulâd Solîmân (tribu arabe venu de Fezzan) étaient redoutés par tous les Tibbous du Borkou, du Kanem, du Bahr el Ghazâl, par les Ouanya et les Bideyât et aussi bien que par les Arabes du Ouaddaï⁴.

Et dans la région du Ouaddaï d'une façon générale, le fond de population est constitué par des tribus montagnardes appelées collectivement maba, qui sont localisées dans les régions d'Abéché et de Ouara. Autour d'elles se sont groupés

¹Emeline MARCIER, Le pays de Logone-Chari, p. 27.

² Maurice DELAFOSSE, *Essai sur le peuple et la langue Sara*, Paris, 1897, p. 12.

³ LEBEUF Annie M.-D., *Op. cit.*, p. 14.

⁴Gustave NACHTIGAL, *Op. cit.*, P. 140.

des éléments étrangers, pour la plupart originaires du Darfour, qui, au cours des siècles, se métisèrent, adoptèrent plus ou moins, suivant les régions, leurs langues et leur mode de vie. Toutefois certains conservèrent leurs particularismes¹. On peut encore distinguer dans un autre ordre d'idée différentes catégories de groupes qui varient souvent suivant les races et les régions. Ce sont de véritables castes formées par des gens exerçant divers métiers et qui s'isolent de la masse comme les Djellaba ou marchands ambulants, généralement de souche arabe ou bornouane, et les forgerons (Haddad) tout à fait à part et qui formaient des villages ou des tribus spéciales.²

En effet, la société des Ouaddaïens est organisée féodalement. Son état présente certaines analogies avec celui de l'Europe du Moyen Age ; cette féodalité procède à la fois de deux causes. D'abord la terre, dont la possession fait les riches et les puissants chez les peuples primitifs, ensuite, la condition des personnes, qui, dans cette société comprend deux classes : les hommes libres (Ahrar) et les captifs (Abide)³. Dans cette société, la source de l'autorité est dans la tradition ; celle-ci est faite par les circonstances, la communauté de race et de mœurs. A côté et au-dessus de cette organisation autochtone, on constate que le mode de vie de la plupart des tribus islamisées dans le territoire du Tchad était régulé par la tradition musulmane et les coutumes préexistantes qui n'étaient pas opposées aux doctrines de l'islam.

2-2) L'activité humaine et l'influence du milieu géographique

La répercussion du milieu physique de chaque zone impose à ses habitants un genre de vie particulier adapté aux conditions climatiques. En effet, la fluctuation atmosphérique dans une même zone géographique influe aussi sur l'activité économique et sociale de la population : « l'environnement naturel est une des composantes essentielles qui déterminent la qualité de vie au village, et sera bien souvent à la base de l'accroissement ou de la diminution de la population qui y

¹ LEBEUF Annie M.-D., *Op. cit.*, p. 82.

² Capitaine REPOUX, Ouaddaï, *Bulletin de la Société de Géographie Commercial de Bordeaux* 35^e Année, N° 1, 15 JANVIER 1909, p. 10.

³ *Ibid.*

réside¹ ». Ainsi, le Tibesti, par son étendue et son altitude qui le place au premier rang des massifs sahariens, est un pays nu et stérile de montagne, le nœud central de ces roches qui culmine dans le Tarso s'élève à 8 ou 9000 pieds au dessus du niveau de la mer selon NACHTIGAL² et d'une façon précise les sommets de Tibesti dépassent nettement 3000 mètres (Emi Koussi dans le Sud : 3415 mètres, Toussiédé, dans l'Ouest : 3265 mètres). En effet, c'est dans les vallées qui descendent les montagnes vers le Sud-Ouest que se trouvent les centres de la végétation qui constituaient de ce fait, les seuls points habitables. Leur végétation consiste en plusieurs représentants des acacias et en palmiers (*doûm*)³.

Dans ce vaste massif, au prix d'acrobaties quotidiennes, la vie subsiste dans les profondes vallées pourvues de sources qui autorisent la culture du palmier-dattier et l'élevage des chèvres. Mais le nomade devra aller très loin dans le Sud chercher subsistance pour ses chameaux⁴. A noter que dans le Tibesti chaque vallée est en principe la propriété d'un clan⁵. En fait, les populations du Tibesti vivaient au rythme de saison : en hiver et au printemps, le Tibbou de cette région doit sa subsistance au lait de chèvre et de quelques chamelles, auquel il joint les restes de la dernière récolte de dattes et céréales. En été, il est littéralement dévoré par la faim, sa principale nourriture n'étant souvent que le fruit du palmier *doûm* ; à la fin de l'été et en automne, la plupart des habitants émigraient vers Fezzân ou vers la grande oasis de Kaouâr, situé sur la route entre le Bornou et le Fezzân et aussi vers le Borkou, relativement riche en dattiers, le reste se retire dans les vallées orientales du Tibesti pour se nourrir de dattes.⁶

Lors de son passage dans cette région, Nachtigal avait estimé la population à 10.000 âmes et les ressources du pays ne suffisaient pas à ses habitants : « la population était très peu nombreuse, se compose de nomades, pâtres de chèvre et de chameaux [...]. Ils se distinguent par des traits fins et réguliers et par des membres grêles. Ils sont d'une taille moyenne, qu'ils dépassent rarement, ils

¹ François RAVERDEAU, La population dans la région du Chari-Baguirmi(Tchad), Sépia, 1997.p. 57.

² Gustave NACHTIGAL, *Op. cit.*, p. 133.

³ Albert LE ROUVREUR, *Op. cit.*, p.31.

⁴ *Ibid.*

⁵ Annie M.-D. LEBEUF, *Op. cit.*, p. 6.

⁶ Gustave NACHTIGAL, *Op. cit.*, p. 134.

joignent une agilité et une légèreté incroyable à un degré remarquable de résistance aux fatigues, et à une sobriété hors ligne ; bref ils sont les habitants par excellence du désert »¹. Ce portrait de l'homme saharien du Tibesti peut être appliqué aussi à celui de l'Ennedi et de Borkou, même si chaque région possède son propre caractère en matière de longitude et de l'altitude qui gouverne l'activité économique et sociale de ses occupants et la capacité de ceux-ci à dominer le milieu naturel.

Dans le même ordre d'idée, l'Ennedi a son bastion central qui culmine à 1500 mètres, et il se laisse pénétrer sur le versant Sud-Ouest par des vallées parcourues par des rivières qui restent actives pour porter parfois leurs eaux jusqu'à plus de 200 kilomètres dans l'Ouest, à la surface des regs argileux du Nord du Mortcha, mais qui meurent aux abords de l'erg du Djourabe. Sur les versants Nord et Est, les sables accumulés par le déchaînement des vents ont assiégé les vallées et ne permettent guère aux rares crues de se répandre au-delà de la lisière montagneuse. On peut observer sur chacun des trois versants des paysages qui possèdent des caractères propres. Au-delà de la lisière Est, vers le Soudan, c'est le désert intégral. Au Nord, l'étroite dépression de Mourdi est un riche réservoir d'eau, les puits sont nombreux et très peu profonds ; au Sud-Ouest, les points d'eau sont essentiellement des gueltas et des sources qui jalonnent la lisière du massif. Par delà le Mourdi, l'Ennedi se prolonge au Nord par les petits massifs et le plus important dépasse à peine 1 000 mètres. C'est un pays vide, sans aucun point d'eau permanent et qui connaît un peu de vie seulement lorsque les pluies, extrêmement rares et capricieuses, ont rempli les gueltas et renouvelé les pâturages².

Sous la même latitude et dans son voisinage, on rencontre une région où les dunes vives, sans cesse balayées par le vent, n'offrent plus qu'une végétation herbacée très diffuse. C'est un pays aux horizons illimités, sans accident, sans arbre ; c'est le Sahara de l'imaginaire populaire : une immense étendue de sable qui se soulève parfois en dunes que le vent pousse inlassablement vers le Sud Ouest. Le Général Thilo avait donné à cette région le nom de pays bas, parce qu'on y trouve toujours un niveau inférieur à 200 mètres tandis que la surface du lac Tchad est à 282 mètres. A la limite Nord de cette région, le Borkou offre la plus

¹*Ibid.*

²Albert LE ROUVREUR, *Op. cit.é*, p.30.

importante palmeraie de toute l'Afrique centrale ; elle s'étend dans une dépression de 80 kilomètres de long¹.

Malgré ces différents aspects atmosphériques dans la zone saharienne, on note toutefois qu'ils ont les mêmes caractéristiques communes en ce qui concerne la faiblesse de précipitation, le caractère irrégulier de saison de pluie et aussi le genre de vie des habitants : les éleveurs de bœufs de ces différentes régions ne dépassaient pas la lisière Sud et le mil n'était cultivé que dans les ouadis. Outre les conditions naturelles défavorables à l'agriculture dans la région saharienne, où la production d'une palmeraie n'excédait guère les besoins du producteur, parce que la plupart des nomades méprisaient la culture, réservée aux descendants des anciens captifs. Ces derniers entretiennent les palmeraies et cultivent dans des jardins irrigués, des céréales (blé, orge, diverses variétés de mil et maïs), des légumes (tomates, oignons et oseille etc). Cependant, dans la zone désertique, l'élevage était considéré comme une activité noble, et c'est à l'importance de son troupeau de dromadaires ou de bœufs que se juge la richesse d'un Têda ou d'un Daza dont la vie est intimement liée à celle de ses animaux².

Pour pallier cette carence en matière de culture vivrière, les populations du désert, d'une façon générale et de manière individuelle, comme les Têda et Daza, se tournèrent vers le Bornou, le Kaouar, le Fezzan et le Ouaddaï pour chercher les produits alimentaires qui leur étaient indispensables ; contre un chargement de chèvres, de dattes ou de sel ; elles rapportaient des céréales et des vêtements, mais ces produits ne dépassaient jamais les besoins de leur propre famille. A noter que le commerce intérieur proprement dit dans cet endroit n'existait pas, bien que cette région ait été traversée par des pistes caravanières importantes, car il n'y avait pas de marchés locaux et nul n'achetait à un voisin le surplus de sa récolte. Toutefois, il existait un système d'échange de cadeaux et d'indemnités de toutes sortes qui suivent le cycle des fêtes familiales. Mais les véritables commerçants étaient des Haoussa, des Kanouri ou des Libyens. Le mil et les tissus qu'ils fournissaient étaient vendus à crédit ou échangés contre les animaux

¹*Ibid.*

² Annie M.-D. LEBEUF, *Op. cit.*, p. 13-14.

sur pied qu'ils exportaient, pour leur propre compte, au Fezzan principalement¹. Ces tribus (Haoussa, Kanouri et Libyen) sillonnaient aussi avec leurs marchandises la zone sahélienne qui regroupe la région de l'Ouaddaï, du Kanem et la région de Mortcha où la population locale s'adonnait à l'agriculture et à l'élevage.

Le Ouaddaï en effet, recouvre approximativement les anciennes limites du royaume qui s'étendait du désert au Bahar Salamat et au Dar Koti, du Darfour au Baguirmi. Sa frontière septentrionale, située au Nord du 15^e parallèle, le sépare du massif du l'Ennedi. Elle suit, à l'Ouest, le 20^e degré de longitude Est et s'en écarte vers 12^e parallèle pour aller rejoindre dans le Sud les rives du Bah Kamer qui marquent la frontière de l'Oubangui². Ainsi la région du Ouaddaï par son massif usé d'altitude où les granits alternent avec des grès, dont les plus hauts sommets ne dépassent guère 1200 mètres et dont le relief s'abaisse vers les plaines de l'Ouest jusqu'à 400 mètres, où l'enchevêtrement très tourmenté de chaînes confusément orientées rend la zone difficilement pénétrable. Le pays respire surtout par ses Goz (terme arabe qui désigne un amoncellement de sable résultant de la désagrégation des grès, qui encombrant les vallées ou montent à l'assaut de môles granitiques) qui autorisent la culture du mil. Cependant, il n'existe pas sous cette latitude de cours d'eau permanents, mais les rivières y gardent parfois une belle ampleur et les plus puissantes d'entre elles – Batha et Kadja – sont en activité incessante pendant trois mois chaque année, de juillet à octobre ; le reste du temps, ce ne sont que de larges avenues de sable bordées d'épaisses forêts-galeries et de grands arbres à feuilles épaisses. Ces vallées jouaient un rôle important dans la vie des pasteurs comme dans celle des paysans du fait des réserves d'eau qu'elles recèlent.³

Le climat de la région du Ouaddaï est de type tropical : une saison sèche et chaude avec des températures maxima de 48°, d'avril à juin, une saison de pluie de juin à octobre avec en moyenne des précipitations de 200 mm au Nord, 700 mm au Sud répartie sur cinq mois, enfin une saison froide de décembre à mars avec des minima de 6° en janvier. La saison critique pour l'homme sera la première saison sèche, celle où le paysan a épuisé ses réserves de mil, où le pasteur ne trouvera plus,

¹ *Ibid.*

² Annie M.-D. LEBEUF, *Op. cit.*, p. 76.

³ Albert LE ROUVREUR, *Op. cit.* P.26.

pour ses troupeaux, le pâturage et l'eau nécessaires, où les produits de cueillette même auront disparu. Mais cette période critique peut s'étendre même sur la saison froide pour le sédentaire, si les pluies ont été insuffisantes pour arroser le champ de mil, et ce sont alors des disettes graves que le froid peut rendre mortelles¹.

Cette région est composée de sédentaires et de nomades ; les premiers s'adonnaient à l'agriculture, dont en majorité des tribus Maba et d'autres groupes ethniques de la région tels que : les Kadjaksé, les Bandala, les Mimi, Koka, Tama et Zagawa etc. ... D'une façon générale, le Ouaddaï est moins fertile que les pays situés plus à l'Ouest et au Sud, bien que la zone centrale soit la plus favorisée. Dans le Nord, les Mimi possèdent quelques dattiers. Les principales plantes cultivées sont les différentes variétés de mil, le maïs, l'arachide et le haricot. Les secondes pratiquaient l'élevage principale richesse du pays, qui était entre les mains des Arabes et les autres populations du Ouaddaï ne possèdent de troupeaux que pour leurs besoins domestiques (chèvres, moutons et ânes). A signaler que de par de son histoire, le Ouaddaï était en relations commerciales suivies avec le Bornou, le Darfour et le bassin méditerranéen. La route ouverte par le roi Saboun au début du XIXème siècle et qui reliait directement Ouara (capitale du Ouaddaï) à Benghazi en passant par le pays des Mahamides, des Bidéyat, par Koufra et Djalo, avait permis d'intensifier les échanges avec l'Egypte et le roi envoyait une caravane personnelle jusqu'au Caire².

Dans l'Ouest du Ouaddaï se trouve la région sahélienne du Kanem qui, est en rapport étroit avec le Borkou par le lien ethnique comme les Tibbou et les Ouâld Solîmân, qui sont à cheval entre ces deux régions et se sont liés aussi par un prolongement de caractère géographique par la chaîne de dunes qui entoure le lac. Dans le même ordre d'idée, NACHTIGAL estimait qu'autrefois le *Tsâd* (lac Tchad) avait entre le Kanem et Borkou, un vaste réservoir auquel il était relié par le Bahr el Ghazal et la tradition locale affirma que celui-ci était navigable et, à ce sujet, son compatriote BARTH, dix ans auparavant, avait recueilli de la population locale la

¹ Albert LE ROUVREUR, *Op. cit.*, p.27.

² Annie M.-D. LEBEUF, *Op. cit.*, p. 81.

même information : « la communication entre le lac et le Bahr El Ghazal a été interrompue, dit-on, par une dune (Sandhugel) située près de Suggera¹ ».

A noter que la région du Kanem s'étend depuis la rive Nord du lac Tchad jusqu'aux confins du désert entre le 13° et le 16° degré de latitude Nord et entre le 12° et le 16 degré de longitude Est. C'est une immense plaine, zébrée de dépressions à fond argileux, séparées par des dunes fixes orientées Nord-Nord-Ouest/Sud-Sud-Est. Au Nord, elle comprend les régions subdésertiques du Chitati et du Liloa qui se prolongent par l'Eguei où réapparaissent les dunes mobiles. Vers l'Ouest s'étend le plateau du Manga et, vers l'Est, la dépression de Soro et la plaine de Mortcha limitée dans le Nord aux lits des ouadis, et à l'entour du lac, la végétation devient plus dense².

Dans cette région, le nomade et le sédentaire se mêlent comme au Ouaddaï, car chacun y trouve les conditions naturelles adaptées à son mode de vie grâce au lac Tchad et ses affluents qui ont fasciné tant de voyageurs et de géographes avant et pendant la colonisation et qui rendirent la région prospère. Par surcroît elle était considérée comme la plus riche et plus fertile de toute la zone sahéenne du Tchad³. Ajouter à cela, les nombreuses îles de la partie orientale du lac, îles formées d'alluvions et séparées par d'étroits canaux qui sont considérés comme le delta du Chari⁴. où la population lacustre pratiquait la pêche à côté de l'agriculture. Ce milieu géographique exceptionnel avait permis à la population locale et aux nomades de surmonter le problème du pâturage. En effet, la région avec sa vaste étendue de sable est, pour les paysans, des champs sans limites, tandis que l'abondance et la pérennité des puits dispensent le pasteur du problème de l'eau pour ses troupeaux⁵.

Contrairement donc au Ouaddaï, certains groupes ethniques de la région du Kanem sont à la fois pasteurs et agriculteurs comme les Kanembou, mais suivant

¹ CHUDEAU R, D'Alger à Tombouctou par l'Ahaggar, l'Air et le Tchad, *Bulletin de la société de géographie*, tome XV, 1^{er} semestre 1907, Paris, p. 266.

² Annie M.-D. LEBEUF, *Op. cit.*, p. 38.

³ Ferdinand de BEHGLE, Le bassin du Tchad, *Société de Géographie Commerciale de Bordeaux*, 2^{ème} série- 17 année, 15 janvier, 1894. P. 25.

⁴ CHUDEAU R, *Op. cit.*, p. 265.

⁵ Albert LE ROUVREUR, *Op. cit.* P.27.

la latitude, l'une de ces activités l'emporte sur l'autre¹. De ce fait, le Kanem est une charnière : au Sud, une savane dégradée où la culture est largement associée à l'élevage, au Nord, une steppe herbeuse où l'élevage l'emporte sur la culture, à l'Est où l'on cultive le mil et les haricots, tandis qu'au Nord surtout au Sud s'y ajoutent les riches cultures d'ouadis : maïs, blé, tomates, patates, piments, oignons ; A noter aussi, au Sud-Ouest, au voisinage du lac, la très prospère industrie du natron². La région s'est distinguée aussi par l'élevage du bétail (bœuf, moutons, chèvres et chameaux, chevaux et ânes) grâce à ses pâturages et à l'absence de mouches venimeuses³. A signaler que l'élevage Kanembou est caractérisé par son type sédentaire, c'est-à-dire par la pratique d'une stabulation. Cette règle n'est faussée que pour consentir à la cure annuelle du natron, mais celle-ci ne dure guère qu'une semaine ou deux et la reste de l'année, le troupeau est conduit chaque matin au pâturage par un garçon de dix à quinze ans⁴.

A côté de cette harmonie entre l'élevage et l'agriculture, la région est aussi riche en natron qui est exploité dans des Ouadis du Sud Ouest, au voisinage du lac et qui est exporté dans les différentes régions du Tchad et dans les territoires voisins (Nigeria, Niger et Cameroun). Ces variétés de ressources au Kanem donnèrent lieu à une activité commerciale intense. En plus comme dans tous les anciens empires africains situés à l'orée du désert à la limite entre le monde méditerranéen et le monde noir, le Kanem connut autrefois, grâce à cette situation, une certaine richesse. Dès le XIIe siècle, ses souverains avaient créé une voie, en grande partie artificielle qui, par Bilma et Djado, rejoignait Mourzouk et, de là, Benghazi et l'Egypte. Elle fut, pendant des siècles, empruntée par les marchands d'Afrique du Nord qui descendaient régulièrement chercher de l'ivoire et des esclaves échangés contre des chevaux, des soieries, des cotonnades et des armes. Vers l'est, à la même époque, des courants commerciaux s'établissaient suivant la route empruntée par les pèlerins de la Mecque⁵.

¹ Annie M.-D. LEBEUF, *Op. cit.*, p. 38.

² Albert LE ROUVREUR, *Op. cit.*, P.85.

³ Office coloniale, *Questions économiques, 1^{re} semestre*, année 1901, C.A.O.M.

⁴ Albert LE ROUVREUR, *Op. cit.*, P.88.

⁵ Annie M.-D. LEBEUF *Op. cit.*, p. 40.

Jusqu'à la veille du XX^{ème} siècle, le Kanem dépendait économiquement du Bornou, grand état situé à l'Ouest du lac, sous domination anglaise, mais politiquement soumis à l'époque à la double vassalité des Fezzanais et du royaume du Ouaddaï¹. Celui-ci exerçait aussi son influence sur la région du Baguirmi, situé au Sud du Tchad, une région basse, mais fertile, toute couverte des alluvions de la Chari. Ce vaste fleuve, grossi du Logone, son puissant affluent du Sud-Ouest, traverse le Baguirmi dans toute sa longueur, et lui verse toutes les richesses du pays fétichiste qui occupe les parties les plus méridionales et les plus occidentales du bassin². Le Baguirmi est, en effet, une vaste plaine boisée, aux larges vallonnements, bordée, à l'Ouest, par le Chari et, à l'Est, par le Bahr Laïri. Cette rivière temporaire est un diverticule du Chari dans lequel se déversent les eaux de la plaine d'inondation de lac Iro ; elle remonte vers le Nord-Est sur 400 km avant de se perdre dans les sables au Sud de Moïto. Un autre cours d'eau, le Bahr Erguig, traverse la région ; appelé Ba Mbassa par les Baguirmiens, c'est un bras du Chari qui part au Sud de Bouosso et décrit une boucle de 300 km avant d'aller se rejeter dans le fleuve à la hauteur de Mandajfa. De juillet à octobre, les eaux de ce réseau communiquent par d'innombrables canaux et diverticules ; le Chari dont le lit, en saison sèche, s'encombre de bancs de sable, est la seule voie navigable permanente³.

Outre l'abondance de l'eau, la région du Baguirmi est située au gradient climatique entre le Nord et le Sud. De ce fait, l'agriculture constituait l'activité principale de la population, les terrains de cultures sont en effet situés autour des villages. Les Baguirmiens cultivaient principalement le petit mil, le sorgho, les haricots qu'ils plantaient entre les pieds de mil, le sésame, l'arachide et le coton. En ce qui concerne la culture de ce dernier dans cette région, BARTH avait eu l'impression qu'il était au milieu d'un champ cotonnier de l'Amérique ou d'Inde : « nous traversâmes dit il, un pays peuplé et bien cultivé, situé vers Sud-Ouest. On y voyait surtout beaucoup de coton planté en sillons, comme il est d'usage, je crois, en Amérique et dans l'Inde [...] sur sa rive occidentale, la ville de Bougouman⁴ ».

¹ Robert BOUILLIE, *Les coutumes familiales au Kanem*, Paris, Domat-Montchrestien, 1937, P. 36.

² Ferdinand de BEHGLE, *Op. cit.*, p. 36.

³ Annie M.-D. LEBEUF, *Op. cit.*, p. 70.

⁴ Henri BARTH, *Op. cit.*, p. 94.

De ce fait, les rendements sont infiniment supérieurs à ceux du Nord : à surface égale, l'on récolte quatre fois plus de petit mil, par exemple, dans cette région qu'au Kanem¹. En plus une partie de la population s'adonnait à la pêche, en effet, les eaux de fleuves sont strictement réparties entre les villages riverains et leurs ressortissants ne pouvaient ainsi exercer leur droit de pêche que dans des limites précises. Les engins de pêche sont nombreux ; le plus caractéristique est le *Soro*, sorte de clayonnage en bois formant compartiment, dans lequel le poisson est pris au piège. A noter que la pêche au poisson, à l'écorce de *Balaniles*, est également pratiquée².

De par de son histoire, l'activité commerciale du Baguirmi est inférieure à celle du Kanem et du Ouaddaï, mais elle est étroitement liée à celle du pays fétichiste. Ce dernier, dit autrement pays « Sara », s'étend en zone guinéenne entre le 8° et 10° degré de latitude Nord, et de l'est vers l'Ouest, à cheval sur le Chari. Il est bordé à l'est par le Bahr Salamat et le Bahr Hadida (affluent du Salamat), au Nord est par le Bahr Kérékéré, à l'Ouest par le Logone et sa zone Sud non délimitée par des obstacles naturels, est caractérisée par une différence de végétation³. C'est une région très fertile où la population se consacre à l'agriculture : « en général, le sol est propre aux cultures indigènes [...] dans le pays Sara et Gabri nous avons vu des cultures superbes pouvant rivaliser avec les champs les mieux cultivés de France (mil, sorgho, arachide). Dans le Sud du Baguirmi et à mesure que l'on s'avance vers l'Ouest, le caoutchouc devient commun ainsi que la gomme, et partout dans cette région on rencontre le karité⁴ ». Ces groupes ethniques, outre l'agriculture, possédaient des chevaux, des moutons et des chèvres et ils pratiquaient aussi la pêche dans les différentes rivières qui sillonnent la région, où Gentil avait acheté du poisson fumé à des prix très modiques lors de son périple de 1895-1898, qui le mena au lac Tchad⁵.

En outre, la région avait une forte densité de population, mais celle-ci variait d'un village à autre ; par exemple, aux environs de Laï, les villages

¹Annie M.-D. LEBEUF, *Op. cit.*, p. 70.

²*Ibid.*

³Casimir MAISTRE, La mission MAISTRE, *Bulletin de la comite de l'Afrique Française*, n° 6- juin 1893, p. 6.

⁴*Ibid.*

⁵Emile GENTIL, *La chute de l'empire de Rabah, le tour du Monde*, Hachette, Paris, 1901. p. 556.

formaient des agglomérations assez denses : les cases serrées les unes contre les autres étaient séparées seulement par des ruelles étroites et tortueuses¹. Lors de son passage de 1893, MAISTRE avait estimé à 10 000 au moins le nombre d'habitants, dans cette ville. Sa richesse exceptionnelle lui avait attiré l'appétit prédateur de ses voisins qui, la razziaient périodiquement ; ils faisaient des incursions et opéraient des razzias massives. La population était constamment inquiétée au Nord par le sultan du Baguirmi, à l'Ouest par les Lamidous du Cameroun, à l'Est par le sultan du Ouaddaï et du Dar Kouti².

Le commerce de traite constituait la ressource principale de la plupart de ces royaumes, le roi du Baguirmi tirait l'essentiel de ses revenus de cette pratique et souvent il exigeait de ses vassaux dans le pays Sara de payer leurs impôts en esclaves. De ce fait, l'activité commerciale de la population autochtone ne dépassait guère son milieu naturel immédiat, celui-ci est couvert par la forêt dense, ses rivières jalonnées par des rapides et colonisées aussi en partie par des mouches venimeuses (tsé tsé) qui rendirent les échanges commerciaux plus difficiles. Cependant le pays fétichiste faisait l'objet d'un commerce intérieur intense à la fin du XIX siècle, de village à village ou de région à région : le mil, l'arachide, le fer, les chevaux, les cabris, les poissons séchés, le karité etc..., toutes marchandises troquées par les sédentaires aux colporteurs bornouans et haoussas, contre des perles, de l'étoffe indigène ou européenne, du sel, du natron, des peaux tannées et des kolas³.

On note ainsi que, d'une manière générale, les activités économiques de chaque groupe ethnique étaient commandées par son milieu naturel et par son degré d'organisation. En effet, le statut social de la population à l'époque était déterminé par rapport à son activité traditionnelle (agriculteur, pasteur, commerçant, forgeron et pêcheur). En outre chaque travail avait une valeur différente d'une région à l'autre ou dans une même région, ainsi l'agriculture n'avait pas la même considération dans les différentes zones géographiques du Tchad. Par contre, l'élevage était considéré unanimement par de différents groupes ethniques comme

¹ Emile MERCIER, Le pays du Logone-Chari, la voie de la Bénoué, p. 232.

² Jacques BOISSON, *Op. cit.*, p. 15.

³ Emil MERCIER, Le pays du Logone-Chari, la voie de la Bénoué, p. 234.

un travail noble et aussi un signe de richesse. Cependant chaque activité traditionnelle reposait sur des croyances religieuses auxquelles la population attribuait l'échec ou le succès de son travail.

3) La religion locale « l'animisme » et l'islamisation de la population

3-1) L'origine et l'initiation de croyances ancestrales

L'animisme en Afrique noire est un mélange de monothéisme, de polythéisme et d'idolâtrie. Dans ce système religieux, l'idée d'un Dieu est fondamentale ; en effet, les animistes croient à l'existence d'un Etre suprême et primordial, le seigneur de l'univers qui est son ouvrage. Ce monothéisme reconnaît en même temps l'existence d'une foule de dieux inférieurs et de déesses subalternes et au dessous d'eux se trouvent un nombre infini de génies bons ou mauvais¹. Ces différents génies sont présentés de manière différente et leur naissance est entourée de mystère. C'est ainsi que les animistes du territoire du Tchad disposaient d'une ou plusieurs représentations mystiques propres au clan ou commune, qui étaient considérées comme des intermédiaires ou des représentants de Dieu invisible. Mais le choix d'un symbole divin est lié à un événement surnaturel qui permit à un groupe ethnique de survivre à un sort funeste. Dès lors, il devint un objet sacré auquel on fixa des règles et des rites pour attirer ainsi sa protection et sa bénédiction. Ceux-ci devinrent des valeurs traditionnelles et religieuses sacrées et furent transmises des générations en générations par des rites initiatiques organisés dans des endroits isolés et secrets.

La croyance ancestrale dans la plupart des sociétés africaines naissait autour d'un objet, d'une chose, d'un animal ou d'un mythe créateur du clan auquel on attribuait des pouvoirs surnaturels protecteurs. Mais les origines de sacralisation d'un objet ou d'un génie créateur différent au sein d'un même groupe. Ainsi, les Maras – qui appartiennent à l'ensemble de la population Sara du Tchad s'attribuent

¹ Noël BOUDIN, *Fétichismes et féticheurs*, Bureau des missions catholiques, Lyon, 1884, p. 5.

l'histoire de leur origine à un couple de jumeaux nommés *Subo Ngabgoto* et *Madji Keredji*, qui arrivèrent dit on, dans le Sud du Tchad alors inhabité. Les jumeaux se marièrent et *Subo Ngabgoto* donna le nom de Mara au groupe de ses descendants ; Mara signifie « crocodile » : il se comparait au crocodile dont il avait le caractère fougueux et rapace ; *bé* signifie « village » le premier village du clan fut Marabé. Le lieu de fondateur n'est plus habité aujourd'hui : il reste cependant le centre et le plus haut lieu culturel du pays. Les cases des fétiches et les supports des symboles par lesquels s'établit la communication avec les ancêtres et la racine du clan, s'y trouvent établis¹.

On note cependant que, chez une partie de l'ethnie Hadjaray au centre du Tchad, les *Saba* ont une notion de la divinité suprême - à qui n'est rendu aucun culte comme dans la plupart des tribus africaines qui croient à un Dieu d'en haut - mais ils se rejoignent avec le Sara dans la sacralisation des esprits qui reçoivent des offrandes et des sacrifices. Le *Saba* croit à un Dieu d'en haut nommé *Wasa*, qui a fait descendre du ciel les montagnes du pays Hadjaray et donne à chacun sa destinée, bonne ou mauvaise et créa aussi les Margays (les génies invisibles) qui habitent toute personne². Ceux-ci étaient symbolisés par des objets sacrés. Ainsi chaque village dans le pays Hadjaray possède « une margaye » qui peut être un simple bambou, une pierre ou une poterie, abrité sous un petit auvent de paille. Cette sorte d'autel reçoit les offrandes régulières du prêtre ; il est également consulté et honoré à chaque événement intéressant la vie du groupe, le mariage, la chasse, une épidémie, etc. On prête serment au-dessus de lui et, lorsqu'il est « interrogé », il transmet ses réponses par l'intermédiaire d'une femme possédée³.

Mais l'histoire de sacralisation des margays dans le pays Hadjaray est interprétée de façon différente. Ainsi la plupart d'entre eux pensent que le culte rendu aux *Margays* était connu et honoré par les gens de terre (ceux qui officient la religion chez les Hadjaray) dès leurs origines. Tandis que à Matara dans la même région, on note que leur révélation se fit par le biais d'une sécheresse provoquée par

¹ Robert JAULIN, *La mort Sara, l'ordre de la vie ou la pensée de la mort au Tchad*, Union Rencontre, Mulhouse, 1971. p. 428.

² Jeanne-Françoise VINCENT, *Le pouvoir et le sacré chez les Hadjaray du Tchad*, Anthropos, Paris, 1975, p. 70.

³ Annie M.-D. LEBEUF, *Op. cit.*, p.114.

un pot au sommet de la montagne puis interrompue par deux hommes qui se demandaient « qui arrête la pluie » ; ils se sentirent dirigés vers la montagne où ils déposèrent un pile de paille en forme de cadavre à côté du pot et revinrent au village où une femme fut affolée, possédée, par la *Margay* dont elle révéla le nom et le sexe : il s'agissait d'une margay femme, nommée *Gogolon*. Celle-ci réclama un bouc et un coq noir. Donc il fallait faire deux fêtes pour la *margay* : l'une au moment de des semailles, l'autre au moment de récolte du petit mil. Dès que la fête fut célébrée, la pluie tomba¹.

Le processus de la transmission de valeurs religieuses au sein de certaines populations animistes reposait sur l'apprentissage des pratiques mystiques, qui permettent à l'individu de vivre en harmonie dans son environnement et aussi un moyen d'affirmation d'appartenance à une communauté quelconque. Ainsi, le culte Sara constituait un repère social et culturel dans lequel les multiples groupes ethniques s'identifiaient. En effet, les groupes Sara ont en commun un patrimoine de croyances religieuses et des initiations presque semblables comportant en général l'imposition de cicatrices raciales. Selon leur croyance, chaque individu est habité à sa naissance par le *Koï*, mauvais esprit différent de l'âme, *Djiékodié*, qui abandonne le corps du mort pour renaître dans sa descendance. Les âmes qui restent désincarnées habitent des arbres et exigent des sacrifices. Tandis que l'homme peut, lors des épreuves d'initiation, tenter de s'affranchir de son *Koï*, la femme conserve le sien et risque d'être envahie par un *Koï* errant. Elle ne sera sauvée que par le mariage².

Toutefois, l'initiation aux valeurs religieuse traditionnelle diffère d'une région à un autre. Ainsi chez les Sara, elle se transforme à un véritable centre de formation : les enfants sont recrutés et envoyés durant plusieurs mois dans des endroits secrets en brousse. Dès lors, ils sont soumis à une éducation religieuse rigoureuse et aussi une formation touchant les trois grands domaines d'activité de la vie humaine: les activités de la vie matérielle (chasse, pêche, travail des champs, cuisine...); les activités concernant l'organisation sociale (échange de femme,

¹ Jeanne-Françoise VINCENT, *Le pouvoir et le sacré chez les Hadjaray du Tchad*, Anthropos, Paris, 1975, P.119-120.

²Jacques BOISSON, *Op. cit.*, P. 22.

répartition des terres et des bien de consommation, organisation des unités de travail, etc.) ; les activités symboliques et culturelles. Aucun de ces domaines n'est jamais séparé des autres ; leur imbrication complète et permanente est le fait dominant. L'activité symbolique est mise en relief dans l'initiation ; elle s'insère étroitement dans la vie du groupe et assure la compatibilité et la cohérence entre l'ensemble de ses activités ; elle représente la respiration profonde du groupe dans son devenir, son espoir et sa volonté de vivre dans la durée historique¹.

Ceux-ci apparaissent clairement pendant l'initiation Sara le « Yondo » qui est organisée une fois chaque sept ans², elle permet aux jeunes garçons pubères de s'initier aux coutumes et aux traditions des ancêtres. Les adolescents vivent pendant des mois dans des centres établis au cœur de la brousse, qui sont tenus secrets et inaccessibles aux non initiés et surtout aux femmes. Là, des vieillards expérimentés et spécialisés leur font subir des épreuves et les instruisent. On développe leur virilité en leur faisant supporter la douleur sans faiblir, Flagellation, silence absolu, jeûnes, marches sur les mains et les genoux. Sur le plan psychique, on leur apprend à chasser le *Koi* et on leur livre les connaissances des adultes touchant les médicaments, la magie courante et aussi la vie de la brousse la chasse et les plantes³.

Cependant dans le pays Hadjaray, l'initiation des enfants au culte des ancêtres est inconnue ; les domaines religieux sont réservés à une catégorie de clan contrairement au pays Sara. En effet, le groupe Hadjaray se compose en *Bulon* (gens de la terre) et en *Maynon* (gens de la chefferie) dont seuls les premiers avaient la maîtrise de la religion ancestrale à cause de leur antériorité dans le pays et leur intimité avec les génies qui font de *bulon* les « propriétaires de la terre ». Donc seuls les gens de terre en la personne du « maître du sol » peuvent rendre aux génies le culte qui accordera au village leur faveur, gage de prospérité. Ainsi ils sont considérés par les gens de la chefferie comme étant perméables à l'invisible. Ils peuvent annoncer l'avenir grâce à des rêves appropriés, prédire par exemple l'arrivée de l'ennemi ou de maladies, ils savent soigner à l'aide de plantes ; ils

¹ Robert JAULIN, *Op. cit.*, p. 39.

² Robert JAULIN, *Op. cit.*, p. 53.

³ Jacques BOISSON, *Op. cit.*, p. 22.

connaissent les nourritures interdites et en préviennent les *Maynon* ; ils indiquent comment éviter les catastrophes ou les maladies ; ils décèlent à simple vue les sorciers. Ce don de connaissance, de double vue, en fait des êtres utiles, indispensables aux « gens de la chefferie ». C'est grâce à eux que l'ordre pourra régner dans le village. A noter que ces derniers se contentent de fournir les bêtes à sacrifier ou le mil avec lequel sera faite la bière du sacrifice. Ils ne prennent donc pas une part directe au culte, jouant seulement le rôle détourné que leur permet leur supériorité de donateurs généraux¹.

Au-delà de son caractère religieux et mystique l'initiation renforce le lien interethnique et offre à l'initier une vie nouvelle qui lui permet de vivre en harmonie dans son milieu naturel et humain. Ainsi elle : « créer un lien entre individu et connaissance initiatique, qui confère à celle-ci de la simple exactitude, une valeur particulière d'outil, de connaissance pour quelque chose² ».

3-2) Les structures sociales de la population animiste du Tchad

L'organisation sociale de la population animiste ou païenne en Afrique est régie par un lacs de pratiques traditionnelles avec les rites religieux, donc il serait malaisé de les distinguer, car chaque activité de la vie humaine dans cette société renvoie à une signification religieuse. Ceci peut être expliqué par le fait que certaines tribus tiraient leurs origines d'un mythe créateur autour duquel la plupart ont rythmé leur mode de vie. En effet, le respect d'interdits et la soumission aux volontés d'un génie - qui leur a été transmis par l'intermédiaire de leurs premiers ancêtres- assurerait l'harmonie et l'équilibre dans leur milieu naturel et humain.

Au Tchad, l'organisation sociale de tribus animistes est déterminée par leurs croyances religieuses. Celles-ci régulaient les rapports socio économiques et culturels entre les différents groupes ethniques et aussi au sein de même tribu. On note par exemple chez le groupe Sara: une organisation hiérarchisée dans laquelle le rôle et le statut d'individu ou de clan sont bien déterminés. Mais cette organisation politico religieuse est considérée comme anarchique à cause de sa souveraineté diffuse dont celle-ci est exercée de façon communautaire et indivise

¹ Jeanne-Françoise VINCENT, *Op. cit.*, p. 48.

² Robert JAULIN, *Op. cit.*, p. 53.

par le groupe et non appropriée par un individu¹. Par conséquent chaque activité sociale avait un chef et celui-ci exerçait son autorité de façon occasionnelle dans la plupart de cas. Cependant l'accession au titre de chef d'une activité quelconque au sein du groupe Sara pouvait intervenir de façon fortuite ou par l'héritage. Mais elle est conditionnée par une connaissance approfondie de la religion ancestrale.

Au premier rang de cette organisation Sara se trouve le chef de guerre, il est chargé de l'accomplissement des rites et de la direction des opérations et aussi du partage du butin dont il prélève une partie pour son compte ; les opérations terminées, il redevient un simple citoyen². Le chef de terre vient ensuite, qui est considéré comme un « intermédiaire obligatoire et seul qualifié de par son pouvoir et ses capacités liturgiques entre le groupe et la terre³ » ; il décide du lieu et du calendrier des cultures, il fait la récolte dont il est responsable magiquement, son ressort est variable, quartier de village, village ou groupement de village. Celui-ci travaille étroitement avec le chef de pluie qui joue un rôle important, car il doit faire pleuvoir à bon escient par ses pouvoirs surnaturels.

Dans l'ordre d'importance aussi, le chef des initiés « Lao » chez les Gambayes, Miltou Niellim etc. « Yondo » chez les Goulayes, il dirige le déroulement de l'initiation. Cependant le « Mbang » est considéré comme le dignitaire religieux le plus important et exerça autrefois une influence spirituelle sur la plupart de groupe Sara⁴. Le pouvoir de ce personnage est en effet associé à la prééminence d'une partie du groupe Sara Madjingaye sur le reste des autres clans. Le *Ngorgue* est aussi un titre donné au chef religieux de certains clans dans de groupe Sara. A noter qu'autour d'eux gravitaient d'autres chefs religieux comme les *Moh*, qui sont les prêtres de l'initiation et les conseillers du chef religieux. Dans cette organisation dominée par les hommes, on note cependant que les femmes Sara ne disposaient que d'un seul titre la *Korbegue*, mais son rôle se limitait au déroulement de l'initiation, de ce fait, elle peut être instruite d'une partie du rituel. Les *Korbegue* sont prise, pour chaque clan, parmi les vieilles femmes d'un lignage

¹ Jacques LE CORNEC, *Les chefferies du Tchad et l'évolution politique*, Paris, 1963. p. 14.

² Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, P. 16.

³ B. LOPINOT, « Aspects particuliers du problème des chefferies ; les Gambayes du Logone », 1954, p. 14. Cité par Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, p. 16.

⁴ Jacques BOISSON, *Op. cit.*, p. 24.

donné et considéré comme un *Moh*. Celles qui officiaient ce titre selon la tradition - comme chez le clan de Houri- meurent toujours une fois l'initiation terminée¹.

Selon Le Cornec, les quatre premières fonctions de chef Sara seraient les plus importantes avant celles du chef de brousse chargé de la fixation des limites de la zone d'extension du groupe et de la cueillette de certains produits. On note aussi le chef de la chasse et le chef de la pêche chargés de l'organisation de ces opérations dont certaines se font collectivement². On constate une ressemblance entre le groupe Sara et celui des Hadjaray en matière d'organisation politique et religieuse les deux choses étant intimement liées dans les deux sociétés. En effet, au sein du groupe Hadjaray -comme le Kinga ou le Saba- le chef de chaque communauté villageoise est le principal chef de culte, mais ici le mode désignation du chef diffère dans une certaine mesure de ce qui se fait au pays Sara. Ainsi chez les animistes du centre, la fonction de chef se transmet de père en fils³. Mais celui-ci, de par de son statut qui le prédestine au titre de chef, recevra sans doute une formation religieuse.

Mais le statut social de groupe Hadjaray comme nous avons souligné précédemment repose sur une organisation politico religieuse dans laquelle les rôles sont bien répartis entre *Bulon* (gens de la terre) et *Maynon* (gens de la chefferie). Cette division caractérisa la composition de la plupart des clans Hadjaray. En effet, les gens de la chefferie nourrissaient un sentiment de supériorité envers les gens de la terre qui autrefois vivaient dans des quartiers à part. Toutefois, ces derniers constituent un noyau essentiel dans la vie de la société Hadjaray, à cause de leurs pouvoirs surnaturels et ceci en dépit du sentiment de supériorité de *Maynon* à leur égard qui frise la répulsion dans certain cas⁴. Mais paradoxalement et en dépit de leur statut de sous-homme, les gens de terre influencent la vie politique dans la société dont ils sont exclus. En effet, ils avalisaient au dernier ressort la nomination de chef supérieur de clan qui est toujours issu de gens de la chefferie. Cette symbiose entre le pouvoir politique et religieux au sein de la société Hadjaray en général et dans le clan de Saba en particulier avait préservé l'ordre social dans la

¹ Robert JAULIN, *Op. cit.*, p. 64.

² Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, p. 16.

³ Annie M-D LE BEBEUF, *Op. cit.*, p. 114.

⁴ Jeanne-Françoise VINCENT, *Op. cit.*, p. 48.

communauté du fait que « les pouvoirs politiques et religieux sont si bien équilibrés que le chef *Maynon* du village, se trouve dans l'impossibilité d'exercer une autorité tyrannique sur les *bulon* qui ne sont pas les gens de « ses » terres, mais les gens de « la » terre¹».

En outre, les *Bulon* sont craints et respectés, car leur pouvoir peut les rendre dangereux, ils sont capables d'envoyer la mort à leurs ennemis, à ceux qui les ont fâchés ou qui se montrent chiches avec eux. Aussi les *Maynon* s'efforcent-ils par des cadeaux de désarmer une rancune peut être latente. Il faut que les *Bulon* « aient le cœur propre », c'est à dire qu'ils n'aient aucun grief contre l'un des « gens de la chefferie ». Ainsi les *Bulon* de par de leurs pouvoirs surnaturels, qu'ils tiennent des margays, plus précisément des génies du sol, peuvent parler aux margays et interpréter leurs volontés. Il leur arrive même « de les voir face à face² ».

Cette répartition de fonction et de responsabilité avait assuré l'harmonie et l'équilibre au sein de la population animiste du Tchad. Ces différents chefs étaient dépositaires de l'ordre social et traditionnel qui régissait le mode de vie de leur communauté. Ils y sont très attachés au premier chef, comme en témoigne le récit de Gentil dans lequel un chef de village nommé Ernago, l'accompagnant dans sa reconnaissance de l'environ de Kerbedjé retourna précipitamment dans son village pour résoudre une affaire le concernant selon la tradition : « l'une de ses femmes, la plus jeune et la plus aimée, était soupçonnée d'avoir accordé en l'absence du mari quelques 'menus suffrages' à un galant du village. Il n'y avait pas flagrant délit. Aussi les protagonistes niaient-ils à qui mieux. On décida donc de s'en rapporter au jugement de Dieu. Ernago, qui cumulait avec les fonctions de chef celles de féticheur, s'en alla planter sur une termitière une douzaine de petits morceaux de bois, ils devaient y rester trois jours. Si au bout de ce temps les termites avaient laissé les piquets intacts, la femme était innocente. Sinon elle était coupable...³».

¹Jeanne-Françoise VINCENT, *Op. cit.*, p. 48.

²*Ibid.*

³ Emile GENTIL, « La chute de l'empire de Rabah, la mission Gentil, de Congo au lac Tchad », *Le Tour du monde, Nouvelle série- 7^o année*, Paris, Hachette, 1901. p. 543.

Cependant le véritable pouvoir occulte est détenu par les sorciers qui ont une grande influence chez les animistes et aussi au sein de la plupart de tribus musulmanes du Tchad. On vient les consulter au sujet de l'issue des maladies, du résultat d'une bataille, de la durée de sécheresse. Ainsi chez les Sara, pour connaître l'issue d'une campagne agricole, l'augure prend un poulet, le tue en lui arrachant la tête, et jette le corps devant lui : si l'animal tombe sur le ventre ou sur le dos, le présage est favorable, mais s'il tombe sur le flanc, le présage est défavorable¹. On note aussi chez les Sara et dans presque tous les groupes ethniques du Tchad une coutume répandue quasiment dans toute l'Afrique et qui consiste à attribuer toute mort non prévue à l'influence occulte et criminelle d'un ennemi du défunt : l'individu soupçonné d'être l'auteur de cette sorte d'envoûtement, accusé de sorcellerie, est immédiatement mis à mort. Cela a lieu presque toutes fois que quelqu'un meurt d'autre chose que de vieillesse, surtout si c'est un chef ou un personnage notable. Voici comment on procédait chez les Sara pour découvrir le prétendu coupable : « la révélation se fait par l'entremise d'une bottelette d'herbe sainte placée sur la tête d'un devin qui, tout en tremblant et agitant le chef, se tourne de côté et d'autre, jusqu'à ce que le faisceau d'herbe tombe sur le criminel présumé, lequel subit aussitôt son sort²».

3-3) La pénétration de l'islam

L'arrivée de l'islam au territoire du Tchad remonte à la première ère de la propagation de la religion musulmane en Afrique. En effet, l'Islam avait pénétré dans le royaume du Kanem au IX^e siècle– ce royaume a été créé au milieu du VIII^e siècle- mais sa diffusion fut très restreinte : « à la fin du XI siècle, l'Islam reste toutefois confiné aux cadres étroits de la cour royale et aux membres de l'aristocratie³». Il faut attendre le début du XII^e siècle pour que l'Islam devienne l'instrument d'une politique expansionniste et sorte du cercle fermé de

¹ Gustav NACHTIGAL, *Sahara und Sudan*, cité par Maurice DELAFOUSE, *Op. cit.*, p. 14.

² Maurice DELAFOUSE, *Op. cit.*, p. 14.

³ Bawarro w. BARKINDO, La région du Tchad en tant que carrefour, *Histoire Générale de l'Afrique. III. L'Afrique VII^e au XI^e siècle*, Paris, UNESCO, 1985. p. 488.

l'aristocratie, ainsi, il devient une religion populaire grâce à Dūnama Dīblami (1210-1248)¹.

Dès lors, une majeure partie de la population vivant dans ce royaume se convertissait à l'islam. Parallèlement, elle confiait ses enfants aux connaisseurs de l'islam entre eux, ainsi on voyait apparaître des écoles coraniques au sein desquelles étaient choisis des étudiants pour être envoyés dans les différentes universités islamiques de l'époque comme celle de la Tunisie : « de plus, l'université d'*al-Quarawiyyīn* et l'école *Yūsuf b. Tāsfin* au XII siècle portant son nom accueillait un très grand nombre d'élèves Kanimi² ». Il existait aussi des prédicateurs venus du Maghreb pour propager l'islam dans ce royaume qui se disloqua à la fin du XIV^e siècle à cause de révoltes d'un certain nombre de tribus connues sous le nom de Boulala. Ainsi la dynastie kanimi était contrainte de s'exiler à l'Ouest du lac Tchad où elle fonda le royaume du Bornou qui joua un grand rôle dans l'islamisation de la population au long des rives du lac Tchad et du fleuve Chari³.

Un peu plus tard, le royaume du Baguirmi apparaît dans le Sud du territoire ; il adopta l'islam au XVI^e siècle. Ses différents souverains étaient engagés à propager la religion musulmane par voix pacifique. Parmi eux on peut citer : Abdallāh, lequel créa des écoles et des mosquées fréquentées par des *Uléma* et multiplia les envois d'étudiants à l'étrangers. De ce fait, le royaume du Baguirmi devint un exemple souvent cité, pour le nombre important de ses intellectuels et ses savants⁴. Ainsi Barth fut impressionné lors de son séjour à Massenia par deux savants : il s'agit de *Faki Ibrahim* et *Faki Sambo*. Le premier lui communiqua de précisions sur l'ethnographie et la politique du Ouaddaï, et le second, il le décrit comme : « un personnage extraordinaire pour ce pays [...], je ne me serais guère attendu à rencontrer un homme semblable à Masséna, ville privée de toute relation avec le monde civilisé, et même avec les régions de l'Afrique les plus avancés. Il connaissait non seulement toutes les branches de la littérature arabe, mais même

¹Dierk LANG, Royaumes et peuples du Tchad, *Histoire Générale de l'Afrique. IV. L'Afrique XIIIe au XVIe siècle*, Paris, UNESCO, 1985. p. 270.

² Mahamat zen ABAKAR, *Etat et religion au Tchad VIIème siècle à nos jours*, Strasbourg, 1996, p. 125.

³ Annie M.-D. LEBEUF, *Op. cit.*, p. 37.

⁴ Mahamat zen ABAKAR, *Op. cit.*, p. 132.

les parties d'Aristote et de Platon traduites en arabe [..]. Il les avait lues et les possédait même en manuscrit ; en outre il connaissait à fond tous les pays qu'il avait eu l'occasion de visiter. Jamais je n'oublierai le jour où je vis pour la première fois Faki Sambo, qui devint bientôt mon ami...¹».

Dans la même période, Abdelkerim, fonda en 1626-1627 un nouvel état dans l'Est, qui devint par la suite le Royaume Islamique du Ouaddaï. Ce royaume était devenu un creuset de la culture islamique, puisqu'il constituait un passage obligatoire vers la Mecque pour les pèlerins de l'Afrique de l'Ouest : « les pays arabes voisins, tels que l'Egypte, le Soudan et la Libye, y envoyaient à la suite de pèlerinages, des *Ulémas* et des propagateurs. En même temps, les pèlerins de l'Afrique de l'Ouest y faisaient halte et, souvent, y résidaient pendant quelques années pour s'instruire ou envoyer leurs enfants dans ces écoles. Ces derniers poursuivaient plus tard, leurs études supérieures à Al-Azhar²». On estime à dix mille (10.000) environ le nombre de pèlerins qui transitaient annuellement par Fort-Lamy (N'djaména) et Abéché³. Lors de son voyage au Baguirmi en 1852, Barth avait vu aussi ces milliers des pèlerins originaires du Soudan occidental⁴. Mais ce royaume, qui fut à la fin du XIXème siècle une plaque tournante, fut affaibli à cause de l'invasion de Rabah et il se désintégra complètement du fait de la colonisation française.

On constate que ces trois monarchies sont toutes situées dans la zone sahélienne où l'islamisation de la population s'était faite en douceur et par une progression très lente. Il a fallu donc plusieurs siècles pour que les couches populaires adoptent l'islam. De ce fait, l'islam est très ancré dans les mœurs de la population de ces zones. Mais, la notion de la répartition géographique pour déterminer la localisation des populations musulmanes du Tchad est faussée par la propagation de l'Islam dans certaine région du Sud et la présence des animistes dans le centre du pays, surtout dans la région du Guéra. Toutefois, les textes

¹ Henri Barth, *Op. cit.*, p. 131.

² Mahamat zen ABAKAR, *Op. cit.*, p. 147.

³Rapport, *Remarque sur l'islam au Tchad et en Afrique occidentale Française*, Note confidentielle, C.A.O.M, Carton, 2158.

⁴ Henri BARTH, *Op. cit.*, p. 101.

coloniaux considéraient que le Nord est la terre de l'islam et le Sud est celui du pays fétichiste.

Cette diffusion de l'islam s'explique aussi du fait que la langue arabe est très répandue au sein de la population. En effet, la plupart des groupes ethniques du Tchad utilisent un dialecte arabe qui constituait leur langue vernaculaire comme dans la région du Ouaddaï, du Salamat (Sud-Est), d'Ati et dans la région Baguirmi. Cependant dans le reste du territoire, le dialecte arabe ne constituait pas une langue maternelle de la population. Ainsi dans la zone saharienne toute la population était musulmane mais elle ne parlait pas la langue arabe, le cas de Tibous du Tibesti illustre bien cet état de fait, car ils n'étaient pas versés dans la langue arabe et ni dans la lecture du Coran¹.

A noter que la langue arabe était considérée par la plupart des tribus non arabes comme un instrument de la compréhension de la religion musulmane : « comme c'est la règle, la langue arabe s'est répandue en même temps que l'islam, l'un pousse l'autre, et s'il est vrai que l'on dénombre au Nord du Tchad plus de vingt langues ou dialectes différents encore bien vivants, il n'en reste pas moins que le Tchad musulman que nous avons circonscrit s'identifie assez bien avec le Tchad arabophone² ». Dès lors, le dialecte arabe est devenu la langue intertribale et il permit aux divers groupes ethniques de tisser des relations économiques entre eux et avec le monde extérieur.

3-4) L'islam et la mutation de structures traditionnelles

Les survivances de certaines pratiques préislamiques au sein de la population musulmane tchadienne démontrent assez bien à quel point celle-ci était attachée à sa religion ancestrale. Ainsi, la sorcellerie dans certains groupes ethniques et le système des castes restèrent vivaces malgré leur proscription par la religion musulmane. Cependant l'islamisation avait introduit de nouvelles structures sociales qui gouvernèrent désormais le mode de vie de la population dans tous les domaines et par surcroît elles créa de nouveaux statuts (marabout, juge,

¹ Gustave NACHTIGAL, *Op. cit.*, p. 135.

² Rapport, *Remarque sur l'islam au Tchad et en Afrique occidentale Française*, Note confidentielle, C.A.O.M, Carton, 2158.

secrétaire...) auxquels l'enseignement islamique constituait le seul moyen d'accéder.

Ainsi avant l'arrivée des européens, il existait dans les régions islamisées du Tchad, un système éducatif basé sur l'enseignement coranique et les préceptes islamiques professés par un connaisseur du Coran (le marabout). Au Tchad, plusieurs appellations le désignent suivant la région. C'est ainsi qu'on les appelle au centre du pays *Seïdna* (mon maître en arabe), *Fakahra* ou *Alfaqih* (savant versé dans la jurisprudence) ; dans l'Ouest, on les appelle *malam* ou *malloum* (savant en dialecte bornouan). Ainsi, Khayer, utilise dans son livre *Regard sur les élites ouaddaïnes* les termes *faqara* ou *uléma* pour désigner le marabout dans la région du Ouaddaï¹. En effet, le marabout jouit d'une bonne réputation au sein de la population et aussi dans la cour des monarchies précoloniales. C'est ainsi que dans tous les royaumes du Tchad, les marabouts outre leur rôle d'enseignant, remplissaient les fonctions de juges, d'imâms, de conseillers et de scribes ou secrétaires.

Après la dislocation de ces royaumes au début de la colonisation, les marabouts gardèrent toujours leur prestige et leurs privilèges au sein de la société, marquant ainsi l'intelligentsia musulmane contemporaine de la colonisation². Le marabout était considéré par la population comme un homme saint et pieux, disposant de pouvoirs surnaturels. De ce fait, il apparaissait le seul recours aux yeux de la population en cas d'adversité. C'est ainsi qu'au Tchad, les *Seïdnas* étaient sollicités par la population en cas de malheur (maladie, décès, accès de folie) pour qu'ils demandent à *Allah* (Dieu) d'alléger leurs souffrances et de résoudre leurs problèmes. Selon Khayar, le grand-père d'Abdel-haqq (grand marabout) faisait des mystères avec des mots fétiches pour soigner et guérir de malades. L'histoire raconte que ce *Faqih* a guéri la mère du sultan qui était devenue aveugle³. Les *seïdnas* s'impliquaient aussi dans la vie quotidienne de la population : en célébrant le mariage et résolvant les problèmes conjugaux selon la jurisprudence islamique.

¹ Issa H. KHAYAR, *Regard sur les élites Ouaddaïens*, Paris, C.N.R.S, 1976. p.

² Paul MARTY, *L'Islam au Sénégal*, Paris, 1913, p. 239.

³ Issa H. KHAYAR, *Op. cit.*, p. 108.

En effet, l'enseignement Coranique au Tchad reposait sur une organisation méthodique et graduelle. Il était tenu d'abord au *Massidj* (qui désigne l'apprentissage quotidien du Coran au domicile du marabout) où les *Madjirines* (les élèves de l'école Coranique) doivent se présenter trois fois par jour : le matin, l'après-midi et le soir et, pour les cours de soir, les enfants étaient tenus d'apporter des fagots : « les après-midi, on ne faisait pas de cours, car il fallait aller chercher du bois pour s'éclairer la nuit ¹ ». Les enseignements Coraniques étaient organisés aussi dans le *Sangai*, sorte de campement où le marabout s'isole avec ses disciples en dehors de village, pour y enseigner le Coran dans la tranquillité. Dans ce système, la plupart des *Madjirines* habitaient avec le marabout : « les enfants envoyés par leurs parents pour subir la formation religieuse chez le marabout considèrent leurs maîtres comme un second père ² ». Enfin, la mosquée accueillait les *Madjirines* qui avaient atteint un certain niveau, par exemple, ceux qui savaient réciter la moitié du Coran par cœur, et ils apprenaient aussi les préceptes islamiques.

L'enseignement dans la mosquée était dispensé par un *Goni* (grand marabout). L'obtention de ce titre nécessitait plusieurs années de perfectionnement, d'assiduité, et l'obligation de réciter le Coran sans faute. A la suite de quoi une grande cérémonie était organisée un mercredi soir, pendant lequel tous les *Gonis* de villages, souvent venus de loin, et la population étaient conviés à une cérémonie solennelle. Le disciple à cette occasion est vêtu de neuf et crâne rasé récite au milieu des grands marabouts un fragment de verset Coranique à haute voix : « l'événement de cette lecture du texte sacré a fait aussi l'objet d'une grande aumône (*sadaqua, sharafa*) au cours de laquelle un bœuf et plusieurs moutons sont sacrifiés et distribués ³ ». En effet, lors de son séjour à Massénia, capitale du Baguirmi, BARTH avait assisté à ce type de cérémonie : « Je dois dire cependant que le *Kadamange* (fonctionnaire de la cour, le précepteur du fils du roi) distribua, le 25 mai 1852, des aumônes, en l'honneur de son fils qui venait de terminer sa

¹ Ahmed KOTOKO, *Les destins de Hamai au long chemin vers l'indépendance du Tchad*, Paris, Harmattan, P. 21.

² Issa H. KHAYAR, *Op. cit.*, p. 103.

³ Adoum MBAÏSSO, *Op. cit.*, p. 82.

première lecture du Coran et s'apprêtait à en entreprendre une seconde ; cette grande circonstance était, pour la famille, la fête du *chatem el Koran*¹ ».

Cet événement constituait un tournant dans la vie du *Madjir* (élève), qui jouirait désormais d'un grand respect au sein de *Massidj, sangai* et aurait le privilège d'enseigner le Coran à ceux qui n'avaient pas atteint son niveau. Outre son devoir religieux, l'enseignement coranique permettait aux enfants de couches populaires d'accéder à des titres reconnus tels que : le *Faquara*, le *Saidna*, le *Mallem* et le *Goni* qui constituaient sans doute avant la pénétration coloniale un moyen de l'ascension sociale pour les élèves de l'école coranique. Dès lors, le porteur du titre devenait au-delà de ses origines sociales et ethniques, un personnage central dans sa communauté ou aussi dans la cour royale comme l'a constaté GENTIL au Baguirmi, où l'un de trois entourages intimes du sultan qui les avaient reçus avant son entrée à Massénia s'appelait *Mallem Abouu-Bakar* et il était aussi l'imam du sultan et de l'ethnie *Foulbé*².

En somme, les chefs religieux musulmans et les sorciers de par de leurs autorités morales assuraient l'harmonie dans leur société dans laquelle ils jouissaient d'un statut particulier. Ces pratiques de la religion animiste et ces symboles étaient considérés par certains explorateurs européens comme des procédés barbares ou bizarres. Par surcroît ces pratiques étaient contraires à la civilisation occidentale et surtout à la religion chrétienne. Dès lors, l'œuvre dite civilisatrice et la mission évangéliste trouvèrent au sein de la population animiste un terrain de prédilection pour s'implanter. En outre les richesses de différentes régions du bassin Tchad que nous avons évoquées avaient servi de prétexte à sa conquête coloniale.

¹Henri BARTH, *voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale*, Paris, 1861, p. 125.

² Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 557.

CHAPITRE II :

LA PORTÉE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE L'EXPLORATION EUROPÉENNE DU BASSIN DU TCHAD ET LES RÉACTIONS DE LA POPULATION :

Etant donné que le territoire du Tchad est situé au cœur du continent africain, il nous a semblé important d'évoquer brièvement les origines et les motivations de premiers explorateurs européens qui sillonnèrent individuellement ou en petit groupe l'intérieur de l'Afrique au début du XIXème siècle jusqu'à la fin du XIXème siècle. Ensuite, nous étudierons les itinéraires et les buts de ceux qui ont exploré le bassin du Tchad. Enfin nous terminerons sur la finalité de l'exploration européenne au Tchad à la fin du XIXème siècle, et aussi sur la brusque rencontre entre les européens et la population dite indigène et les réactions qui en ont résulté.

1) Les motivations des premiers explorateurs européens :

1-1) L'origine et l'enjeu de l'exploration

Avant le XIXème siècle, la majeure partie de l'intérieur de l'Afrique en général et celle du bassin du Tchad en particulier était inconnue pour les européens. Mais elle était sillonnée par les voyageurs et chroniqueurs arabes depuis plusieurs siècles auparavant. Ceux-ci avaient visité la plupart des royaumes africains situés entre le Sahara et la forêt. Parmi ces voyageurs, on peut citer Hassan al-Wazzan dit Jean Léon l'Africain qui visita le Soudan occidental et central au milieu du XVIème siècle. Il révéla à l'occident l'existence de ces empires africains dans son livre *la description de l'Afrique* qui a constitué pendant trois siècles pour l'Europe la seule référence sur l'intérieur de l'Afrique¹.

¹J. KI-ZERBO, « Méthodologie et préhistoire africaine » *Histoire Générale de l'Afrique*, Unesco, Paris, 1986. P. 81.

Mais c'est le voyage de cheych Mohammed el Tounsy entre 1803 et 1813 aux royaumes musulmans du Kordofan, du Ouaddaï et du Darfour qui a permis à l'occident à mieux connaître ces royaumes en général et celui du Ouaddaï en particulier. Il décrit l'état militaire, civil et politique du royaume Ouaddaïen et il évoque aussi son climat et ses ressources, son état moral et son histoire que l'Europe ignorait jusqu'ici¹.

A noter qu'à son arrivée en Egypte en 1799, Bonaparte avait entrepris juste un échange épistolaire avec le sultan du Darfour. Il faut attendre 1845-1851 pour que les schémas cartographiques des ces royaumes soient esquissés par le docteur Perron², en s'inspirant simplement du récit de voyage de cheych Mohammed el Tounsy³. Cette révélation de l'intérieur de l'Afrique sous les rapports physique et politique à l'Europe avait inspiré de vif désir d'en savoir davantage. Dès lors, les Européens se lancèrent à leur tour à l'exploration de l'intérieur de l'Afrique avec des aspirations diverses allant du simple goût de l'aventure jusqu'au désir prédateur de contrôler la richesse du pays dit inconnu. Par contre, les côtes africaines étaient connues des Européens depuis plusieurs siècles auparavant grâce au commerce triangulaire ou précisément la traite dite transatlantique, pratiquée du XVIe au milieu du XIXème siècle⁴. Durant toute cette période l'Afrique fournissait à l'Europe des matières premières essentiellement des esclaves, de l'ivoire et des métaux précieux contre les produits de traite tels que : tissu d'Europe ou d'Inde, armes à feu et poudre, coupe-coupe et couteaux, fer en barre, cuivre et alcools⁵.

Jusqu'au milieu du XIXème siècle les négociants européens, les Portugais, les Anglais, les Hollandais, les Français, se contentèrent d'installer des comptoirs sur les côtes africaine. À la fin du XVIIème siècle, les Français établis au Sénégal entreprirent plusieurs voyages importants pour reconnaître l'intérieur du pays et le

¹Cheych Mohammed Ibn-Omar EL-TOUNSY, *Voyage au Ouaday*, Paris, 1851.

²Membre de la société asiatique de Paris et de la société égyptienne, Directeur de l'école médecine du Caire et ancien directeur de la mission égyptienne en France et celui qui a traduit le livre d'El Tounsy en 1845.

³Danielle LECOQ, *Terre à découvrir, terre à parcourir*, Fonds documentaires ORSTOM, cote bx 6471, P. 299.

⁴INIKORI J. E, l'Afrique dans l'histoire du monde : la traite des esclaves à partir de l'Afrique et l'émergence d'un ordre économique dans l'Atlantique, « Histoire Générale de l'Afrique » V. l'Afrique du XVIe au XVIIIe, UNESCO, 1999. P. 103.

⁵Ricardo ALVAREZ, « L'Afrique, le continent mémoire », *Vécu* 2, 32.

principal est celui de sieur André BRUE (directeur d'une compagnie européenne), il remonta en 1697 le Sénégal sur une longueur de 600 km et au début du XVIIIème siècle, des missionnaires portugais visitaient l'Abyssinie et l'Ecosse James BRUCE explora en 1769-1771 le Nil bleu et revint en Egypte par la Nubie. À la fin du XVIIIème siècle, un mouvement de curiosité scientifique sur les travaux astronomiques et les progrès des sciences physiques, naturelles, anthropologiques et linguistiques, firent naître, dans l'Europe occidentale, des sociétés savantes qui s'appliquèrent à démêler la part de vérité et d'erreur dans les connaissances léguées par les époques précédentes sur l'intérieur de l'Afrique¹.

Ainsi en juin 1788 sir Joseph BANKS fonda à Londres l'Association africaine (African Association) dont le but était d'explorer, de coloniser et de reconnaître les richesses du continent noir. Outre l'organisation et financement des voyages vers Afrique et sur les autres continents, l'Association confiait aux explorateurs européens sous son auspice un programme précis, les invitant à recueillir les données astronomiques et météorologiques, les notions sur les langues et les croyances, sans lesquelles, expliquait-on, on ne connaît pas un pays². Au-delà de l'esprit humanitaire et scientifique du XVIIIème siècle qui apparaît dans la fondation de cette Association, elle avait pour but principal d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce anglais³.

Dans la même optique, en 1821, la Société de Géographie de Paris fut créée à l'hôtel de ville de Paris par de savants géographes. Outre son intérêt pour la géographie du monde, elle rejoignit dans ses principes et dans son fonctionnement l'Association Africaine en ce qui concerne l'intérêt spécifique qu'elle portait sur la géographie de l'Afrique c'est-à-dire une géographie de la localisation et de l'inventaire. Ainsi, dans son discours prononcé le 1^{er} février 1822 devant les membres de cette société savante, ROUX déclara à l'intention des explorateurs : « ne voir dans la terre que nous habitons qu'une sphère dont on chercherait à déterminer les sections différentes, les dépressions, les aspérités, ce serait la changer en désert [...] je vois, autour du géomètre qui la mesure, les plantes dont

¹Victor DEVILLE, *Partage de l'Afrique, exploration, colonisation, état politique*, Paris, 1898. p. 6.

²L'exploration de l'Afrique, *Imago Mundi*, p. 2.

³Ricardo ALVAREZ, *L'Afrique, le continent mémoire*,

elle est couverte, les animaux qu'elle nourrit, les nations qui la fécondent ou la ravagent. Le point d'appui de vos observations est dans le ciel ; mais le but auquel vous les rapportez est sur la terre ¹». Il s'agissait d'établir un relevé des plantes, animaux, races humaines, mœurs, costumes, habitats, objets de commerce, et sans quitter la logique de l'inventaire.

Il s'agissait donc pour les Européens de connaître d'abord le milieu naturel et humain de cette Afrique là et puis d'aller chercher eux-mêmes ses matières premières dans la mesure où le commerce transatlantique basé sur la traite des noirs avait commencé à perdre sa valeur économique au milieu du XIX^{ème} siècle. Aussi au début du XIX^{ème} siècle l'économie européenne avait connu une transformation radicale : la révolution industrielle. Cette nouvelle Europe industrielle et commerçante avait besoin de matières premières et de débouchés pour ses produits. Dans ce nouvel ordre économique, la traite des esclaves ne présentait plus d'intérêt pour les manufactures britanniques et françaises ; ces dernières réclamèrent plutôt de la gomme ou de la noix de kola pour la pharmacie, de l'huile de palme ou d'arachide pour faire tourner les usines, pour la cuisine ou la savonnerie. Il était donc plus intéressant de garder une abondante main-d'œuvre agricole en Afrique plutôt que l'exporter outre-mer. À ces intérêts économiques s'ajoutèrent des convictions religieuses en Angleterre ou philosophiques en France, condamnant le commerce d'êtres humains. L'esclavage ne fut aboli pour la première qu'en 1833 et pour la seconde qu'en 1848 (après une première abolition, sous la Révolution entre 1793 et 1802). Dès lors, bien que l'esclavage fût resté légal dans certains pays, comme les États du Sud des États-Unis, la traite atlantique, devenue clandestine depuis son interdiction par le Congrès de Vienne en 1815, déclina. Quarante ans plus tard, elle avait disparu².

Entre-temps, le gouvernement britannique avait lancé plusieurs expéditions à l'intérieur de l'Afrique pour établir des relations commerciales et diplomatiques avec cette partie du continent noir. Pour y atteindre, les voyageurs européens

¹Rapport fait à la commission centrale de la société de géographie de Paris. Publié dans le *Bulletin de la Société Géographique*, 1^{er} série, 1823, pp. 40-42. Citée par Isabelle SURUN, L'exploration scientifique de l'Afrique au XIX^e siècle est – elle une entreprise géographique, Finisterra, 1998, p. 31-38.

²Ricardo ALVAREZ, L'Afrique, le continent mémoire

choisissaient dans la plupart de cas comme point de départ la Tripolitaine et le Maroc qui leur offraient une base d'opération plus tranquille et plus calme, et par là plus sûre¹. Ce climat de sécurité relative qui régnait dans ces régions peut être expliqué par la présence britannique dans les contrées riveraines de la Méditerranée où BARTH avait éprouvé plus tard la puissance de la protection britannique : « Tous les consuls anglais, depuis Tanger jusqu'à Brousse m'avaient témoigné leurs dispositions bienveillantes et j'avais, à plusieurs reprises, joui de leur hospitalité ; de plus, c'est grâce à leur protection, que j'avais pu traverser avec quelque sécurité les régions désertes que j'avais à parcourir² ». Il s'agissait donc d'étendre cette influence dans l'intérieur de l'Afrique. En fait, le contrôle de ses richesses et la découverte de ses régions inconnues pour les Européens furent à l'origine de la plupart des expéditions occidentales en Afrique au XIX^e siècle.

1-2) Les voies de pénétration à l'intérieur de l'Afrique

Les différents chemins menant à l'intérieur de l'Afrique étaient semés d'embûches, car les royaumes islamiques du Soudan ne voulurent guère la présence de non musulmans dans leur territoire et aussi des marchands traditionnels soucieux de préserver leurs intérêts n'hésitèrent pas à s'opposer à toute pénétration. Donc il fallait aux aventuriers européens, souvent seuls ou en petit groupe, s'approprier une identité locale (Arabe ou Touareg) pour éviter un sort tragique, comme celui qu'a connu l'Allemand Roentgen, qui partit du Maroc en 1809 aux frais de « l'African Association », avec l'intention de gagner Tombouctou en se faisant passer pour un Arabe. Mais il fut assassiné par ses deux compagnons de route dans la même année³.

C'est de Tripoli que partirent, quelques années plus tard, en 1819, les Anglais Ritchie et Lyon. Ils étaient les premiers à relever la route de Tripoli à Mourzouk par Sokna, route ordinairement suivie par les caravanes allant du Soudan en Tripolitaine. C'est aussi par cette voie qu'en 1826 un autre Anglais, le major Laing, atteignit Tombouctou. Il était connu dans le Sahara sous le nom *d'es rais* (le capitaine), mais il fut expulsé de la ville religieuse, puis étranglé par son guide

¹ VUILLOT, V, *L'exploration du Sahara*, Auguste CHALLAMEL, Paris, 1895. p. 1.

² Henri BARTH, *Voyages et découvertes dans l'Afrique pendant les années 1849-1855*, Paris, 1860. p.8.

³ VUILLOT, V, *Op. cit.*, p. 2.

Ahmed ould Abêda, car il avait avoué sa nationalité et sa religion, ce qui lui valut sa mise à mort¹. Cette route de Tombouctou et Arouan, si funeste pour les explorateurs anglais, fut parcourue et prolongée jusqu'au Maroc de 1827 à 1828, par un jeune Français, René Caillé voyageant sous le costume d'un Maure. Il rapporta au monde occidental des données sur les tribus du Sahara, sur les habitants de Tombouctou et sur la ville elle-même. Ainsi il révéla le premier itinéraire régulier reliant, à travers le désert, le bassin du haut et moyen Niger à la côte méditerranéenne².

Quelques années avant la fin du XVIIIe siècle, l'explorateur anglais Mungo Park entreprit un voyage de pénétration dans l'intérieur de l'Afrique. Il visita le Niger à Bamako d'abord, puis Ségou. En 1805, il fut chargé d'une nouvelle mission par le gouvernement anglais, il revint à Bamako et descendit le fleuve jusqu'à Bouroum, mais il périt assassiné ou noyé près des rapides de Boussa en 1806. De ce fait, il fut le premier Européen à voir vu le Niger et son voyage avait établi que, dans leur cours supérieur, le Niger, la Gambie et le Sénégal puisaient leurs sources dans des régions voisines, mais que le Niger avait sa vallée supérieure orientée vers l'Est. C'est ce que qu'allait confirmer le voyage de Caillé³.

Cependant, si les voyageurs anglais eurent dans la plupart de cas de sort tragique en cherchant d'atteindre la ville de Tombouctou ou le fleuve Niger, ce ne fut pas le cas pour ceux qui sont partis explorer le bassin du Tchad et son lac. En effet, l'influence de l'Angleterre dans la Tripolitaine était plus marquée que dans d'autres régions de la Méditerranée. De ce fait, le consul britannique sis à Tripoli, M. Warrington, faisait connaître même au début du XIXème siècle à son gouvernement que : « la route de Tripoli à Bornou était aussi sûre que celle de Londres à Edinburgh ⁴ ».

1-3) Le succès d'explorateurs britanniques dans le bassin du Tchad

C'est dans ce contexte que le gouvernement britannique adopta un plan pour la découverte du Soudan central avec ses royaumes et son bassin du Tchad qui

¹ VUILLOT, V, *Op. cit.*, p. 2.

² VUILLOT, V, *Op. cit.*, p. 4.

³ Victor DEVILLE, *Op. cit.*, 8. .

⁴ DANHEM, *Voyages et découvertes dans le Nord et dans les parties centrales de l'Afrique*, Tome deuxième, 1826. P. 2.

suscitèrent à cette époque la curiosité du monde occidental avide de nouvelles découvertes. L'exécution de ce plan fut confiée à trois Anglais : Hugh Clapperton, le docteur Oudney et le major Denham et leur voyage dans l'intérieur de l'Afrique dura trois ans, c'est à dire de 1822 à 1824. Ils partirent de Tripoli et arrivèrent à Kouka, capitale de Bornou, après avoir découvert le lac Tchad. De là, le premier se dirigea vers l'Ouest et visita le Kano et le Sokoto. Le second s'enfonça dans le royaume de Bornou mais, exténué par le voyage, il laissa la vie à Murmur (Bornou). C'est le Major Denham, qui sillonna les rives orientales et occidentales du lac Tchad et visita les fleuves Chari et Logone où il séjourna même à Kousseri (ville camerounaise) en face de Fort-Lamy (N'djaména actuel). En outre il recueillit des renseignements sur le Baguirmi, le Ouaddaï et visita le Kanem. Ils furent ainsi par leur voyage, les premiers Européens qui réussirent à traverser le Sahara et atteignirent les régions du bassin du Tchad¹

Un an plus tard, Clapperton fut chargé d'une autre mission par le gouvernement anglais en 1828. Il atteignit Sokoto, non par la route de Tripoli au Fezzan, comme au premier voyage, mais par la côte de Guinée, reliant ainsi ses deux itinéraires en une traversée de l'Afrique². Malgré leur succès dans le bassin tchadien, les Britanniques n'avaient pas digéré le succès du jeune Français René Caillé. Ils mirent même en doute son itinéraire de voyage dans le bassin du Niger et ses renseignements sur Tombouctou ; car son exploration de cette fameuse ville avait fait un grand bruit dans le monde géographe de l'époque. En effet, les Anglais auraient voulu sans doute atteindre les premiers la ville mystérieuse de Tombouctou et le bassin du Niger. Ainsi, en 1835, Jean Davidson, un de leurs plus brillants officiers, connu chez les musulmans sous le nom de Yahiya Ibn Daoud, résolut d'essayer, lui aussi d'atteindre Tombouctou, mais contrairement à Caillé, par la voie du Nord-Ouest, c'est-à-dire par le Maroc. Mais il fut mis à mort en décembre 1836 à l'instigation des marchands du Tafflet, qui ne pouvaient s'expliquer la venue de Davidson que par le désir où étaient les Anglais d'accaparer le commerce de

¹ Major DENHAM, *Voyages et découvertes dans le Nord et dans les parties centrales de l'Afrique*, Arthus BERTRAND, tome premier, Paris, 1826. p. 2.

² Victor DEVILLE, *Op. cit.*, p. 9.

l'intérieur, ou par les intentions de cette nation de faire des conquêtes dans le Maroc et le Sahara marocain comme l'avaient fait les Français en Algérie¹.

En 1845, un autre Anglais, James Richardson, se lança à son tour malgré l'insuccès et la mort de Davidson. Il choisit la Tripolitaine pour point de départ contrairement à son compatriote et il avait pour but d'étudier les avantages commerciaux que pourrait retirer l'Angleterre d'une connaissance plus complète des routes de caravanes allant de Tripoli au Soudan et vers le Niger. Après un voyage de huit mois et demi, Richardson rapporta de son périple, non seulement des itinéraires levés régulièrement, mais des renseignements précieux sur les routes fréquentées par les caravanes, sur les mœurs des Ghadamsi, des Touareg et surtout sur le trafic des esclaves qui, à cette époque, se faisait en grand entre le Soudan et la Tripolitaine par la route de Mourzouk et du Fezzan².

La découverte de cette route allant de Tripoli au Soudan par James Richardson, lors de son voyage de 1845 à 1846, l'amena à soumettre à son gouvernement pendant l'été de 1849, le plan d'une expédition sur une plus vaste échelle, dans les principaux Etats de l'Afrique centrale. L'expédition avait pour but essentiel l'abolition de la traite des nègres et l'établissement de relations commerciales avec ces régions³. Le gouvernement britannique adopta ce plan, et lui confia le commandement de cette mission. Il fut secondé par deux savants allemands : le docteur Henri Barth et Adolphe Overweg. Ceux-ci ne consentirent à se joindre à l'expédition que : « à la condition toutefois, que la portée scientifique en fût considérée comme le but principal, tandis que l'on ne placerait qu'en seconde ligne l'abolition de l'esclavage et les traités de commerce à conclure avec les chefs du désert⁴ ».

Les trois voyageurs, partis de Tripoli, visitèrent successivement Mourzouk, Rhât, Tin-Tellouest, Agadez, et se séparèrent à Taghelele en se donnant rendez vous au lac Tchad. Richardson mourut pendant le trajet à quinze jours de marche du lac Tchad. Cependant docteur Overweg et docteur Barth atteignirent Kouka ou

¹ VUILLOT, V, *L'exploration du Sahara*, Auguste CHALLAMEL, Paris, 1895. p. 13.

² VUILLOT, V, *Op. cit.*, p.16.

³ Henri BARTH, *Op. cit.*, P 5.

⁴ Henri BARTH, *Op. cit.*, P 5.

Koukaoua capitale du Bornou où ils installèrent leur quartier Général. De là, ils se dirigèrent d'abord vers le Sud en mars 1851 où ils rencontrèrent les Chouas (on appelle Chouas tous les Arabes fixés au Bornou) et visitèrent l'Adamaoua, Bénoué et Yola puis ils retournèrent à Kouka. Ensuite ils sillonnèrent la partie orientale du Kanem et du Borkou, ainsi qu'aux différentes tribus des Teda, où ils se mirent étudier la géographie et l'ethnologie de ces régions du lac Tchad. En novembre 1851 Barth et Overweg se joignirent à une expédition militaire dirigée par le sultan de Bornou Cheik Omar et son vizir contre les Mandara (population montagnarde à l'extrême Nord du Cameroun). Cette opération engageait en tout 20 000 hommes, 10. 000 chameaux et au moins autant de bêtes de somme. L'expédition avait pour but aussi de razzier le pays des Mousgou ou Massa ; ainsi ils parcoururent ces régions et assistèrent à la chasse aux esclaves¹.

En mars 1852 Barth se dirigea vers Baguirmi en laissant le docteur Overweg à Ngornou, qui voulut entreprendre une excursion à Madouari en suivant la rive du lac Tchad, mais affaibli par la maladie, il périt quelques mois plus tard dans cette ville devant son compatriote Barth². Celui-ci longea la partie méridionale du Tchad et entra à Massénia, capitale du Baguirmi, après avoir visité le petit royaume de Kotoko et le territoire du Logone qui est situé près des deux grands fleuves qui se rejoignent sur sa frontière septentrionale, le Logone à l'Ouest et le Chari à l'Est. Dans ce voyage, Barth voulut se joindre à une expédition que le sultan du Baguirmi allait entreprendre dans la partie Sud-est de son territoire pour découvrir les provinces méridionales de ce royaume.

A son arrivée à Massenia, le sultan était déjà parti à son expédition. Dès lors, le vice-gouverneur de la cour qui était intrigué par les motifs de venue de Barth au Baguirmi, lui interdit de quitter la capitale jusqu'au retour de sultan. Ainsi il fut retenu pendant trois mois, durant lesquels, il se mit à étudier les différents aspects du pays : sa géographie, son ethnologie, ses institutions, sa richesse et ses relations commerciales avec les régions voisines. En plus il se documenta sur le royaume du Ouaddaï grâce à un lettré Ouaddaïen résidant à Massenia nommé Sambo. Barth le

¹ Henri BARTH, *Op. cit.*, p. 11.

² Henri BARTH, *Op. cit.*, P. 66.

décrit comme un des grands savants de son époque¹. Par ces différentes expéditions dans les régions du bassin du Tchad et celles du Niger, Barth, grâce à son long séjour qui dura cinq ans et demi (1849-1855) et sa maîtrise de dialectes de la plupart des tribus visitées, put recueillir des renseignements forts intéressants et révéla du coup à l'occident cette partie de l'Afrique qui le fascinait depuis plusieurs siècles.

Ces résultats amenèrent d'autres voyageurs européens à se lancer dans cette entreprise sous l'impulsion de leur gouvernement. Ainsi en 1869, l'empereur d'Allemagne avait confié à Nachtigal, une mission auprès de Cheikh Omar, sultan du Bornou². Il choisit la route de Tripoli à Mourzouk puis s'orienta vers le Sud Est où il visita les régions de Tibbous tant redoutés et évités par ses prédécesseurs. En outre il explora le Kanem, le lac Tchad et atteignit la capitale du Bornou Koukaoua, puis il fit en février 1872, une excursion au Baguirmi et poussa son voyage dans sa partie méridionale où il entra en contact avec un certain nombre de Sara. Son voyage avait permis de donner des précisions sur la localisation géographique du pays Sara. De ce fait, il fut le premier voyageur européen qui ait vu des Sara et qui ait donné sur eux des indications quelque peu détaillées³. À noter aussi qu'il avait visité le Ouaddaï et termina son long périple en Afrique par le Caire en 1874.

Outre la pénétration européenne par la Méditerranée, il y a eu quelques tentatives d'exploration de l'intérieur de l'Afrique par la côte atlantique. Ainsi, le Français J. B. Douville entreprit de 1828 à 1830 un voyage au centre de l'Afrique pendant lequel il visita les royaumes d'Angola, soumis aux Portugais, et explora la partie Est et Nord du royaume, où il découvrit de vastes pays habités par des nègres indépendants, où aucune homme blanc n'avait jamais pénétré, et où l'on ne croyait pas qu'il existât⁴. Mais son voyage fut remis en cause par le géographe anglais Cooley qui l'accusa d'imposture, car des noms qu'il citait n'étaient pas identifiés et la durée de certains itinéraires était impossible. Ne parvenant pas à s'expliquer, il quitta la France pour le Brésil où il trouva la mort entre 1835 et 1837⁵.

¹ Henri BARTH, *Op. cit.*, p. 66.

² Gustave NACHTIGAL, *Op. cit.*, p. 9.

³ Maurice DELAFOSSE, *Essai sur le peuple et la langue Sara*, Paris, 1898, p. 9.

⁴ J. B., DOUVILLE, *Voyage au Congo et dans l'Afrique équatoriale*, Paris, 1832, p. 325.

⁵ *Ibid.*

En 1855, un Américain d'origine française Paul Chaillu, quitta les Etats Unis pour la côte occidentale de l'Afrique. De là, il entra en contact avec les Mpongwés (tribus de la côte que les Français appellent Gabonais) puis il pénétra à l'intérieur. En effet, son voyage avait duré quatre années, pendant lesquelles il étudia les coutumes, les mœurs des différentes tribus d'arrière fleuve du Gabon et fit l'inventaire de faunes et de flores de cette région. A noter que l'action des blancs dans cette région, comme leurs commerces ne s'étendaient guère au-delà de quelques milles de la côte et l'intérieur du pays était toujours *terra incognita*¹.

Cependant les Français avaient établi dès 1842 un fort sur cette côte, pour s'adonner au commerce avec les indigènes². Et de là ils pénétrèrent à l'intérieur de l'Afrique et créèrent des postes. En 1857, Burton et Speke partis de Zanzibar atteignirent le lac Tanganyika. Cependant, Livingstone était le premier à traverser d'une côte à l'autre entre 1853 et 1854 dans les deux sens, bientôt suivi de Cameron qui, partis en janvier 1873, atteint la côte angolaise en 1875. Pendant les années 1869-1871, l'Allemand Schweinfurth entreprit dans la région du Bahr el Ghazal, des explorations du plus haut intérêt. C'est à lui qu'est due la révélation de ce district, connu sous le nom de pays des rivières. Il traversa la ligne de partage des eaux séparant le bassin du Nil de celui du Congo et découvrit la rivière Ouellé. Il décrivit les Pygmées et la tribu des Niam-Niam³.

2) De l'exploration scientifique à la prétention coloniale

2-1) Le partage de l'Afrique

Entre en 1873 et 1874, un explorateur italien, Savorgnan de Brazza, au cours d'une navigation dans la marine française comme officier de l'amiral Quilio remonta deux fois le fleuve Gabon et l'Ogooué. Il fut promu enseigne de vaisseau auxiliaire. Il proposa ensuite au gouvernement français d'explorer l'Ogooué jusqu'à sa source, afin de démontrer que ce fleuve et le Congo ne font qu'un. Avec l'aide d'amis bien placés, comme Jules Ferry et Léon Gambetta, il obtint des subsides,

¹Paul DU CHAILLU, *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*, Michel LEVY FRERE, Paris, 1863, p. 1

²Paul DU CHAILLU, *Op. cit.*, p. 3.

³Victor DEVILLE, *Op. cit.*, p. 26.

qu'il n'hésita pas à compléter avec ses propres ressources. À la même époque il fut naturalisé français et adopta la francisation de son nom Jacques de Brazza. Il retourna quelques mois à Paris pour passer son diplôme de capitaine, afin de demeurer dans la navale et de poursuivre son dessein. Ainsi entre en 1875 à 1878, il entreprit une expédition au Congo, il se munit de toiles de coton et d'outils pour le troc. Il était accompagné par le docteur Ballay, le naturaliste Marche et une douzaine de fantassins sénégalais. Brazza s'enfonça dans l'intérieur des terres, et entra en contact avec la population locale. Son expédition fut toutefois un échec sur le plan scientifique, car les deux fleuves sont bien différents. En tout état de cause, le 11 août 1878, Brazza et ses compagnons d'exploration, fatigués et malades, décidèrent de faire demi-tour¹.

À la même époque, un journaliste du New York Herald, Stanley à la recherche de Livingstone, disparu dans la région des Grands Lacs, a non seulement retrouvé le missionnaire britannique, mais aussi descendu le fleuve Congo. C'est à partir de cette époque que les explorations européennes en Afrique prirent un autre tournant. Ainsi en 1876, le roi des Belges Léopold II réunissait à Bruxelles, les grands explorateurs de l'époque pour étudier les voies et moyens : « pour planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale »² Cette réunion se solda par la fondation d'une « Association internationale africaine » invitant les « nations civilisées » à créer au centre même de l'Afrique des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices. Le but affiché était de lutter contre l'esclavage et d'apporter : « la civilisation » en Afrique. Mais en réalité c'était le début de la concrétisation de visées expansionnistes européennes sur le continent noir. La découverte en 1877, par l'Américain Stanley, du cours du fleuve Congo et de son importance eut un grand retentissement en Europe. Dès lors, « un Comité d'étude du haut Congo » a été institué et il fut chargé par le roi des Belges de créer « un vaste état nègre » dénommé officiellement : Etat indépendant du Congo³.

A partir de cette période, les explorations européennes prirent un caractère politique. Une lutte de vitesse s'engagea entre Stanley et Brazza. Ce dernier, mis au

¹ Victor DEVILLE, *Op. cit.*, p. 20.

² *Ibid.*

³ Fonds Documentaire ORSTOM, *Quelques remarques au sujet de l'importance des influences politiques sur la découverte géographique et scientifique de la Centrafrique*, Cote : Bx 144095, p. 2.

courant des découvertes de son rival et sachant les obstacles qui empêchent la navigation sur le Congo inférieur, résolut de frayer une route vers ce fleuve par les possessions françaises du Gabon. En décembre 1879, il partit avec une mission du ministère des affaires étrangères, remonta l'Ogooué et y créa au confluent de la Passa la station de Brazzaville en juin 1880¹. Ainsi deux ans plus tard, la colonie française du Gabon-Congo fut fondée et dotée en 1882. Dès lors, les Portugais rappelaient leurs droits ancestraux sur le littoral ; la Grande Bretagne qualifiait ces droits « d'archéologiques » mais, s'appuyant sur les comptoirs de la « Royal Niger Compagnie », occupait les vallées du Niger et de la Bénoué. En 1880, les Allemands, longtemps freinés par Bismarck, profitèrent de la faiblesse et des hésitations des Français pour s'installer au fond du golfe de Guinée, à Bagida, à Porto Seguro et à Petit-Popo. En 1883, ils s'établirent, malgré les protestations de l'Angleterre et du parlement du Cap, sur la côte Sud-Ouest ; l'année suivante, le Dr Nachtigal planta, en 1884, le drapeau allemand sur la baie de Cameroun². C'était le début de la mêlée coloniale, dite « scramble », dont le congrès de Berlin fixa les règles en 1885³.

¹ *Ibid.*

² Victor DEVILLE, *Op. cit.*, p. 43

³ Fonds Documentaire ORSTOM, *Quelques remarques au sujet de l'importance des influences politiques sur la découverte géographique et scientifique de la Centrafrique*, Cote : Bx 144095, p. 2.

Carte de la zone d'influence en Afrique, acte de Berlin 1886¹

Dès lors, l'exploration en Afrique avait prit un caractère purement politique et économique. De la sorte que : « les routes parcourues par les explorateurs, les traités signés par eux donnent, en effet, aux nations qu'ils représentent des droits imprescriptibles ²». Par surcroît, elle devint une source de divergences entre les pays européens dont chacun œuvrait pour le contrôle de points stratégiques (les cours d'eau, les régions peuplées et riches) de cette partie du continent noir. Donc il a fallu aux Européens établir un mécanisme définissant la sphère d'influence et un partage équitable de l'Afrique entre les grandes puissances de l'époque. Ainsi pour

¹Jacques BOISSON, *L'histoire du Tchad et de Fort-Archambault, document, renseignement, commentaire, pris, vécus et concours de 1940 à 1966*, Éditions du Scorpion, 1966, B.D.I.C, cote O 123558).

²Jean DYBOWSKI, *La route du Tchad, du Loango au Chari*, Paris, 1893. p. 2.

éviter toute confrontation, la conférence coloniale de Berlin 1885 fixa trois règles essentielles : d'abord la liberté de commerce et libre accès pour tous les pavillons sur le Congo, ensuite l'établissement d'un régime semblable sur le Niger et enfin la fixation des règles et des formalités qui devraient être observées pour prendre à l'avenir valablement possession de territoire non encore soumis à une nation « civilisée »¹.

2-2) Les enjeux politiques et économiques de l'exploration française dans le bassin du Tchad

Les Français, longtemps absents dans l'exploration du bassin du Tchad au milieu du XIX siècle se lancèrent à leur tour à la fin du ce siècle vers le lac Tchad. Mais à cette période, les territoires voisins des possessions françaises de l'Afrique centrale (le Gabon et Le Congo) étaient sous occupation ou sous influence de ses rivaux et la conférence coloniale de Berlin avait concrétisé cet état de fait. L'Allemagne occupait le Cameroun, la Belgique s'installait solidement sur la rive gauche du Congo et la Grande-Bretagne dominait le Soudan Anglo-égyptien et avait la mainmise sur le Nigeria et le cours du Bénoué grâce à Royal Niger Company. Ces territoires avaient fait l'objet des conventions entre ces pays européens et la France pour délimiter leurs possessions respectives. Dès lors, il ne restait qu'une seule voie d'expansion possible pour les Français en Afrique centrale, celle menant vers les régions du Tchad. Celles-ci étaient à l'abri de toute influence occidentale et il n'y avait aucune convention européenne les déterminant, donc elles appartiendraient à ceux qui, les premiers, feraient acte de possession effective. De ce fait, la colonie allemande pouvait déborder derrière la colonie française ou réciproquement². L'occupation des territoires qui allaient former le Tchad répondit à des préoccupations autant stratégiques qu'économiques.

Après l'épopée de Brazza dans les années 1880 qui se solda par la création de la colonie de Gabon et de Congo, comme nous avons souligné précédemment, l'exploration française connut une période d'immobilité, ceci étant lié au manque de financement et aussi à un contexte où l'expansion en Afrique était impopulaire

¹ Victor DEVILLE, *Partage de l'Afrique*, p. 31.

² Alis HARRY, *Op. cit.*, p. 200.

en Métropole¹. Jusqu'en 1885, l'exploration entreprise par Brazza dans l'Afrique équatoriale n'a guère atteint que le 3^e degré Nord, où il alla planter le drapeau français. Dans la même période, deux agents du Congo, Cholet et Fourneau, poussèrent un peu plus leur voyage vers le Nord. Le premier, suivant la voie de Sangha poussa, par son exploration jusqu'au 4^e degré de latitude Nord, la limite de colonie française avec l'Allemagne. Le second prolongea le domaine français au-delà du 7^e degré de latitude Nord, dans la direction du lac Tchad. Par la convention du 29 avril 1887, l'Etat indépendant du Congo reconnut la souveraineté de la France sur la rive droite de l'Oubangui². Un autre agent français poussa les possessions françaises jusqu'au 4^e degré Nord, où fut fondé le poste de Bangui par Uzac et Dolosie en juin 1899³.

Dès sa création en décembre en 1890, le *Comité de l'Afrique française* s'intéressa de façon particulière à la région du Tchad. Cet intérêt fut amplifié par une campagne de propagande menée en Métropole par des groupes expansionnistes français. Ainsi, Henry ALYS, l'un des apôtres du prolongement du domaine français vers la région du Tchad, qu'il considérait comme « un éden africain » par ses richesses exceptionnelles où le bétail pullulait et les céréales étaient abondantes⁴. La richesse de la région du Tchad et la fertilité de son sol étaient évoquées inlassablement pour faire ainsi de sa conquête une nécessité économique majeure pour la France : « grâce à la fécondité du sol et à la richesse de la flore, le bassin du lac, les vallées et les plaines qu'arrose le Chari deviendront peut-être un jour la partie la plus prospère des Indes africaines⁵ ». En outre certaines autorités coloniales françaises vantaient la situation géostratégique de la région du Tchad : son occupation permettait la jonction entre les différentes colonies françaises en Afrique. Deux personnages français, le général Philebert et l'ingénieur en chef des mines Rolland, avaient synthétisé à la fin du XIX^e siècle dans une formule simple le but que la France doit poursuivre dans le continent noir : « Faire un tout de l'Algérie, du Sénégal, et du Congo par le Sahara touareg et par le Soudan

¹ Jacques SERRE, *Explorations au cœur de l'Afrique, le commandant Lenfant 1865-1923*, Harmattan, Paris, p. 20

² Henry ALYS, *Op. cit.*, p. 200.

³ Yves BOUVERT, *Op. cit.*, p. 304.

⁴ Henry ALYS, *Op. cit.*, p. 200.

⁵ Henry ALYS, *Op. cit.*, p. 201.

central, tel doit être le programme d'ensemble de la France en Afrique occidentale¹».

A partir de 1890, on constate un début d'adhésion de l'opinion publique française qui était opposée à toute expansion coloniale à cause de son coût pour les uns et aussi par principe pour les autres : « l'opinion publique tout entière était favorable aux expéditions lointaines. On semblait avoir compris enfin qu'il importait à toute nation puissante de se créer un empire colonial, qui serait l'entrepôt de toutes les matières premières destinées à alimenter nos industries, en même temps que le débouché le plus assuré pour l'écoulement des produits manufacturés² ».

C'est dans cette optique que le *Comité de l'Afrique française* et le gouvernement français avaient envoyé plusieurs missions d'expédition au Tchad dont le but était d'établir des traités de protectorat et des accords commerciaux avec les sultanats de cette partie de l'Afrique. On note ainsi que c'est le lac Tchad qui a plus d'une fois, exercé une sorte de fascination. Celle de géographes, à qui la contemplation de la carte finit par donner la nostalgie de lointains rivages, entraînement irrésistible d'explorateurs épris de la distance et de l'inconnu, ambition d'hommes politiques qui, dans leur zèle à reculer les limites du territoire, perdaient la notion de l'étendue, la séduction mystérieuse du Tchad s'expliquait à l'origine par ces tendances et ces sentiments divers. Elle s'est fortifiée par l'agrandissement des possessions français du Soudan et du Congo, c'est par le Tchad que leur jonction future semble s'accomplir, ainsi : « le Tchad est apparu dès lors comme l'étendue d'eau vraisemblablement navigable, presque comme la mer intérieure qui mettrait un jour, en relation les deux grandes fractions de notre empire africain³ ».

2-3) Les explorateurs coloniaux français et les difficultés de la pénétration.

C'est Paul Crampel qui se lança le premier vers la région du Tchad. C'était un explorateur expérimenté car il avait entrepris plusieurs missions d'exploration en

¹ De BEHAGLE, *Op. cit.*, p. 2.

² Jean DYBOWSKI, *La grande route du Tchad, du Loango au Chari*, Paris, 1893. p. 2.

³ DUCHENE A, « La France au Tchad », *Question diplomatique et coloniale*, tome VIII, troisième année 1899, septembre et décembre, p. 450.

Afrique équatoriale : d'abord, sous l'égide de Ministre de l'Instruction publique, une « mission scientifique dans l'Afrique équatoriale occidentale », puis il partit en février 1887 avec Brazza, commissaire Général du Congo français, qui l'avait choisi pour son secrétaire particulier. Il explora la région de l'Ogooué et le pays des M'fans puis il retourna en France 1889. De là, il conçut le plan de réunir la colonie du Sénégal au Congo par le Soudan (Mali), et du Congo à l'Algérie par les régions inexplorées qui s'étendaient entre l'Oubangui et le Tchad¹. Il voulait fonder ainsi en Afrique le plus grand empire colonial du monde pour la France². La *Comité de l'Afrique française* qualifia son projet de grandiose et le valida. Dès 1890, Crampel se lança dans l'expédition du Tchad. Son but était, après avoir touché au lac Tchad, de revenir par une des possessions françaises du Nord de l'Afrique³.

Il était suivi de plusieurs compagnons, dont un ingénieur, un naturaliste, un capitaine et un interprète arabe, un Targui, venu de l'Algérie. Il quitta Bordeaux avec son équipe et fit halte au Sénégal où quelques agents coloniaux le rejoignirent puis il atteignit Brazzaville le sept août dans la même année⁴. De là, il réorganisa sa mission. En effet, faute de porteurs, il dut diviser sa troupe en trois fractions ; la première, qu'il commandait, avait atteint El Kouti, où il fut tué avec son interprète Saïd par les Snoussi en mai 1891. Le deuxième groupe, était dirigé par Biscarrat, mais il fut aussi massacré ou fait prisonnier et la troisième portion, commandée par Nebout, prévenue à temps par l'un des fuyards, se replia et revint à Brazzaville⁵.

Entre temps, sous l'impulsion du *Comité de l'Afrique française* et avec la contribution des ministères de la Marine, des Colonies, de l'Instruction publique, des Affaires étrangères et de l'Agriculture, il fut décidé d'envoyer une mission de renfort à la mission Crampel en 1891. Son commandement fut confié à Dybowski, un explorateur chevronné, car il avait fait deux explorations scientifiques dans le Sahara, sous le patronage des ministères de l'Instruction publique et de l'Agriculture. Cette fois ci, les préparatifs ont été plus complets et mieux entendus. Outre le renforcement de la mission précédente, le Comité avait dicté un

¹ Jean DYBOWSKI, *La grande route du Tchad, du Loango au Chari*, Paris, 1893. p. 2.

² Henry ALYS, *Op. cit.*, p. 71.

³ *Ibid.*

⁴ Albert NEBOUT, La mission Crampel, le *Tour du monde*, deuxième semestre, 1892. p. 46.

⁵ Emile GENTIL, La chute de l'empire de Rabah, le *Tour du monde*, Paris, Hachette, 1901. p. 530.

programme au chef d'expédition constitué en deux parties. Dans la première, on peut lire : « allez là-bas, remontez le Congo, puis l'Oubangui ; poussez ensuite jusque dans les régions qu'arrosent les affluents du Tchad. Là, fondez des postes, établissez d'une façon durable et définitive l'influence française. Ne vous contentez pas de traverser ces contrées : par les postes que vous établissez, montrez aux autres nations que c'est une mainmise définitive de notre part, que ce que nous tenons, nous voulons le garder ». Et dans la seconde partie, on demandait à Dybowski de collaborer étroitement avec Crampel : « une fois que ce premier point sera réalisé, faites alors, [...] tous vos efforts pour vous joindre à Crampel, et agissez de concert avec lui ; étudiez toute ces régions. Votre tâche sera alors suffisante ¹ ».

C'est dans cet esprit qu'il quitta la France au début de 1891 ; puis il s'arrêta au Sénégal pour récupérer les 42 tirailleurs sénégalais qu'il avait réclamés pour son escorte. Après quelques escales sur la côte occidentale de l'Afrique, son équipage arriva à Brazzaville, où, le 14 juillet de la même année, il apprit par Nebout, le seul survivant européen de l'expédition, l'anéantissement de la mission Crampel. Celui-ci se mit sous les ordres de Dybowski qui devenait de ce fait le chef de la nouvelle expédition. Mais le sort tragique de la mission Crampel sema des doutes et des hésitations au sein de l'équipe dont certains estimèrent que : « les musulmans sont enhardis du massacre de Crampel, et vous savez combien les noirs sont impressionnables, combien le succès les rend audacieux ». Cette crainte nourrie par l'entourage de Dybowski était renforcée sans doute par le fait que tout ce que la mission Crampel possédait d'armes et de munitions était passé aux mains des Senoussi, c'est-à-dire qu'ils avaient 300 fusils, 30 000 cartouches et 300 kilogrammes de poudre².

Malgré le danger qui planait sur la mission, il décida d'exécuter le programme qu'on lui avait dicté et en outre il jura de venger la mort de Crampel. Dès lors, il se lança vers le Tchad, mais il explora d'abord la région de Brazzaville où il entra en contact avec les Batékés, et les Balalis et visita les régions entre l'Oubangui et la haute Kémo, où il construisit le premier poste qui devait selon Dybowski marquer

¹ Jean DYBOWSKI, Vers le Tchad, à la recherche de Crampel, *Société de géographie commerciale de Bordeaux*, deuxième série – seizième année, 1893. p. 99.

² Jean DYBOWSKI, *Op. cit.*, p. 109.

ainsi l'occupation définitive de cette région par la France. Ensuite il poussa son voyage vers le Nord et atteignit El Kouti, où, sur les indications de la population locale, la mission Dybowski identifia le groupe des musulmans qui auraient anéanti la mission Crampel. Dès lors une bataille s'engagea, entre les deux parties qui se soldèrent par l'arrestation d'un marabout qu'on l'avait désigné comme le commanditaire de meurtre de Crampel et il fut tué à son tour en guise de vengeance¹.

Mais on note toutefois que le point atteint par Dybowski est situé dans les environs du 7° degré Nord, tandis que Crampel s'était avancé jusqu'à 8° 30, c'est-à-dire à 200 kilomètres environ de l'endroit où il était mort². Ainsi Gentil démontra plus tard que le chef religieux qui était capturé par Dybowski n'était pas l'instigateur de massacre³. Cependant la mission Dybowski avait pu identifier la ligne de partage des eaux entre le bassin de l'Oubangui et celui du Chari, le principal tributaire du lac Tchad et il laissa des agents de commerce qu'il avait amenés avec lui au poste de Kémo, puis il revint en France, épuisé par la maladie⁴. Pendant ce temps, le *Comité de l'Afrique Française* inquiet par le destin funeste de Crampel avait décidé d'envoyer une expédition de secours destiné à renforcer celle de Dybowski. La mission fut confiée à Maistre. Celui-ci quitta Bordeaux, le 10 janvier 1892, avec ses lieutenants, cinq européens (Clozel, de Behagle, Bonnel, de Maisières et Riollot) et tout le matériel de l'expédition, en tout 400 charges⁵.

Il fit halte à Dakar comme ses prédécesseurs, où un Européen et les 39 laptots qu'il avait réclamés le rejoignirent, puis l'équipage se dirigea vers Libreville. De là, le matériel de la mission fut transporté par caravanes à Brazzaville, où il rencontra Dybowski très souffrant. De ce fait, ce dernier laissa l'entière direction de l'expédition à Maistre. Il remonta le Congo, puis l'Oubangui jusqu'au poste de Bangui par deux bateaux (*l'Alima* et *Djoué*) que l'administrateur principal de Brazzaville avait mis à sa disposition. Le but de cette expédition était de pousser le voyage le plus loin possible vers le Nord et revenir à la côte Ouest par une route

¹ Jean DYBOWSKI, Vers le Tchad, à la recherche de Crampel, *Société de géographie commerciale de Bordeaux*, deuxième série – seizième année, 1893. p. 117.

² Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 530.

³ *Ibid.*

⁴ Jean DYBOWSKI, *Op. cit.*, p. 167.

⁵ Casimir Maistre, *Op. cit.*, p. 2.

nouvelle¹. En juin, l'expédition s'embarquait dans les pirogues Banziri (une ethnie de l'Oubangui) pour atteindre le poste de Kémo. De là, la mission s'enfonça vers le Nord avec soixante soldats indigènes et 115 porteurs, longeant la vallée de Gribingui, déboucha dans la vallée du Chari, et, coupant transversalement les affluents du Tchad, marqua sa route par les étapes de Mandjatezzé, Daï, Palem, pour arriver à la fin de l'année 1892 à Caza, capitale de l'Adamaoua². De là, il retourna en France en descendant la Bénoué comme nous retrace le croquis ci-dessous.

Carte d'itinéraire de Casimir MAISTRE³



¹Casimir MAISTRE, *Op. cit.*, p. 3.

²*Ibid.*

³ Casimir MAISTRE, La mission MAISTRE, *Bulletin de la comite de l'Afrique Française*, n° 6-juin 1893.

De ce fait, l'expédition de Maistre était la première à traverser la région méridionale du Tchad qui était restée longtemps une région inconnue pour les Européens à part quelques indications ethno-géographiques relevées par Barth et Nachtigal au milieu du XIX^{ème} siècle. La mission parvint ainsi à relier son itinéraire avec ceux des deux explorateurs allemands, avec celui de Barth au pays Mousgou et avec l'itinéraire de Nachtigal dans les environs de Goundi, reliant ainsi le Congo aux régions de l'Afrique septentrionale. On note aussi que son itinéraire de l'Oubangui à la Bénoué avait coupé en deux le plus grand blanc de la carte d'Afrique¹. Il découvrit aussi la plupart des rivières de cette région telles que : la rivière Tomi, la Nana, le Bahar Sara, la rivière Gribingui et il entra en contact avec les Sara, les Toummoks et les Gabri et d'autres tribus visitées par Nachtigal dans les environs de Palem. Outre ces résultats ethnographiques, Maistre agissant au nom du Comité et au mieux des intérêts du gouvernement de la République française, avaient conclu une dizaine de traités avec les chefs locaux. Plusieurs de ces accords avaient une importance réelle, notamment ceux passés, à Yagoussous et Mandjatezzé sur le Gribingui, et à Lai le 9 novembre 1892, sur le Logone, qui donnèrent à la France deux voies d'accès au Soudan central et la possibilité d'arriver au lac Tchad par la côte occidentale de l'Afrique².

Dans la même période plusieurs missions françaises visitèrent la région du Sangha et l'Adamaoua. Dans cette dernière, Ponel conduisit la plus importante vers le Nord. Parti de Bonia en décembre 1892, il arriva le 15 février 1893 à N'gaoundéré, où il résida longtemps et noua des relations avec le Lamido (terme désignant le sultan dans cette région). Des postes furent fondés, cette occupation fit tache l'huile car les Allemands actifs dans cette zone s'inquiétaient de cette expansion française. C'est alors que produisirent les revendications allemandes touchant le Cameroun et sa sphère d'influence. Les géographes de deux pays discutèrent âprement pour se partager cette région. Pour finir, le commandant Monteil fut envoyé à Berlin et signa en février 1894 un traité avec les Allemands.

¹ Casimir MAISTRE, *Op. cit.*, p. 7.

² *Ibid.*

Celui-ci déterminait la frontière franco-allemande du Congo Français et du Cameroun jusqu'au Tchad¹.

Un an auparavant, Monteil, parti du Sénégal, atteignit les rives du Tchad, mais s'en écarta pour poursuivre son voyage jusqu'au littoral méditerranéen². Dans la même année, Clozel (ex compagnon de Maistre) reprit contact avec le pays Sara. Partant de Berberati, et ayant pour mission de tracer le plus à l'Ouest et le plus au Nord un nouvel itinéraire à opposer aux visées allemandes et anglaises, il pénétra dans la vallée du Logone, puis, au Sud, atteignit Moundou (alors inexistant) et obliqua sur Reï Bouba³.

Carte indiquant la frontière Franco-allemande en Afrique centrale⁴

QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (non compressé)
sont requis pour visionner cette image.

¹ Ned NOLI, L'expansion Française vers le Tchad, *Revue de politique extérieure*, troisième année, Paris 1899. p. 471.

² DUCHEN, A, *Op. cit.*, p 450.

³ Jaques BOISSON, *Op. cit.*, p. 49.

⁴ Ned NOLI, *Op. cit.*, Paris 1899. p. 471.

Après cet accord, l'expansion française vers le Tchad subit donc un temps d'arrêt. Tous les efforts furent portés vers le Haut Oubangui, dans la direction du Nil. En même temps la Belgique grisée par ses succès après les différentes explorations de Stanley, convoitait l'Oubangui et le Haut Nil. Elle fit occuper les sultanats de Bangassou, de Rafai et de Zémio et lança même quelques reconnaissances vers le « Bahr el Gazal » énorme région marécageuse conduisant au Nil. Mais les Français protestèrent contre la prétention belge dans cette région. En 1894, un accord franco-belge fixa la frontière entre les deux pays sur les cours du M'bomou. Les Français évacuèrent les postes situés à l'Ouellé et les Belges, Bangassou, Rafai et Zémio¹.

Deux ans plus tard, la mission Congo-Nil fut constituée sous les ordres du capitaine Marchand et débarqua à Loango en juillet 1896. Sa mission ne dépassa Bangui qu'au printemps 1897. Il choisit d'emprunter le cours du Soueh, affluent du Nil traversant les marais du Bahr el Gazal du Sud au Nord avec le vapeur « Faidherbe » remodelé et quelques baleinières. Marchand quitta Ouaou (Fort-Desaix) pour arriver à Kodok (Fachoda) sur le Nil en juillet 1898. Cette expansion française dans cette région se heurta à celle des Anglais. Un conflit faillit s'éclater entre ces deux nations colonisatrices pour le contrôle de Nil. Celui-ci fut évité par le compromis du 21 mars 1899, qui reconnaissait, en échange de l'abandon total par les français du Bahr el Gazal occupé jusqu'à Gaba Chambe par le capitaine Roulet, la ligne de partage des eaux du Congo, du Chari et du Nil comme frontière du Congo français. Une ligne serait à déterminer ultérieurement entre les pays relevant du Darfour et du Ouaddaï. De ce fait, les droits de la France sur les vastes territoires situés à l'est et au Nord-est du lac Tchad étaient ainsi consacrés².

3) La brusque rencontre de civilisations

3-1) Le préjugé colonial et la notion de race sauvage

Longtemps le continent noir était resté inconnu pour l'occident qui n'avait que des notions vagues, superficielles, et très incomplètes et souvent truffées de préjugés. En même temps, la population noire de certaines régions de l'Afrique

¹ Jaques BOISSON, *Op. cit.*, p. 40.

² *Ibid.*

semblait ignorer l'existence même de l'Europe et de ceux qui la peuplaient. En effet, la connaissance des Européens avant l'exploration arabe de l'Afrique ne dépassait guère la vallée moyenne du Nil et d'une bande étroite de l'Afrique septentrionale. Au-delà de ces régions, c'était l'imagination des Romains et des Grecs qui circulaient en Europe. Ceux-ci estimaient que l'intérieur de l'Afrique était peuplé de monstres fantastiques, pégases et serpent ailés, de génies malfaisants et aussi de peuples fabuleux aux formes étranges, d'hommes qui n'ont qu'une jambe et un œil, d'autres à pied de bouc et à tête d'oiseau, d'autres enfin qui se font un parasol de leur lèvre supérieure¹.

La pénétration d'explorateurs arabes dans certaines régions de l'Afrique noire avait permis comme nous avons signalé précédemment à l'Europe de connaître certains aspects de l'intérieur du continent africain mais sans pour autant lever la controverse sur la présence en Afrique des hommes étranges. En fait, certains voyageurs arabes ou européens avaient tenté même de prouver l'existence d'un tel être en Afrique noire. De la sorte qu'on parlait en Europe de l'existence d'un appendice caudal chez certaines tribus africaines. Ainsi en 1677, le voyageur Hollandais Jean Strus, assura avoir vu en Afrique un homme ayant une queue longue de plus d'un pied². Au début du XIX^{ème} siècle, on estimait qu'entre le golfe de Bénin et l'Abyssinie (Ethiopie) vivaient des anthropophages à queue, que l'on nommait Niam-Niam. En 1842, un voyageur Français, Du Couret, empruntant un nom arabe (Hadji Abed-el-Hamid-BEY) se rendit à la Mecque, où il estima avoir rencontré un homme pourvu de queue : « je n'ai pu pénétrer dans ces pays habités par ces sauvages, dit Du Couret, mais d'après les renseignements que me fournit l'homme à queue que j'ai interrogé à la Mecque [...], on peut admettre sans crainte d'erreur, que la contrée où vivait les Niam-Niams correspond assez bien à celle qu'on assigne au pays des Ghilâlanes³ ».

Dans son compte rendu présenté à l'Académie des sciences de Paris à la séance du 20 août 1849, Du Couret, nous décrit le portait de ces races d'hommes : « en dehors de leur appendice caudal, les Niam-Niam, dit il, ont des

¹ Victor DEVILLE, *Op. cit.*, 42.

² Hadji Abed-el-Hamid-BEY, *Hommes à queue*, Paris, 1854, p. 29.

³ Hadji Abed-el-Hamid-BEY, *Op. cit.*, p. 30.

oreilles longues et élevées, un front déprimé, des jambes grêles, des bras longs, leurs cheveux sont moins crépus que ceux des autres races noires ; ils sont doués du don de la parole, et quelques uns, outre leur langue, parlent très bien l'arabe. Celui que j'ai vu à la Mecque était dans ce cas ; esclave, il rendait service à son maître, mais celui-ci était obligé de lui donner tous les matins une ration de mouton cru. Le Niam-Niam avait conservé dans la servitude ses habitudes primitives¹». A peu près à la même époque, Rochet d'Héricourt, connu par ses voyages au pays d'Adèles et au royaume de Choa, dit, dans une séance de la Société orientale du 23 novembre 1849, qu'il avait fréquemment, entendu parler en Afrique, de la tribu des hommes à queue.

En 1851, Francis de Castelneau évoqua aussi dans sa brochure intitulée : *Renseignements sur l'Afrique centrale et sur une notion d'hommes à queue qui s'y trouverait*, l'existence des tribus d'hommes à queue dans le Sud du Sultanat du Kano. Il se fit renseigner à ce sujet par des esclaves originaire de Bahia au pays Haoussa. Parmi eux, il avait recueilli le témoignage d'une personne âgée nommée Mahammah. Celui-ci prétendait avoir participé à une expédition Haoussa conduite par le sultan de Kano contre les Niam-Niam. Il estimait que ces peuplades avaient tous des queues d'environ quarante centimètres et qu'ils pouvaient en avoir de deux à trois. La plupart vivaient dans des trous de roche et dans des cahutes de paille. Ces gens étaient d'un noir obscur, et leurs dents étaient limées ; à la guerre, ils se servaient de massues, de flèches et de sagaies, ils poussaient des cris aigus². Dans la même époque, un recueil littéraire, *le Magasin pittoresque* relata le fait suivant : « un des deux nègres attachés à la ménagerie du capitaine Huguet, que l'on vu l'an dernier (en 1852), près la barrière de l'Etoile, a affirmé à M. de Paravey, qui connaissait bien les Niam-Niam, que ces hommes à queue vivent sur les arbres, comme dans des nids...³». Lors de son séjour à Paris, le prince Mohamed Abd-el-Djellil, fils du dernier sultan de Fezzan, confirma l'existence tout à la fois des Niam-Niam au Sud du Bornou, et la réalité de queue chez les deux sexes de ces tribus⁴.

¹ Ce compte rendu est publié dans *la Revue de l'orient, de l'Algérie et des Colonies*, 1848, p. 427

² Francis de CASTELNEAU, *Renseignements sur l'Afrique centrale et sur une notion d'hommes à queue qui s'y trouverait*, Paris, 1851, p. 39.

³ *Magasin pittoresque*, - Mars 1853, p. 98, cité par Hadji Abed-el-Hamid-BEY, p. 40.

⁴ Hadji Abed-el-Hamid-BEY, *Op. cit.*, p. 42.

Malgré l'absence des sources évoquant l'existence d'hommes à queue dans des régions du Tchad, il nous semble que certaines de ces descriptions correspondent au milieu géographique et humain des tribus des vallées du Chari, du Logone et de la Bénoué. Barth avait visité au milieu du XIX^{ème} siècle la plupart de tribus vivant dans le Sud du Bornou : c'est-à-dire le pays des Mandra dont la population se cachait dans les montagnes pour échapper aux razzias, et dans les pays de Mousgou et de Toubouri, où il constata la nudité de la population et certains de leurs caractères dits « bizarres » sans pour autant mentionner l'existence d'hommes à queue¹.

Dans la vallée du Logone soumise à l'époque au royaume du Bornou et aussi dans le royaume du Baguirmi vivaient des Schoa (Arabes noirs). Il nous semble que l'homme à queue parlant très bien l'arabe cité par Castelneau, s'il existait, ne pouvait provenir que de ces régions. En effet, ces tribus arabes décrites par Barth comme des groupes turbulents, faisaient l'objet des expéditions punitives de la part du sultan du Bornou et sans doute certains d'entre eux étaient réduits en esclavage et vendus dans les marchés de Fezzan ou d'Arabie. Pourtant les premiers explorateurs européens (Denham, Barth et Nachtigal) qui rencontrèrent ces tribus pendant plusieurs années n'ont guère révélé ou constaté l'existence d'un homme pourvus d'un appendice caudal parmi ces Arabes noirs ou dans d'autres groupes ethniques de cette région.

Cependant, le costume porté par certains groupes ethniques de la vallée de Chari et dans d'autres régions de l'Afrique nous semble nourrir cette fable en Europe. Ainsi, le vêtement de peau d'animaux constaté par Nachtigal chez les Somraï comme dans d'autres groupes ethniques du Sud du Tchad laisse apparaître une queue : « les habitants vont nus, les hommes ne portent qu'une peau de gazelle, de chèvre ou de chat sauvage qui pend derrière eux, de sorte qu'ils peuvent ramener la queue entre leurs jambes et la fixer en avant à la ceinture qui est formée par les pattes de devant de la peau...² ». Par contre aucun cas d'anthropophagie n'a été signalé au sein de ces groupes ethniques du Tchad. Cependant cette pratique semble

¹ Henri BARTH, *Op. cit.*, p. 38.

² Gustave NACHTIGAL, *Op. cit.*, p. 150.

avoir été constatée par Dybowski, lors de son voyage au Tchad chez les populations de la rive de l'Oubangui : « nous avons bien des marchandises d'échange, mais les populations des ces rives ont la déplorable coutume de l'anthropophagie. Chez eux les transactions les plus importantes ont, comme base, le commerce des esclaves, mais des esclaves qui ont une destination spéciale : celle d'être consommé, et que, dans ce but, on nourrit très bien pour les mettre en bon état. Il m'est arrivé bien de fois, lorsque je demandais à un chef de me vendre une certaine quantité d'aliments ou différents objets, de le voir me désigner un de mes hommes en me disant : donne moi celui-là ¹».

3-2) La hiérarchisation des civilisations de la population rencontrées

Les récits d'explorateurs européens de tous horizons (explorateurs scientifiques, politiques...) sur l'intérieur de l'Afrique et l'apparition de la science de l'ethnographie avaient amené certaines sociétés savantes en Europe à envisager la tradition africaine en dehors de tout préjugé. En effet, l'ethnologie a fait comprendre tout l'intérêt des études relatives à la naissance de la civilisation, à son essor plus ou moins rapides, à l'extension ou à la décadence de telle ou telle peuplade. Toutefois l'étude de l'ethnographie de l'Afrique au début de la colonisation européenne a fait ressortir deux catégories de population : des « races sauvages » et « demi civilisées »².

En effet, les explorateurs européens avaient tendance à évoquer la composition ethnographique de l'Afrique noire sous cet angle. Ainsi Denham, Barth et Nachtigal qui visitèrent le bassin du Tchad dans des périodes différentes estimèrent que les tribus islamisées de la vallée du Logone et celles du Baguirmi disposaient une civilisation supérieure à celle de tribus païennes du Chari et du Logone. A la fin du XIXe siècle, Gentil avait constaté dans une localité au Sud du Baguirmi l'influence de la tradition de tribus islamisées sur la population dite sauvage : « il y a cinquante ans à peine, les Bouso n'étaient pas supérieurs aux autres païens que nous venions de rencontrer. Aujourd'hui, tous vêtus, ayant le sentiment d'une hiérarchie, d'une autorité, tout ce peuple semblait avoir derrière lui des siècles de civilisation. Ils

¹ M. J DYBOWSKY, *Op. cit.*, p. 111.

² Alphonse BERTILLON, *Les races sauvages*, 1882, p. 8.

vivaient dans la barbarie, ils sont maintenant en plein moyen âge et cinquante ans à peine ont suffi pour faire franchir à ces primitifs une telle étape¹».

Au-delà de cette comparaison qui reposait sur le mode de vie et sur l'organisation sociale et économique de chaque groupe ethnique on constate que l'accueil réservé aux Européens par une communauté tribale ou par un individu déterminait souvent son statut et son importance à tout point de vue. Ainsi lorsque Barth eut trouvé un bon accueil au village de Mele au Baguirmi sa description de ces hôtes était très flatteuse : « la beauté des formes et le charme de la physionomie de leurs femmes me firent une impression extrêmement favorable² ». D'une manière générale pour Barth les Baguirmiens sont de plus beaux hommes que les Kanouri. Ils les surpassent aussi bien sous le rapport de la force musculaire que sous celui de l'énergie et du courage. Ce sont surtout les femmes qui se distinguent de celles du Bornou par la différence de leur taille. Elles sont bien faites, sveltes et moins carrées que les laides femmes du Bornou. Pour lui, elles sont comptées parmi les plus belles femmes du Soudan. Ainsi il n'hésita pas à vanter la beauté d'une des filles de Massénia avec qui il entretenait de bons rapports : « C'était une fort jolie personne ; même en Europe on l'eût considérée comme telle, sauf son teint, dont je considérais alors le noir luisant comme un des éléments essentiels de la beauté féminine³ ».

Cependant certaines tribus islamisées du Tchad étaient redoutées par la plupart des voyageurs européens à cause, disait-on, de leur mauvais caractère. Ainsi, la tribu arabe Oulâd Soliman, éparpillée entre le Borkou et le Kanem, avait été présentée par Barth comme une bande de brigands et de pillards. Dans la même zone, les Tibbous furent craints et on donnait d'eux une description fort cruelle : « depuis la Méditerranée jusqu'aux limites méridionales où l'islam a été propagé dans le Soudan, il n'y a pas de peuplade qui ait une aussi triste réputation que les Tibbous comme voleurs, assassins et traîtres, gens sans foi...⁴ ». Les Snoussi aussi étaient considérés par Dybowski comme un peuple de pillards, d'assassins et d'esclavagistes semant la désolation dans le pays Sara : « on voit combien tout

¹ Emil GENTIL, *Op. cit.*, p. 557.

² Henri BARTH, *Op. cit.*, p. 89.

³ Henri BARTH, *Op. cit.*, p. 132.

⁴ Gustave NACHTIGAL, *Op. cit.*, p. 132.

travail répugne à ces musulmans. Ici aussi, bien que dans le Nord de l'Afrique. Ils ne consentent volontiers à s'occuper que de commerce, aux insuffisances duquel, ils suppléent souvent par le pillage et le vol.¹»

En effet, au-delà de leur appartenance ethnique, les musulmans de la région du Tchad étaient présentés dans la plupart de cas par les Européens comme des chasseurs d'homme et marchands d'esclaves comme en témoignent les récits de Nachtigal : « Ce n'est pas l'esclavage, comme nous le voyons encore quelques fois dans des pays musulmans, qui nous remplit de tristesse et d'horreur ; c'est la chasse même, c'est le premier séjour des ces malheureux au milieu des chasseurs, avec la faim, les maladies et le chagrin ; c'est le premier transport jusqu'aux grands marchés du Bornou, du Baguirmi, du Ouaddaï et du Darfour, [.....], enfin vient le transport, l'ennemi veille, la faim vous pousse ; petit ou grand, vieux ou jeune, fort ou faible, malade ou bien portant, il faut marcher, [.....]. Le fouet en peau d'hippopotame travaille incessamment, et si le malade chancelant, abandonné de ses forces, tombe enfin sans que le fouet réussisse à le relever, on lui coupe impitoyablement la gorge comme à un poulet ». En 1891, l'Abbé Noyant, ancien aumônier militaire, du clergé Saint Bernard, Paris, partagea le même sentiment d'horreur en décrivant les Baguirmiens comme des esclavagistes cruels et sans pitié envers la population païenne du Sud.

Mais, devant la séance publique du 3 novembre en 1893 à la société de géographie du Bordeaux, de Behagle, nous donne une autre représentation moins barbare de musulmans du bassin du Tchad : « il est temps d'en finir avec ces légendes de traitants frappant leur troupeau humain jusqu'à ce que mort s'ensuive, et jalonnant de cadavres les routes de caravane. Un peu de réflexion devrait mettre en garde contre ces exagérations. Comment, voilà des gens qui, au péril de leur vie et au prix d'une année de fatigue, vont dans les pays fétichistes acheter des esclaves, ils seraient assez fous pour détériorer et perdre volontairement leur marchandise. Dans la maison de son maître, l'esclave recevra d'aussi bons traitements. Il sera affecté à des travaux simples, faciles, en rapport avec ses aptitudes, sera marié, aura un intérieur, une famille, et ses enfants nés dans la

¹ M. J DYBOWESKY, *La route du Tchad*, p. 260.

maison, feront partie intégrante de la famille du maître et ne pourront plus être vendus ¹».

Contrairement à Dybowski et en dépit de la mort de Crampel, de Béhagle estimait que : « le musulman n'est pas l'ennemi. Partout où nous l'avons rencontré, il a été notre franc auxiliaire, notre guide sûr, notre hôte bienveillant. Il n'y a dans ce fait rien de nouveau, rien d'imprévu. C'est la confirmation des affirmations, non seulement des voyageurs allemands, mais encore celles de Binger, de Mizon, de Monteil, de Brazza ²». Lors de son passage dans le pays Sara, Maistre avait eu aussi la même impression envers les musulmans qui lui ont réservé un bon accueil et il put parlementer avec eux sans peine en langue arabe : « ce sont toujours les mêmes difficultés pour avoir des renseignements, mais, heureusement, au village de Gako, nous rencontrons des musulmans du Baguirmi parlant arabe ; M. Brunache qui connaît à fond cette langue n'a pas de peine à se faire comprendre. L'un des musulmans, Si-Saïd, est une sorte de fonctionnaire envoyé par le Mbang du Baguirmi chez les peuples Sara. Très intelligent, il paraît jouir d'une grande autorité auprès des chefs païens, et bientôt notre ami, il nous fait donner partout le meilleur accueil ³».

Outre leur caractère perçu comme « sauvage », les Européens eurent souvent des difficultés pour établir de contacts avec les tribus païennes. En effet, l'accueil diffère d'une tribu à une autre car certaines réservaient un accueil bienveillant aux européens et d'autres se sauvèrent à chaque fois que la caravane des Européens s'approchait de leur village ou souvent elles adoptèrent une posture guerrière envers ces visiteurs étranges. A son arrivée dans les pays Ndris dans l'Oubangui, la mission Maistre, avait reçu un bon accueil, tandis que dans la même région les Mandjia lui ont opposé une résistance à la traversée de sa mission. Mais après un coup de fusil, ils abandonnèrent leurs cases et se sauvèrent dans la brousse. Dès lors le bruit s'était répandu dans toute la région que les blancs sont venus pour faire du mal aux Mandjia. Dans les pays Sara, les compagnons de Maistre furent d'abord bien accueillis dans les environs de Goundi, puis

¹ DE BEHAGLE, *Op. cit.*, p. 50.

² *Ibid.*

³ Casimir MASTER, *Op. cit.*, p 4.

l'expédition fut contrainte de quitter la région. Par contre à Laï, la réception à l'arrivée était très froide, mais quelques jours plus tard, Maistre parvint à établir une relation politique et économique avec le sultan de Gabéri, Mbang Ndalle¹.

Outre l'étrangeté des Européens chez les animistes, la pratique des razzias dont ils étaient victimes les avait rendus craintifs. En effet, le passage d'une expédition européenne armée des fusils dont ils ignoraient l'intention provoquait d'affolement comme celui causé par une expédition esclavagiste musulmane. Par contre, les réactions de tribus islamisées reposaient sur un souci de préserver un intérêt d'ordre social, économique et politique. Ces raisons avaient amené le sultan du Baguirmi à réserver un accueil royal à la mission française dirigée par Gentil considéré comme chef chrétien et à s'allier avec lui contre Rabah.

¹*Ibid.*

CHAPITRE III :

L'ENJEU POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA CONQUÊTE COLONIALE FRANÇAISE :

1) Le début de la colonisation française

1-1) Origines et but de la première expédition d'Emile Gentil au lac Tchad

Après l'échec des Français dans la région de Fachoda à la fin du XIX^{ème} siècle, une autre mission française dirigée par Mizon voulut atteindre le lac Tchad par la Bénoué mais en fut empêchée par la compagnie du Niger dans la même époque. Toutefois l'arrivée au lac Tchad resta l'objectif principal de la plupart de missions françaises en Afrique centrale, mais jusqu'ici aucune d'entre elles n'avait pu l'atteindre comme en témoigne Gentil à ce sujet : « les échecs successifs subis par les missions françaises augmentaient en moi le désir de parvenir au Tchad. J'étais hanté de cette idée fixe qui se gravait de plus en plus dans mon crâne de Lorrain...¹ ».

En 1896, Emile Gentil, qui était entre 1890 à 1895, un agent colonial, d'abord au Gabon, où il résida pendant deux an en qualité d'enseigne de vaisseau, puis administrateur de 4^e classe au Congo sous les ordres de Brazza, fut envoyé par ce dernier dans le Haut Oubangui aux ordres du colonel Monteil, où il commandait la région entre Ouadda et Mobay. Il reprit la mission de Mizon. Il étudia d'abord, pendant son séjour en Afrique, les points faibles des missions précédentes : personnel hétérogène, colonnes à pied trop lourdes et lentes, hygiène et médicaments insuffisants et indiscipline des sous-ordres. Il estima enfin que les cours d'eau qui sillonnaient le continent africain constituaient la meilleure voie de pénétration et qu'une mission transportée par eau et par bateau allait plus vite, était

¹ Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 531.

plus en sûreté et se fatiguait moins qu'une colonne pédestre encombrée de porteurs¹.

Après son retour en France, il soumit donc son projet à Delcassé, alors ministre des colonies. Celui-ci s'intéressa à l'expédition et lui accorda du coup tous les crédits nécessaires pour la construction d'un vapeur démontable qui fut nommé *Léon-Blot* (nom d'un ami de Gentil mort lors d'une expédition au Sangha) destiné à remonter le Niger, la Bénoué et le Mayo Kébbi à l'époque des hautes eaux. Mais les rapports tendus avec l'Angleterre à l'époque amenèrent les autorités françaises à suspendre le projet et Gentil en reçut l'ordre de Chautemps (le successeur de Delcassé). Celui-ci estima que dans ce contexte de tension avec les Anglais : « on s'engageait là dans une aventure qui n'offrait pas grande chance de réussite² ».

Il fallut des démarches pressantes de Gentil pour qu'il obtienne enfin l'ordre d'effectuer son expédition vers le lac Tchad par la route du Congo. Dès lors, Gentil mit sur pied une équipe restreinte de quelques européens et fit transporter les charges de 1500 à 2000 par les porteurs de Louongo à Libreville puis Brazzaville. De là, l'administrateur Chauvot mis à sa disposition les trois des quatre flottilles du Congo français pour parcourir, sur le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui environ 1200 kilomètres pour atteindre Bangui³. La carte ci-après nous indique l'itinéraire suivi par la première mission Gentil, depuis Bangui jusqu'au Tchad⁴.

¹ Jaques BOISSON, *Op. cit.*, p. 53.

² Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 532.

³ Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 539.

Carte indiquant l'itinéraire d'Emile Gentil¹

A partir de Bangui, la mission remonta par les pirogues de la population locale, la rivière Kémo et Tomi jusqu'au Kerbedjé, où il fonda un poste et noua de contact avec le chef de ce village. A partir de là, il traversa avec le Léon Blot une région marécageuse sillonnée par plusieurs rivières appelées Nana (par les autochtones) jusqu'à Gribingui, où il rencontra deux émissaires du sultan Senoussi escortés d'une trentaine de soldats venus exprimer leur appréhension de cette expédition. Il parvint à dissiper leur inquiétude en réaffirmant le caractère pacifique de sa mission et son désir d'établir une relation économique avec le Sultan du Senoussi. Il dépêcha sous ce bon rapport un de ses compagnons M. Prins auprès de ce dernier pour évaluer leur force². Toutefois les rapports intimes existant entre les Senoussi et Rabah dont l'hégémonie dans cette région était presque totale poussèrent Gentil à hâter sa mission, car le sort funeste de mission Crampel qu'on attribuait aux éléments Snoussi sous les ordres de Rabah hantait toutes les expéditions françaises de l'époque.

¹ Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 554

² *Ibid.*

Après avoir reçu quelques renforts pour fortifier leur poste de Gribingui, la mission mit le Léon Blot à flot avec trois européens, un interprète arabe, Ahmed, et un équipage composé aussi de cinquante hommes, quarante domestiques et disposant de cinquante-huit fusils. L'expédition se dirigea vers le Tchad en effectuant la descente du Gribingui, puis du Chari, traversant ainsi une région peuplée. En septembre 1897, Gentil entra en contact avec les Kaba-Bodo, visita le village de Mandjatezzé, traversa le pays des Tounia et arriva chez les Nyellim, les premiers païens soumis au Baguirmi. Il vagua pendant quelques jours parmi les tribus païennes et ensuite la mission traversa les pays des Miltou, des Boua, des Saroua et atteignit le village de Bousso, au cœur du Baguirmi¹. Pour atteindre Masenia, l'expédition passa par le village Baïnhnné, en passant par Mondo et après cinq jours de navigation sur Bahr Erguieg (rivière étroite), la mission arriva enfin à Madjé à vingt kilomètres de Massénia. De là, le chef de village donna à Gentil -qui était accompagné par l'interprète et six sénégalais- des chevaux. Il fut escorté par des cavaliers aux vêtements de soie et accueilli à l'entrée de la ville de Massénia par les fusiliers de la garde du sultan et par des *you-you* perçants de femmes².

1-2) Le traité de protectorat avec le royaume du Baguirmi

Lors de son audience au palais royal, Gentil exprima au sultan le désir de France d'établir des relations commerciales avec le Baguirmi et celui-ci accueillit favorablement la requête que les Français puissent commercer dans son pays. Gentil séjourna quinze jours dans la capitale Baguirmienne et il revit le sultan presque chaque jour. En effet, leurs différentes entrevues étaient axées sur la France, sur Rabah, et sur la politique générale à suivre³. C'est ainsi que fut décidée entre la France et le Baguirmi, la signature d'un traité de protectorat et d'un accord militaire aux termes duquel un résident français serait placé auprès de Gaourang, douze Baguirmiens seraient emmenés en France et constitueraient une ambassade du sultan et mille soldas Baguirmiens seraient envoyés à Brazzaville afin de suivre un stage d'instruction militaire⁴.

¹ Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 556.

² Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 560.

³ Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 561.

⁴ Jacques BOISSON, *Op. cit.*, p. 58.

Sultan Gaourang¹

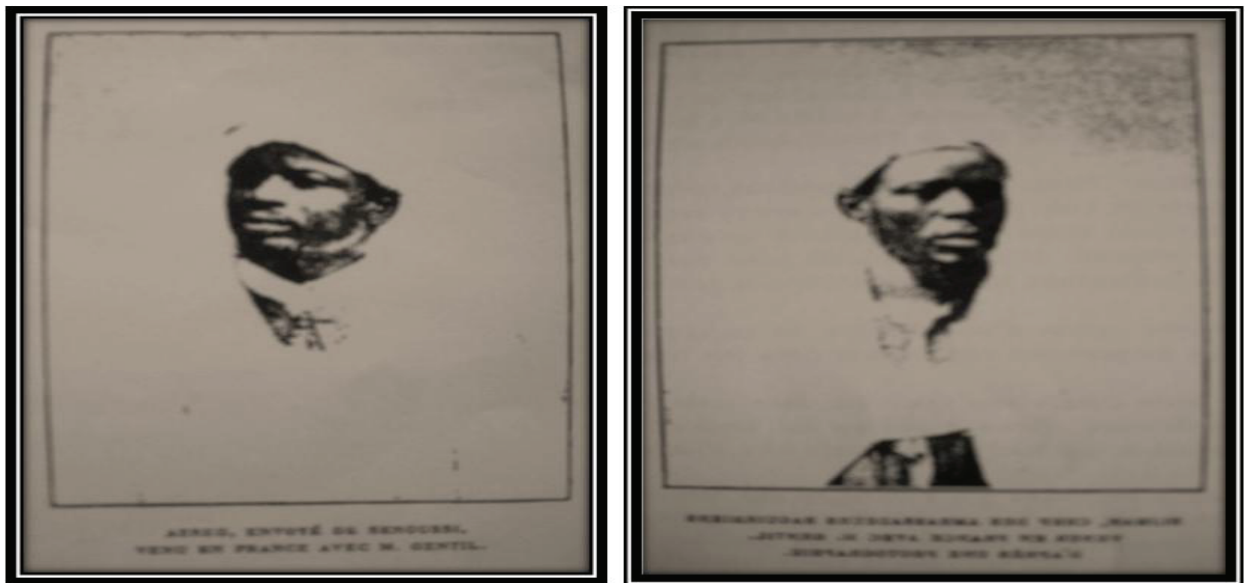
Après ce succès diplomatique, la mission reprit sa progression en direction du lac Tchad accompagnée par deux guides Baguirmiens, l'un, Sliman l'Aguide Mondo, et l'autre, Youssef, qui avait navigué longtemps sur le Chari et sur le Tchad. Elle passa devant la grande ville fortifiée de Kousseri, où Rabah avait installé une garnison nombreuse. C'est à partir de cette ville que les fleuves Chari et Logone se rejoignent et se déversent dans le lac Tchad. De là, après quelques jours de navigation, la mission se trouva en face du village de Fadjé où le fleuve se divise en deux bras. Celui de gauche conduit à Makari, sur les eaux libres du Tchad et celui de droite, dans lequel l'expédition s'était engagée, conduit à Mara. A partir de là, les îles apparaissaient et la mission atteignit ainsi le delta du Tchad, puis le 1^{er} novembre 1897, le Léon Blot flotta enfin sur les eaux libres du Tchad².

¹ Auguste CHEVALIER, *Mission Chari-Lac Tchad 1902-1904 l'Afrique équatoriale française : reçu du voyage de la mission*, Paris, Challamel, 1907, B.D.I.C, Q 8711

² Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 564.

Par cette action Gentil fut le premier à atteindre le lac Tchad par le Sud (après l'entente coloniale de 1885) et à réaliser le programme de jonction de l'Algérie, du Soudan et du Congo. Toutefois la mission n'avait pu rester qu'un jour au lac Tchad car elle retourna au lendemain de son arrivée. Ce retour précipité était dû à l'influence marquée de Rabah dans cette région et au manque de bois pour alimenter la chaudière du Léon Blot. En effet, Rabah avait donné les ordres à ses éléments d'empêcher la remontée de Léon Blot. Celui-ci s'échappa de justesse à hauteur de Kousseri, car les Rhabistes arrivèrent avec un peu de retard après le passage de la mission en direction de Gribingui. En rentrant en France, Gentil laissa Prins à Masséna comme résident français au Baguirmi et une douzaine de sénégalais et une cinquantaine de fusils pour Gaourang. Il amena avec lui deux de ses notables, l'un nommé Sliman, le beau frère du Sultan Sliman, considéré comme chef des ambassades des Baguirmiens en France, et l'autre s'appelait Lamana et aussi deux des Senoussis. Après avoir passé deux mois en France, les émissaires Baguirmiens et Senoussis retournèrent dans leurs pays le 10 octobre 1898, après avoir constaté la puissance militaire française, lors de la revue de Moulins, passée par le Président de la République de l'époque¹.

Les premiers émissaires Baguirmiens et Senoussis en France²



¹ Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 567.

² *Ibid.*

2) L'Empire de Rabah obstacle aux desseins Français dans le bassin du Tchad :

2-1) La naissance de l'Empire de Rabah

Après l'épopée de Gentil au Baguirmi, au lac Tchad en 1897 et l'abandon de Fachoda à l'Angleterre par la convention du 21 mars 1899 reconnaissant aussi le droit de la France sur les vastes territoires du Ouaddaï, du Baguirmi et du Kanem¹. La région du Tchad se trouvait théoriquement sous l'étendard français. Mais cette prétention se heurta avec celle de Rabah qui fonda entre 1882 et 1900, un vaste empire sur une partie de ce territoire reconnu à la France par les puissances occidentales par des différents traités à la même époque, c'est-à-dire la région comprise entre le pays fétichiste (Sud du Tchad) jusqu'au Bornou (Nord du Nigeria) où il installa sa capitale à Dikoa. Dans ces marches victorieuses, en 1893, Rabah avait envahi le Baguirmi et son sultan Gaourang fut assiégé à Mandjaffa pendant quatre mois, durant lesquels, la famine le réduisit à manger du chien, du cheval de l'âne et il parvint à ne sortir que très difficilement pour se fortifier à Massénia².

Un an plus tard, Rabah s'empara du royaume du Bornou à l'Ouest du lac Tchad où il fonda sa capitale à Dikoa. De là, il procéda à l'organisation méthodique de son empire. En effet, il mit sur pied une véritable armée composée de différents groupes ethniques de la région envahie (Krèche, Banda, Sara, Arabe...). Son armée était divisée en vingt détachements appelés bannières, comme au Moyen-âge, et commandées chacune par un chef indépendant. Chacun possédait son propre drapeau bariolé sur lequel son nom était brodé en caractères arabes à côté de pieux verset. La bannière et détachement lui-même étaient appelées Alam, le nom de chaque soldat et la description de son armement étaient portés sur un registre³.

Dans court un laps de temps, il parvint à créer un vaste royaume en Afrique centrale, mais il s'écroula aussi dans le même temps. De ce point précisément, le

¹ Questions politiques et diplomatiques, *À travers le monde*, Paris, Hachette, 1899, p. 109.

² Augustin CHEVALIER, *Afrique centrale française, mission Chari-Lac Tchad 1902-1904*.

³ Von OPPENHEIM, *Le domaine tchadien de Rabah*, Harmattan, 2001, p. 72.

baron Von Oppenheim, conseillé à la légation allemande du Caire en 1896, avait comparé le destin de Rabah avec celui du conquérant Corse : il l'appelait pompeusement le Napoléon noir. En effet, les pays conquis par Rabah ou soumis à son influence touchaient à l'Ouest l'état de Sokoto au Sud à l'émirat d'Adamaoua qui relevait du Sokoto, vers le Sud est la frontière s'étendait jusqu'à l'Oubangui. L'empire Mahdiste égyptien formait la frontière orientale, le Ouaddaï et ses vassaux occidentaux celle du Nord : parmi ces derniers, il fallait compter le Kanem bien que les districts les plus méridionaux de ce sultanat aient accepté de verser tribut à Rabah. Au Nord-Ouest l'empire de Rabah touchait à la rive Nord du lac Tchad et aux régions parcourues par les Arabes et Touaregs. Il réduisit ainsi en vasselage les grands et les petits princes des régions conquises et, par-ci par là, installa de nouveaux gouverneurs. Auprès de ses vassaux, il plaça des conseillers et des observateurs qui lui étaient dévoués¹.

A noter que le passage de Rabah dans la région du Haut Chari et du Moyen-Chari avait entraîné la désagrégation de l'organisation sociale de tous les groupes ethniques de ces régions, car ces populations se firent enrôler de gré ou de force dans une structure hiérarchique, bien organisée et soumise à une seule autorité. Il put en effet, rassembler sous sa bannière des différents groupes ethniques qui étaient auparavant antagonistes. A cet effet : « Rabah était vraiment un grand meneur d'homme, et peut-être avons-nous perdu en étant obligé de le supprimer. À le juger, par sa vie, par ses œuvres, c'était une intelligence, un autre homme que le cauteleux Gaourang et le répugnant Snousi. Partout où il passait, il savait ranger les gens sous ses bannières : de gré ou de force, il emmenait tout ; des hommes, il faisait des soldats : les femmes suivaient² ». En outre, la conquête Rabiste avait changé la nature de conflit dans cette partie de l'Afrique : « les batailles ne concernent que quelques centaines de combattants, les mouvements de populations sont de l'ordre de 1000 à 2000 personnes et les querelles ont un caractère local. Mais vers 1885, un intrus apparaît en pays Sara, puissant, cruel, organisé, dont le souvenir maudit n'est pas prêt d'être effacé de nos jours dans les esprits. C'est

¹ Von OPPENHEIM, *Op. cit.*, p. 67.

² J. DECORSE, *Mission Chari-Lac Tchad 1902-1904. Du Congo au lac Tchad : la brousse telle qu'elle est, les gens tel qui sont : carnet de route*, Paris, 1906. C.A.O.M, p. 275.

Rabah ¹».

Quoique la tradition locale lui prêta aussi des pratiques barbares : on nous raconta que lors de ces différentes expéditions, Rabah prenait de plaisir en décapitant les enfants et puis il lançait ces têtes ensanglantées sur l'arbre de *hidjilides* (arbre à fruit) pour cueillir ses fruits. Cette image de cruauté attribuée au sultan Rabah nous semble répandue par des éléments Baguirmiens défaits à Mandajfa et qui se sont éparpillés dans la vallée du Logone et celle du Chari. Ils voulaient ainsi éloigner les populations de ces régions de Rabah. Donc ceci s'inscrit d'autant plus dans une campagne de dénigrement envers ce conquérant et non une pratique réellement commise par celui-ci ou par ses hommes. Donc il nous paraît invraisemblable qu'un tel acte puisse être commis par un personnage dont la politique et l'organisation de son empire se réclamaient de l'Islam. En effet, on estimait que Rabah avait fait châtier son fils Niébé pour acte d'adultère conformément à la Charia².

2-2) Les visées économiques de Rabah

La fondation de l'empire de Rabah au début des années 1890 au bassin du Tchad coïncida avec l'intérêt porté par les expansionnistes français sur cette région. En effet, au moment où les missions françaises se dirigeaient vers cette zone. Celle-ci fut contrôlée par Rabah et qui se mit à exploiter les ressources humaines et naturelles de région pour développer son empire ; il mit sur pied des mécanismes lui permettant d'assurer la perception des impôts. En effet, Rabah exigeait des suzerains -qui étaient sous son influence- de verser la moitié des impôts perçus dans leurs régions à Dikoa, tandis que l'autre moitié revenait au prince vassal. Dans les zones éloignées, cette règle ne fut jamais tout à fait appliquée. Mais le sultan Gaourang qui était réduit en état de vassalité semble beaucoup souffrir des exigences de son voisin. Au Bornou, il exigeait un impôt de capitation d'un Rial par homme³.

Il s'était efforcé aussi d'établir de bons rapports avec ses voisins. Cette

¹ Jacques BOISSON, *Op. cit.*, p. 28.

² CHEVALIER Auguste, *op., cit.*, p. 4.

³ Von OPPENHEIM, *op., cit.*, p. 68.

politique en effet, n'était dictée que par la volonté de créer de fructueux courants commerciaux avec Sokoto à l'Ouest et le Ouaddaï à l'Est. Quoique les relations commerciales entre le Bornou et le Sokoto se poursuivirent comme par le passé ; par contre le voisin de l'est refusait tout contact avec ce conquérant qui s'empara d'une partie de leurs régions vassales (le Baguirmi). Mais ce refus conduisit Rabah à fermer totalement son pays à l'Est, au Nord-Est, et au Nord, coupant ainsi la route des caravanes du lac Tchad vers la Méditerranée par les oasis de Bilma et Marzouk. Cette mesure causa un dommage au commerce du Ouaddaï et gêna aussi l'action des Senoussites, maîtres sur cette route de nombreuse Zaouïas, et enfin il pénalisa les marchands tripolitains. Ainsi, trois années durant, de 1894 à 1896, aucune caravane ne partit de Tripoli pour le lac Tchad et les marchands tripolitains qui avaient soutenu le sultan du Bornou contre Rabah avaient été dépouillés de leurs biens et emprisonnés¹.

Par cette action, on estimait que les intérêts du Rabah et ceux de la *Royal Niger Company* étaient communs car cette dernière cherchait à s'emparer du commerce de l'Afrique centrale et à le diriger vers la côte Atlantique par la voie fluviale. Il semble que la société soit, à cette époque, entrée en relation avec Rabah et on estimait que le sultan Ziber Pacha, qui vivait en Égypte, fut sollicité pour persuader Rabah de diriger le commerce des pays du Tchad sur le territoire de cette compagnie anglaise².

Le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* de février 1895 voyait une main anglaise derrière cette action Rabiste et l'interruption de mouvement des caravanes du Nord dont leur but consistait à ce que : « si la tranquillité ne renaît pas dans Bornou et au Nord du Tchad, les anciens itinéraires du grand Sahara finiront par être complètement délaissés, et il semble que ce soit le but adroitement visé. Il s'agirait de couper radicalement les liens qui rattachent le Soudan central à la côte de la Méditerranée, et d'amener la rupture des relations commerciales, que la France ne manquerait pas d'utiliser au profit de sa colonie algérienne, Il s'agirait d'isoler nos possessions d'Algérie-Tunisie, de les séparer complètement du Centre-Afrique. En même temps, la *Royal Niger Company* desservirait les marchés de

¹ Von OPPENHEIM, *Op. cit.*, p. 78.

² Von OPPENHEIM, *o p. cit.*, p. 80.

Sokoto, Kano, et Kouka, par le Bas Niger et la Bénoué ¹».

Il fallut l'intervention du représentant de la puissance turque sis à Tripoli pour qu'il ouvrit à nouveau la route du Nord et relâchât les marchands tripolitains, et leur promettant sa protection à eux et à leurs caravanes. Mais le mouvement commercial peina à se dérouler comme auparavant à cause de l'insécurité causée par les Touaregs d'une part et la méfiance de marchands tripolitains envers Rabah d'autre part. Dans la même période, on estimait que les traitants Arabes et Djellabahs trafiquaient de manière suivie avec Rabah. Mais le degré des échanges entre les deux parties est difficile à évaluer. Nous pensons que la fermeture de la route principale entre la Méditerranée et le Soudan central par Rabah avait sans doute freiné le mouvement commercial entre ces deux régions de l'Afrique et par surcroît elle contribuait au déclin du commerce transsaharien².

2-3) La rivalité entre Sultan Rabah et les Français

La résistance de Rabah contre la pénétration française et ses agissements sur la route transsaharienne résultaient selon les journaux proches du milieu colonial français d'une collusion entre Rabah et les Anglais. Cette situation était considérée par les expansionnistes français comme une menace pour les intérêts de la France dans cette région.

Donc parallèlement à l'action militaire qui s'organisait contre Rabah en 1898, dans le même moment, une mission commerciale privée dirigée par De Behagle- un apôtre de la pénétration française pacifique en Afrique par le commerce - fut envoyé dans le bassin du Tchad grâce à l'appui des Chambres de commerce et celui du Comité de l'Afrique Française et du soutien indirect de Ministère des colonies. Il s'agit donc de contrecarrer les visées anglaises par des échanges commerciaux avec les états de cette région et le territoire du Tchad apparaissait comme un point central pour la concrétisation de cette politique : « c'est au Tchad que la mission trouvera le centre de ses explorations, de là qu'elle pourra rayonner sur les divers Etats musulmans, Baguirmi, Ouaddaï, Kanem, et même le Darfour [...]. L'objectif

¹ Pierre GENTIL, *La conquête du Tchad*, Tome I, le Tchad d'Emile GENTIL (1894-1902), Etat-major de l'armée de terre service historique, Châteaux de Vincennes 1971, p. 44.

² Augustin CHEVALIER, *Op. cit.*, p.5.

de la mission sera de poursuivre, ensuite, vers le Nord, en traversant le Dammergou, l'Aïr et les régions sahariennes, parcourues par les Touaregs, pour aboutir, enfin, en un point de la côte méditerranéenne, Philippeville, Alger ou Bizerte ¹».

Malgré le caractère privé de sa mission, l'administrateur Rousset avait conféré en janvier 1899 des pouvoirs à Jean-Ferdinand de Behagle pour agir au mieux des intérêts de la France, dans les régions voisines du Baguirmi, du Ouaddaï, du Kanem et du Bornou. Dès lors, il voulut entrer en rapport avec Rabah en dépit de ses expéditions punitives contre ceux qui avaient accueilli la mission Gentil. Mais le chef de la mission commerciale, de Behagle, fidèle à sa conception de la conquête pacifique se rendit à Dikoa pour tenter d'établir des relations commerciales avec Rabah. Cette démarche fut désapprouvée par les officiers officiels français (Gentil, Prins..) et aussi par Gaourang qui était hostile à tout contact avec Rabah comme en témoigne le récit de Gentil : « je n'apprécierai pas ici l'opportunité de ce dessein. Je constate des faits et je passe. Qu'il me suffise de dire qu'entre temps M. de Behagle avait reçu une certaine investiture officielle locale, l'autorisant en quelque sorte à collaborer à notre politique, ce qui le distrayait forcément de son rôle commercial ²».

Il fut d'abord bien accueilli par Rabah : il se promenait dans la ville et il allait lui rendre visite tous les deux jours pendant un mois. Mais quant Rabah apprit l'arrivée de plusieurs blancs à Bandéré (Fort-Crampel), il reprocha à Behagle de lui avoir caché l'arrivée de ces Européens ; et il le fit enchaîner³. Mais le témoignage de Niébé (fils de Rabah) contredit cette thèse, il estimait que lors de ces différents entretiens avec Rabah, de Behagle revendiqua la rive droite du Chari au nom de la France. Rabah trouva cette proposition absurde et demanda à de Behagle de revenir sur sa revendication et en échange, il lui proposa d'établir des relations commerciales avec la France. Mais de Behagle refusa catégoriquement cette contre-proposition en disant « à moins que j'aie le pays ». Cette prétention affichée de Behagle lui valut sa mise en prison par sultan Rabah⁴.

¹ Le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* du décembre 1897

² Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 569.

³ Pierre GENTIL, *Op. cit.*, p. 78.

⁴ J. DECORSE, *Mission Chari-Lac Tchad 1902-1904. Du Congo au lac Tchad : la brousse telle qu'elle est, les gens tel qui sont : carnet de route*, Paris, 1906. p. 52.

C'est sans doute grâce à l'exploitation de la richesse de cette région qu'il a pu se doter d'une armée bien organisée pourvue de matériels modernes de l'époque. Selon Gentil, Rabah n'avait pas que de fusils sans portée, il possédait un millier de fusils à tir rapide, environ quinze cents à piston modèle 1842 et au moins mille cinq cents autres fusils à deux coup à piston et à pierre¹. Il devint ainsi une puissance crainte par le royaume du Haoussa dans l'Ouest, où il fit des incursions des temps en temps, et aussi par le royaume du Ouaddaï dont le sultan avait voulu entrer en guerre avec Rabah après la première invasion du Baguirmi, mais celui-ci renonça face à la suprématie de la force de Rabah. Ce dernier grisé par ses victoires éclairs et par sa force militaire avait voulu fonder un vaste empire englobant le royaume du Ouaddaï. Donc en 1897, le sultan Rabah s'était préparé pour se lancer à la conquête du royaume du Ouaddaï. Mais dans cette même année, une mission française dirigée par Gentil avait pu traverser son empire sans encombre et parvint même à sceller un traité d'alliance politique et économique avec le sultan Gaourang du Baguirmi.

3) La dislocation difficile de l'empire Rabiste :

3-1) La victoire de Rabah sur les Français

En stratège avisé, Rabah avait compris que l'entente conclue entre la France et le royaume du Baguirmi constituait une menace directe pour son empire naissant. Donc il fallait agir en conséquence pour rétablir son autorité et préserver ses intérêts dans la vallée du Chari et celle du Logone. Ces deux régions constituaient en effet, le grenier de son empire en matière des ressources naturelles et humaines. Ainsi en octobre 1898, il envahit le Baguirmi et le sultan Gaourang, incapable de soutenir la lutte, avait brûlé sa capitale Massénia, et s'était replié sur le fleuve avec le résident français Prins, dans les environs du dixième degré de latitude². Cette action nous semble motivée d'une part, par le refus du sultan Gaourang d'accéder à la demande de Rabah qui avait voulu établir des relations commerciales avec le Baguirmi à la fin des années 1890, c'est-à-dire au début de sa conquête et d'autre part, du fait qu'il a accepté de s'allier avec les chrétiens, c'est-à-dire les Français. A noter que Rabah

¹ Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 572.

² Auguste CHEVALIER, *Op. cit.*, p. 365.

avait eu déjà affaire aux Européens quand il était au service de Ziber Pacha dans la région du Bahr el Gazal. En effet, il mit en déroute dans les années 1880 le Général anglais Gordon qui voulut occuper cette région¹.

Après l'invasion du Baguirmi, la confrontation entre la France et l'empire de Rabah était devenue inéluctable, car les deux antagonistes avaient des intérêts et des ambitions antinomiques. Il importait donc à la France de prendre des mesures pour affirmer sa puissance contre ce conquérant qui empêchait la réalisation du programme échafaudé par Crampel et porté par le milieu colonial français d'une part et rendait impossible la concrétisation de traité franco-anglais du mois de mars 1899 d'autre part. Ainsi, sur la proposition de Gentil, le Ministre des colonies, Antoine Guillain, avait ordonné le renforcement de la disposition de Bretonnet qui devait s'installer dans la région du Chari aux environs du dixième parallèle par une compagnie de cent cinquante hommes dirigée par capitaine Jullien qui se trouvait dans le Haut Oubangui suite à l'échec de la mission Marchand dans le Nil, puis il confia la direction Générale du Chari à Gentil et lui assura le concours des collaborateurs d'élite militaire et civile. En juillet de la même année, Gentil arriva à Gribingui étant commissaire du Chari. Le ministère des Colonies mit à sa disposition des moyens militaires considérables pour abattre Rabah².

Entre-temps, son intérimaire dans la région, Bretonnet et sa compagnie se dirigèrent vers Kouno, où c'était réfugié le sultan Gaourang sans attendre le capitaine Julien. En effet, le sultan du Baguirmi attendait impatiemment le renfort de troupe français pour agir contre Rabah. Au même moment, celui-ci apprit l'arrivée des européens dans cette région. Il décida donc de marcher sur Kouno pour porter un coup d'arrêt à cette pénétration française. La compagnie de Bretonnet évacua la ville pour se fortifier sur les collines de Togbao à vingt kilomètres au Sud Ouest de Kouno, de cette position, il pensait tenir contre une armée composée de milliers de soldats. En effet, dans le fort qu'il avait construit il disposait seulement de cinq Blancs, 44 Sénégalais et deux Arabes et 400 Baguirmiens armés de fusils. Selon Gentil, Rabah avait aligné sous ses ordres treize bannières, soit un effectif de deux mille sept cents fusils et environ dix mille auxiliaires arabes ou bornouans,

¹ Jacques BOISSON, *Op. cit.*, p. 29.

² Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 568.

armés de lances et de flèches¹.

Dès le premier choc au début août 1899, la ligne de défense française fut brisée et, après une bataille acharnée, la compagnie Bretonnet fut anéantie. Le sultan Gaourang parvint à s'échapper de justesse avec deux blessures aux bras pour se réfugier à Lai. Malgré cette victoire, Rabah avait subi de lourdes pertes car plus d'un millier de ses hommes furent mis hors de combat ; son fils Niébé avait la jambe cassée par une balle². Dès lors, le sultan Rabah se considérait en guerre avec les chrétiens et par conséquent, il donna l'ordre à son fils aîné, Fad el Allah resté à Dikoa d'exécuter de Béhagle qui était en prison. Pour l'épargner de l'application de la sentence, le fils de Rabah avait proposé d'abord l'islam à Béhagle, mais celui-ci refusa de se convertir comme en témoigne cette conversation entre Béhagle et Fad el Allah « Monsieur de Béhagle ! Ils m'ont apporté une lettre de mon père qui dit que je te tue. Mon père a dit : « S'il veut se faire musulman, je ne le tuerai pas » -« Je ne me ferai pas musulman, dit M. de Béhagle. » « Emmenez M. de Béhagle, dit Fad el Allah, emmenez-le sur le marché et pendez le.....³».

Cette victoire avait produit une impression considérable sur les populations qui constatèrent que Rabah avait la capacité à vaincre l'armée des Européens. Grisé par cette défaite française, il se fortifia à Kouno. Dans le même moment, Gentil et ses troupes descendirent le fleuve Chari pour renforcer le dispositif de l'administrateur Bretonnet, lorsqu'il apprit leur anéantissement par le seul rescapé de la compagnie -un Sénégalais nommé Samba Salle- au village de Kokaga. En raison de sa position stratégique, il décida de créer un poste à la hauteur de ce village et lui donna le nom de Fort-Archambault (en hommage à un jeune agent français du capitaine Julien mort d'épuisement dans la région de l'Oubangui) pour faire face à l'empire de Rabah⁴. Malgré sa prudence, Gentil opta pour venger Bretonnet, mais le but réel de son expédition était d'abord : rassurer les Baguirmiens, maintenir plus au Sud, le sultan Snoussi dans de bonnes dispositions et aussi de concrétiser définitivement le but historique des entreprises françaises en Afrique : « nous devons atteindre le

¹Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 569.

²Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 574.

³J. DECORSE, *Mission Chari-Lac Tchad 1902-1904. Du Congo au lac Tchad : la brousse telle qu'elle est, les gens tel qui sont : carnet de route*, Paris, 1906, C.A.O.M, p. 53.

⁴Jacques BOISSON, *Op. cit.*, p. 82.

Tchad, non pas certes pour le vain plaisir d'y arriver, mais surtout parce que le grand Lac était le lieu de rendez-vous fixé avec la mission Voulet, partie de Soudan pour venir se mettre à notre disposition. D'autre part il était possible que la mission Foureau-Lamy vînt aussi faire sa jonction avec nous ¹».

En octobre de cette année, Gentil lança toutes ses forces contre la forteresse de Rabah pour le déloger de Kouno. Mais après une âpre bataille, pendant laquelle, la troupe coloniale avait tiré 300 coups de 80 et 600 coups de canon-revolver, malgré cette puissance de feu, l'assaut ne se solda que par une demie victoire contre Rabah. Celui-ci fut blessé et ses principaux chefs de bannières furent tués : Fakih Ahmed, qui était aussi un homme très pieux et versé dans le droit coranique, Abou Bekr et Osman Schecho. Cependant, les pertes du côté français furent considérables : un Européen et quarante-trois Sénégalais tués, cinq Européens parmi lesquels le commandant des opérations, Robillot, et 106 sénégalais blessés, en tout près de la moitié de l'effectif était hors de combat². Pour la presse coloniale, la victoire de Rabah et sa forte résistance à la pénétration française dans cette région résultaient d'une collusion entre les Anglais et le sultan Rabah. Donc dès 1899, le Bulletin du Comité de l'Afrique française estimait que Bretonnet, par ses opérations au Dahomey et vers le Bas-Niger, avait indisposé les Anglais, qui d'ailleurs, avaient des intérêts qui pouvaient concorder avec ceux de Rabah en pays Haoussa. On laissait donc entendre que, sans les encouragements de l'étranger (Anglais), l'action de ce conquérant aurait été moins meurtrière pour les missions françaises³.

3-2) L'assaut français contre l'armée de Rabah

Après la bataille sanglante de Togbao, l'ordre fut donné aux deux missions françaises qui se trouvaient, l'une en Afrique occidentale et l'autre dans le désert algérien, de converger vers la région du Tchad pour faire face aux menaces de Rabah contre le dessein des Français dans cette région : La première portait le nom de *Mission Afrique Centrale*, elle était d'abord sous le commandement de Voulet et Chanoine qui descendirent le Niger pour reprendre la mission de Cazemajou, qui

¹ Emile GENTIL, cité par pierre Gentil, *Op. cit.*, p. 92.

² Von OPPENHEIM, *Op. cit.*, p. 103.

³ Pierre Gentil, *Op. cit.*, p. 93.

avait voulu atteindre le Tchad par Zinder mais s'était fait tuer par le sultan de cette ville en mai 1898¹.

La mission Voulet et Chanoine composée de sept cents fantassins se livra à des actes de pillage, de vol et de massacre. Cette conduite fit beaucoup de bruit en Métropole, dès lors, on nomma le lieutenant-colonel Klobb qui devait rejoindre l'expédition à Zinder le chef de la mission. Mais lorsqu'il apporta au capitaine Voulet la décision de sa révocation, ce dernier refusa d'obéir et donna ordre à ses tirailleurs de tirer sur Klobb qui ne voulait pas faire demi tour. Ils le tuèrent. Plus tard, Voulet, et Chanoine furent abattus par leur propre troupe. Après la mort de ces trois officiers français, les lieutenants Pallier, Joalland et Meynier parvinrent à reprendre en main les mutinés. En octobre 1899, Joalland et Meynier quittèrent Zinder pour marcher sur lac Tchad avec deux cents hommes et un canon de 80 mm. L'expédition traversa le Kanem et en décembre de cette année, et s'installa sur la rive droit du Chari, en face de Goulfeï². Ainsi elle se trouvait face à face avec la force de Rabah. en effet, cette ville était occupée par Fad el Allah, le fils aîné de Rabah³.

La seconde expédition venant du Nord, dite la Mission Saharienne, était placée sous l'autorité du géographe et explorateur Foureau. Elle était depuis longtemps engagée dans le Sahara. L'expédition comprenait treize Européens, les troupes de protection étaient sous les ordres du chef de bataillon Lamy. En novembre 1899, l'expédition atteignit Zinder et un mois plus tard, elle reprenait la marche vers le lac Tchad. Avant de l'atteindre, l'expédition rencontra à Begaro sur le Komadugu, le prince du Bornou, Omar Sanda qui avait auparavant trouvé refuge à Zinder. Foureau le fit proclamer sultan du Bornou et visita Kouka qui n'était qu'un champ de ruines, puis l'expédition se dirigea vers le Nord et suivant les traces de Joalland et Meynier par Ngigmi et à traverser le Kanem, et arriva sur le Chari. Ils firent leur jonction avec les troupes de la *Mission Afrique Centrale* en février 1900 en face de Goulfeï. Ainsi deux ans après l'arrivée de Gentil au lac Tchad par le Sud, outre l'action militaire contre Rabah, les Français parvinrent ainsi à atteindre le lac

¹ Von OPPENHEIM, *Op. cit.*, p. 109.

² Von OPPENHEIM, *Op. cit.*, p. 110.

³La vie militaire au territoire du Tchad, par un ancien Spahi, *le Tour du monde*, n° 50- 12 décembre 1908, p. 594

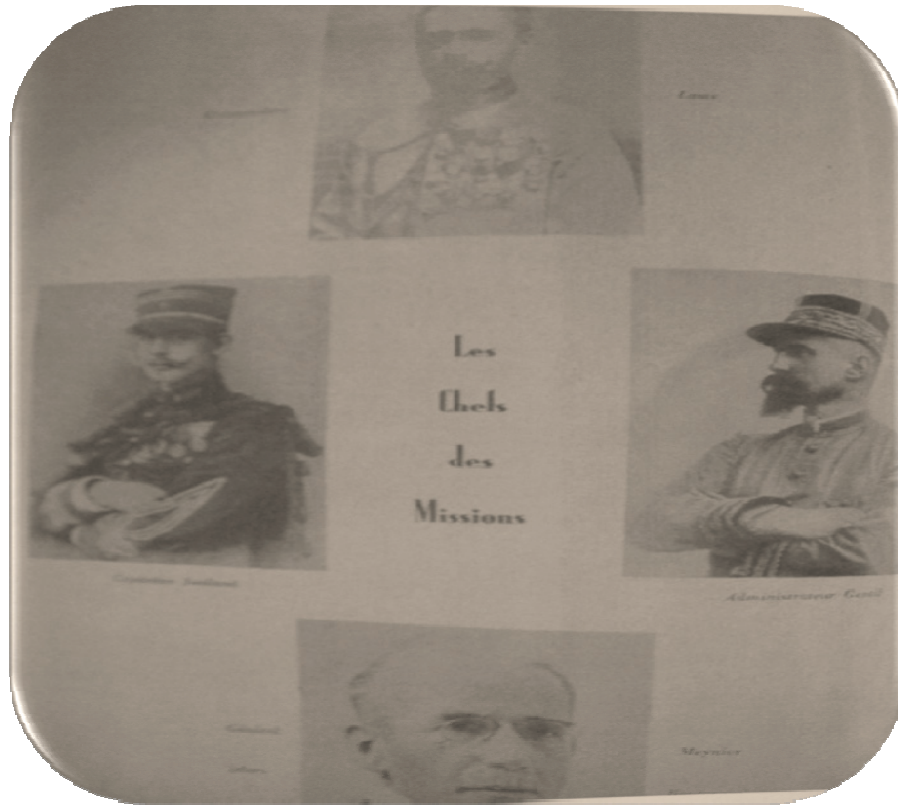
Tchad par le Nord¹.

En attendant l'arrivée de l'expédition du Chari venant du Sud sous commandement de Gentil -qui se trouvait à Fort Archambault-, le commandant Lamy avait engagé de combat contre les troupes de Rabah qui occupaient la plupart de villes situées sur la rive gauche du Chari. Ainsi au début mars, il parvint à chasser les Rabistes de la garnison de Kousseri, qui devint le point d'appui des Français. Entre temps, Rabah quitta Dikoa pour se fortifier à six kilomètres de Kousseri et ses troupes s'enhardissaient autour des troupes françaises qui attendaient inlassablement l'arrivée de Gentil pour lancer l'assaut final, car les deux missions ne pouvaient pas prendre l'initiative de l'offensive. Il fallait attendre le 21 avril pour que la troupe de Gentil arrive à Kousseri. Dès la jonction établie avec les deux missions, Gentil donna ordre au commandant Lamy, le plus gradé parmi les officiers, de prendre le commandement de toutes les forces militaires et d'attaquer Rabah immédiatement. Dès le lendemain, Lamy prenait le commandement de ces troupes fortes de 700 fusils, de 30 spahis et de 4 canons, marchait à l'attaque du camp où Rabah s'était retranché à quelques kilomètres de Kousseri². Les contingents de Gaourang suivaient la colonne avec 2.000 hommes, dont 600 étaient armés de fusils selon Gentil. Rabah, pour sa part, aligna 5.000 hommes, dont 2.000 armés de bons fusils, 600 cavaliers et trois canons³.

¹ Von OPPENHEIM, *Op. cit.*, p. 113.

² La vie militaire au territoire du Tchad, par un ancien Spahi, *le Tour du monde*, n° 50- 12 décembre 1908, p. 594

³ Von OPPENHEIM, *Op. cit.*, p. 115.

Les chefs des missions de bataille de Kousseri¹

Les Français attaquèrent dans la foulée suivant un plan établi par Lamy qui consistait en trois colonnes, les cavaleries, l'artillerie, le commandant, lui-même, marchant avec la colonne du centre (troupes du Chari). En second échelon venaient les contingents auxiliaires du Baguirmi, conduit par le sultan Gaourang en personne. Dans ces conditions, selon Capitaine Reibell : « le combat du 22 avril 1900 avait la physionomie d'une grande bataille : elle dura trois heures, au cours desquelles un assaut irrésistible fut donné. Le commandant pénétra en personne dans le camp, au milieu des troupes du Chari. A cet instant, quand le pillage débandait nos troupes, un court retour offensif se produisit. Le capitaine de Cointet fut tué, au côté du Commandant, qui tomba à son tour, le bras gauche fracassé, la

¹Jean LHUILLIER, Tchad 1900-1950, « le coton », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.

poitrine traversée¹». Outre la mort de ces deux officiers français, on dénombrait 19 tirailleurs tués, et quatre officiers blessés, parmi eux le Lieutenant Meynier, et les missions comptaient en tout 53 blessés. En dépit de leurs pertes, les Français avaient porté un coup décisif à la puissance de Rabah, car celui-ci fut tué sur le champ de bataille et les pertes de ses troupes s'élevaient à 500 tués parmi lesquels Guddan, le chef de la cavalerie².

3-3) La destruction de l'empire de Rabah et sa portée politique

Dans son rapport au Ministre des colonies, Gentil voyait dans cette victoire un tournant dans l'entreprise coloniale française : « un fait glorieux dans l'histoire coloniale s'est produit le 22 avril 1900 : les trois missions, parties, l'une du Congo, l'autre de l'Algérie, la troisième du Soudan, se sont réunies dans l'île de Kousseri, au confluent du Chari et du Logone. Cette manifestation de la vitalité et de l'énergie de la vieille race française nous a tous remplis d'une joie immense. La mort de Rabah, tué par un soldat de la Mission Afrique Centrale, qui me rapporta sa tête, était un coup mortel pour l'ennemi. Ses deux fils étaient incapables de le remplacer ; et ses soldats terrorisés par la mort de leur chef, se débandaient de toutes parts et venaient se rendre³ ». Etant donné que la ville de Kousseri était théoriquement sous influence allemande, les troupes françaises s'installèrent en face de cette ville, sur la rive droite du Chari, où ils créèrent un fort dénommé Fort-Lamy à l'hommage de commandant Lamy mort lors de bataille de Kousseri.

Malgré ce discours triomphaliste de Gentil et sa marche victorieuse sur Dikoa le 27 avril de la même année, la victoire de la troupe Franco-Baguirienne ne fut pas totale. En effet, les Rabistes rassemblés sous l'autorité du fils de Rabah, Fad el Allah, continuèrent la lutte contre les Français. A la fin de cette année, Fad el Allah parvint même à reprendre Dikoa et certaines localités au Bornou. A noter que l'action française contre les Rabistes s'était déployée dans les régions théoriquement sous influence des Anglais et des Allemands. Ces derniers semblaient soulagés par la mort de Rabah qui menaçait leur colonie du Cameroun,

¹ Rapport de REIBELL cité par pierre Gentil, *Op. cit.*, p 116.

² Von OPPENHEIM, *Op. cit.*, p. 115.

³ Rapport d'Emile GENTIL cité par Pierre Gentil, *Op. cit.*, p 118.

ils voulurent mêmes s'engager dans une campagne combinée avec les Français contre ce conquérant noir. Donc, pour la presse allemande de l'époque, la disparition de Rabah par coup de force de la colonne française dissipa le mauvais rêve de la constitution d'un grand empire musulman, au flanc de la possession allemande : « les deux voisines de la France au Soudan, l'Allemagne et l'Angleterre, lui doivent une grande reconnaissance, écrivit la *Kölnische Zeitung* et en ce qui concerne l'Allemagne le chemin vers le Tchad lui est aplani ¹ ».

Contrairement aux Allemands, les Britanniques avaient tenté au début du troisième trimestre de 1901 de pactiser avec Fad el Allah pour contrecarrer la prétention française au Bornou. Celui-ci pourchassé par les Français sollicita la protection anglaise. En conséquence de cette requête, le commandant anglais Mac-Intosh sis à Yola, avec un lieutenant et une escorte, se rendirent au camp de Fad el Allah, où il fut bien reçu par ce chef, qui passa une revue en son honneur selon le *Times* : « après la conférence avec Fad el Allah, le commandant Mac-Intosh est retourné à Yola, sur la Bénoué, accompagné sur une partie de la route, Par Fad el Allah. Bien qu'aucune décision définitive ne doive être prise à l'égard de Fad el Allah, jusqu'à l'arrivée sur les lieux de Sir F. Lugard, qui ne quittera l'Angleterre qu'en novembre 1901, on peut dire qu'on examine la requête de Fad el Allah, sollicitant la protection anglaise, et son installation comme émir, à Kouka, sous la souveraineté britannique ; Fad el Allah semble avoir fait bonne impression sur les Anglais. Il est possible qu'un officier anglais soit envoyé à Kouka avec le titre de résident² ».

Entre-temps le commissaire du Chari Emile Gentil retourna en France et le lieutenant colonel Destenave fut nommé son intérimaire et commandant des troupes françaises du Tchad. Il arriva dans la région avec des renforts et des matériels militaires en prenant d'abord rebrousse-poil les autorités administratives civiles de l'Oubangui et du Chari, puis dès son arrivée à Fort-Lamy, il entreprit une vigoureuse action militaire contre les Rabistes. Ainsi en août 1901, le commandant Destenave franchit le Chari avec 500 hommes et un canon pour surprendre Fad el Allah qui devait se trouver à Dikoa, mais ce dernier évacua la ville sans combat.

¹ Pierre Gentil, *Op. cit.*, p. 120.

² Le « Times » du octobre 1901, cité par Pierre Gentil, *Op. cit.*, p. 132

Toutefois le capitaine Dengeville à la tête d'un escadron de spahis, et d'une compagnie d'infanterie le poursuivit et au cours de bataille Fad el Allah fut tué d'une balle à la tête à Goudjba en territoire britannique¹.

Cette action empêcha la concrétisation de l'entente des Britanniques avec Fad el Allah et brisa la résistance Rabiste. Le ministre des Colonies publia un communiqué en date du 11 décembre 1901, dans lequel on pouvait lire la portée de cette victoire : « le 23 août 1901, au cours de l'engagement, Fad el Allah a été tué. Deux jours après, son frère Niébé, et tous les chefs ennemis, se sont rendus, ainsi que 15 000 indigènes. Ce fait d'arme est, sans doute, le dernier de la longue lutte engagée par la France contre la puissance de Rabah. C'est à la France seule que revient l'honneur d'avoir pacifié les rives orientales et méridionales du lac Tchad. Si le Baguirmi français, et le Bornou anglais et allemand vont se relever des ruines que Rabah et ses bandes y ont semées, c'est aux campagnes de Crampel, de Bretonnet, de Lamy, de Cointet et de Behagle, qu'on le devra. Cette partie de l'œuvre de M. Gentil est close²».

¹ Von OPPENHEIM, *Op. cit.*, p. 132.

² Pierre Gentil, *Op. cit.*, p. 143.

CHAPITRE IV :

LA STRUCTURATION ADMINISTRATIVE DES REGIONS DU TCHAD ET L'EFFONDREMENT DE LEURS COURANTS ÉCONOMIQUES TRADITIONNELS

La reddition des Rabistes au lendemain de la mort de Fad El Allah avait permis à la France d'établir définitivement sa puissance au Chari et au lac Tchad. Il fallait donc organiser le pays, le garder, étendre l'expansion française vers le Nord et vers l'Est et le mettre en valeur. C'est à cette tâche que s'employèrent successivement Emile Gentil, le lieutenant colonel Destenave, le commandant Largeau et le lieutenant colonel Gouraud. La colonie du Tchad, comme les autres territoires fédérés, connut, à partir de l'installation française, diverses formes d'administration caractérisées par l'empiétement et le rattachement aux territoires français voisins, ce qui ne fut pas sans entraver le développement de l'A.E.F en général et celui du Tchad en particulier. Cependant, pour parer aux difficultés économiques liées à l'occupation, le pouvoir colonial introduisit différentes formes de l'impôt et y installa une justice répressive pour consolider les structures coloniales et réprimer par surcroît toute velléité de contestation contre ce nouvel ordre.

1) L'organisation administrative :

1-1) Esprit et ébauche de l'organisation

Pour coordonner l'action d'Emile Gentil, le ministre des Colonies l'avait nommé le 9 janvier 1899, commissaire du Gouvernement du Chari et il mit à sa disposition plusieurs agents métropolitains comme nous avons souligné précédemment. Dès son arrivée, Gentil procéda à l'organisation administrative de l'Oubangui Chari, il divisa la région civile du Haut-Chari en deux cercles, celui de Fort Crampel et le cercle de Fort Sibut (Kerbedjé). En conséquence, il décida l'occupation permanente de Fort de Possel, à l'embouchure du Kémo sur les bords

même de l'Oubangui, de Fort Sibut de Nana, au confluent de la Nana et de la Gougou, et enfin de fort Crampel sur le Gribingui. Cette organisation avait pour objectif d'assurer d'abord le ravitaillement des troupes qui marchaient au front pour combattre le sultan Rabah¹.

Ainsi, l'organisation et l'administration méthodique du pays furent sacrifiées au besoin d'approvisionnement des troupes. À noter que la région civile du Haut-Chari s'étend du coude Nord de l'Oubangui (5^e latitude Nord) jusqu'au confluent du Bamingui et du Gribingui (8^e 37 de latitude Nord), et du Bahr Sara, à l'Ouest, aux sources du Gribingui et du Koukourou, à l'est (16^e-18^e de longitude) et aussi le Bled-el-Kouti, qui dépendait politiquement de cette nouvelle entité. C'est donc un rectangle de 400 kilomètres de long sur 200 de large, mais l'action d'administrateurs civils ne s'étendait que jusqu'à une cinquantaine de kilomètres de part et d'autre de la ligne de ravitaillement. Au-delà, ils se contentèrent d'étudier sommairement le pays. La gestion de cette région fut confiée à l'administrateur G. Bruel aidé par quelques collaborateurs européens civils².

Cette tentative d'organisation fut l'ébauche de la mise en place d'une organisation administrative du territoire du Tchad. Celle-ci connut une succession de réorganisations ponctuée par des actions militaires vers le Nord et vers l'Est. Ainsi, au lendemain de la victoire de Kousseri, le ministre des Colonies, Albert Decrais, présenta au président de la République française, le 5 septembre 1900, un projet du décret organisant le territoire du Tchad. Ce décret constitua le territoire militaire des pays et protectorats du Tchad, sous la direction d'un commissaire du gouvernement relevant du commissaire Général du Congo Français et doté d'un budget autonome avec pour chef-lieu Fort-Lamy³. En outre, ledit arrêté confirma l'organisation de la région civile de Haut-Chari instaurée par Emile Gentil : les territoires nouvellement conquis, furent divisés en deux régions : ceux s'étendant de l'Oubangui, jusqu'au septième parallèle, furent réservés à l'administration civile ; ceux du Nord du septième parallèle furent placés sous la direction du Capitaine

¹ Georges Bruel, *la région civile du Haut-Chari*, Extrait d'une communication adressée à la société du Géographie dans sa séance du 24 janvier 1902. Gallia, BNF.

² *Ibid.*

³ Ministère de la France d'Outre-mer, *Afrique Equatoriale Française, le Tchad*, Paris, 1948, B.D.I.C.

Robillot¹.

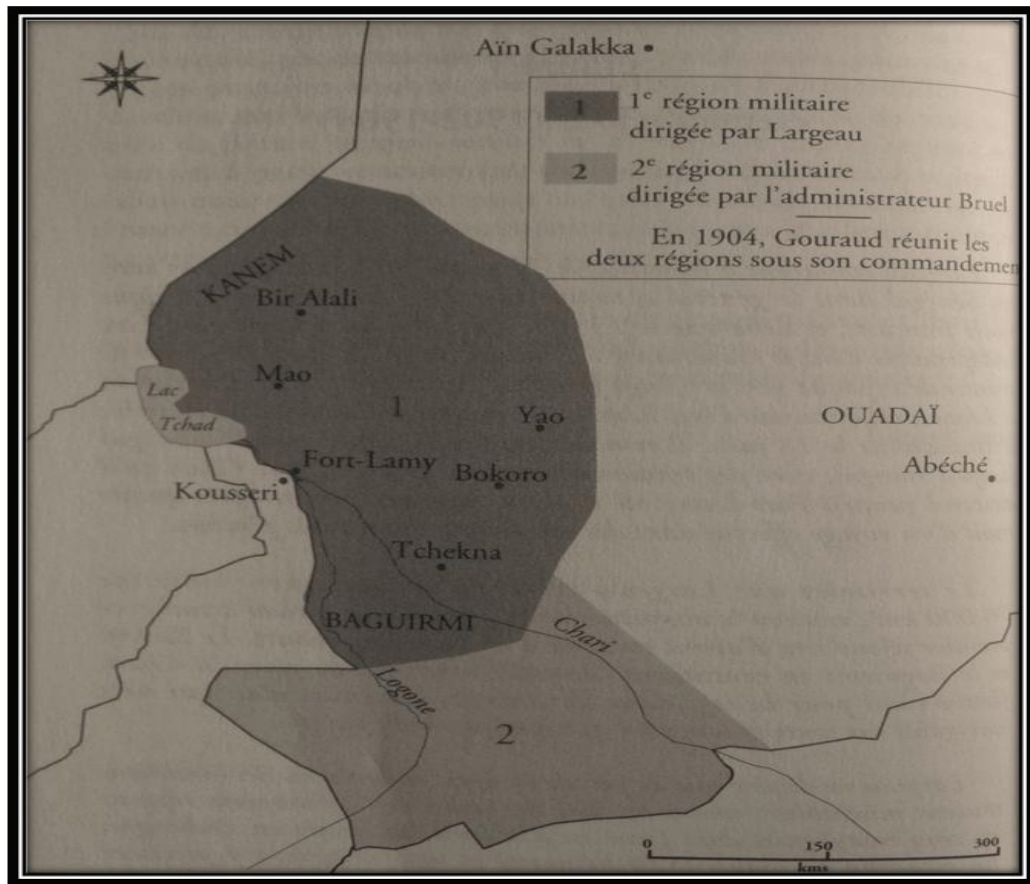
Deux ans plus tard, un décret du 5 juillet 1902 supprima le territoire militaire du Tchad et le transforma en circonscription placée sous les ordres d'un administrateur en chef disposant d'un budget spécial². Dans cette même année, Emile Gentil devint lieutenant-gouverneur du Moyen Congo ; le lieutenant-colonel Crave occupa le poste de commandant supérieur des troupes. Et l'administrateur Alfred Fourneau, qui en 1891 avait exploré la Sangha, se vit, en 1902, confier le Chari, avec un budget autonome, et sous l'autorité du commissaire-Général du Congo Français³. Le 29 décembre 1903, un autre décret plaça à la tête du territoire le commandant des troupes. En 1904, le commandant Gouraud réunifia les deux régions sous son autorité, mettant un terme à l'administration civile de Haut-Chari. En effet, le territoire militaire du Tchad était connu sous le nom de première Région et celui-ci du Haut-Chari sous le nom de deuxième Région comme nous indique la carte ci après⁴.

¹ Pierre Gentil, *Op. cit.*, p. 125.

² Décret présidentiel du 5 juillet 1902, La réorganisation du Congo et du Chari, *la Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1902, p. 402. Gallica, BNF.

³ Pierre Gentil, *Op. cit.*, p. 155.

⁴ Général GOURAUD, *Zinder Tchad, souvenir d'un africain*, Paris, Plon, 1944, p. 53.

Carte de la région militaire du Tchad¹

1-2) Les différentes étapes de la réorganisation administrative

La structuration administrative du territoire du Tchad avait connu plusieurs réformes et statuts dans un court laps de temps. Certes la vicissitude de la réorganisation était liée à l'évolution de l'extension coloniale dans le pays et au manque de moyen humain et matériel nécessaire au fonctionnement administratif. Pour pallier cette situation un décret du 11 février 1906 réorganisant le Congo français avait créé un vaste ensemble administratif regroupant l'Oubangui-Chari-Tchad dirigée par un Lieutenant-gouverneur². Par ce décret, le Tchad redevenait un territoire militaire et administré par l'officier commandant de troupes. Il prenait le titre de commandant du territoire militaire du Tchad et relevait directement du lieutenant-gouverneur et, par son intermédiaire, du commissaire général à Brazzaville. Le commandant du territoire militaire du Tchad disposait cependant

¹Général GOURAUD, *Zinder Tchad, souvenir d'un africain*, Paris, Plon, 1944, p. 54.

²Ministère de la France d'Outre-Mer, *Op. cit.*, Paris, 1948, B.D.I.C.

d'une grande latitude d'action¹.

Au lendemain de la réorganisation générale des colonies françaises en Afrique équatoriale, un projet d'organisation du 17 août 1909 divisa le territoire du Tchad en cinq grandes circonscriptions : le Kanem, le Ouaddaï, le Baguirmi, le Batha et le Salamat, en plus de la circonscription du Bas Chari. Et chaque circonscription était divisée en subdivisions. Cette organisation reposait sur l'étude des conditions géographiques, politiques et économiques du Tchad dont l'administrateur de l'époque disposait, selon le lieutenant Moll². Quatre mois plus tard, un décret du 15 janvier 1910, qui remplaça les décrets des 28 septembre 1897, 5 septembre 1900, 5 juillet 1902, 29 décembre 1903, 11 février 1906 et 26 juin 1908, institua le Gouvernement Général de l'A.E.F portant organisation des possessions du Congo Français et dépendances. Le gouvernement général regroupait quatre colonies, le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad³.

Mais la création de la fédération de l'A.E.F n'enleva pas le caractère militaire du territoire du Tchad. Il fallut attendre le décret du 14 mai 1915 pour que le caractère militaire fût supprimé dans certaine partie du territoire du Tchad. Désormais, lorsqu'on nommait à sa tête un fonctionnaire civil, celui-ci prenait le titre d'administrateur du territoire. Si c'était un officier, on le nommait commandant du territoire. À noter que, dès son occupation par les Français, le territoire du Tchad était soumis à une administration hybride c'est-à-dire des agents civils dans le Sud et des militaires dans le Nord. Mais au point de vue administratif, il était assujéti à l'Oubangui jusqu'à 1920. En effet, c'est en deux étapes que le Tchad accéda enfin à l'égalité avec les autres colonies composantes de l'A.E.F⁴.

Ainsi, par le décret du 12 avril 1916, le territoire du Tchad fut détaché du vaste ensemble administratif de l'Oubangui-Chari-Tchad. Il dépendait donc directement du gouvernement Général de l'A.E.F. Par un arrêté du 8 novembre 1919, le territoire du Tchad fut divisé en plusieurs circonscriptions civiles et une région

¹ Décret présidentiel du 11 février 1906, *La réorganisation du Congo, quinzaine coloniale*, 25 février 1906, Gallica, BNF.

² Lieutenant Moll, *Organisation du territoire du Tchad, 1909*, C.A.O.M, 4 (4) D 09.

³ Gouvernement Général de L'A.E.F, *Rapport annuel 1922*, C.A.O.M, 5D 50.

⁴ France d'outre-mer, *A.E.F : le Tchad*, Agence des colonies, la Boétie, Paris (8^e) 1948, B.D.I.C.

militaire. Ainsi, les circonscriptions du Bas-Chari, du Baguirmi, du Moyen-Chari, du Moyen-Logone, et du Mayo-Kébbi étaient administrées par un personnel civil. Tandis que les circonscriptions du Kanem, du Borkou-Ennedi, du Ouaddaï-Sila-Massalite, du Batha et du Salamat étaient gérées par un personnel militaire. Le 17 mars 1920, un décret érigea le Tchad en colonie et son administration fut confiée à un gouverneur civil portant le titre de lieutenant-gouverneur, assisté d'un conseil d'administration¹.

Mais les circonscriptions militaires furent maintenues par ce décret ; de ce fait le gouverneur civil de la colonie du Tchad était appelé à diriger une administration hybride. Ce maintien était dû, nous semble-t-il, aux craintes de l'administration coloniale de la résurgence des éléments hostiles à la présence française dans l'Est et le Nord du Tchad. En janvier 1918, dans ses instructions au colonel Ducarre, qui venait d'être nommé au commandement militaire du Tchad, le ministre des Colonies avait justifié la présence militaire dans cette partie du Tchad par la nécessité de préserver, d'une part « le domaine ouaddaïen des entreprises obscures de l'ancienne aristocratie locale demeurée hostile à notre régime d'ordre et de probité », d'autre part, de parer au danger qui guettait la région désertique : « c'est au Nord que subsiste, sinon un danger, dit-il, du moins un état de condition impliquant l'impérieuse obligation d'une défiant vigilance² ».

L'organisation civile du territoire du Tchad était en effet, basée sur les mêmes principes que celle des autres possessions africaines, qui repose sur la division du pays en un certain nombre de cercles à la tête desquels sont placés des capitaines, commandants de cercle. Ces derniers relèveraient tous du lieutenant-gouverneur du territoire qui réside au chef lieu Fort Lamy, et qui dépend lui-même, du gouverneur du Congo. A noter que chaque cercle comprend plusieurs secteurs administrés par un lieutenant comme à Yao, à Bol ou par des sous officiers comme à N'Gouri, à Massakory et à Bousso³.

Dans le cadre de la grande réorganisation administrative de l'A.E.F de 1934

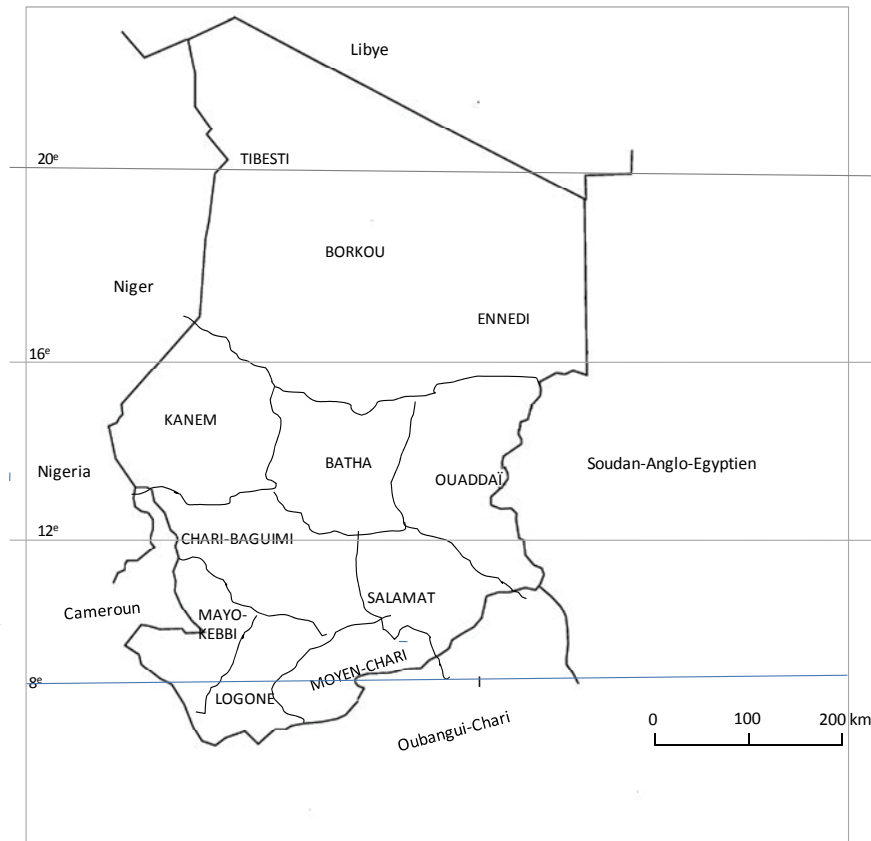
¹ Bernard LANNE, *Op. cit.*, p. 10.

² Ministère des colonies, *Instructions politiques pour le commandement militaire du Tchad*, Paris, le janvier 1918, C.A.O.M, 4(4) d 17.

³ Un Spahi, *op., cit.*

dont le but était de réduire les dépenses de personnel, le système de l'administration civile du territoire du Tchad fut remis en cause, car l'A.E.F fut transformée en colonie unitaire découpée en quatre régions avec un délégué du Gouverneur Général à Bangui et un Commandant de région au Tchad. En effet, les anciennes colonies de la fédération devenaient des régions et les circonscriptions du Tchad étaient regroupées deux à deux pour constituer les quatre départements du Baguirmi-Chari, du Kanem-Batha, du Ouaddaï-Salamat et du B.E.T, tandis que ceux du Logone et du Chari-Bangouran étaient inclus dans la région de l'Oubangui-Chari¹. Mais ce système de centralisation fut abandonné au bout de deux ans. En conséquence, en 1936, le Tchad récupéra ses provinces du Sud ; le décret de 1937 libéra le Tchad de toute allégeance à l'égard de Bangui et lui conféra le rang de territoire dirigé par un commandant du territoire. Enfin le 27 décembre 1938, un nouveau décret plaça le territoire du Tchad sous l'autorité d'un gouverneur des colonies, portant le titre de gouverneur, chef de territoire, et Félix Eboué fut le premier gouverneur de cette nouvelle série².

Carte administrative du territoire du Tchad



¹ Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, 1963.

² Bernard LANNE, *Op. cit.*, p. 11.

2) La structuration financière de la colonie du Tchad

2-1) Le rôle de la monnaie locale dans l'économie traditionnelle

La population de certaines régions du Tchad avait la culture de la monnaie dans différentes transactions. Cette tradition existait bien avant l'installation coloniale française dans le bassin du Tchad, où le major Denham l'avait constatée en 1824 à Kernok, capitale du Loggoun (une partie de cette région est située au Cameroun). Outre le système habituel de troc, ce petit royaume - inféodé tantôt au Bornou et tantôt au Baguirmi selon des époques- disposait une monnaie métallique et d'un véritable système boursier : « ils ont aussi, dit-il, une monnaie métallique, la première que j'eusse vue dans le Soudan ou pays des nègres ; elle consiste en plaques minces de fer, qui ont à peu près la forme de leurs fers à cheval ; on en fait des paquets de dix à douze, suivant le poids ; dix de ces paquets égalent la valeur de dix rottola ou une piastre. Mais le cours de cette monnaie éprouve des fluctuations ; tous les vendredis, au commencement du marché hebdomadaire, il est fixé par une proclamation. Il en résulte naturellement que les joueurs à la hausse et à la baisse font des spéculations d'après leur opinion. Avant que le sultan reçoive le tribut ou la contribution sur les bouvards ou l'indigo, le déléatur fixe généralement le cours au-dessous du pair, tandis qu'au contraire lorsqu'il a des achats à faire pour sa maison, avant une des fêtes du pays, la valeur du métal est invariablement augmentée. La proclamation du cours excite toujours un tumulte étonnant, comme cela arrive toujours quand les uns perdent et que les autres gagnent par sa variation¹».

Dans sa route pour le Baguirmi en 1853, Barth avait visité ce pays, mais la monnaie métallique observée par Denham n'avait pas cours : « comme moyen d'échange usuel et commercial, on se sert de bandes de coton larges de 2 à 3 pouces, qui ont une valeur fixe, les morceaux de fer dont parle Denham, n'ayant plus cours depuis longtemps²». Dans la même période, la monnaie au Baguirmi consistait en bandes de coton appelées *Farda*, qui était aussi le même moyen

¹ Le Major Denham, *Voyage et découvertes dans le Nord et dans les parties centrales de l'Afrique*, p. 151, BNF, Gallica.

² Henri BARTH, *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1919 à 1955*, tome III, Paris, A. BOHNE, 1961. P.85. BNF, Gallica.

d'échange au Ouaddaï où on appelle *Tokia* ou *tokaki*. Celle-ci avait une valeur fixe, consistant en deux bandes de coton longue de 18 *dra* sur trois de large et surpassant en dimensions les bandes de coton du Baguirmi¹. Nous pensons que le Thaler de Marie-Thérèse avait le cours dans le Baguirmi. À noter que cette monnaie des pièces autrichiennes du XVIIIe siècle, était répandue dans toute l'Afrique centrale et Orientale².

Les différents chefs de missions d'expédition européenne dans ces régions à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle utilisèrent cette monnaie dans leurs différentes transactions. Au moment de l'installation coloniale au Tchad, outre le système de troc, le Thaler de Marie-Thérèse était la seule monnaie ayant cours dans les différentes régions du Tchad. Il fut reconnu et utilisé couramment par le pouvoir colonial, qui l'adopta comme la monnaie du pays avec laquelle on percevait l'impôt et payait les soldes des agents coloniaux³. C'est pourquoi, jusqu'en 1911, pour assurer la circulation de l'argent dans la colonie, l'importation de l'argent par l'administration coloniale se fit en Thaler, cela en dépit de l'introduction de la monnaie française ; à titre d'exemple dans cette année, l'administration coloniale avait importé en tout 1 227 235 unités monétaires de Zinder (Niger) dont 200 000 étaient en Thaler et 300 000 en Francs⁴.

A noter qu'en 1903 cette unité monétaire au marché de Tcheckna au Baguirmi valait 3 Francs et était utilisée dans des grands achats. La valeur des principales matières d'échange par rapport au Thaler en août de la même année nous permet de mesurer son taux : Un cheval valait de 20 à 30 Thalers, parfois jusqu'à 50 Thalers ou 2 ou 3 captifs ; un âne valait 5 Thalers ; un mulet 10 Thaler ; un chameau 20 Thalers ; mouton ou chèvre, chacun 1 Thaler ; un bœuf de boucherie était vendu à 5 à 8 Thalers ; un bœuf porteur, 8 Thalers ; une vache laitière 10

¹Henri BARTH, *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1919 à 1955*, tome I, Paris, A. BOHNE, 1860. p.228. BNF, Gallica.

² M. DESCH, *Transports et marchés indigènes*, Ecole supérieure, géographie économique, Conférence, Mercredi 15 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

³Le Comandant Mazodier, *Transports et marchés indigènes*, Ecole supérieure, géographie économique, Conférence du Tchad 17 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

⁴ Lt Colonel LARGEU, *Rapport d'ensemble sur la situation du territoire du Tchad de l'année 1911*, C.A.O.M, 4(4°) d 12.

Thalers ; une pièce d'étoffe anglaise, cotonnade blanche de basse qualité, provenant de la Royal Niger C », 1 Thaler la brasse. Des boubous ordinaires, de 1 à 2 Thalers ; un grand boubou fabriqué avec des bandes de cotonnade non teintées, 3 à 4 Thalers ; un grand boubou (boabaga), en cotonnade teinte et brillante avec des broderies, valait de 5 à 8 Thalers ; les couvertures colorées des femmes (bolné), de 2°, 60 sur 1°, 30, 4 Thalers ; un pain de sucre de 1 kilogramme 300 valait de 3 à 4 Thalers ; un morceau de sulfure de plomb de poids de 300 grammes environ valait 4 Thaler ; 5 pigeons, 1 Thaler¹.

Pour les autres marchandises, on se servait du parda (bagrîma) ou gabaga (Kotoko, Bornouan, Haoussa). C'est la bande de toile tissée dans le pays, large de 42 à 44 millimètres, longue de 44 centimètres. Un Thaler équivalait à 50 ou 60 pardas, suivant le cours, soit à 100 ou 120 coudées. Les pardas servaient à l'achat d'objets tels que graines et bois odoriférants, fil, oignons, poissons secs, beurre, poteries, légumes secs divers, mil, blé, lait, bois de chauffage, sel indigène. Le cours du mil et des autres céréales n'était pas constant. Il atteignait toutefois son maximum en septembre, quand la récolte n'est pas encore faite, et passait brusquement, en novembre, à sa valeur la plus faible qui était de 8 centimes le kilogramme. Voici donc le prix des menus objets vendus sur le marché Tcheckna: Gros oignons du Bornou, 2 à 4 gabagas chaque ; ail, échalote (une vingtaine de gousses), 20 gabagas ; haricots du pays, 1 gabaga le gobelet ; arachide, 1 gabaga le gobelet ; mil, ½ gabaga le gobelet ; blé, 2 gabagas le ¼ de litre ; un fagot de bois, 1 gabaga ; sel indigène (40 grammes), 1 gabaga; natron (1 kilogramme), 10 gabagas².

Par contre le cauri, nommé « courdia » au Sokoto, est un petit coquillage (*Cyprea moneta*) qui servait de menue monnaie sur la plus grande étendue du Soudan français et également très employé dans le Sokoto et dans le Bornou, mais il n'avait pas cours au Baguirmi et au Ouadaï. Les femmes en faisaient des colliers et les hommes les employaient pour jouer³. Ces deux moyens de transactions (le troc et le Thaler) gouvernaient l'économie traditionnelle et du coup l'activité

¹ Augustin CHEVALIER, *Afrique centrale française, Mission Chari-Lac Tchad 1902-1904*, Récit du voyage de la mission, C.A.O.M, 4(4) d 4.

² Commandant MAZODIER, *Transports et marchés indigènes*, Ecole supérieure, géographie économique, Conférence, 17 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

³ M. DESCH, *Transports et marchés indigènes*, Ecole supérieure, géographie économique, Conférence, Mercredi 15 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

économique du territoire du Tchad échappait au contrôle de l'administration coloniale qui œuvrait inlassablement à son intégration dans l'économie de marché. Il fallait à cet effet, déprécier le Thaler et imposer la monnaie française.

2-2) La mise en place de structures financières

L'organisation financière du territoire du Tchad était liée étroitement à celle de la structuration administrative de l'Afrique équatoriale française. Elle connut donc des vicissitudes et des rajustements suivant la réorganisation administrative du Congo français. En effet, jusqu'en 1903, la colonie du Gabon, du Congo et du Haut-Oubangui avait un budget unique. A la fin de la même année, un décret du 29 décembre 1903 créa un budget local du Gabon, un budget local du Moyen Congo, auquel était adjoint un soutien spécial commun, où s'inscrivaient les crédits destinés au Haut-Oubangui et qui était sur le plan financier la marque de l'unité des deux territoires¹.

Dans la même période, le territoire du Tchad disposait de sa propre autonomie financière, en dépit de son rattachement administratif à l'Oubangui-Chari, comme nous avons souligné précédemment. Le décret du 5 septembre 1900 relatif à la création des pays et protectorat du Tchad l'avait doté d'un budget autonome géré par le commandant des troupes du Tchad. En fait, la gestion financière de la colonie fut assurée par deux budgets : le budget colonial et le budget local. Le premier s'occupait de toutes les dépenses militaires et relevait des autorités militaires et coloniales à Paris ; le second comprenait les recettes fournies par les ressources des impôts et des douanes de la colonie et les dépenses supportées par elle².

Deux ans plus tard, le décret présidentiel du 5 juillet 1902 concernant la réorganisation du Congo français et dépendances confirma l'autonomie budgétaire du territoire du Tchad. Ce budget fut formé par les recettes et les dépenses locales des territoires qui en dépendaient ; il était arrêté chaque année en conseil d'administration ; le commissaire général en était l'ordonnateur, mais il pouvait

¹ M. SANARCO, *Les finances de l'A.E.F.*, Exposé, Ecole supérieure coloniale, séance du 22 février 1944, C.A.O.M.

² *Bulletin société géographie commerciale*, 3 décembre 1910, 4(4) d 10, C.A.O.M.

déléguer ses pouvoirs à cet effet à l'administrateur chargé à la direction politique de la région. En ce qui concerne les dépenses militaires inscrites au budget de l'Etat et afférentes à ces territoires, les prévisions en étaient établies chaque année par le commandant des troupes de la région¹.

Conformément à ce décret, l'administrateur Alfred Fourneau fut nommé directeur politique et financier du Tchad en 1902. Dès sa prise de fonction, il dénonça l'incurie de l'administration militaire qui l'avait précédé, la violence des soldats et l'arbitraire de la « justice coloniale » que nous allons évoquer dans le chapitre suivant. Il eut, en particulier, des propos très durs concernant la politique fiscale des conquérants : ceux-ci avaient fait « place nette » dans les coffres de l'administration². A noter que la cohabitation entre des administrateurs civils et militaires du Tchad durant l'installation coloniale fut tumultueuse. On note ainsi qu'en assurant l'intérim de Gentil au Commissaire du gouvernement au Chari, le colonel Destenave n'avait pas hésité à s'attaquer à une décision de Gentil accordant des avantages commerciaux à un négociant français, Mercuri, établi à Fort-Crampel. Ce dernier n'était pas soumis à la taxe de 10% sur les produits achetés. En fait, les avantages accordés à M. Mercuri ne pouvaient s'exercer qu'au détriment des recettes fiscales, dans une colonie où l'impôt était perçu en nature³. Au même moment, les produits naturels tels que le caoutchouc et l'ivoire servant au paiement des impôts dans d'autres territoires du Congo français furent rétrocédés par le pouvoir colonial aux sociétés concessionnaires.

L'inertie de l'administration du Congo Français et dépendances et aussi celle du territoire du Tchad jointe à la brutalité des administrateurs coloniaux avaient mis en évidence les vices des différentes réorganisations administratives antérieures. Par voie de conséquence, la structuration financière inhérente à cette situation en pâtissait, car les différents budgets de cette vaste colonie française peinaient à s'équilibrer à cause des dépenses sans cesse croissant de l'occupation et de l'insuffisance de la subvention métropolitaine. Donc, comme corollaire aux

¹Décret présidentiel du 5 juillet 1902, La réorganisation du Congo et du Chari, *Quinzaine coloniale* du 10 juillet 1902, 401. Gallica, BNF.

² Raymond GERVAIS, la plus riche des colonies pauvres : la politique monétaire et fiscale de la France au Tchad 1900-1920, *Revue canadienne des études africaines*, Vol. 16, novembre 1982, p. 96.

³ Pierre GENTIL, *Op. cit.*, p. 148.

réformes administratives, un décret du 11 février 1906 réorganisa aussi les structures financières de cette vaste possession française en Afrique équatoriale. Ainsi un budget local fut créé dans chaque colonie du Congo Français et dépendance (la colonie du Gabon, du Congo et de l'Oubangui-Chari-Tchad) et les Lieutenants gouverneurs de chacune des colonies étaient ordonnateurs des budgets locaux¹.

Dans cette organisation, l'Oubangui-Chari fut divisé en deux circonscriptions : l'Oubangui-Chari et le Tchad, dont chacune ayant son propre budget local ; le commandant du territoire militaire du Tchad était de son côté sous-ordonnateur du budget spécial de cette circonscription. À côté de ces budgets, ledit décret avait créé un budget général pour le Congo Français. A ce budget étaient inscrites : les dépenses propres au commissariat général du gouvernement, les dépenses communes du Congo Français et dépendances, c'est-à-dire du personnel et du matériel de l'administration de l'indigène, de la milice, des douanes, des postes et télégraphes et de l'instruction publique et travaux publics et aussi les subventions à verser aux budgets locaux en cas échéant² .

Cette nouvelle formule : budget local et budget général institué par ce décret avait pour but de créer : « un lien financier solide pour exploiter les ressources de régions aussi diverses ³ ». En effet, le budget local était alimenté essentiellement par des ressources d'origine locale comme nous l'avons souligné précédemment. Par contre, le budget général était alimenté en recette par la subvention métropolitaine, par le produit des droits de toute nature perçus sur les marchandises à l'entrée et sortie dans toute l'étendue du Congo et dépendances, par les recettes de navigation fluviale, par le produit des terres domaniales et par la contribution à recevoir éventuellement par les budgets locaux (article 10). En plus, un service du trésor fut institué par ce décret, qui était assuré par un trésorier-payeur à Libreville et un pour Brazzaville et par deux trésoriers particuliers à Libreville pour le Gabon et à Fort-de-Possel pour l'Oubangui-Chari-Tchad. Il s'y ajoutait un préposé du trésor résidant

¹ Décret présidentiel du 15 février 1906, La réorganisation du Congo, *la Quinzaine coloniale*, 25 février 1906, p. 117, Galicia, BNF.

² Décret présidentiel du 15 février 1906, La réorganisation du Congo, *la Quinzaine coloniale*, 25 février 1906, p. 117, Galicia, BNF.

³ M. SANARCO, *Les finances de l'A.E.F.*, Exposé, Ecole supérieure coloniale, séance du 22 février 1944, C.A.O.M.

à Fort-Lamy et un représentant du service du trésor dans le territoire militaire du Tchad (article 12)¹.

À noter que les principales sources du budget local du territoire du Tchad provenaient de l'impôt de capitation. Les taxes sur le bétail et les droits de colportage ne dépassaient guère 10% des recettes totales. Il découle donc de ce fait que les fondements mêmes du système fiscal colonial français reposaient sur la production domestique et non sur la circulation des marchandises comme dans les colonies britanniques en Afrique².

2-3) L'introduction de la monnaie française

Ces différentes organisations financières ne furent pas suivies par une politique monétaire, car la mise en circulation de monnaie française dans le territoire du Tchad se heurtait à l'existence du Thaler et à l'activité limitée des sociétés concessionnaires. Dès lors, tous les commandants du territoire du Tchad (Destenave, Garou, Moll et Largeau) optèrent pour une démonétisation progressive du Thaler. Ils estimèrent que sa suppression brutale entraînerait l'effondrement économique du pays ; d'où l'importation de Thaler par l'administration coloniale durant cette période. Mais à partir de 1908 l'importation se fit en Thaler et en Francs : on voulait ainsi habituer la population à la monnaie française. Deux ans plus tard, le Thaler de Marie-Thérèse fut remplacé par l'administration coloniale par l'écu de 5 francs en argent, puis par des billets et des pièces de monnaie, le « Silli » pièce de 1 franc et le « Sissi », pièce dix sous en aluminium³.

À partir de l'année en 1912, la monnaie française fut la seule valable dans le territoire du Tchad. Toutefois, le Thaler de Marie-Thérèse avait le cours jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale. En effet, la bande de « gabaque », le mouton gras, le bœuf, gardèrent leur valeur de troc malgré la Généralisation de la monnaie française. De la sorte jusqu'en 1934, les parités étaient les suivantes :

¹Décret présidentiel du 15 février 1906, *Op. cit.*, p. 117, Galicia, BNF.

²Raymond GERVAIS, la plus riche des colonies pauvres : la politique monétaire et fiscale de la France au Tchad 1900-1920, *Revue canadienne des études africaine*, Vol. 16, novembre 1982, p. 99.

³Commandant MAZODIER, *Op. cit.*, 1943, C.A.O.M, E. 681.

Un beau cheval n'avait pas de prix en particulier, tels les « ganastous» du Bahr el Ghazal ;

Un chameau valait un cheval moyen ;

Un chameau cinq vaches ;

Une vache 10 moutons ;

Un mouton une pièce de gabaque ou encore une demi charge de chameau de mil¹.

La monnaie française était sujette à fortes oscillations : alors qu'un écu s'échangeait en 1930 contre trois billets de cinq francs, il valait en 1934 un peu moins de un billet, ce qui revenait donc revalorisation 300% en quatre ans du Franc, à cause de la déflation générale des prix à cette époque qui avait provoqué une baisse du cours du bœuf de 100 frs environ sur les marchés du Nigeria².

3) L'extension vers l'Est et Nord du Tchad et ses conséquences économiques et sociales

3-1) Le marasme économique et la nécessité de l'extension

Parallèlement aux tentatives d'organisation du territoire du Tchad, les différents commandants militaires désignés à la tête de cette nouvelle colonie avaient entrepris des actions militaires pour étendre l'influence de la France vers la zone désertique et vers le Ouaddaï et s'étaient efforcés de faire face aux bouleversements économiques et sociaux résultant de cette intervention. En effet, l'occupation française avait contribué à l'effondrement des réseaux du commerce traditionnel entre les royaumes du Tchad d'une part et la Méditerranée d'autre part.

Ainsi, dès novembre 1901, le commandant Destenave, grisé par sa victoire contre Fad el Allah mena un raid sur le Nord contre la confrérie de Sanoûsîya. Mais les Senoussites, soutenus par la tribu arabe Ouled-Sliman et les Touaregs de la région de Zinder -fuyant l'administration française- se firent renseigner avec précision sur ce mouvement et tendirent une embuscade au Sud de Mao (Kanem) dans une Zaouïa. L'avant-garde française, composée de 200 hommes sous le commandement du capitaine Millot fut surprise et mise en déroute. Lors de

¹Commandant MAZODIER, *Op. cit.*, 17 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

² *Ibid.*

l'engagement, la colonne française essuya de fortes pertes et le capitaine Millot fut tué. Le commandant Destenave se replia à Fort-Lamy. En janvier 1902, sous le commandement de Destenave, le lieutenant colonel Tédard, à la tête d'une colonne plus nombreuse et mieux équipée, attaqua à son tour la Zaouïa fortifiée de Bir Alali et réussit à y pénétrer. Bir Alali devint Fort Pradié, du nom du lieutenant Pradié, tué dans le combat. Les Français trouvèrent à l'intérieur de la Zaouïa une grande quantité de denrées alimentaires et une bibliothèque qu'ils détruisirent sur place. Ainsi, cette Zaouïa cessa d'être un entrepôt de marchandises provenant du Nord et un point de repère pour les Ouled-Sliman et les autres alliés de la Sanoûsîya. Le commandant Destenave créa deux postes dans la région du Kanem, l'un à N'gouri et l'autre à Deguena¹.

La chute de Bir Alali avait approfondi le processus de désintégration économique du Baguirmi et celui de la confrérie. De ce fait, cette dernière essuya une double perte, comme en témoignent les récits du commandant Largeau : « en effet, dit-il, la chute de Bir Alali signifie, pour la Confrérie, la perte d'un avant-poste missionnaire et commercial faisant déjà partie d'un vase circuit d'échanges, dans lequel les alliés de Confrérie voient leur possibilité de manœuvre se réduire au fur et à mesure que les positions française avancent vers le Nord vers l'Est² ». Outre ces pertes, elle perdit aussi l'embryon de pouvoir que la confrérie venait d'acquérir à la suite de l'adhésion du sultan Gaourang à la secte en 1901. En fait, le Baguirmi était un réservoir, dans lequel, les sénoussites s'approvisionnaient en main-d'œuvre servile et ainsi qu'en produits traditionnels tels que les cotonnades, l'ivoire etc. Cette situation accentua l'isolement du Baguirmi, car il perdit ainsi la seule voie du commerce extérieur avec la Méditerranée³.

Dans la même période, l'instabilité dynastique au Ouaddaï liée à des dissensions internes et à la menace française avait interrompu le trafic commercial entre les deux royaumes. Donc l'allié des Français, le sultan Gaourang, se trouvait dans l'impossibilité d'écouler ses marchandises basées essentiellement sur le

¹ Von OPPENHEIM, *Op. cit.*, p. 136.

² Largeau gouvernement de l'Oubangui-Chari-Tchad à Bangui, Abéché 20 janvier 1912. Cité par Glauco CIAMMAICHELLA, *Libyens et Français au Tchad (1897-1914), la confrérie Senoussie et le commerce transsaharien*, CNRS, Paris, 1987, p. 85.

³ *Ibid.*

commerce de traite. En plus, le commerce intérieur de son pays était très pauvre et basé presque exclusivement sur le troc des produits alimentaires plus communs: lait, grains et poissons¹. Mais à la même période, les dépenses d'occupation et des opérations militaires engagées par Gentil et Destenave, les premiers administrateurs du Tchad, avaient vidé le trésor, en grande partie composée des Thalers du butin de guerre².

Outre les conséquences économiques de l'expansion française dans cette zone, cette attaque fut ressentie comme un viol par la confrérie, qui n'avait jamais entrepris des engagements antieuropéens, mais elle voulut toutefois dans un premier temps résoudre cette crise avec les Français de manière pacifique en envoyant une lettre au chargé de la mission française au Caire Bonnel de Mezières, dans laquelle le successeur du chef spirituel (Sidi el Mahdi), le cheik Ahmed ech Cherif, dénonça l'agression et le pillage des troupes françaises au Kanem et réaffirma les intentions pacifiques de la confrérie³. Mais cette démarche fut ignorée par la Métropole et l'administration militaire du territoire du Tchad continua son harcèlement et sa poursuite contre les Sénoussites. En effet, leur proximité et leur influence religieuse grandissante dans cette région étaient considérées par les Français comme une menace directe sur le territoire militaire du Tchad. En outre, les militaires voulurent aussi recouvrer le droit de la France sur cette région en vertu des traités signés avec l'Angleterre, surtout celui de 1899.

Les Sénoussites furent ainsi refoulés dans le Borkou Ennedi Tibesti (B.E.T) où ils se fortifièrent et déclarèrent la guerre sainte contre les *Nassara* (terme arabe désignant les chrétiens) c'est-à-dire les Français. Ainsi cette confrontation inaugura une phase nouvelle dans l'histoire de l'Afrique centrale. C'est le premier combat armé entre la confrérie des Sénoussites et une puissance européenne⁴. Entre-temps, une révolution de palais se produisit à Abéché dans la capitale ouaddaïenne au milieu de l'année 1901. Le sultan Brahim fut destitué et aveuglé par les notables, puis ils nommèrent pour sultan Abougazali, un fils d'Ali, ancien sultan du Ouaddaï.

¹ Glauco CIAMMAICHELLA, *Libyens et Français au Tchad (1897-1914), la confrérie Senoussie et le commerce transsaharien*, CNRS, Paris, 1987, p. 77.

² Raymond GERVAIS, *Op. cit.*, p. 97.

³ Glauco CIAMMAICHELLA, *Op. cit.* p. 84.

⁴ Von OPPENHEIM, *Op. cit.*, p. 137.

Ce dernier aussi fut détrôné à son tour par Doudmourah, qui lui faisait crever les yeux. En effet, l'aveuglement de sultan déchu est une tradition observée depuis longtemps dans la dynastie ouaddaïenne autorisant le nouveau sultan à faire crever les yeux, au fer rouge, à ses frères, à ses oncles, à tous ceux qui pouvaient être des compétiteurs, ou ses rivaux. À chaque changement, tous ceux qui se sentaient menacés dans leur vue, cherchaient à fuir, où à renverser le nouveau sultan¹.

L'instabilité dans la monarchie ouaddaïenne au début du XXe siècle avait mis en rapport les Français avec un descendant de cette dynastie, Acyl Aguid Debaba, cousin du sultan du Ouaddaï, il se rallia brusquement aux Français. Il se mit à leur service pour combattre le Ouaddaï afin d'accéder au trône mais sous contrôle serré de l'administration française. Entre temps, par ces actions hostiles, il interrompit le trafic entre le Ouaddaï et le Baguirmi comme en témoigne le commandant Largeau : « Enfin, pour mettre le comble au mécontentement de Gaourang, notre politique nous amena à accueillir comme prétendant au trône du Ouaddaï l'Aguid Debaba Acyl qui se posta à Mendélé par notre ordre et profita de sa position pour piller les caravanes et arrêter tout commerce entre le Ouaddaï et le Baguirmi ²».

Il nous semble que les conséquences économiques résultant de cette nouvelle situation et l'interdiction à Gaourang de verser des tributs au Ouaddaï en vertu de l'accord de protectorat de 1897 avaient un double objectif : d'une part, l'affaiblissement économique du Ouaddaï pour faciliter son occupation, et, d'autre part, l'accentuation de la dépendance de Garouang en matière économique en lui coupant les voies traditionnelles d'écoulement de ses marchandises. D'où le silence des Français envers les agissements d'Acyl qui se livrait au pillage des caravanes entre les deux royaumes. A noter qu'après la soumission du Baguirmi et la destruction de l'empire de Rabah, le royaume du Ouaddaï fut le dernier grand État de l'Afrique centrale, qui, quoique placé en droit sous la domination française par le traité Franco-anglais de 1899, resta indépendant jusqu'à la fin de la première décennie du XXe siècle. Ce royaume a su préserver son indépendance grâce à son

¹ Pierre GENTIL, *Op. cit.*, p. 158.

² Rapport Largeau, « Commerce du Baguirmi » février 1903, cité par Glauco CIAMMAICHELLA, *op., cit.*, p. 78.

organisation et à la bravoure de son armée, qui était estimée à 60 000 hommes ou 70 000 hommes dont une majeure partie composée de cavaliers¹.

3-2) Le portage, seul moyen de ravitaillement

La défaite de Rabah avait permis à la France d'assurer sa domination sur les rives du Chari et du lac Tchad. Il fallait donc assurer le ravitaillement de ce nouveau territoire en matériels indispensables à l'installation coloniale et aussi en vivres pour l'administration et les troupes. Mais l'éloignement de la région du Tchad de toutes les côtes africaines, le manque de moyens de communication et aussi la mêlée politique entre les puissances colonisatrices voisines au début du XXe siècle avaient rendu l'établissement d'une liaison régulière avec la Métropole très difficile.

Cet enclavement doublé par l'absence de voies de communication permettant l'utilisation de véhicule pendant cette période avait fait de l'acheminement des matériaux nécessaires à la vie coloniale par dos d'hommes le seul moyen efficace pour transporter toutes sortes marchandises. Ainsi, Gentil lors de son premier voyage, avait fait transporter ses 1. 500 à 2. 000 charges à dos d'homme et aussi fait porter en pièce détachées un bateau d'acier de dix huit mètres de long et quatre mètres de large et disposant d'une machine à vapeur². Dès lors le portage était devenu le seul moyen de ravitaillement de territoire du Tchad, mais le recrutement de porteurs était autant plus difficile que l'autorité coloniale exigeait des chefs de village qu'ils lui fournissent des porteurs. Pour certains chefs, le recrutement est devenu une source de revenu d'une part et un moyen de s'allier avec les Français d'autre part. Parfois la mission se heurtait à un refus de la part des chefs qui devant les exigences toujours croissantes des Français en arrivaient à refuser de fournir des porteurs et des vivres. Pour obtenir satisfaction l'autorité coloniale prenait des sanctions ou se livrait à des actes de chantage à l'encontre des chefs récalcitrants³.

¹ Ned NOLL, Une révolution au Ouaddaï, *La quinzaine coloniale*, sixième année-1902, tome XIII (janvier –juin), Paris. Gallica-BNF.

² Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 532.

³ MAILLON Pierre, *Op. cit.* p. 55.

Porteurs Sara¹

Le portage était l'un des aspects les plus sombres de la colonisation française en A.E.F, car les populations qui vivaient entre l'Oubangui et le Sud du Tchad ont transporté pendant plus de deux décennies des milliers de Kg sur des centaines des kilomètres : comme en témoigne Touqué (administrateur colonial) du Chari : « les blancs traînaient avec eux ce supplice atroce du portage qui brise et tue et décime : mal effroyable qui arrache l'homme au foyer pour le traîner sur la route et l'écraser sous le poids d'un fardeau. Les morts ne se comptaient plus : les villages, charniers horribles, sombraient dans ce gouffre ouvert. Cette corvée s'accompagnait d'horribles cortèges de mille maux pourvoyeurs de la mort : famine, maladie, captivité,... Et ce martyre continuait toujours »².

¹ Auguste CHEVALIER, *Mission Chari-Lac Tchad 1902-1904 l'Afrique équatoriale française : reçu du voyage de la mission*, Paris, Challamel, 1907, B.D.I.C, Q 8711.

²Jean CANTOURNET, *L'axe de ravitaillement du Tchad entre 1900 et 1905 route de vie route de mort*, Paris, l'Harmattan, 2000, P. 86.

Cette pratique avait entraîné le déplacement de certains groupes ethniques de la région. En effet, les conditions de travail étaient d'autant plus difficiles que la plupart des porteurs abandonnaient leurs charges au cours de la route, malgré des sanctions plus sévères infligées aux fuyards : « on fusille et on pend les porteurs que l'on rattrape ; on brûle les cases, on pille les villages »¹. A partir de 1919, le portage ne cesse plus de décroître en raison de l'utilisation d'automobiles et des camions, en effet, le Gouverneur Lamblin a fait aménager sur l'ensemble du territoire un réseau de près de 5 000 km de routes². Ces véhicules ne sont pas suffisants pour supprimer le portage, mais celui-ci cesse d'être le seul moyen de transport qui est selon le Gouverneur Reste néfaste à la « race » c'est dire à la santé des populations et contraire à tout progrès social.³

3-3) Les Français et l'idée de l'abandon du Tchad

La prétention française vers ce territoire fut tempérée par l'hésitation de la Métropole de pousser l'expansion vers Est et par des difficultés économiques dans lequel se débattait le territoire militaire du Tchad. C'est dans ce contexte qu'en 1902, le colonel Destenave fut remplacé par le commandant Largeau. Dès sa prise de fonction, celui-ci fit un inventaire de la situation économique du Territoire militaire du Tchad : il décrit un pays exsangue avec des moyens insuffisants et des frontières incertaines dont sa seule ressource provenait essentiellement des impôts. Pour Largeau l'occupation militaire méthodique du reste du territoire du Tchad apparaissait comme la seule parade aux problèmes financiers de cette jeune colonie: « sans l'occupation militaire dit il, il n'y aurait pas de budget local dans la 2eme Région, les recettes en argent seraient dérisoires [...], l'occupation militaire contribue, non moins largement, à l'existence d'un budget local, par les contributions que verse le budget colonial (le Ministère de la Guerre) pour le transport de 300 tonnes par porteurs, de Fort de Possel (sur l'Oubangui), à Fort Crampel (sur le Gribingui), pour les corps de troupe, et services militaires, à raison de 540 francs la tonne : recettes 302. 000 franc pour en arriver aux 350.000 francs

¹Pierre MAILLON, *Op. Cit.* p.66.

² *Ibid.*

³Gouverneur Général RESTE, *Op. cit.*, p. 140.

de recettes qu'il prévoit, le budget local n'a plus à trouver que 38. 000 francs ¹».

Le ministère des Colonies, dans son rapport du juillet 1902, présenté au président de la République Emile Loubet, préconisa une pénétration pacifique et un arrêt d'opérations militaires : « le rôle de la France doit être limité, présentement, à une œuvre de surveillance, dont on pourra seulement, peu à peu, apaiser la résistance et dissiper les préventions ». Cette orientation ministérielle fut dénoncée par le journal du milieu colonial qui voyait là, une politique de recul, que l'on dissimulait sous le nom de recueillement. En effet, les préoccupations de la Métropole sont, avant tout, financières : on voudrait bien ne plus dépenser d'argent pour des marais et des déserts². Ainsi durant toute la première période de commandement de Largeau au Tchad de 1902 à 1904, il s'abstint d'entreprendre des opérations militaires d'envergure vers le Nord et vers l'Est, il s'adonna à l'organisation administrative et militaire du Tchad. Il fut secondé par des officiers et les administrateurs Alfred Fourneau et Georges Bruel qui se débattaient pour organiser le Chari-Logone.

Dans la même période, Paris dépêcha deux missions au territoire du Tchad, l'une dirigée par le commandant Lenfant pour explorer la voie du ravitaillement du territoire du Tchad par les cours d'eau Niger-Bénoué, l'autre une mission scientifique confiée à Augustin Chevalier qui devait étudier la possibilité de la mise en valeur du territoire du Tchad. La mission Lenfant, partie de France en juin 1903, réussit à faire passer un bateau du bassin du Niger-Bénoué, dans celui du Tchad, en le portant seulement sur quelques dizaines de kilomètres. Lenfant fit le tour du lac, visita le Bornou, où il trouva un pays ruiné par la guerre, habité par une population de valeur médiocre. Dans son rapport daté du 4 mai 1904, adressé au ministre des colonies, Lenfant porta un regard critique sur l'économie du territoire du Tchad. Il note que le Sud du Tchad est occupé par des étendues monotones, manquant d'eau ; en saison sèche, la terre est durcie et crevassée. Aussi il ne voyait en le lac Tchad qu'une étendue d'eau en assèchement progressif dont la richesse lui apparaissait peu importante : « il y a bien la question du bétail ; on en retrouve de belles troupes

¹ Lt Colonel LARGEU, *Rapport d'ensemble sur la situation du territoire du Tchad de l'année 1911*, C.A.O.M, 4(4^e) d 12.

² Emile GENTIL, *Op. cit.* p. 155.

aux abords du Tchad : c'est le bœuf à bosse, ou zébou, et mouton à poil. Il serait prématuré de compter sur cette richesse ¹».

En effet, dès le début de l'occupation militaire du Tchad, l'intérêt économique de certaines régions du bassin du Tchad avait commencé à faire déchanter beaucoup de colons qui avaient été fascinés par l'image idyllique de cette région présentée par la propagande colonialiste de la fin du XIXe siècle. Même Gentil, longtemps apôtre et théoricien de l'occupation du Tchad, laissa apparaître une certaine déception en avril 1900, lorsqu'il constata le dénuement dans lequel se trouvaient certaines régions conquises : « le terrain, dit-il, entre Kousseri et Dikoa, est généralement très plat ; tout semble aride. On ne trouve de l'eau que très difficilement ; et quelle eau : quand on fait du café avec cette eau, la mixture obtenue ressemble à du café au lait. Cette eau n'est pas agréable à boire, et je me dis, à part moi, que ce n'est vraiment pas la peine d'avoir fait tuer tant de monde, d'avoir tant souffert, pour conquérir des contrées aussi déshéritées ²».

Dès lors les avis divergeaient sur l'avenir colonial du territoire du Tchad, entre les différentes missions d'exploration envoyées par Paris pour évaluer la valeur économique réelle de ce territoire, d'une part, et entre des administrateurs militaires et civils qui s'accordèrent sur le principe de l'occupation du Tchad, mais divergèrent sur les moyens d'y parvenir, d'autre part. On note ainsi qu'en conclusion de son rapport, Lenfant souligna la pauvreté et l'improductivité du territoire militaire du Tchad et émit des doutes sur l'intérêt économique du Ouaddaï : « le Commandement militaire du territoire militaire du Tchad est fort complexe et délicat. Les effectifs sont nombreux, les vivres rares et les ravitaillements difficiles ; la misère du pays se reflète sur le corps d'occupation, et vient, sans cesse, accroître ses fatigues. En outre, le territoire est très vaste. Il s'ensuit que les postes du Bas Chari sont fort éloignés les uns des autres. D'autre part, la question du Ouaddaï est une préoccupation constante pour l'autorité militaire. Il serait glorieux, évidemment, de tenter la conquête de ce pays, dont la valeur est, toutefois, discutable. Il semble difficile, en effet, que le Ouaddaï échappe

¹ Commandant Lenfant, *La grande route de Tchad : mission de la Société de Géographie*, Paris : Hachette, 1905, p. 187.

² Emile GENTIL, *Op. cit.*, p. 124.

à la misère qui règne au 3^{ème} territoire de Zinder, et dans centre-africain [...]. Pour prendre le Ouaddaï, pour l'occuper, il faudrait plus de 1.000 hommes, et grands seraient les frais de cette colonne. L'objectif en vaut-il la peine ? C'est vraiment douteux. [...]. Il faut abandonner Fort-Lamy, ne pas pousser vers le Ouaddaï¹».

Il s'agissait donc d'arrêter l'extension vers l'Est et d'abandonner les abords du Tchad et du Bas Chari. Cependant il préconisa au Ministre des colonies de concentrer les efforts de la France aux zones utiles, c'est-à-dire la zone Mayo-Kébbi, le pays Laka et la région de Léré². Par contre la mission d'Augustin Chevalier recommanda la poursuite de l'expansion et la mise en valeur des régions conquises qui avaient déjà coûté tant de vies françaises. En juillet 1905, Brazza arriva à Fort-Crampel en commission d'enquête, où il informa le successeur de Largeau, le commandant Gouraud (1904-1906) -partisan de l'extension vers l'Est et hostile à tout abandon du Tchad- qu'il avait été question, au parlement, d'abandonner le Tchad. Mais pour Gouraud cette idée constituait une reculade dangereuse pour la France : « allons-nous dit-il abandonner nos morts ? Tous ceux qui sont tombés sur les routes du Tchad, pour réunir, dans un dernier effort, les Français de Dakar, et ceux de Brazzaville ? Allons-nous, par l'évacuation, donner à nos adversaires, Sénoussites et Ouaddaïens, l'encouragement dangereux d'une reculade de la France, démenti à toute notre histoire africaine, c'est perdre la face !³».

Au moment où les Français se posaient des questions sur les enjeux de leur présence au Tchad, les Ouaddaïens, inquiétés par l'expansion française, se mirent à organiser leur force pour faire face à la menace de troupes françaises, d'une part, et reconquérir leurs zones d'influence d'autrefois dans la région de la vallée du Chari, du Baguirmi, du Kanem, du Fitri qui leur fournissait des matières premières de l'époque, d'autre part. Ainsi, en septembre 1904, le Djerma Othman, le plus haut dignitaire du Ouaddaï, envoya une lettre de sommation au commandant Gouraud d'évacuer le Fitri. Cette réclamation était d'ordre économique et politique : d'abord, le Fitri, grâce à son lac, était une région riche où la récolte était belle et elle était,

¹ Maurice ZIMMERMANN, « Succès de la mission Lenfant de la Bénoué au Tchad », *Annales de Géographie*, Année 1904, Volume 13, Numéro 68p. 180 – 181.

² Jacques SERRE, *Explorations au cœur de l'Afrique, le commandant Lenfant 1965-1923*, Paris, p. 91.

³ Général GOURAUD, *Zinder Tchad, souvenir d'un africain*, Paris, Plon, 1944, p. 222.

géographiquement proche du Ouaddaï, puis le ralliement de sultan Hassan aux Français fut ressenti comme une trahison et il devint ainsi la bête noire du Ouaddaï. En janvier 1905, trois mille Ouaddaïens, dont un millier de cavaliers, attaquaient le poste de Yao à l'improviste. Leur marche bien marquée s'était terminée par un raid de 80 kilomètres à travers la brousse. Mais le lieutenant Repoux qui tenait le poste avec 40 tirailleurs parvint à repousser l'assaut ouaddaïen, qui fut impressionné par des salves à longue portée, et puis grâce aux renforts du capitaine Rivière, qui surprit les Ouaddaïens au village de Setïa et les mit en déroute. Par voie de conséquence, les Français fortifièrent leurs postes à la frontière Ouaddaïenne à Yao, Bokoro, Bédanga, interdisant ainsi l'arrière pays aux incursions Ouaddaïennes¹.

Parallèlement à l'idée de l'abandon du territoire du Tchad qui faisait son chemin à Paris, pour des raisons purement financières, les militaires sur place se forcèrent à prouver l'intérêt stratégique de cette région. Ainsi le lieutenant Ferrandi estimait que l'occupation du Kanem donnait un droit historique à une expansion vers le Nord : « poussés par cette tradition historique et plusieurs fois centenaire qui veut que le maître du Kanem soit aussi celui des oasis ² ». Au-delà de l'intérêt économique immédiat, l'occupation du Ouaddaï et du Borkou fut présentée comme une nécessité impérieuse pour l'avenir colonial de la France dans cette région de l'Afrique. Ceci, en dépit de l'importance économique douteuse du Ouaddaï : on estimait qu'il était utile d'y prendre position, parce que : « c'est un carrefour de routes et un foyer sénoussite : le Ouaddaï est en relations suivies avec le Kanem, le Borkou, la Tripolitaine, le Darfour, le Baguirmi-Chari ; aussi l'on peut comprendre quelle importance stratégique il présente pour assurer la sécurité dans toute partie Nord de notre Afrique équatoriale, Enfin le Ouaddaï est le nœud de l'action sénoussite ou musulmane antifrançaise qui menace notre œuvre dans ces parages³ ». Pour convaincre Brazza -qui était en mission d'enquête, comme nous avons souligné précédemment- de l'importance géostratégique du Tchad, le commandant Gouraud, plaça sous les yeux de son interlocuteur, une copie du rapport de Largeau annoté par le ministre des Colonies, Gaston Doumergue, dont il avait prit une copie

¹ Général GOURAUD, *Op. cit.*, p 198.

² Lieutenant J. FERRANDI, « Les Oasis et les nomades du Sahara orientale (l'Afrique occidentale française, janvier et février 1910, renseignements coloniaux) », *la Quinzaine coloniale*, 28 mars 1910. Gallica, BNF.

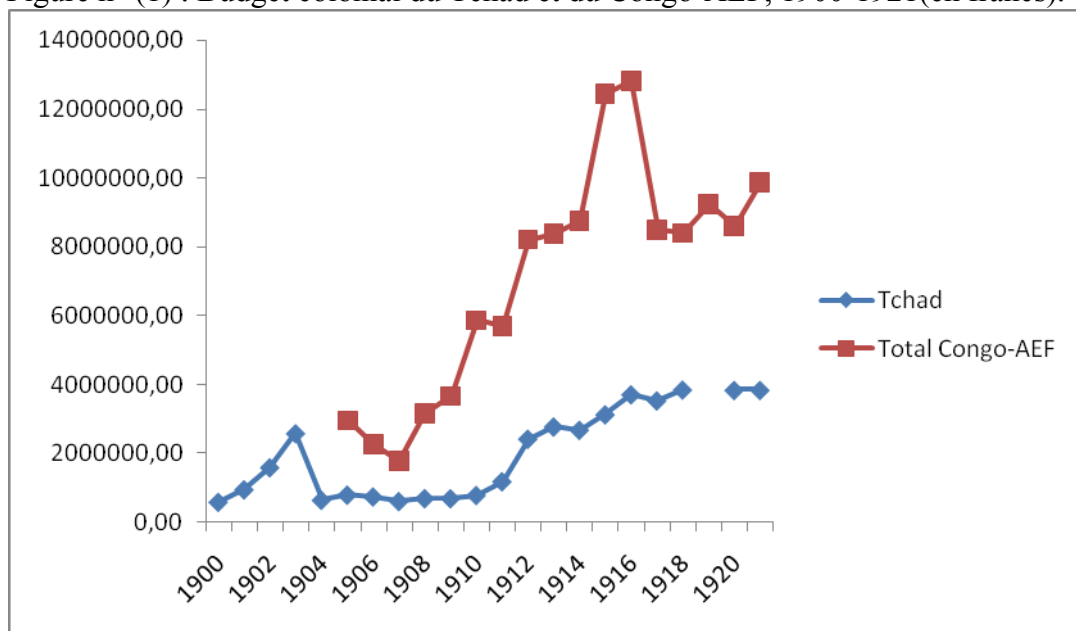
³ Gustave ROELSPERGER, « Opération militaire dans le territoire du Tchad », *la Quinzaine coloniale*, 28 mars 1910. Gallica, BNF.

à la fin de 1903 et sur lequel, on pouvait lire : « un échec dans ces régions aurait une portée incalculable¹ ».

3-4) Le coût de l'occupation et l'achèvement de la conquête

La propagande coloniale menée par des militaires sur place et relayée par le milieu colonial à Paris porta ses fruits, lorsque le ministre des colonies, Clémentel, dans sa lettre du 11 février 1906, à Gentil, décida d'appliquer les conclusions du Rapport Lenfant, en ce qui concernait le transit des marchandises, mais écarta toute idée d'abandon du Tchad². De ce fait, Largeau fit son retour dans la région pour reprendre le commandement militaire du Tchad. Cette désignation s'explique par l'entérinement de la politique de l'expansion vers le Nord et l'Est du Tchad voulue par le militaire malgré le coût très élevé de l'occupation, comme nous le retrace le graphique ci après³ :

Figure n° (1) : Budget colonial du Tchad et du Congo-AEF, 1900-1921(en francs).⁴



Sources : Comptes définitifs du Ministère des Colonies : 1901-1925

On constate ainsi que, dans trois premières années de la pénétration française, les dépenses de l'occupation et des opérations militaires ont connu une forte augmentation. Cet accroissement était lié sans doute aux différentes actions

¹ Général GOURAUD, *Op. cit.*, p 222.

² Jacques SERRE, *Exploration au cœur de l'Afrique, le commandant Lenfant*, p. 97.

³ Raymond GERVAIS, *Op. cit.*, p. 100.

⁴ Voir annexe V, tableau n°(1).

militaires qui permirent à la France d'asseoir son autorité sur toutes les régions au long du Chari, sur le Baguirmi et le Kanem. La première année correspond aux dépenses de l'occupation de la région du Chari et les dépenses des deux dernières années étaient destinées au Territoire et Protectorat du Chari. Mais à partir de 1904 jusqu'en 1910, on assiste à une oscillation dans les dépenses militaires qui est due au flottement de la politique coloniale française envers le territoire du Tchad et à sa situation économique désastreuse que nous avons évoquée précédemment. Cependant cette période avait connu une série des raids et des opérations décisives menées par la troupe française contre les Sénoussites dans le Nord et les Ouaddaïens dans l'Est. Ainsi dès octobre 1906, la troupe coloniale dirigée par le capitaine Bordeaux et le lieutenant Godard mena un combat contre les Ouaddaïens devant Am-Gotor et dans la garnison d'Om-Lobia ; ce fort Ouaddaïen, n'est guère éloigné de la capitale, Abéché, de plus de 5 kilomètres¹.

En mars 1907, une colonne française revigorée par cette victoire éclair se lança contre les Sénoussites du Borkou et de l'Ennedi, la colonne s'empara du fortin de Faya et marcha sur la capitale du Borkou, Aïn-Galaka. La zaouïa était commandée par Sidi-Barrani qui opposa une forte résistance contre le rezzou de la troupe coloniale. Il fallut pour cette dernière, le siège de la place durant plusieurs semaines pour y pénétrer le 21 avril 1907, mais le peloton se retira à cause des harcèlements des Sénoussites et du manque des effectifs nécessaires pour une occupation méthodique. Mais en mars 1908, le lieutenant Ferrandi partit à la tête d'un peloton méhariste atteignit le ouadi du Mortcha et conquiert Arada, pays d'élevage situé à trois jours au Nord d'Abéché².

En juin de même année, un combat éclata à 25 kilomètres d'Ati, entre une colonne dirigée par le capitaine Julien soutenu par des auxiliaires d'Acyl et une concentration de toutes les forces Ouaddaïennes menées par le sultan, Doudmourah. D'après Largeau, à la suite de l'engagement, «L'Aguid Mahamid fut tué, mais les contre-attaques Ouaddaïennes se poursuivirent pendant des heures. On mit hors de combat 2.000 musulmans ; mais le détachement français compta 55

¹ Gustave ROELSPERGER, « Opération militaire dans le territoire du Tchad », *la Quinzaine coloniale*, 28 mars 1910.

² « Renseignements coloniaux », *L'Afrique française*, janvier 1910, p. 7.

tués, dont 2 Européens. Le 19 juin 1908, le sultan Doudmourah voulut venir combattre les chrétiens en personne, mais il en fut détourné par les Fekkarah (marabouts) ¹».

Dans la même année, le commissaire Général du Congo, Emile Gentil, fut remplacé par le Gouverneur Général (P.I) de l'AOF. On estime que Gentil fut victime du marasme de ces immenses territoires, qu'on ne savait pas par quel bout prendre². Au même moment, le lieutenant-colonel Millot assura l'intérim de Largeau et dressa un vaste tableau de la situation économique et sociale du Tchad, dans lequel, il apparaît volontariste : « nous aurons, dit-il, à entreprendre l'éducation complète de l'indigène, insouciant du lendemain par fatalisme, ignorant les besoins familiaux annuels, utilisant les instruments aratoires primitifs, pratiquant la monoculture. On en a montré les inconvénients, certains ont promis de l'abandonner ; mais ils ne se décident pas volontiers ³».

La période intérimaire de commandement de Millot fut marquée par la prise de la capitale du Ouaddaï, Abéché en juin 1909 par les Français et leur allié Acyl. Le sultan Doudmourah ne se rendit aux Français qu'après trois ans de résistance ; il fut déporté à Fort-Lamy. Dans la même période, le sultan de Massalit, Tadj-Edine, opposa une forte résistance. Il parvint même à anéantir en janvier 1910, un détachement français -composé de plusieurs officiers européens- dirigé par capitaine Fiegenschuh à Bir-Taouil⁴. En novembre de cette année, le nouveau commandant du territoire du Tchad, le lieutenant-colonel Moll entreprit une poursuite contre le sultan Doudmourah à Doroté au Dar Massalit se fit surprendre par la force du sultan Tadj Dine. Après plusieurs heures d'engagement, la troupe coloniale repoussa l'attaque en tuant le sultan Tadj Dine, mais elle essuya aussi de lourde perte, car le commandant Moll et plusieurs Européens furent tués⁵.

Cette situation provoqua un vif débat au parlement Français, le député du 14^{ème} arrondissement de Parsi, Adolphe Marie Messimy estimait que : « le Ouaddaï

¹ Pierre GENTIL, *Op. cit.*, p. 195.

² Pierre GENTIL, *Op. cit.*, p. 195.

³ Pierre GENTIL, *Op. cit.*, p. 200.

⁴ Gustave ROELSPERGER, Opération militaire dans le territoire du Tchad, *la Quinzaine coloniale*, 28 mars 1910.

⁵ L'interpellation sur Ouaddaï, *la Quinzaine coloniale*, 10 janvier 1911. Gallica, BNF.

ne méritait pas les efforts que nous faisons pour l'occuper ». Mais Jean- Baptiste Morel, alors nouveau ministre des colonies, dans son discours à la tribune, en donna la description d'une région prospère où la richesse pullule : « ce n'est pas la région déserte et dévastée qu'on a dépeinte, dit-il, il y a de l'eau en abondance, on y récolte du riz, du mil, du maïs, des plantes fourragères, on s'y livre à l'élevage, on exporte des bœufs, de la viande fraîche ; il y a des ressources sur place pour assurer la vie des populations qui y séjournent ». En outre, le député Eugène Etienne, partisan de l'expansion coloniale, alla dans le même sens et misa dans l'avenir économique de l'est du Tchad : « le Ouaddaï n'était pas la région désertique qu'on s'était plu à annoncer le premier jour et qu'on pouvait songer à y faire œuvre utile comme en tant d'autres régions tout d'abord décriées et aujourd'hui prospères ¹ ».

Outre l'intérêt économique de l'Est du Tchad, le ministre avait justifié l'occupation de cette région par le devoir de la France de protéger la population sédentaire contre les rezzous des musulmans et aussi de préserver l'œuvre de la France dans cette partie de l'Afrique : « nous étions appelés dans ces régions par les populations sédentaires qui nous accueillent en libérateur, si nous nous en allions, ce serait la reprise de la traite des esclaves. Nous sommes là-bas les metteurs à la raison des Attilas africains. Nous établissons la paix où il n'y avait avant notre arrivée que discordes et pillages et c'est là une œuvre digne d'un grand pays comme la France. Il est impossible de conserver près de soi un pays où règne l'anarchie, d'où peuvent partir à tous moments des hordes pillardes qui envahissent le territoire pacifié possédé par une nation européenne et, par ce fait même, appât pour ces pillards parce qu'il est généralement riche. Il faut aller dans l'œuvre de l'occupation jusqu'à la mer, jusqu'au désert ou jusqu'à un pays ordonné. La protection du territoire du Tchad, où nous sommes installés, où des populations indigènes vivent en paix grâce à nous, exigeait l'occupation du Ouaddaï ² ».

Au terme de ce débat assez rare à la tribune du parlement français consacré aux problèmes coloniaux de l'Afrique centrale, comme nous dit la *Quinzaine coloniale* du 10 janvier 1911, la Chambre prit acte des déclarations formelles du gouvernement, par lesquelles le ministre des Colonies entérina la nomination du

¹ *Journal officiel*, 2^{ème} séance du 23 décembre 1910, p. 3638, Gallica, BNF.

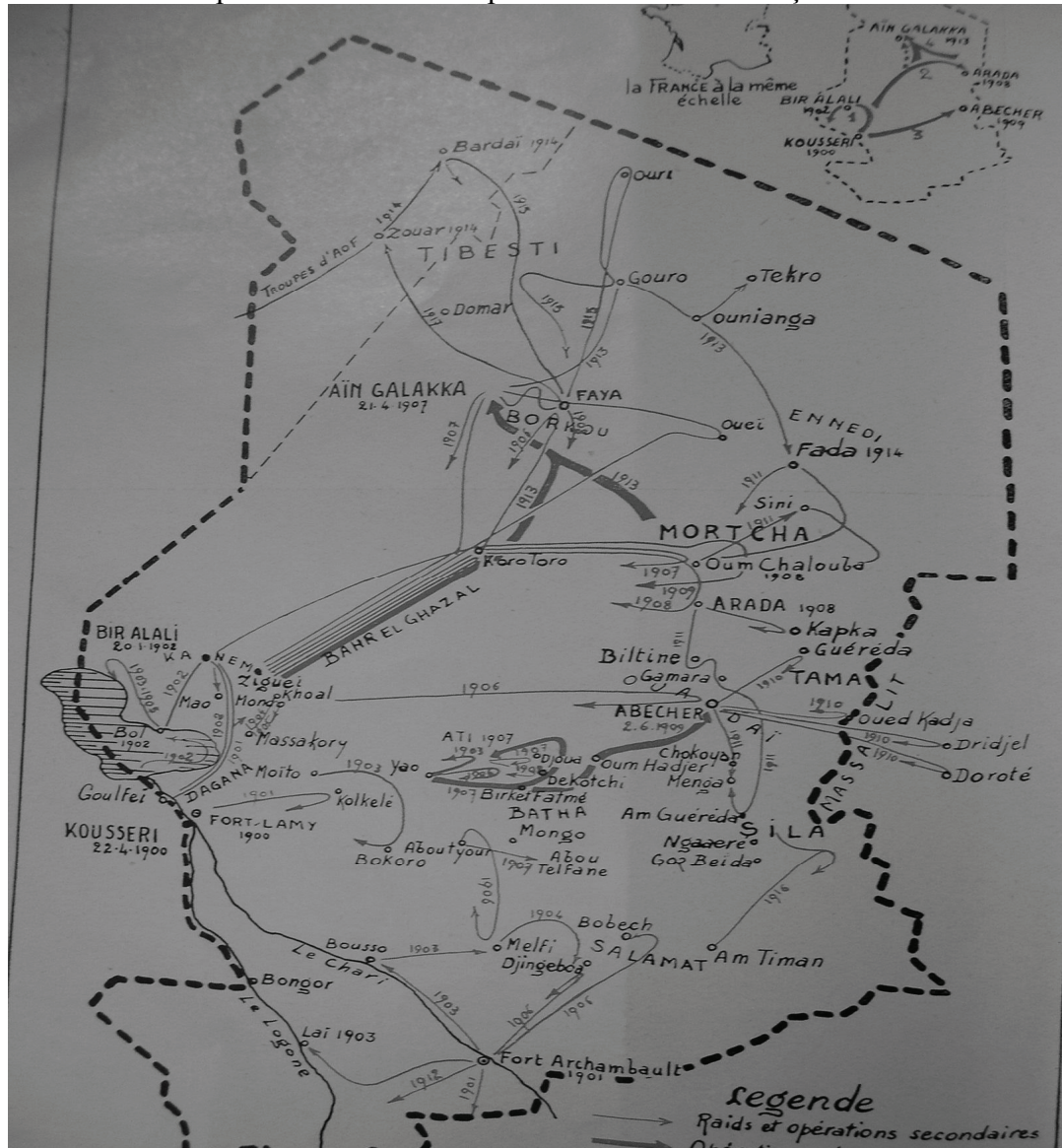
²*Ibid.*

colonel Largeau au commandement du Tchad et augmenta les effectifs militaires exigés par ce dernier pour mener à bien sa mission qui consistait d'abord à la défense et à la protection des territoires et puis à l'assainissement de la colonie. Par voie de conséquence, le ministre des colonies ajouta un nouveau bataillon de 800 hommes aux deux bataillons de 1 600 hommes que comptait le territoire Tchad en 1910¹. Dès lors, les dépenses militaires connurent une augmentation constante, inhérente au renforcement des effectifs. Elles permirent la réorganisation des troupes coloniales au Tchad et l'achèvement de son occupation totale.

A cet effet, Largeau fit répartir les trois bataillons du territoire du Tchad en deux unités : les unités d'occupation et les unités mobiles. Cette nouvelle organisation militaire pourvue de moyens considérables permit d'abord à Largeau de pacifier l'est du Tchad, le tout concrétisé par la reddition de sultan du Ouaddaï Doudmourah en 1911, et d'entreprendre la conquête du Nord. Ainsi en novembre 1913, la forteresse sénoussite d'Aïn-Galakka fut occupée et, en décembre de cette année, Faya, Gouro et Ounianga furent attaqués et occupés successivement. En janvier 1914 le Tibesti et l'Ennedi furent investis et occupés par la troupe coloniale française². A cette date la majeure partie du territoire du Tchad fut occupée par la France comme nous indique la carte ci-dessous :

¹ L'interpellation sur Ouaddaï, *la Quinzaine coloniale*, 10 janvier 1911, Galicia, BNF.

² Colonel LACOMME, Tchad 1900-1950, « L'expansion française », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.

Carte indiquant les années des opérations militaires françaises au Tchad¹

Cette occupation quasi-totale du territoire du Tchad coïncida avec le déclenchement de la première Guerre mondiale qui entraîna une forte progression des dépenses militaires en A.E.F en Général et au Tchad en particulier. En effet, la guerre européenne de 1914 devenait au Tchad aussi, la question primordiale, car tous les services et les moyens de la colonie du Tchad furent mobilisés pour faire face à la colonie allemande du Cameroun. Ainsi, en recevant par radio, dans son bureau à Fort-Lamy, l'ordre de mobilisation générale le 2 août 1914, le colonel Largeau définit son devoir : « maintenir la pacification, certes, mais à la frontière

¹ Colonel LACOMME, Tchad 1900-1950, « L'expansion française », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, CAOM, P. 213.

même du territoire, l'ennemi de la ligne bleue des Vosges est présent : il la borde sur 400 kilomètres. Le Cameroun allemand pousse devant Fort-Lamy la pointe de Kousseri. Il occupe nos anciens postes du Logone, qui lui ont été cédés lors du traité de 1911¹ ».

Jusqu'à la fin de la grande Guerre, le territoire du Tchad vécut au rythme de la guerre et des opérations militaires. En effet, le processus de sa soumission fut délicat et coûteux pour la métropole par rapport aux autres territoires de l'Afrique équatoriale française. Donc pour préserver cet acquis et imposer l'autorité coloniale, une juridiction répressive fut installée dans le pays.

¹ Commandant Largeau cité par Pierre Gentil *Op. cit*, p. 239.

*CHAPITRE V :***LA JURIDICTION ET LES TAXATIONS COLONIALES, SOURCES
D'AUTORITÉ ET MOYENS D'AUTOFINANCEMENT :**

Avant la pénétration coloniale, la justice religieuse et le droit coutumier étaient les seuls valables, ils régissaient le mode de vie dans la cité et appliquaient des peines répressives et graduées. Mais l'installation coloniale et l'introduction du système judiciaire français réduisirent leur compétence. Ce dernier était inspiré du code de l'indigénat appliqué dans la plupart des colonies françaises et transposé au territoire du Tchad. Il fut fondé sur une différence de traitement en matière de droit et de devoir entre les Français et les Autochtones. Ces derniers furent considérés comme des sujets français et soumis à des règles et lois spéciales beaucoup plus contraignantes. Ceci apparaissait clairement dans l'organisation et le fonctionnement judiciaires qui connurent une réorganisation comme celle de l'administration coloniale. En fait, le système judiciaire colonial était inhérent au bon fonctionnement administratif car il était conçu pour consolider les structures de l'administration coloniale et faire sentir aux colonisés l'autorité coloniale. Au Tchad, le système était dépourvu de moyens mais particulièrement expéditif ; par ses caractères répressifs, la justice coloniale permettait aussi à l'administration coloniale de tirer des recettes en imposant des amendes et la confiscation de biens de la population. Dès la pénétration coloniale, les Français introduisirent différentes formes de l'impôt pour faire face aux dépenses liées à l'occupation militaire et procéder à la mise en valeur de la région conquise. Donc à travers son instauration, outre son aspect financier, l'administration coloniale voulait affirmer aussi son autorité et mesurer le degré de la soumission de la population. Mais celle-ci, écrasée par d'autres exigences coloniales doublées par la brutalité liée au recouvrement des impôts, fut conduite à la résistance, allant de l'exode jusqu'à des révoltes sporadiques.

1) La complémentarité juridictionnelle

1-1) La juridiction religieuse et coutumière

La justice indigène, avant la réglementation française, était rendue chez les fétichistes par le chef de tribu, assisté par des chefs de villages, et chez les musulmans par le *Cadi* (juge en arabe), seul juge, prononçant ses sentences au nom du Coran. Les peines privatives de liberté, même en matière de meurtre, n'étaient subies que par les récalcitrants, entraînés et incarcérés dans la seule prison du sultan, qui ajoutait à la peine une amende à son profit. Toutes les condamnations se bornaient à des dommages-intérêts, quand la loi du talion n'était pas appliquée.

Cette justice établissait en effet une échelle de pénalité ainsi graduée, en matière des différentes sentences portées en matière pénale et correctionnelles. Le fonctionnement de cette justice au Baguirmi, où vivaient de multiples groupes ethniques ayant des traditions antinomiques, laisse apparaître une juridiction répressive. Elle est inspirée de lois islamiques et de droits coutumiers qui s'influencèrent et s'entremêlèrent et devinrent au fil du temps une base juridique légale dont le sultan était le dépositaire, veillant à l'application de peines prononcées par le *Cadi*. L'administrateur Edwige nous retrace les différentes échelles des peines appliquées au Baguirmi :

« Dans le cas de crime avec préméditation ayant entraîné la mort, la loi du talion intervenait, ou le prix du sang, représenté par soixante-dix vaches, était payé à la famille de la victime non seulement par le criminel, mais par toute la tribu, rendue solidairement responsable, à l'exclusion des parents du tué ; cette responsabilité collective était prononcée dans la pluralité des cas en matière pénale ;

Si le crime avait été accompli en dehors de toute intention criminelle et était dû à un accident involontairement provoqué, la compensation était ramenée à trente-trois vaches, et même aucune sanction n'était rendue si l'accusé, à l'aide de preuves et de témoignages, était parvenu à dégager totalement sa responsabilité ;

En cas de récidive de meurtre perpétré volontairement, et si le criminel était aux yeux de sa tribu un sujet indésirable, il était livré par son village aux héritiers de la

victime, qui avaient sur lui droit de vie et de mort, et qui le gardaient ou le vendaient comme esclave ;

S'il s'agissait d'un guet-apens sur les routes, le criminel était tué. Dans le cas où les siens refusaient de le livrer, de véritables batailles rangées éclataient entre les deux villages de même tribu ou de tribus différentes. En ce qui concerne les coups et blessures, ils donnaient ouverture aux indemnités ci-après¹:

| | |
|--|-----------|
| Plaie dénudant du crâne | 5 vaches |
| Perte d'un œil | 25 vaches |
| Perte d'un membre | 50 vaches |
| Incapacité permanente | 40 vaches |
| Ablation du nez | 50 vaches |
| Ablation de l'oreille | 5 vaches |
| Lésion internes | 7 vaches |
| Perte d'une dent (mais Généralement, le blessé se contentait d'une seule vache) | 7 vaches |
| Plaie profonde ayant déterminé une incapacité temporaire et une cicatrice indélébile | 2 vaches |

Quant à l'auteur d'un incendie ayant détruit des habitations et fait des victimes, il payait autant de fois le prix du sang qu'il y avait de morts. Si le feu avait ravagé une plantation, le dédommagement fixé était payé en nature d'après une évaluation calculée sur le rendement probable du champ. Le voleur, personnellement responsable, était tenu au remboursement en nature de tout objet soustrait, et au double s'il agissait de bétail. En cas d'insolvabilité, il devenait l'esclave du plaignant, qui pouvait le vendre ou le tuer².

On note aussi une discrimination envers certains groupes ethniques. Ainsi, tout Arabe surprenant un Kirdi (les animistes) en train de le voler, le tuait incontinent ou le vendait ; généralement, il était vendu. Les insultes ou injures graves étaient sanctionnées par quatre-vingts coups de chicotte, ou par une amende de huit

¹ CH. Edwige, « Notes sur la subdivision de Melfi », *Bulletin de la société des recherches congolaises*, novembre-décembre 1922, pp. 1-43, C.A.O.M.

²*Ibid.*

boubous ou de huit pagnes. En matière d'adultère, la femme n'était jamais inquiétée ; le mariage était quelquefois rompu avec restitution de dot. Le complice devait payer au mari huit boubous ou huit pagnes, ou était frappé de quatre-vingts coups de chicotte. Dans le cas où une femme accouchait d'un enfant qui n'était pas du mari, le mariage était rompu, l'enfant attribué à son vrai père, qui payait au père putatif cinq à dix vaches. Toute la tribu était responsable de cette amende. Quand une veuve mettait au monde un enfant, le chef du village infligeait au séducteur une amende de cinq boubous, et le mariage devenait obligatoire entre la mère et le père. S'il s'agissait au contraire d'une jeune fille, l'amende prononcée était de dix à treize vaches, sans mariage obligatoire, mais le prétendant ultérieur bénéficiait d'une réduction dans l'évaluation de la dot qu'il avait à verser aux parents de sa future¹.

Toutes les sentences étaient rendues publiquement, avec une certaine solennité ; audition de témoins, admission de preuves et prestation de serment sur le Coran pour les musulmans ; sur une branche margay pour les fétichistes. Ceci constituait un trait commun dans le fonctionnement de la justice religieuse ou coutumière dans la plupart des régions du Tchad. Après l'installation coloniale, elle perdit ses compétences en matière correctionnelle, mais fut tolérée sous contrôle serré du pouvoir colonial en matière civile et commerciale.

1-2) L'esprit et la genèse de la justice coloniale au Congo Français

Dans les différents domaines français en Afrique et ailleurs, on distinguait deux juridictions différentes : la justice européenne et la justice indigène. La première fut introduite au Congo par le décret du 1^{er} juin 1878 ; elle fut organisée de la même manière que celle de Grand-Bassam (ancienne capitale de la Côte d'Ivoire) et Assinie (une bourgade portuaire de Côte d'Ivoire, au bord du golfe de Guinée). Au Congo français, le tribunal civil siégeait à Libreville ; le greffier remplissait les fonctions de notaire. Des justices de paix, à compétence étendue ont été établies à Lambaréné, Franceville, Brazzaville et Loango. Dix ans plus tard, par un décret du 8 novembre 1889, les chefs de ces postes remplissaient les fonctions de juges de paix et le gouverneur commissaire général pouvait autoriser la tenue

¹ CH. Edwige, Notes sur la subdivision de Melfi, *Bulletin de la société des recherches congolaises*, novembre-décembre 1922, pp. 1-43, C.A.O.M.

d'audience foraine¹.

En ce qui concerne la seconde, elle fut régie par le code de l'indigénat qui fut instauré en Algérie dans des années 1830, puis étendu à partir de 1887 à toutes les colonies françaises. En fait, au Congo français, ces contours étaient restés flou jusqu'en 1910 et ceci en dépit de sa définition par des théoriciens de l'administration colonie. Mais en général, ce code assujettissait les autochtones aux travaux forcés, à l'interdiction de circuler la nuit, aux réquisitions, aux impôts de capitation (taxes) sur les réserves et à un ensemble d'autres mesures tout aussi répressives. En effet, les sujets français soumis au *Code de l'indigénat* furent privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques; ils ne conservaient sur le plan civil que leur statut personnel, d'origine religieuse ou coutumière².

Cette organisation fut transposée dans toutes les colonies de l'Afrique centrale au fil de la pénétration coloniale, surtout dans des grandes bourgades, où proliférait le commerce européen. A cet effet, le décret du 19 mars 1903, prévoyait qu'en dehors des tribunaux de première instance de Libreville et de Brazzaville, les administrateurs des régions pouvaient être chargés des fonctions de juge de paix à compétence étendue par arrêté du commissaire général. Trois ans plus tard, par un décret du 11 février 1906, trois justices de paix à compétence étendue furent créées à Fort de Possel, à Ouessou et à Ndjolé. Chaque justice de paix était composée d'un juge de paix et d'un greffier et elles avaient en toute matière, la même compétence que les tribunaux de première instance de la colonie. Les juges de paix de ces villes remplissaient toutes les fonctions attribuées aux juges présidents des tribunaux de première instance, ils exerçaient, en outre, celles, de juge d'instruction et les greffiers réunissaient à leurs fonctions celles de notaire. En dépit de son caractère provisoire, cette organisation de la justice européenne violait le principe de la séparation des pouvoirs qui prévalait en Métropole. En fait, ledit décret justifiait cette organisation par le petit nombre des Européens au Congo et le peu d'importance des affaires litigieuses dont les tribunaux français avaient à connaître

¹Paul ROUGIER, *Précis de législation et économie coloniale*, p, 372, BNF, Gallica.

² Le décret du 19 mars 1903, portant réorganisation de service de la justice au Congo, *la Quinzaine coloniale*, 10 avril 1906, BNF, Gallica.

dans les régions éloignées du Congo¹.

Jusqu'à cette période, le territoire du Tchad ne disposait d'aucune juridiction française comme celles fonctionnant déjà dans certaines régions de l'Afrique centrale. Ceci était dû, nous semble-t-il, à la rigidité de l'administration militaire, qui fit recours systématique au code de l'indigénat pour faire régner l'ordre dans le pays en phase de pacification, à l'existence de la juridiction religieuse beaucoup plus répressive, dont les dépositaires étaient des chefs et des sultans assujettis à cette administration, et à l'absence de colons de grandes firmes européennes. Toutefois, les administrateurs militaires rendirent la justice dans leurs circonscriptions dans des situations difficiles et sans aucune organisation légale.

Ainsi en 1905, un ancien Spahi affecté au Kanem dans la région du Tchad nous décrit les conditions et l'ambiance dans lesquelles se déroulait l'audience : « rendre la justice n'est pas une mince affaire, dit-il. Les causes, de plus, sont souvent fort difficiles à juger. C'est ainsi que j'ai vu des nègres venir réclamer au chef du secteur dont ils faisaient partie, un bœuf, un cheval qui leur avait été volé avant l'occupation française et qu'ils prétendaient reconnaître dans le troupeau du voisin [...]. Rien n'est plus curieux pour le spectateur amateur, que de voir le chef de poste installé dans sa case, devant son bureau (table boiteuse, construite avec les planches et les clous des caisses de ravitaillement) et cherchant à noter les faits qui lui permettront, d'après la traduction que lui en fait l'interprète, de démêler tout le fatras d'histoires que racontent les plaignants. Ceux-ci, regroupés autour du chef de poste, assis sur leurs talons ou les jambes repliées en tailleur, discutent, causent pendant des heures en faisant de grands gestes²».

1-3) l'organisation et le fonctionnement

La mise en place de la juridiction française dans les colonies était liée à la présence de colons français et à la prolifération de leurs entreprises. On constate ainsi les différentes réorganisations de la justice au Congo français concernant les

¹ Le décret du 19 mars 1903, portant réorganisation de service de la justice au Congo, *la Quinzaine coloniale*, 10 avril 1906, BNF, Gallica.

² Un ancien Spahi, *Op. cit.*, p.597.

régions où proliféraient les activités des européens. A cet effet, le décret du 24 mai 1910 réorganisant la justice en A.E.F se borna à l'installation de la justice dans des régions où les effectifs des européens augmentaient régulièrement. Son extension fut conditionnée par l'accroissement des activités des Européens¹.

Ce décret avait apporté cependant des modifications importantes, surtout en ce qui concerne la justice française ; les tribunaux de première instance qui fonctionnaient à Libreville et à Brazzaville avaient été supprimés et remplacés par des justices de paix à compétence étendue, l'assistance des représentants du ministère public n'ayant pas paru indispensable. Les justices de paix à compétence étendue créées à Bangui, Ouesso et N'Djolé par le décret du 11 février 1906 modifié par celui du 8 novembre 1907 étaient maintenues et il fut institué aussi deux autres juridictions de cette nature à Longo et à Madingou. En fait le but de cette réorganisation était de permettre aux commerçants et colons européens de trouver ainsi, dans chaque chef-lieu de circonscription administrative, un tribunal de paix ayant la même compétence que les juridictions cantonales françaises et, dans chaque colonie du groupe de l'Afrique équatoriale française, des justices de paix à compétence étendue réunissant les attributions des tribunaux civils et des tribunaux de commerce de la métropole².

Deux ans plus tard, *le Journal officiel* de la Métropole du 25 avril 1913 publia un décret réorganisant la justice en A.EF. Dans ce décret, on pouvait constater que les justices de paix à compétence étendue fonctionnant au chef-lieu de chacune des colonies du groupe étaient remplacées par des tribunaux de première instance composés d'après le système de l'unité du juge avec un magistrat du ministère public. Cette réforme constituait, pour l'exercice de l'action publique, une mesure de décentralisation justifiée par l'évolution rapide de centres importants où la population européenne s'était accrue rapidement. Elle marquait un progrès dans le fonctionnement de la justice française, le même juge ne devant plus être chargé à la fois de poursuivre et de juger. Cette nouvelle réforme avait aussi double but : assurer le fonctionnement de la justice française, dans les principaux centres de la

¹ La réorganisation de la justice en Afrique équatoriale française.- *Le Journal officiel* de la métropole du 24 mai 1910, *la Quinzaine coloniale*, 10 juin 1910, Gallica, BNF

² *Ibid.*

colonie, d'une manière plus conforme aux principes des codes métropolitains de procédure civile et d'instruction criminelle ; donner plus de latitude au gouverneur général pour la création des tribunaux dans les différentes divisions administratives¹.

C'est donc par ce décret du 16 avril 1913 que le territoire du Tchad rentra dans le ressort de la cour d'Appel de Brazzaville qui connaissait en matière civile et commerciale, des jugements rendus par tribunaux de premier instance et par le juge de paix à compétence étendue, et en matière correctionnelle, statuait sur les décisions de juges de paix ordinaire. Au point de vue criminel, le Tchad dépendait de la cour criminelle de L'A.E.F, qui avait son siège à Brazzaville. A noter qu'il n'y avait au territoire du Tchad ni tribunal de 1^{ère} instance, ni justice de paix à compétence étendue, mais simplement des justices de paix à compétence ordinaire dont étaient chargés les chefs des circonscriptions : du Bas-Chari, Moyen Chari, du Moyen Logone, du Baguirmi, du Salamat, du Ouadaï, du Batha, du Kanem, et du Borkou Enedi. En matière civile, leur compétence était celle des tribunaux de paix de la Métropole².

Cependant dans le cadre de réforme judiciaire en AEF, des justices de paix à compétence correctionnelle furent instituées par un arrêté du 22 juin 1936, dans tous les chefs-lieux des régions, sauf dans ceux où existait déjà un Tribunal de première instance ou justice de paix à compétence étendue. Mais après la suppression de la justice indigène par le décret du 30 avril 1946 en matière pénale dans les territoires relevant du Ministère d'outre mer et, à partir du 1^{er} juillet 1946, les juridictions françaises étaient seules valables en matière pénale, conformément à la législation applicable devant ces juridictions et à l'exclusion de toute juridiction indigène, de toutes les infractions commises par les autochtones. A cet effet, les 1^{er} août et 19 septembre 1946, les justices de paix à compétence correctionnelle et de simple police furent instituées à Bokoro, Massakory, Bousso, Biltine, Adré, Goz-Beïda, Mongo, Fada, Zouar, Moa, Fianga, Pala, Doba, Laï, Koumra et Moïssala³.

¹ La justice en Afrique équatoriale française, le *Journal officiel*, du 25 avril, la *quinzaine coloniale*, 10 mai 1913, Gallica, BNF.

² Rapport d'ensemble pour l'année 1915, Fort Lamy, le 28 juillet 1916, C.A.O.M, Cote d/4 (4) 15.

³ Ministère de la France d'outre-mer, *Op. cit.*, Paris (8^e) 1948.

Un an plus tard et suivant l'évolution du système colonial après la seconde guerre mondiale, le décret du 27 novembre 1947 réorganisa la justice en AEF. Dorénavant la justice était rendue par une Cour d'appel, des Cours criminelles, des tribunaux de première instance, des justices de paix à compétence étendue, des Justices de paix investies d'attributions correctionnelles et de simple police. Cette Cour d'appel avait son siège à Brazzaville et son ressort s'étendait à tout le territoire de L'A.E.F. Elle connaissait, en matière civile et commerciale, de l'appel des jugements rendus par les tribunaux de première instances et les justices de paix à compétence étendue de tout le territoire de L'A.E.F. Toutefois une section de la Cour d'appel siégeait à Fort-Lamy et connaissait, en matière correctionnelle et de simple police, de l'appel des jugements rendus par les Tribunaux de première instances et les justices de paix à compétence étendue et les justices de paix à compétence investies d'attributions correctionnelles limités du Tchad et de l'Oubangui. En outre, il fut créé par ce décret des justices de paix à compétence étendue à Fort-Archambault, Am-Timan, Abéché et Ati¹.

Cette organisation fut calquée sur celle de la Métropole, mais son fonctionnement était adapté aux conditions locales et aussi parallèlement aux justices traditionnelles. Ainsi, en matière civile et commerciale, il fut réservé à ces juridictions de juger toute affaire dans laquelle était intéressé un Européen ou assimilé. En cette matière, les autochtones pouvaient, d'un commun accord, réclamer le bénéfice de la juridiction française. Dans ce cas, il leur était fait l'application des usages et coutumes les régissant. Toutefois en matière correctionnelle, le Tribunal de première instance et les justices de paix à compétence étendue connaissent de tous les délits commis dans leur ressort². Toutefois le fonctionnement de la justice française au territoire du Tchad était épisodique jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale. Par contre l'activité de celle régie par le code de l'indigénat était chargée.

1-4) L'indigénat et son application

Etant donné que le territoire du Tchad n'avait pas connu l'implantation européenne et la prolifération des sociétés concessionnaires comme dans la reste du

¹ Ministère de la France d'outre-mer, *Op. cit.*, Paris (8^e) 1948.

² *Ibid.*

Congo français, le fonctionnement de la justice française au Tchad était épisodique. En effet, l'administration militaire, soucieuse d'abord de la pacification du territoire et de l'imposition de l'ordre colonial, fit recours systématique au code de l'indigénat, qui offrit une justification légale de répression dans les régions soumises du Tchad.

L'application du système de l'indigénat était restée floue au début de l'installation coloniale au territoire du Tchad comme dans le reste de l'A.E.F et l'ordre fut imposé par des expéditions militaires ou par des punitions collectives dans la plupart des régions du Congo français, surtout celles du Tchad, où l'installation coloniale n'était qu'à son début et le pays offrit une forte résistance à la pénétration française. Dès lors l'introduction de code de l'indigénat avec son caractère répressif dans ce pays -où la population était considérée par les colonisateurs comme la plus fruste et la plus farouchement opposée à l'implantation coloniale- apparaissait comme un moyen légal pour atténuer le comportement réfractaire de la population et par surcroît faire régner l'ordre colonial. Dès l'implantation coloniale, les militaires qui assumaient la gestion administrative du territoire du Tchad remplissaient la fonction de juge. En effet, les principales fonctions civiles dans ce pays étaient remplies par des officiers et sous-officiers qui commandaient les différents secteurs du territoire¹.

Il faut attendre 1906 pour que la justice indigène connaisse un début d'organisation au Congo français. A cet effet, un décret du 11 février de cette année jeta l'embryon de la juridiction indigène dans des régions soumises de l'Afrique centrale française. Cette ébauche d'organisation s'appuya sur les structures traditionnelles et religieuses de la population pour adapter la justice indigène aux mœurs et aux coutumes locales, mais en fonction de leur degré de «civilisation». A cet effet, le ministre des colonies, dans son projet dudit décret, avait défini les grandes lignes de ce que pouvait être la justice indigène au Congo Français : « Dans les instructions que j'ai précédemment adressées aux gouverneurs généraux de l'Indo-Chine et de Madagascar, j'ai défini ce que j'entends par le terme de « politique d'association » lorsque nous nous trouvons avec des peuples déjà

¹ Un ancien Spahi, *Op. cit.*, p.597.

parvenus spontanément à un degré relativement élevé d'organisation. Il ne saurait être question, au Congo, de poursuivre dès à présent, cet idéal, dans lequel je vois le but le plus haut de notre effort colonial [...]. Mais je considère aussi que ce serait une erreur de croire que, parce qu'il n'a aucune culture propre, le noir africain doit être directement orienté vers la culture française. La politique d'assimilation en un mot, ne saurait être reprise. Trop de différences de mentalité, d'aptitudes, de tempérament, séparent de nous nos sujets, pour que nous puissions songer à les voir, même dans un avenir encore éloigné, régis par des institutions calquées sur celles de la métropole. Au Congo, une longue préparation est nécessaire ; nous trouvons une population en enfance et c'est son éducation tout entière que nous avons à faire pour l'instant, dit-il ; nous devons respecter et utiliser les rudiments d'organisation que nous rencontrerons. Les sultanats de l'Oubangui sont assez développés pour que nous puissions pratiquer vis-à-vis d'eux la politique du protectorat. Dans les autres régions, où il n'existe d'autre unité que celle du village, il appartiendra aux administrateurs, en s'inspirant des conditions locales, d'essayer de perfectionner cet organisme rudimentaire, par l'influence personnelle exercée sur les chefs et la partie la plus intelligente de la population ¹».

C'est en inspirant de ces mêmes idées que le ministre des colonies avait formulées les principes de l'organisation de cette justice. Dans le même ordre d'idée, la population de l'Afrique centrale française fut hiérarchisée suivant le degré de l'organisation sociale. Il estimait que : « pour les peuples primitifs le plus haut attribut de la souveraineté est le pouvoir de régler les différends et de punir les crimes ; la plus haute qualité du commandement, l'équité ; le principe de la séparation des pouvoirs est inintelligible pour eux ; ce qu'ils demandent à l'autorité est d'être forte et juste ²». L'organisation des tribunaux indigènes était déduite de ces principes. Chaque tribunal était présidé par le fonctionnaire européen, placé à la tête de la circonscription lequel était assisté de deux assesseurs indigènes, et juge autant que possible d'après la coutume indigène, sauf en matière répressive où ils tendront à substituer aux coutumes locales une législation pénale plus humaine. Les contraventions et délits de minime importance avait été réprimés par le code de

¹ Projet de décret du 11 février 1906, la réorganisation du Congo, *la Quinzaine coloniale*, 25 février 1906, BNF, Gallica.

²*Ibid.*

l'indigénat¹.

En fait, la justice indigène n'a pris sa consistance au territoire du Tchad qu'après la création de l'A.E.F. Ainsi le décret du 31 mai 1910, publié au Journal officiel métropolitain du 5 juin, avait fixé les principes à suivre en ce qui concerne le régime de l'indigénat dans cette confédération. En effet, l'incertitude régnait plutôt en cette matière. Le texte rédigé par Merlin, premier gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Française et sanctionné par le ministre des colonies, avait pour objet de mettre fin à cette équivoque que nous avons évoquée précédemment².

Outre le caractère répressif de ce régime, le décret avait renforcé le pouvoir des administrateurs coloniaux. Par ce texte, les pouvoirs disciplinaires pouvaient être exercés, non seulement par les administrateurs, mais encore par les fonctionnaires commandant les circonscriptions administratives. En outre, les lieutenants-gouverneurs furent autorisés à prononcer en conseil d'administration les amendes collectives, les internements et les séquestres. Il importait avant tout, en pareille matière, que la répression soit immédiate et que la sanction suive de près la faute commise. D'ailleurs les lieutenants-gouverneurs ayant la direction de la politique indigène de leur colonie, il a semblé logique de leur laisser l'initiative des peines politiques à prononcer, sous la réserve de l'appel au gouverneur Général en conseil de gouvernement et du contrôle du ministre des colonies, qui s'exercera dans les mêmes conditions que pour l'Afrique occidentale³.

Ainsi, trois ans plus tard, au chef-lieu de chaque circonscription du territoire du Tchad, siégea un tribunal indigène. Le chef de circonscription, qui le présidait, était assisté d'assesseurs (un européen et un indigène) désignés par les chefs de la colonie. Cependant, il ne fut pas créé dans le Territoire de tribunaux indigènes dans les chefs-lieux de subdivisions. Ces tribunaux connaissaient, en matière civile et commerciale, de tous les litiges entre indigènes en matière répressive, de tous crimes ou délits commis par des indigènes, au préjudice, soit d'autres indigènes,

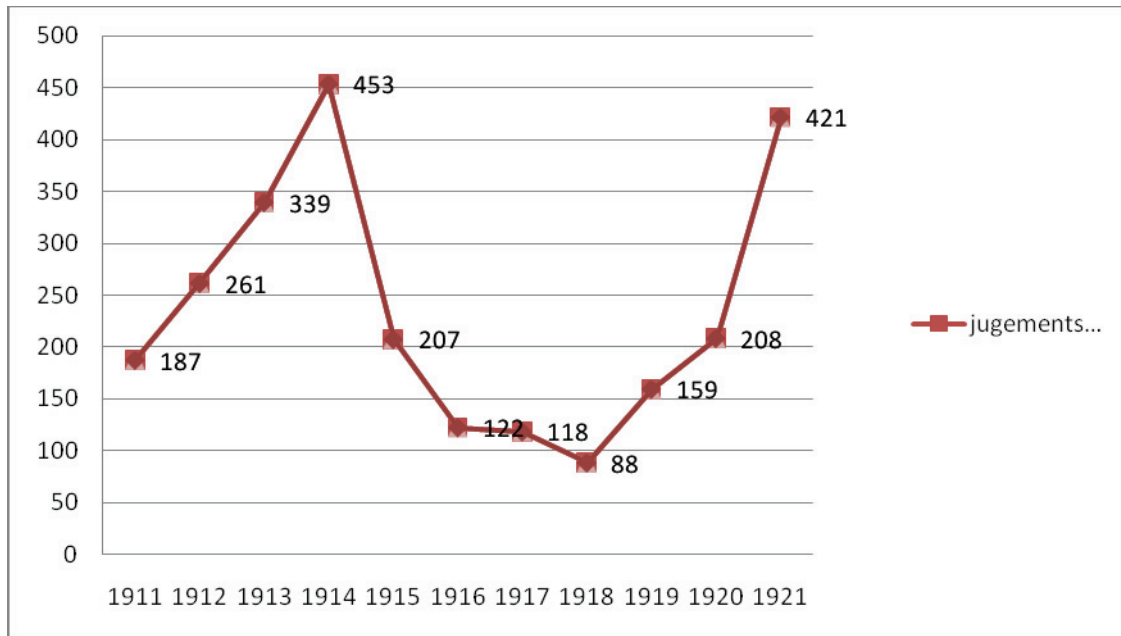
¹ *La Quinzaine coloniale*, 25 février 1906, BNF, Gallica.

² La réorganisation de la justice en Afrique équatoriale française, *la Quinzaine coloniale*, 10 juin 1910, Gallica, BNF.

³ *Ibid.*

soit de l'Etat, de la colonie ou d'une administration publique¹. Le graphique ci-après nous permet de constater l'évolution de peines prononcées par ces tribunaux en matière correctionnelle au territoire militaire du Tchad :

Figure (2) : Le nombre des jugements rendus au Tchad de 1911 à 1921 en matière correctionnelle²



Source : Le lieutenant Gouverneur du Tchad, Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie pendant l'année 1921, CAOM, Côte D/4(4)

On constate une augmentation irrégulière en matière de sentences portées contre les délits et crimes commis. En effet, le vol était le délit le plus fréquent dans la plupart des régions du Tchad ; tandis que le crime de meurtre ne fut signalé que dans certains de ses régions. A titre d'exemple, en 1911, il y avait eu vingt sept meurtres au Kanem, huit au Moyen-Chari, cinq au Baguirmi, deux au Batha et Ouaddaï et un au Salamat. Dans la même période, aucun crime entraînant la mort ne fut commis dans le Bas-Chari, le Moyen-Logone et le Mayo-Kébbi. Le nombre très élevé de meurtres et de vols au Kanem était dû, selon le Commandant Largeau, au comportement belliqueux et au goût de la vengeance qui régnait au sein de la population de ces régions³.

On note toutefois une oscillation en matière de nombre de jugements rendus

¹ Rapport d'ensemble pour l'année 1915, Fort Lamy, le 28 juillet 1916, Cote d/4 (4) 15.

² Voir annexe V, tableau n° (2).

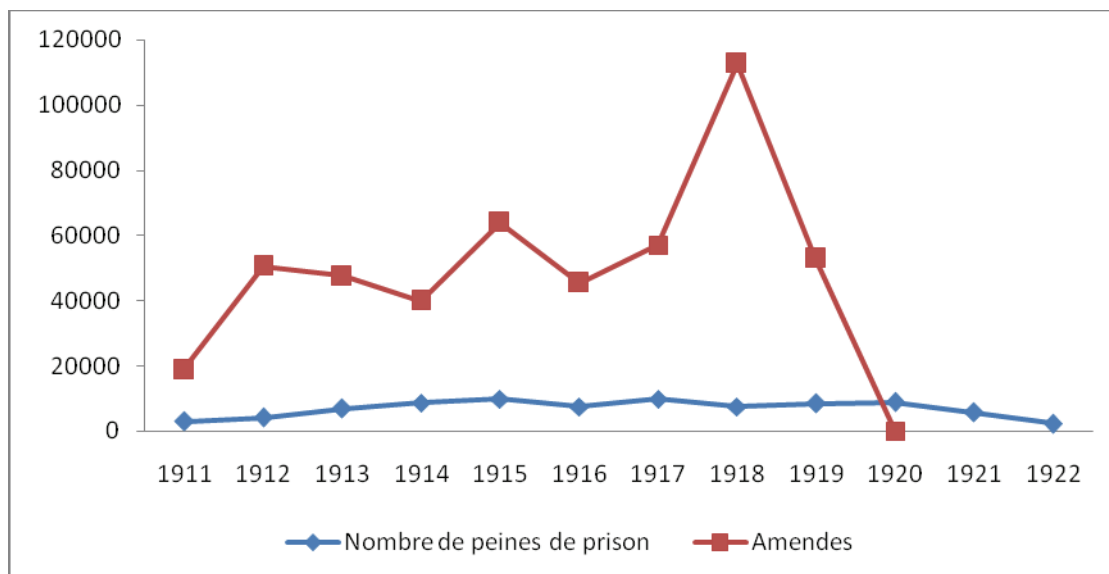
³ Victor-Emmanuel LARGEAU, *A la naissance du Tchad 1903-1913*, Documents présentés par le Colonel Luis CARON, SEPIA, 2001, p. 273.

durant l'administration militaire. D'abord, il y avait eu une forte augmentation des peines entre 1911 et 1914. Cet accroissement nous semble lié à l'extension de l'action coloniale dans des régions nouvellement conquises comme le Ouaddaï et la région désertique. Mais l'administration militaire attribuait cette évolution à l'action de la police et à la désaffection de la population qui se détournait de la justice religieuse en faveur de la justice coloniale¹.

Mais entre 1915 et 1918, on note un fléchissement spectaculaire du nombre de sentences portées aux crimes et délits. Cette baisse de nombre de jugements rendus par les tribunaux indigènes du territoire en matière répressive surtout de 1914 à 1915 correspondait à une diminution de la criminalité et aussi : « à l'activité de notre action policière, qui dans le Nord a réussi à disperser quelques bandes de pillards² ». Mais il nous semble qu'elle est liée aussi à la grande guerre, pendant laquelle, la majeure partie des administrateurs coloniaux du territoire du Tchad furent mobilisés, entraînant sans doute une baisse de l'activité judiciaire, étant donné que les administrateurs remplissaient la fonction de juge. Mais dès la fin de la guerre, on assiste à une augmentation du nombre de jugements rendus par ces tribunaux. Ceci était dû à l'installation des justices dans la plupart des circonscriptions du Tchad. Cependant, les peines disciplinaires infligées aux populations du territoire du Tchad par ces tribunaux dépassent largement celles prononcées en matière répressive dans la même période. Le tableau ci-après nous permet de constater le nombre de jugements rendus en matière disciplinaire :

¹Victor-Emmanuel LARGEAU, op. cit., p..

² Le lieutenant Gouverneur du Tchad, Rapport d'ensemble pour l'année 1915 Fort Lamy, le 28 juillet 1916, Cote d/4 (4) 15.

Figure n (3) : Le nombre des peines disciplinaires¹

Source : Le lieutenant Gouverneur du Tchad, Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie pendant l'année 1921, CAOM, Côte D/4(4)21.

Cette hausse significative en matière de peines disciplinaires était due au fait qu'elles étaient infligées directement par les commandants de circonscription et de subdivision selon les règles fixées par le décret du 31 mai 1910 sur les infractions spéciales à l'indigénat que nous avons souligné précédemment. En effet, selon Largeau, les infractions les plus réprimées au territoire du Tchad étaient les cas de désordre et de vagabondage. Viennent ensuite les « refus d'exécuter un ordre », « départs de la circonscription sans laissez-passer » puis les « retards à une convocation de l'administration », « réclamations mensongères », « entraves au recensement », « marchandises non déclarées », « rixes », « abandon de service ou décharges » ; « asile donné à des malfaiteurs »². Cette liste des infractions non exhaustive pouvait expliquer le caractère excessif de nombre de jugements rendus en matière de peines disciplinaires. Il nous semble que cette répression judiciaire avait pour but de faire sentir aux populations le poids de l'autorité coloniale et était aussi un moyen de tirer des recettes budgétaires.

On note ainsi un net décalage entre le nombre de peines de prison et les amendes prononcés par ces tribunaux : Une stagnation en ce qui concerne la peine de prison durant toute la période de l'administration militaire ; tandis que, dans la

¹ Voir annexe V, tableau n° (2).

² Victor-Emmanuel LARGEAU, *A la naissance du Tchad 1903-1913*, Documents présentés par le Colonel Luis CARON, SEPIA, 2001, p 275.

même période, les peines disciplinaires connurent une forte augmentation, mais très irrégulière d'une année à l'autre. Cette variation de proportions entre peine de prison et peine d'amende était due à l'efficacité de cette dernière, car elle constituait un pouvoir coercitif dissuasif sur les indigènes contrairement à la peine de prison : « l'amende [...] est d'une efficacité plus grande que la peine d'emprisonnement. Souvent, en effet, l'indigène est peu puni par un séjour en prison, surtout, s'il n'y est pas soumis à travail fatiguant ; pourvu qu'il mange et travaille peu, il est heureux. L'amende au contraire l'atteint dans ses ressources privées et le frappe dans son avarice qui est toujours vivace ¹».

Outre le rôle coercitif de l'amende, il nous semble que le manque des maisons d'arrêt dans la colonie et la possibilité de tirer de recettes budgétaires par les amendes conduisirent la plus part de chefs de circonscription à commuer la peine de prison en amende. Il résulte ainsi une augmentation constante du nombre de condamnations dans le territoire du Tchad, où la justice indigène fut la plus répressive dans toute l'A.E.F à cause de l'application excessive de différentes peines par cette justice. Ceci avait amené LAVIT, premier gouverneur civil du territoire du Tchad, à donner des instructions pour que les peines de l'indigénat soient appliquées d'une façon plus judicieuse que par le passé : « en effet, dit-il, en dix ans, l'administration du Territoire militaire avait infligé 20 siècles et 15 ans de prison, pour une population ne dépassant pas 1 300 000 habitants, c'était vraiment excessif ²».

L'application stricte du code de l'indigénat par l'administration militaire et celle de la justice religieuse par des chefs traditionnels sous contrôle du pouvoir colonial avaient permis d'imposer l'ordre colonial. Elles devinrent du coup un instrument efficace pour contraindre la population au paiement de l'impôt de capitation et d'autres taxes coloniales. Il s'agit donc trouver des moyens financiers sur place pour faire face aux dépenses de l'occupation et compléter la subvention piètre de la Métropole. Dès lors les populations dans les régions soumises furent

¹ Victor-Emmanuel LARGEAU, *A la naissance du Tchad 1903-1913*, Documents présentés par le Colonel Luis CARTON, SEPIA, 2001, p 276.

²Le lieutenant Gouverneur du Tchad, Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1922, Côte D/4(4) 22.

astreintes au paiement des impôts en guise de participation aux frais de l'occupation et à la mise en valeur de leur région. En fait, son acceptation fut considérée par l'administration coloniale comme un gage d'adhésion au nouveau système et aussi un des moyens de faire sentir à des populations soumises le poids de l'autorité coloniale.

2) La conception idéologique et financière de l'impôt colonial

2-1) Esprit et origine de l'impôt de capitation

L'instauration de différentes formes d'impôt dans les colonies françaises de l'Afrique en général et au Tchad en particulier était censée réduire les subventions métropolitaines accordées à ses colonies du continent noir. Cette imposition avait un double objectif qui se rejoignit dans leur finalité : d'abord on voulait faire de l'impôt un moteur stimulateur de l'exploitation des colonies, « en inculquant la notion du travail régulier et le sens d'intérêt général aux Africains ». Il apparaissait aussi comme un des moyens permettant aux colonies de s'autofinancer en supportant la charge des dépenses de l'occupation militaire et de leur mise en valeur.

Dans les textes élaborés par des premiers théoriciens de ce système, on constate qu'ils revenaient inlassablement sur les vertus de l'impôt. Donc sous l'impulsion du ministre des Colonies, le commissaire général du Congo avait adressé une note le 6 mars 1902 à ses subordonnés dans les différentes régions du Congo français, dans laquelle, il insista sur la vertu de l'impôt capitation en tant que générateur des recettes et un moyen conduisant les « indigènes » au travail. On estimait aussi que son introduction permettrait d'imposer : « des habitudes de travail régulières faute desquelles la mise en valeur des territoires concédés ne saurait se produire ¹ ».

Il fallut donc puiser dans des ressources locales ou dans l'économie locale des colonies pour réduire la charge de l'occupation. En effet, le territoire du Tchad absorbait plus du quart de la dépense militaire de l'Afrique équatoriale française comme nous indique la figure n° 1. Donc les recettes ainsi tirées étaient censées

¹ Circulaire du C.G. E. GENTIL, 10, octobre 1903.

financer la mise en valeur du pays et alléger pour la Métropole le poids de l'occupation. L'impôt de capitation et les différentes taxes (taxes sur bétail et droit sur le colportage) apparaissaient ainsi comme les seules parades pour réduire la subvention métropolitaine envers ses domaines de l'Afrique centrale. Il fallait d'abord faire admettre aux populations africaines le principe de cette nouvelle contribution, et surtout celui de l'impôt de capitation.

Dès lors, une vaste campagne de propagande vantant la portée économique et sociale de l'impôt dit indigène fut menée en France et aussi envers les populations noires sur le bien fondé de l'impôt : « j'insiste de nouveau dit-il sur l'intérêt considérable que présente cet acte intervenu en conformité des vues et des instructions de M. le ministre des Colonies. Non seulement nous trouvons là un très sérieux élément de recettes budgétaires, mais de plus, [...] la mise en recouvrement générale de l'impôt indigène, spécialement de *l'impôt de capitation*, constitue une mesure d'autant plus importante que le Gouvernement local aura ainsi, en obligeant, par le paiement de l'impôt, l'indigène à travailler, le moyen de donner aux Compagnies concessionnaires l'aide effective qui leur est nécessaire¹ ».

En outre l'impôt apparaissait aussi comme la juste rétribution des efforts du colonisateur : « l'application normale du droit absolu que nous avons d'obliger les populations noires, auxquelles nous apportons la paix et la sécurité, à contribuer dans la mesure de leurs moyens aux dépenses d'utilité générale ». Ceux-ci s'accordaient parfaitement avec la doctrine coloniale de la Métropole envers ses colonies, qui consistait à ce que chaque colonie devait s'autofinancer par ses propres ressources : puisque la colonie se devait de ne rien coûter à la Métropole, l'impôt était censé : « supprimer progressivement la subvention que le budget de l'Etat est encore tenu de lui allouer ». En outre, le texte ministériel laissait entendre que l'introduction de l'impôt effacerait l'injustice envers les Français qui supportaient tout seuls le financement des colonies : « On fera enfin disparaître entre les indigènes et les contribuables métropolitains, la différence de traitement dont ces derniers seuls supportent la charge² ».

¹ Commissaire Général GRODET, « La perception de l'impôt indigène », *la Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1902, p. 401. Gallica, BNF.

² Projet ministériel sur l'impôt cité par Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p. 130.

Ainsi, dès 1894, l'impôt fut expérimenté au Congo français, mais sa création ne fut décidée qu'en 1897, pour parer aux difficultés de la crise financière dans laquelle se débattait la colonie¹. En effet, les décrets du 28 septembre 1897 et de février 1900, les circulaires du 3 février 1899 et du 5 juillet 1900 l'avaient instauré dans les zones les mieux soumises, à la suite d'une correspondance échangée entre le ministre et le commissaire général de Lamothe, successeur de Brazza. Dès cette époque, on concevait de lever : « sur les indigènes un impôt qui, faute d'argent monnayé, serait fourni par eux en nature et conséquemment les obligerait au travail² ». C'est dans la même période qu'en s'inspirant de l'exemple du Congo Belge, le commissaire Lamothe confia en 1900 le développement économique et social du Congo français et dépendances à trente sociétés concessionnaires. Elles obtinrent du coup de l'administration coloniale la rétrocession obligatoire des produits perçus au titre de l'impôt sur leur territoire, à un taux fixé d'un commun accord par mercuriale tous les six mois³.

2-2) L'introduction de l'impôt de capitation au territoire du Tchad

Dès l'installation coloniale au territoire du Tchad les administrateurs coloniaux s'efforcèrent de convaincre la population de bien fondé de l'impôt. C'est pourquoi, pour faire admettre le principe de l'impôt aux populations de la région civile du Haut-Chari, le commissaire du gouvernement Gentil, dans son discours aux populations et aux chefs traditionnels de cette région appliqua la théorie du *Do ut des* : « avant notre arrivée, dit-il, les musulmans vous razziaient à chaque saison sèche, vous tuant, vous enlevant femmes, enfants, chèvres, poules, etc. Depuis que nous sommes dans le pays, vous êtes tranquilles, les musulmans ne viennent plus par ce qu'ils ont peur de nos fusils, de nos canons, de nos Sénégalais ; mais tout cela coûte cher. Si vous voulez que nous restions pour vous protéger, il faut donner beaucoup de *banga* (caoutchouc) ; nous vous montrerons à le récolter, à le préparer ; pour chaque case, vous nous donnerez par an un kilogramme et autant à

¹ Ministre des colonies à Commissaire Général, Instructions du 23 octobre 1897, cité par Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p. 119.

² Paul BOULDARIE, « La colonisation du Congo français », *Revue de politique extérieure*, quatrième année-1900, pp. 1-13. Gallica, BNF.

³ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p. 130.

votre chef¹».

On avait parlé ainsi pour la première fois de l'impôt dans cette région ; c'était vers le 20 septembre 1900, et au début avril 1901, l'administration locale avait perçu près d'une tonne de caoutchouc comme impôt. Les quelques chefs de canton qui avaient été nommés percevaient 300 grammes par case et le chef de village 700 grammes. Quelques chefs, comprenant les avantages de leur nouvelle situation, devinrent des auxiliaires dévoués². Dans cette même période, un impôt indirect sur les fusils fut établi, il permit en un mois à l'administrateur adjoint de la région G. Bruel, de percevoir 350 kilogrammes de caoutchouc et le Snoussi envoya comme tribut 600 kilogrammes d'ivoire et 300 kilogrammes de caoutchouc. Cependant dans les royaumes musulmans du Tchad, les Français s'appuyèrent sur la tradition et la structure déjà existante pour assurer le recouvrement de la population : « Etant données la construction des Etats musulmans, et l'œuvre de Rabah, il ne fut pas difficile d'établir l'impôt chez des gens habitués à le payer. Le principe fut accepté immédiatement par les tribus, qui passèrent sous notre administration directe³».

C'est ainsi qu'en 1897, Gentil n'eut pas de difficultés pour faire admettre au sultan du Baguirmi, Gaourang, de contribuer aux dépenses de l'occupation militaire. Au début de l'installation coloniale, le sultan prélevait normalement tous sortes d'impôt de ses sujets, et puis il les reversait à l'administration coloniale conformément au traité de protectorat. Mais la convention de Léré du 20 avril 1903 entre le lieutenant colonel Gouraud et le sultan Gaourang modifia cet état de choses. Dès lors, les droits ancestraux du sultan, en matière de prélèvement des impôts dans certaines de ses régions furent remis en cause. Ce nouveau traité fut considéré par les colonisateurs comme l'adhésion du sultan à l'idéal humaniste porté par la France : « le sultan voulant donner des nouveaux gages de son adhésion aux idées françaises et civilisatrices, renonce à prélever l'impôt, sous aucune forme, sur la rive gauche du Chari⁴». Cette démarche s'inscrivait plutôt dans une logique de domination totale de pouvoir colonial qui voyait dans le paiement de l'impôt un signe de soumission et de l'acceptation de son autorité par la masse africaine.

¹ Georges BRUEL, *Op. cit.*, p. 173.

² Georges BRUEL, *Op. cit.*, p. 174.

³ Emile GENTIL, *Op. cit.*, p.

⁴ Arrêté approuvant la convention de Léré, C.A.O.M, 4(4) D6.

Cependant, la « vertu humaniste et stimulatrice du goût de travail » attribuée à l'impôt par les bureaucrates de Paris ou de Brazzaville se heurtait aux réalités sur le terrain tant au point de vue de manque du moyen de recouvrement, d'une part, qu'à la réticence de la population locale, d'autre part. C'est pourquoi certains administrateurs coloniaux restaient sceptiques sur l'intérêt économique et politique de l'introduction immédiate de l'impôt car elle discréditait du coup l'œuvre humaniste de la France dans ses colonies. De la sorte que même le commissaire-général du Congo, Albert Grodet (1900-1903¹) avait émit des doutes sur l'intérêt de l'impôt de capitation pendant la phase de pénétration et de l'installation. En effet, la réticence des populations était telle que seule la force en venait à bout, à cause de faiblesse de l'effectif militaire, et son apport aux caisses de la colonie était négligeable ; donc mieux valait : « se priver de ces maigres ressources pendant quelques années encore et attendre [...] que les indigènes se soient habitués au nouvel état de choses »².

Dans cet ordre d'idée, lors de sa tournée de 1903 dans la région du Mayo-Kébbi au Tchad, Lenfant constata avec émoi les conséquences néfastes de l'introduction primitive et immédiate de l'impôt dans cette région : « c'est généralement là le point faible de la domination européenne, d'exiger l'impôt et d'y ajouter des travaux supplémentaire. Les crédits affectés aux différents secteurs coloniaux sont parfois très restreints. Ces faibles ressources s'épuisent rapidement et comme il faut cependant se loger, circuler et vivre, l'indigène doit pourvoir à ses propres frais à tout ce qui nous manque. Il trouve alors les charges trop lourdes et s'enfuit donc »³.

Malgré les vives réserves émises par certains administrateurs coloniaux, le premier Gouverneur Général de l'A.E.F, Martial Henri Merlin, dans son discours prononcé à la séance d'ouverture de la session ordinaire du conseil du gouvernement, en novembre 1910 avait réaffirmé les vertus de l'impôt. En effet, la contribution indigène lui apparaissait comme une fonction directe de l'occupation

¹ Rapport ROUYER cité par Catherine COQUERY-VIDROVITCH p. 121.

² Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p. 121.

³ Jacques SERRE, *Op. cit.*, p. 91

de la région et le signe le plus sûr de la soumission des indigènes et il marquait aussi les progrès réalisés dans l'œuvre de la pénétration¹.

2-3) La méthode de recouvrement

L'application des différents décrets et circulaires instaurant l'impôt de capitation et d'autres taxes en Afrique équatoriale française à la fin du XIX siècle et au début du XX siècle se heurta au manque du personnel européen pour assurer la perception de l'impôt et à la réticence de la population africaine. En effet, le faible effectif des agents métropolitains dans cette région en général et dans celle du Tchad en particulier ne permettait pas d'assurer des contacts permanents avec les populations. En effet, en 1900, le territoire du Tchad comptait en tout vingt Européens, dont dix sous-officiers et soldats, pour un pays qui s'étendait sur plus de mille kilomètres du Nord au Sud, et sur environ quatre cents de l'Est à l'Ouest².

Ajouter à cela, la réticence de la population dont le paiement de l'impôt leur apparaît comme une sorte d'extorsion : « le principe étant admis qu'aux yeux de l'indigène l'impôt est une taxe injuste. Il faut donc, ou bien renoncer à la percevoir, ou bien contraindre l'indigène à en verser le montant ». Ce même état d'esprit fut constaté un peu plus tard au Kanem (Tchad) dans les années en 1930, c'est-à-dire trois décennies après l'instauration de l'impôt dans cette colonie : « L'impôt, l'impôt ! C'est devenu un leit-motiv. A tel point que le mois dernier le bruit a couru que les Français voulaient ramasser leur argent pour quitter le pays et rentrer chez eux...³ ».

Mais les impératifs financiers dans les colonies et l'insistance de la Métropole ne laissèrent aucune marge aux administrateurs locaux. Dès lors, la collecte des impôts devint une priorité dans la gestion administrative du territoire dont le rendement des impôts déterminait l'efficacité et la qualité des administrateurs coloniaux. De la sorte que même Luis Albert Grodet longtemps opposé à la perception de l'impôt dans la phase de l'installation coloniale se résolut à appliquer la politique de ministère des Colonies en matière d'impôt indigène. Par son arrêté

¹ Un discours de M. MERLIN, *la Quinzaine coloniale*, 10 novembre 1910, n° 2, Galicia, BNF.

² Emil GENTIL, *Op. cit.*, p. 129.

³ Colonie du Tchad, Circonscription du Kanem, situation économie et commerciale, C.A.O.M, D/4(4) 39.

du 11 février 1902 adressé aux administrateurs locaux et des cercles, la perception de l'impôt de capitation fut étendue à tout le Congo Français excepté le territoire militaire du Tchad. Il somma ses subordonnés de lui rendre compte mensuellement des travaux de recensement ainsi que des tournées et des enquêtes effectuées dans leur circonscription. Ceux-ci avaient pour but d'augmenter le rendement de l'impôt de capitation ou de la contribution sur la case¹.

A signaler qu'au territoire du Tchad, l'impôt fut introduit dès la pénétration française et il fut perçu par les militaires en dépit de cet arrêté. Son successeur le commissaire Emile Gentil (1903-1908) épousa sans réserve toutes les orientations ministérielles concernant l'impôt indigène. Il fit même du rendement des impôts un des critères essentiels de l'évaluation et de la notation des administrateurs locaux : « j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'attache le plus grand prix à ce que vous vous efforciez d'en augmenter le chiffre [...]. Je ne vous cacherai pas que je me baserai, pour vous noter, surtout sur les résultats que vous aurez obtenus au point de vue de l'impôt indigène, qui doit être pour vous l'objet d'une constante préoccupation ²».

En outre le nombre insuffisant des administrateurs coloniaux dans la plupart des régions du Congo Français et surtout sur celles du Tchad n'avait pas permis d'effectuer de recensement précis de la population. Ils se livrèrent donc à des estimations vagues et grossières du nombre d'habitants: on évaluait ainsi en 1901 à dix millions le nombre de population du Congo français et quatre ans plus tard Gentil lui-même estimait les habitants de cette colonie à neuf millions, mais il reconnaissait que seulement 100 000 adultes, représentant environ 500 000 personnes étaient formellement connus par l'administration. Les diverses estimations lancées entre 1900 et 1912 oscillèrent de 8 et 15 millions. Or les premières statistiques dignes d'attention à la veille de la grande guerre étaient loin du compte : elles indiquaient seulement un total de 2 589 500 habitants recensés dont 416 000 au Gabon, 805 000 au Moyen-Congo, 380 000 en Oubangui-Chari et

¹ Circulaire du C. G. Grodet aux administrateurs des régions et des cercles, Libreville, 13 mars 1902, *Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1902, Galicia, BNF.

² Circulaire de Gentil, 19 mars 1903, publiée par l'Humanité, 27 septembre 1907, citée par Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p.125.

988 500 au Tchad¹.

En effet, le recensement de la population constituait une des priorités des administrateurs coloniaux, car le rendement des impôts en dépendait, mais il ne fut effectué que difficilement dans la plupart des régions du Tchad comme ce fut le cas dans le bas Chari en 1903 : « il fallait incessamment procéder à une reconnaissance complète avec recensement sommaire de ces gens qui se sont toujours montrés accueillants et hospitaliers, mais esquivent facilement l'impôt grâce à nos occupations multiples qui nous ont toujours empêchés de leur consacrer le temps nécessaire² ». Cette politique fiscale se caractérisa par une imposition des taux variables selon la potentialité économique de chaque territoire de l'Afrique centrale française et la situation budgétaire de la confédération. En 1900, la contribution était uniformément fixée à 3 francs par tête, ou 6 francs, par case et 12 francs par case « en planches sur pilotis avec véranda » dans certaines régions du Congo français³.

Mais faute de numéraire la valeur de ces sommes fut perçue en nature par l'administration coloniale du Congo et dépendances qui se débattait dans une situation financière désastreuse. Elle prit : « tantôt l'argent, tantôt le caoutchouc, tantôt même les troupeaux⁴ ». Deux ans plus tard, par son arrêté du 11 février 1902, le Commissaire Général Grodet avait défini les conditions de la perception de l'impôt de capitation. Désormais il ne fut imposé que sur chaque adulte en état de travailler et le taux était fixé de 1 à 3 francs par individu, ou de 2 à 6 francs par case dans toute l'étendue de Congo et dépendances excepté le territoire militaire du Tchad. Mais dans la même période les sultanat de Snoussi et du Baguirmi liés par des accords de protectorat avec les Français versèrent leur contribution à l'administration militaire du Tchad en guise d'impôt. En 1904, le taux de perception des impôts au Tchad fut calculé ainsi : Trente kilos de mil par case, un bœuf sur 30,

¹ Rôle de l'impôt indigène, 1911-1913, A.E.F, cité par Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op, cit*, p.122.

² Victor-Emmanuel LARGEAU, *À la naissance du Tchad (1903-1913)*. Présenté par Louis Caron, préface de Joseph Tubiana, Saint-Maur-des-Fossés, Éditions Sépia (« Pour mieux connaître le Tchad »), 2001, p. 325.

³ COQUERY-VIDROVITCH, *Op, cit*, p.126.

⁴ Circulaire du 3 septembre 1907 du Lieutenant-gouverneur du Congo aux chefs de Région, citée Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op, cit*, p.126.

un mouton sur 20, un Thaler par cheval¹. Six ans plus tard, un arrêté complémentaire de 1910 avait créé dans le territoire militaire du Tchad une taxe sur le bétail et les animaux domestiques. C'était l'imposition annuelle égale au trentième de la valeur mercuriale, qui demeura au-delà de l'Indépendance².

3) L'apport de la taxation dans le budget

1-3) L'impératif budgétaire de l'impôt face à la réticence de la population

Les impératifs financiers des colonies s'ajoutant au refus de la Métropole d'accorder la subvention nécessaire à l'installation coloniale avaient fait de rendement des impôts une des priorités des administrateurs coloniaux dans leur région administrative. Donc il fallait coûte que coûte assurer la rentrée de l'impôt. De la sorte que des mesures coercitives et des procédés brutaux et inhumains furent appliqués par des administrateurs coloniaux soumis aux pressions de leur hiérarchie. Ainsi des peines furent prévues : le contrevenant qui n'avait pas payé à trimestre échu s'exposait à une amende de 20 francs exigible si besoin au moyen de la contrainte par corps, à raison de quinze jours d'emprisonnement³.

En outre, pour accroître la pression sur la population, certains administrateurs coloniaux procédaient à l'arrestation des chefs du village, à la prise en otage des femmes et des enfants et aussi à la confiscation de bien comme l'a révélé la commission d'enquête de Brazza à l'Oubangui-Chari, où il avait découverte le sort lamentable des femmes de la Lobaye, parquées à Bangui en 1904 par les soins du chef de poste, dont 45 sur 58 étaient mortes d'inanition. Cette situation provoqua un vif débat au Parlement français. Trois ans auparavant, l'administrateur du Chari G. Bruel en 1901 se livra à des méthodes similaires pour assurer la rentrée de l'impôt dans cette région : « vous ne devez pas oublier que dit-il toutes les amendes doivent être payées en ivoire ou caoutchouc, et que nous ne devons rendre les prisonniers (sauf intérêt politique majeur) que contre 50 kilogrammes de caoutchouc ou 20 kilogrammes d'ivoire⁴ ».

¹ Général GARAUD, *Op. cit.*, p. 125.

² Jacques LE CORNEC, *Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1963, p. 89.

³ Arrêté du 29 juillet 1903, définitif le 6 janvier 1904, cité par Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p.126

⁴ Georges BRUEL, *Op. cit.*, p.17.

Mais après la vive émotion provoquée par cette pratique en Métropole, elle fut interdite par une circulaire du Gentil adressés à tous ses subordonnés : « En parcourant les rapports annuels provenant des régions et les cercles, j'ai constaté que certains d'entre vous retenaient comme otages des chefs indigènes rendus responsables d'infractions commises par la collectivité qu'ils dirigent. Sans nier que cette responsabilité peut exister effectivement [...] je n'en blâme pas moins l'emploi de pareils moyens qui peuvent conduire à l'arbitraire le plus absolu [...] je vous invite à cesser dorénavant de semblables pratiques ¹».

En dépit de la prohibition de cette forme des abus, on constate que la méthode fut utilisée systématiquement par les administrateurs locaux dont le passage dans des villages africains se fit sous forme d'une expédition. En effet, dès qu'ils disposaient des forces suffisantes comme fut le cas dans l'Oubangui-Chari, les administrateurs procédaient à des expéditions punitives, telles que la tradition leur en avait transmis le rite mis au point par les officiers de Marine au siècle précédent, les variantes allaient de la simple expulsion du village récalcitrant à l'incendie des cases et à la destruction des plantations².

À noter que, dans certaines régions du Tchad, la collecte des impôts ne pouvait se réaliser que sous une expédition militaire à cause de la réticence marquée de la population : « la grève des contribuables est courante au pays du Tchad et oblige souvent nos spahis ou nos tirailleurs à faire des tournées de police dans les villages ou chez les tribus nomades récalcitrantes. Généralement, la simple vue des vestes rouges ou des chéchias suffit à faire rentrer dans l'obéissance les contribuables trop peu empressés à payer leur petite redevance annuelle ³».

Ainsi, dans sa tournée de collecte des impôts en décembre 1905, dans la dépression du Bahr el Gazal et aux abords du lac Tchad, un ancien Spahi affecté au Kanem raconta ses difficultés à procéder au recensement des troupeaux et des

¹ Circulaire du 14 juin 1904, citée par Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p.127.

² Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p.127.

³ « Un ancien spahi, La vie militaire au territoire du Tchad », *le Tour du monde*, n° 50, 12 décembre 1908, Gallica, BNF.

campements en vue d'effectuer le prélèvement annuel des impôts dans cette région : Il fut assuré d'abord par le chef de la tribu du versement de l'impôt par ses sujets, mais, au lendemain, son interlocuteur fut introuvable et les campements se dispersèrent. Dès lors, l'administrateur colonial se livra à la séquestration de personnes et la confiscation de leur bien comme nous pouvons le lire dans son récit de tournée : « je m'empare, dit-il, de trois chevaux qui appartenaient à chacun des campements qui entourent les puits et d'une femme d'un campement plus éloigné ; en prévenant le chef que je ne rendrais mes prises qu'en échange des bœufs représentant l'impôt [...]. Je n'ai pas fait un kilomètre qu'un chef arrive avec un bœuf. Je l'échange contre un cheval et je continue ma route. Un peu plus loin arrive un autre bœuf ; je l'échange contre la femme [...], le dernier ne tarde pas à l'être. J'avais donc terminé ma mission de recensement et de collecte de l'impôt ¹».

Mais un an après sa prise de fonction, le gouverneur Général Merlin, par sa note du 30 septembre 1909 avait défini les règles de « l'impôt indigène » en A.E.F. Cette réforme abrogea tous les textes antérieurs et le taux de capitation fut fixé à 5 francs dans des régions où l'occupation était solide. En outre les enfants, les vieillards, les infirmes et les militaires indigènes furent exemptés de l'impôt. Il transposa ainsi les mêmes règles qui existaient déjà en Afrique occidentale française (A.O.F) où il avait été vice-gouverneur. Aussi son arrêté prévoyait de multiples dérogations : la capitation pouvait être perçue en nature et abaissée à 1 franc, partout où l'exigerait non seulement la force économique du contribuable, mais aussi la situation politique de la circonscription². Dès lors, la capitation fut établie par tête d'indigène adulte. Auparavant, pour vouloir en augmenter le rendement : « on a parfois commis contre la civilisation de véritables crimes ; on a établi l'impôt sur les petits enfants, on l'a mis, si je puis le dire, sur le ventre des mères. En sorte que cette capitation a pu être considérée comme un impôt barbare et a pu être tournée contre un des buts que nous devons chercher avant tout, l'accroissement de la population³ ».

¹ « Un ancien spahi, La vie militaire au territoire du Tchad », *le Tour du monde*, n° 50, 12 décembre 1908, Gallica, BNF.

² Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p.136.

³ Un discours de MERLIN prononcé en octobre 1910 à Paris, à la séance d'ouverture de la session ordinaire du conseil du Gouvernement, *la Quinzaine coloniale*, n° 21, novembre 1910.

Mais la situation économique de la confédération de l'A.E.F eut raison de bonne volonté du gouverneur Merlin. Quelques années plus tard, la capitation s'élevait à 10 francs dans certains région de l'A.E.F, tandis qu'elle était moins élevée en A.O.F, où le taux de 5 francs restait une limite à n'appliquer « qu'aux populations aisées »¹. A noter que le taux de capitation variait d'une colonie à une autre et aussi dans des différentes circonscriptions de chaque colonie : au Sénégal elle était de 3 à 5 francs, dans le Haut-Sénégal –Niger de 0, 25 à 5 francs, en Guinée de 2 à 4 francs, en Côte d'Ivoire de 1, 50 à 5 francs et au Dahomey de 25 centimes à 2, 50 seulement. La capitation en A.E.F était la plus élevée, et pourtant sa situation économique et sociale était la pire de toutes les colonies française en Afrique ou ailleurs. Ainsi au Gabon la capitation était de 10 francs dans la circonscription de la côte et à 7, 50 dans l'intérieur ; au Moyen-Congo de 5, 7,50 ou 10 francs et 5 francs pour les femmes ; en Oubangui-Chari elle s'élevait à 5, 6 et 7 francs et atteignit 10 francs dans le périmètre urbain de Bangui et au Tchad le tribut exigé était de 1 à 3 francs dans toutes ses régions, excepté Fort-Lamy et Fort-Archambault, où l'on payait 5 francs².

Après la prohibition de certains abus liés à la perception des impôts, l'administration coloniale introduisit des mesures incitatives surtout envers les chefs traditionnels. Désormais ils furent intéressés à l'opération par une ristourne de 5% de l'impôt. L'implication active des chefs de village avait pour but de combler la pénurie des agents européens³. En outre, le paiement de l'impôt de capitation par anticipation fut instauré pour augmenter le rendement. En effet, dès que la récolte de caoutchouc était abondante, certains administrateurs coloniaux exigeaient le versement de la contribution de l'année suivante, comme l'a constaté l'inspecteur-adjoint TITIER lors de sa tournée du 29 mars 1913 concernant la perception de l'impôt de capitation dans l'Oubangui-Chari-Tchad : « comme il ne peuvent pas le faire accepter au titre de l'impôt de l'année qui est généralement versé à cette époque, ni au titre de l'année suivante, ils le gardent par eux jusqu'au début de l'année. Parfois, ils font constater les versements par des procès-verbaux, d'autres

¹ Instructions aux Lieutenant-gouverneurs, 21 janvier 1915, citées par Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p.137.

² Note sur l'impôt indigène, Brazzaville, 4 décembre 1915, citée par Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p.138.

³ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Op. cit.*, p.137.

fois, ils les prennent purement et simplement sans témoins [...]. L'interdiction pure et simple de conserver des fonds que les indigènes veulent économiser s'impose évidemment...¹».

Cette pratique avait pour but d'assurer la régularité de paiement car on estimait que les indigènes avaient la fâcheuse tendance à faire des achats inconsidérés ou bien ils se faisaient voler dans leur case. Donc il fallait garder cet argent pour l'exercice non commencé pour s'assurer de versement régulier de l'impôt dans des régions où la production des produits servant au paiement de l'impôt était instable. Dès lors le Lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad, soucieux de la rentrée de l'impôt, estima que : « les versements par anticipation faits par les indigènes, au titre d'un exercice non commencé sont irréguliers mais les représentants de l'administration peuvent parfois se trouver dans l'obligation de l'accepter²».

En dépit de ces différentes mesures, les recettes tirées de l'impôt et d'autres taxes n'avaient pas permis d'équilibrer les budgets locaux de la confédération de l'A.E.F sauf celui du territoire du Tchad dont le budget était excédentaire durant les deux premières décennies du vingtième siècle. Pendant cette période, le budget local du Tchad était toujours excédentaire à cause, nous semble-t-il, de l'absence de projet de mise en valeur et aussi du manque d'installation des outillages économiques élémentaires. Son budget fut la soupape de sûreté pour ceux des autres territoires de l'A.E.F.

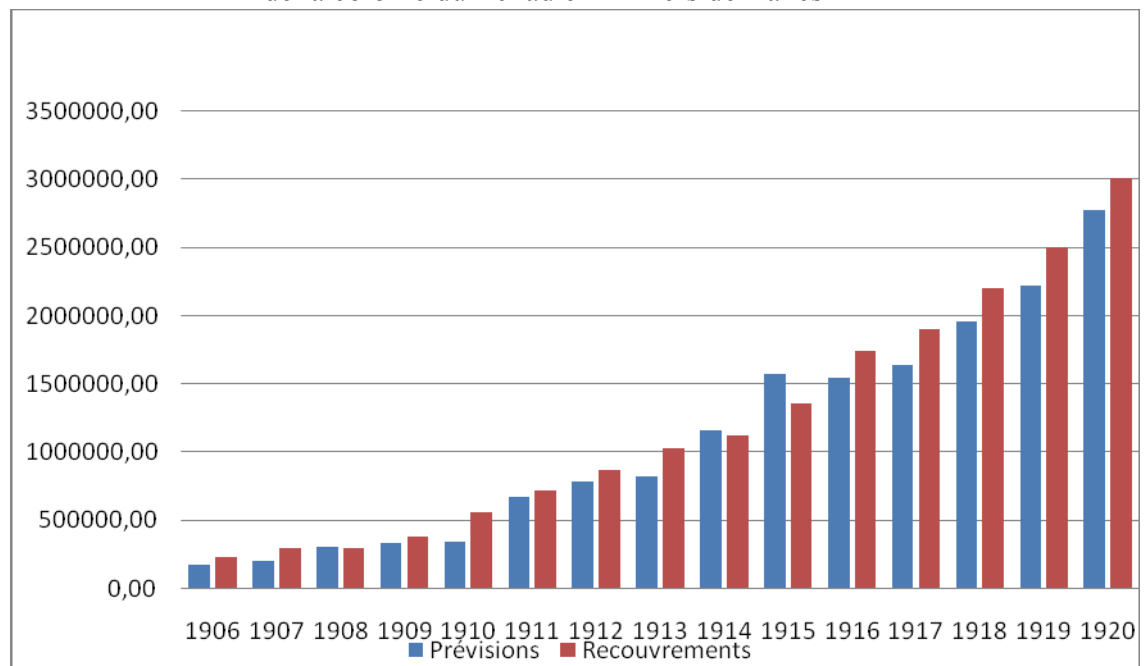
3-2) L'augmentation régulière des recettes de capitation

Les différentes mesures contraignantes ou incitatives adoptées par le pouvoir colonial avaient entraîné une augmentation de rendement des impôts dans toutes les colonies de l'A.E.F, mais elle fut spectaculaire dans le territoire du Tchad, car le recouvrement de l'impôt de capitation dépassait largement la prévision durant toute la période de l'administration militaire comme nous l'indique le graphique ci-après :

¹Rapport, Mission de l'inspection de M. de l'inspecteur TITIER sur la perception de l'impôt de capitation de l'Oubangui-Chari-Tchad, A.E.F, mars 1913, 4 (4) 13, C.A.O.M.

²POULET, *Réponse au rapport fait par l'inspecteur sur l'impôt de capitation*, Brazzaville 11 mai 1913, C.A.O.M, 4 (4) 13.

Figure n°(4) : L'évolution de montant des perceptions d'impôt de capitation de la colonie du Tchad en milliers de francs¹



Source : Le lieutenant Gouverneur du Tchad, Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie pendant l'année 1920, CAOM, Côte D/4(4)20.

À la première vue, le recouvrement de l'impôt de capitation dépasse nettement la prévision, cela en dépit de faible taux de capitation perçu au territoire du Tchad par rapport aux restes de l'A.E.F. Cette augmentation constante de la capitation s'explique d'abord par l'expansion coloniale à travers les différentes régions du Tchad, car la soumission des nouvelles régions entraîne inéluctablement l'accroissement de nombre de nouveaux contribuables. Ensuite elle est liée aussi au nombre élevé de la population du Tchad par rapport au reste de l'A.E.F. Ces facteurs d'ordre général furent doublés par l'efficacité de l'administration militaire en matière de collecte de l'impôt, car l'autoritarisme et le nombre relativement élevé de militaires dans les régions du Tchad avaient astreint la population au paiement régulier de l'impôt d'une part, et permis de pallier le manque chronique du personnel civil métropolitain au Tchad d'autre part.

Cette présence avait permis aux militaires d'être en contact serré avec la population du Tchad, où ils disposaient une large liberté d'action. On constate ainsi

¹ Voir annexe V, tableau n° (4).

que, dès le déclenchement de la Grande Guerre en 1914, le recouvrement de la capitation chuta brusquement en dessous de la prévision. Cette baisse nous semble imputable d'abord à la mobilisation totale de troupes du Tchad pour faire face aux troupes allemandes du Cameroun. Ensuite, dans cette même année, une terrible famine ravagea les régions du Tchad à cause deux années sans pluie, elle fit en 1914 300 000 victimes dans le territoire du Tchad¹.

Au-delà des causes accidentelles que constituent la guerre ou la disette, la présence militaire avait constitué sans doute un élément essentiel du rendement des impôts dans les régions du Tchad. Ainsi, la comparaison de rendement de l'impôt de capitation faite par le premier gouverneur civil du Tchad, Fernand LAVIT, entre la région civile du Moyen Logone et la région militaire du Kanem laisse apparaître une forte corrélation entre la présence militaire et l'augmentation de rendement. Dans la première, la capitation de l'année en 1922 s'élevait à 177 000 francs avec une population estimée à 274 000 habitants dont 72 000 n'étaient pas recensés. Tandis que dans la même période elle atteignait 184 000 francs au Kanem, avec seulement 127 000 habitants².

Il nous semble que la réussite de militaires en matière de collecte de l'impôt au Tchad fut facilitée par l'organisation sociale et économique de la population des régions islamisées du Tchad qui disposait d'une culture de l'impôt avant la pénétration française. Donc, en dépit de la destitution de la plupart des sultans et les chefs traditionnels dans les régions du Tchad, sauf ceux du Baguirmi et du Fitri, qui furent réduits aussi en état de vassalité. L'administration militaire avait pris bien soin de confier la chefferie aux descendants du trône beaucoup plus dociles et dévoués à la cause coloniale. On voulait ainsi utiliser l'influence des autorités traditionnelles au service de l'administration coloniale. C'est pourquoi, la collecte de l'impôt fut confiée dans la plupart de cas à ceux des chefs qui en dépit de leur usurpation du pouvoir avaient une certaine autorité sur la population du fait de leur origine. Mais dans le nouvel ordre, le rendement de l'impôt réalisé par un chef dans sa région définissait en quelque sorte le degré de son adhésion et son dévouement

¹ Rapport d'ensemble pour l'année 1915, Fort Lamy, le 28 juillet 1916, C.A.O.M, Cote d/4 (4) 15.

² Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1922, C.A.O.M, Cote D/4(4) 22.

au pouvoir colonial. Dès lors, certains d'entre eux étaient devenus des agents actifs dans ce nouveau système et surtout en matière de la collecte de l'impôt comme ce fut le cas au Ouaddaï, où après la révocation d'Acyl, par les militaires en 1912, la région fut soumise au régime semi administration directe et militaire. Du coup, à Abéché, des anciens dignitaires de la cour étaient devenus de simple collecteurs de l'impôt¹.

Nous pensons que l'augmentation constante de la capitation dans les régions des anciens royaumes du Tchad pendant la période de l'administration militaire pouvait être attribuée aussi à la transformation de la chefferie résultant de l'installation coloniale. A cet effet, pour accroître le rendement de l'impôt dans l'Oubangui-Chari, la circulaire de Gouverneur Général de l'A.E.F du 27 août 1909, en réponse au rapport de l'inspecteur Texier, avait confié la perception de l'impôt aux chefs traditionnels de cette région, où l'autorité de ceux-ci était très limitée à cause de leur organisation sociale, fait que nous avons souligné précédemment. En leur confiant cette nouvelle responsabilité, l'administration coloniale avait voulu rehausser le prestige de ces chefs, accroître leur influence politique et consolider leur autorité².

Mais en réalité il s'agissait de transposer la configuration de la chefferie du Nord vers le Sud pour accroître le rendement. De sorte qu'on constate que, dès 1909, le rendement de l'impôt de capitation renoua avec la prévision après la baisse de 1908. Cet accroissement, qui dura jusqu'en 1914, était lié sans doute à la soumission de toute les régions peuplées du Tchad et aussi à la nouvelle organisation de la chefferie dans le Sud. Mais après la capitulation des forces allemandes au Cameroun en 1916, le recouvrement de capitation au Tchad amorça dès 1917 une augmentation constante et régulière durant toute la période de l'administration militaire³.

3-3) L'excédent budgétaire et la manque de réalisation économique et sociale

Le budget local du Tchad était tiré essentiellement des recettes de l'impôt de

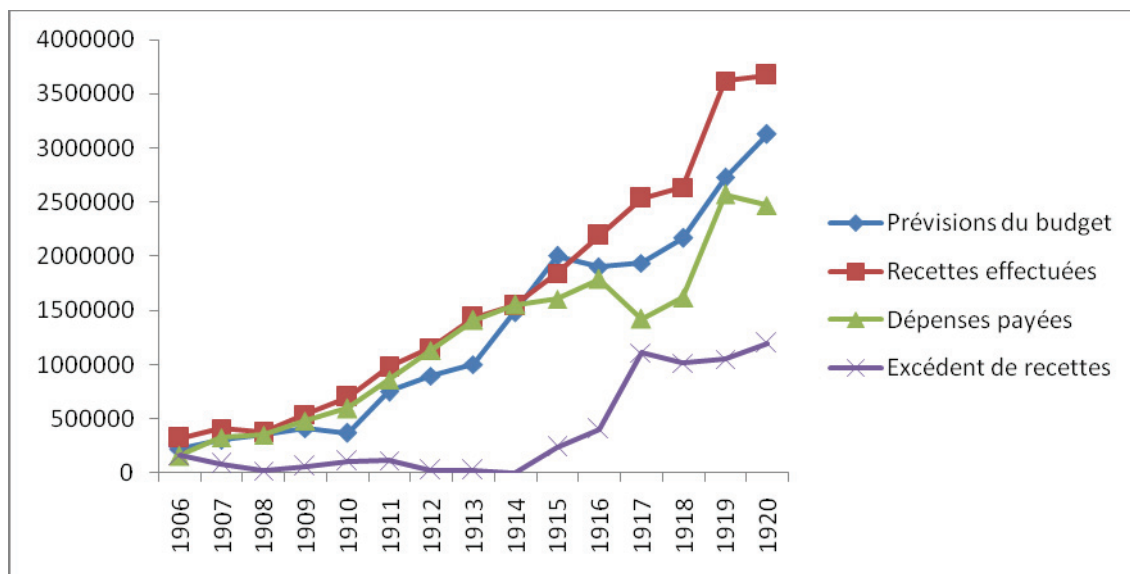
¹ Bernard LANNE, *Op. cit.*, p. 226.

² Rapport, Mission de l'inspection de M. de l'inspecteur TITIER sur la perception de l'impôt de capitation de l'Oubangui-Chari-Tchad, A.E.F, mars 1913, 4 (4) 13, C.A.O.M.

³ Lieutenant Gouverneur du Tchad, Montants des perceptions de l'impôt, C.A.O.M, 4(4) d 20.

capitation qui permit à l'administration militaire d'engranger des excédents budgétaires exceptionnels comme nous indique le graphique ci-après :

Figure n°(5) : Budget du Tchad de 1906 à 1920¹



Source : Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1920*, D/4(4) 20.

Le graphique laisse apparaître une forte augmentation de recettes effectuées dans la colonie du Tchad durant les deux premières décennies du XXème siècle, dépassant régulièrement la prévision budgétaire. Cette évolution ascendante avait été dopée par l'augmentation régulière du recouvrement de l'impôt de capitation qui constituait l'essentiel des ressources du budget local. Elles permirent à l'administration militaire de dégager des excédents budgétaires importants par rapport aux restes du territoire de l'A.E.F dont le budget peinait à s'équilibrer. En revanche, dans la colonie du Tchad, on constate que l'excédent de recettes avait connu au départ une lente progression et puis une légère baisse en 1908. Cette diminution, nous semble-t-il, était liée au déficit de l'impôt de capitation de la même année, mais elle fut brève. Dès 1909, le budget local du Tchad redevenait excédentaire grâce à la hausse du recouvrement de la capitation. Toutefois, trois années plus tard, on note, à partir de 1912 un fléchissement dans les recettes effectuées conduisant au premier déficit budgétaire de la colonie du Tchad en 1914.

¹ Voir annexe V, tableau n°(1)

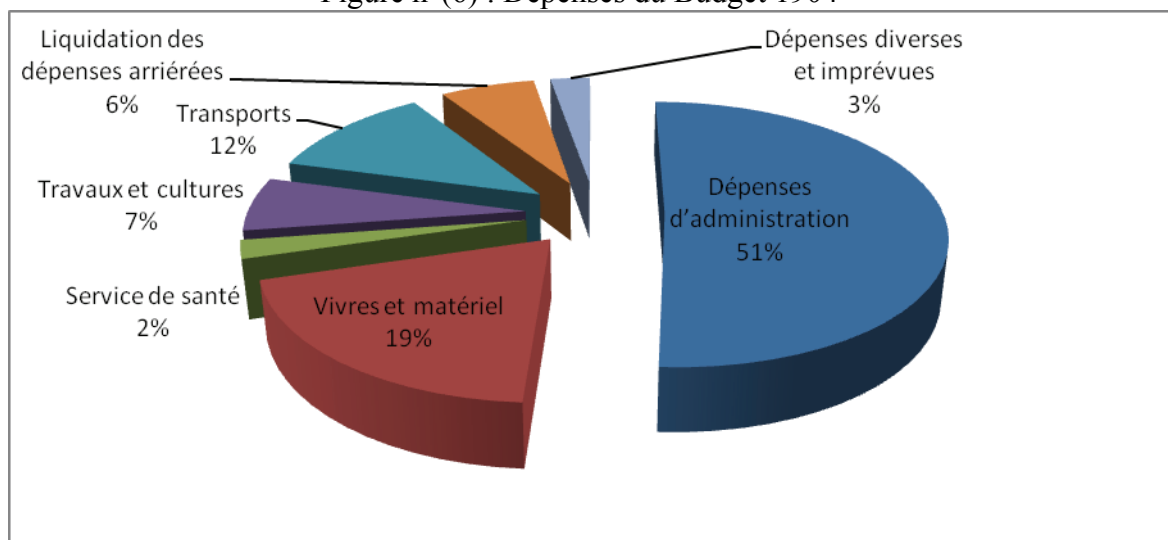
Ce déséquilibre budgétaire était lié d'abord aux mêmes causes qui avaient entraîné la baisse de recouvrement de la capitation dans la même année (famine et la Grande Guerre). Tandis qu'au même moment on assistait à une forte augmentation de dépenses supportées par le budget local à cause sans doute de la première guerre mondiale, pendant laquelle, les moyens économiques et administratifs de la colonie furent mobilisés pour faire face à ce conflit dont la ligne de front se trouvait aussi à une dizaine des mètres de la frontière du Tchad c'est-à-dire la colonie allemande du Cameroun.

Dans la même période, il y avait eu une forte diminution de la population à cause de la sécheresse. En effet, La population recensée et non recensée du territoire du Tchad avant cette disette était de 178 493 habitants en 1914 et elle tomba en 1915 à 91 158. En outre, les épizooties s'abattirent sur les troupeaux, la péripneumonie prit une virulence extrême. En même temps, survint du Soudan égyptien une sorte de peste bovine jusque-là inconnue au Territoire. Parce que les animaux atteints avaient le muflé couvert de pustules, les Arabes la nommèrent « djedri » (variola). Par voie de conséquence, les prix du bétail avaient chuté considérablement : en 1913, un bœuf valait 30 à 40 frs, une vache valait de 45 à 70 francs ; mais en 1915, un bœuf était vendu de 8 à 15 francs, une vache de 20 à 25 francs¹.

Mais, après la victoire des alliés (France, Angleterre) sur l'Allemagne au Cameroun en 1916, le budget local du Tchad renoua avec l'excédent. On constate ainsi une augmentation constante de recettes effectuées. Toutefois ce surplus budgétaire, que les militaires se vantaient avoir réalisé, ne fut obtenu qu'aux dépens de la mise en valeur de la colonie du Tchad, car le pays fut délaissé, aucune réalisation économique et sociale notable ne fut entreprise durant cette période. En effet, les dépenses se bornaient à la solde des troupes et aux opérations militaires, comme on pouvait le constater dans la répartition budgétaire du territoire du Tchad en 1904 :

¹ Rapport d'ensemble pour l'année 1915 Fort Lamy, le 28 juillet 1916 Cote d/4 (4) 15.

Figure n°(6) : Dépenses du Budget 1904



Source : Ministère des colonies, *Quinzaine coloniale du 10 juin 1904*, Gallica, BNF.

On note ainsi que les services touchant l'amélioration des conditions de vie de la population -c'est-à-dire la culture vivrière et la santé- représentent moins de 10 % seulement du budget. Tandis que la grande partie du fond budgétaire fut orientée vers les dépenses liées à l'implantation coloniale. Cette répartition budgétaire fut la règle durant toute l'administration militaire au territoire du Tchad. Dans la même période, les déficits de budgets locaux du Gabon, du Congo et de l'Oubangui-Chari s'accrochèrent à cause des faibles rentrées de la capitation et du contrôle de leurs ressources naturelles (caoutchouc, bois et ivoire) par les compagnies concessionnaires.

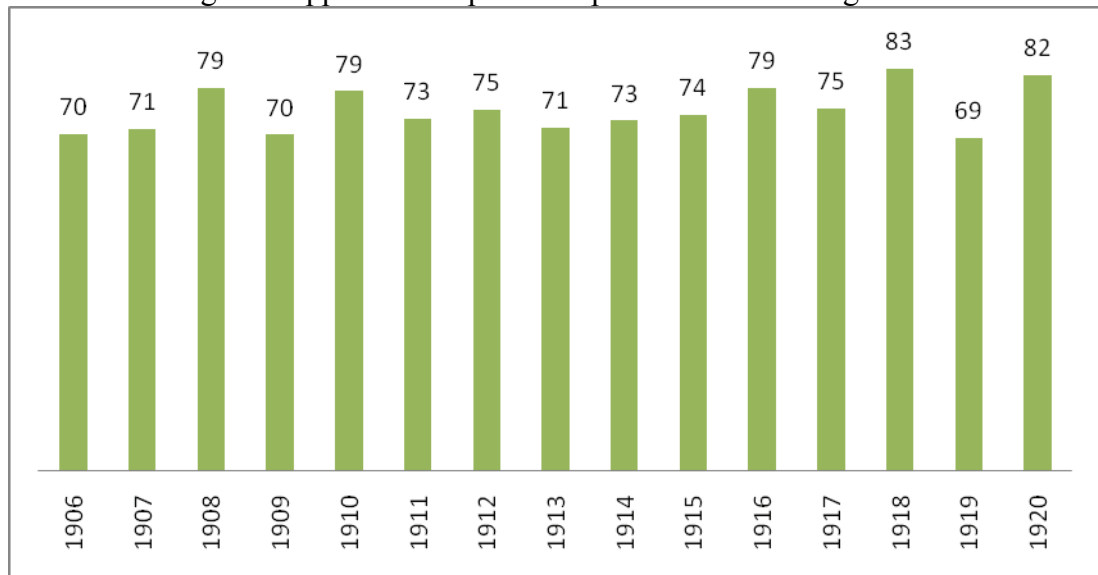
Par contre, la colonie du Tchad, du fait de son occupation tardive, n'avait pas connu le régime de compagnies concessionnaires. Donc contrairement au reste de l'A.E.F., ses ressources naturelles basées sur l'élevage (bœufs, moutons, chameaux...) et l'agriculture (mil, maïs, arachide, blé...) qui pouvaient être exploitées sans investissement préalable avaient donné lieu à des échanges commerciaux intenses entre les différentes régions du Tchad et les colonies anglaises voisines du Nigeria et du Soudan-anglo-égyptien.

3-4) Le rôle régulateur des excédents budgétaires du Tchad

Ces richesses avaient permis à l'administration militaire de tirer des recettes

supplémentaires en taxant le bétail et en relevant des droits de douane sur l'entrée et la sortie des marchandises. Ceux-ci avaient contribué à équilibrer le budget local du Tchad et dégager des excédents budgétaires durant toute cette période. Toutefois la rentrée de l'impôt de capitation fournissait l'essentiel de cette recette budgétaire. Le tableau N° 5 ci-après nous retrace l'apport de l'impôt de capitation dans le budget local du territoire du Tchad par rapport aux autres taxes coloniales :

Figure n° 7 :
Pourcentage de l'apport de l'impôt de capitation dans le budget du Tchad¹



Source : Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1920*, D/4(4) 20.

En même temps, les budgets du reste de l'A.E.F peinaient à s'équilibrer. Pour faire face, le ministre des Colonies Clémentel avait mis sur pied une politique dite de la solidarité territoriale entre les différentes colonies française de l'Afrique centrale. Ainsi, dans son décret du 11 février 1906, réorganisant le Congo français, on pouvait lire: « il importe, entre les territoires dont la valeur financière est inégale, qu'un lien financier régularise les ressources des unes et des autres et affermissse progressivement la stabilité budgétaire du Congo français²».

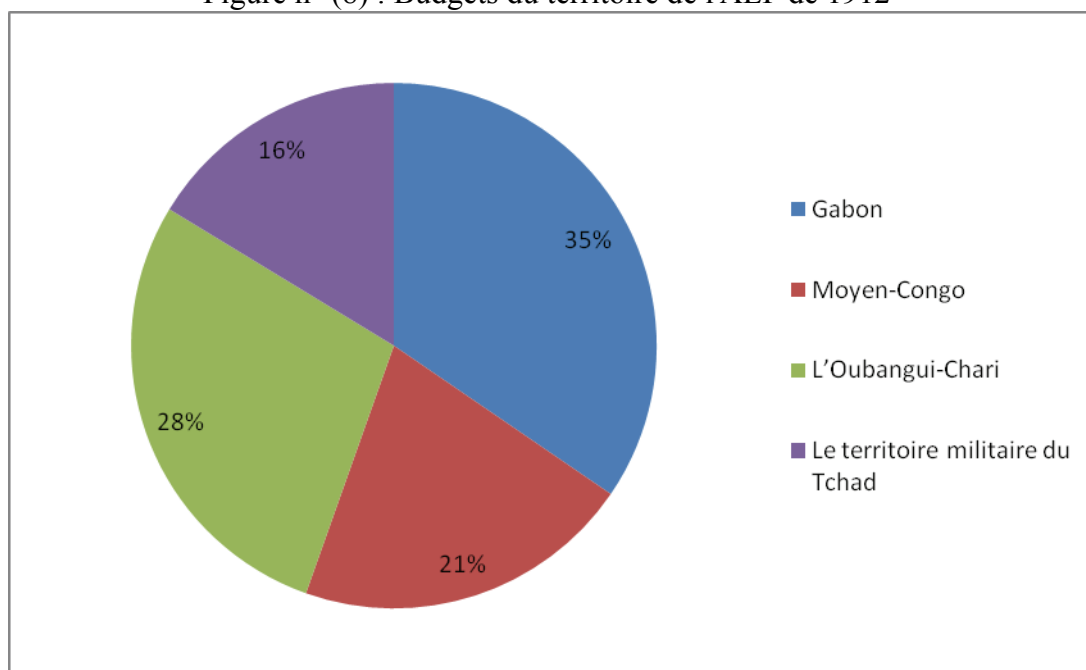
Dès lors, on puisait régulièrement dans le budget local du Tchad pour assainir ceux du reste de l'A.E.F ; en dépit de son faible poids budgétaire au sein de

¹ Voir annexe V, tableau n°(1)

² La réorganisation du Congo, décret du 11 février 1906, la *Quinzaine coloniale* du 25 février 1906, Galicia, BNF.

la confédération de l'A.E.F. La répartition des divers budgets des colonies et territoires de L'A.E.F, pour l'exercice 1912, qui étaient arrêtés en recettes et en dépenses à la somme de 5 550 000 francs dévoile un paradoxe dans la politique de la mise en valeur. En effet, la colonie la plus délaissée, c'est-à-dire, celle du Tchad, devint ainsi la soupape financière du reste de la confédération beaucoup plus riche. Le tableau ci-après nous permet d'apprécier le degré de délaissement de cette dernière, dans laquelle, le territoire du Tchad occupait la dernière place ¹ :

Figure n° (8) : Budgets du territoire de l'AEF de 1912



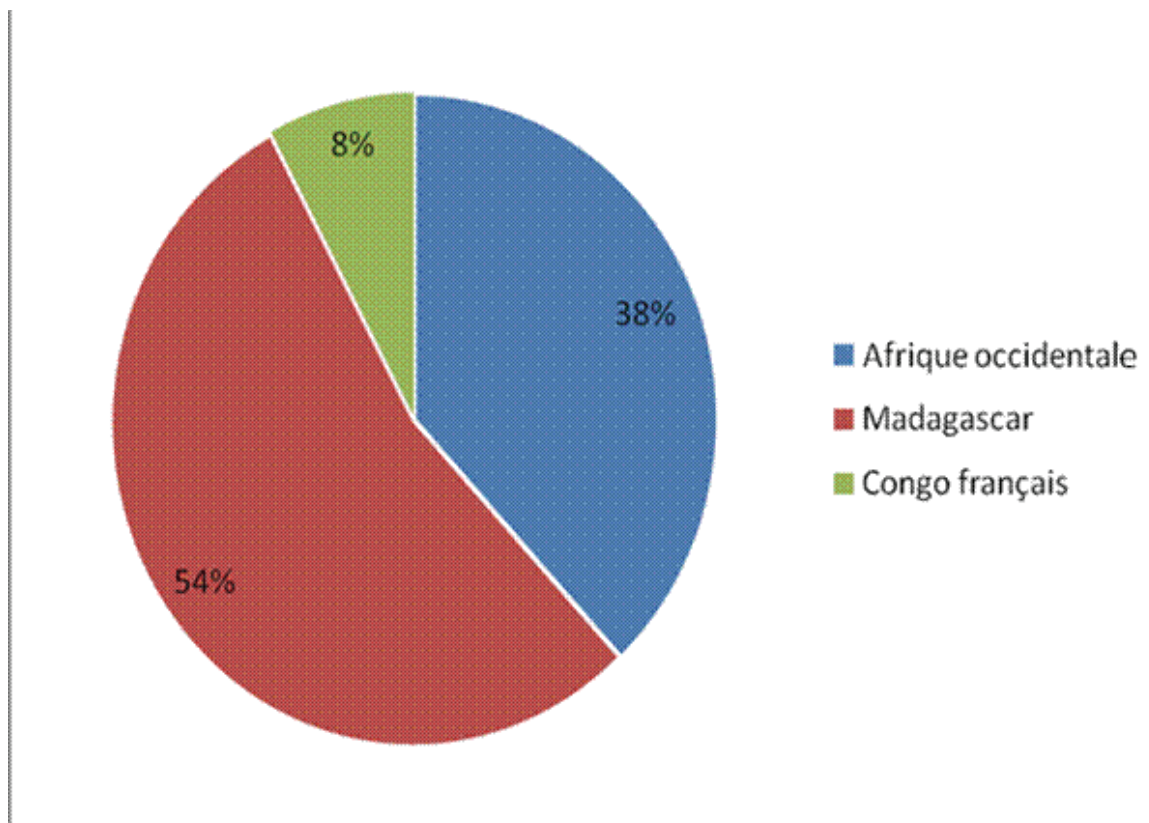
Source : Journal Officiel de A.E.F, arrêté du 27 décembre 1911, la *Quinzaine coloniale* du 25 février 1912, Gallica, BNF.

Cette faible somme budgétaire de territoire du Tchad pouvait être expliquée par l'absence de la réalisation des outillages économiques et sociaux nécessaires à l'installation coloniale comme nous pouvons le constater dans le tableau N° 4. La région du Tchad devint de ce fait une colonie d'exploitation grâce à ses excédents budgétaires qui furent alloués aux budgets des autres territoires du Congo français, où les dépenses liées aux installations des outils de l'exploitation coloniale étaient insuffisamment couvertes par les recettes. En outre, le budget général, la caisse de réserve et l'aide métropolitaine contribuaient aussi à l'équilibre budgétaire de ces

¹Journal Officiel de A.E.F, arrêté du 27 décembre 1911, la *Quinzaine coloniale* du 25 février 1912, Gallica, BNF.

territoires¹. Toutefois la contribution de la Métropole pour le développement du Congo français était très faible par rapport aux restes de la confédération française en Afrique comme nous indique la figure ci-après :

Figure n°(9) : Les sommes dépensées par la Métropole de 1893 à 1908



Source : Assemblée Nationale française, Commission des Affaires extérieures des Colonies et des Protectorats, *Quinzaine coloniale*, 25 février 1909. BNF, Gallica.

On note un délaissement assez criant de la confédération de l'A.E.F en matière d'aide métropolitaine. En effet, les sommes dépensées par la Métropole de 1893 à 1908 dans ces trois confédérations s'élevaient à 559 792 000 francs, dont la part du lion allait à Madagascar, suivie par l'A.O.F ; tandis que l'A.E.F ne recevait que des miettes en dépit de l'abondance de ses ressources naturelles². Toutefois la réalité historique liée à la pénétration coloniale et les différentes politiques économiques suivies par la métropole dans ces trois confédérations pouvaient expliquer cet écart assez déconcertant.

¹ SANMARCO, *Finance publique, les finances de l'A.E.F*, séance du 22 février 1944, Ecole supérieure coloniale, C.A.O.M.

² Député Gérard, L'emprunt du Congo, *Quinzaine coloniale*, 25 février 1909, Gallica, BNF.

Ainsi, durant toute la période de l'administration militaire, la mise en valeur du pays fut sacrifiée aux impératifs militaires et administratifs. En effet, aucune structure sociale et économique majeure ne fut réalisée. Cette politique de délaissement avait permis aux militaires - qui imposèrent l'ordre colonial- de tirer d'énormes recettes budgétaires grâce à l'impôt de capitation et d'autres taxes. De la sorte qu'on puisait dans l'excédent budgétaire de la colonie du Tchad pour en équilibrer ceux du reste de l'A.E.F qui disposait déjà de quelques structures économiques et sociales, mais très rudimentaires par rapport à celles de l'A.O.F et de Madagascar. Il fallut attendre la fin de la première guerre mondiale et l'installation de l'administration civile en 1920 dans la majeure partie du territoire du Tchad pour qu'on assiste à un début d'exploitation des ressources traditionnelles et de mise en valeur du pays.

DEUXIÈME PARTIE :

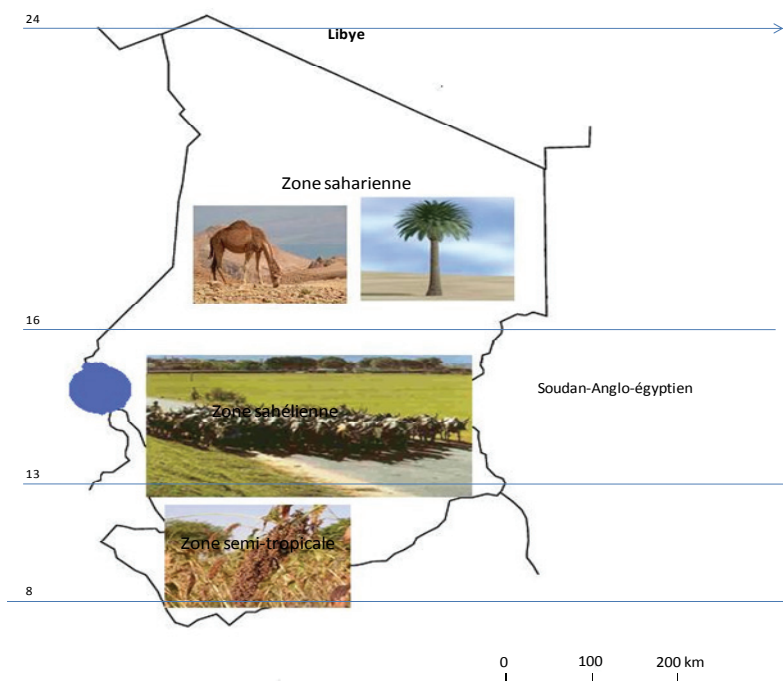
LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES
ET L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE
ENTRE LES DEUX GUERRES

CHAPITRE VI :

LA TENTATIVE D'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES PAR L'ADMINISTRATION COLONIALE :

Les différentes missions d'évaluation économique envoyées par la métropole au territoire du Tchad au début de l'installation coloniale avaient permis de mesurer l'importance économique du pays. De ces études, il ressortait que l'agriculture (culture vivrière) et l'élevage constituaient la base de l'économie du territoire du Tchad ; mais sa valeur réelle était difficilement estimable. L'importance de ces ressources, en effet, variait d'une région à une autre. Cette variation était due à l'immensité de cette colonie qui dispose, comme nous avons indiqué précédemment, de trois zones géographiques nettement distinctes avec une valeur économique très inégale comme nous indique la carte ci-dessous :

Carte indiquant les principales richesses naturelles du Tchad¹



¹ Nous avons réalisé cette carte pour situer géographiquement les principales richesses naturelles du Tchad avant le développement de la culture du coton.

La carte ci-dessus nous permet de préciser les centres de ces trois zones de culture, d'élevage et de désert qui offre une potentialité économique différente mais complémentaire. L'existence, en effet, de l'éleveur et de l'agriculteur dans la même zone ou à sa lisière et aussi le mouvement de transhumance de pasteur vers le Sud donnèrent lieu à des échanges commerciaux intenses. La pratique extensive de l'élevage et le manque de contrôleurs européens pour vérifier l'exactitude des chiffres donnés par les contribuables tendant à dissimuler leurs bétails conduisirent à des estimations vagues et grossières ; surtout en ce que concerne la culture « indigène » dont les terrains mis en valeur n'étaient pas taxés et les études statistiques durant toute la période de l'administration militaire n'étaient pas esquissées.

1) La configuration d'exploitation coloniale de la région du Tchad

1-1) Un régime économique ambigu

Lors du partage du Congo français en 1900 par quarante sociétés concessionnaires pour une durée de trente années, le territoire du Tchad dans ce même moment était dans la première phase de la pénétration française. Il resta donc de ce fait, à l'abri de ce système économique qui délégua la mise en valeur du territoire du Congo français aux compagnies concessionnaires. Celles-ci étaient appelées à organiser la production de ces pays et pour faire du territoire partagé du Congo français l'un des plus riches, comme celui du Congo belge¹. En effet, l'ivoire et le caoutchouc étaient au départ les principales ressources exploitables pour les compagnies concessionnaires, mais la connaissance incomplète de la région, le manque de voies de communication et la recherche de profits immédiats et mirobolants de ces compagnies avaient jeté cette confédération française dans une situation économique lamentable, d'où son nom de « cendrillon coloniale » ou « parent pauvre des colonies françaises ».

Au début des années 1900, Gentil étant commissaire général du Chari avait accordé comme nous avons souligné précédemment le monopole de l'exploitation du caoutchouc et de l'ivoire de la région du Chari à un commerçant européen. A cet

¹Paul BOURDARIE, La colonisation du Congo, *Questions diplomatiques et coloniales*, quatrième année 1900, Tome 1X janvier-juin, Paris, 1900. Pp 1-13, Gallica, BNF.

effet, les chefs Sara furent encouragés à apporter beaucoup de caoutchouc, en guise d'impôt, à l'embryon d'administration civile qu'il avait installé dans la région du Haut-Chari en 1900. Mais en 1902, Destenave, alors commandant militaire du Tchad, incorpora cette région au territoire militaire du Tchad. Du coup, il mit fin aux avantages commerciaux concédés à ce commerçant européen. Toutefois, en février de la même année, la concession attribuée en 1899 à la compagnie de l'Ouahmé-Nana à la frontière l'Est de l'Oubangui fut rattachée administrativement aux pays et protectorat du Tchad¹. Il est cependant difficile d'évaluer l'importance de l'activité économique de cette Compagnie durant cette période du fait de réorganisations incessantes et du manque de statistique douanière durant cette période.

En dépit de l'activité très restreinte de la société concessionnaire, le Commissaire général avait défini par son arrêté en date du 25 avril 1902 le régime fiscal du territoire militaire des Pays et protectorats du Tchad. À cet effet, les droits à percevoir sur les produits importés et exportés étaient comme suit :

Tous les produits importés dans le territoire militaire des pays et protectorats du Tchad étaient taxés à 6 % de la valeur, sauf les armes, les munitions, la poudre et le sel qui acquittèrent le taux de 100%. Pour les alcools, 90 francs furent exigés par hectolitre à 50 degrés centésimaux, soit 180 francs par hectolitre d'alcool pur.

Quant aux produits exportés du territoire militaire des pays et protectorats du Tchad, ils acquittèrent les droits de sortie suivants :

L'ivoire et le caoutchouc : 10 % de la valeur ; Arachides, café, copal rouge, copal blanc (de qualité inférieure), huile de palme, noix palmistes, sésame : 5% de la valeur. En effet, les droits de sortie sur l'ivoire et le caoutchouc étaient perçus sur les bases suivantes :

Morceaux d'ivoire, pilons ; 10 francs le kilogramme.

Dents d'un poids inférieur à 6 kilogrammes ; 16 francs le kilogramme.

Dents d'un poids supérieur à 6 kilogrammes ; 21 francs le kilogramme.

Caoutchouc : 4 francs le kilogramme².

¹ Actes officiels, Journal officiel du Congo, arrêté du 8 mai 1902, *Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1902. Gallica, BNF.

²Régime fiscal du territoire militaire et des pays et protectorats du Tchad, *Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1902. Gallica, BNF.

Malgré cette réglementation, il serait malaisé d'évaluer le volume de la production de ces différentes ressources. En effet, jusqu'en 1907, la région du Tchad était mal connue au point de vue de la mise en valeur car l'administration ne disposait que de bilans sommaires des produits du sol dans le secteur du Mayo-Kébbi, dans la vallée du Pendé, grâce à la mission de Lenfant de 1906 qui avait révélé l'existence de caoutchouc. L'absence des commerçants européens dans cette région empêchait selon Largeau la mise en confiance de l'indigène et son acceptation des faits accomplis¹.

1-2) Les voies de communication, obstacle au développement du commerce français

L'éloignement du pays de toutes les côtes africaines et son immensité géographique avaient rendu son ravitaillement et l'exportation de ses produits très coûteux en ce qui concernait les frais de transport et les temps d'acheminement des marchandises pour les maisons de commerce françaises. En effet, la question des transports dominait celle de l'exploitation économique de cette colonie. Toute exportation y était une difficulté pour le commerçant métropolitain. Toutefois, pour expédier des produits en France vers le Tchad, il pouvait envisager quatre voies : Celles de l'Ouest, l'une par Kano (point terminus du chemin de fer de Nigeria), l'autre par Garoua (point de terminus de la Compagnie Anglaise qui effectue les transports sur la Bénoué) ; celle de l'Est, par l'Egypte ; celle du Sud, par Brazzaville².

En optant pour la première voie c'est dire la route de Kano, les maisons de commerce ou le commerçant européen devaient faire porter les marchandises à dos de chameaux, au prix minimum de 25 livres sterling la tonne en 1921. L'approvisionnement en chameaux était difficile à cause sans doute du manque de ressources en camelins au Nigeria. En outre, la route était coupée de fin juin à fin octobre par les inondations annuelles, et le risque de casse était élevé lorsqu'il s'agissait d'objets fragiles. Toutefois la substitution de bœufs ou d'ânes aux chameaux était possible dans cette route, mais elle ne représentait pas beaucoup

¹Lt Colonel LARGEAU, *Rapport d'ensemble sur la situation du Territoire en juillet 1907*, C.A.O.M, 4(4°) d 7.

²Bruneau DE LABORIE, *Etudes des voies d'exportations de la colonie du Tchad, Recherche congolaise*, n° 12, 1930, p.3-9. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00583.

d'avantage. À noter que de Kano au port d'embarquement, qui est Lagos, le service était assuré par un chemin de fer anglais. Il avait toujours des marchandises en abondances. Cette circonstance lui donnait une latitude d'ajournement qui apparaissait volontaire pour empêcher une exportation par grosses quantités de produit français vers ses colonies de l'Afrique centrale, qui était vue défavorablement par l'Angleterre¹.

La deuxième voie pouvant être emprunté par le commerçant français, était celle de Fort-Lamy-Garoua. En choisissant celle-ci, six routes, les unes terrestres, les autres mi-terrestres, mi-fluviales pouvaient le conduire à Garoua :

- 1° Le Logone, Bongor, Tsébé, Yagoua, Kalfou, Guidiguï, Léré, Garoua ;
- 2° Variante par Dorno, Mbourao, Léré ;
- 3° Fort-Lamy, Maroua, Léré, Garoua ;
- 4° Fort-Lamy, Maroua, Garoua ;
- 5° Fort-Lamy, Mora, Maroua, Garoua ;
- 6° Fort-Lamy, Pous, Mora, Maroua, Garoua.

Elles étaient équivalentes à peu de chose près. En effet, par la première d'entre elles, les marchandises étaient transportées par la voie fluviale du Logone entre Fort-Lamy et Tsébé par baleinière de trois tonnes, louée à la compagnie de l'Ouham et Nana au prix de 5 francs par jour, plus le salaire des payeurs, au total 16 francs ; on payait l'aller et le retour, soit quinze jours, dans l'ensemble, 240 francs, soit 80 francs par tonne. De Tsébé à Garoua, il fallait employer des porteurs car il n'existait aucune possibilité de transport par des animaux. Ils revenaient à 2 francs par jour, pour la charge de 25 kilogrammes. Il y avait douze étapes, depuis la rive du fleuve, ce qui faisait 24 francs par charge, soit 960 francs la tonne, venant s'ajouter aux 80 francs ; en tout, les frais de transport d'une tonne s'élevaient à 1040 francs. Cependant, en empruntant le tronçon de Léré à Garoua, le cours du Mayo-Kébbi, ou celui de la route de terre Dorno, Mbourao, Léré, ce chiffre pouvait être légèrement réduit car les frais de portage étaient moindres. Mais la réduction était insignifiante, et aucune des cinq autres routes n'offrait des conditions sensiblement moins onéreuses².

¹Bruneau DE LABORIE, Etudes des voies d'exportations de la colonie du Tchad, *Recherche congolaise*, n° 12, 1930, p.3-9. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00583.

²*Ibid.*

A noter qu'en 1920, un convoi regroupant six mille porteurs avait transporté cent cinq tonnes par l'une de ces routes. Mais celles-ci étaient rendues impraticables, de fin juin à fin octobre, par l'inondation. L'arrivée à Garoua ne faisait que substituer à ces difficultés un aléa d'un ordre différent. Il n'existait sur la Bénoué, pour gagner le Niger et la côte qu'une seule compagnie de transport, la Niger C°. Elle n'était à même de transporter qu'une fois par an, entre juillet et septembre, les eaux étant trop basses pour ses navires pendant les autres mois de l'année ; trois ou quatre bateaux venaient à cette époque à quelques jours d'intervalle. De ce fait, la compagnie anglaise étant acheteuse et exportatrice de coton ne pouvait satisfaire qu'aléatoirement de l'exportation éventuelle vers la France ; car elle ne disposait réellement, en dehors de ses propres marchandises, que d'un fret presque insignifiant. À la montée, en revanche, l'importation trouvait auprès d'elle de plus grandes facilités. En ce qui concerne son prix, il variait entre 17 et 20 livres sterling la tonne cubique¹.

Quant à la voie de l'Est, dite voie d'Abéché, était en 1921 à trente-cinq jours de Fort-Lamy. Le transport sur cette ligne, interrompu après les pluies, se fait par bœuf, à raison d'1 franc par jour pour un animal portant 80 kilogrammes. D'Abéché, il fallait cinquante jours pour gagner El Obeïd (une ville au centre du Soudan, qui fut un important centre caravanier sur la route du Tchad à la mer Rouge), par chameaux, au tarif d'environ 40 francs par kountar de 100 livres anglaises. Cette route n'était d'ailleurs utilisée que par les commerçants du Ouaddaï, où dans les années 1920, il n'existait pas de maison européenne. On pouvait aussi utiliser la route du Nord : d'Abéché, par Koufra et Benghazi ; d'Abéché, par Bardaï, Mourzouk, et Tripoli. Elles étaient ouvertes aux seules caravanes indigènes et n'offraient pas d'intérêt commercial pour les maisons européennes. Aussi la route Mao-Bilma–Tamanrasset-Alger ; d'ailleurs le tronçon Bilma–Tamanrasset était très difficile².

Enfin la voie du Sud, celle de Brazzaville, qui emprunte successivement le réseau fluvial du bassin du Chari, la voie de terre, le bassin du Congo et le chemin de fer Congo belge. Sur les réseaux fluviaux, les transports étaient organisés, mais d'une façon qui ne pouvait être considérée comme commerciale, en vue surtout d'un

¹Bruneau DE LABORI, *Op. cit.*, n° 12, 1930, p.3-9. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00583.

²*Ibid.*

trafic important. En effet, sur la piste qui rejoint le bassin de l'Oubangui, il fallait recourir au portage à dos d'homme et à des automobiles¹. Celles-ci demeuraient jusqu'à la fin des années 1920 très rares et très coûteuses. À titre d'exemple, en 1924, la colonie du Tchad avait importé un seul véhicule contre dix pour le Moyen-Congo et quinze pour l'Oubangui-Chari dans la même période². À partir de Brazzaville, il fallait emprunter le seul chemin de fer qui fonctionnait à l'époque, celui du Congo belge. Ce trajet n'offrait aucun intérêt économique car il était très coûteux et les durées de livraison étaient très longues malgré le fait que l'essentiel de son tronçon traversait les territoires français de l'Afrique centrale. On note que Fort-Lamy reçut, en janvier 1922, un envoi de matériel expédié de France par Brazzaville vers le mois de juillet en 1920³.

Cet exemple illustre les difficultés de cette voie, mais ce ne fut pas la règle générale. En réalité de 1900 à 1930, l'itinéraire de Brazzaville à Fort-Lamy se décomptera ainsi :

- Brazzaville – Bangui par voie fluviale, 13 jours ; séjour à Bangui, 5 jours ;
- Bangui – Fort-De Possel par voie fluviale, 5 jours ; séjour à Fort-De Possel, 3 jours ;
- Fort-De Possel – Krébedjé (Fort-Sibut) par sentier, 10 jours ; séjour à Krébedjé, 2 jours ;
- Krébedjé – Gribingui (Fort-Crampel) par sentier, 10 jours ;
- Fort-Crampel – Fort-Archambault par fleuve, 15 jours ; séjour à Fort-Archambault, 5 jours ;
- Fort-Archambault – Fort – Lamy, par fleuve, 15 jours.

Il fallait en tout 83 jours pour atteindre cette dernière⁴.

Il résulte donc que ces différentes voies ne représentaient aucun intérêt économique pour les maisons françaises à cause de leur prix prohibitif, de l'incertitude sur la date et le fait même du départ, de gros risques de détérioration en route, de transports à la merci de compagnies étrangères, voire concurrentes, et de

¹*Ibid.*

²ANTONETTI, Discours et rapports sur la situation générale de l'Afrique équatoriale française de 1927-1931, *Bulletin du comité de l'Afrique Française*, Renseignements coloniaux, 1931, p. 97. Cote CF B 00523.

³Bruneau DE LABORIE, *Op. cit.*, n° 12, 1930, p.3-9. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00583.

⁴ Jacques BOISSON, *Op. cit.*, p. 148.

l'énorme durée du trajet. Ces difficultés réduisirent l'échange entre la colonie du Tchad et la Métropole, d'une part, et aussi avec les autres confédérations de l'A.E.F., d'autre part. Dans le même moment, on assistait à un mouvement commercial intense entre les régions du Tchad et les colonies anglaises du Nigeria à l'Ouest et du Soudan à l'Est.

1-3) Les maisons de commerce européennes face à la concurrence locale

L'exploitation rationnelle des différentes ressources naturelles du Congo français en général et de celles du territoire du Tchad en particulier était quasi inexistante. En effet, outre le manque de connaissance de ces pays, le problème de la communication dans cette région était tel qu'en dehors des cours d'eau aucune voie n'était praticable à cause de la densité de la forêt dans la zone équatoriale. A ce sujet, lors de son périple dans toute l'A.E.F de 1925, le Gouverneur Antonetti avait estimé que : « l'A.E.F est à actuellement un immense corps qui n'a pas de système nerveux et auquel peut s'appliquer le proverbe Abyssin (le chien ne connaît pas le maître de son maître). Les difficultés de communication sont telles que les directives s'évaporent en cours de route, et, le contrôle étant presque inexistant, chacun fait à peut près ce qu'il lui plaît ¹».

Cependant le cas du Tchad était le pire à cause de son éloignement de la côte et les problèmes de la communication inhérents à son immensité. Ceux-ci accentuèrent son isolement et grevèrent toutes les activités commerciales européennes. De ce fait, comme corollaire à cette situation, le ravitaillement du Tchad en marchandise était beaucoup plus ardu et très coûteux à cause du portage et de l'absence de moyens de transport. À titre d'exemple, en 1906, la route du Tchad par le Congo et l'Oubangui était extrêmement coûteuse pour les marchandises. Elle faisait supporter à une tonne de marchandises, de Bordeaux à Fort-Lamy, une dépense de 2.000 francs².

¹ Rapport de tournée du G.G Antonetti 192, C.A.O.M, 5D 5 (5) 25.

²Le commandant Lenfant, La grande route du Tchad, *le Tour du monde*, n° 42.- 15 octobre 1904. Gallica, BNF.

De ce fait, le système concessionnaire proprement dit- qui gouverna l'activité économique du Congo, du Gabon et de l'Oubangui-Chari- ne fut pas transposé au territoire du Tchad à cause de toutes ces difficultés et aussi à cause de l'importance limitée des ressources de la région du Tchad en caoutchouc et en ivoire. Toutefois, à partir des années 1910, on assiste à un début d'installation des représentations du commerce européen à Fort-Lamy, Fort-Archambault et à Behagle (Lai). Dans la première, il fut représenté par la compagnie française de l'Ouahmé et Nana, par la maison Léon Mathey et par la maison Canaris Tangalakis de Kano qui était venue fonder un comptoir à la fin de l'année 1915. On note aussi la présence de l'Ouahmé Nana à Fort-Archambault et aussi d'un comptoir à Behagle qui était assuré par un européen appelé Bastet. En effet, la maison Mathey et Canaris commerçait presque uniquement avec Kano, où elle se ravitaillait entièrement ; elles y envoyait également des produits : du sel indigène, des peaux, de l'ivoire et des bœufs très demandés depuis la fin de 1915¹.

A côté de ces maisons européennes, il faut citer les commerces fezzanais, installés un peu partout au territoire du Tchad et dont les principaux représentants, à Fort Lamy à l'époque, étaient les nommés : Mahamed Nadar et Arifa Gajji ; ils commerçaient surtout avec les populations locales et par leur intermédiaire. Ils se fournissaient à Kano ; certains d'entre eux faisaient des affaires d'une réelle importance et approvisionnaient la clientèle européenne avec succès. Quant au commerce local, il était entre les mains des colporteurs, la plupart circulaient d'un marché à l'autre. Ce sont les Bornouans qui tenaient la place la plus importante².

Toutefois il serait malaisé d'évaluer l'importance de ces trafics ; étant donné que le territoire du Tchad à cette époque était dans une phase de pénétration coloniale. À noter qu'en 1912, l'ensemble du trafic (importation et exportation) entre le territoire du Tchad et le Haut-Nil, la Tripolitaine ou le Nigeria était estimé à deux millions de francs. Mais ce chiffre ne reflétait pas l'importance de mouvement commercial dans ces régions parce qu'aucun service de contrôle ne fonctionnait à

¹Commandant du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble pour l'année 1915 Fort Lamy, le 28 juillet 1916*, C.A.O.M, d/4 (4) 15.

²Commandant du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble pour l'année 1915 Fort Lamy, le 28 juillet 1916*, C.A.O.M, d/4 (4) 15.

cette époque¹. De sorte qu'à la veille de la seconde guerre mondiale l'économie de la colonie du Tchad était restée fermée au point de vue de l'exploitation coloniale à cause du coût de transport lié aux difficultés des voies de communication. A ce sujet, les principales ressources naturelles du Tchad (l'élevage et l'agriculture vivrière) n'offraient pas, nous semble-t-il, une valeur économique exportable vers la Métropole. Par conséquent, ses trajectoires économiques s'orientèrent vers les colonies anglaises du Nigeria et du Soudan, où le commerce anglais connut un grand développement.

2-L'évolution de l'économie traditionnelle :

2-1) La conception économique de l'agriculture de subsistance

La base de l'alimentation des populations du territoire du Tchad était fournie essentiellement par les mils et les sorghos, dont les grains, pareillement pilés et bouillis, donnent un mets d'aspect semblable : la « boule ». Les mils et sorghos se partagent la savane et la zone soudanienne et on y cultive aussi l'arachide, le maïs, le sésame.

La production de ceux-ci reposait sur une organisation hiérarchisée, dans laquelle des compétences d'ordre mystique déterminaient la méthode culturale et le partage de la récolte. En effet, pendant la saison d'hivernage, l'agriculture constituait la base de l'activité principale de la collectivité villageoise utilisant des moyens aratoires adaptés à leur milieu naturel. Le paysan tchadien dispose ainsi d'un nombre d'outils dans son travail : la hache, qui sert à ébrancher et la houe, qui sert au sarclage. Au Tchad, le système de culture repose, en général, sur la jachère arborée : en saison sèche, on disperse les branches et les troncs coupés sur le champ préalablement délimité. Le feu est mis à ces débris secs juste avant les premières pluies. Il faut noter que, du Nord au Sud, la notion de propriétaire est inconnue. Chez les musulmans, la terre appartient à Dieu et ses fruits à ceux qui la cultivent. En pays animistes, l'attribution des champs repose sur le même principe².

¹Gouvernement Général de l'Afrique équatoriale française, *L'évolution économique des possessions françaises de l'Afrique équatoriale*. Service des Affaires économiques, Librairie Félix ALCAN, Paris, 1913, B.D.I.C, Cote 543.

² Pierre HUGOT, *Op. cit.*, p. 60.

Dans la conception traditionnelle africaine, il n'y a pas de distinction entre la souveraineté et la propriété du clan sur la terre. Celle-ci n'est pas un bien de production, elle est une nécessité vitale pour le maintien du groupe et comme telle, elle est inaliénable. Chacun l'utilise selon les coutumes, en fonction de ses besoins de subsistance et de ceux du groupe, sans qu'il puisse être question pour lui d'une propriété, car la terre n'a pas de valeur économique, ni d'échange, ni de rendement¹. Ainsi au Tchad, on note la présence de chefs de terre qui cumulent souvent cette fonction avec celle de chef de village. Leur rôle était de préserver la fécondité des champs en exigeant des sacrifices au moment de la célébration de principaux événements du calendrier agricole (début de semis, la récolte etc.). En échange, ils prélevaient une partie des récoltes, mais cette pratique a été interdite à la fin de période coloniale².

Il semble que l'ébranlement du collectivisme agraire ait entraîné une baisse de la production des cultures vivrières. En fait, les estimations des cultures de denrées vivrières apparaissent rarement et de manière irrégulière dans les rapports des autorités coloniales. Toutefois, certaines sources de l'époque coloniale notent que le Tchad se suffisait en denrées alimentaires d'origine végétale, les disettes y étaient inconnues et le seul problème alimentaire était le ravitaillement des villes³. Par contre, cette société était confrontée à des calamités naturelles dont elle ne disposait pas des moyens suffisants pour les combattre, telles que : la variole qui tuait les hommes, les sauterelles qui détruisaient les récoltes et la peste bovine qui décimait le bétail. En plus, les guerres intestines la ravageaient : ainsi, le Sud du Tchad était exposé aux attaques des esclavagistes, qui pouvaient se produire chaque année et aboutir à la fois à la capture des jeunes et des femmes ainsi qu'au pillage des récoltes⁴. En outre, l'augmentation de la population, l'épuisement de la terre et la méthode traditionnelle de la culture vivrière accentuaient la sous-alimentation.

2-2) La gestion administrative de la production vivrière

¹ Ministère de France d'Outre-Mer, *Les capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'économie rurale*, IIIe Symposium international d'économie rurale tropicale, Paris, 1957, p. 46.

² Pierre HUGOT, *Op. cit.*, p. 61.

³ Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Op. cit.*, octobre 1960. p. 10.

⁴ Christian BOUQUET, *Op. cit.*, p. 48.

Etant donné que le territoire du Tchad n'avait pas connu l'implantation de fermiers européens, l'intervention métropolitaine en faveur de la culture vivrière fut très limitée ou quasi inexistante durant toute la période de l'administration militaire. Mais celle-ci avait créé des silos de réserve dans la plupart des villes de garnisons (Fort-Lamy, Kanem, Abéché et Borkou) pour répondre aux besoins des troupes pendant la période de soudure ou en cas de disette causée par l'irrégularité de la saison de pluie ainsi que pour parer à l'attaque acridienne dont le rythme des invasions oscillait de 2 à 3 années successives comme celle de 1900-1902 puis 1913-1915 enfin 1929-1930¹.

A noter que pour assurer l'approvisionnement de ces silos de réserve, une note du 6 novembre 1919 avait réglementé la modalité de ravitaillement de services civils et militaires dans des régions sujettes aux déficits alimentaires de la colonie du Tchad. Ainsi, le Ouaddaï, le Kanem et le Batha devaient fournir au Borkou et à l'Ennedi le mil nécessaire pendant la période de l'abondance. Mais en cas de disette, les régions sahéliennes devaient s'approvisionner elles-mêmes auprès des circonscriptions méridionales du Moyen-Chari, du Moyen-Logone et du Baguirmi².

Cependant, l'amélioration de l'alimentation de la population locale fut évoquée inlassablement par la plupart des administrateurs coloniaux. Mais leurs actions se bornèrent à critiquer la monoculture, les méthodes culturales primitives et l'insouciance de la population ; mais en même temps, aucune mesure n'avait été prise pour parer à ces difficultés. Donc il fallut attendre les années 1920 pour qu'on assiste à un début d'implication de l'administration coloniale dans la production agricole traditionnelle. Cette intervention se caractérisa d'abord par des actions administratives exercées sur les chefs de canton et les chefs de villages et aussi par l'introduction de nouvelles méthodes culturales. Cette action combinée consistait à étendre les cultures vivrières, avec des cultures contraires au goût des populations, à varier les cultures, de façon à échelonner les récoltes, à rendre plus facile la

¹ MARCHESSOU, *La situation alimentaire du département du Chari-Bangouran*, lettre confidentielle, Brazzaville 2 mars 1932, C.A.O.M.

² Le commandant du territoire du Tchad, *Instruction relative à la construction et au fonctionnement de greniers administratifs et au ravitaillement en année de disette*. Fort-Lamy, le 6 novembre 1919, C.A.O.M, 4(4) D 19.

soudure, à introduire des produits moins éprouvés par la sécheresse ou les sauterelles et à encourager les agriculteurs par une vente libre de leurs récoltes¹.

Pour concrétiser ces projets, un service agricole fut créé en 1922, mais son fonctionnement était très rudimentaire. En effet, jusqu'en 1931, il n'avait que deux conducteurs de travaux agricoles : EPAILLY et ESTEVE, en service à Fort Lamy, et un agent auxiliaire, DUMONT, qui était à Bongor. En 1928, le service agricole avait tenté dans de modestes stations d'essai du Bahr-Lign, de Bongor et de Fort-Lamy, l'amélioration des espèces de semences cultivées localement. Cette tentative portait sur la sélection du maïs, la conservation des fourrages ensilés ; le développement de la traction animale, méconnue jusqu'ici. Ainsi, 20 charrues furent réalisées et distribuées aux agriculteurs². Mais les résultats obtenus étaient forts décevants à cause des considérations budgétaires [...] et aussi par l'indifférence des indigènes aux nouveaux procédés culturaux.³.

Pour l'inspecteur général de la colonie du Tchad, l'aide à l'agriculture devait se faire par des distributions d'outils aratoires de semences et par des avances en argent. L'administration locale avait indiqué dans une lettre 34.5 AP du 6 octobre 1930, adressée au Gouvernement Général, un projet de répartition de 95.586 francs, part réservée au Tchad sur les redevances de la B.A.O. (la Banque d'Afrique Occidentale) sur la circulation fiduciaire. Mais la somme ne fut jamais versée et la même lettre envisageait un prêt d'un million par la B.A.O. pour installer des moniteurs agricoles : 10 au Mayo-Kébbi, 5 à Bousso, 10 à Melfi et surtout l'organisation de coopératives agricoles. En effet, un essai de coopérative avait été tenté à Bongor ; pour développer la production et en faciliter l'écoulement, on prévoyait même l'achat d'une flottille. Mais cette question essentielle des coopératives s'enlisa dans des correspondances sans fin. En outre, la circulaire du 21 août 1931 avait prescrit les versements aux silos de réserve de semences de 1 à 5 kilos par contribuable⁴.

¹ G. GAYET, *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

²G. GAYET, *Op. cit.*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

³ *Ibid.*

Dans la même année, le Lieutenant-gouverneur du Tchad adressa le 15 décembre 1931 un projet de statuts de « sociétés indigènes de prévoyance et de crédit des agriculteurs éleveurs du Tchad », à instituer dans chaque circonscription. Il s'était inspiré des expériences similaires du Cameroun et de l'A.O.F par les décrets du 4 juillet 1919 pour le premier et du 5 octobre 1923 pour ce dernier. En effet, la circulaire 138 du 20 août 1931 demandait à tous les chefs de circonscription de préparer la mise en application de ces sociétés de prévoyance en question dans leur circonscription. Mais, jusqu'au milieu des années 1930, la circulaire resta lettre morte et rien n'avait été réalisé. De fait, le Lieutenant-gouverneur du Tchad, Marcel de COPPET se plaignait du manque de soutien du gouverneur Général de l'A.E.F et de son opposition marquée à tous ses projet en faveur de la culture vivrière : « je dois dire, en toute sincérité que je me suis heurté à une opposition constante de la part du Gouvernement Général à chaque fois que j'ai voulu faire quelque chose dans ce domaine ¹».

2-3) L'absence d'investissement et le coût du ravitaillement en vivres

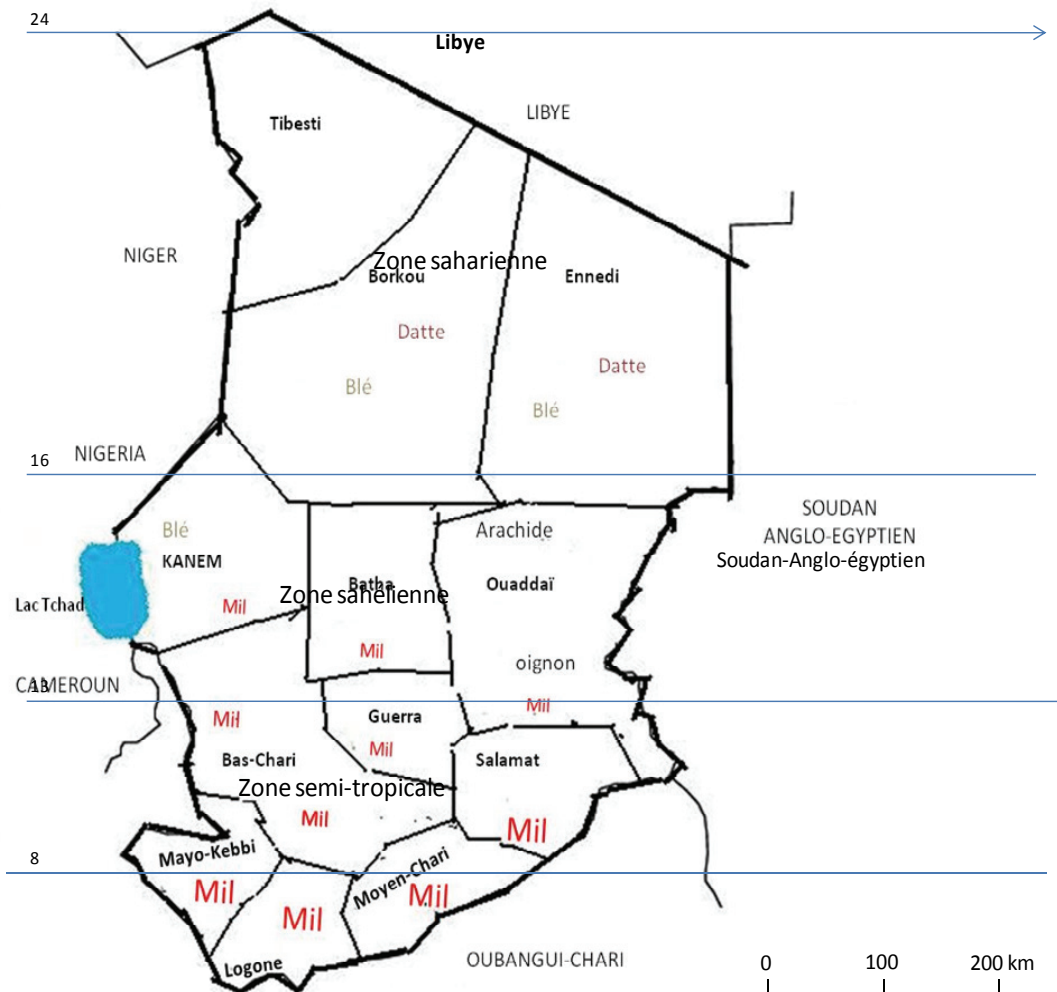
La précarité de la culture vivrière dans la colonie du Tchad était telle que l'Inspecteur des colonies avait demandé de hâter la mise en place des structures et des crédits permettant l'amélioration d'alimentation de la population locale : « Il est indispensable que les projets sortent des controverses de bureau ; leur véritable redressement sera effectué par expérience sur place. Le Tchad ne bénéficie en rien du fonds de 20 millions voté en 1931 par le Parlement pour protection des cultures indigènes (sauf quelques dizaines de mille francs touchés par la Cotonfran). Un million d'agriculteurs et éleveurs du Tchad, intelligents et susceptibles d'évolution, doivent bénéficier du crédit agricole indigène ; il mérite quelques dotations sur emprunt ou sur le budget, et une cotisation légère ». Mais le crédit agricole, tel qu'il était organisé par l'arrêté général du 7 décembre 1931 ne pouvait bénéficier au Tchad, à cause de l'absence de toute colonisation européenne².

¹Réponse du le Lieutenant-gouverneur du Tchad, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M.,

²G. GAYET, *Op. cit.*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M.,

En outre, pour faire face à la disette périodique et contrecarrer la spéculation des commerçants locaux, l'administration avait institué en 1931 à la Mairie de Fort-Lamy un centre d'achat du mil à bureau ouvert au prix de 0 f, 50 le kilo pendant la période de soudure. Dans cette année, grâce à une abondante récolte dans le Bornou et à la baisse de la livre sterling, le centre avait importé de 600 à 700 tonnes¹.

Carte agricole du Tchad²



Cette carte nous permet d'abord de localiser les régions productrices de cultures vivrières. Il apparaît donc que le mil est cultivé dans la plupart des régions, sauf dans la zone désertique où la condition climatique ne le permet pas. Le mil, en effet, constituait l'aliment de base de la majeure partie de la population. Mais il serait

¹ GAYET G., *Op. cit.*, le 15 avril 1932, C.A.O.M.,

²

malaisé d'évaluer l'importance économique réelle de chaque région, surtout en ce qui concerne la production agricole traditionnelle dans cette période. À noter que, pour étudier la répartition de l'élevage, pratiqué aussi de façon extensive et évaluer son importance économique, on possède des bases précieuses dans la taxation fiscale du bétail. Par contre, jusqu'à la fin des années 1920, il n'existait aucune base permettant d'évaluer la production agricole, surtout celle des cultures dites «indigènes ». Cette absence était due, selon l'administrateur MEUNIER, aux pratiques extensives de la culture vivrière dans la colonie du Tchad et aussi au fait que les terrains mis en valeur n'étaient pas taxés¹.

Il fallut attendre 1931 pour qu'un bureau économique soit créé par un arrêté du 3 août 1931 et sa direction fut confié à LEVY (Adjoint principal des Services Civils). Le but de cette nouvelle structure était de regrouper tous les renseignements économiques fournis par les différentes circonscriptions et de dresser une sorte d'inventaire économique. Ainsi, au cours de la première inspection de ce bureau à la date du 31 décembre 1931, de nombreuses imprécisions furent constatées au sujet des cultures vivrières. Quelques chiffres fournis par le Kanem illustraient cette approximation : 800 tonnes de maïs, alors qu'il n'en est récolté que 200 tonnes réellement². Mais les premiers renseignements établis par ce bureau en matière de volumes de la production agricole traditionnelle dans chaque région du Tchad montrent l'espèce et la capacité de la production de ces différentes zones comme nous pouvons le constater dans les tableaux ci-après :

¹ G. GAYET, *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad 1932, C.A.O.M.,

²*Ibid.*

Tableau n° (1) : Première statistique agricole de la culture vivrière de la colonie du Tchad(1931)

| Circonscriptions | Petit mil | | Mil | Mil rouges | | Berbère | |
|------------------|-----------|------------|-------|------------|-------|-----------------|-------|
| | Prod. T | Disp. Exp. | Prod. | Prod. | Disp. | Prod. T | Disp. |
| Bas-Chari | 8 | | | | | 3.100 | 1.300 |
| Baguirmi | 3.400 | | | | | 22.800 | 5 |
| Batha | 10.000 | | | 35.000 | | 21.000 | 83 |
| Borkou | 150 | | | | | | |
| Kanem | 2.300 | 15 | | | | 300 | |
| Mayo-Kebbi | | | | 80.000 | | | |
| Ouaddaï | 50.000 | | | | | | |
| Salamat | 70 | 30 | | | | gros mil: 1.000 | 300 |
| Total | 65.928 | 45 | | 115.000 | | 48.200 | 1.688 |

| Circonscriptions | Haricot | | Riz | | Blé | | Arachides | |
|------------------|---------|------------|---------|------------|---------|------------|-----------|------------|
| | Prod. T | Disp. Exp. | Prod. T | Disp. Exp. | Prod. T | Disp. Exp. | Prod. T | Disp. Exp. |
| Bas-Chari | 350 | 200 | 1.600 | 1.100 | | | 9 | 2 |
| Baguirmi | 700 | | | | | | 1.700 | 700 |
| Batha | 160 | | 25 | | | | 185 | |
| Borkou | | | | | 120 | | | |
| Kanem | 220 | 100 | 3 | | 585 | 50 | | |
| Mayo-Kebbi | 1.600 | | 200 | | | | 400 | |
| Ouaddaï | 100 | | 8 | | | | 30 | |
| Salamat | 50 | 20 | 0.50 | | | | 100 | 20 |
| Total | 3.180 | 320 | 1.836 | 1.100 | 705 | 50 | 2.424 | 722 |

| Circonscriptions | Maïs | | Sésame | | Creb | |
|------------------|----------------|------------|---------|------------|---------|------------|
| | Prod. T | Disp. Exp. | Prod. T | Disp. Exp. | Prod. T | Disp. Exp. |
| Bas-Chari | 890 | 390 | 2 | 1 | | |
| Baguirmi | 350 | | | | | |
| Batha | 5 | | 486 | | 1.500 | |
| Borkou | | | | | 100 | |
| Kanem | 800 brut 1.200 | | | | 7.200 | 3 |
| Mayo-Kebbi | 60 | | 800 | | | |
| Ouaddaï | 7 | | 25 | | 60 | |
| Salamat | 75 | 5 | 30 | 5 | 5 | |
| Total | 3.387 | 395 | 1.343 | 6 | 8.865 | 3 |

Source : Lieutenant-gouverneur du Tchad, Culture vivrière, colonie du Tchad, Bureau économique, 1931, CAOM.

Ces tableaux révèlent l'importance de volume de production et la spécificité agricole de chaque région. On note ainsi que le Batha et le Mayo Kébbi étaient les grands producteurs du mil rouge qui constituait leur principal aliment de base et qui servait aussi à la fabrication de l'alcool traditionnel appelé *Marissé*. Tandis que le petit mil était produit dans toutes les régions du Tchad, mais avec un volume de production inégal. Il serait cependant très difficile d'évaluer la valeur marchande de la production de la culture vivrière à cause de son caractère non marchand, car elle est destinée essentiellement à la consommation familiale. Toutefois, les produits

vivriers constituaient l'ossature de l'économie traditionnelle basée sur le troc, surtout en ce qui concerne les échanges entre les éleveurs et les agriculteurs.

3) L'importance numérique et économique du bétail

3-1) Les différentes races du bétail et leur mode de l'élevage

Le troupeau de la colonie du Tchad est irrégulièrement réparti suivant les zones géographiques. Toutefois l'importance numérique de troupeaux varie d'une région à l'autre et aussi l'intérêt économique de chaque race. Les espèces bovines représentées par les zébus et les taurins (ou bœufs proprement dits) offraient sans doute plus d'intérêt¹. Le zébu arabe représente une part importante de l'effectif total, et c'est principalement pour les nécessités de son élevage que s'effectue le mouvement de nomadisation. C'est un animal de petite taille, d'un poids moyen de 350 kilogrammes, particulièrement bien adapté à des conditions climatiques difficiles et qui s'avère capable de résister aux disettes périodiques de saison sèche. Son aire de dispersion couvre l'ensemble du Tchad à bétail. Au voisinage du Nigeria, dans tout le Kanem et le Chari-Baguirmi, on rencontre le zébu peul (variété Bororo rouge), qui est de plus grande taille et porte d'immenses cornes spiralées. Plus que le zébu arabe, il s'accommode d'un climat assez humide. Il convient de signaler également les zébus nains du Logone, encore que ceux-ci soient peu nombreux. Ils ne dépassent guère 100 à 150 kilogrammes, et la femelle ne donne qu'un demi-litre de lait par jour².

Les taurins sont représentés par le bœuf Kouri. Sur les îles et les bords du lac Tchad, est élevé cet animal que sa silhouette caractéristique a contribué quelque peu à populariser. La nature l'a doté en effet de cornes très volumineuses (bien que légères) en forme de lyre, d'où son nom de « bœuf à grosses cornes » communément donné à cette espèce. Pour certains, malgré sa particularité, ce bœuf n'offre aucun intérêt : « les riverains du Tchad entretiennent des bœufs pourvus d'énormes cornes, appendices inutiles, encombrants, et d'autant plus amples que la

¹Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des pays tropicaux, Le problème de la viande en Afrique Equatoriale Française, *Bulletin technique d'information*, Année 1955, n° 3, C.A.O.M., FEDES, cote 73 (566).

² Michel ROUGAGOU, *la modernisation de l'économie pastorale traditionnelle et le problème de l'eau au Tchad*, Elève-Administrateur, Ecole coloniale, 1946, C.A.O.M., Mémoires originaux MF 3ecol 22.

race est plus médiocre¹ ». Quoiqu'il en soit, les bœufs Kouris sont des bêtes magnifiques ; il n'est pas rare qu'ils dépassent 1.55 m et pèsent plus de 500 kgs. Mais leur élevage est enfermé dans d'étroites limites géographiques. Ce qui confine l'élevage aux abords immédiats du lac Tchad².

L'élevage ovin est numériquement plus important, mais on conçoit que son intérêt économique soit moindre, puis qu'il n'y a pas au Tchad de mouton à laine riche. Par contre, la consommation de viande est assez forte. Son élevage est également, pour la plus grande part, aux mains des nomades du Nord, certains d'entre eux en vivant exclusivement. La chèvre est élevée par les sédentaires des régions moyennes et Sud. L'élevage du mouton prend toute son ampleur à partir du 13° parallèle et devient presque exclusif dans les contrées désertiques, où les qualités de sobriété et d'endurance de cet animal font merveille. Il s'agit surtout là d'un mouton arabe, blanc ou noir. Le mouton peul, de plus grande taille, se rencontre dans le Chari-Baguirmi, cependant que le mouton Kirdi n'apparaît guère au Nord du 10° parallèle. Les chèvres sont des animaux de sédentaires. Laisser en liberté autour des cases, elles s'engraissent très facilement et ne nécessitent pas de soins particuliers³.

Les chevaux du Tchad sont très renommés en Afrique centrale, et cela depuis fort longtemps. On pense que le cheval a pu être introduit dans ce territoire dès le 10° siècle avant notre ère. Au Batha et au Ouadaï, on élève le cheval arabe (ou cheval barbe), de petite taille (moins de 1.45 m) mais très résistant et sobre. On trouve au Kanem le cheval Dongola, de plus belle apparence (1.50 m de taille) et qui paraît plus propre à s'adapter à un climat humide. Le croisement de ces deux races a donné le cheval du Bahr El Gazal. En fait, cet élevage est de peu de qualité. Les éleveurs aiment leurs bêtes mais n'en prennent guère soin. Celles-ci jouissent pratiquement d'un régime de semi-liberté, ce qui exclut la possibilité de sélection. Les saillies sont laissées au hasard et le dressage des poulains se termine trop tôt. D'autre part, il est fréquent que ces bêtes soient blessées par des selles ou des mors mal conçus, et la ferrure est inconnue. Les chevaux de qualité sont très recherchés

¹Paul VEYRET, Géographie de l'élevage, Paris, Gallimard, «Géographie humaine -23-". 1951. In-8, 254 pp., broché. Exemplaire du Service de Presse.

²Michel ROUGAGOU, *Op. cit.*, 1946, C.A.O.M., Mémoires originaux MF 3ecol 22.

³Michel ROUGAGOU, *Op. cit.*, Mémoires originaux MF 3ecol 22.

par les chefs. Le commerce ne se pratique pas alors sur les marchés, mais directement, d'acheteur à éleveur¹. Quant au cheptel camelin, qui est le seul capable d'exploiter les pâturages sahariens, il ne dépasse guère au Tchad le 13° parallèle, car au Sud de cette ligne, il rencontrerait trop d'humidité et d'insectes piqueurs. On peut le trouver principalement dans le B.E.T mais aussi au Batha et au Ouaddaï en saison sèche. On doit donc considérer cet animal comme tenu un peu à l'écart de la zone de grand élevage. Mais il a un rôle social important, car c'est lui qui permet le peuplement du désert².

Le mode d'élevage de troupeau dans la colonie du Tchad présente un caractère très spécial imposé par son climat. En effet, durant sept mois, il ne pleut pas dans la zone sahélienne et le nombre important des animaux ne permet pas la constitution de réserves alimentaires. Cet état de choses conduit donc tout naturellement vers un élevage extensif se déplaçant perpétuellement à la recherche de l'eau et du pâturage. Au fur et à mesure que la saison sèche s'avance, le troupeau descend vers le Sud, ne s'arrêtant qu'à la limite de la zone de la mouche tsé-tsé. Inversement, lors de la saison des pluies, se produit la remontée vers le Nord, au fur et à mesure que les mares se forment et que l'herbe pousse. Le troupeau parcourt ainsi, souvent, plus de mille kilomètres au cours de ses migrations saisonnières. Ce mouvement de flux et de reflux périodique concerne également les chevaux, les moutons et les chameaux, leur aire de déplacement seule pouvant varier³.

La vie du troupeau est simple : les animaux se reproduisent en liberté et, sous la conduite de leurs pasteurs, ils cherchent eux-mêmes leur subsistance. Au lever du jour, on traite les femelles suitées, puis le troupeau s'en va à quelques kilomètres, emmené le plus souvent par des enfants munis, pour tout bagage, d'unealebasse contenant un peu de lait caillé. Les veaux vont ensuite errer autour du campement. Vers dix ou onze heures, le troupeau revient au puits ou à la mare, fait la sieste, et repart jusqu'à la tombée du jour. Il sera alors ramené vers l'enclos pour la traite. Cet enclos, appelé localement *Zéribé*, fait d'épines, est nécessaire à la protection du cheptel contre les fauves et les voleurs. De la sorte que les descriptions bibliques de

¹*Ibid.*

² Ministère de la France d'Outre-mer, *A.E.F.*, Agence des colonies, 1948.

³ Ministère de la France d'Outre-mer, *A.E.F.*, Agence des colonies, 1948.

l'homme au puits, tirant son « dellou », sont l'exacte peinture de la réalité de l'élevage dans la colonie du Tchad¹.

Malgré la localisation et le dénombrement de différents types du bétail dans la colonie du Tchad, l'évaluation numérique précise des troupeaux fut difficilement réalisable à cause de la pratique extensive de l'élevage et du manque de moyens de l'administration coloniale qui se contenta de la taxation de bétail sans pour autant fournir de moyen nécessaire à son exploitation.

3-2) La tentative d'exploitation du bétail par l'administration coloniale

La taxation du bétail imposée au début de l'installation coloniale avait permis -comme nous avons souligné précédemment- à l'administration coloniale de tirer des recettes budgétaires importantes. Dès lors l'élevage fut considéré comme l'unique ressource exploitable dans la colonie du Tchad. C'est pourquoi, dès en 1905, l'administration locale fit plusieurs tentatives d'exportation du bétail du territoire Tchad vers le Congo français qui était dépourvu de ressources animalières. Ainsi dans le cadre de ravitaillement de Brazzaville en viande, le commandant du territoire du Tchad, Gouraud, avait expédié dans cette même année, par la route du Fort-Crampel via Bangui, un premier convoi de troupeau de bœufs sur Brazzaville. Mais l'expédition avait subi des pertes considérables à cause de la tsé-tsé et du climat très humide de la région traversée².

Dans le même moment, le Lieutenant Lancrenon fut chargé de conduire un autre troupeau (des bœufs) sur Brazzaville par la route de Sangha. Il quitta Laï en mai 1905, en passant par Cornot puis à Nola, où les bestiaux furent embarqués dans les grands vapeurs (Valérie et Eugène Etienne), ils n'atteignirent Brazzaville qu'en août ou septembre de la même année. Le convoi atteignit sa destination sans difficulté, mais cette route était très longue et située dans le territoire allemand du Cameroun³.

¹ *Ibid.*

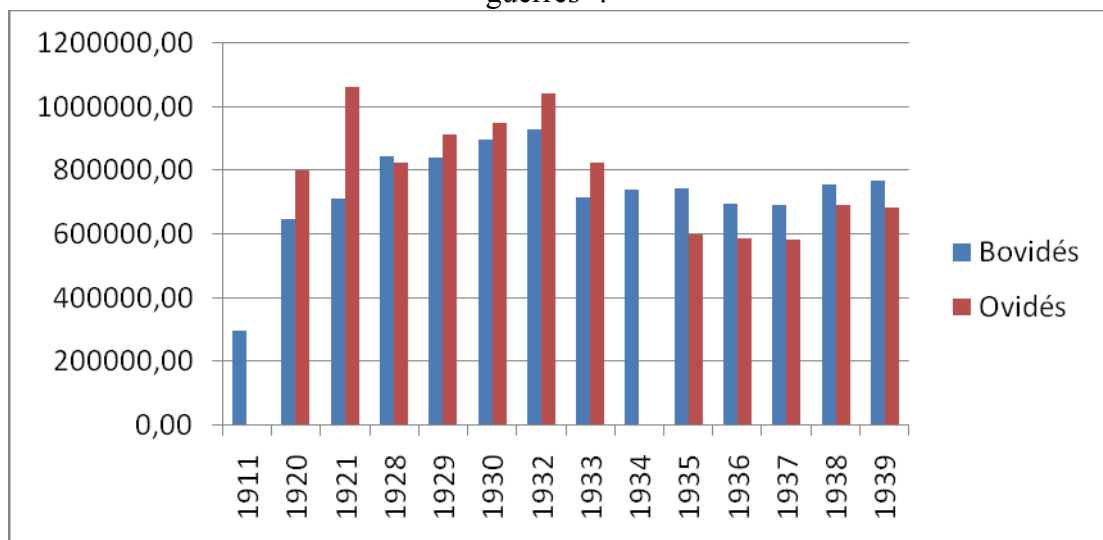
² Lt-Colonel GOURAUD, *l'expédition de bœufs sur Brazzaville par Sangha*, Rapport au Commissaire Général du gouvernement dans les possessions du Congo et dépendance, Fort-Lamy, le 6 mars 1906, C.A.O.M, 4(4) d 6.

³ Lieutenant LANCRENON, *Transport des bœufs à Brazzaville*, Laï, le 17 janvier 1905, C.A.O.M, 4(4) d 5.

Un an plus tard, le Sergent Sagnes, conduisant par la même route un troupeau du bétail comprenant des bœufs et des chevaux, avait estimé que cet itinéraire ne pouvait être praticable qu'à la saison de la pluie, c'est-à-dire, à l'époque de l'abondance de l'herbe et de l'eau. Par conséquent son exploitation commerciale pour l'acheminement du bétail apparaissait peu rentable¹. Le but de ces différentes tentatives était d'abord le ravitaillement de Brazzaville en viande et aussi de découvrir un nouveau débouché pour l'exploitation de cette ressource. Le manque d'intérêt économique de ces deux voies pendant cette période amena le pouvoir colonial à orienter ses efforts de taxation de l'exportation du bétail vers ses trajectoires habituelles qui le menaient vers le Nigeria ou le Soudan Anglo-égyptien. Ainsi, par arrêté du 15 février 1922, plusieurs bureaux de douane furent ouverts à Fort Lamy, Léré, Abéché et Gos-Beïda, ainsi qu'un poste de surveillance à Adré².

Malgré son apport moyen dans les recettes budgétaires, la taxation du bétail avait révélé l'importance du cheptel de la colonie du Tchad par rapport au reste de l'Afrique équatoriale française comme nous l'indique la figure ci après :

Figure n°(10) : L'évaluation du cheptel de la colonie du Tchad entre les deux guerres³ :



Source : LARRAT R., THEVENOT R., Le problème de la viande en Afrique Equatoriale Française, Ministère de la France d'Outre-mer, Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux, *Bulletin Technique d'Information*, Année 1955, N° 3, FEDES carton 73 (566).

¹ Rapport de Sergent-major SAGNES chargé de conduire un troupeau de bétail dans la Sangha par la route suivie de Laï à Carnot, C.A.O.M, 4(4) d 6.

² Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1922*, D/4(4) 22.

³ Voir annexe V, tableau n°(6).

Ces chiffres officiels de l'administration coloniale étaient fondés sur les déclarations faites lors des opérations de recensement par des éleveurs qui, pour des raisons fiscales, dissimulaient la plus grande part de leur avoir. En outre la taxe de capitation n'était exigible que lorsque l'animal (bovidé) avait atteint trois ans, pour toutes les espèces, hormis les moutons et les chèvres pour lesquels cet âge était ramené à un an. En règle générale, il n'était donc pas tenu compte du bétail jeune dans ces statistiques. Enfin, un contrôle précis ne pouvait pas être exercé à l'époque puisque l'on avait affaire à un bétail transhumant¹. Pour ces divers motifs, les chiffres obtenus étaient sans doute en dessous de la réalité et très discontinus au fil des années 1920 et 1930.

Le tableau ci-dessus révèle, malgré la faible amplitude des variations annuelles, une progression sans doute irrégulière et lente, mais cependant indiscutable, des effectifs dénombrés jusqu'en 1939. Lorsque l'on s'en tient uniquement aux indications des inventaires officiels, on constate des variations locales, soit en diminution, soit en augmentation, parfois très sensibles et assez déconcertantes. Elles ne s'expliquent le plus souvent que par l'inégale activité des agents recenseurs qui recensent effectivement ou se contentent des déclarations des éleveurs. Des considérations politiques pouvaient également intervenir qui justifiaient de larges dégrèvements et un allègement des charges fiscales².

3-3) Les facteurs d'évolution du commerce traditionnel et l'atout économique des régions

Au moment où les maisons de commerce françaises avaient du mal à s'installer dans les régions du Tchad, les produits de traite de la *Royal Niger Company* -installée solidement au Nigeria à la fin du XIXème siècle- débordaient dans la majeure partie du territoire du Tchad grâce aux commerçants locaux des ethnies Haoussa et Kanouri ainsi que de Fezzanais. Ceux-ci, ayant une culture commerçante, importaient et exportaient en petit groupe toutes sortes de produits tels que : des perles, des étoffes anglaises, du sucre, des allumettes, de la vannerie, du

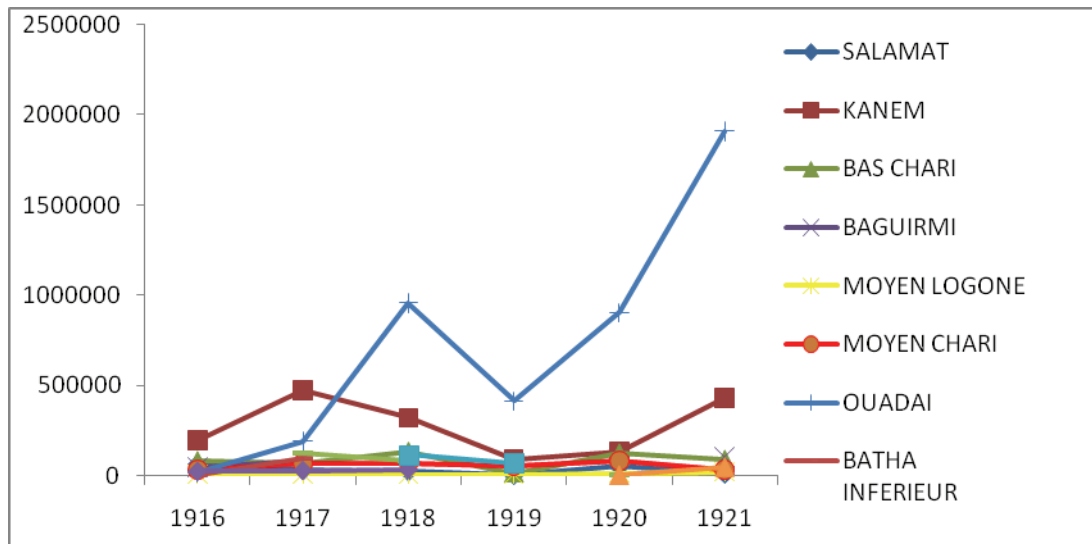
¹ Michel ROUGAGOU, *la modernisation de l'économie pastorale traditionnelle et le problème de l'eau au Tchad*, Elève-Administrateur, Ecole coloniale, 1946, C.A.O.M, Mémoires originaux MF 3ecol 22.

²*Ibid.*

savon, de la parfumerie et des noix de kola au territoire du Tchad ; au retour, ils ramenaient au Nigeria et au Soudan Anglo-égyptien des bœufs, des ânes, des chevaux, de l'ivoire et des peaux¹.

Ces deux marchés principaux marquent les extrémités Est et Ouest de la route du 14^e parallèle, célèbre parce qu'elle voyait passer la foule bigarrée des pèlerins, à sa limite Nord qui avait le privilège unique d'être ouverte en toute saison aux animaux porteurs, aucune forêt, aucun cours d'eau (hormis le lac Tchad parfois contourné par le Nord), aucun marécage n'offrant un obstacle insurmontable. A noter qu'avant l'installation coloniale, entre ces deux centres principaux, c'est-à-dire la zone sahélienne du Tchad située entre le 10^{ème} parallèle et le 15^{ème} parallèle, des marchés locaux concentraient les produits de chaque canton et province. Ils se sont maintenus et développés au fur et mesure de l'installation des postes militaires, devenus sièges de l'administration. Dans le cas contraire, ils dépérissaient comme Mondo, en pays Toundjour, supplanté par Mao². Les graphiques ci-après, malgré leur imprécision, nous permettent d'apprécier l'importance économique de différentes régions du Tchad à la fin de la première guerre mondiale, surtout après la reddition des Allemands du Cameroun en 1916 :

Figure n°(11) : Valeur totale des produits exportés par circonscription en milliers de francs de 1916-1921

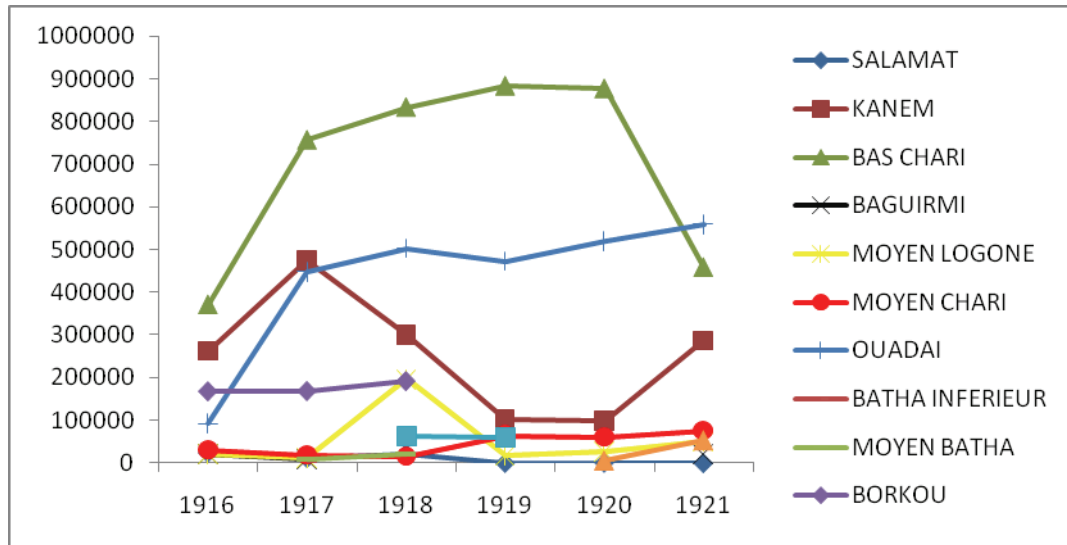


Source : Le lieutenant Gouverneur du Tchad, Rapport d'ensemble de l'année 1920, D 4 (4) 20.

¹Commandant du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble pour l'année 1915 Fort Lamy, le 28 juillet 1916*, C.A.O.M, d/4 (4) 15.

² Le Comandant Mazodier, *Transports et marchés indigènes du Tchad*, Exposé de M. 17 décembre 1943.

Figure n°(12) : Valeur totale des produits importés par circonscription en milliers de francs de 1916-1921



Source : Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1920*, D 4 (4) 20.

En mettant les deux figures côte à côte, on constate une nette prééminence de Ouaddaï et du Kanem en matière d'exportation. Cette prépondérance économique pendant cette période était due tout d'abord à la ressource cheptel exceptionnelle de ces deux régions qui couvraient la majeure partie de la zone sahélienne du territoire du Tchad et à sa proximité avec les colonies anglaises du Soudan et du Nigeria. Ensuite, à l'existence d'un commerce local, par le mélange des cultivateurs et des éleveurs qui les peuplaient, les contacts traditionnels avec le Sahara, dont elles constituent le rivage Sud, le nombre et la variété des animaux de transport, l'absence d'obstacle infranchissable ou peu perméable (cours d'eau, marais, forêts). A ces raisons valables pour toute la zone sahélienne, s'ajoutèrent aussi des raisons locales, persistance historique d'une administration développée et d'un état fort, faisant régner la sécurité, jadis empire Bornouan et Ouaddaï avant la colonisation française¹.

Au-delà de l'aspect stratégique et historique favorable au commerce de Ouaddaï et du Kanem durant cette période, il nous semble que cette hausse dans l'exportation (régulière dans la première et fluctuante dans la seconde) était due aussi aux raisons d'ordre conjoncturel. En effet, l'exportation de ces deux régions portait

¹MAZODIER (Commandant), *Transports et marchés indigènes du Tchad*, Ecole supérieure, géographie économique, 17 décembre 1943, C.A.O.M., E. 681.

spécialement sur le commerce du bétail et des peaux qui étaient sujets à des fluctuations d'une année à une autre. Ainsi, la forte augmentation de l'exportation du Ouaddaï et du Kanem constatée en 1917 était due à la hausse de prix du bétail dans les colonies anglaises du Nigeria et du Soudan Anglo-égyptien. Un an plus tard, on assista à un effondrement de l'exportation du Kanem à cause de l'épizootie qui frappa la région ; c'est pourquoi elle ne put exporter que des peaux vers le Nigeria¹.

Dans la même période, celle du Ouaddaï avait connu un fléchissement, mais de courte durée ; car, entre 1919 et 1921, ses exportations avaient connu une hausse spectaculaire dictée par les hauts prix offerts dans les colonies anglaise. En effet, les bœufs valaient 100 à 150 et même 300 francs au début du premier trimestre 1919 sur le marché d'El Fâcher, les chevaux également étaient très demandés et des marchands foriens parcouraient tout le territoire du Tchad pour en acheter. Cette situation était due au fait que l'Egypte ne pouvant pas se ravitailler en Syrie ou sur le Haut Euphrate par Beyrouth et Alexandrie avait demandé au Darfour et au Kordofan le bétail nécessaire au ravitaillement des troupes. Ces provinces étaient des fournisseurs naturels de l'Egypte en bétail, mais pendant cette période, elles ont souffert gravement de la peste bovine, surtout celle de la fin 1918, c'est pourquoi les acheteurs foriens tentaient de combler les vides en achetant au Tchad².

Cependant, la région du Bas-Chari, avec son chef-lieu Fort-Lamy, se distingua dans les mêmes périodes par une augmentation régulière de ses importations. Cette prédominance était due aux ressources d'origine extra-locale, en l'occurrence, les dépenses effectuées sur place au titre du budget colonial et par le personnel rétribué par ce budget. En effet, l'achat des matières servant à la construction du marché de Fort-Lamy³ et les différents travaux entrepris par service communal de cette ville en matière de voirie, l'établissement de caniveaux et

¹ Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de la situation du Territoire du Tchad Pendant l'année 1917*, C.A.O.M, Cote 4(4) D 17.

² Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de la situation du Territoire du Tchad Pendant l'année 1919*, C.A.O.M, Cote 4(4) D 19.

³ Le marché de Fort-Lamy était régi par un arrêté du 8 avril 1916, fixant des tarifs et modifié par un arrêté du 19 juin 1918 du Lieutenant Gouverneur du Tchad. Le montant des droits de place perçus sur le marché fut attribué au budget communal créée par un arrêté de 1919. Le marché se composait de trois bâtiments couverts, le premier étant réservé aux bouchers, le deuxième aux marchands de tissus et le troisième à tout le monde.

ponceaux maçonnés et de trottoirs dans le centre de la ville européenne durant cette période pouvaient expliquer cette hausse de l'importation¹.

Par contre, celle du Ouaddaï qui était régulière jusqu'en 1921 était attribuée à l'arrivée en masse des commerçants du Darfour qui apportaient des étoffes et des liquidités au Ouaddaï pour échanger et acheter du bétail. Tandis qu'au Kanem dès en 1917, l'importation avait entamé son déclin, car les commerçants locaux avaient eu des difficultés à se ravitailler, à cause de hauts cours des étoffes au Nigeria, qui limitaient la vente, et du taux très bas du franc face au sterling, qui n'eût plus laissé vers la fin de l'année 1919 de bénéfice à ceux qui allaient acheter à Kano pour revendre au Tchad². A noter qu'en 1920, on échangeait le 7 frs 50 de papiers contre une pièce de 5 frs. La même pièce de 5 frs valait 4 shillings dans les colonies anglaises voisines alors que le billet français de même valeur en francs, n'y donnait plus droit qu'à 2 shillings³.

Dans la même période, l'apport des régions du Sud et de la zone désertique dans l'ensemble de l'économie était très faible. Cette situation était due, nous semble-t-il, pour les premières, au manque de voies de communication, à l'absence d'une culture commerçante au sein de la population et à la limitation de la production agricole aux besoins familiaux. Tandis que, pour la seconde, elle était due à la faible densité de la population malgré l'existence d'un commerce caravanier entre Benghazi et la région de Borkou, où affluaient aussi chaque fin d'hivernage des milliers de caravaniers pour la cueillette des dattes.

¹Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de la situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1922*, Cote D/4(4) 22.

²Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de la situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1919*, Cote D/4(4) 19.

³Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de la situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1921*, Cote D/4(4) 21

CHAPITRE VII :

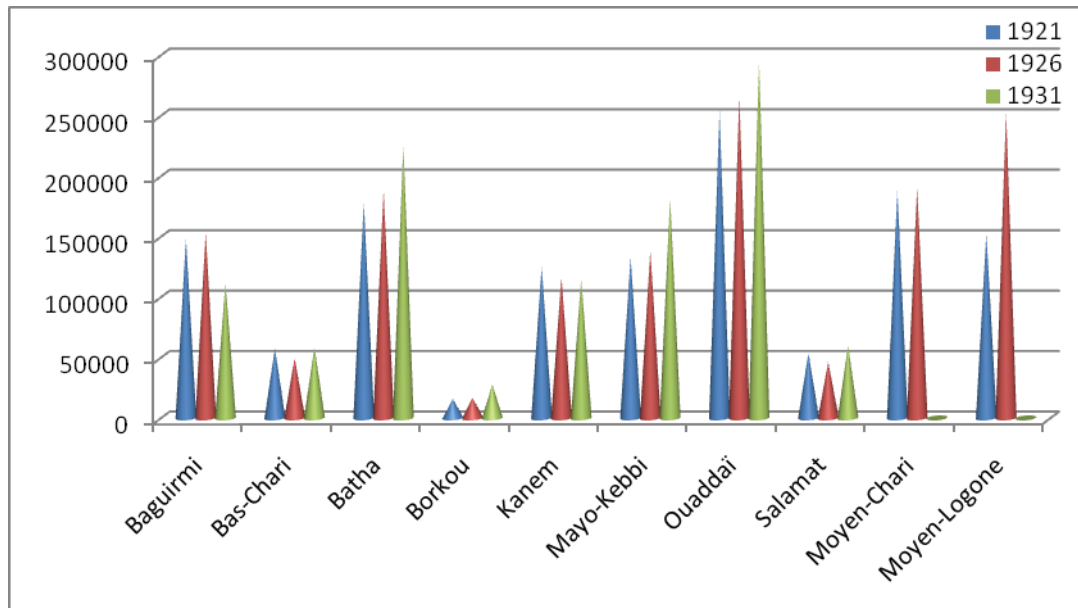
L'IMPORTANCE DE L'ÉCONOMIE PASTORALE DANS LE MOUVEMENT COMMERCIAL AU COURS DE L'ENTRE-DEUX- GUERRES :

Durant toute la période de l'entre-deux-guerres, l'économie de la colonie du Tchad reposa essentiellement sur les ressources du cheptel et ses succédanés qui trouvèrent un grand débouché dans les marchés de colonies anglaises voisines du fait de la proximité géographique. Donnant lieu à d'intenses activités commerciales, le commerce du bétail était dominé par des commerçants locaux. Ceux-ci étaient confrontés à des fortes oscillations de valeur de leurs marchandises affectée par des épizooties périodiques et par des effondrements des cours du bétail sur leurs principaux marchés. L'implication de l'administration en faveur du développement de cette économie était dérisoire. Elle s'était limitée à la création des postes de douane pour contrôler et prélever la taxe d'exportation de bétail sur pied.

1) La valeur économique des ressources humaines et naturelles

1-1) Le poids économique, fonction de la densité

Le premier recensement de la population englobant les trois zones géographiques de la colonie du Tchad fut réalisé entre les deux guerres mondiales, après l'installation de l'administration civile. À noter que la densité humaine constitue la première richesse d'une région et détermine par surcroît sa vitalité économique. Ainsi, grâce aux statistiques de cette période et en dépit de leur valeur estimative, on peut mesurer l'intérêt économique de chaque région. La figure ci-après nous permet de mesurer la concentration humaine dans les différentes régions du Tchad :

Figure n°(13) : Recensements quinquennaux de 1921- 1926-1931¹

Source : G. GAYET, Faits constatés par la vérification, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad 1932, COAM,

On note une forte variation de la densité de la population entre les différentes zones et aussi dans la même bande. Le tableau laisse apparaître d'abord une forte concentration démographique dans la zone centre comprenant le Ouaddaï, le Batha et le Kanem ; puis la région du Sud du Moyen-Logone, le Moyen-Chari, la Mayo-Kébbi et le Salamat, suivis par le Baguirmi et le Bas-Chari situé entre la zone Sud et le centre. Tandis que la densité la plus faible de la population était dans la région désertique du Nord qui couvre plus 40 % de la superficie du territoire du Tchad et dont le chef lieu est Borkou.

Mais la valeur réelle de ces variations durant cette période penche en faveur de la zone sahélienne, où cohabitent des populations d'agriculteurs et de pasteurs. Cette dualité économique jointe à une forte densité de la population dans cette zone avait donné lieu à des échanges commerciaux intenses. Cette particularité détermina en quelque sorte son importance économique. A noter que la moitié de la population de l'AEF estimée à plus de 3 000 000 d'habitants en 1922 (Chiffre de la population basée sur les rôles d'impôt) vivait dans la colonie du Tchad peuplée de

¹ Voir annexe V, tableau n° (7).

1 428 000 d'habitants¹.

Ces populations se livraient principalement à l'agriculture, grâce au climat semi-tropical et sahélien assez arrosé de la région. On y cultivait essentiellement différentes qualités de mil (petit mil, mil rouge...) et d'autres aliments de base tels que le maïs, l'arachide et le sésame. En dépit de l'absence d'évaluation de la production agricole durant cette période, les différentes études hydrographiques démontrèrent que c'était le Sud-Est du pays, surtout la zone d'inondation du Logone, qui offrait les possibilités agricoles les plus grandes : une zone « dont la mise en valeur provoquerait un développement économique et social considérable de cette magnifique région de l'Afrique centrale, où la nature a réuni des hommes nombreux, vigoureux et sains : des terres excellentes pouvant donner des produits variés de première utilité pour l'Afrique et la Métropole ; de l'eau d'irrigation abondante et fertilisante ² ». Aussi la région de Mayo-Kébbi considérée comme la « la Mésopotamie tchadienne » à cause de l'abondance de l'eau et de la fertilité de sa terre. Dans la zone Sud, on s'adonnait aussi à l'élevage, surtout dans la région du Salamat et du Mayo-Kébbi ; mais avec une moindre importance. Les richesses naturelles si variées de cette zone lui ont valu le nom de « Tchad utile »³.

Ensuite, la zone centrale avec les trois circonscriptions géographiquement similaires du Kanem, du Batha et du Ouaddaï peuplées de 640.000 habitants, va du climat sahélien au climat saharien et est essentiellement consacrée à l'élevage. Ces régions furent appelées « Tchad à bétail » car la taxe sur le bétail imposée dès l'installation coloniale avait permis d'évaluer l'importance de l'élevage dans la colonie du Tchad, avec un troupeau qui était évalué à 1 450 000 têtes en 1920 (année d'enracinement de l'administration coloniale). En outre, ces régions étaient peuplées en même temps par des populations sédentaires dont l'agriculture constituait activité principale⁴.

¹ Gouverneur Général de l'A.E.F, *Rapport annuel 1925*, C.A.O.M, 5D 50.

² Pierre SCHULLER, « Problème économique du Tchad », *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 38, année 1956, pp314-318, C.A.O.M.

³ MERCIER (E), « Le pays du Logon-Chari », *Bulletin de la société des recherches congolaises*, tome XXXV, 1911, pp 301-323, C.A.O.M., P. 20137.

⁴ G. GAYET, Faits constatés par la vérification, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad 1932, C.A.O.M.,

Les habitants s'adonnaient à la culture du mil, du blé, du maïs et aussi de l'oignon et de l'ail, mais l'abondance des moissons dépendait des conditions météorologiques de l'hivernage, car la saison de la pluie était très irrégulière. Dans ces deux zones (la zone Sud et la zone centrale) sillonnées par le fleuve Chari, le Logone ainsi que leurs différents bras et bordées par le lac Tchad, on trouvait, grâce à l'abondance de l'eau, une autre ressource qui était représentée par la pêche : « la faune ichtyologique des lacs et du Logone, comme du Chari, est une des plus abondantes de l'Afrique noire. Des tribus spécialisées pratiquent la pêche, mais leurs moyens de sécher le poisson sont artisanaux ¹ ».

Enfin la zone Nord, au delà du 17^{ème} parallèle, comprenait le Borkou-Ennedi-Tibesti, avec 30 000 habitants. Elle était de climat saharien et ne possédait que quelques ressources dans les vallées des grands massifs qui gardent la frontière tripolitaine. Cette zone était caractérisée par une faible densité de la population. Elle apparaissait donc sans intérêt économique. Toutefois les dattes donnaient lieu à un afflux de nomades pendant la période de la cueillette, qui coïncidait avec l'hivernage. Les palmeraies du Borkou en voyaient affluer près de 20 000. Il en était de même au Kanem ; la production en dattes et aussi en blé dur était presque entièrement consommée sur place².

1-2) Nature et l'organisation de l'économie pastorale

La zone sahéenne comprise entre le 10^e et 15^e parallèle était restée jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale le poumon économique de la colonie du Tchad. Outre les conditions favorables à cette région que nous avons soulignées précédemment, elle était considérée comme la zone sahéenne la plus favorable de l'Afrique noire à cause de l'existence d'un commerce local, du mélange des cultivateurs et des éleveurs qui la peuplaient, du nombre et de la variété des animaux de transport dont elle disposait. À noter que les éléments du commerce local de certains objets usuels ne donnaient pas lieu à des transactions intéressantes parce qu'ils étaient l'objet d'une fabrication familiale généralisée comme les habitations (des cases sédentaires ou des tentes des nomades), parce qu'ils étaient

¹ Pierre CHULLER, « Problème économique du Tchad », *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 38, année 1956, pp314-318, C.A.O.M.

² MAZODIER (Commandant), « Transports et marchés indigènes du Tchad », Exposé, Ecole supérieure, *géographie économique*, 17 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

l'œuvre aussi d'une caste très régulièrement répartie, comme la préparation et le tonnage des peaux ou la confection d'ustensiles de ménage en bois effectués par les hadads¹.

Il existait aussi des denrées d'un grand prix pour un poids et un volume très faibles dans des marchés hebdomadaires tenus d'un village à un autre, tels que les bijoux, les encens, les herbes et racines à parfum. Aussi les produits de cueillettes ou de jardinage locaux qui constituaient un petit tas de graines ou de poudres aux couleurs et aux formes variées que les femmes accroupies vendaient aux acheteurs à la petite cuillère. Il y avait deux catégories de sources commerciales, celles antérieures à la pénétration européenne et celles qui lui étaient consécutives. Au nombre des premières, l'échange de produits entre agriculteurs et éleveurs, la distribution des denrées d'importations, la préparation des produits provenant de centres localisés. L'agriculteur, qu'il s'agisse du Kanembou, du Baguirmien, du Bilala ou du Ouaddaï, vendait et troquait sa production en excédent comme le mil, et aussi les cotonnades *gobaque*. En échange il recevait de l'éleveur, du lait, du beurre. Dans cette transaction la balance des comptes était le plus souvent créditrice pour le sédentaire qui recevait le solde en argent. Il est difficile d'évaluer l'importance de ce commerce entre nomades et sédentaires, car il se faisait surtout par troc. Les sommes payées en surplus par les nomades étaient la principale source de numéraire versé pour l'impôt par les sédentaires, soit sept millions de franc pour 1930².

Le sel donnait lieu aussi à un commerce particulièrement important malgré sa faible quantité en production locale. En effet, La plupart des autochtones savaient bien obtenir du sel par lessivage de cendre de certains arbustes, mais les principales sources de production étaient le sel de Bilma, qui parvenait en faible quantité sur le marché du Kanem, celui de la région d'Ounianga au Tibesti et celui recueilli à Demi et N'Teguedeï au Nord-Ouest de l'Ennedi. Le natron, mélange de sels cristallisés où prédominait le carbonate de chaux, faisait également l'objet d'un trafic intense, car il était indispensable au bétail. Les centres de production étaient disséminés dans le

¹ MAZODIER (Commandant), « Transports et marchés indigènes du Tchad », Exposé, Ecole supérieure, *géographie économique*, 17 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

²*Ibid.*

vaste périmètre du Tchad fossile. La variété la plus recherchée était le natron du Borkou à forme cristallisée et celui de Manga. Un natron plus médiocre à forme feuilletée était extrait du Harr entre Moussoro et Ati, il avait l'avantage d'être plus accessible à la grande masse des éleveurs de bœufs. Les régions à natron donnaient lieu à un rassemblement périodique de nomades conduisant leurs bêtes aux cures d'eau natronnée de fin de saison sèche¹.

Ajouté à ces éléments du commerce local, le transport animal avait facilité le déplacement des populations et de leurs marchandises. Le chameau conserva jusqu'en 1934 le monopole des transports sahariens. Le cheptel camelin du Tchad s'élevait environ à 30 000 têtes, dont 10 000 au Batha, 8 000 au Ouaddaï, 5 000 au Kanem et 7 000 au Borkou-Ennedi-Tibesti. Sur ce total, on pouvait considérer qu'un tiers environ soit 10 000, étaient disponibles pour les transports, sur un parcours moyens de 4 000 km par an effectué à raison de 1 000 km par mois, avec une charge utile de 120 kilogrammes, soit en tout une capacité d'environ 5 millions de tonnes kilomètres. En ce qui concerne le bœuf porteur, les contrôles méthodiques effectués en 1934 avaient fait ressortir une dissimulation d'au moins 100%. Sur ce nombre de 2 000 000, le total des bœufs porteurs utilisables pour les transports commerciaux peut être évalué à 100 000. C'étaient des bœufs dressés au transport des bagages des nomades au cours de leurs déplacements. Ils étaient disponibles pendant quatre mois pour un parcours de 3 000 kilomètres à raison de 25 km par étape, chargés à 60 kilogrammes de charge utile, ce qui correspondait à une capacité de transport de 20 millions de tonnes kilomètres².

La capacité totale de transport animal au Tchad disponible pendant la période d'entre les deux guerres pour des transports à longue distance pouvait ainsi être évaluée à 25 millions de tonnes kilométriques, ce qui équivaut à 200 camions de 2,5 tonnes parcourant 50.000 kms par an ou encore à 40 millions de journées de porteurs. On juge par ces chiffres à quel point les pays d'élevage surclassaient les pays du Sud sur ce terrain pendant cette période³.

¹MAZODIER (Commandant), Transports et marchés indigènes du Tchad, Exposé, Ecole supérieure, *géographie économique*, 17 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

²*Ibid.*

³*Ibid.*

2) Le mouvement commercial au cours de l'entre-deux-guerres

2-1) Le rôle du bétail dans le mouvement commercial

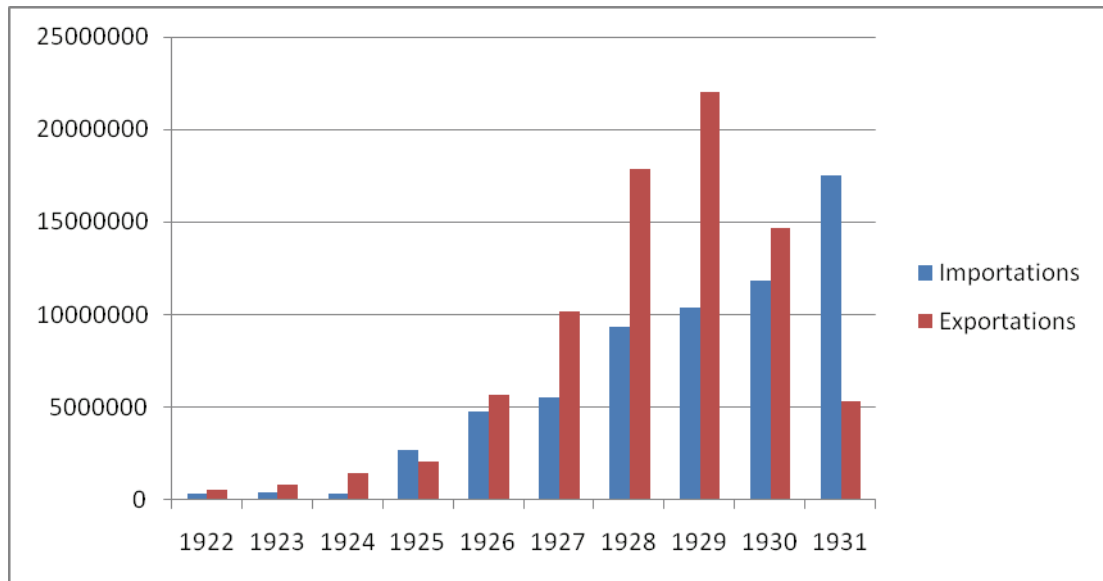
En dehors des échanges purement locaux de céréales, de blé et de quelques objets fabriqués et du petit élevage, les transactions intérieures et extérieures étaient basées essentiellement sur le commerce du bétail qui dominait la vie économique de la population, surtout dans la zone sahélienne : « ce capital auto-déplaçable apporte aux indigènes le numéraire dont ils ont besoin pour leur vie courante¹ ». De ce fait, l'élevage conditionnait et gouvernait toutes les activités de la population et permettait par surcroît à l'administration coloniale locale de tirer des recettes budgétaires nécessaires à la gestion du pays grâce aux différentes taxes : « la principale richesse de la colonie du Tchad est, sans contredit, l'élevage. Sans l'élevage, le Tchad végéterait et les populations qui habitent cette contrée ne pourraient plus y vivre. ² ». Les statiques douanières de l'exportation du bétail et de ses succédanés nous permettent de mesurer l'importance de l'élevage dans le commerce extérieur de la colonie du Tchad par le tableau ci-après³ :

¹G. GAYET, *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

²Charles MARQUET, *L'A.E.F : L'orientation économique et financière*, Administration Générale, 1930, CEFOD-TCHAD, CF B 00523, p. 49.

³L'importance des ressources de bétail avait amené l'autorité coloniale, comme nous avons souligné précédemment, à installer plusieurs postes de douanes au début des années 1920. Donc toutes les marchandises à l'entrée et à la sortie du territoire du Tchad constatées par ces différents bureaux de douane faisaient l'objet d'une taxation.

Figure n°14 : Le commerce extérieur du Tchad de 1922 à 1931 en milliers de Francs¹



Source : G. GAYET, *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, COAM, 3 H 32.

Selon Bouvet, l'inspecteur des Affaires Administratives de la colonie du Tchad, ces évaluations étaient nettement inférieures à la réalité surtout en ce qui concerne les exportations, en raison de l'étendue des frontières et de la rareté des postes de douane. En outre, d'importants marchés locaux à proximité des frontières : Maltam, Garoua (Cameroun), Dikoa (Nigeria), Djénéné, El Fasher (Soudan), entraînaient un va-et-vient constant de population accentuant la contrebande et rendaient le contrôle méthodique des frontières quasiment impossible². En revanche, pour le Lieutenant-gouverneur du Tchad, l'ampleur de la contrebande n'était pas aussi considérable que la plupart des Européens du Tchad le prétendaient. En 1928, il déclarait : « la fraude à l'importation est rare. Elle doit se borner à une centaine de charges d'hommes porteurs de pièce d'étoffe, de sucre, de cigarettes et de quelques bouteilles de spiritueux. La fraude à l'exportation est au contraire relativement fréquente [...] Je crois être assez près de la vérité en fixant à cinq mille le nombre de bœufs en fraude³ ».

¹ Voir annexe V, tableau n° (8).

² *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

³ Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1928*, C.A.O.M, D 4 (4) 28.

Quoi qu'il en soit, les statistiques douanières de l'époque laissent apparaître en apparence une balance économique favorable grâce à l'exportation du bétail qui constituait la plus grosse partie du commerce de la colonie. A titre d'exemple, en 1922, le pourcentage de l'exportation du bétail dans le commerce extérieur du Tchad s'élevait à 58% et celui de l'ivoire à 40%¹. Huit ans plus tard, c'est-à-dire en 1930, l'exportation du bétail s'élevait à 96,32% contre 2% seulement pour l'ivoire². La forte régression de ce dernier pouvait être imputée au rattachement du Moyen Chari et du Moyen Logone de 1926 à 1932 à l'Oubangui-Chari, car la région du Moyen Chari était riche en éléphants dont la part en production d'ivoire fut rapportée naturellement sur la balance du commerce extérieur de l'Oubangui-Chari. Toutefois le commerce du bétail et ses succédanés constituèrent l'ossature du commerce extérieur de la colonie du Tchad durant toute la période d'entre les deux guerres. A noter que la capacité d'exportation du Tchad avait été évaluée dans cette période à 80.000 têtes de bœufs par an, sans compter les échanges locaux entre éleveurs, agriculteurs et pêcheurs³.

2-2) Un commerce dépendant de l'économie des colonies anglaises

Les produits du commerce extérieur de la colonie du Tchad durant cette période étaient sujets à des fortes oscillations comme nous indique le graphique ci-dessus : Il apparaît donc qu'entre 1922 et 1924, la progression de l'exportation et de l'importation fut très lente à cause du fonctionnement aléatoire du service de douane faute des agents nécessaires. À partir de 1925, le commerce extérieur du pays avait entamé une marche ascendante régulière avec une légère progression de l'importation par rapport à l'exportation. Cette situation était due aux épizooties qui ont sévi dans la même année. Un an plus tard, la valeur de l'exportation avait dépassé celle de l'importation car les exportations de bovidés avaient augmenté de plus d'un millier de têtes durant le premier trimestre de 1926 et les exportations d'ovidés avaient presque doublé par rapport à la même période de 1925⁴.

¹Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1922*, C.A.O.M, D/4(4) 22.

²Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1930*, C.A.O.M, D 4 (4) 30.

³MAZODIER (Commandant), *Transports et marchés indigènes du Tchad*, Ecole supérieure, géographie économique, 17 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

⁴Charles MARQUET, L'A.E.F, *L'orientation économique et financière*, administration Générale, 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

À partir de 1927, on assiste à une augmentation régulière du commerce extérieur du Tchad. Toutefois, la valeur de l'exportation était nettement supérieure à celle de l'importation. Les causes de cette hausse pouvaient être recherchées dans la réglementation de 1924 qui exigeait la tenue des marchés du bétail dans les chefs-lieux des circonscriptions où l'administration française était représentée par des autorités diverses. Deux ans plus tard, pour encourager la population à fréquenter ces marchés, les droits de place sur les marchés établis par arrêté du 3 avril 1924 furent supprimés le 18 janvier 1926. En plus, pour éviter que se produisent des exportations sporadiques des bœufs de la colonie du Tchad et que s'établisse une concurrence sur place entre les acheteurs Bornouans et Foriens, des grandes foires annuelles furent organisées par l'administration de la colonie comme celle de 1928 à Fort-Lamy et la foire de 1929 à Mao au Kanem¹.

Comme corollaire à ces deux manifestations économiques, l'exportation dominée sans doute par celle du bétail vers les colonies anglaises voisines avait connu en 1929 sa plus forte augmentation. Mais cet élan fut brisé par la grande crise mondiale d'octobre de la même année et aussi par la souscription obligatoire pour les commerçants du bétail d'une patente de 2 500 francs. Toutefois, cette taxe fut abandonnée en janvier 1930 après les sorties forcées de bétail qui s'étaient produites par le bureau de Mao (Kanem) en décembre 1929². Quoi qu'il en soit, en 1930, l'exportation de bétail et de ses succédanés subit une forte diminution ; elle se traduisit par un déficit de 35 766 têtes représentant une valeur mercuriale de 7 597 404 francs. Les bovidés, qui étaient la base des exportations furent particulièrement atteints. A titre d'exemple, en 1930, on enregistra 22 269 bœufs et 1 066 exportés contre 48 537 et 2 030 en 1929 soit une chute de 45 %³.

Cette dégringolade était liée d'abord à la grande crise mondiale de 1929 dont l'effet se fit sentir dans la colonie du Tchad lorsqu'au début des années 1930, les marchés du bétail dans les deux colonies anglaise voisines s'effondrèrent à cause de la baisse de la livre sterling. Dès lors, en 1931, on assista à une forte baisse de

¹ G. GAYET, *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

² Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1931*, C.A.O.M, D/4(4) 31.

³ *Ibid.*

l'exportation de la colonie du Tchad qui atteignit 76% par rapport à celle de 1929. Selon BOUVET, l'Inspecteur des Affaires Administratives du Tchad, la dépréciation de la livre sterling avait entraîné un tel avilissement des prix du bétail que les exportations furent presque arrêtées au début de 1932. Les bœufs, en effet, valaient une livre ou une livre et demie sur les marchés extérieurs et de 50 à 100 francs sur les marchés du Tchad¹.

Au quatrième trimestre de cette année, une livre sterling valait 84, 74 francs ; alors que, jusqu'en septembre 1931, son cours par rapport au franc était de 124, 21², soit une réévaluation de 31, 77% de ce dernier en un an par rapport à la livre. Donc, en 1932, le prix du bœuf dans les marchés intérieurs du Tchad était supérieur à celui proposé dans les marchés du Nigeria et du Soudan Anglo-égyptien s'il valait dans ceux-ci une livre et qu'on l'avait acheté à 100 francs aux marchés tchadiens. Mais s'il était vendu à une livre et demi, soit 127 francs, la marge bénéficiaire était très réduite, même si le bœuf était acheté à 50 francs dans les marchés intérieurs, car elle ne pouvait couvrir les charges liées à son exportation (frais de transport et taxation).

2-3) Le commerce du bétail ralenti par la taxation abusive et la grande crise

En outre, la taxation douanière appliquée dans cette période accentua la régression de l'exportation. Le tableau ci-après nous permet de comparer quelques prix officiels en 1926, 1929 et 1932, et surtout de rapprocher le tarif appliqué par les taxations douanières :

Tableau n° 2 : Les tarifs appliqués pour la taxation des bétails sur pied

| | 1 ^{er} janvier 1926 | 1 ^{er} janvier 1929 | 1 ^{er} janvier 1932 | 1 ^{er} juillet 1932 |
|----------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Bœufs | 300 | 300 | 300 | 100 |
| Moutons | 30 | 20 | 20 | 20 |
| Chevaux | 350 | 700 | 600 | 500 |
| Anes | 100 | 100 | 150 | 60 |
| Chameaux | 400 | 1.000 | 1.500 | 700 |

Source :

Dans cette période, la taxation des bœufs était à 200 francs, ce qui représentait 66% de leur valeur ; elle ne laissait donc aucune marge de bénéfice aux éleveurs dont on comprend aisément l'effondrement des ventes à l'exportation de

¹ *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

² Alphonse Pierre VANEETVEDE, *La dépréciation de la livre Sterling et les exportations britanniques*, Recueil Sirey, Paris 1935, p.259.

1932, d'autant que la taxe était passée cette année de 5% à 7% ad valorem. Pour relancer l'exportation, une commission locale avait proposé à l'administration de rabaisser cette taxe à 150 frs quand le cours réel moyen était de 80 frs. En période de crise, une réglementation permettant de faciliter le crédit des droits à la sortie devait être appliquée. Mais elle ne fut pratiquement pas utilisée car, selon le vétérinaire Malbrant, les agents des douanes se montraient au Tchad particulièrement tracassiers, routiniers, dédaigneux des contingences locales et tyranniques envers les « indigènes »¹. Tandis que, dès le commencement de la crise, dans le reste de l'A.E.F- où l'activité économique était fondée sur les produits intéressant les maisons du commerce européennes tels que : café, palmistes, caoutchouc, huile de palme, sésame, bois précieux (ébène, okoumé, acajou)- les droits de sortie touchant ces produits avaient été supprimés ou allégés²

Toutefois, l'effondrement du marché du bétail au début des années 1930 dans les colonies avait amené l'autorité coloniale à encourager l'exportation des bœufs vers le Sud de l'A.E.F par la création des centres de vente de Bangui et de Bangassou auxquels aboutissaient les deux routes du bétail partant de Melfi et d'Am-Timan et passant par Fort-Archambault et Fort-Crampel. C'est dans ce cadre que plus de 3.000 bœufs avait été envoyés, en fin 1932, au début de la saison sèche vers Bangassou et Bangui, mais ils n'ont pu se vendre aisément en raison de la crise dans l'Ouellé-Itimbiri belge et de la concurrence du bétail du Cameroun. Par conséquent, l'établissement de ces débouchés n'eut guère d'influence sur le grand marché des bœufs du Tchad, dominé par les débouchés plus proches, plus faciles et plus rémunérateurs du Darfour et du Nigéria du Nord³.

Dès la fin de la grande crise, le commerce extérieur du Tchad reprit une grande ampleur, marquée par un rebond du marché des bétails dans les colonies anglaises voisines. En effet, de 1937 à 1938, les exportations moyennes de la colonie du Tchad sur les seules colonies britanniques s'élevèrent à 40 000 bovins, 60 000 moutons, 3 000 ânes, 600 chameaux, 5 000 chèvres et 2 000 chevreaux, soit au total

¹ G. GAYET, *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

² Charles MARQUET, L'A.E.F, *L'orientation économique et financière*, administration Générale, 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

³ G. GAYET, *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

plus 100 000 têtes d'une valeur de 17 millions de F. Dans la même période, les principales denrées importées du Nigeria et du Soudan-anglo-égyptien connurent en valeur la même progression que celle de l'exportation ¹

Tableau 3

Marchandises importées du Nigéria et du Soudan anglo-égyptien (1937-1938)

| Produits | Poids | Valeurs |
|-------------------|------------|---------------|
| Sucre | 510 000 kg | 1 540 000 frs |
| Thé | 42 000 kg | 1 000 000 frs |
| Cotonnades | 300 000 kg | 5 000 200 frs |
| Noix de kola | 72 000 kg | 1 000 000 frs |
| Article de ménage | 50 000 kg | 390 000 frs |
| Total | 974 000 kg | 8 930 200 frs |

Il apparaît donc que, jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, les deux sources qui fournissaient à elles seules au moins 90% des denrées d'importation consommées par les populations du territoire du Tchad étaient celles du Nigeria par Fort-Lamy et du Soudan anglo-égyptien par Abéché. Ces denrées d'importation étaient les plus répandues et les plus appréciées à l'époque. C'étaient toutefois des denrées de luxe, exclusivement réservées aux nomades, aux notables des villes et aux chefs sédentaires².

3) Une économie orientée vers le Nigéria et le Soudan-Anglo-égyptien

3-1) Faibles échanges commerciaux avec la Métropole et les restes de l'A.E.F

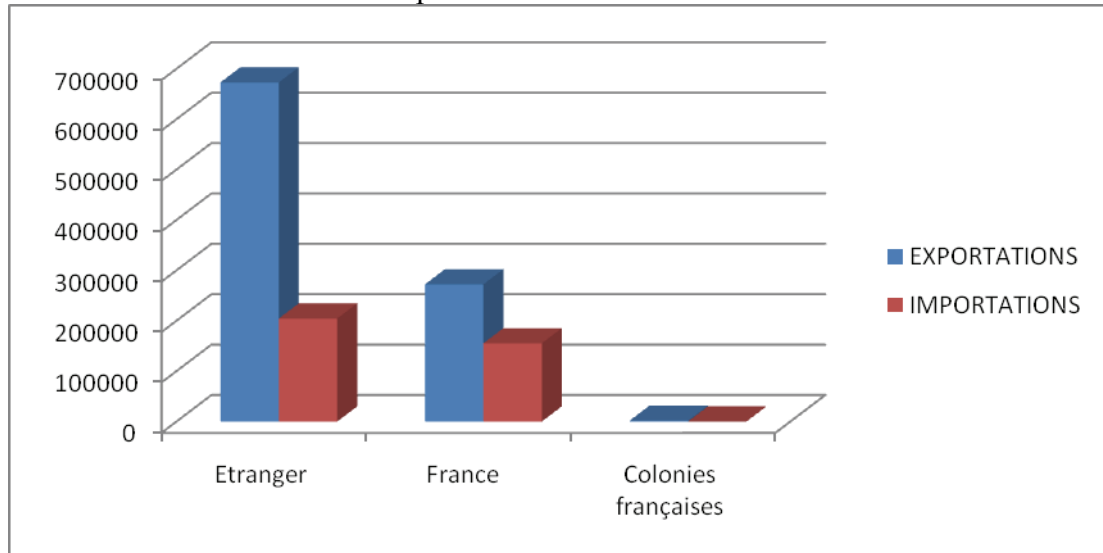
La domination politique et militaire du territoire du Tchad par la France amorcée au début des années 1900 ne s'était pas concrétisée jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale en hégémonie économique débouchant sur une exploitation coloniale de ressources naturelles du pays au profit de la métropole. En effet, les échanges économiques entre, d'une part, la Métropole et le reste de la confédération de l'A.E.F et, d'autre part, la colonie du Tchad avaient été défavorisés par les distances à parcourir et par le caractère rudimentaire des moyens de transport. De ce

¹ *Ibid.*

² MAZODIER (Commandant), *Transports et marchés indigènes du Tchad*, Ecole supérieure, géographie économique, 17 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

fait, leurs échanges commerciaux étaient très limités avec la première et quasiment nuls avec la seconde par rapport aux échanges avec les deux colonies anglaises voisines, comme nous pouvons le constater dans le graphique ci-dessous :

Figure n°(15) : Valeur en francs du commerce extérieur de la colonie du Tchad pendant l'année 1922



Source : Le lieutenant Gouverneur du Tchad, Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1922, C.A.O.M., D/4(4) 22.

À noter d'abord que, pendant l'année 1922, le mouvement commercial total de la colonie du Tchad s'est élevé au chiffre de 1 326 526 francs se décomposant comme suit : 946 527 francs pour l'exportation et 379 999 francs pour l'importation. Il s'effectuait essentiellement vers les colonies anglaises du Nigeria et du Soudan anglo-égyptien qui absorbaient 71,08 % du commerce d'exportation contre 28,78% pour la Métropole, tandis que la valeur des produits exportés vers le reste de la confédération de l'A.E.F ne représentait que 0,16%. En ce qui concerne l'importation durant cette même année, la balance des échanges penche toujours en faveur des colonies anglaises, mais de façon moins marquée que pour l'exportation, comme nous l'indique le graphique ci-dessus. Les statistiques douanières de l'importation de cette même année nous donnent un pourcentage de 53,78% de la valeur des produits importés pour les colonies anglaises du Nigeria et du Soudan contre 40,84% pour la Métropole et 5,36% pour le reste de l'A.E.F¹.

¹ Le lieutenant Gouverneur du Tchad, Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1922, C.A.O.M., D/4(4) 22.

Durant toute la période d'entre les deux guerres, les échanges commerciaux de la colonie du Tchad avec la Métropole et d'autres territoires de l'A.E.F tendirent à diminuer et atteignirent à la fin des années Vingt un niveau modeste. En 1929, le commerce de l'importation de la colonie du Tchad avait atteint en valeur 10 402 874 francs. Dans ce chiffre, la valeur des produits importés par le Tchad de Métropole s'élevait à 2 371 847 francs, soit 22,79% du total, contre 8 031 027 francs de valeur des produits importés de colonies anglaises du Nigeria et du Soudan anglo-égyptien, soit 77, 20% des importations. Tandis que les importations du reste de l'A.E.F étaient quasiment nulles. Le commerce d'exportation dans la même année s'était élevé à 22 044 694 francs. Mais la part de la Métropole dans l'exportation de la colonie du Tchad était dérisoire avec seulement 20. 835 francs soit 0,09%. Celle vers le reste de l'A.E.F était chiffrée à 324 356 francs soit 1,47%. Alors que la valeur des produits exportés vers les colonies anglaises s'élevait à 21 699 503 francs soit 98,47% du commerce d'exportation du territoire du Tchad¹.

De 1922 à 1929, l'orientation géographique du commerce extérieur du Tchad était extrêmement favorable aux colonies anglaises. Dans cette même période les échanges commerciaux en matière de l'exportation des produits de la colonie du Tchad vers la Métropole étaient en forte régression. L'exportation du Tchad vers la Métropole passa de 272 157 francs en 1922 à 20 835 francs en 1929, soit une chute de 92,34% contre une augmentation de 3125,25% vers les colonies anglaises voisines. Tandis que dans le même intervalle, l'exportation vers les colonies françaises était passée de 1 570 francs à 324 356 francs soit une hausse en pourcentage de 20 560%. Celle-ci fut réalisée uniquement avec le Nord du Cameroun, surtout vers Garoua, une ville commerçante et aussi le centre d'un important marché drainant vers elle les produits du Mayo-Kébbi (peaux brutes de bœufs, peaux brutes de moutons, arachides décortiqués...)².

Ces fortes disparités en la matière étaient dues nous semble t-il au peu de valeur des produits de la colonie du Tchad (bétail et ses succédanés) pour la Métropole et à la difficulté des transports ; d'où l'effondrement de l'exportation vers

¹ Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1931*, C.A.O.M, D/4(4) 31.

²*Ibid.*

la France. Quoique ces mêmes produits, du fait de la proximité géographique, trouvaient un débouché facile sur les marchés anglais de Maïdouguri et de Kano (Nigeria) où la population locale composée d'employés du Gouvernement et de maison de commerce largement rétribuée consomme beaucoup de viande de boucherie¹.

Toutefois, dans la même période 1922-1929, l'importation en provenance de la Métropole augmenta de 1428% et celle de colonies anglaises connut une hausse spectaculaire de 3829, 47%. La nature des produits importés de la France consistait essentiellement en denrées de consommation (conserves, vins) et en quincailleries dont les commandes étaient faites uniquement par les différents services de la colonie². Par contre, on importait tous sortes des produits des colonies anglaises voisines : du sucre, des tissus, des noix de kola, du thé, des savons, de la parfumerie, des liqueurs³ et aussi de cotonnades japonaises et des tapis de selle du Proche Orient importés par des Fezzanais, des Syriens et des Bornouans, transités par le Soudan anglo-égyptien⁴.

3-2) Tentative de réorientation de l'économie tchadienne

Pour les hautes autorités coloniales, ces liens économiques étroits en croissance permanente avec les colonies anglaises du Nigeria et du Soudan devaient être réorientés vers l'A.E.F et la Métropole. Ainsi, en 1925, lors de sa tournée dans la colonie du Tchad, le gouverneur général Antonetti avait constaté que le courant économique de la colonie échappait totalement dans cette période à l'A.E.F. Dès lors, l'abandon de Fort-Lamy comme chef-lieu apparaissait comme le seul moyen pour ramener la trajectoire économique du Tchad vers l'A.E.F : « il conviendra plus tard, dit-il, de reporter le chef-lieu vers le Sud en le plaçant à Fort-Archambault. On économisera des sommes très importantes sur les transports de personnel, de vivres, de matériaux⁵ ».

¹ Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1930*, C.A.O.M, D/4(4) 30.

² *Ibid.*

³ Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1920*, C.A.O.M., D 4 (4) 20.

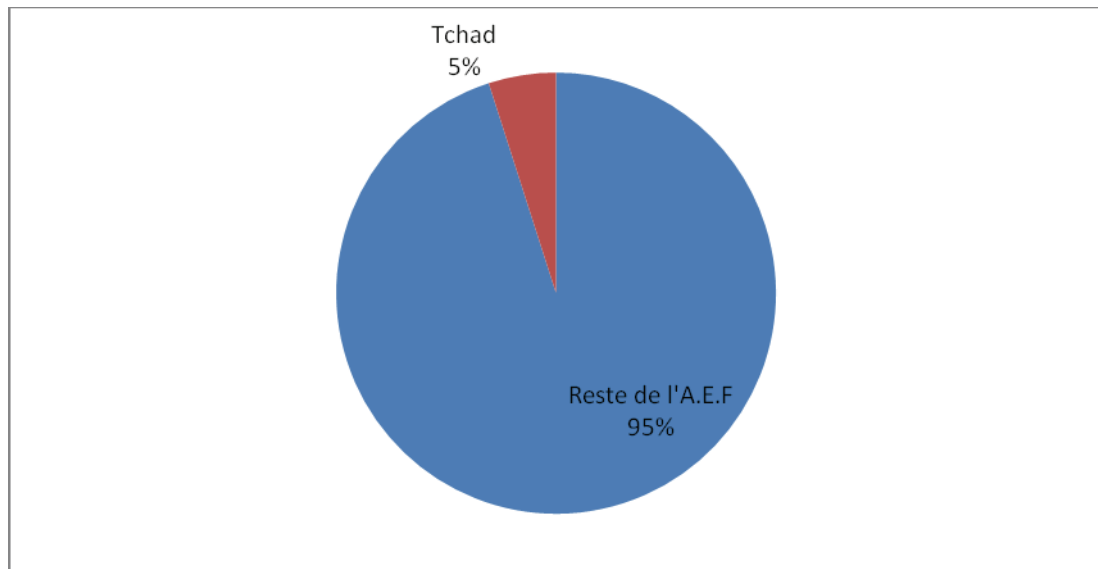
⁴ Commandant, MAZODIER *Op. cit.*, 17 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

⁵ Gouverneur Général de l'A.E.F, *Rapport annuel 1925*, C.A.O.M, 5D 50.

Du coup, le ministère des Colonies qui était sensible à toute politique conduisant à la réduction du coût de la mise en valeur en A.E.F avait pris à son compte cette idée dans son rapport au président de la République : « les considérations qui justifiaient le choix de ce point au moment de la pénétration militaire vers le Nord ont perdu toute leur valeur à la suite de la pacification du pays. En même temps, la situation de Fort-Lamy s'est révélée défavorable à une liaison facile avec les colonies du Sud de la fédération vers lesquelles doit nécessairement s'orienter l'activité économique du Tchad {...}. Pour résoudre La question du transfert vers le Sud du chef-lieu de la colonie du Tchad, le choix s'est porté sur Fort-Archambault, véritable carrefour des routes à destination du Cameroun, de l'Oubangui et des territoires du Nord et de l'Est de la colonie¹».

Outre ces raisons politiques et stratégiques, la volonté de modifier le courant économique de la colonie du Tchad reposait aussi sur la nécessité de créer une complémentarité économique entre les différents territoires de la confédération de l'A.E.F et de réduire la faiblesse du mouvement commercial de la colonie du Tchad au sein de cette dernière. En effet, sa part dans le commerce global de la confédération était insignifiante, comme nous indique le graphique ci-après :

Figure n°16 :Part en valeur du mouvement commercial du Tchad et du reste de l'A.E.F de 1924 à 1928



Source : ANTONETTI, Discours et rapport sur la situation Générale de l'A.E.F de 1927-1931, *Bulletin du comité de l'Afrique française*, Renseignements coloniaux, 1931, p. 687. CF B 00609, CEFOD-TCHAD. Et

¹Ministère des colonies, *Transfert de chef lieu de la colonie du Tchad*, Rapport au président de la République Française, C.A.O.M, 5 D 102.

Ce faible apport du commerce extérieur du Tchad dans le mouvement commercial de l'A.E.F durant cette période tient d'abord à la présence limitée des maisons de commerce européennes. En effet, pendant cette période, la colonie du Tchad comptait 13 sociétés ou maisons du commerce contre 70 au Gabon, 67 Moyen-Congo et 32 dans l'Oubangui-Chari¹. Ensuite, à l'absence d'investissement en faveur de l'élevage, car jusqu'en 1928 la colonie du Tchad ne disposait que de deux vétérinaires malgré des recettes importantes tirées de cette ressource grâce à son importance numérique. A cet effet, le gouverneur du Tchad Marcel de Coppet avait évalué les diverses ressources du cheptel du Tchad entre janvier 1926 et avril 1929 à deux millions de bœufs et quatre à cinq millions de moutons et de chèvres².

Mais ces ressources sur lesquelles se fondait l'économie du Tchad ne représentaient aucune valeur économique importante pour les industries métropolitaines. Il fallait donc orienter l'exploitation économique du Tchad vers une ressource permettant à celui-ci d'amorcer sa mise en valeur et fournir par surcroît aux industries métropolitaines des matières premières importantes dont elles avaient besoin. Dès lors le coton apparut comme le seul produit développable dans la colonie du Tchad.

¹ANTONETTI, Discours et rapport sur la situation Générale de l'A.E.F de 1927-1931, *Bulletin du comité de l'Afrique française*, Renseignements coloniaux, 1931, p. 688. CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

²Direction des affaires économiques et financières, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

CHAPITRE VIII :

L'ORIENTATION DE L'ÉCONOMIE VERS LA CULTURE D'EXPORTATION :

1) Les processus de l'introduction de la culture industrielle

1-1) La culture du coton avant l'implication européenne

Il est très difficile de dire avec exactitude la période où la population précoloniale du Tchad cultivait et utilisait la plante du coton. Son origine fut très complexe comme nous dit Pierre Sanay. Toutefois, le coton était connu et cultivé dans des différents régions de l'Afrique avant l'arrivée des Européens¹.

Lors de son voyage de 1852, l'explorateur Henri Barth avait vu des champs splendides du coton entre Bougoman et Massénia au Baguirmi : « en partant de là, dit-il, nous traversâmes un pays peuplé et bien cultivé, situé vers le Sud-Ouest. On y voyait surtout beaucoup de coton planté en sillons, comme il est d'usage, je crois, en Amérique et dans l'Inde ² ». Un demi siècle plus tard, en traversant le Sud du Tchad Casimir Maistre révéla que le coton poussait presque partout³. On le trouvait aussi à l'état sauvage chez les Foulbé du Moyen-Kébbi⁴. Les plants du coton observés dans ces régions étaient de plusieurs espèces différentes parmi lesquelles les plus anciennes, *Gossypium Herbaceum* et *Gossypium Arboreum*, coton asiatique dont l'introduction en Afrique remontait à une époque très reculée. On trouvait aussi l'espèce *Gossypium Punctatum*, d'origine américaine, venue par le Nigeria⁵.

¹ Pierre SANAY, *Le coton sa production et sa distribution dans le monde*, Louis JEAN, Gap, 1937. p. 17.

² Henri BARTH, *Op. cit.*, 94.

³ Casimir MAISTRE, La mission MAISTRE, *Bulletin de la comite de l'Afrique Française*, n° 6- juin 1893, p. 6.

⁴ Georges BRUELE, *La France équatoriale africaine*, Paris, Larousse, 1935, p. 361.

⁵ Gilles SAUTTER, *Op. cit.*, p.65.

Le filage et le tissage du coton avaient constitué la principale industrie précoloniale dans la plupart des régions du Tchad. Le coton, en effet, était transformé par des certains groupes ethniques en tissus et puis utilisé pour la confection des vêtements ou des objets de beauté. Ainsi, à l'Ouest du lac Tchad, la population le tissait pour fabriquer des moustiquaires épaisses et très chaudes¹, on le trouvait aussi au Baguirmi où la population confectionnait des habillements appelés *gabak* en langue Maba², au centre précisément dans la localité de Melfi on tissait des bandes de coton, appelés aussi *gabak* ou *tara*, portées par des jeunes filles autour des reins³. Tandis que dans le Sud, les Moundangs de la région de Léré tissaient d'étroites bandes de *gabak* servant de cache-sexe⁴. Ces différentes transformations cotonnières servaient aussi comme une monnaie d'échange usuelle entre les différentes régions du bassin du lac Tchad comme nous avons souligné précédemment.

En dépit de la tradition de traitement local du coton au sein de la population bien avant la pénétration européenne, on note cependant qu'à l'époque la production cotonnière était limitée aux besoins locaux et interrégionaux. Mais l'intérêt croissant et les hauts cours du coton à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle à cause du quasi monopole des Etats-Unis avaient amené les différentes puissances colonisatrices à introduire la culture du coton dans leurs vastes territoires coloniaux en Afrique et ailleurs. Le but était d'imiter l'œuvre que poursuivait la Russie dans le Turkestan depuis une vingtaine d'années pour s'affranchir du monopole américain et assurer aux cours du coton une stabilité relative en cas de mauvaise récolte dans cette dernière⁵.

1-2) Les phases expérimentales du coton : des initiatives privées à l'implication du pouvoir colonial

Au début du XXe siècle, à l'initiative d'organes privés dominés par des lobbys de filière d'industries cotonnières européennes, furent entrepris dans la plupart des régions de l'Afrique plusieurs essais de culture du coton. Le mouvement

¹ LUXEUIL (E), *Les Boudouma population lacustre du lac Tchad*, 1959, exposé, CHAEM, p.15. C.A.O.M.

² Issa Hassan KHAYAR, *Tchad regard sur les élites Ouaddaïens*, Paris, C.N.R.S, 1985, p. 60.

³ BLONDIAUX (F), *Cinquante années d'administration française- 1953*, p. 110.

⁴ Jean CABOT, *Op. cit.*, 358p. 499 – 508.

⁵ Maurice ZIMMERMANN, « La question du coton et les essais de culture cotonnière, *Annales de Géographie* », Année 1904, Volume 13, Numéro 67 p. 88 – 91.

de promotion de l'agriculture de coton dans le continent noir était parti d'Allemagne où le « Kolonial Wirtschaftliches Komitee » avait conduit avec soin dès mai 1900 une expérience au Togo. En outre, de janvier à juillet 1901, elle confia à l'Américain J. C. Calloway une mission pour étudier la possibilité de la culture du coton dans sphère allemande en Afrique. Il se livra ainsi à des essais scientifiques dans le district de Misahohe sur la côte de Guinée. Mais les résultats de ces essais ne furent pas concluants à cause de l'humidité de cette région ; toutefois, la campagne de 1902 à 1903 permit d'expédier 26 balles à Brême. Dans le même moment des essais furent entrepris dans l'Afrique orientale, dans les districts de Kiloua, Pongwe et Tanga mais sans grand succès. Dès lors, les territoires du Tchad surtout la région de Mayo-Kébbi sous étendard français à l'époque, étaient apparus pour l'Allemagne comme les pays cotonniers d'avenir¹.

C'est dans ce même esprit que fut créée dans les premiers mois de 1902 à Manchester la « *British Cotton Growing Association* » dont le but était de promouvoir la culture du coton dans les colonies anglaises d'Afrique. Ainsi, au début de 1903, une mission de six savants était envoyée dans les diverses colonies anglaises de l'Afrique occidentale pour étudier la possibilité de la production cotonnière au point de vue des variétés à employer, de la main-d'œuvre et des transports. Les différents essais furent prometteurs, surtout celui réalisé autour d'Ibadan et d'Abéokuta sur 2400 hectares sous impulsion du Gouverneur de Lagos Sir William McGregor, qui avait permis de débarquer 70 tonnes en Angleterre. Le coton récolté avait été de bonne qualité. Dès lors, *la British Cotton Growing Association* eut grande confiance en l'avenir du coton dans les territoires du Nigeria et notamment le Kano². On organisa alors cette colonie en vue de cette culture.

C'est donc en s'inspirant de ces modèles, surtout de celui de l'association anglaise, qu'en janvier 1903 l'« Association cotonnière coloniale » fut fondée à Paris sous l'égide d'Albert Esnault-Pelterie, président du Syndicat Général de l'industrie cotonnière française. Elle avait pour but de développer la culture du coton dans les colonies françaises et de favoriser l'emploi par l'industrie française de la matière

¹Maurice ZIMMERMANN, *Op. cit.*, 67 p. 88 – 91.

²*Ibid.*

première récoltée¹. Les premières tentatives en vue d'une culture intensive du coton datent de 1903 dans la vallée moyenne du Niger en AOF. Elles durent être abandonnées vers 1909, en raison d'échecs répétés². Par contre les colonies allemandes de l'Afrique orientale et du Togo avaient fourni dans cette même année 551 tonnes du coton malgré les conditions défavorables de ces régions pour cette culture³.

Vers le même moment, au Nord de l'Afrique équatoriale française, des démarches similaires furent entreprises pour promouvoir la culture du coton dans cette région. Avant même la fondation de l'association cotonnière, le syndicat cotonnier français avait confié au Docteur Decourse (membre correspondant du Muséum d'Histoire naturelle), dans le cadre de la mission Chari-Lac Tchad 1902 – 1904, des échantillons de tissus qui furent soumis aux marchands de Fort-Lamy et aux tailleurs locaux. Il avait pu faire ainsi un classement des étoffes les plus prisées au centre de l'Afrique et apporter un aperçu des prix offerts par les commerçants locaux⁴.

C'est dans cette optique que, quelques mois après sa création, l'*Association cotonnière coloniale* avait subventionné à hauteur de 5 000 francs la mission Bénoué-Tchad de 1903-1904, pour que celle-ci conduite par capitaine Lenfant, outre la question de ravitaillement du Tchad, étudiat aussi la perspective cotonnière de la colonie du Tchad. Ainsi, de nombreux échantillons de coton local avaient été rapportés en France par la mission afin d'être analysés. Dans la région de Mayo-Kébbi où s'activaient aussi des expéditions allemandes, Lenfant avait découvert des champs de coton poussant à vue d'œil à proximité des cases⁵.

Un an plus tard, la mission pour la délimitation de la frontière entre le Cameroun allemand et le Congo français, dirigée par commandant Moll de 1905 à 1907, avait elle aussi effectué des études spéciales sur le coton. A cet effet, une

¹*Ibid.*

² Gouverneur Général de l'AOF, *Le coton dans la vallée moyenne du Niger*, Emile Larose, 1926. p. 1.

³ E. D. W, « Le coton, sa culture, son commerce », *La quinzaine coloniale*, 25 novembre, quatorzième année 1910, Paris, p. 814.

⁴ Augustin CHEVALLIER, *Op. cit.*, p. 263.

⁵ LENFANT, *La découverte des grandes sources du centre de l'Afrique*, Paris, Hachette, 1909. Cité par SERRE Jacques, *Op. cit.*, p. 92.

subvention avait été donnée à la mission par l'Association cotonnière coloniale, ainsi qu'une centaine de kilos de graines de diverses espèces d'Amérique qui avaient été réparties entre les chefs de poste, les agents de factoreries et les chefs de village. Le commandant Moll put constater la parfaite croissance de plantes provenant de graines qu'il avait envoyées à Léré au capitaine Faure. Il recommanda à l'Association de tenter la culture du coton dans la région du Mayo-Kébbi, surtout dans les bassins de la Mambéré et de la Koudaï¹.

1-3) Le choix de la culture du coton par le pouvoir colonial

L'introduction de culture cotonnière dans certaines colonies françaises en Général et au Tchad en particulier répondait à des exigences tant politiques qu'économiques. En effet, les besoins de l'industrie textile française n'avaient cessé de s'accroître depuis la fin de la première guerre mondiale où le retour de l'Alsace à la France avait entraîné une augmentation de 1 500 000 du nombre des broches françaises, estimé à 7 145 000 broches fonctionnant dans les filatures françaises avant la guerre de 1914-1918².

Pour s'approvisionner en coton, les industries françaises dépendaient exclusivement de la production des pays anglo-saxons ; cette dépendance quasi-totale inquiétait certain nombre des autorités françaises et coloniales. En effet, la rivalité coloniale entre la France et l'Angleterre et la situation incertaine après la fin de première guerre mondiale attisaient cette crainte de pénurie éventuelle de coton qui entraînerait des conséquences économiques et militaires : « en cas de conflit armé ? Hypothèse qu'il faut avoir toujours présente. Nul ne peut ignorer que le coton est, au premier chef, nécessaire, puisqu'il rentre dans la fabrication de la plupart des explosifs modernes. En cas de guerre, la France serait en état marqué d'infériorité et devrait demander à ses alliés de fournir le coton nécessaire à sa défense »³.

¹ Questions politiques et diplomatiques, Mission pour la délimitation de la frontière Congo français et le Cameroun allemand (mission Moll), *A travers le monde*, nouvelle série, 13^e année, Librairie Hachette, Paris, 1907. pp 141-142. BNF Gallica.

²CARDOT (J), *Le coton en Indochine et les besoins de l'Industrie cotonnière française*, Agence économique de l'Indochine, 1925.

³Gouverneur Général RESTE, *Action politique, économique et sociale en A.E.F en 1936-1938*, p. 101.

Pour réduire cette dépendance et assurer un approvisionnement sûr, la France avait multiplié dès la fin de la première guerre mondiale l'introduction de la culture du coton dans ses différentes colonies, en s'inspirant du modèle de l'Angleterre qui avait développé depuis longtemps la culture du coton dans ses colonies, selon J Cardot, chef du Service scientifique à l'Agence Economique de l'Indochine, il n'existait, en ce qui concernait la France, « qu'un remède possible : développer la production cotonnière dans toutes les parties de notre domaine colonial qui peuvent se prêter à cette culture ; faire en Indochine, dans l'Afrique Occidentale Française, ailleurs encore, ce que les Anglais ont si heureusement réalisé en Egypte et aux Indes, ce que les Russes avaient commencé avec tant de succès en Transcaucasie et Turkestan »¹. C'est dans ce même ordre d'idée que le Gouverneur Général de l'A.E.F Gabriel Louis Angoulvant disait lors de conférence coloniale de 1917 : « qu'il fallait que la colonie puisse prendre une part appréciable dans la fourniture du coton à la Métropole et qu'aussi les indigènes pouvaient tirer des avantages²».

De ce qui précède, il semble que le but de l'introduction de culture du coton au Tchad était de fournir de la matière première aux industries textiles françaises d'une part et trouver en même temps une culture qui apparaît comme une activité rémunératrice d'autre part. En effet, après l'occupation totale du pays et la mise en place d'une administration moderne, l'autorité coloniale locale avait constaté que l'activité économique existante basée sur la ressource de bétail ne pouvait permettre à ce territoire de vivre et de se développer, car l'exportation de bétail pouvait être arrêtée par une épidémie, ce qui obligeait à trouver au territoire du Tchad un nouvel élément d'échange. Dès lors, le coton était apparu comme le seul produit qui s'accommodât aux caractéristiques particulières du Tchad : « Ce choix s'arrêta sur le coton, d'un rapport assez rapide pour encourager les indigènes à se prêter à cet essai et qui par ailleurs, n'éloignait pas les populations des villages et des plantations vivrières et présentait un intérêt capital pour la Métropole »³.

La possibilité de développer cette culture au Tchad avait été renforcé par les conditions favorables : les surfaces illimitées et des terrains argilo-siliceux. En outre,

¹ CARDOT (J), *Op. cit.*, p. 23.

² Conférence coloniale, *Op. cit.*, p. 1.

³ Gouverneur Général RESTE, *Op. cit.*, p. 103.

le choix du coton s'explique aussi par le fait que le coton fibre est un des rares produits agricoles tropicaux qui présentent une valeur relativement élevée pour un faible poids, ce qui lui permet de supporter les frais de transport élevés inhérents à la situation géographique du Tchad. Le coton est également un produit non périssable, ce qui est exceptionnel en agriculture et facilite le stockage ; de plus, l'égrenage et l'emballage du coton sont des opérations faciles. Par ailleurs, le coton donne non seulement la fibre textile, mais aussi la graine de coton, d'où l'on extrait une huile de consommation courante et un tourteau riche en protéines, aliment de choix pour le bétail¹. Ainsi le territoire du Tchad pouvait disposer enfin, d'une matière première intéressante pour la Métropole et d'une activité principale pour une majeure partie de la population tchadienne dont l'intérêt débordait au-delà de la zone productrice du coton.

2) Le rôle de l'administration coloniale dans l'introduction de la culture du coton :

2-1) Tentative avortée de l'introduction du coton dans la région du Tchad

Après le succès de sa mission pour la délimitation de la frontière de la colonie du Tchad avec Cameroun allemand, le commandant Henri Moll se vit confier en 1909, le commandement du territoire militaire du Tchad. Dès son arrivée, il mit sur pied un plan de production du coton dans la région du Mayo-Kébbi, où il présageait un avenir plus prometteur de la culture coton dans cette région. Mais sa mort dans cette même année et l'arrangement du 4 novembre 1911 accordant des concessions territoriales importantes en A. E. F. à l'Allemagne en échange de la suprématie de la France au Maroc mirent fin à ce programme². En effet, les régions du Tchad consenties à l'Allemagne en vertu de cet accord englobaient le Logone oriental, les marais de Toubouri et le Mayo-Kébbi avec Léré³.

Par cette convention, celle-ci avait accédé enfin à de vastes régions prometteuses pour la culture du coton, une culture pour laquelle elle n'avait jamais caché son intérêt. Les Allemands avaient réalisé plusieurs essais pour développer la

¹ Secrétariat d'état aux affaires extérieures, *Economie et plan de développement*, B. D. I. C., septembre 1968. p. 27.

² Ministère de la France d'Outre-mer, *A. E. F, Tchad*, Paris, 1948. P. 13, B. D. I. C.

³ Maurice ZIMMERMANN, « L'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 au sujet du Maroc et du Congo », *Annales de Géographie*, Année 1912, Volume 21, Numéro 116, p. 185 – 188.

culture du coton dans le Sud du Cameroun, mais l'expérience avait été abandonnée à cause de l'humidité du climat de la région. Ils avaient porté ensuite leurs efforts vers le Nord, où une modeste station d'expérimentation hybride de culture vivrière et de culture de coton avait été créée à Kousseri, et surtout une autre à Pitoa, près de Garoua, à proximité du confluent de la Bénoué et du Mayo-Kébbi, créée en 1912, par le Docteur Wolf. Celle-ci disposait de 450 hectares consacrés principalement au coton¹.

Mais la défaite allemande dans la grande guerre de 1914-1918 permit à la France de rétablir sa souveraineté sur toutes les régions de l'A. E. F cédées à l'Allemagne et d'y ajouter la partie du Cameroun confiée à son mandat. Par voie de conséquence, les efforts pour développer la production cotonnière dans la confédération furent relancés. Ainsi, dès 1917, le Gouverneur de l'A.E.F. Gabriel-Louis Angoulvant exposa au ministre des Colonies les résultats de l'examen des échantillons de coton indigène recueillis dans diverses parties de la confédération, surtout dans l'Oubangui-Chari, qui donna lieu à des expertises favorables. Dès lors, certains industriels se déclarèrent prêts à s'engager si les achats pouvaient porter sur des quantités importantes, mais l'insuffisance des moyens de transport eut raison de cette démarche².

2-2) La tergiversation dans l'introduction de la culture du coton

Ce n'est qu'au début des années 1920 que l'administration coloniale multiplia des initiatives sérieuses pour développer la culture du coton en A. E. F. en s'inspirant du modèle du Congo Belge où la culture du coton entreprise depuis en 1907 dans la région de l'Ouellé avait donné en quelques années des résultats magnifiques³. Le premier essai de production cotonnière au territoire du Tchad fut réalisé en avril 1921 en bordure du Mayo-Kébbi et du Lac Léré, où le capitaine Delingette fit semer sur trois hectares de terrains non inondés la variété Otélo Pete utilisée par les Foulbé, une ethnie de Maroua (Cameroun). Les résultats furent très probants, car le

¹Régin LEVRAT, *Le coton en Afrique occidentale et centrale avant 1950, Un exemple de la politique coloniale de la France, Etudes africaines*, p. 188.

²Conférence coloniale, *Compte rendu des travaux de la section de l'A.E.F*, Paris, Emile Larose, juillet 1917. p. 2.

³MARQUET Charles, L'A.E.F, *L'orientation économique et financière*, administration Générale, 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

rendement aurait atteint 1 000 kilogrammes de coton graines par hectare. Les échantillons de coton du Mayo-Kébbi furent favorablement appréciés au marché du Havre, où le courtier en coton Fossat estimait le 15 novembre 1921 que : « cet échantillon représente le meilleur genre de coton africain moyenne soie, venu en terrain non irrigué, soumis à moi jusqu'à ce jour »¹. Toutefois, le lancement officiel de l'introduction du coton en A.E.F. commença dans cette même année près de Bangui et c'est à Bangassou, en Oubangui, qu'eut lieu la première tentative sérieuse, sur l'initiative d'une compagnie privée, soutenue par l'administration locale².

A ce sujet, Félix Éboué -étant administrateur dans différentes régions de l'Oubangui dans cette période- se montra un fervent partisan de la généralisation de la culture du coton et fit un grand effort dans la diffusion de cette plante en Oubangui. Son affectation au commandement du département du Bas-Mbomou, en 1924, permit de faire le pas définitif. Il voyait dans la production du coton non seulement l'espoir d'une nouvelle richesse, mais aussi le moyen d'amortir le poids des impositions. Mais des négociants en caoutchouc et, surtout la Compagnie des Sultanats qui en avait le monopole dans le Haut-Oubangui, étaient fermement opposés à la culture du coton. Ils redoutaient qu'une campagne cotonnière ne vînt compromettre celle du caoutchouc³.

Au Tchad cependant, l'administration locale apparaissait au départ peu favorable au développement en grand de la culture du coton à cause du problème de transport qui rendait son exploitation très coûteuse. Elle voulait ainsi orienter la production cotonnière plutôt vers une consommation locale. La circulaire du Lieutenant-gouverneur du Tchad du 11 août 1922 allait dans ce sens. Elle définissait ainsi les conditions dans les lesquelles la culture du coton devait être réalisée en insistant sur son égrenage, son filage et son tissage sur place par des machines. L'objectif fixé par ladite circulaire était modeste : que chaque subdivision arrive à produire un minimum de dix tonnes de coton graine par an⁴. L'existence d'un

¹ Jean LHUILLIER « Tchad 1900-1950 », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M, cote, P. 213.

² Gilles SAUTTER, *Op. cit.*, p.64.

³ Eric DE DAMPIERRE, Coton noir, café blanc. Deux cultures du Haut-Oubangui à la veille de la loi-cadre, *Cahiers d'études africaines*, Année 1960, Volume 1, Numéro 2 p. 128 – 147.

⁴ KLACK (K), *Les réalités oubanguiennes*, Paris, B. Levrault, 1959, p. 160.

débouché local avait, nous semble-t-il, amené l'administration à valoriser d'abord l'agriculture du coton sur place avant d'envisager son exportation. À cet effet, Léon Mathery, un commerçant de Fort-Lamy, avait importé dès 1919 quatre égreneuses, trois manèges et une presse à coton. En 1923, on signale l'existence de la « Société Centre-Afrique » établie à Léré, au Mayo-Kébbi, où elle disposait d'une plantation expérimentale et de quatre égrenages à main¹.

Toutefois ce n'est qu'à partir de 1924 avec l'arrivée de Raphaël Valentin Marius Antonetti au gouvernement de l'A.E.F qu'une véritable politique cotonnière dans la confédération fut entamée. Dès 1925 et 1926, des essais pour le développement de la culture du coton furent engagés au Nord du Moyen-Congo et dans l'Oubangui-Chari, qui aboutirent à des résultats inégaux. Ils permirent toutefois d'exporter vers la Métropole 12 tonnes dans la première campagne et 91 tonnes dans la seconde. Entre temps, l'administration entra en pourparler avec des dizaines de sociétés privées projetant de créer des usines sur plusieurs points au Nord de l'A.E.F. Ainsi, en 1926, des concessionnaires existant sur place, essentiellement de capitaux belges et hollandais se constituèrent en sociétés cotonnières dans la confédération, toutes établies d'abord en Oubangui-Chari².

2-3) L'introduction administrative du coton et le partage de la zone de production

L'intérêt porté par des compagnies à la culture du coton en Oubangui-Chari avait amené le lieutenant-gouverneur Lamblin à définir dans un arrêté les conditions d'exploitation du coton dans sa colonie. Il fut avec le Gouverneur Général Antonetti un fervent partisan de développement de la culture du coton en A.E.F. Ainsi par un arrêté du 17 février 1927, le lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari avait jeté à titre expérimental la première base de la réglementation de la production de coton dans la confédération. Celle-ci fut inspirée dans ses grandes lignes de celle qui était en vigueur au Congo belge. En fait, en accordant le monopole d'exploitation pour chaque société, l'arrêté avait insisté sur les droits et les devoirs des compagnies dans leurs zones d'activité en matière de l'exploitation de coton. Il détermina aussi les

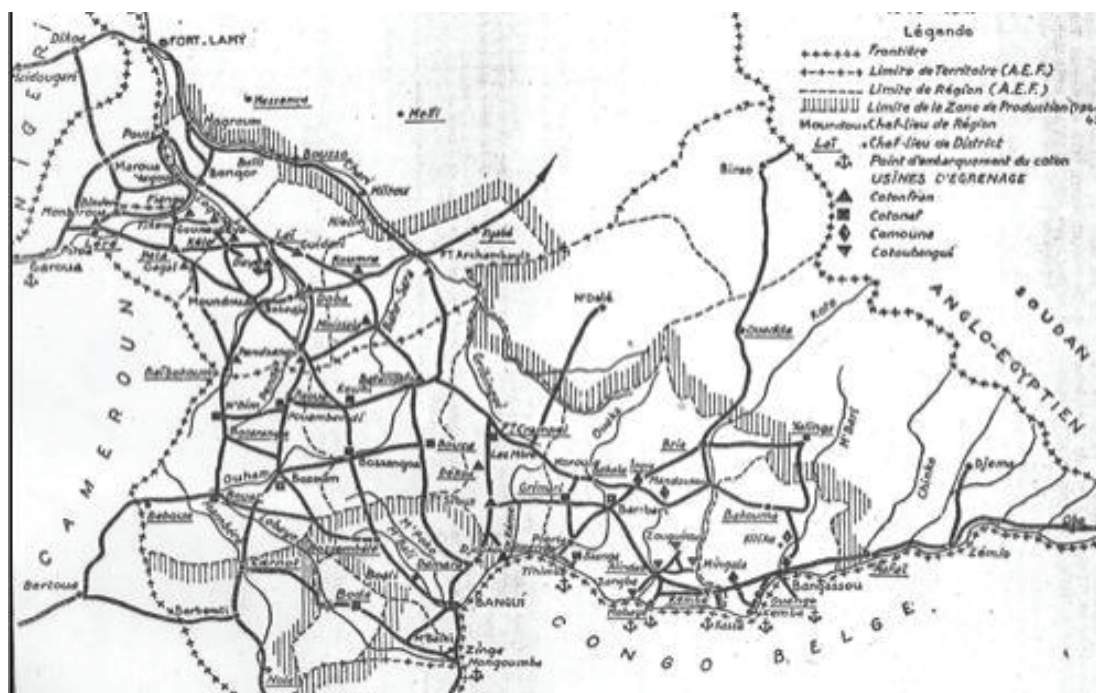
¹ Jean LHUILLIER, Tchad 1900-1950, *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M, P. 213.

² Charles MARQUET, L'A.E.F, *L'orientation économique et financière*, administration Générale, 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

obligations de cultivateurs et le rôle de l'administration coloniale. On parla ainsi d'un accord tripartite liant les compagnies, l'administration et les populations locales pour l'exploitation et commercialisation de coton¹. Mais ces dernières ne furent pas associées à l'établissement de la convention en dépit du fait qu'elles firent parties intégrantes à la réalisation de ce projet colonial.

De ce fait, des machines d'égrenage furent installées par chaque société dans sa zone d'activité. La campagne de 1927 avait permis d'exporter 142 tonnes vers la France, marquant le véritable départ de la culture du coton en Oubangui-Chari. Un an plus tard, l'accord fut étendu au territoire du Tchad, où des stations d'essai et des machines d'égrenage furent installées pour le développement du coton, marquant ainsi le début de la culture en grand dans cette colonie qui exporta dans cette campagne 18 tonnes². Le 5 mai 1928, le Gouverneur général de l'A.E.F. accorda par décret-loi les conventions instaurant la politique des zones à privilèges pour le monopole de l'achat du coton à l'instar de la politique déjà pratiquée au Congo Belge³.

Carte de la zone cotonnière de l'A.E.F.⁴



¹ Charles MARQUET, *Op. cit.*, 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

² Jean CABOT, La culture du coton au Tchad, *Annales de Géographie*, Volume 66, Numéro 358, novembre-décembre, Année 1957, p. 499 – 508, C.A.O.M., Cote P 194.

³ *Ibid.*

⁴ Ministère de la France d'Outre-Mer, L'A.E.F., le Tchad, Agences des colonies, Paris, p. 14. BDIC.

Ce décret-loi scella et officialisa en quelque sorte l'esprit du décret du Lieutenant-gouverneur du 17 février 1927 en fixant les mêmes obligations aux sociétés cotonnières. Celles-ci recevaient en effet, le privilège cotonnier dans des secteurs déterminés pour des durées variables. Elles devaient s'engager à construire sur place des usines d'égrenage à vapeur avec appareil à stériliser les semences et devaient mettre à la disposition des indigènes des graines sélectionnées et acheter au moins 80 % de coton produit avec ces graines à un prix variant avec les cours mondiaux, mais ne pouvant tomber toutefois au dessous, du prix minimum ; 40% des semences devaient être réservées pour l'année suivante et elles devaient exporter le coton récolté en A. E. F sur le marché du Havre afin de faire profiter uniquement l'industrie cotonnière française de la production. Quant à l'administration, elle devait mettre dans la région un ingénieur agronome, qui conseillerait les cultivateurs dans le choix des terrains et les soins à donner au coton. Et ceux-ci s'engageaient à vendre à l'usiner le coton produit avec ses graines sélectionnées¹.

La transposition de ce système d'exploitation en A.E.F était, nous semble-t-il, liée à la réussite enregistrée déjà par la Compagnie cotonnière du Congo belge dans le domaine de la culture du coton. Celle-ci avait produit en 1928 15 000 tonnes de coton graine. Du fait aussi que les capitaux des compagnies cotonnières opérant en A. E. F étaient détenus par des sociétés belges et hollandaises que la perspective cotonnière prometteuse au Congo belge avait amenées à investir dans ce domaine. La Cotonfran s'était assurée la collaboration la plus étroite de la Compagnie cotonnière du Congo belge ; elle avait pu ainsi profiter de son personnel de techniciens, de ses méthodes et de toute l'expérience par elle acquise².

L'exclusivité avait été accordée aux sociétés cotonnières pour sept années et ne devait prendre fin qu'au moment où la quantité de coton exportable par chacune des usines aurait atteint 1 400 tonnes, soit une production totale de 14 000 tonnes.³ À la fin de la première convention en 1934, les sociétés cotonnières fusionnèrent pour en créer quatre grandes compagnies qui se partagèrent les zones cotonnières de l'A.E.F où chacune avait le monopole d'achat et d'exploitation du coton dans sa

¹ ANTONETTI, Discours et rapports sur la situation Générale de l'A.E.F, de 1927 à 1931, *Bulletin du comité de l'Afrique française*, Renseignements coloniaux, 1931. CFB 000609, CEFOD-Tchad.

² MARQUET Charles, L'A.E.F, *Op. cit.*, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

³ *Ibid.*

zone. La Cotonfran acquit de ce fait les terres cotonnières du Tchad du Moyen-Chari, du Moyen-Logone et du Mayo-Kébbi et les subdivisions de Bouali, Fort-Sibut, Dekoa et Batangafo en Oubangui ; tandis que la Cotonaf, la Camouna et la Cotobangui reçurent chacune le privilège d'achat sur des régions de l'Oubangui¹.

Dès avant 1930, chaque société avait établi un centre d'expérimentation dans son territoire. Ainsi, la Cotonfran avait installé au départ dans le Sud du Tchad à Moïssala et à Doba deux petites usines comprenant deux égrenages de 40 scies à moteur et aussi une ferme de sélection et d'amélioration des graines qui fut installée près de la première. Ensuite, deux autres usines à grande capacité comprenant chacune deux égreneuses de 60 scies avaient été créées à Koumra et à Lai². En outre, dans le cadre de l'accord signé avec les compagnies cotonnières, le gouverneur de l'A. E. F. Antonetti institua en 1932 un service d'agronomie semi-public à Fort-Archambault et sa direction fut confiée à un ingénieur agronome. Cet organisme avait pour but : « d'étudier tous les problèmes techniques que pose en A. E. F. la culture du coton ». Un an plus tard, deux stations principales avaient été créées, l'une au centre même de Fort-Archambault et l'autre à proximité de Grimari en Oubangui-Chari et dans cette même année une sous-station fut installée à Bebedjia au Tchad³.

3) Méthode et organisation de la culture du coton

3-1) La culture forcée du coton

Dans toutes les colonies françaises, les cultures intensives orientées vers la vente furent introduites par des mesures administratives contraignantes. En effet, dès les phases d'expérimentation de la culture du coton, des pressions physiques furent exercées sur la population. Il était d'usage de contraindre les paysans au travail au moyen de force de police : « de telle sorte que les débuts de l'opération coton furent

¹ CABOT Jean, *Op. cit.*, 499 – 508.

² Charles MARQUET, L'A.E.F, *L'orientation économique et financière*, administration Générale, 1930, p. 45. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

³ BOUSSENOUL G. La culture cotonnière en A.E.F. *la revue politique et parlementaire*, 1939, p. 86-99. Cité par LEVRAT Régine, *Coton en Afrique occidentale et centrale avant en 1950 un exemple de la politique coloniale de la France*. Etude africaine, Harmattan, 2008. p. 235.

marqués par quelques incidents, et que les planteurs récalcitrants goûtèrent de la chicotte ou de la prison ¹ ».

Après la signature de la première convention cotonnière de 1928, l'administration coloniale avait astreint officiellement la population dans la zone cotonnière du territoire Tchad et de l'Oubangui-Chari à s'adonner à la culture du coton : « Il paraît vain de déplorer après coup, et de sang froid, ce qu'un tel calcul peut avoir de cynique quand on sait, d'expérience directe, qu'en Afrique l'introduction d'une culture nouvelle, fût-elle conçue dans le seul et le plus strict intérêt des populations, a rarement pu franchir la période de démarrage sans une certaine utilisation de la contrainte ² ». Cette tradition coloniale fut suivie par l'administration locale pour la diffusion de la culture du coton parmi la population. Dès lors, des mesures coercitives furent adoptées contre les paysans hostiles à la culture du coton ; celles ci allaient de trente coups de cravache aux travaux forcés ³.

En fait, la mise en œuvre des conditions culturelles fut confiée au *Boy-coton* -un simple agent d'agriculture pour l'administration mais un surveillant redouté par des paysans- qui n'hésitait pas à dénoncer les cultivateurs récalcitrants à l'administration. En effet, chaque habitant de village entre 15 et 50 ans devait participer à l'exploitation d'un champ commun. Les dimensions du champ villageois se calculaient selon le nombre d'habitants (10 à 20 ares par personne active), L'exploitation du champ se faisait collectivement, et non sur la base du travail familial, comme c'était la coutume. Les dates et procédé du travail étaient en général fixés par un *Boy-coton*. Celui-ci fut appuyé dans son travail par des forces de police pour faire respecter les conditions culturelles ⁴. En outre, ce poids étouffant de l'appareil administratif sur les paysans fut codifié par un arrêté du gouverneur général de l'A. E. F. du 18 décembre 1939 qui institua comme infraction passible de sanctions de police toute opposition et obstacle aux cultures ⁵.

¹ Christian BOUQUET, *Op. cit.*, p.88.

² Hugot PIERRE, *Le Tchad*, les nouvelles éditions latines, 1965, p. 142.

³ Géraud MAGRIN, *Le Sud du Tchad en mutation; Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, Thèse, Paris, Lettre, 2000 p. 71

⁴ Ulrich STÜTZINGER, Tchad : « mise en valeur », coton et développement, *Tiers-Monde*, Année 1983, Volume 24, Numéro 95 p. 643 – 652.

⁵ Jean CABOT. *Le bassin du Moyen Logone*, Thèse de doctorat des lettres, Faculté de lettres et sciences humaines de Paris, 1965, p. 178.

Leçon de cueillette du coton ¹

Les agents de l'encadrement technique mis en place, notamment les impopulaires boys coton, et d'autres surveillants puisaient dans cette justification légale de répression pour renforcer leur pouvoir. Cependant des formations pratiques, mais rudimentaires en matière agronomique furent dispensées aux paysans. En effet, des administrateurs, des agronomes et des fonctionnaires de tous rangs se mettaient en première ligne pour mener une campagne destinée à éduquer les paysans aux méthodes de cette nouvelle culture. Et on leur expliquait aussi les avantages que ceux-ci pouvaient se procurer en s'adonnant à la culture du coton².

¹Charles MARQUET, L'A.E.F., *L'orientation économique et financière*, n° 6, 13 septembre 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

²Albert M'PAKA, *Félix Eboué (1884-1944) : Gouverneur Général de l'Afrique équatoriale française*, Paris, Harmattan, 2008, p. 52.

La cueillette du coton par des paysans¹



¹Charles MARQUET, L'A.E.F., *L'orientation économique et financière*, n° 6, 13 septembre 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523..

Leçon de séchage du coton après la cueillette¹

¹Charles MARQUET, L'A.E.F., *L'orientation économique et financière*, n° 6, 13 septembre 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

Leçon de triage du coton¹

¹Charles MARQUET, L'A.E.F., *L'orientation économique et financière*, n° 6, 13 septembre 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

Extraction du coton¹

On voit sur les images ci-dessus des paysans en ordre disciplinés recevant des leçons de cueillette, de séchage, de triage et aussi d'examen de qualité du coton récolté. Cette formation agronomique rudimentaire assurée par des agents coloniaux européens démontre bien l'implication de l'administration dans la réussite de cette culture, mais elle révèle aussi un manque chronique d'agents locaux pour assurer la propagande et l'encadrement des villageois. Ceci était lié, nous semble-t-il, à l'absence de mise en œuvre des moyens préalables au développement d'une culture d'exportation comme la formation d'agents agricoles. Cette carence à la matière fut la conséquence directe de l'introduction tardive de l'enseignement colonial dans les territoires du Tchad.

¹Charles MARQUET, L'A.E.F., *L'orientation économique et financière*, n° 6, 13 septembre 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

3-2) L'impact du retard de l'enseignement colonial sur la vulgarisation de la culture du coton

L'implication directe des administrateurs coloniaux pour initier des paysans à la culture du coton s'explique par l'absence de l'enseignement agricole à cause de l'absence de l'enseignement colonial dans la colonie du Tchad avant l'introduction de la culture du coton contrairement au reste de l'A.E.F. En effet, l'enseignement dans cette période et au cours de l'entre deux guerre avait pour but essentiel de répondre aux impératifs administratifs et économiques de l'administration et des maisons de commerce européennes : « instruire les indigènes est assurément notre devoir, mais ce devoir fondamental s'accorde de surcroît avec nos intérêts économiques, administratifs, militaires et politiques les plus évidents. L'instruction a d'abord pour résultat d'améliorer la valeur de la production coloniale en multipliant; dans la foule des travailleurs indigènes, la qualité des intelligences et le nombre de capacités, elle doit en outre, parmi la masse laborieuse, dégager et dresser les élites de collaborateurs qui, comme agents techniques, contremaîtres, surveillants, employés ou commis de direction, suppléeront à l'insuffisance numérique des Européens et satisferont la demande croissante des entreprises agricoles, industrielles ou commerciales de la colonisation¹».

Le territoire du Tchad se trouvait donc dépourvu des agents subalternes nécessaires aux industries cotonnières pour assurer la propagation de la culture du coton et devenir par surcroît un intermédiaire entre la masse de paysans et la compagnie cotonnière. Mais l'introduction tardive de l'enseignement colonial au début des années 1920 presque dans le même moment que celle du coton n'avait pas permis la formation des agents subalternes nécessaires aux industries et à l'administration. À signaler que la première école européenne du Tchad avait créée au Kanem en 1911, mais l'établissement avait dû fermer ses portes dans la même année faute d'élèves². Il fallut attendre en 1921 pour qu'une école coloniale dirigé par un instituteur de carrière européen soit ouverte à Fort-Lamy le 19 août 1921

¹ Sarraut ALBERT, *Op. cit.*, 1923, p.93.

² Gouverneur du territoire du Tchad, Rapport sur l'année scolaire 1928-1929 au Gouverneur général de l'A.E.F, C.A.O.M, carton n° 2097.

avec 50 à 60 élèves¹. Mais elle resta fermée six mois en raison du départ en congé de l'unique instituteur. Il s'y ajouta dix écoles de circonscription confiées à des agents de services civils, des sous-officiers ou des moniteurs africains dont les connaissances laissaient à désirer².

Lors de son passage de 1926 à Fort-Archambault, André Gide avait déploré les conditions dans lesquelles se trouvaient ces écoles : « il est vraiment lamentable de voir, dans toute la colonie, des enfants si attentifs, si désireux de s'instruire, aidés si misérablement par de si insuffisants professeurs. Si encore on leur envoyait des livres et des tableaux scolaires appropriés ! [...]. Ces malheureux maîtres indigènes font souvent de leur mieux, mais, à Fort-Archambault tout au moins, ne serait-il pas décent d'envoyer un instituteur français qui parlât correctement notre langue³ ».

L'insuffisance de ces agents locaux au cours de l'entre-deux-guerres fut la conséquence du délaissement de l'instruction coloniale pendant la phase de l'installation. Cette politique d'abandon était liée, nous semble-t-il, au manque d'intérêt présenté par les ressources naturelles de la colonie du Tchad (culture vivrière et l'élevage) pour les maisons de commerce européennes et aussi pour la Métropole. En effet, l'enseignement pendant cette période était lié à la richesse du territoire car celle-ci pour son exploitation exigeait une main d'œuvre sommairement qualifiée pour remplir des tâches subalternes. Mais le Tchad à l'époque "passait pour un vide" parce que ses produits n'intéressaient pas les maisons européennes contrairement au reste de l'AEF qui fournissait des matières premières à la métropole comme le cacao, le café, la banane, le caoutchouc, le palmiste etc., où, grâce à la prolifération des maisons du commerce européennes et des missions religieuses, l'enseignement avait connu une certaine extension. En revanche, dans la colonie du Tchad, on avait limité l'enseignement au strict minimum : « l'enseignement au Tchad était destiné à créer strictement le personnel modérément instruit, nécessaire,

¹Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1921*, C.A.O.M, D/4(4) 21.

²Jean SURET-CANAL, *Afrique noire occidentale et centrale. de la colonisation aux indépendances (1900-1945)*, Paris, Étude sociale 1972, p. 73.

³André GIDE, *Voyage au Congo, carnets de route*, Gallimard, Paris, 1927, p. 193.

non à l'avenir du pays, lequel était imaginé comme perpétuellement colonisé, mais indispensable et suffisant pour remplir des emplois subalternes ¹».

Dans le principe de réorganisation de l'enseignement posé par le gouverneur Antonetti dans sa circulaire du 8 mai 1925, il était prévu trois sortes d'écoles². À la base du système, se trouvait l'école de village, ouverte dans les agglomérations de brousse, elle n'était qu'une école de passage et de triage, on accueillait beaucoup d'élèves, entre 8 et 10 ans. Elle était tenue par un instituteur moniteur (ce sont des enseignants africains recrutés à la fin de leurs études primaires) et rarement par un instituteur européen. Le but de cette école était de : « répandre les rudiments de la langue française, et initier les enfants aux travaux agricoles » ; cette école était supposée symboliser la présence coloniale, et aussi, permettre à celle-ci d'entrer en contact direct avec le plus grand nombre d'indigènes. La durée de la scolarité y était de trois ans. Au bout de la troisième année, plus de la moitié des élèves étaient renvoyés, parce que l'école, à une classe unique, et le moniteur ne gardaient que les élèves les plus doués. Jusqu'en 1929, le territoire du Tchad comptait huit écoles de villages avec neuf classes accueillant en tout 286 élèves³.

Ensuite, l'école régionale ouverte au chef-lieu de chaque colonie, recevait les élèves les plus intelligents des écoles des villages, lorsqu'ils savaient lire, écrire et calculer. Le régime de l'école était l'internat - sauf pour les élèves dont les parents habitaient la localité, ou qui vivaient chez des correspondants choisis par leurs familles et agréés par l'administration. Elle était tenue par un instituteur européen remplissant la fonction de directeur. Le cycle de l'enseignement y était de trois ans. Au bout de la troisième année, les élèves prenaient part à l'examen d'entrée à l'école primaire Supérieure de Brazzaville au Congo. Ceux qui échouaient pouvaient solliciter un emploi comme contremaîtres, surveillants des travaux ou petits comptables. Ils pouvaient également entrer dans l'administration comme dactylographe, interprètes, moniteurs, infirmiers, en somme aux emplois subalternes, qui constituent les premiers emplois de la plupart des cadres indigènes. Dans la

¹Jean CHAPELLE, *le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan, 1980, p.

²Commission Guernut, *L'enseignement en A.E.F et organisation de l'enseignement en A.E.F, C.A.O.M, D. 52.*

³ Gouvernement Général de l'A.E.F, *L'année scolaire 1928-1929*, C.A.O.M, carton n° 2097.

même période, on dénombrait 11 écoles de régions comprenant 39 classes absorbant 1374 élèves¹.

Enfin, la circulaire prévoyait la création d'une école supérieure à Brazzaville, et dans chaque chef-lieu dès que les besoins s'en feraient sentir. En fait, l'unique école supérieure fut ouverte que dix ans plus tard, par arrêté du 23 février 1935 et, elle porta le nom de son fondateur, *École Édouard Renard*. Le régime des études y était de trois années, les élèves de troisième année étaient répartis en trois secteurs destinés à les préparer à l'enseignement, aux carrières administratives et au commerce. Seule une poignée de Tchadiens était admise dans cette école².

Malgré l'introduction de la culture du coton dans le pays, l'enseignement colonial peina à se développer, il fut même un moment en régression, passant de 1 374 élèves en 1929 à 850 en 1930³. Dans l'entre-deux-guerres, le domaine de l'enseignement dans cette colonie fut relégué au second plan en dépit de son importance politique et économique. Cette politique d'abandon du service scolaire avait été voulue, nous semble-t-il, par le gouvernement général de Brazzaville, qui craignait de former dans le territoire du Tchad des individus sans emploi et très instruits. L'une de ces circulaires sur le Tchad à cet effet, était sans équivoque : « il ne faut pas créer une société d'avocats comme en Cochinchine⁴ ». Aussi l'effort scolaire était-il fourni de préférence à Brazzaville, d'où le personnel recruté par l'administration pouvait rayonner à travers l'A.E.F. Donc pour pallier le manque d'agents subalternes, l'administration s'appuya sur le service de chefs traditionnels et sur les *boys-coton* pour assurer la propagande et la promotion de la culture du coton.

3-3) L'implication de chefs traditionnels dans l'exploitation cotonnière

Dès l'introduction de la culture du coton, les chefs de village furent associés par l'administration coloniale à la vulgarisation de cette nouvelle culture parmi leurs sujets. Ils furent ainsi appelés à collaborer avec le *boy-coton* pour superviser la

¹ Gouvernement Général de l'A.E.F, *L'année scolaire 1928-1929*, C.A.O.M, carton n° 2097.

² Commission Guernut, *L'enseignement en A.E.F et organisation de l'enseignement en A.E.F.*, C.A.O.M, D. 52.

³ Rapport sur l'enseignement (Année scolaire 1928-1929), C.A.O.M, carton 2027.

⁴Jean CABOT, *Op. cit.*, *Annales de Géographie*, Année 1957, Volume 66, Numéro 358, p. 499 – 508.

production cotonnière. Ils choisirent ensemble des terres à débrousser en fonction du nombre d'imposables, ceux-ci déterminant une ou plusieurs parcelles à débrousser, en tenant compte ou non des terres à mil des cultivateurs. En fait, chaque imposable (habitant de 15 à 50 ans) devait cultiver un champ de coton, dont la corde fut la mesure standard, à côté de chaque champ individuel. Elle était en général de 70 mètres, ce qui portait la culture à 49 ares par adulte. Dans certaines régions, cependant, la corde n'était parfois que de 60 mètres. Il arrivait que, par manque de terres dans certaines zones cotonnières du Tchad comme au Nord de Bongor, une corde soit attribuée à deux ou trois imposables¹.

En impliquant les chefs locaux, le pouvoir colonial voulait s'appuyer sur les méthodes culturelles traditionnelles pour augmenter le volume de la production cotonnière et assurer du même coup la collecte de l'impôt. À noter qu'au Sud du Tchad, comme nous avons souligné précédemment, la décision de semis et de récolte était aux mains des plus vieux, qui assumaient les fonctions de chefs de terre, chefs religieux, chefs de pluies, chefs de bief, etc. La plupart des chefs profitèrent de leur position sociale pour en tirer des bénéfices individuels, car ils faisaient cultiver par leurs administrés des champs de coton dont ils étaient les seuls bénéficiaires. Ce système avait abouti selon Jean Cabot à la résurrection de la « corvée seigneuriale » dans les zones cotonnières². Cette pratique était en effet, tolérée par l'administration coloniale dans cette période. Par celle-ci, elle cherchait à intéresser les chefs locaux et à les rendre dépendants de la culture du coton. De surcroît, ceux-ci, pour trouver leur compte, se montraient beaucoup plus exigeants envers leurs sujets pour accroître le rendement. Mais cette pratique amplifia la désaffection de la masse villageoise à l'égard de cette culture. Elle fut aggravée par le fait qu'elle était contraire aux fondements sociaux traditionnels basés sur le partage équitable des récoltes qui prévalait avant l'introduction du coton. En fait, la culture collective et le paiement aux mains de chefs accentuèrent l'impopularité de la culture du coton : « bien des erreurs avaient été commises. On avait eu recours tout d'abord à la culture forcée, aux paiements entre les mains des chefs, aux cultures collectives, procédés contraires

²Jean CABOT, « La culture du coton au Tchad », *Annales de Géographie*, novembre-décembre, Année 1957, Volume 66, Numéro 358p. 499 – 508, C.A.O.M., P.149.

à la mentalité indigène¹». Certains chefs qui monopolisaient la culture du coton avaient essayé d'atténuer leur caractère impopulaire en attribuant une rémunération aux travailleurs venus sur leurs champs. Ailleurs, on se contentait de fournir aux prestataires de la nourriture, sous forme de viande et de mil, d'autres ne donnaient que la boisson. Des chefs détenteurs du plus grand nombre de cordes ne donnaient rien ou presque, reculant sans doute devant l'importance de la somme que cette rétribution, pourtant infime eu égard à leurs revenus, leur faisait décaisser².

Le système fut encore aggravé par les prétentions des chefs à tirer parti du mode triennal des cultures, en faisant récolter le mil à leur profit sur la corde, la deuxième année, et en prétendant, la troisième, à la propriété des épis qui poussaient librement sur la jachère. De plus, la multiplicité des cordes réparties sur différents cantons amenait les chefs à engager, pour surveiller leur mise en valeur et leur récolte, des auxiliaires qui, n'étant pas rétribués par leur employeur, n'avaient que la ressource de faire cultiver, en sus de celle du chef, des cordes à leur profit personnel, en sorte que le planteur se voyait réquisitionné en cours d'année par trois ou quatre maîtres différents³. Les troubles illustrent le caractère impopulaire de ce système où les paysans ne bénéficiaient en rien de leur travail.

3-4) La justification coloniale face aux refus de la culture intensive du coton

Pour justifier sa politique de vulgarisation de la culture du coton, l'administration coloniale voyait dans le développement de cette nouvelle culture un triple avantage pour la population locale. En effet, la culture collective du coton, introduite au départ, était considérée comme un nouvel instrument de renforcement des liens familiaux des autochtones ; elle donnait des résultats immédiats et tangibles et présentait pour l'administration un des meilleurs moyens d'habituer l'indigène au travail productif et, enfin, son développement correspondait à celui des cultures vivrières, car les terres débroussées pour le coton servaient ensuite à produire des cultures vivrières (deux années de coton pour trois années d'autres

¹Gouverneur Général RESTE, *Op. cit.*, p. 102.

² Pierre HUGOT, *Op. cit.*, 1965, p. 143.

³ *Ibid.*

cultures), c'est-à-dire que l'alimentation de la population ne pouvait être qu'améliorée¹.

Mais la plupart de la population qui était soumise déjà aux autres corvées coloniales adopta de différentes formes de résistance allant de la résignation jusqu'à révolte devant la contrainte de la culture du coton. Ainsi, dans la subdivision de Fianga, surtout en pays Toubouri, plusieurs villages adoptèrent une résistance ouverte car ils refusaient catégoriquement d'entreprendre cette nouvelle culture. Tandis que dans celle de Léré au Mayo-Kébbi, la population, ayant une tradition poussée de la culture du coton, s'y accommoda sans recours à la force². Cette réticence envers cette nouvelle culture trouve son origine dans les multiples corvées imposées aux populations au début de l'installation coloniale. En effet, celles-ci avaient le sentiment que chaque nouvelle activité introduite par les européens ne pouvait que leur apporter de souffrances supplémentaire et sans intérêt tangible à leur existence. En effet, le portage érigé en système de transport à l'aube de la colonisation à cause du manque des pistes routières et de moyens de transport avait marqué par sa cruauté la conscience collective de la population de Sud du Tchad.

En outre, l'introduction de la culture d'exportation avait coïncidé en 1921 avec le début des travaux du chemin de fer Congo-Océan qui devait désenclaver les régions du Tchad. Dès lors les populations de celles-ci furent astreintes aux travaux de chemin du Congo-Océan. Le régime de travail obligatoire en A. E. F. avait été instauré par un arrêté du 6 octobre 1922, qui fixait sa durée à 15 jours par an dans toute la fédération³. Ainsi, l'administration coloniale se livrait à des recrutements forcés au sein de la population pour accomplir des travaux dits : «d'intérêt public» comme la construction de pistes routières ou de postes administratifs, qui nécessitait un travail physique, s'ajoutant au fardeau de l'impôt de capitation qui engloutissait toutes les économies de la collectivité. De ce fait, la population de zones cotonnières du Tchad avait développé un sentiment de crainte et de méfiance à l'égard de tout ce qui émanait de l'administration coloniale. Au début du XXe siècle, la moindre

¹Charles MARQUET, L'A.E.F., L'orientation économique et financière, *L'illustration économique et financière*, n° 6, 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

²CABOT Jean, *Op. cit.*, 1965, p. 72.

³Catherine VIDOVICH COQUERY, « L'écologisme colonial des anciens zones françaises, belges et portugaises, 1914-1935 ». *L'histoire Générale de l'Afrique VII. L'Afrique sous domination coloniale 1885-1935*. Paris, Unesco, 1985 p.390.

apparition française près d'un village Sara (un groupe d'ethnie du Sud) provoquait la fuite de toute la population, car les gens, et particulièrement les hommes, refusaient de constituer la main-d'œuvre destinée à créer un début d'infrastructure à Fort-Archambault¹.

Dès lors la culture du coton ne pouvait être considérée par ces populations que comme un nouvel effort supplémentaire, d'autant plus qu'elle exigeait beaucoup de travail. L'établissement d'un champ de coton demande des travaux considérables : défrichage du terrain, ensemencement, entretien des cultures, cueillette, qui demandent de nombreuses journées : « la culture du coton est, en effet, particulièrement délicate ; les essais effectués, qui avaient démontré la possibilité d'exploiter ce produit en A.E.F, avaient montré qu'elle ne pouvait être réalisée que dans le cadre d'un programme scientifiquement conçu et mis au point² ».

En outre, l'utilisation des outils traditionnels comme la houe et la hache (la première pour le sarclage de la terre et la seconde pour couper les arbres) pour cultiver de grandes surfaces du coton afin d'obtenir une quantité suffisante exigée par le pouvoir colonial avait amené les paysans à fournir beaucoup plus d'efforts et un surcroît de peine. Il en résultait en fait, un besoin accru en surface et une charge de travail plus grande³ Les instruments aratoires ancestraux étaient destinés au labour de surfaces limitées aux besoins familiaux et non à une grande culture demandant beaucoup d'efforts. La culture du mil demande beaucoup moins de temps et de travail que la culture du coton. Selon le Lieutenant-gouverneur du Tchad, de Coupet, un bon cultivateur indigène peut, avec sa femme et un enfant, cultiver 6 à 7 hectares de mil. Il ne pourrait, dans les mêmes conditions que cultiver un hectare et demi de coton⁴.

En fait, le souci principal des paysans était de concilier les exigences de cette culture, qui représente une moyenne annuelle de soixante jours de travail par homme et par hectare, avec celles des plantations vivrières indispensables à la subsistance de

¹Christian BOUQUET, *Op. cit.*, p.86.

² Gouverneur Général RESTE, *Op. cit.*, p. 102.

³Ulrich STÜZINGER, Tchad : « mise en valeur », coton et développement, *Tiers-Monde*, Année 1983, Volume 24, Numéro 95 p. 643 – 652.

⁴ Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M.

population¹. Donc pour C. Bouquet, le rejet de la culture du coton était lié à la concurrence entre la culture de denrées vivrières et la culture commerciale: le coton était placé autoritairement en première culture, bénéficiant donc de la meilleure terre, celle qui avait connu vingt ans de jachère. Il y avait également le caractère obligatoire du calendrier cultural, qui contraignait le paysan à négliger son sorgho pour s'attacher aux travaux du coton, et aussi le fait que le peu de monnaie que cela rapportait était en partie mangé par l'impôt².

Le résultat guère encourageant de la campagne cotonnière de 1928 à 1932 en A.E.F (Oubangui-Chari et Tchad) accentua l'impopularité de cette culture, même si les échecs étaient attribués au manque d'expérience des autochtones et aux méthodes culturelles très archaïques. Certaines sources évoquent aussi la mauvaise volonté de l'administrateur du Tchad à l'époque, de Coppet, qui ne croyait pas en la réussite de l'agriculture du coton au Tchad³. Toutefois les revenus des paysans restent dérisoires pendant cette période, car en cultivant vingt ares (deux mille mètres carrés) de coton par an à raison de 200 jours réglementaires, les paysans oubangiens gagnaient seulement 920 francs CFA, soit à peine le montant de l'impôt. De la sorte que la culture du coton est restée longtemps une activité contraignante⁴.

¹ Pierre HUGOT, *Op, cit*, p.139.

² *Ibid*, p.88.

³ Laorewa MINDEMON KOLDAND, *Histoire économique du Tchad de 1924-1960*, Thèse de lettre, Paris, 2000, p. 75.

⁴ MARCO San, « Le problème des cultures obligatoires dans des produits d'exportation » *Histoire Générale de l'Afrique. VII. L'Afrique sous domination coloniale 1885-1935*. Paris, Unesco, 1985. p. 397.

CHAPITRE IX :

LA PRODUCTION COTONNIÈRE AU COURS DE L'ENTRE- DEUX-GUERRES ET LES PROBLÉMATIQUES DE SON DÉVELOPPEMENT

1) L'amélioration des conditions culturelles

1-1) L'organisation de la production dans les zones cotonnières du Tchad

La culture du coton en A. E. F est pratiquée dans la colonie de l'Oubangui-Chari et celle du Tchad ou, plus exactement, dans certaines régions de ces territoires, où les terrains et les conditions climatiques sont particulièrement propices à cette plante. La zone territoriale où cette culture peut être entreprise s'étend du 4^e degré de latitude Nord au 13^e degré Nord entre les 14^e et 25^e degré de longitude Est. Le gouverneur général de l'A. E. F. François-Joseph Reste avait estimé la superficie de cette zone à près de cent millions d'hectares peuplée de deux millions d'habitants¹.

En effet, la grande zone de la culture du coton en AEF est située au Tchad et plus précisément dans les régions du Logon, du Mayo-Kébbi et du Moyen-Chari. Dans ces régions, la culture du coton ne nécessite pas une irrigation car les pluies sont abondantes et s'étendent sur six mois d'avril à septembre, les périodes de sécheresses sont suffisamment marquées pour que la récolte s'effectue dans de bonnes conditions. Contrairement aux régions de la vallée moyenne du Niger où la culture du coton est irriguée pour perfectionner et améliorer le rendement².

Dans ces régions, la Cotofran, qui avait le monopole, s'était organisée en trois secteurs suivant l'organisation administrative existante. Chaque secteur groupait un certain nombre d'usines égrenant de 1 500 à 6 000 tonnes de coton graine par an. En plus, deux fermes de multiplication furent installées par la compagnie à Karual, au

¹ Gouverneur général RESTE F.J., *Op. cit.*, p. 102.

² FORBES R. H., *Le coton dans la vallée moyenne du Niger essais de culture (1923-1924)*, Paris Ve, Emile Larose, 1926. p. 4.

Mayo-Kébbi, et à Békamba, au Moyen-Chari. En effet, chaque usine était équipée de deux, trois ou quatre égreneuses alimentées par aspiration automatique. Le pressage des balles de coton égrené était au départ effectué à la main en balles de 20 kilogrammes¹. En outre la Cotonfran, en accord avec le pouvoir colonial, avait voulu étendre ses activités dans d'autres régions du Tchad, surtout dans le Centre et le Sud-Est, mais les résultats obtenus furent fort décevants ; le cas du district du Melfi est particulièrement significatif : première tentative et premier échec en 1929-1931 ; deuxième tentative en 1938-1941 avec une production 90 tonnes².

1-2) La réforme de structure et la lente évolution de la production cotonnière

Ce n'est qu'à partir de 1936, avec l'arrivée de Dieudonné François Joseph Marie Reste au gouvernement de l'A.E.F., que des séries de réformes tendant à rendre la culture du coton plus attractive furent entreprises. Elles consistaient dans l'amélioration des procédés culturaux auxquels l'administration avait eu recours auparavant ainsi que des méthodes de vente et de transport et des conditions de réalisation « de façon à rendre cette culture plus attrayante et plus rémunératrice pour l'indigène³ ». En fait, L'amélioration des conditions culturelles s'était traduite par le remplacement des matériels traditionnels par la diffusion du matériel animal et des tracteurs. Ces machines avaient permis de cultiver des surfaces étendues sans pour autant dépenser beaucoup d'énergie. L'administration coloniale avait mis aussi à la disposition des paysans des engrais et des insecticides : « ces produits, outre leur caractère expérimental, constituaient une amorce, les cultivateurs devant par la suite acheter ces produits, lorsqu'ils avaient compris l'amélioration de leurs revenus qui résulte de leur emploi⁴ ».

En 1937, le Comité cotonnier de l'A.E.F. qui était le service scientifique et technique à fonds communs créé par les quatre compagnies privées possédant le monopole d'achat du coton, fut dissous. Avant cette date, il bénéficiait, sous forme de subventions en espèces à son budget, du concours financier de l'Association Cotonnière Coloniale de l'A.E.F. À partir de 1938, c'est l'administration de la

¹ Jean CABOT, *Op. cit.*, 358p. 499 – 508.

² Gilles SAUTTER, *Op. cit.*, p.64.

³ Gouverneur Général RESTE, *Op., cit.*, p. 108.

⁴ RAPPORT, *Le coton au Tchad*, B. D. I. C., 1961, p. 5.

colonie qui se chargea entièrement des études scientifiques et culturelles (sélection, multiplication, assolements, maladies parasites...). C'est donc au gouvernement général que fut versé le montant de la contribution de cette association pour le développement de la culture du coton : « il est évident que c'est à la colonie qu'il appartient d'organiser et diriger les stations cotonnières et les fermes expérimentales. Elle seule pourra leur donner l'impulsion nécessaire, mettre les méthodes culturales en harmonie avec les possibilités des indigènes et enlever à cette culture tout aspect de corvée et de contrainte¹ ».

Dès lors, pour augmenter le rendement et l'amélioration des espèces cotonnières, le pouvoir colonial entreprit des essais pour acclimater les variétés américaines et égyptiennes, susceptibles de donner un rendement supérieur. Au Tchad deux stations furent créées, à Bebedjia et à Tikem². Ainsi, le Nord de l'A.E.F. fut divisé en trois zones correspondant aux régions naturelles propres à la culture du coton. Dans la première, la plus au Sud, on cultivait l'*Inshan* (introduit du Nigeria) ; dans la zone intermédiaire, le *Karagani* (variété américaine améliorée) ; enfin, l'espèce l'*Allen* fut introduite dans la zone Nord, qui correspond aux zones cotonnières du Tchad³.

En fait, durant la période de 1928 à 1939, les paysans tchadiens cultivaient la variété *Big Ball Triumph*, qui donnait un rendement de 120 Kg/ha, avec une fibre de 26 millimètres et une densité de semis de l'ordre de 15 000 plants par hectare⁴. L'administration coloniale avait tenté d'améliorer cette variété par la sélection massale, mais le résultat obtenu ne fut guère encourageant : le gouverneur général Reste préconisa la recherche de nouvelles variétés : « partout où cela sera possible, il conviendra de substituer à la variété actuelle des espèces nouvelles donnant un rendement double ou triple de celle qui est généralement cultivée ; l'agriculteur obtiendra, pour le même travail, un revenu beaucoup plus élevé »⁵.

¹Gouverneur général RESTE, *Op. cit.*, p. 109.

² Pierre HUGOT, *Le Tchad*, Nouvelles éditions latines, p.138.

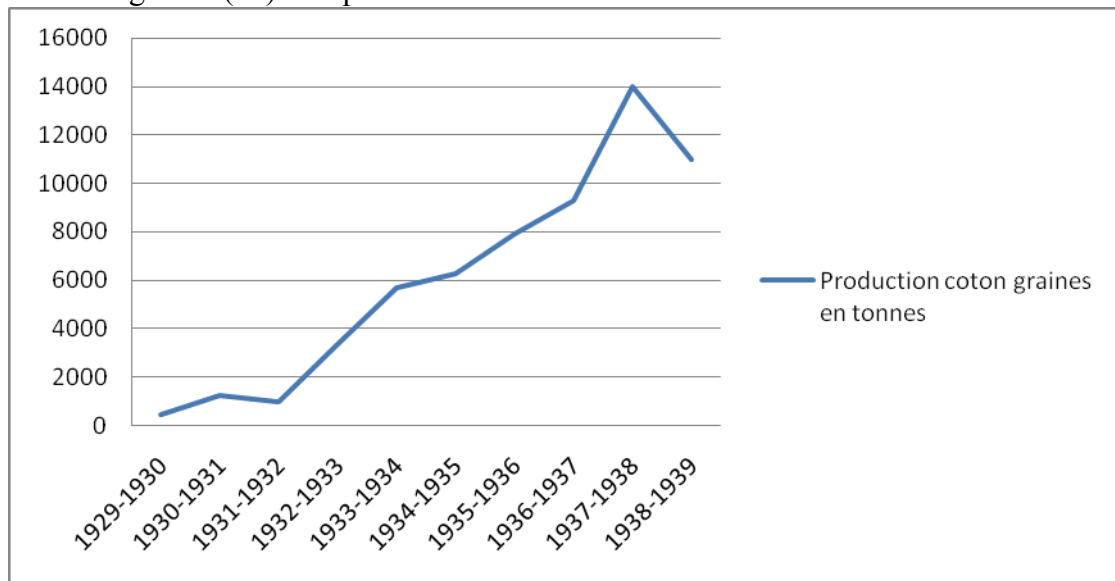
³ Gouverneur Général RESTE, *Op. cit.*, p. 110.

⁴ RAPPORT, *Le coton au Tchad*, Fort-Lamy, 1961, p.1. BDIC.

⁵ Gouverneur Général RESTE, *Op., cit.*, p. 110.

Malgré ces différentes réformes tant structurelles que techniques, la production cotonnière se heurtait à l'hésitation du pouvoir colonial local et à la réticence des populations. Ces obstacles joints au manque de routes et à la faible qualité des plantes employées en dépit des tentatives d'amélioration avaient entravé le développement rapide de la culture du coton dans la région du Tchad. La production cotonnière avait connu donc une progression assez lente au début de lancement officiel de la campagne, puis une augmentation régulière malgré la crise mondiale de 1929 comme nous indiquent les figures ci-après :

Figure n°(17) : La production cotonnière de la colonie du Tchad 1929-1939¹



Source : Gouverneur Général RESTE, *Action, Politique, Economique, et Sociale en A.E. F.*, Q- 15668, B.D.I.C. Et Jean CABOT.

La tendance générale laisse apparaître en apparence une augmentation tout à fait encourageante. En fait, la lente progression enregistrée entre 1929 et 1932 était liée sans doute aux difficultés de la période de démarrage de la culture du coton que nous avons évoquées précédemment, d'une part, et à la grande crise mondiale qui secoua le monde à cette période, d'autre part. En effet, le coton étant un des produits d'exportation sensibles aux fluctuations des prix de matières premières fut durement touché par cette crise car son cours avait chuté dans les marchés mondiaux, entraînant une mévente de la production cotonnière en dépit du faible coût de travail des cultivateurs de la zone cotonnière du Tchad pendant cette période : « bien que le travail de l'indigène, soit trop faiblement rémunéré, le commerçant ose à peine acheter. La crise s'aggrave pour nous de ce fait que les marchandises qu'achète

¹ Voir annexe V, tableau n°(10).

l'indigène n'ont pas baissé dans la proportion que celle qu'il vend, et celui-ci manifeste son mécontentement en cessant de produire¹ ».

De ce fait, certaines sources signalent que la production cotonnière de la région du Tchad durant cette période n'avait pas été achetée par l'administration coloniale, entraînant un effondrement de la production de 3 460 tonnes en 1931 à 10 tonnes seulement en 1932. Cette inflexion vertigineuse fut attribuée au fait que les producteurs du coton n'avaient pas mis beaucoup d'intérêt pour la culture du coton par crainte de voir la récolte leur rester pour compte. Il y avait aussi le manque d'expérience car les paysans n'étaient pas éduqués pour une culture dont ils ne connaissaient pas la destinée². D'autres sources révélaient une baisse de 245 tonnes par rapport à 1931 comme nous montre la figure ci-dessus.

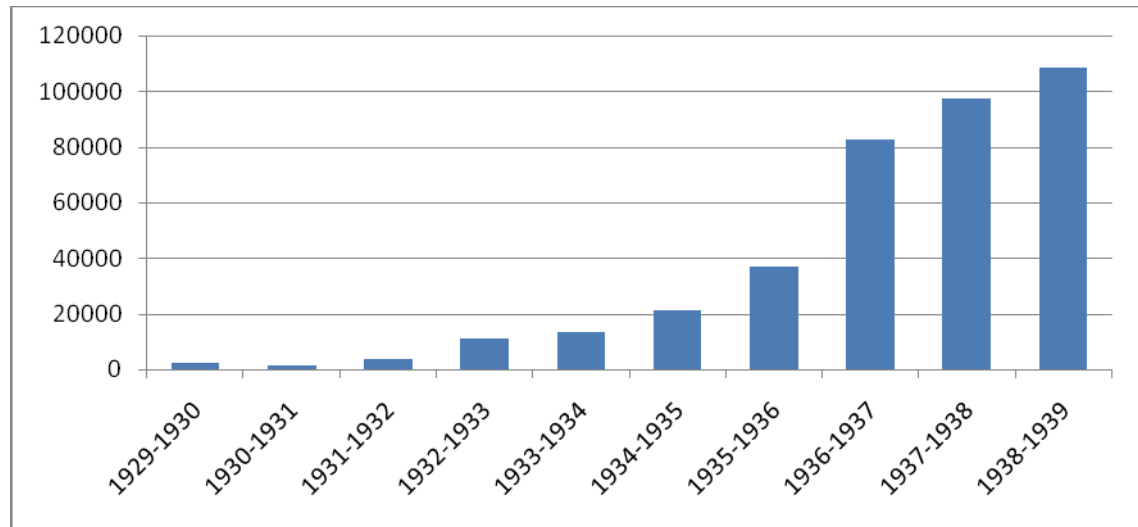
1-3) L'évolution des surfaces cotonnières et ses conséquences sur la culture vivrière

Au début des années trente, la surface cultivée connaissait une extension rapide ; elle passa de 11 160 hectares en 1931 à 13 305 hectares en 1932, soit une augmentation de l'ordre de 2 145 hectares équivalant ainsi à la surfaceensemencée de 1928 qui avait permis à la colonie du Tchad d'exporter 18 tonnes. De ce fait, il nous semble que la chute de la production durant cette période ne fut pas si importante que ce que nous révèlent certaines sources, cela en dépit du caractère approximatif de l'évaluation des superficies cultivées. En effet, les surfacesensemencées avaient connu dès la première campagne cotonnière une extension régulière, comme nous indique le graphique ci après :

¹ ANTONETTI, Discours et rapport sur la situation Générale de l'A.E.F de 1927-1931, *Bulletin du comité de l'Afrique française*, Renseignements coloniaux, 1931, p. 27. CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

²Laorewa MINDEMON KOLAND, *Op. cit.*, p.74.

Figure n° (18) : L'évolution des superficies cultivées (approximativement) au Tchad de 1929-1939¹



Source : Gouverneur Général RESTE, Action, Politique, Economique, et Sociale en A.E. F, Q- 15668, B.D.I.C. Et Jean CABOT, *op. cit.*.

Quoi qu'il en soit, la production cotonnière avait amorcé une marche ascendante, surtout à partir de 1933 en dépit de l'effondrement de son cours. Ce paradoxe ne pouvait être imputé qu'aux appuis financiers et aux allègements de charges accordés aux compagnies cotonnières dans les années 1930. Dès le commencement de la crise, les droits de sortie qui frappaient les produits sur lesquels se fondait et reposait l'activité économique de l'A. E. F. : café, palmiste, caoutchouc, huile, sésame et coton avaient été supprimés. En outre, l'effondrement des cours, surtout du coton, avait amené le gouvernement Général de l'A.E.F. à octroyer aux sociétés cotonnières une prime de trois francs maximum par kilogramme de fibres exportées sur le fonds d'emprunt de l' A.E.F. (soutien de la production), afin de combler l'écart existant entre le prix de revient moyen et celui de réalisation². Ainsi, à certains moments de cette période, surtout entre 1930 et 1935, les subventions attribuées à la Cotonfran dépassaient la somme payée aux paysans³.

Par contre, dans la même période, les crédits nécessaires au développement des cultures vivrières firent gravement défaut et elles ne reçurent aucune aide ni

¹ Voir annexe V, tableau n°(9).

² Gouverneur Général RESTE, *Op. cit.*, p. 110.

³ Mission d'Impault 1934-1935, *Rapport Tupinier*, C.A.O.M, cité par STÜZINGER Ulrich, Tchad : « mise en valeur », coton et développement, *Tiers-Monde*, Année 1983, Volume 24, Numéro 95 p. 643 – 652.

soutien à la production. Le délaissement du secteur agricole traditionnel avait atteint son paroxysme lorsqu'en 1935 la région du Bas-Chari et celle du Logon -considérées comme grenier du Tchad- se confrontèrent à un déficit alimentaire chronique. On note que, dans cette même année, les superficies cultivées avaient connu une hausse de 72% par rapport à celles de 1934. Donc, comme corrélation à cette augmentation de surface, le chef de département, l'administrateur Poyen attribuait cette carence de la production vivrière dans ces régions à l'introduction de la culture industrielle du coton. Pour renouer avec l'abondance dans cette zone, l'administrateur préconisa l'achat et l'emmagasinage dès la fin de la récolte de 80 à 100 tonnes de semences, la préparation du sol et la sécurisation des grains. Donc à l'époque propice, c'est-à-dire à l'approche de la saison de pluie, vers mars-avril, les tirailleurs, les gardes, les « boys » des chefs de canton, une centaine d'hommes en tout, par groupe d'une douzaine, étaient envoyés dans chacun des cantons de la région¹.

Tandis que, au même moment quel que soient les aléas de la production cotonnière et les fluctuations des prix sur le marché mondial, les Compagnies cotonnières obtenaient garantie de leurs frais d'exportation grâce à la subvention de gouvernement de l'A.E.F.². Ce procédé en matière de commercialisation du coton permit à ces sociétés de se maintenir et de se développer durant toute la période de la grande crise des années 1930. Ainsi, entre 1935 et 1938, la production cotonnière connut une forte augmentation malgré la suppression en janvier 1937 de la prime à l'exportation du coton fibre. À partir de cette date, elle fut remplacée par un droit de sortie de 1, 50% ad valorem sur le coton fibre, avec un minimum de perception de 60 francs à la tonne. Les recettes ainsi constituées étaient destinées à atténuer les dépenses inhérentes au développement de la culture du coton³.

En outre, la hausse de production enregistrée durant les années trente pouvait être imputée à la multiplication par quatre de la surface de coton cultivée comme nous indique la figure n° 18. Elle était due aussi à la réforme engagée par le gouverneur Reste qui instaura la culture individuelle à la place de la culture collective et le paiement direct aux paysans sans intermédiaire de chefs ainsi

¹ POYEN, *Rapport annuel de 1935*, Fort-Archambault, le 28 juillet 1935, C.A.O.M, D (4) 35.

² CABOT Jean, *Op. cit.*, Année 1957, Volume 66, Numéro 358p. 499 – 508.

³ RAPPORT, *Le coton au Tchad*, Fort-Lamy, 1961. p. 107

qu'à la multiplication des marchés de vente et enfin à l'amélioration des variétés de coton¹. En effet, les deux premières dispositions ont permis aux paysans de recevoir enfin, le prix de leur travail, sans intermédiaire des chefs qui profitaient de l'argent du coton au détriment des producteurs, selon le Gouverneur Reste. Cette réforme constituait un des facteurs importants de l'économie cotonnière en 1937, car elle était fort bien accueillie par les planteurs, rompant ainsi avec le passé où les chefs peu recommandables détournaient l'argent des paysans. Il faut noter que l'introduction de la culture individuelle avait permis l'augmentation de rendement par hectare; à titre d'exemple dans la zone de l'Oubangui-Chari et précisément dans la subdivision de Batangafo, on constate que le rendement était de 386 kg à l'hectare pour la plantation individuelle contre 206 kg pour l'ensemble de la subdivision².

Ces résultats pouvaient être expliqués par le fait que le paysan, travaillant pour lui, multipliait des efforts pour en tirer beaucoup de profit pour son compte ; l'amplification de la propagande éducative en matière de maîtrise de la culture du coton, surtout en ce qui concerne l'assolement, la date des semis et l'entretien du champ et enfin l'intervention énergique de l'administration coloniale en faveur du respect des méthodes culturales³. En conséquence, la production cotonnière du Tchad avait fait un bond de 26% en 1938 par rapport à celle de 1935.

Mais cette marche ascendante de la production cotonnière se brisa en 1939, elle subit même une baisse de 16-15% sur la campagne précédente en dépit de l'augmentation de la surface cultivée. Cette diminution était due aux mauvaises conditions météorologiques qui avaient entraîné dans la même année une chute de la production cotonnière de 21% aussi au Congo belge⁴.

Cependant l'extension de la production cotonnière et l'orientation des efforts des paysans par l'administration coloniale vers la culture du coton avaient entraîné une concurrence entre cette dernière et l'agriculture de subsistance. En effet, l'introduction de la culture du coton avait donné à la terre une valeur économique, et

¹Gouverneur Général RESTE, *Op. cit.*, p. 108.

²*Ibid.*, p. 109.

³Jean LHUILLIER, Tchad 1900-1950, *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M, P. 213.

⁴Service de l'agriculture, *Situation cotonnière du Tchad, la campagne 1939-1940*, C.A.O.M, D 4 (4) 50.

les conditions sociologiques s'étaient transformées. Le Service de l'Agriculture constata : « l'introduction autoritaire de la culture cotonnière a brisé les habitudes de travail collectif. Autrefois, à l'échelle du village, ou du quartier, ou de la classe d'âge, la population se rendait en groupe sur les champs communs. Le goût du profit individuel est né de la culture commerciale et il a dissocié ce collectivisme agraire. Désormais, de plus en plus, chacun s'occupe de son propre champ»¹.

2) La manne cotonnière face aux exigences des colonies

2-1) Le déroulement du marché et le prix du coton

L'achat de coton récolté dans la zone cotonnière du Tchad revenait exclusivement à la société Cotonfran qui avait obtenu le monopole d'exploitation et d'achats. De ce fait, des centres d'achats sous contrôle de l'administration et de la compagnie furent installés dans les régions productrices du coton, où les paysans devaient apporter leurs récoltes. Au moment du marché, les membres adultes de chaque famille chargeaient chacun un panier de 25 à 30 kg et le transportaient sur la tête jusqu'aux centres d'achat qui étaient assez peu nombreux à l'introduction du coton². Les paysans devaient parcourir des distances variées allant d'une centaine de kilomètres au début de la campagne cotonnière à une vingtaine à la fin des années 1930 selon l'emplacement de villages producteurs de coton ; ce fut une véritable corvée pour les cultivateurs³.

¹ *Ibid.*, p. 62.

² CABOT Jean, *Op. cit.*, 1965, p. 184.

³ Jean LHUILLIER, Tchad 1900-1950, « le coton », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M, P. 213.

Transport de coton en panier tressé¹Marché du coton²

¹ Charles MARQUET, L'A.E.F., L'orientation économique et financière, *L'illustration économique et financière*, n° 6, 13 septembre 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

² Gouverneur Général RESTE, *Action, Politique, Economique, et Sociale en A.E. F.*, Q- 15668, B.D.I.C.

En accord avec les compagnies cotonnières, l'administration fixait un calendrier des marchés et désignait des fonctionnaires du service de l'agriculture comme directeurs d'achat. En fait, les marchés se tenaient sous la houlette de la « commission d'achat » dans laquelle on comptait aussi un observateur africain comme représentant les planteurs. Dans chaque centre d'achat, trois marchés avaient lieu entre décembre et mars. Cet étalement permettait au cultivateur de ramasser son coton au fur et à mesure de l'éclatement des capsules. C'est dans ces centres que le coton était pesé, versé au hangar et payé. Après l'achat, il était empilé par qualité (blanc et jaune) dans les silos à ciel ouvert qui étaient gardés jusqu'à l'enlèvement du stock par la société Uniroute qui avait le monopole du transport du coton vers l'usine d'égrenage et le port d'évacuation. Cette compagnie avait adapté ces camions au transport du coton selon la convention signée avec la Cotonfran qui lui imposait l'aménagement des camions en cage grillagée où le coton pouvait être entassé en vrac. Ces camions en carrosseries spéciales ne dépassaient pas la capacité de trois à quatre tonnes¹.

Silo de coton construit en argile²



¹ CABOT Jean, *Op. cit.*, 1965, p. 185.

² Charles MARQUET, L'A.E.F., L'orientation économique et financière, *L'illustration économique et financière*, n° 6, 13 septembre 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

Pour chaque producteur- vendeur, il était établi en effet, une fiche de pesée réglée sur la base du prix d'achat du coton. Dès l'origine, l'administration s'engagea à assurer aux compagnies le prix de coton compatible avec les conditions du marché de Havre. Ainsi à chaque campagne, les prix d'achat furent fixés en commun accord entre l'administration et les compagnies. Le tableau ci-dessus nous permet de constater l'évolution des prix du coton dans la colonie du Tchad :

Tableau n° 3 : L'évolution des prix de coton par kg pratiqués au Tchad.

| Campagnes Années | Prix d'achat Coton de graines F (C. F. A.) |
|---------------------|--|
| 1929-1930 | 1,00 |
| 1930-1931 | 0,90 |
| 1931-1932 | 0,70 |
| 1932-1933 | 0,70 |
| 1933-1934 | 0,60 |
| 1934-1935 | 0,60 |
| 1935-1936 | 0,60 |
| 1936-1937 | 0,75 |
| 1937-1938 | 0,85 |
| 1938-1939 | 1,00 |

Source : Jean CABOT, *op. cit.*

A la première vue, le tableau nous révèle des variations de prix du coton d'une année à l'autre. Ainsi au début de la première campagne cotonnière, le prix de coton était fixé à un franc le kilogramme, constituant le prix le plus élevé offert aux cultivateurs durant presque toutes les années 1930. Ce prix proposé au départ pouvait être attribué au boom des prix du coton sur le marché mondial à la veille de la grande dépression économique. Peu après, les années de crise, notamment 1931 et suivante, qui virent la grande crise mondiale et surtout la chute des cours du coton, entraînèrent une baisse consécutive des prix du coton acheté aux sociétés. Cette crise absorba la majeure partie du capital des sociétés qui ne parvinrent plus alors à rentrer dans leurs frais¹.

À partir de 1931, le prix de vente du coton tchadien ne cessa de baisser. Il perdit 40% de sa valeur entre 1933 et 1936 par rapport à celle de 1929. Cette chute s'expliquait par l'effondrement de cours sur le marché de Havre doublé par la

¹ LHUILLIER, « Tchad 1900-1950 », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M, P. 213.

lourdeur du coût de transport. En effet, le prix de transport de coton du Tchad au Havre était évalué à 2 francs le kilo, tandis que les cours en Europe étaient de 4 francs. À ce coût de revient, même en admettant des diminutions des frais par surpressage des balles et son transport par Congo-Océan, la charge des transports restait écrasante. Même la société Texaf, qui disposait à l'époque d'une usine de tissage moderne à Léopoldville au Congo belge (Kinshasa) avait renoncé à acheter le coton tchadien¹. Pour l'Inspecteur Gayet, il était donc dangereux pour les finances publiques, vexatoire pour les populations et trompeur pour la société privilégiée, de développer une production pratiquement invendable. Dès lors, la rentabilité de la production cotonnière du Tchad avait été conditionnée à la reprise des cours en Europe au-dessus de 10 francs le kilo ou à la mise en place de moyens de transport économiques. De la sorte que, pour les responsables coloniaux locaux², la production du coton au Tchad devait être encouragée, mais seulement en vue de tissage autochtone et les besoins ou ceux de l'A.E.F et du Cameroun³.

Mais, après la fin de la crise, on assista à une augmentation de prix du coton qui s'établit en 1938 en hausse de 55% par rapport à 1935. Cette hausse de prix peu avant la guerre était dictée par la crainte d'une pénurie⁴.

2-2) Le débouché local et l'insuffisance de la manne cotonnière

Le monopole d'achat acquis par la société cotonnière entraîna une flambée des prix du coton sur les marchés locaux. Le prix offert dans ces marchés était très supérieur à celui fixé par l'administration et la Cotonfran, à cause sans doute des besoins des industries traditionnelles de tissage de coton dans la plupart de région du Tchad. En 1931, au Mayo-Kébbi, le coton se vendait 2 francs le kilogramme dans les marchés dit « indigènes » tandis qu'il n'était acheté qu'à 0,90 francs le kilogramme par les sociétés concessionnaires la même année (cf. tableau ci-dessus). Dans la

¹ *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad 1932, C.A.O.M.,

² À noter que le Gouverneur du Tchad de l'époque, Marcel de COUPÉ, l'Inspecteur des Affaires Administratives BOUVET et l'Inspecteur des colonies G. GAYET étaient tous d'accords de la réorientation de la production cotonnière vers la consommation locale.

³ *Ibid.*

⁴ LEVRAT Régine, *Op. cit.*, p. 52.

région Nord-est du Tchad entre Ati, Melfi et Abéché, il variait entre 8 et 15 francs le kg. Ces régions n'étaient pas comprises dans les zones réservées à la Cotonfran¹.

Cette hausse de prix dans le marché local s'explique du fait que le tissage familial de *gabak* (bandes de toiles qui servent à la confection de vêtement) qui existait au Tchad avant l'arrivée des Européens était resté très important et trouvait un débouché local. En fait, les tissus d'importation étaient beaucoup plus chers, moins solides et n'étaient guère recherchés que dans les centres (ville coloniale) ou par les jeunes femmes. Dès lors, les paysans dans les zones réservées à la Cotonfran furent tentés par le haut prix offert sur place ; ils orientèrent frauduleusement une partie de leurs récoltes vers des marchés locaux².

En 1933, l'usine d'égrenage de Léré (chef lieu) n'avait reçu que 96 tonnes de coton seulement pour une production de 725 tonnes du Mayo-Kébbi. La cause était le prix proposé par des tisserands locaux de *gabak* et la valeur élevée du coton dans le marché voisin du Maroua (Cameroun), où le prix de kg de coton était trois fois plus cher que celui consenti par la compagnie cotonnière aux producteurs tchadiens. Ceci pouvait expliquer le détournement de la grande partie de la production vers ces marchés locaux³. Toutefois, dans les années trente, la production cotonnière était moins rentable pour les cultivateurs. En effet, le revenu tiré par un producteur du coton sur des marchés noirs dans cette période était un peu plus faible que celui qu'il pouvait gagner s'il cultivait du mil. Tandis que, si la vente était faite à la société, le revenu cotonnier du paysan était du tiers ou de la moitié moindre⁴.

2-3) Un revenu englouti par l'impôt

La situation fut aggravée par le prélèvement de l'impôt durant le déroulement du marché du coton, qui devint un endroit idéal de la collecte de l'impôt pour l'administration. Ainsi, jusqu'en 1937, en percevant l'argent du coton, les chefs

¹ G. GAYET, *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad 1932, C.A.O.M.,

²G. GAYET, *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

³ Jean CABOT, *Op. cit.*, 1964, p. 179.

⁴ G. GAYET, *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, C.A.O.M.,

traditionnels -qui étaient responsables de la rentrée de l'impôt de capitation de leur collectivité- firent retenir la capitation à la source avant la répartition du gain et le producteur vit se solder la recette de toute une campagne cotonnière par la distribution d'un reliquat correspondant à quelques kilos de sel¹. Le faible revenu généré par activité cotonnière dans les années trente fut englouti ainsi par l'impôt de capitation, et, dans le même moment l'administration accorda des avantages fiscaux à la Cotonfran en renonçant par exemple à prélever l'impôt sur les exportations du coton. Tandis qu'elle ne cessait d'augmenter le taux de la capitation malgré la crise des années 1930 comme nous indique le tableau ci après :

L'évolution de l'impôt de capitation dans les années 1930

| Années | Montant de l'impôt |
|-----------|--------------------|
| 1929-1930 | 5 à 10 |
| 1930-1931 | 5 à 13 |
| 1931-1932 | 5 à 18 |
| 1932-1933 | 5 à 18 |
| 1933-1934 | 5 à 15 |
| 1934-1935 | 7 à 15 |
| 1935-1936 | 7 à 15 |
| 1936-1937 | 10 à 13 |
| 1937-1938 | 10 à 13 |
| 1938-1939 | 11 à 13 |

Source : Jean CABOT, *op. cit.*

On note ainsi une augmentation du montant de l'impôt durant toute les années 1930, surtout au fort moment de la crise entre 1931 et 1935 pendant lequel le prix du coton était si bas que les paysans du Moyen-Chari vendaient leur bien (poule, cabri..) pour payer l'impôt². A partir de 1936 et jusqu'au déclenchement de la seconde guerre mondiale avec la hausse de prix du coton, on constate que le minimum de l'impôt de capitation connut une forte augmentation, tandis que le taux maximum fut abaissé. A noter que le paiement d'un impôt dans les zones cotonnières avait été calculé en fonction du rendement de coton qu'elles devaient assurer. Ainsi la circonscription de Bongor reversait, en 1936-1937, 366 1937 francs d'impôt, alors que la vente de 217 tonnes de coton avait rapporté seulement 163 026 francs aux producteurs. L'impôt représentait ici 225% du revenu ; tandis que les subdivisions

¹ Jean CABOT, *Op. cit.*, 1964, p. 172.

² POYEN, *Rapport annuel de 1935, Fort Archambault, le 28 juillet, 1935*, C.A.O.M, D (4) 42.

voisines payaient respectivement : Fianga 50,7% ; Léré 43% ; Pala 38% de leur revenu¹.

Il résulte ainsi que la rente cotonnière dans cette période était très inférieure à celle obtenue par les éleveurs si on tient compte de sortie frauduleuse du bétail. En effet, la valeur de la récolte de 14 000 tonnes de la campagne cotonnière de 1937 avait procuré aux producteurs de coton 11 900 000 francs. Tandis que la valeur de l'exportation du bétail et de ses succédanés vers les colonies anglaises dans la même année s'élevait à 10 000 000 francs. À première vue, la valeur de la production était de 2% de plus que celle dérivant du commerce du bétail. Mais les chiffres de celui-ci sont au moins à doubler pour tenir compte de la contrebande et des exportations sur l'Oubangui et il fallait y ajouter le bénéfice des nomades qui conduisaient eux même leur bétail aux marchés étrangers et en tiraient un profit moyen au moins égal à la valeur douanière des produits exportés. On arrive à un bilan de 40 à 50 millions de valeur de vente. Le total général du revenu annuel des éleveurs du Tchad, disponible après prélèvements nécessaires à leur substance, atteindrait ainsi 100 millions de francs, soit 1 000 frs en moyenne par famille se livrant à l'élevage. Pour atteindre un revenu comparable, le sédentaire devrait pouvoir disposer, en plus des besoins propres de sa famille, de 3 tonnes de mil ou de 200 bandes de *gabaque* (représentant, outre la culture du coton, 1000 journées de travail ou des centaines de kilos de coton égrené)².

On note ainsi à quel point, au cours de l'entre-deux-guerres, l'économie pastorale basée sur l'exportation du bétail surclassait en termes de revenu par personne l'économie capitaliste représentée ici par la culture du coton, malgré d'énormes investissements consentis pour son développement. La difficulté de voies de la communication inhérente aux conditions naturelles du Tchad, surtout en matière d'évacuation du coton vers sa destination finale, avait grevé son essor durant cette période.

¹ Jean CABOT, *Op. cit.*, 1964, p. 217.

²Commandant MAZODIER, *Op. cit.*, 17 décembre 1943, C.A.O.M, E. 681.

CHAPITRE X :

LE PROBLÈME DES VOIES DE COMMUNICATION ET DE L'ÉVACUATION DU COTON :

1) Le réseau de communication et la construction du chemin de fer en A.E.F :

1-1) L'état des voies de communication dans la confédération

La mise en valeur de l'A. E.F avait pris beaucoup de retard dans tous les domaines, par rapport aux autres fédérations françaises en Afrique et Asie. Les documents coloniaux la désignaient comme : « parente pauvre de l'empire Français » parce qu'elle était délaissée au profit de territoires plus riches, plus peuplés ou moins lointains sur lesquels la Métropole avait concentré ses efforts. Ainsi l'A. E. F., malgré ses richesses forestières et minières, vivait d'une économie de cueillette, qui ne lui procurait que peu de profit¹.

L'histoire de l'A.E.F comme nous dit Gouverneur Reste était faite du manque de route ; de ce fait l'administration coloniale avait fait transporter par des populations exténuées des milliers de charges sur des milliers de kilomètres pendant plus trois décennies, assurant le passage des européens et des marchandises par une piste très dure, de Bangui à Fort-Archambault jusqu'à Fort-Lamy. En effet, au Gabon, en 1936, c'est-à-dire près d'un siècle après l'établissement Français sur la côte (le centenaire était en 1939) il n'y avait, dans un pays de superficie 349 000 km² que 512 kilomètres de routes².

Devant ce manque criant des routes, la communication fluviale était le seul moyen pour atteindre les différentes régions de l'A.E.F grâce à ses ramifications fluviales. Les transports fluviaux étaient assurés en effet, par des sociétés privées qui assuraient le transport de marchandises et de personnes, surtout entre le Moyen-Congo et l'Oubangui-Chari. L'entreprise *Messageries fluviales* créé en 1902 par A.

¹ FIDES, l'A.E.F, *économique et sociale, 1947-1958*. p. 6.

² Gouverneur Général RESTE, *Op. cit.*, p. 139.

Fondère (administrateur colonial en disponibilité) fut la première à avoir eu le privilège des transports publics. En 1901, l'administration coloniale s'était alliée à la compagnie de transports en lui confiant par contrat tous les transports de l'administration. Mais la première société fluviale fut rachetée successivement par la *Société Afrique et Congo*, puis par la *Compagnie Générale de Transports en Afrique* qui, dès 1905, disposait déjà deux bateaux en service dont un de 100 tonnes, cinq remorqueurs et six chalands pouvant transporter près de 200 tonnes. Peu avant la guerre, on comptait 5 bateaux à roue arrière, dont deux de 300 et de 100 tonnes, 6 remorqueurs et des chalands pouvant transporter 900 tonnes¹.

A partir de 1927, la compagnie avait commandé des matériels modernes et amélioré ses installations de Brazzaville (construction de nouveaux ateliers, appontements, etc.). Ainsi, en 1929, la *Compagnie Générale de Transports en Afrique* avait mis en service l'*Alphonse-Fondère* constituant la plus belle unité servant au transport des voyageurs et des marchandises sur le fleuve. Ce bateau de 300 tonnes remorquant 2 chalands de 100 tonnes pouvait transporter 500 tonnes par voyage. Un an plus tard, elle lança le *William-Guynet* avec une capacité de transport de 250 tonnes (marchandises et voyageurs). En ce qui concerne la navigation dans le bassin du Tchad, le Chari constitue le principal fleuve, formé par le Bamingui qui prend sa source dans les plateaux qui séparent la cuvette du Tchad et la vallée de l'Oubangui. Il ne commence à devenir navigable pour les pirogues qu'après avoir reçu, à sa gauche, le Gribingui et ne devient un grand fleuve véritablement navigable pour les baleinières et petits vapeurs qu'à Fort-Archambault. A partir de là, le Chari est utilisable sur 1 100 kilomètres en passant par Fort-Lamy jusqu'au lac Tchad et le Bahr Sara sur 300 kilomètres. Peu avant de jeter dans le lac Tchad, le Chari reçoit un très important affluent, le Logone, lui-même navigable sur 550 kilomètres, qui vient de l'Adamaoua et qui a été grossi de toutes les eaux tombées sur la partie Ouest de la cuvette du Tchad².

Malgré la navigabilité de ces différents fleuves, il n'existait aucun service privé assurant le transport des marchandises et de voyageurs dans le territoire du Tchad. Cependant l'administration locale avait constitué sa propre flottille pour

¹Charles MARQUET, L'A.E.F, *Op. cit.*, p. 20. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

²*Ibid.*, p.19- 21.

assurer le transport des administrateurs et le ravitaillement des troupes et de l'administration. Jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, la flotte de la colonie était composée de quatre vapeurs: le *D'Uzès*, le *Léon-Blot*, la *Marie-Rose*, le *Benoist-Garnier*, et de douze baleinières qui assuraient la liaison entre Fort-Archambault et Fort-Lamy. Dans la même période, la société l'Ouhamé-Nana avait développé ses transports par quelques baleinières dans les régions du Sud¹. Il fallait attendre la fin de la grande guerre pour qu'un bac soit mis en service par une décision locale du 15 janvier 1921, afin d'assurer le transport des passagers, des animaux et des marchandises de Fort Lamy sur la rive gauche du Chari². Après l'introduction de la culture du coton au Tchad, la compagnie cotonnière la Cotonfran se lança à la fin des années 1920 dans l'étude de ces voies fluviales pour l'évacuation de ses produits. À cet effet, son directeur général, Brisset, avait dirigé une mission pour faire reconnaître la navigabilité du Chari et de son affluent le Bahr Sara d'une part, et la possibilité de la jonction du Logone et de la Bénoué d'autre part. En attendant, la flotte anglaise de la Royal Niger Company était la seule à assurer la navigation, sur la Bénoué, jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale³.

En outre, au début des 1930, les Belges assurèrent un service postal et commercial par avion, de Belgique au Katanga et à Madagascar, via Fort-Lamy et Bangui. À noter toutefois que la première liaison aérienne entre le Tchad et la métropole fut effectuée par le lieutenant de vaisseau Marc Bernard. Celui-ci partit de Marseille en hydravion le 12 octobre 1926, il amerrit à Fort-Archambault le 6 novembre de la même année. En 1933, un terrain d'aviation fut tracé à Fort-Archambault et, trois ans plus tard, un premier aérodrome en brique fut construit à Fort-Lamy⁴. La véritable conquête aérienne de l'A.E.F. en général et du Tchad en particulier avait commencé à partir de 1928 lors que Mussolini chercha à étendre son empire en direction du Sahara. Il lança des campagnes vers le Fezzan et convoitait également le Tibesti et tout le Nord du Tchad⁵.

¹Jacques BOISSON, *L'histoire du Tchad et de Fort-Archambault, document, renseignement, commentaire, pris, vécus et concours de 1940 à 1966*, p. 151, relié inconnue, 1966, B.D.I.C, cote 1484/TC 40.

²Gouverneur Général de l'A.E.F, *Rapport annuel de 1922*, D 5 (5) 22.

³ Charles MARQUET, *L'A.E.F, Op. cit.*, p. 22. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

⁴ Jacques BOISSON, *Op., cit.*, p. 176.

⁵ Claude D'ABZAC-EPEZY et Véronique DE TOUCHET, « L'aviation militaire française au Tchad, des origines à nos jours », *la Revue historique des armées*, n° 225, 2001.

Dès lors, la création d'une aviation coloniale en A.E.F. était devenue une priorité stratégique beaucoup plus pressante. Ainsi le 18 février 1929, un décret relatif à l'organisation des forces aériennes des colonies précisa les moyens et les missions alloués à cette aviation. En 1930, une escadrille coloniale fut créée et implantée à Bangui et cinq ans plus tard, elle comptait 14 appareils (deux trimoteurs Bloch, neuf Potez 25 et neuf Potez 29). Sa mission était d'appuyer les troupes au sol, mais aussi de prendre en charge toutes les missions de liaison de tout le territoire de l'A.E.F, qu'elles soient à but militaire, économique, politique ou sanitaire. Parallèlement, la Compagnie Nationale d'Aviation Marchande (C.N.A.M) avait projeté de créer dès en 1929 une ligne aérienne Paris-Madagascar qui traverserait le Sahara par l'Algérie jusqu'à Niamey, puis bifurquerait vers le Mozambique en passant donc par le Sud du Tchad, Fort-Lamy et Fort-Archambault. Dans cette année, plusieurs missions aériennes d'ordre privé ou subventionnées par le ministère de l'Air avaient permis l'exploration de cette voie. Parmi elles, la mission Richard, qui se rendit de Paris au lac Tchad du 29 janvier au 19 mars 1929, suivie par trois voyages postaux empruntant le même itinéraire¹.

Au milieu des années trente, la régie d'Air Afrique fut créée à Paris par la fusion des compagnies aériennes qui desservaient déjà l'Afrique du Nord et Madagascar. Mais elle n'acquies sa pleine personnalité juridique qu'en vertu d'un décret du 8 avril 1937, qui en faisait un établissement public à caractère industriel et commercial². Cependant, la création d'un service régulier par avion entre la France et l'Afrique Équatoriale Française par cette compagnie remontait au début de 1936. Elle effectua ainsi dans cette même année sa première liaison entre Paris et Fort-Lamy en passant par l'A.O.F en quatre demi-journées³. Toutefois le trafic aérien n'était dans cette période qu'à son premier balbutiement et sa part dans le commerce était nulle.

Au cours de l'entre-deux guerres, seul l'Oubangui-Chari disposait un réseau routier assez complet qui était prolongé jusqu'à la colonie du Tchad ; mais il était

¹ Claude D'ABZAC-EPEZY et Véronique DE TOUCHET, *Op. cit.*, n° 225, 2001.

² Vital FERRY, *Ciels impériaux africains, les pionniers belges et français*, Gerfaut, Paris, 2005, p. 195.

³ Gaston BERGERY, *Air-Afrique, voie impériale*, Grasset, Paris, 1937, p 45. CF TCH 3877 BR.

dépourvu d'ouvrages d'art tels que des ponts; car, dans ce territoire, des rapides et des rivières entravaient la circulation et les rares bacs qui étaient utilisés à l'époque n'assuraient pas un trafic normal. Tandis qu'au Tchad pendant la saison sèche on trouvait des pistes utilisables pendant six mois dans le Sud et huit mois dans le Nord. Les principaux réseaux routiers dont disposait le Tchad dans les années trente étaient ceux qui reliaient Fort-Archambault à Fort-Lamy, en prolongeant la route venue de Bangui, et Fort-Lamy à Abéché par Bokoro et Mongo, allant au-delà de la frontière rejoindre El-Fâcher et le chemin de fer du Soudan Anglo-égyptien, et aussi un axe allant de Fort-Lamy à Bongor et Doba où les routes formaient un total 2 000 kilomètres¹.

Malgré cette évolution, la confédération de l'A.E.F dépendait exclusivement du chemin de fer de colonies voisines. Cette situation rendait l'approvisionnement et l'évacuation des produits des Hauts-Pays (l'Oubangui-Chari et le Tchad) très coûteux et peu rentables. Dès lors, il fallait construire un chemin de fer propre à la confédération pour réduire sa dépendance des autres voies étrangères et assurer l'évacuation de ses produits par des territoires français.

1-2) La nécessité économique de la construction du chemin de fer Congo-Océan

La situation léthargique dans laquelle baignait l'A. E. F avant la seconde guerre mondiale, surtout en matière des voies de la communication, avait fortement grevé son exploitation économique, malgré ses ressources naturelles variées que les dignitaires coloniaux locaux évoquaient inlassablement pour intéresser les élites métropolitaines à l'avenir économique de la confédération. Pendant ce temps, au Nord et à l'Ouest, au Sud et à l'est, les Allemands et les Belges avaient amorcé une mise en valeur de leurs colonies, car ils construisaient chemins de fer, routes, ports qui insufflaient la vie coloniale et la richesse dans leurs possessions. Or, l'A.E.F., malgré ses magnifiques réseaux fluviaux avec la ramification de ses bassins secondaires n'aboutissait pas économiquement parlant à la mer. A ce sujet, Stanley disait après sa première exploration, que « tout le Congo, sans un chemin de fer, ne

¹ Bernard DESOUCHES, « L'avenir de l'Afrique équatoriale française », *L'illustration économique et financière*, Année, 1930, n° 6, p. 7. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

vaut pas un penny » et son rival Savorgnan de Brazza préconisa aussi, dès son premier voyage, la jonction du Congo à l'océan par une voie ferrée¹.

Ainsi entre 1903 et 1913, les Belges avaient entamé la construction dans leur domaine du Congo de 1 100 kilomètres de voies ferrées et 2500 kilomètres de voies fluviales pour arriver jusqu'à Matadi. Tandis qu'au Congo français il fallut attendre 1908 pour que le ministère de l'Instruction publique appuyé par le ministère des Colonies dépêche une mission scientifique et économique. Celle-ci, dirigée par Bel, un ingénieur civil des mines, conditionna l'exploitation rentable de l'Afrique équatoriale française à la construction d'une voie ferrée qui ne devait pas être limitée au trafic minier, mais être destinée au trafic public et desservir à la fois les mines et la colonie jusqu'à Brazzaville, sur un parcours total de 500 kilomètres².

Un an plus tard, le projet fut mollement appuyé par la Métropole lorsqu'une loi votée à la Chambre le 29 mars et au Sénat le 9 juillet 1909 autorisa un emprunt de 21 millions de francs, en faveur du Congo français. C'était un emprunt de programme d'étude, destiné à ouvrir des voies de communications au Congo, et entre autres, il servait aussi à l'étude du chemin de fer reliant l'Atlantique à Brazzaville. Un an plus tard, par une convention du 25 mars 1910, l'établissement du tracé fut confié à la société de Construction des Batignolles, dont les études aboutirent à l'établissement de l'avant projet dit « des Batignolles », d'une longueur totale 540 km, reliant Pointe-Noire à Brazzaville en passant par la principale crête du Mayombe. La section de la ligne qui traversait cette chaîne, longue de 100 km, était la plus difficile de tout le trajet car elle nécessitait la construction de 8 tunnels qui étaient les seuls de la ligne, dont le plus long n'atteignait pas 200 mètres³.

Toutefois, la Métropole qui s'était enfermée dans sa logique de « pas d'argent pour cette colonie qui ne produit rien », rechignait à entreprendre un vaste plan d'investissement pour doter l'A.E.F en outillages économiques à l'instar des autres confédérations françaises. Entre temps, la confédération se trouvait quasiment dépendante des voies ferrées de colonies voisines, surtout celle du Congo belge pour

¹ Charles MARQUET, *L'A.E.F, Op., cit.*, p. 7. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

² Baron HULOT et Charles RABOT, « Mission Bel au Congo français », *Bulletin de la société de la géographie*, Tome XVII, 1er septembre 1908, p. 261. Gallica, BNF.

³ Henri AURIC, *L'avenir du Congo et Congo-Océan*, les Presses modernes, Paris, 1928, p. 27.

toutes ses exportations et importations commerciales et administratives : « Il n'était pas normal que les produits des régions françaises du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad soient obligés pour tous leurs transports commerciaux, administratifs et militaires de passer par une voie étrangère ¹ ».

Il fallait toutefois attendre la loi du 12 juillet 1914 pour trouver la première trace officielle de l'intérêt que portait la Métropole à ce projet ; à cette date, le gouvernement de l'A.E. F. fut autorisé à contracter un emprunt de 171 millions pour un ensemble de travaux publics de première nécessité dont 93 millions réservés à la construction du chemin de fer Brazzaville-Océan². La grande guerre suspendit la réalisation de ce programme ; mais le besoin pressant de cette voie ferrée avait amené le Gouverneur de l'A.E.F., Gabriel Louis Angoulvant, lors de son compte-rendu à la conférence coloniale de 1917 à Paris, à insister sur la nécessité de la concrétisation de ce projet, duquel dépendaient l'évacuation et le développement de la production des matières premières de l'A.E.F. en général et du coton en particulier : « sans attendre la fin des hostilités, de permettre à l'Administration locale, par voie d'avance sur la réalisation de l'emprunt de 1914, d'entreprendre les travaux du chemin de fer Brazzaville-Pointe Noire, et, en ce qui concerne le Cameroun, d'étudier sans plus tarder les conditions de prolongement du réseau actuel, de manière à assurer, dans des conditions normales, l'exploitation d'un produit qui permet de sérieuses espérances³ ».

Les problèmes économiques de l'après-guerre en Métropole avaient retardé l'exécution de ce projet ; toutefois les vainqueurs de ce conflit se partagèrent les possessions allemandes en Afrique. Ainsi la France avait pu rétablir l'unité de l'Afrique équatoriale renforcée par le mandat sur le Cameroun. Cette grande guerre fit apparaître en effet le rôle que pouvaient jouer les colonies dans la vie de la métropole, soit par les hommes, soit par les matières premières⁴. Ces nouvelles données furent ardemment défendues par une campagne de propagande portée par le

¹ Paul DASQUE, *Le chemin de fer Congo-Océan*, Paris le 12 février 1933, Ecole coloniale, mémoires originaux, C.A.O.M., 3 H 33.

² G. ARNAUD, Le chemin de fer de l'Afrique équatoriale française, *Annales de Géographie*, Année 1925, Volume 34, Numéro 18, p. 189 – 191.

³ Conférence coloniale, *Op. cit.* p. 2.

⁴ Jacques WEULERSSE, « L'évolution des voies de communication et des moyens de transport en Afrique Centrale », *Annales de Géographie*, Année 1931, Volume 40, Numéro 227, p. 544 – 558.

milieu colonial français, qui aboutit à l'envoi des missions pour s'accorder sur un tracé. En effet, dès la fin de la guerre, de vives controverses avaient éclaté concernant le tracé déjà retenu avant les hostilités. Mais en septembre 1920, Jean-Victor Augagneur fut nommé gouverneur Général de l'A.E.F. Il décida de passer outre à ces polémiques interminables sur le tracé et d'entreprendre la construction de la ligne. Ainsi en février 1921, il donna le premier coup de pioche du chemin de fer de Brazzaville qui fut baptisé au départ « Brazzaville océan », qui devait être un chemin de fer d'intérêt local à voie étroite. Mais après contre-étude, l'administration décida de le transformer en un tracé de chemin de fer de grande communication¹.

Désormais rebaptisée « Congo océan » après la modification apportée sur le tracé initial, la ligne devait donner à l'A.E.F un débouché maritime, en unissant le port fluvial de Brazzaville au port maritime de Pointe-Noire sur l'Atlantique. Cette voie ferrée devait être construite sur une longueur totale de 522 kilomètres ; elle fut prévue pour assurer un trafic annuel de 800.000 tonnes et servir à l'évacuation des produits de toute l'Afrique équatoriale française². La vertu régionale et géostratégique de cette voie ferrée avait amené la Métropole à lui concéder le crédit nécessaire durant toutes les différentes phases de sa réalisation. Ainsi, après les lois d'emprunt de 300 millions du 15 septembre 1926 et de 822 millions de 1931, la plupart de travaux furent exécutés au rythme dicté par le milieu³.

1-3) Le recrutement de la main d'œuvre de Congo-océan

Le milieu géographique de tracé du chemin de fer Congo océan était réputé hostile à cause de la nature accidentée du pays qui est truffé de forêts denses et connaît un hivernage pluvieux. Dans ces conditions, les travaux de la construction présageaient de difficultés énormes qui furent aggravées par le manque des matériels nécessaires pour la réalisation de travaux. Il fallait donc remédier à cette carence par un recrutement massif de la main d'œuvre locale pour mener à bien ce projet.

¹ ALFASSA, *La main d'œuvre du chemin de fer Congo Océan*, Rapport au gouverneur Général de l'A.E.F, Brazzaville, le 3 juin 1931, C.A.O.M, cote 3 H 31.

² Charles MARQUET, *Op. cit.*, p. 16. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

³ ALFASSA, *La main d'œuvre du chemin de fer Congo Océan*, Rapport au gouverneur Général de l'A.E.F, Brazzaville, le 3 juin 1931, C.A.O.M, cote 3 H 31.

La société constructrice de la ligne « des Batignolles » s'était engagée à la réalisation de la voie à condition que la colonie lui fournisse la main d'œuvre nécessaire. Ainsi, en 1921, le Gouverneur Général, Augagneur, adressa au Lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo une circulaire dans laquelle il ordonnait le recrutement de travailleurs. Il y avait fixé à un cinquième au maximum le pourcentage à respecter dans la population mâle de chaque village, envisageant ainsi un contingent de 14 000 travailleurs. En effet, le texte limitait la zone de recrutement à la région où passait le tracé du chemin de fer. La construction débuta en 1921 sur la division de Brazzaville et de la zone côtière (les deux extrémités)¹. Ainsi, 4 150 travailleurs furent envoyés dans ces chantiers² ; mais le recrutement s'était avéré trop difficile du fait que la population clairsemée répugnait à venir dans cette région hostile³.

Malgré cela, les circonscriptions de Pool et de Kouilou puis de Bouenza-Louessé et de Loudima dans le Moyen-Congo étaient les grands pourvoyeurs de la main d'œuvre entre 1921 et 1924 pour le chantier du chemin de fer. Durant cette période, l'administration avait levé 23 964 travailleurs pour le chantier de chemin de fer⁴. En effet, la population de la région dite du chemin de fer était estimée à 200 000 habitants qui devaient supporter tout seul l'effort de la construction et du ravitaillement⁵. Dans ce chiffre, un recensement effectué en 1921 dans les trois premières régions fournisseuses de la main d'œuvre avait donné un total de 70 295 adultes mâles⁶.

Outre les travaux du chemin de fer, ces populations étaient déjà absorbées par d'autres activités coloniales comme la collecte de caoutchouc, la construction et d'entretien des routes ainsi que le portage. Elles devaient aussi s'adonner à la culture vivrière et à la cueillette pour subvenir à leurs propres besoins : « quand nous avons commencé à recruter pour le chemin de fer, tout le monde, colons, industriels,

¹ Paul DASQUE, *Op. cit.*, C.A.O.M, 3 H 33.

² Gouverneur Général de l'A.E.F, *Nombre de travailleurs recrutés mise en route par les circonscriptions*, Rapport concernant période de 1921-1932, C.A.O.M, cote 3 H 32.

³ Paul DASQUE, *Op. cit.*, C.A.O.M, 3 H 33.

⁴ Gouverneur Général de l'A.E.F, *Nombre de travailleurs recrutés mise en route par les circonscriptions*, Rapport concernant période de 1921-1932, C.A.O.M, 3 H 32

⁵ ANTONETTI, *Op. cit.*, p. 35. CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

⁶ Gilles SAUTTER, Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934), *Cahiers d'études africaines*, Année 1967, Volume 7, Numéro 26p. 219 – 299.

commerçants s'est senti menacé, chacun prévoyait la diminution du nombre de ses manœuvres, de ses récolteurs et de ses clients. Immédiatement, après les difficultés d'organisation du début, la campagne contre le chemin de fer commença : le Mayombe meurtrier, le bagne du chemin de fer. L'épouvantail créé, on l'utilisait pour stimuler le récolteur paresseux « si tu ne travailles pas mieux, on t'enverra au chemin de fer » ». Cet état d'esprit avait pris de telles proportions que l'administration dut interdire d'utiliser ces arguments par un arrêté confidentiel du gouverneur Général de l'A.E.F. du 13 juillet 1926¹.

De ce fait, quatre ans après le début des travaux, le Gouvernement Général de l'A.E.F se rendit compte de la nécessité de l'élargir la zone de recrutement de la main d'œuvre dans le haut-pays, rompant ainsi avec le principe édicté par son prédécesseur. Cette nouvelle orientation en matière de recrutement de la main-d'œuvre fut portée et défendue avec véhémence par le gouverneur Général Antonetti qui se consacra à la construction du chemin du fer : « la solution telle qu'elle se présenterait tout d'abord, dit-il, à un esprit mal initié à tous les éléments du problème serait de renoncer au recrutement dans le Haut-Congo et l'Oubangui-Chari pour s'adresser uniquement à la main d'œuvre de la région. Cela est absolument impossible. Agir ainsi serait préparer une ère de difficultés insurmontables ² ».

Quelques mois après sa nomination, il créa par un arrêté du 7 janvier 1925 un service de la main d'œuvre indigène du chemin de fer et, un an plus tard, le service de la main d'œuvre de Brazzaville fut créé par un arrêté du 6 juillet 1926. Auparavant, il n'existait aucun cadre dans lequel devaient être gérés les travailleurs du chemin de fer. Entre temps, une nouvelle convention fut signée le 17 janvier 1925 entre le gouvernement de l'A.E.F. et la Société de Construction des Batignolles³, dans laquelle, le gouverneur général, voulant donner au chemin de fer un rôle au-delà de la confédération de l'A.E.F., avait obtenu un élargissement des caractéristiques techniques permettant le raccordement éventuel avec les réseaux du Congo belge et de l'Afrique australe⁴. Ainsi, l'administration de la colonie s'était

¹ ANTONETTI, *Op. cit.*, p. 693. CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

² *Ibid.*

³ Gouvernement Général, *L'organisation de la main d'œuvre du chemin de fer depuis 1921*, Brazzaville, le 31 août 1927, C.A.O.M. 3 H 32

⁴ Charles MARQUET, *L'A.E.F, Op. cit.*, p. 24. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

engagée à fournir à la société 8. 000 habitants présents au travail. En fait, ce chiffre était impossible à atteindre, car pour avoir 8. 000 travailleurs sur les chantiers, il eût fallu en recruter 20. 000¹.

2) L'élargissement de la conscription vers le Haut-Pays et ses conséquences :

2-1) La main d'œuvre tchadienne dans le Congo-Océan

C'est ainsi que par l'arrêté du 20 janvier 1925, le gouvernement de l'A.E.F. décida d'étendre le recrutement de travailleurs à tout le Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad. Il déterminait les obligations, droits et allocations de la main d'œuvre « indigène » du chemin de fer et fixait aussi le contingent de travailleurs à recruter dans chaque colonie. À noter que le Haut-pays (l'Oubangui-Chari et le Tchad) était considéré à l'époque dans une Afrique équatoriale dépeuplée comme le seul réservoir d'hommes. La statistique de 1925 nous donne à cet effet, un total de 3. 122 000 habitants pour toute l'A.E.F.².

Dans ce chiffre, le Gabon ne représentait que 10,66% des habitants de l'A.E.F, d'où on comprend aisément son exemption de recrutement dans ce projet. Tandis qu'il s'élevait respectivement à 20, 78%, au Moyen-Congo, à 22, 80% à l'Oubangui-Chari et 45, 75% au Tchad³. Ces deux derniers représentaient trois quarts de la population de la confédération ; il fallait donc puiser dans ces ressources humaines pour mener à bien la construction du chemin de fer Congo-Océan dont la réalisation servirait aussi selon Antonetti à l'évacuation des produits de ces deux régions⁴.

Dès février en 1925, les gouverneurs locaux de l'Oubangui-Chari et du Tchad reçurent l'ordre de procéder au recrutement des travailleurs pour la construction de la voie ferrée Congo-Océan. En effet, c'est sous la houlette du Gouverneur général de l'A.E.F. que les besoins en main d'œuvre exigée par l'entreprise furent chiffrés et le contingent global réparti entre les circonscriptions. Pour l'Oubangui-Chari et le

¹ Henri AURIC, *L'avenir du Congo et Congo-Océan*, les presses modernes, Paris, 1928, p. 69.

² Gouvernement Général, *L'organisation de la main d'œuvre du chemin de fer depuis 1921*, Brazzaville, le 31 août 1927, C.A.O.M. 3 H 32.

³ Rapport de tournée du G.G Antonetti 1925, D 5 (5) 25.

⁴ Rapport de tournée du G.G Antonetti 1925, D 5 (5) 25

Tchad, le détail de la répartition entre les circonscriptions était laissé à l'appréciation des Lieutenant-gouverneurs. A l'intérieur des unités administratives, les chefs de circonscriptions ventilaient les demandes entre les subdivisions ; les chefs de celles-ci faisaient de même entre les terres. Tout à la base, le « chef de terre » africain était « maître des désignations ». Après la levée et la concentration des hommes, l'administration locale se chargea de les acheminer jusqu'au chantier du chemin de fer. Ceux de l'Oubangui-Chari et du Tchad utilisaient le chemin de terre jusqu'à Bangui, les convois devaient faire « couramment 20 à 30 étapes »¹. À noter toutefois que, dès l'enrôlement, les recrues devaient passer la visite médicale. Ceux du Tchad passèrent leur visite à Fort-Archambault, où le docteur Muraz en retenait des milliers à chaque passage². Le tableau ci-après nous permet d'apprécier l'évolution du nombre de recrues de la colonie du Tchad :

Tableau n° 4 : Nombre de travailleurs recrutés mise en route par les circonscriptions :

| Les circonscriptions et <i>les chefs lieux</i> | Années | | | |
|--|--------|--------|--------|--------|
| | 1925 | 1926 | 1927 | 1928 |
| Salamat- <i>Am Timan</i> | 350 | // | // | 58 |
| Bas-Chari- <i>Fort-Lamy</i> | 220 | // | // | 50 |
| Baguirmi- <i>Massenia</i> | 350 | // | // | 308 |
| Batha- <i>Ati</i> | // | // | // | // |
| Ouadaï- <i>Abéché</i> | // | // | // | // |
| Mayo-Kebbi- <i>Bongor</i> | // | // | // | 207 |
| Moyen-Logone- <i>Moundou</i> | 200 | 625 | 626 | 1. 050 |
| Moyen-Chari- <i>Ft.-Archambault</i> | 600 | 3. 500 | 2. 626 | 2. 329 |
| Totaux | 1. 720 | 4. 124 | 3. 252 | 4. 002 |
| Les circonscriptions et <i>les chefs lieux</i> | Années | | | |
| | 1929 | 1930 | 1931 | 1932 |
| Salamat- <i>Am Timan</i> | 133 | 134 | 222 | 163 |
| Bas-Chari- <i>Fort-Lamy</i> | 100 | 281 | 518 | 327 |
| Baguirmi- <i>Massenia</i> | 222 | 245 | 242 | // |
| Batha- <i>Ati</i> | 145 | 314 | 115 | // |
| Ouadaï- <i>Abéché</i> | 65 | 169 | // | // |
| Mayo-Kebbi- <i>Bongor</i> | 55 | // | 408 | // |
| Moyen-Logone- <i>Moundou</i> | 1. 995 | 1. 836 | 1. 364 | 1. 095 |
| Moyen-Chari- <i>Ft.-Archambault</i> | 1. 779 | 1. 706 | 1. 519 | 930 |
| Totaux | 4. 494 | 4. 516 | 3. 020 | 2. 515 |

Source : Gouverneur Général de l'AEF, Rapport concernant période de 1921-1932, CAOM, cote 3 H 32.

¹Gilles SAUTTER, *Op. cit.*, Année 1967, Volume 7, Numéro 26p. 219 – 299.

² André GIDE, *Voyage au Congo, carnets de route*, Gallimard, Paris, 1927, p. 196.

Il découle de ces chiffres officiels que, dès les premières années de l'extension de recrutement vers Haut-Pays, la circonscription du Moyen-Chari et celle Moyen-Logone (rattachées administrativement en 1926 à l'Oubangui-Chari puis réintégrées au Tchad comme nous avons souligné précédemment) avaient été soumises à de fortes contributions à cause sans doute de leurs ressources humaines exceptionnelles. De ce fait, elles étaient devenues des pourvoyeurs principaux en main d'œuvre au Congo-Océan, tandis que la contribution de celles du Nord était moins importante et assez irrégulière, du fait de leur éloignement de la zone du chemin de fer. En effet, le recensement quinquennal de la population dans les différentes circonscriptions de la colonie du Tchad nous donne pour les régions Sud (Moyen-Chari, Moyen-Logone, Mayo-Kébbi et Salamat) soumises au recrutement forcé un chiffre de 527 238 habitants en 1921 à 627 844 habitants en 1926 ; tandis que, dans la même période, il s'élevait de 637 164 habitants à 656 439 habitants pour le Nord (Ouaddaï, Batha, Baguirmi et Bas-Chari)¹.

Dans cette comparaison, la densité humaine comme critère essentiel de recrutement perd toute son importance car le nombre d'habitants du Nord était plus élevé que celui du Sud à cette époque. Elle devient cependant très intéressante lorsqu'on tient compte de recensement de population de 1925 dans d'autres territoires de la confédération. Il en résultait donc que le nombre d'habitants dans les régions du Sud du Tchad selon le recensement de 1926 atteignait 188% de celui du Gabon, 96 % de la population du Moyen-Congo et 92 % celle de l'Oubangui. Ce nombre relativement important de la population de la colonie du Tchad par rapport au reste de l'A.E.F avait été selon Albert Londres la cause principale de la décision de rattacher administrativement le Moyen-Chari et le Moyen-Logone à l'Oubangui-Chari pour créer un équilibre démographique dans la nouvelle zone de recrutement².

En fait, le faible nombre des recrues dans les circonscriptions du Nord pour le Congo-Océan était dû à son éloignement de la zone du chemin de fer et à son climat sahélien. En effet, les conscrits du Sud devaient faire quatre mois de trajet pour atteindre le chantier ; par contre, ceux du Nord en faisaient huit mois³. On comprend

¹ GAYET G., *Op. cit.*, le 15 avril 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

² *Op. cit.*, p.

³ Gilles SAUTTER, Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934), *Cahiers d'études africaines*, Année 1967, Volume 7, Numéro 26p. 219 – 299.

aisément le degré de fatigue de ces derniers, étant donné que la plupart du trajet se faisait à pied. Ainsi, la distance entre le lieu de recrutement et la destination finale déterminait en quelque sorte l'intensité d'enrôlement des travailleurs dans une région. On note à ce sujet que la contribution en main d'œuvre des circonscriptions les plus reculées de la zone du Congo-Océan était beaucoup moins importante que celles géographiquement moins éloignées. C'est pourquoi la région du Ouaddaï, en dépit de sa forte densité humaine qui était la plus élevée de toutes les circonscriptions du Tchad avec 265.362 habitants en 1926, n'avait fourni que 234 travailleurs au Congo-Océan entre 1925 et 1932 contre 14 988 pour le Moyen-Chari et 8 780 pour le Moyen-Logone dans la même période¹. A signaler toutefois qu'entre 1926 et 1927, toutes les circonscriptions du Nord avaient échappé au recrutement à cause de la perte de plusieurs navires fluviaux qui avait contrarié l'acheminement des travailleurs destinés aux chantiers sur lesquels ils étaient programmés².

Il y avait eu donc une corrélation entre la distance et la conscription de travailleurs car à chaque fois qu'on descendait vers le Sud, le recrutement devenait beaucoup plus important et assez régulier. De sorte que, durant toute la période de recrutement élargi, le Moyen-Chari et Moyen-Logone dans le Sud du pays avaient envoyé régulièrement des travailleurs au chantier du chemin de fer Congo-Océan. À noter aussi que les habitants du Nord habitués au climat sahélien et sec avaient du mal à s'adapter à la région équatoriale du Congo beaucoup plus humide et pluvieuse contrairement à ceux du Sud vivant dans la zone semi tropicale. C'est pourquoi la région la plus septentrionale du Tchad avec son climat sahélien n'avait même pas été mise à la contribution. En outre le caractère des groupes ethniques et leur degré de soumission à l'administration furent aussi des critères essentiels de recrutement. Ainsi les Saras considérés comme dociles et bons travailleurs payèrent un lourd tribut dans cette œuvre coloniale. Tandis les « frustes » et « farouches » Massa, Toubouri et Peuls du Mayo-Kébbi échappèrent à une conscription massive, en dépit de leur importance démographique atteignant 137 911 habitants en 1926³ et de leur proximité géographique avec le Moyen-Chari et le Moyen-Logone. Durant tout le

¹ G. GAYET, *Op. cit.*, le 15 avril 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

² ANTONETTI, *Op. cit.*, p. 100. CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

³GAYET G., *Op. cit.*, 15 avril 1932, C.A.O.M., 3 H 32.

fort moment de la conscription entre 1925 et 1932, la région du Mayo-Kebbi n'avait fourni que 670 travailleurs au Congo-Océan¹.

2-2) La corvée de Congo-Océan et la résistance des recrues

Après une longue et épineuse route à pied pendant des mois selon la distance comme nous avons indiqué plus haut, les recrues de toutes les différentes circonscriptions de l'Oubangui-Chari et du Tchad étaient regroupées à Bangui, où le Lieutenant-gouverneur Lamblin avait créé un camp de repos et de triage, dans lequel les conscrits logés dans des locaux salubres et vastes trouvaient une eau potable et une nourriture régulièrement assurée².

Mais, à partir de Bangui jusqu'à Brazzaville, tout le long de la route, l'administration avait eu recours à des installations de fortune. En effet, les recrues étaient embarquées dans des navires pendant 14 à 15 jours durant lesquels, elles vivaient des véritables calvaires, comme en témoigne André Gide dans son récit de voyage au Congo en 1926 : « de Bangui à Brazzaville, les travailleurs voyagent sur des chalands découverts. Ceux-ci n'ont pas à proprement parler de « pont », les soutes qui contiennent les marchandises étant fermées au moyen de grands panneaux métalliques bombés. Un grand nombre de ces travailleurs n'ont pour s'étendre d'autres place que ces panneaux incommodes, d'où il est arrivé que certain, durant leur sommeil, tombent dans le fleuve [...]. Durant la marche du navire, les travailleurs doivent supporter une continuelle pluie d'étincelles que lance-la cheminé du vapeur, et, durant la nuit, ils restent exposés sans feux aux brouillards du fleuve. Ils sont jour et nuit exposés à la pluie. Il n'en faut pas plus pour expliquer les nombreux décès causés par la pneumonie ³».

Deux ans plus tard, en suivant la trace d'André Gide, le grand reporter français Albert Londres effectua lui aussi un voyage de quatre mois en A. E. F. durant lequel il fut très marqué par les conditions inhumaines de transport et de travail dans les chantiers du Congo-Océan. Il note ainsi que dans les trois cents travailleurs entassés dans la chalande, il n'arrivait dans cette cargaison humaine que

¹ Gouverneur Général de l'A.E.F, *Rapport concernant période de 1921-1932*, C.A.O.M, cote 3 H

² André GIDE, *Op. cit.*, p. 194.

³ *Ibid.*

deux cent soixante ou deux cent quatre vingts à cause de branches d'arbre qui fauchaient les plus hauts perchés, des glissades, de l'étouffement, de la pluie et du soleil¹. À l'arrivée à Brazzaville, les recrues reposaient quelques jours sur la berge, faute de camp, sous bonne garde des miliciens qui les convoyaient ensuite vers le chantier, où ils étaient programmés après un longue marche dans des régions hostiles. La plupart de conscrits de l'Oubangui-Chari et du Tchad étaient envoyés dans le tronçon du Mayombe (région montagneuse dépassant mille mètres d'altitudes, couverte d'une forêt dense, barrant la route vers l'océan à une centaine de kilomètres de la côte). C'est là que se déroula, de 1921 à 1934, le drame du chemin de fer Congo-Océan : « le Mayombe, c'est la nécropole de jeunes gens amenés là de tous les coins de l'Afrique équatoriale, pour y mourir par paquets, par troupeaux² ».

Vue du Mayombe³



¹ Albert LONDRES, *Terre d'ébène (la traite des noires)*, Paris, Albin Michel, 1929, p. 96.

² Gaston BERGERY, *Op. cit.*, p 45. CF TCH 3877 BR.

³ Charles MARQUET, *L'A.E.F., L'orientation économique et financière*, n° 6, 13 septembre 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

Tranchée dans la région de Mayombe¹

Outre les conditions géographiques difficiles de cette région, les chantiers étaient dépourvus de matériaux nécessaires à la construction d'un chemin. Dès lors, la présence de nombre important de travailleurs dans les chantiers était censée combler cette carence. Donc pour accroître le rendement de ces recrues épuisées par la route, l'administration coloniale avait mis sur place un service d'encadrement impitoyable dirigé dans chaque secteur par un chef de chantier. Ces chefs étaient essentiellement des Portugais, des Russes et des Belges et on mettait à leur disposition des miliciens. Ceux-ci veillaient avec fureur au bon fonctionnement des travaux en réprimant toute velléité de résistance ou manque de volonté. Ils se mirent donc à pousser les recrues à travailler sans relâche comme en témoigne le récit d'Albert Londres : « Les Saras y travaillaient ; sur dix, six ou sept étaient bien ; on voyait le squelette des autres [...] On n'entendait que crier. Deux Sara ayant déposé le baril de ciment, un capita les calotta. Ils reprirent la charge. Cent mètres plus loin, ils le reposèrent, un second capita les calotta. De calotte en calotte, le ciment atteignit

¹Charles MARQUET, L'A.E.F., *L'orientation économique et financière*, n° 6, 13 septembre 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

le kilomètre 80. [...] La désolation de leur état me parut sans nom. Ils se traînent le long de la voie comme des fantômes nostalgiques. Les cris, les calottes ne les raniment pas. On croirait que, rêvant à leur lointain Oubangui, ils cherchent en tâtonnant l'entrée d'un cimetière. [...] C'était la grande hurle. Des capitas transmettaient des ordres idiots avec fureur, commandant à la fois d'attaquer et de s'immobiliser, de monter et descendre, le tout scandé des ordinaires « Allez ! Saras, allez » [...] Les capitas et miliciens tapaient sur les Saras à tour de bras, et les Saras, comme par réflexe, tapaient alors sur les roches ! [...]. J'ai vu construire des chemins de fer, dit-il, on rencontrait du matériel sur les chantiers. Ici que du nègre! Le nègre remplaçait la machine, le camion, la grue; pourquoi pas l'explosif aussi? ¹».

Dès lors, l'horreur de Mayombe résonna dans toute la région de l'A.E.F. soumise au recrutement dont : « le seul nom, prononcé par moi écrit Gaston Bergery, dans un village près de Fort-Sibut, fit que les indigènes se cachèrent la tête dans leurs bras en poussant des cris. Lorsque j'appris la vérité, c'est moi qui eus à me cacher la figure ²». De la sorte que le recrutement réalisé facilement dans les premières années de l'opération en 1925 devint de plus en plus difficile à cause sans doute de la fâcheuse réputation des conditions de voyage et de travail sur les chantiers rapportée par le canal des déserteurs, des travailleurs réformés ou rapatriés en fin de service³. En effet, le temps de services sur les chantiers était fixé à 18 mois pour les recrues du Tchad et de l'Oubangui-Chari. Tandis que ceux du Moyen-Logone devaient effectuer un an de service excepté les conscrits de la circonscription du Pool qui en faisaient six mois⁴.

On signale partout des cas de résistance passive au recrutement ; les villageois usèrent de toutes les ruses, de toutes les échappatoires imaginables, voire de la force pour n'être pas envoyés dans le Mayombe. Ainsi en Oubangui-Chari, à l'approche des gardes recruteurs, des fonctionnaires en tournée, des villages entiers « prenaient la brousse pour se cacher en plein forêt. Pour échapper au recrutement, certains Sara avaient quitté leur région en se réfugiant au Cameroun et au Nigeria,

¹ Albert L ONDRES, *Terre d'ébène (la traite des noirs)*, Paris, Albin Michel, 1929, p. 105-106.

² Gaston BERGERY, *Air-Afrique, voie impériale*, Grasset, Paris, 1937, p 151. CF TCH 3877 BR.

³ Gilles SAUTTER, *Op., cit.*, Année 1967, Volume 7, Numéro 250 p. 219 – 299.

⁴ Gouvernement Général, *L'organisation de la main d'œuvre du chemin de fer depuis 1921*, Brazzaville, le 31 août 1927, C.A.O.M, 3 H 27.

d'autres dans la région d'Abéché, prêts à gagner le Soudan à la moindre alerte. Devant la résistance de la population et l'exigence des hautes autorités coloniales, l'administration locale eut recours à la force pour honorer les directives impérieuses en matière de recrutement de travailleurs dans leur région respective¹.

Dès lors, les recrutements prenaient l'allure d'« un véritable chasse à l'homme », dont le gibier était conduit aux points de rassemblement « la corde au cou ». Dans certains cas, le refus de la population tournait à la violence entraînant des sanglantes répressions comme fut le cas dans les régions du Tchad. En effet, les premiers incidents étaient survenus à Laï chef lieu du Mayo-Kébbi à la fin de 1927 ; puis la révolte éclata fin octobre 1928 à Baïbokoum et le chef de subdivision fut blessé². Dans cette même année, à l'annonce d'un recrutement, les villageois se réfugièrent sur le massif montagneux de Dimber. Le chef de canton les pourchassa mais il fut bloqué « par une grêle de pierre et de blocs rocheux que les rebelles propulsaient du haut de la montagne » ; cet incident avait causé officiellement la mort de trois personnes³. En janvier et février 1929, des opérations de répression avaient été menées par l'administration pour mater la révolte qui avait gagné la région de Koumra et Moïssala dans le Moyen-Logone⁴.

Aussi des révoltes s'éclatèrent dans le début de 1929 dans l'Oubangui-Chari mais elles furent réprimées dans le sang. Le lieutenant-gouverneur Lamblin reçut l'ordre d'infliger la perte les plus sévères aux rebelles ; on avait signalé des morts et des prisonniers mais aucun chiffre n'avait été fourni⁵. En fait, le gouverneur général avait donné la consigne du silence sur ces révoltes provoquées par le recrutement forcé pour Congo-Océan. Il imposa un *black out* hermétique car toutes les lettres des fonctionnaires et colons furent ouvertes et censurées de toute allusion à la révolte qui secouait la région⁶.

¹ Gilles SAUTTER, *Op. cit.*, Année 1967, Volume 7, Numéro 226 p. 219 – 299.

² *Ibid.*, p.532.

³ *Ibid.*, p. 219 – 299.

⁴ Jean SURET-CANALE, *Op. cit.*, 534.

⁵ Paul DASQUE, *Op. cit.*, C.A.O.M, 3 H 33.

⁶ Gilles SAUTTER, *Op. cit.*, Année 1967, Volume 7, Numéro 226 p. 219 – 299.

2-3) Les causes de la mortalité dans les chantiers

La résistance marquée de la population soumise au recrutement pour la construction du chemin de fer Congo-Océan était due aux conditions extrêmement difficiles de travail sur les chantiers et au taux de la mortalité au sein des premières recrues de Haut-Pays qui avait dépassé les prévisions les plus pessimistes :

Tableau n°5 La mortalité dans les chantiers

| Années | Taux de mortalité |
|--------|-------------------|
| 1926 | 80% |
| 1927 | 60% |
| 1928 | 32% |
| 1929 | 15% |

Source : BERGERY Gaston, Air-Afrique, voie impériale, Grasset, Paris, 1937, p 146. CF TCH 3877 BR.

Les causes de ces taux résidaient d'abord dans le mode de transport de travailleurs dans une région infestée par la mouche tsè –tsè. Il suffisait qu'une des recrues des caravanes soit infectée par la trypanosomiase pour que les glossines transmettent la maladie aux autres, produisant d'effroyables épidémies dans l'attroupement des travailleurs, contre lesquelles les mesures d'hygiène étaient impuissantes : or, en 1925, elles étaient totalement inexistantes¹. La situation fut aggravée dans cette période par la précarité du service sanitaire dans la colonie, qui était fort rudimentaire. En effet, la maladie du sommeil sévissait dans la région du Bahr-Sarah où le docteur Muraz, secondé par deux infirmiers européens et des infirmiers indigènes luttait contre la maladie. Sur 72 villages qui sont situés sur le bord de Bahr-Sarah et éparpillés sur une longueur de 250 kms, trois seulement étaient indemnes, dans les villages atteints, la proportion des malades variait de 3 à 35% du chiffre de la population².

Beaucoup d'habitants de cette région étaient des payeurs, ils propageaient la maladie le long du fleuve, malgré l'installation par l'administration de postes de

¹ Gaston BERGERY, *Op. cit.*, p 147. CF TCH 3877 BR.

² Rapport de tourné du G.G Antonetti 1925. C.A.O.M, 3 H 26.

filtrage, du fait que la plupart des mouches de la région sont infectées et par conséquent un malade n'était pas plutôt guéri qu'il était contaminé de nouveau. Donc pour pallier cette situation, le service sanitaire avait appliqué en grand au Tchad la méthode de prévention suivie par les Anglais au Soudan contre cette maladie qui consistait à enlever les sommeilleux, foyer de contamination, de leurs villages et les grouper en villages spéciaux dans les régions où il n'y a pas de tsé-tsé et de l'installation des villages de ségrégation¹.

Ensuite, les recrues affaiblies dès le départ furent envoyées dans la région du Mayombe, où le manque des moyens sanitaires et l'action limitée du service médical rendirent la situation beaucoup plus catastrophique. Celle-ci fut aggravée selon le médecin inspecteur Boyé, par la nature escarpée de la région, où les travailleurs se heurtèrent à des difficultés inouïes (pays montagneux, climat pénible avec des pluies et du brouillard durant une toute partie de l'année)². À cause de cette situation atmosphérique, les bronchites sévissaient au sein de ces travailleurs souvent nus dans les chantiers et confrontés à un changement brutal de climat. On nota aussi que le pneumocoque était si virulent qu'il faucha en moins de deux jours une équipe entière³. En outre, le service médical de la main d'œuvre du Mayombe et l'Institut Pasteur de Brazzaville avaient attribué cette forte mortalité à trois causes principales d'endémicité : la dysenterie, une grippe dénommée courbature fébrile et un état déficient général amenant des décès inexplicables. Les médecins avaient constaté aussi qu'environ 80% de travailleurs étaient avant même leur arrivée sur les chantiers, fortement parasités par des vers intestinaux, notamment par des ankylostomes⁴.

Enfin, l'insuffisance de la nourriture doit être incriminée. Elle était liée aux difficultés de ravitaillement en vivres dans les chantiers du Mayombe, qui ne pouvaient être approvisionnés que par le portage, ce qui ne pouvait être que dramatique dans cette région. Ajoutons à cela que la ration alimentaire composée de manioc et de riz n'était pas au goût de la plupart de la population originaire du Tchad habituée à manger du mil et de la viande. Le gouverneur Général de l'A.E.F

¹ *Ibid.*

² Rapport annuel 1925-1926 de médecin inspecteur Boyé cité par Gouverneur Général ANTONETTI en ouvrant la session de décembre 1926 du conseil de gouvernement de l'A.E.F, 1931, p. 36 CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

³ Gaston BERGERY, *Op. cit.*, p 149. CF TCH 3877 BR.

⁴ ANTONETTI, *Op. cit.*, p. 38, CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

par intérim, Alfassa, s'étonna de manque d'appétit au sein de ces travailleurs venus du Nord : « qui préféreraient se laisser mourir de faim plutôt que de consommer du riz ou chez qui le riz déterminait des troubles; mais le plus curieux, c'est que les recrues de même race, arrivées de leurs villages, s'adaptèrent immédiatement à une nourriture qui ne leur faisait pas de mal ¹».

3) L'intervention métropolitaine devant le drame du Congo-Océan :

3-1) La controverse en Métropole sur les pertes humaines

Devant les difficultés du Congo-Océan, l'administration coloniale prévoyait déjà des pertes importantes en vie humaine pour réaliser cette œuvre coloniale : « Il faut accepter le sacrifice de six à huit hommes, disait Antonetti, ou renoncer au chemin de fer ». Mais Albert Londres évaluait le nombre de sacrifiés au deuxième trimestre de 1928 à dix sept mille morts et il en restait 300 kilomètres à construire². Cependant en prenant compte, le chiffre officiel du nombre de recrues envoyées par toutes les circonscriptions soumises au recrutement forcé durant la période de 1926 à 1929, on arriverait à un total de 38 771 travailleurs dont 17 014 étaient originaires du Tchad surtout du Moyen-Logone et du Moyen-Chari. Si on se fiait au taux de mortalité globale sur les chantiers du chemin de fer Congo-Océan indiqué sur le tableau ci-dessus par rapport aux chiffres officiels de travailleurs mis sur les chantiers dans cette période, le nombre de morts s'élèverait à 15. 000, soit 46%³. Le député Raymond SUSSET après une enquête approfondie l'avait situé entre 16. 000 et 18. 000⁴.

Le taux trop élevé de mortalité dans les chantiers du Congo-Océan et les révoltes sanglantes de la population décrite comme d'une extrême docilité révélés par André Gide, Albert Londres et Albert Poulain avaient ému la Métropole et suscité de vives polémiques dans le parlement français. Ainsi le 14 juin 1929, le député socialiste Nouvelle et le communiste Alexandre Piquemal interpellèrent le

¹ ALFASSA, *La main d'œuvre du chemin de fer Congo Océan*, Note confidentielle au gouverneur Général de l'A.E.F, Brazzaville, le 3 juin 1931, C.A.O.M, cote 3 H 31.

² Albert LONDRES, *Terre d'ébène (la traite des noirs)*, Paris, Albin Michel, 1929, p. 101-106.

³ Gouverneur Général de l'A.E.F, *Nombre de travailleurs recrutés mise en route par les circonscriptions*, Rapport concernant période de 1921-1932, C.A.O.M, cote 3 H 32.

⁴ Raymond SUSSET, *La vérité sur le Cameroun et l'Afrique équatoriale française*, Paris, 1934, cité par SAUTTER Gilles, *Op. cit.*, p. 669.

ministre des Colonies, André Maginot, fervent partisan de la construction du chemin de fer sur les pertes d'hommes dans le Mayombe et sur la révolte simultanée dans le Haut-Oubangui. Les deux élus dénoncèrent les conditions de transport de recrues du Haut-Pays, de travail dans les chantiers et le taux de mortalité assez déconcertant au sein de conscrits dont ils évaluaient à 20. 000 les morts à cette date et prévoyaient à 40. 000 si le travail continuait à ce rythme¹. De ce fait, le gouverneur Antonetti se vit mis en cause directement et traité d'assassin dans l'hémicycle par certains parlementaires².

Le Gouverneur Général de l'A.E.F. Marius Antonetti³



¹Paul DASQUE, *Op. cit.*, C.A.O.M, 3 H 33.

²Gilles SAUTTER, *Op. cit.*, 1967, Volume 7, Numéro 267 p. 219 – 299.

³Charles MARQUET, L'A.E.F., *L'orientation économique et financière*, n° 6, 13 septembre 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

Cette campagne énergique menée par l'opposition fut balayée d'un revers de main par le gouvernement et le milieu colonialiste considérant que les argumentations étayées contre les méthodes employées dans la construction du Congo-Océan étaient d'ordre sentimental et motivées par la haine de la colonisation¹. En fustigeant cette croisade contre le chemin de fer, l'apologiste du Congo-Océan, Charles de Peyret-Chappuis se mit à rappeler la vertu profonde de cette œuvre coloniale devant l'immobilisme de ces détracteurs : « outre sa signification économique et sociale, cette grande œuvre comporte une autre leçon [...]. Elle incarne la lutte de l'esprit colonial dans son sens le plus élevé de « bâtisseur d'empire » contre certaines résistances métropolitaines et la victoire de l'esprit d'entreprise contre les vieilles routine qui, trop souvent, tentent de l'étouffer²».

Les différents tiraillements de la Chambre et la campagne de presse avaient débouché sur l'envoi en A.E.F. de commissions d'enquête administratives, sanitaires et techniques avec à leurs têtes l'inspecteur Général Kaire, le médecin général Lesnet et l'ingénieur belge Levat ; leurs études portèrent sur la période de 1921 à 1929 durant laquelle 70 801 travailleurs avaient été recrutés dans l'ensemble de la zone concernée par la politique de l'élargissement de recrutement³. D'après ces missions, les chiffres de mortalités sur les chantiers par rapport au total des recrutés durant cette période s'élevaient à 11, 98%⁴. Il ressort donc de ce pourcentage 8 485 morts par rapport aux effectifs globaux de ces neuf années.

Dès lors, le taux de mortalité très élevé évoqué de part et d'autres avait été attribué à une erreur grossière. Il s'agissait du fait qu'on avait confondu « déchets⁵ » et « décès » et elle résultait aussi d'une application à toute la ligne de la mortalité maximum à Mayombe⁶. Il nous semble surprenant que d'illustres personnages

¹ Gouverneur Général de l'A.E.F, *Nombre de travailleurs recrutés mise en route par les circonscriptions*, Rapport concernant période de 1921-1932, C.A.O.M, cote 3 H 32.

² Gaston BERGERY, *Op. cit.*, p 52. CF TCH 3877 BR.

³ Gouverneur Général de l'A.E.F, *Op. cit.*, Rapport concernant période de 1921-1932, C.A.O.M, cote 3 H 32.

⁴ Paul DASQUE, *Op. cit.*, C.A.O.M, 3 H 33.

⁵ Les déchets étaient les travailleurs réformés dans les journées pour cause de maladie ou fatigue, qui étaient réorientés ensuite vers d'autres tâches moins pénibles dans le camp.

⁶ Paul DASQUE, *Le chemin de fer Congo-Océan*, Paris le 12 février 1933, Ecole coloniale, mémoires originaux, C.A.O.M, 3 H 33.

(André Gide, Albert Londres, Gaston Bergery) n'aient pas pu faire la différence entre ces deux mots. La concordance de leurs récits sur l'épouvantail de la construction du chemin de fer nous amène à écarter une telle confusion. En outre, même la statistique de l'administration coloniale de 1926 avait avancé un taux de mortalité de 49%¹. Toutefois des attaches idéologiques pouvaient conduire à des exagérations pour susciter une prise de conscience devant un drame conduisant à une extermination.

Il faut signaler que la différence de taux de mortalité entre les différentes sources était due nous semble-t-il à la non prise en compte des morts indirectes du Congo-Océan, c'est-à-dire les travailleurs morts au cours de trajet d'aller et de rapatriement, les morts dans les camps, les morts non enregistrés et les morts antérieurs à la politique de l'extension de recrutement vers Haut-Pays. Selon Gaston Bergery, de l'avis de tous, depuis le gouverneur général jusqu'au plus petit administrateur, le chiffre global des morts pendant la période de 1921 à 1929 est situé quelque part entre 25. 000 et 30. 000².

Au-delà de l'interprétation de ces différents chiffres, on note cependant une baisse assez significative de mortalité au fil de l'évolution de travaux dans les chantiers, surtout après la vive polémique suscitée en Métropole. En effet, après le pic de mortalité enregistrée en 1926 dans les chantiers du Congo-Océan, auquel s'accordèrent la plus part de sources, le taux de mortalité avait chuté de 65% en 1929 par rapport à celui de 1926³. Cette baisse hautement significative était liée nous semble-t-il aux conséquences de différentes missions d'inspection, surtout celle de 1926 de l'inspecteur général Pegourier, suivie par celle du médecin inspecteur Condé et du médecin major-Vaucel, de l'institut Pasteur qui recommandèrent l'amélioration du service de santé. Et aussi les vives réserves d'André Gide et le reportage émouvant d'Albert Londres avaient sans doute influé sur la décision des hautes autorités coloniales métropolitaines et locales de hâter l'amélioration des conditions de travail et sanitaires dans les chantiers⁴.

¹Gouvernement Général, *L'organisation de la main d'œuvre du chemin de fer depuis 1921*, Brazzaville, le 31 août 1927, C.A.O.M. 3 H 27.

²Gaston BERGERY, *Op. cit.*, p 147. CF TCH 3877 BR

³*Ibid.*

⁴Paul DASQUE, *Op. cit.*, C.A.O.M, 3 H 33.

3-2) L'amélioration des conditions du travail et l'apparition des recrues volontaires

Ces efforts se matérialisèrent d'abord par la création, le 1er avril 1928, d'une institution générale pour le régime de la main d'œuvre qui centralisait et guidait dorénavant toutes les activités d'institutions engagées dans la construction du chemin de fer. Ensuite, les recrues furent soumises à une visite médicale beaucoup plus poussée ; désormais, ils furent classés en trois catégories de travailleurs : les bons, les malingres et les inaptes. En même temps les conditions de transport entre Bangui et Brazzaville par les chalandes avaient été améliorées. Désormais, les recrues furent convoyées par un médecin jusqu'à Brazzaville, où elles reposèrent huit jours avant d'être réparties dans les différents secteurs. Enfin, l'établissement d'un service sanitaire spécial sur les chantiers et l'intervention de l'assistance médicale privée permirent la progression dans le perfectionnement des services. Les progrès des services sanitaires entre 1924 à 1929 en A.E.F. se traduisirent par l'augmentation du nombre des hôpitaux et des agents hospitaliers : le nombre d'hôpitaux passa de 3 à 5, de dispensaires de 10 à 29, d'ambulances de 12 à 28, de médecins français ou étrangers de 40 à 129, d'infirmiers européens de 10 à 32 et d'infirmiers locaux de 313 à 484. Aussi la ration alimentaire fut fournie au travailleur de manière abondante et adapté à son goût grâce à l'amélioration du service de ravitaillement¹.

Ces progrès en matière d'amélioration des conditions de travail et l'augmentation de l'outillage mécanique avaient permis peu à peu de redorer l'image du Congo-Océan au sein de la population locale. Cette évolution positive amorcée à partir de 1929 était attribuée au retour de milliers de travailleurs dans leurs villages robustes, en bon état, pourvues d'argent et d'une abondante pacotille. Cette année-là, le nombre des volontaires qui s'étaient présentés eux-mêmes pour le recrutement avait dépassé le nombre d'hommes à engager. On nota aussi que les recrues rapatriées de certains cantons du Tchad comme Fort-Archambault, Moïssala et Koumra, se représentèrent pour revenir sur les chantiers. On signale qu'en 1930, la proportion des volontaires dans les circonscriptions de l'Oubangui-Chari et le Tchad pour le chemin de fer avait dépassé 75%².

¹ DASQUE Paul, *Op. cit.*, C.A.O.M, 3 H 33.

² ANTONETTI, *Op. cit.*, p. 692, CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

C'est dans cette même période que la main d'œuvre asiatique fit son apparition sur les chantiers du chemin de fer Congo-Océan. Selon Antonetti, le recrutement de cette nouvelle main d'œuvre avait pour but d'améliorer le rendement de travail dans les chantiers devant la médiocre qualité de la main d'œuvre locale et d'alléger l'effort à demander aux populations congolaises¹. Le ministre des colonies André Maginot épousa cette idée et il la défendit avec véhémence dans la séance du 3 décembre 1928, sur la discussion du budget des colonies : « nos population de l'A.E.F. dit-il, ont fourni pour la construction du chemin de fer un effort épuisant et elles ont besoins d'être relevées²».

Dès lors, un accord fut conclu entre le ministre des colonies et le gouverneur général de l'Indochine pour tenter un premier recrutement au-delà du continent africain portant sur 800 hommes. C'est ainsi qu'en juillet 1929, un convoi regroupant 784 travailleurs chinois débarqua sur les chantiers du Congo- Océan. Un an plus tard, l'administration coloniale avait eu quelques déboires avec cette main d'œuvre, au point de vue du coût de revient, et surtout du rendement à cause de son indiscipline³. Au bout de quelque mois, 190 Chinois furent reconnus comme « des meneurs dangereux qu'il fallait rapatrier d'urgence ». Un plus tard, 400 autres durent être renvoyés « pour mauvaise volonté incurable. Un petit noyau fut autorisé à faire une troisième année⁴».

Il nous semble que la résistance marquée de ces nouveaux travailleurs contre le régime de travail sur les chantiers et la peur de contagion avaient amené l'administration à se séparer de cette main d'œuvre indocile. Cependant l'acquisition par la société des « Batignolles » de l'outillage mécanique nécessaire à la construction du chemin de fer comme pelles à vapeur, bétonnières, concasseurs et appareils à air comprimé avait eu pour conséquence la réduction du nombre global de travailleurs dans les chantiers du chemin de fer. En effet, par un accord du 11 avril

¹*Ibid.*

²Henri AURIC, *L'avenir du Congo et Congo-Océan*, les presses modernes, Paris, 1928, p. 77.

³ ANTONETTI, *Op. cit.*, p. 693, CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

⁴Mission Dimpaul, Rapport de l'Inspecteur Huet sur l'emploi de la main d'œuvre asiatique, 31 janvier 1933, cité par SAUTTER Gilles, *Op. cit.*, p. 255.

1927 entre le gouvernement de l'A.E.F et ladite société, le nombre de travailleurs à fournir à celle-ci était ramené à 4 000 au lieu de 8 000 initialement¹.

À partir de 1928 jusqu'à la fin de travaux en 1934, le recrutement devint beaucoup plus équilibré entre le Moyen-Chari et le Moyen-Logone ; tandis qu'il fut opéré assez régulièrement dans les circonscriptions du Nord. Au fil de l'évolution de travaux à partir de 1929, l'effectif global de recrues avait amorcé une décroissance, mais cette baisse fut beaucoup plus marquée au sein de ceux venus du Moyen-Congo. Par contre, les recrues de l'Oubangui-Chari et du Tchad virent leur nombre sur les chantiers augmenter devant l'exigence de service médical : « en voyant la faible résistance des populations de la forêt, en les éliminant peu à peu pour ne conserver que des hommes de l'Oubangui-Chari et du Tchad beaucoup plus résistants et qui s'adaptaient mieux... Depuis trois ans il n'y a plus guère dans le Mayombe que des hommes de l'Oubangui-Chari et du Tchad²».

Il fallut 14 ans de travaux et 9 ans de participation active de la population de la colonie du Tchad pour construire cette voie ferrée dont le but était de permettre enfin, à l'Oubangui et au Tchad d'avoir un accès à la mer par un territoire français. Par surcroît elle était censée devenir la voie naturelle et sûre de l'évacuation des produits de ces deux territoires.

3-3) Les problématiques des voies d'évacuation cotonnière du Tchad³

La voie d'eau est le moyen d'évacuation le plus économique, lorsqu'elle permet la circulation de vapeurs et aussi le moyen de circulation le plus lent. En effet, dans le régime de production, il est nécessaire de se déplacer rapidement, or les cours d'eau, comme nous avons souligné, ne permettaient pas l'évacuation du coton en quantité suffisante. Cette question préoccupait l'administration coloniale. Ainsi, le Gouverneur Reste avait conditionné la politique de production et la mise en valeur de l'A.E.F. en général et celle du Tchad en particulier à mise en place de voies

¹ANTONETTI, *Op. cit.*, CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

²Le gouverneur Général de l'A.E.F, à M. le Ministre des colonies, rapport sur les crédits nécessaires pour achever le Congo-Océan, 20 décembre 1932, cité par SAUTER Gilles, *Op. cit.*, p. 663.

³Des études parfaitement documentées ont été réalisés sur ce sujet, c'est pourquoi nous allons mettre l'accent sur les différents processus de l'évolution de transport au Tchad et le rôle de coton dans ce domaine.

d'évacuation peu coûteuses et viables¹. Il faut signaler aussi qu'une part importante du trafic intérieur au territoire du Tchad s'effectue à dos d'animaux (chameau, bœuf porteur et âne) par des voies traditionnelles. Ces voies ne sont pas négligeables, mais elles concernent les zones sahéliennes et sahariennes du Tchad où la culture du coton n'était pas très développée, car les conditions climatiques ne sont pas propices pour cette culture.

En 1937, un plan d'action combinant la voie d'eau et la route avait été réalisé, il faut noter que l'A.E.F possédait alors deux grands axes très nets²:

Le premier allait de Pointe-Noire à Fort-Lamy, par Brazzaville, Bangui, Batangafo et Fort-Archambault.

Le second reliait Port-Gentil à Oyem et Bitam, par Lambaréné, N'djolé et Alembé et Fort-Archambault.

Ce programme avait classé le réseau routier d'intérêt général en A.E.F en quatre catégories :

1° Voie routière principale d'évacuation permettant la circulation en toutes saisons de l'essieu de six tonnes, qui permettait la circulation de convois de vingt quatre tonnes (un camion et deux remorques) ;

2° Voie routière secondaire d'évacuation permettant la circulation en toutes saisons de l'essieu de quatre tonnes, c'est-à-dire la circulation de convois de seize tonnes (un camion et deux remorques) ;

3° Voie routière de communication, partiellement ou accessoirement utilisable pour l'évacuation, permettant la circulation en toutes saisons de tous véhicules automobiles jusqu'au camion de cinq tonnes ;

4° Voie routière ou piste carrossable de communication servant exclusivement à des liaisons administratives ou militaires.

Jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, il existait deux voies pour l'évacuation du coton de territoire du Tchad au Havre :

La voie de la Bénoué : cette route concernait les produits du Mayo-Kébbi (Tchad), mais le transport par ce chemin présentait des difficultés par suite de l'obligation d'évacuation à Garoua (Cameroun) des balles coton, car les vapeurs ne

¹ Gouverneur Général RESTE, *Op. cit.*, p143.

² *Ibid.*, p147.

pouvaient accéder à cette ville que pendant les mois de juillet-août et septembre ; en plus, la distance entre Garoua et le port de Burutu au Nigeria atteint 1 586 km, ce qui faisait de la Bénoué, avec la voie camerounaise, la plus courte des voies d'accès à la zone Tchad¹. En 1937, le tonnage exporté par cette voie fut de 1.200 tonnes environs² et elle était la moins coûteuse : le transport s'élevait à 18 francs CFA par kg.³

La voie de l'Oubangui et du Congo dite la voie fédérale, était l'axe Pointe-Noire-Bangui, le seul qui demeurait de bout en bout sur le territoire de l'A.E.F, constitué de deux tronçons alignés :

- le Congo-Océan jusqu'à Brazzaville, soit 522 km de chemin de fer ;
- le fleuve Congo prolongé en amont de Liranga par l'Oubangui, soit environ 1300 km⁴.

Cette voie intéressait la colonie du Tchad et surtout la production de la circonscription de Fort-Archambault et toute la colonie de l'Oubangui-Chari. En ce qui concernait les sociétés cotonnières, la Cotonfran utilisait cette voie pour transporter la totalité de production de ces zones. Cette voie constituait l'axe principal de l'évacuation du coton du territoire du Tchad, car elle était entièrement tracée dans la fédération de l'A.E.F. Mais la rupture de charge à Bangui et Brazzaville et sa distance plus longue rendaient le transport plus cher soit 25 francs CFA le kg transporté⁵.

Pour trouver une voie d'évacuation moins chère, le Gouverneur de l'A.E.F Antonetti avait demandé à Edouard Daladier, alors ministre des colonies, de prescrire au territoire sous mandat du Cameroun d'ouvrir une route que l'A.E.F. prolongerait d'une part vers Bangui, d'autre part, vers Fort-Archambault et le Tchad. Il fallut attendre 1930, pour que les deux axes fussent construits, mettant la première à quatre jours de la mer et la seconde à six jours. Elles étaient donc les voies les plus courtes et les plus économiques, mais le manque des camions nécessaires durant cette période avait empêché le développement du trafic sur ce tronçon⁶.

¹Gilles SAUTTER, *Op. cit.*, p.167.

² Gouverneur Général RESTE, *Op. cit.*, p. 111.

³Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Economie et plan de développement*, octobre 1960. p. 16.

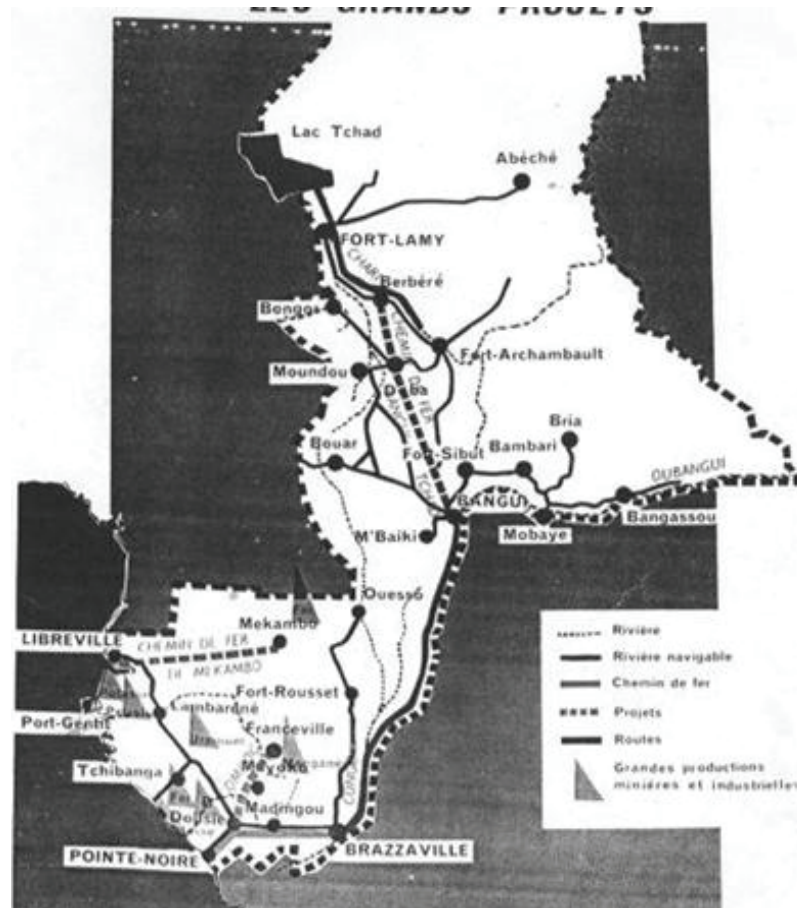
⁴Gilles SAUTTER, *Op. cit.*, p. 164.

⁵ Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Op. cit.*, p. 17.

⁶ANTONETTI, *Op. cit.*, p. 32, CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

En fait, la transformation de cette voie en chemin de fer aurait permis de réduire sensiblement le coût de transport et le délai d'évacuation de produits de l'Oubangui et du Tchad. A cet effet, un projet du chemin de fer reliant Douala au Tchad avait été initié sous l'impulsion de gouverneur Antonetti. Ainsi, le ministre des colonies Piétri confia une mission d'étude ferroviaire à l'ingénieur en chef Milhau qui de 1928 à 1930 étudia la viabilité de projet. Le prix de revient de sa réalisation avait été estimé à 15 milliards environ par Pialoux, à ce moment directeur de la Régie des chemins de fer du Cameroun, et ce chiffre avait été confirmé par Bosc, directeur général de la Régie des chemins de fer d'outre-mer, mais la dépression économique des années trente avait eu raison de ce projet¹.

Réseau routier et ferroviaire de l'A.E.F²



Mais paradoxalement le déclenchement de la seconde guerre mondiale et le ralliement de l'A.E.F à la France libre du Général De Gaulle après la débâcle totale

¹ *Ibid.*

² L'A.E.F., *Economique et sociale 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E.S.*, Brazzaville, Haut commissariat de la République en A.E.F. 1959. B.I.D.C. Q 10100.

du juin 1940 allaient donner à la confédération une nouvelle impulsion économique tout à fait inattendue. Mais celle-ci était axée sur le développement d'industries de guerre et la création des routes stratégiques. Du fait de sa position géostratégique et politique, la colonie du Tchad se trouvait au cœur de ce nouvel élan économique dicté par des impératifs militaires pour les préparatifs et le financement de la guerre.

TROISIÈME PARTIE :

LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE
LA COLONIE DU TCHAD DE LA SECONDE GUERRE
MONDIALE À L'INDEPENDANCE :

CHAPITRE XI :

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION COTONNIÈRE ET ANIMALE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE ET LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE POLITIQUE COLONIALE D'EXPLOITATION

:

L'évolution de produits d'exportation en A.E.F durant la seconde guerre mondiale et son apport dans le conflit avaient démontré l'intérêt tant économique et stratégique que pouvaient apporter les colonies à la Métropole. Mais celles-ci ne pouvaient être mises à profit qu'en les dotant en équipements nécessaires pour une exploitation rationnelle de leurs ressources naturelles et avec la participation de la population locale à la gestion de leur territoire. Devant cette réalité doublée par les bouleversements politiques de la guerre, les dignitaires de la France Libre organisèrent avant la fin de la guerre une conférence à Brazzaville en janvier 1944, durant laquelle, ils adoptèrent des recommandations tendant à réformer le statut des colonies françaises et leur régime économique et social. Cette nouvelle politique allait se traduire par un investissement important dans tous les secteurs de l'économie du Tchad mais de manière très inégale.

1) Le rôle géostratégique et économique du territoire du Tchad pendant la seconde guerre mondiale :

1) Le ralliement à la France libre

Après la victoire allemande sur la France au début du milieu 1940, les colonies françaises en Afrique se trouvaient partagées entre le devoir de continuer la lutte avec les alliés anglais contre l'invasion allemande comme préconisé par l'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle de Londres ou de rester fidèles au

gouvernement présidé par le Maréchal Pétain qui fut responsable de l'armistice du 22 juin 1940 en France avec les Allemands. L'A.O.F et l'Afrique du Nord se conformèrent à l'armistice et firent allégeance au gouvernement de Vichy ; tandis qu'en l'A.E.F les esprits furent troublés et des violences éclatèrent entre les partisans de la France libre et ceux voulant rester fidèles au nouveau maître de la Métropole.

C'est au milieu de ces tiraillements entre les personnels coloniaux civils et militaires dans toute l'A.E.F. que Félix Eboué, alors gouverneur de la colonie du Tchad depuis 1938, soutenu par le colonel Marchand, commandant militaire du territoire du Tchad, proclama le 26 août 1940 à la mairie de Fort-Lamy son ralliement à la France libre. Son adhésion à l'appel du Général De Gaulle eut un grand retentissement en Afrique centrale car elle fut suivie successivement par celle du Cameroun le 27 août, puis celle de l'Oubangui et du Congo le 28 août 1940. Pour obtenir le ralliement de Brazzaville, le Général de Larminat dut employer la force pour contraindre le Général Husson à se démettre. Ce dernier était alors commandant supérieur des troupes de l'A.E.F. et intérimaire de gouverneur général de la confédération depuis la nomination, le 23 juillet 1940, de Pierre François Boisson à Dakar comme Haut-commissaire de l'A.O.F par le gouvernement de Vichy, tandis qu'Edgar de Larminat fut désigné Haut-commissaire de l'A.E.F par le comité français de Londres¹. Cependant il fallut attendre début novembre de la même année pour obtenir le ralliement du Gabon après une sanglante bataille entre les loyalistes et les gaullistes². Ces derniers avaient réuni 2 000 hommes pour lancer l'assaut ; parmi eux, on comptait 600 tirailleurs Saras amenés du Tchad³.

Après l'adhésion complète de l'A.E.F, la confédération fut baptisée l'A.F.L (Afrique française libre) et sa direction fut confiée à Félix Eboué par le général de Gaulle le 12 novembre 1940 en raison nous semble t-il de son loyalisme à la France libre⁴. Tandis que le colonel Leclerc fut promu par le général De Gaulle au

¹Jean SURET-CANAL, *Afrique noire occidentale et centrale, l'ère coloniale (1900-1945)*, Éditions sociales, Paris, 1971, p. 571-575.

²Raymond BEAU, *4 années de guerres sur tous les fronts, la croisière héroïque du Tchad à Strasbourg de Bir-Hakeim à Paris*, Recueil Sirey, Paris, 1945, p. 12-13.

³Adolphe SICÉ, *L'Afrique Équatoriale Française et le Cameroun au service de la France (26-27-28 1940)*, Presses Universitaires de France, Paris, 1946, p.175.

⁴ Décret du 12 novembre 1940, portant nomination de gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Française, J. O. du 11 février 1941. Cité par Jean-Claude DEGRAS, *Félix Eboué, le gouverneur nègre de la République (1936-1940)*, Le Manuscrit, Paris, 2004.

commandement militaire du Tchad le 2 décembre 1940. Dès lors, la confédération toute entière devint un point stratégique pour les alliés et une base arrière importante pour les troupes du général De Gaulle. Dans cette nouvelle donne géostratégique, la colonie du Tchad, par sa position géographique au cœur de l'Afrique, offrait une position hautement stratégique. À ce sujet, le capitaine Mangin écrivait déjà « Qui tient le Tchad, tient l'Afrique »¹.

Le ralliement du Tchad avait donc permis à la France Libre de s'installer dans un bastion militaire névralgique de l'Afrique qui lui permettait de participer à la guerre aux côtés des alliés à partir de territoire français. Ceci fut renforcé par la présence italienne dans sa frontière Nord, où Mussolini, l'allié de Hitler, avait amassé ses troupes en Libye, puis dans l'Ouest, où sa frontière se juxtaposait avec celle de l'A.O.F de Vichy, surtout du Niger. Comme corrélation à sa position géographique, il se trouvait au milieu des colonies anglaises dont les routes terrestres et aériennes qui reliaient les parties occidentales et orientales de l'empire anglais en Afrique devaient passer par le Tchad.

1-2) La participation en hommes

Peu avant le déclenchement de la seconde guerre mondiale, la France inquiétée par la visée italienne sur le Tchad avait commencé à mettre sur pied un dispositif défensif pour sécuriser la frontière Nord de son domaine avec la Libye. En effet, dans cette dernière, les Italiens disposaient déjà en 1939 de deux corps d'armées métropolitains entièrement motorisés et d'un corps colonial. Les effectifs atteindraient, en 1939-1940, 240 000 hommes au total². Pour faire face à cette menace, une compagnie motorisée du Tchad fut créée le 1^{er} janvier 1939 et composée d'un peu plus de 70 véhicules. Dès novembre de cette année, elle fut dirigée vers Largeau au Nord du pays, à la frontière libyenne³.

Le rapport de force était donc extrêmement défavorable à la force coloniale française au Tchad devant l'armada italienne. Au même moment, la Métropole devait se préparer elle-même à la menace de guerre qui se précisait sur sa frontière

¹ Adolphe SICÉ, *Op. cit.*, p.198.

² Général INGOLD, *Op. cit.*, p. 28.

³ *Ibid.* p. 241.

Est. Elle ne pouvait donc envoyer de renfort nécessaire pour repousser une éventuelle attaque italienne sur le Tchad. Dès lors, une vaste campagne de conscription fut entreprise dans tout le territoire surtout dans le Sud et aussi dans le Nord. Ainsi, au moment du ralliement du Tchad à la France Libre, la garnison de Fort-Archambault était forte de 4 000 hommes, 150 sous-officiers et 50 officiers¹. Après l'adhésion à la France Libre, l'enrôlement fut intensifié au sein de tribus de guerriers du Tchad. Ainsi, les Sara et les méharistes des confins (composés essentiellement de tribus du Nord) constituèrent l'ossature de la force de la France Libre durant la campagne du Fezzan. À noter que la conscription fut particulièrement sensible au sein du groupe Sara qui fournit les trois quarts des effectifs des quinze bataillons de marche créés par la France Libre².

Ceux-ci subirent de lourdes pertes au cours de différents raids qu'ils menèrent dans le territoire libyen et surtout lors de la bataille qui permit le 2 février 1943 la jonction à Tripoli avec VIII^e armée britannique : « En conséquence de ces combats, les pertes des Forces Françaises Libres en tirailleurs, en sous-officiers et officiers ont été sensibles, elles étaient escomptées d'avance³ ». Après l'épopée de l'Afrique, une partie de régiments de tirailleur sénégalais du Tchad avait débarqué en Normandie et contribua à libération de Paris, tandis que l'autre débarqua en Corse, à l'île d'Elbe puis, en Provence le 15 août 1944. Ils se trouvèrent en Alsace pour vaincre l'Allemand : « Partis du Tchad, de nombreux Sara se trouveront au bord du Rhin. Héros d'une extraordinaire épopée...⁴ ».

1-3) Les chantiers stratégiques et la transformation de Fort-Lamy

Par son importance géostratégique et étant le premier territoire de l'Afrique à rallier la France libre, la colonie du Tchad se trouvait en première ligne dans le grand conflit mondial. Dès lors, le territoire du Tchad, qui avait fait longtemps pâle figure au sein de la confédération d'A.E.F, devint un foyer ardent dans lequel convergeaient les énergies et les moyens des forces alliées. Le pays trouva donc dans cette guerre un moyen inusité pour combler son retard tant au point de vue de moyens de la communication que sur le plan économique. Mais ceux-ci furent orientés

¹ Jacques BOISSON, *Op. cit*, p. 190.

² *Ibid.*

³ Adolphe SICÉ, *Op. cit*, p. 196 ;

⁴ Jacques BOISSON, *Op. cit*, p. 210.

essentiellement vers les activités tendant à développer des infrastructures stratégiques militaires et aussi vers les produits d'exportation comme le coton pour maintenir l'indépendance économique de la confédération.

C'est ainsi que des chantiers à but stratégique furent entrepris, dont le plus important était la construction de route entre Bangui et Fort-Lamy, baptisée « piste Leclerc », pour laquelle on mobilisa 6 000 hommes sur le chantier entre 1941 et 1942¹. Celle-ci avait pour but de faciliter le ravitaillement des troupes qui montaient vers le Nord en direction de la ligne de combat à la frontière libyenne. Ainsi, dès sa prise de fonction, le colonel Leclerc s'était mis à organiser le ravitaillement et l'approvisionnement des troupes en vivres et en carburant. En effet, l'ordre de grandeur de parcours entre Fort-Lamy et Tripoli en temps normal était de 2 400 kilomètres et, par suite des reconnaissances et des nécessités du combat, il s'éleva à 4 000 à 5 000 kilomètres. Le ravitaillement en vivres dans ces conditions nécessitait des mises en place importantes avant les opérations. La mise en place pour les opérations du Fezzan-Tripoli de 1942-1943 atteignit dix mois².

En outre, les terrains d'aviations de Fort-Archambault et Fort-Lamy furent reconstruits. L'aéroport de ce dernier, qui avait été construit en brique au milieu des années trente, fut refait en ciment et d'autres terrains d'aviation furent construits à Bitam, Abéché et Zouar. L'aérodrome de Fort-Lamy devint la base aérienne la plus importante pour les alliés en Afrique : dès 1941, les Anglais installèrent des échelons techniques sur l'aéroport et ceux-ci furent renforcés en mars 1942 par le personnel civil de Pan American Airways, puis par l'aviation militaire U. S. fin 1942. Le mouvement aérien de Fort-Lamy dans cette année s'éleva à 2 994 atterrissages et de 6 944 survols d'avions de tous genres³. Une grande partie du ravitaillement des troupes anglaises stationnées au Soudan et en Egypte transita par Fort-Lamy et Fort-Archambault. Dans de ce dernier, une mission militaire anglaise comprenant un effectif de 70 membres de la Royal Air Force s'installa autour du terrain d'aviation, où elle demeurera toute la guerre⁴. C'est pourquoi, pour briser la ligne logistique de

¹Jacques BOISSON, *Op. cit.*, p. 204.

²Général INGOLD, *L'épopée Leclerc au Sahara. 1940-1943*, Paris, Édition Berger-Levrault, 1945, p. 11.

³*Ibid.*, p. 47.

⁴BOISSON Jacques, *Op. cit.*, p. 203.

ravitaillement des troupes alliées, un Heinkel allemand bombarda, le 22 janvier 1942, Fort-Lamy et y détruisit un dépôt de 200 000 litres de carburant¹.

Cependant, le gros du ravitaillement et le transport des troupes se firent par la voie terrestre et aussi par la voie fluviale, qui est pendant l'hivernage le moyen de transport le plus efficace. Ainsi, dès l'automne 1940, une soixantaine de baleinières avaient transporté une compagnie de Fort-Archambault à Fort-Lamy pour renforcer la ligne de défense aux confins de la Libye. En outre, elle permettait aussi le ravitaillement de troupes en vivres et matériels nécessaires à la préparation des opérations ; ainsi, au cours de l'année 1942, pendant les mois de janvier-février et de juillet à décembre, il fut transporté par radeaux sur le seul trajet Fort-Archambault à Fort-Lamy 5 152 827 kilos d'essence, 385 610 d'huiles et graisses et 223 954 kilos de divers (transport par bateaux et baleinières non compris). Durant les cinq campagnes victorieuses en trois ans : Érythrée et Koufra en 1941, Fezzan en 1942, Fezzan-Tripolitaine en 1942-1943, et Tunisie en 1943, on pouvait dénombrer dans certains moments de cette période plus de trois cents véhicules en un mois, qui sillonnaient les pistes et les routes du Tchad construites pour les impératifs militaires².

De sorte que le volume du budget militaire et la dotation des routes stratégiques entre 1941 et 1942 avaient succédé au budget d'emprunt et suppléé au déficit des exportations de la confédération. On estimait à deux cents millions le bénéfice net annuel qui en était résulté pour l'Afrique équatoriale. Elle connut ainsi une période de vaches grasses tout à fait inusitée, mais dès 1943, ses finances et son économie commencèrent à s'essouffler³.

Entre temps, sous l'impulsion de Gouverneur général Félix Eboué et du Général Leclerc, le gouverneur du Tchad, Pierre Oliver Lapie avait entrepris une grande transformation urbaine moderne de Fort-Lamy, qui avait été longtemps délaissée. Ainsi la place de la Libération fut plantée en 1942 et de nombreux bâtiments administratifs comme le bureau du colonel Leclerc, le Trésor, l'annexe d'artillerie... furent construits. De ce fait, le quartier africain situé entre le terrain

¹Claude D'ABZAC-EPEZY et Véronique De TOUCHET, *Op. cit.*, n° 225, 2001.

²Général INGOLD, *Op. cit.*, 45.

³Félix ÉBOUÉ, *La situation financière et économique*, Lettre aux gouverneurs du Territoire, 1943, Affaire économique, C.A.O.M 5d 299.

d'aviation et la ville administrative avait été démolie pour construire une église et une mosquée et de grouper autour d'elle les nouveaux centres modernes. Parallèlement, le mouvement des troupes et la préparation de la guerre avaient entraîné une augmentation de la population européenne qui avait fait longtemps défaut. Celle-ci assurait donc différentes sortes de fonctions : officiers, intendances, services, banques, offices de changes et administrations diverses. En même temps, on construisit un marché, un hôtel, un camp, des cases de passage ; puis des égouts et caniveaux furent creusés...¹.

Ces intenses mouvements résultant des préparatifs des opérations militaires accélérèrent le peuplement de Fort-Lamy, cela dès le déclenchement de ce conflit en Europe en 1939. Dès lors, les différents groupes ethniques du Tchad et d'autres populations africaines affluèrent dans la ville, dont la population passa de quelques milliers avant la guerre à 16 178 d'habitants en 1945².

1-4) L'orientation de l'activité vers l'industrie de la guerre

L'adhésion de l'A.E.F à la France libre avait entraîné une rupture totale avec la Métropole qui lui fournissait l'essentiel de ses besoins économiques et sociaux pour subsister. Donc, pour éviter son effondrement économique, l'un des premiers compagnons du Général De Gaulle, Edgar de Larminat, officier de l'infanterie coloniale -qui se préparait au coup d'état contre le gouvernement de l'A.E.F depuis Léopoldville au Congo belge- avait adressé le 21 août 1940 un manifeste aux gouverneurs du territoire de l'A.E.F, dans lequel, il fit de l'établissement de relations économiques avec l'Angleterre et ses colonies d'Afrique un moyen de consolider la puissance économique de la confédération et de briser son isolement. Mais la mise en œuvre de cette nouvelle politique économique avait été conditionnée par l'adhésion au mouvement du Général de Gaulle³.

Dès son ralliement à la France libre, la confédération de l'A.E.F fut autorisée, aux termes de l'accord économique et financier entre le mouvement du général de

¹ Jacques BOISSON, *Op. cit.*, p. 204.

² Adolphe SICÉ, *L'Afrique Équatoriale Française et le Cameroun au service de la France (26-27-28 1940)*, Presses Universitaires de France, Paris, 1946.

³ Le Secrétariat d'état à la mine, *la vie économique du bloc équatorial Cameroun, A.E.F. et Congo belge*, Note confidentielle, 25 septembre 1941. BDIC. p. 1.

Gaulle et la Grande-Bretagne, à reprendre ses importations et ses exportations vers la Grande-Bretagne et ses domaines en Afrique. Il prévoyait que la flotte britannique prête son concours aux territoires ralliés, que le Gouvernement britannique s'engage à acquérir toute la production exportable de la confédération et que le franc soit rattaché à la livre sterling ; en plus, la Grande-Bretagne devait prendre à sa charge le financement des dépenses incombant au budget colonial¹.

Outre la portée politique de l'adhésion du Tchad, l'enjeu économique avait, nous semble-t-il, influé sur la décision du gouverneur Félix Éboué pour éviter un isolement économique du Tchad qui dépendait à l'époque entièrement des colonies anglaises voisines dans son mouvement commercial. Ceci apparaît clairement dans sa déclaration de ralliement à la France Libre à Fort-Lamy, dans laquelle on pouvait lire : « Au cours des deux mois, les Français d'Afrique ont constaté que l'armistice ne se borne pas à obliger la France à abandonner la lutte mais, sous la contrainte évidente de l'ennemi, le gouvernement métropolitain est obligé d'accumuler les mesures d'hostilité envers la Grande-Bretagne et d'imposer à l'Afrique française, une politique d'isolement économique qui mène les populations indigènes aussi bien que les Européens à la ruine. Le gouverneur du Tchad et le commandant militaire du territoire du Tchad, constatant que les intérêts de toutes natures confiés à leur garde sont mis en péril par une politique qui ignore les nécessités de la vie du Territoire..., décident de proclamer l'union du Territoire et des troupes qui le protègent aux Forces Françaises Libres du général de Gaulle, d'organiser immédiatement une coopération économique étroite avec les colonies britanniques voisines et de faire appel aux autres parties de l'Afrique française menacées, pour qu'elles imitent l'exemple du Tchad...² ».

En outre, au début de 1940, l'A.E.F développa aussi ses rapports commerciaux avec les Etats-Unis. De ce fait, le gouverneur général de l'A.E.F était entré en pourparler avec ces derniers pour achat de certains matériels et outillages pour les colonies. Ainsi, par une note confidentielle du 16 mars 1941, il avait demandé aux chefs des colonies de l'A.E.F d'établir un état des besoins en dollars de

¹ Le Secrétariat d'état à la mine, *la vie économique du bloc équatorial Cameroun, A.E.F et Congo belge*, 25 septembre 1941. Note confidentielle, BDIC. p. 1.

² Adolphe SICÉ, *Op. cit.*, p. 149.

leur territoire d'une part et les besoins indispensables à la bonne marche de l'entreprise comme feuillards, matériels pour exploitations minières et surtout de recharges pour les cotonniers¹. La part de Grande-Bretagne et les Etats-Unis dans le trafic de l'A.E.F. en valeur fut d'environ des deux tiers du total en 1942-1943-1944. Les autres clients et fournisseurs dans cette période furent surtout le Congo belge, le Portugal et ses colonies ainsi que l'Afrique du Sud². Dans ce dernier pays, le Haut-commissaire de l'Afrique Française libre avait installé, par un décret du 24 février 1941, un représentant commercial. Il avait pour but de développer les relations commerciales entre les territoires de l'Afrique Française Libre et l'Union Sud-Africaine, en ce qui concernait l'ensemble du commerce, de l'agriculture, de l'industrie, des entreprises de transport et des mines³.

Ces différents accords de coopération et d'échanges commerciaux permirent à la France libre d'amplifier l'exploitation des richesses naturelles de la confédération et d'entreprendre des grands travaux essentiellement à but stratégique et militaire. Dès lors, le développement de tous les produits d'exportation et de la culture vivrière de la confédération fut encouragé par les autorités coloniales de l'Afrique Française Libre.

2) Les conséquences économiques et sociales de la guerre :

2-1) L'accroissement de la production cotonnière

L'amélioration des semences et des soins culturaux entreprise depuis les années trente avait entraîné une augmentation constante des tonnages. Mais le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale avait donné à la production cotonnière une nouvelle impulsion tout à fait inusitée à cause de son importance économique et stratégique. Ainsi le coton fut classé parmi les produits ayant la vocation à maintenir la puissance économique de l'A.E.F⁴. Dès lors la production

¹Gouvernement de l'A.E.F, Note très confidentielle aux chefs de territoire : Brazzaville, Libreville, Bangui et Fort-Lamy, Brazzaville, le 16 mars, 1941, C.A.O.M, 5d 299, Affaires économiques.

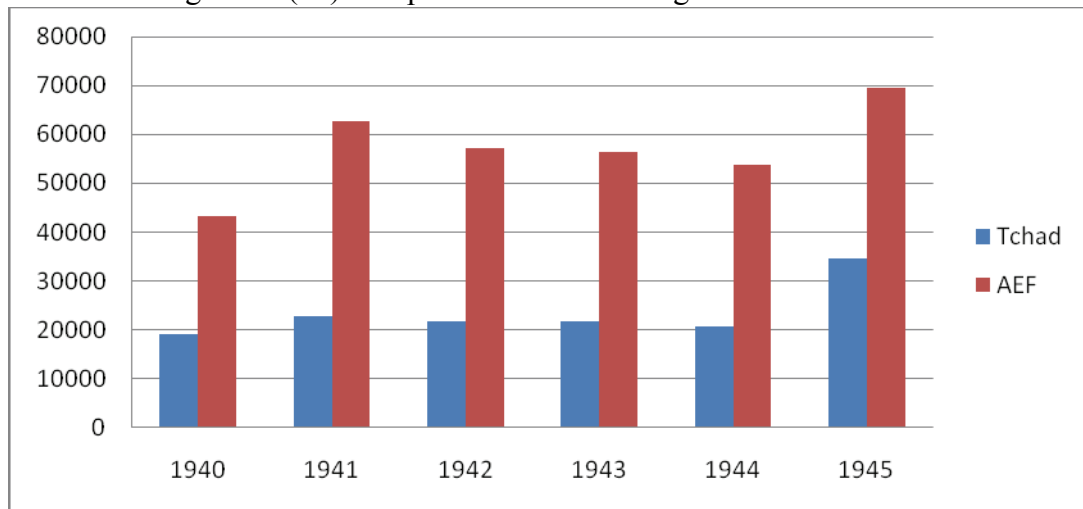
²Charles ROBEQUAIN, « L'Afrique Équatoriale Française et le Cameroun pendant et depuis la guerre », *Annales de Géographie*, Année 1946, Volume 55, Numéro 299, p. 188 – 195.

³Lettre d'Edgar de LARMINAT à l'administrateur en chef CH. DAGAIN chef de la mission française en Afrique du Sud, Brazzaville, le 28 février 1941, C.A.O.M, 5d 299 Affaires économiques.

⁴*Ibid.*

cotonnière en A.E.F connut un développement extraordinaire durant toute la seconde guerre mondiale comme nous laisse apparaître le graphique ci-après :

Figure n° (19) : La production du coton graine en A.E.F et au Tchad¹



Source : Jean LHUILLIER, Tchad 1900-1950, *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, CAOM, P. 213.

À première vue, la production cotonnière de l'A.E.F avait connu une nette augmentation, mais elle était tout à fait irrégulière. Dans cet accroissement, les tonnages produits par la colonie du Tchad étaient quasiment stables jusqu'en 1944. Toutefois sa part dans la production globale de la confédération durant cette période s'élevait à 41%, tandis qu'elle représentait une hausse de 42% par rapport à sa production totale au cours de l'entre-deux guerres. Cette forte augmentation durant la guerre était imputable d'abord, nous semble-t-il, à l'incorporation économique de la fédération dans l'économie anglaise après son ralliement à la France libre².

Cette nouvelle donne économique avait permis à la colonie du Tchad d'exporter sa production cotonnière vers la colonie anglaise du Nigeria dont la proximité géographique renforcée aussi par ses liens économiques historiques fit un débouché sûr et rémunérateur. En effet, grâce à l'accord économique avec l'Angleterre, la production fut écoulee facilement, surtout celle du Tchad, où la flotte britannique pouvait atteindre aisément en période de crue les zones cotonnières par le fleuve Chari, et puis les tonnages du coton furent évacués par les voies du Nigeria

¹ Voir annexe V, tableau n°(12)

² Le Secrétariat d'état à la mine, *la vie économique du bloc équatorial Cameroun, A.E.F et Congo belge*, 25 septembre 1941. Note confidentielle, BDIC.

beaucoup mieux praticables en toutes les saisons que celles de l'A.E.F. C'est ainsi qu'en 1940-1941, les Anglais achetèrent 20 000 tonnes de coton de l'A.E.F. dont la totalité produite par le Tchad¹.

Ensuite cette augmentation était due à la généralisation de la culture du coton pour l'effort de guerre dans la zone cotonnière afin d'assurer l'indépendance économique de la confédération². Elle résultait enfin de l'introduction de la variété Allen en 1943, dont le rendement était beaucoup plus important que celui de la variété Triumph, et aussi du renforcement du service de l'agriculture par le développement de l'encadrement agricole : ingénieurs responsables de départements, conducteurs au niveau des districts, moniteurs dans le canton. Ainsi, à l'encadrement de l'autorité succédait un encadrement spécialisé³.

Il faut signaler toutefois que la mise en place de ces moyens découlait plutôt du renouvellement de la convention entre l'administration et les Sociétés cotonnières en 1939 que d'une conséquence directe de la guerre. Elle leur imposa la création d'un équipement à caractère industriel qui influa sans doute sur le succès de la culture du coton postérieurement⁴. C'est aussi en 1944 que furent fixées les grandes lignes d'un enseignement agricole et instituée l'École Territoriale de Grimari. Ainsi purent être formés peu à peu des « aides-cultures » complétant avantageusement les « *boys coton* » dépourvus de compétences⁵. Par conséquent en 1945, la production cotonnière avait connu une forte augmentation.

Par ce nouveau débouché, la production de l'A.E.F en général et surtout le coton du Tchad sortaient sans à-coups, presque aussi rapidement qu'en temps de paix. La production était payée par les acheteurs sur simple présentation d'un certificat de stockage dans les ports. Il en résultait que l'immobilisation des capitaux était de courte durée et que le commerce local disposait de moyens nécessaires au

¹ Le Secrétariat d'état à la mine, *la vie économique du bloc équatorial Cameroun, A.E.F et Congo belge*, 25 septembre 1941. Note confidentielle, BDIC.

² LHUILLIER, Jean *Op., cit.* 120 pp

³ CABOT Jean, *Op., cit.*, p. 178.

⁴ L'A.E.F, Les usines d'égrenage du coton en A.E.F, *Economique et financier*, avril 1959, C.A.O.M, P. 10001.

⁵ Jean-Bernard SUCHÉL, « Les cultures d'exportation de la République Centrafricaine », *Revue de géographie de Lyon*, Année 1967, Volume 42, Numéro 4p. 395 – 424.

règlement des importations de la colonie¹. Dans le même moment, le commerce du bétail s'amplifia et l'administration coloniale commença à s'impliquer dans l'amélioration de la production animale.

2-2) La structuration du service de l'élevage et la commercialisation

Malgré l'importance économique du cheptel pour la colonie du Tchad au cours de l'entre-deux-guerres, l'action de l'administration coloniale se bornait à la taxation du bétail et à la mise en place de structures obsolètes dépourvues de moyens humains et matériels. En effet, le Service d'Élevage constitué en 1927 ne disposait que d'effectifs squelettiques manquant de ressources et de matériels. De la sorte que son action était orientée exclusivement et de façon très limitée vers la lutte contre les épizooties qui se produisaient périodiquement².

Ce n'est qu'à la veille de la seconde guerre mondiale qu'on assista à des réalisations tendant à améliorer l'élevage dans toute la confédération. Ainsi, en 1939, deux laboratoires vaccino-gènes furent installés au Tchad. Ils avaient produit dans la même année 465 000 doses de vaccin antipestique qui permirent l'intensification de lutte contre les épizooties. Divers centres vétérinaires furent établis et une bergerie expérimentale créée à N'gouri, au Nord du lac Tchad pour l'élevage du mouton astrakan³. A cet effet, un lot d'astrakans comprenant trois béliers et deux brebis avait été introduits au Tchad pour entreprendre sur une petite échelle une expérience dont les modalités étaient les suivantes : faire de la croissance continue à partir de brebis locales noires de façon à absorber le sang indigène et obtenir des astrakans de croissance à la sixième génération⁴.

Un an plus tard, le service de zootechnique de l'A.E.F fut créé et défini par l'arrêté du 8 juin 1940 du gouvernement général, modifié ultérieurement par celui du 23 juin 1941, créant une inspection d'élevage dans la fédération. Aux termes de ces arrêtés, l'ensemble des territoires du groupe fut divisé en neuf secteurs vétérinaires

¹ Gouvernement Général de l'A.E.F, *Éléments en discours en conseil d'administration, politique économique*, Direction des affaires économiques, Brazzaville 1943, C.A.O.M 5D 299.

² A.E.F, *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennale*, C.A.O.M, FIDES carton 334.

³ MALBRANT R., *Rapport sur l'élevage en A.E.F.*, Brazzaville, le 8 juillet 1941, C.A.O.M, 5d 299 Affaire économique.

⁴ Service de l'élevage du Tchad, Tchad 1900-1950, « L'astrakan », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M, P. 213.

dont cinq au Tchad, un en Oubangui- Chari, deux au Moyen Congo et un au Gabon. Les principaux buts de ce nouvel organisme consistaient à ¹:

- 1) Assurer la protection du cheptel par toutes mesures d'ordre sanitaire et toutes interventions techniques ayant pour objet de rechercher d'étudier et combattre les maladies contagieuses et parasitaires ;
- 2) Développer et améliorer ce cheptel ainsi que l'exploitation des produits et sous-produits de l'élevage ;
- 3) Effectuer le contrôle des produits comestibles d'origine animale tant au point de vue de l'hygiène de la consommation que dans le but de dépister les maladies.

Après la création du service zootechnique du Tchad, le nombre des vaccinations antipestiques passa de 142 318 en 1935 à 447 665 en 1942. Une lutte contre les foyers de charbon bactérien et la peste bovine fut également entreprise dans le pays par la vaccination préventive des troupeaux infectés ou menacés par la contagion². Il résulta donc de cette activité vétérinaire une progression numérique des troupeaux comme en témoigne le tableau ci-après :

Tableau n° 6 : progression numérique des troupeaux

| Années | Bovidés | Ovidés |
|--------|------------|------------|
| 1943 | 890.118 | 942.373 |
| 1944 | 996.945 | 1. 152.988 |
| 1945 | 1. 104.309 | 1. 116.538 |

Source : LARRAT R., THEVENOT R., Le problème de la viande en Afrique Equatoriale Française, Ministère de la France d'Outre-mer, Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux, *Bulletin Technique d'Information*, Année 1955, N° 3, FEDES carton 73 002.

Le tableau nous révèle un accroissement assez régulier de différentes races du bétail de la colonie Tchad soumises à la taxe durant la seconde guerre mondiale. En effet, le troupeau bovin était passé de 890 118 en 1943 à 1 104 309 têtes en 1945, soit une augmentation de 24% en deux ans, tandis que le troupeau d'ovidés passait, pendant la même période, de 942 373 à 1 116 538 soit un accroissement de 18%. Selon le service vétérinaire du Tchad de cette époque, cette augmentation était liée

¹ Le chef du Service Zootechnique MALBRANT R., *Op. cit.*, C.A.O.M, 5d 299 Affaires économiques.

² Service de l'élevage, *Indications Générales sur les résultats obtenus par le service zootechnique de l'A.E.F en 1843*, C.A.O.M, 5d 299 Affaires économiques.

aux incessantes tournées de prospection et de vaccination entreprises par des agents vétérinaires¹.

Cependant les exportations contrôlées de bétail ou de produits d'origine animale avaient atteint en 1940 les chiffres de 22 283 bovins, 35 360 ovins et caprins et 1 450 tonnes de beurre². Ceux-ci révèlent une chute des exportations de bétail vers les colonies anglaises voisines malgré l'installation des structures vétérinaires. Cette baisse est, nous semble-t-il, d'ordre conjoncturel, car elle correspondait au moment où la colonie se préparait à la guerre, durant lequel les travaux démarrèrent à effectifs pleins sur tous les points, surtout sur les chantiers de routes dès janvier 1940. Outre la conscription de population locale à cet effet, d'importantes unités militaires et administratives avaient été mises en entier à la disposition de la direction des chantiers³. Puis survint le processus de ralliement du Tchad à la France Libre qui entraîna une grande incertitude au sein du milieu des Français partagés entre le loyalisme envers le héros de Verdun ou l'entrée en résistance avec le général de Gaulle : selon Adolphe Sicé, « tous les chefs des départements du Tchad, sauf un, approuvèrent la décision du gouverneur du Territoire et le suivirent dans son action. Il y eut certes des défections de fonctionnaires et de militaires ; mais peu nombreuses...⁴ ».

Il pourrait donc y avoir eu un relâchement de contrôle douanier durant cette période à cause nous semble-t-il de l'affectation des agents douaniers aux autres activités liées à la guerre, de la relation économique privilégiée avec la Grande Bretagne et ses colonies réduisant la tracasserie douanière et aussi de l'immensité de la frontière qui la rendait perméable, devant laquelle, même avant la guerre, les agents douaniers avaient du mal à maîtriser la sortie frauduleuse du bétail. En outre, la baisse dans les exportations du bétail aux débuts des années quarante pouvait être imputée aussi à la sécheresse que connut la région du Tchad de 1940 à 1944, surtout dans ses zones sahéliennes où séjourne le bétail, à cause d'une

¹LARRAT R., THEVENOT R., Le problème de la viande en Afrique Equatoriale Française, Ministère de la France d'Outre-mer, Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux, *Bulletin Technique d'Information*, Année 1955, N° 3, C.A.O.M., FEDES carton 73 (566).

² Le chef du Service Zootechnique R. MALBRANT, *Rapport sur l'élevage en A.E.F.*, Brazzaville, le 8 juillet 1941, C.A.O.M., 5d 299 Affaire économique.

³ Général INGOLD, *L'appel de l'Afrique primitive*, Gründ, Paris, 1945, p. 73.

⁴ Adolphe SICÉ, *Op., cit.*, 150.

pluviométrie médiocre¹. Comme corrélation à cette situation, les troupeaux subirent une perte importante durant cette époque, surtout dans ceux destinés au ravitaillement de troupes ou de transports : « la mort frappait plus rudement les bêtes elles-mêmes. Les chameaux, les bœufs épuisés mouraient plus nombreux que jamais au long des pistes. Leurs carcasses desséchées ; puis leurs ossements blanchis, marquaient, pour de très nombreuses années, des lieux d'agonie ». Le général Ingold note à ce sujet que, sur 100 bœufs partis du Kanem pour le ravitaillement en viande fraîche des troupes des confins, 10 arrivaient vivants à Largeau².

Toutefois, à la fin de la guerre en Afrique, l'exportation du bétail sur pied reprit, après la chute enregistrée en 1940, sa marche ascendante amorcée à la fin des années 1930. Cette relance fut toutefois lente et irrégulière car les chiffres d'exportation du bétail (bovins, ovins et caprins) vers les colonies anglaises voisines et aussi, dans une moindre importance, vers le Cameroun et l'Oubangui s'élevaient à 63 205 têtes en 1944, soit une progression de moins de 1% par rapport au total d'exportation du bétail de 1940 ; en 1945, l'exportation de bétail atteignit 42 443 têtes soit une chute de 32% par rapport à l'année précédente³. Néanmoins, la régression de l'exportation contrôlée du bétail avait été compensée par le brusque développement du marché local entraînant une augmentation de la consommation de la viande comme nous indique le tableau ci après :

Tableau n°7 : Augmentation de la consommation de la viande pendant la guerre

| Année | Bovins | Ovins et Caprins |
|-------|--------|------------------|
| 1943 | 6.297 | 52.643 |
| 1944 | 6.401 | 62.372 |
| 1945 | 7.884 | 58.347 |

Source : LARRAT R., THEVENOT R., Le problème de la viande en Afrique Equatoriale Française, Ministère de la France d'Outre-mer, Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux, *Bulletin Technique d'Information*, Année 1955, N° 3, p. 20, C.A.O.M., FEDES carton 73 (566).

À noter que ces chiffres ne tiennent pas compte de la consommation de population autochtone. Il serait malaisé de comptabiliser l'abattage de bétail (bovin, ovin et caprin) qui se faisait hors du contrôle vétérinaire dans les marchés

¹ ROCHE M., RODIER J. et SIRCOULON J., « Les aspects hydrologiques de la sécheresse en Afrique de l'Ouest ». *Hydrological Sciences-Bulletin-des Sciences Hydrologiques*, XXI, 2 6/1976, ORSTOM.

² *Op. cit.*, 49.

³ LARRAT R., THEVENOT R., *Op. cit.*, p. 21. C.A.O.M.

hebdomadaires et aussi à l'occasion de la célébration de mariages, de naissances et aussi pendant les cérémonies religieuses ou funéraires à cause nous semble t-il du manque d'agents vétérinaires nécessaires durant cette période. Ce tableau nous révèle seulement la consommation contrôlée de la viande de boucherie qui avait vu sa production augmenter sensiblement. Cette hausse était liée sans doute à la concentration de troupes alliées et à l'activité de la guerre dans le pays qui avait entraîné l'accroissement de la population européenne et africaine dans les grandes villes comme Fort-Archambault et Fort-Lamy et aussi dans le Nord, où les soldats montaient la garde durant la campagne de Fezzan. À titre d'exemple, pour alimenter ceux-ci en viande boucanée, 5 000 bœufs furent abattus de 1942-1943¹.

Malgré la contraction de l'exportation du bétail durant la seconde guerre mondiale, l'apparition du marché intérieur dopé par le ravitaillement de troupes en viande avait relancé le commerce du bétail. Ainsi, le chiffre total qui additionne le marché intérieur et l'exportation s'élève à 131 978 têtes en 1944, soit une hausse de 32% par rapport au total de l'exportation de 1938 qui avait atteint 100 000 têtes². En effet, la part du commerce du bétail dans le marché intérieur avant la seconde guerre mondiale était difficilement chiffrable à cause du délaissement de ce secteur par l'administration coloniale. Tandis qu'en 1945, le chiffre total du bétail mis à la vente était retombé à 108 674 têtes soit -0,8% ; cette légère diminution était due à la chute de l'exportation et à la baisse de la consommation locale provoquée nous semble t-il par le départ de la plupart des Européens et des troupes alliées vers l'Europe.

2-3) Les revenus des produits d'exportation

La politique économique suivie pendant la guerre avait assuré aux producteurs du coton du Tchad un débouché sûr entraînant le maintien du rythme de l'accroissement de la production cotonnière amorcé avant la guerre. Le prix du coton avait connu une forte augmentation par rapport à son prix de l'avant-guerre :

¹ Général INGOLD, *Op. cit.*, p. 48.

² Commandant MAZDIER, *Op. cit.*, C.A.O.M.

Tableau n°(8) : Sommes versées aux producteurs du Tchad et de l'A.E.F
en milliers de francs

| Année | Prix du kg. | Rémunération des Producteurs | |
|-------|-------------|------------------------------|-------------|
| | | TCHAD | A.E.F. |
| 1940 | 1,10 | 21.010.000 | 47.630.000 |
| 1941 | 1,10 | 24.970.000 | 69.080.000 |
| 1942 | 1,10 | 23.870.000 | 62.810.000 |
| 1943 | 1,25 | 27.125.000 | 70.375.000 |
| 1944 | 1,50 | 31.200.000 | 80.850.000 |
| 1945 | 2,00 | 60.400.000 | 139.200.000 |

Source : Jean LHUILLIER, Tchad 1900-1950, *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C .A.O.M. p. 213.

À première vue, les prix du coton étaient restés stables durant toutes les trois premières années de l'entrée en guerre de la colonie du Tchad. Il faut signaler cependant que les prix avaient connu une hausse de 10% par rapport à 1939. À partir de 1943, le prix du coton ne cessa d'augmenter en faisant même un bond de 90% en 1945 par rapport à son tarif du 1940. Cette augmentation était liée sans doute à la hausse du prix du coton sur le marché mondial, mais aussi à la décision de l'administration de fixer directement le prix du coton dès 1943¹. Malgré cette hausse du prix, il était néanmoins nettement inférieur aux prix offerts aux paysans du Soudan français (Mali) dans la même période : pour rendre la culture du coton beaucoup plus attrayante dans la zone de l'Office du Niger, les autorités coloniales avaient décidé d'augmenter le prix du coton de 4,50 à 6 francs².

En outre, le prix offert aux producteurs du coton du Tchad durant cette période était parmi les plus bas au monde. En effet, en 1943-1944, la compagnie cotonnière vendait à ses clients le kilogramme de coton fibre autour de 13, 64 et 14, 98 francs pour Allen contre 11, 55 et 12, 44 francs pour les autres variétés, alors que, dans la même période, le coton était payé aux producteurs à un prix unique de 1,5 francs sans distinction de la variété³. A noter que la production de coton fibre mise au marché par la colonie du Tchad dans cette période s'élevait à 6 545 tonnes. En suivant donc les différents prix de variétés du coton appliqués durant cette année, le taux moyen s'élève à 13, 15 francs le kilogramme. De ce fait, la production

¹Sautter GILLES, *Op. cit.*, p. 129.

² Joly VENCEN, *Le Soudan français de 1939 à 1945, une colonie dans la guerre*, Karthala, Paris, 2006, p. 494.

³ Jean CABOT, *Op. cit.*, p. 220.

cotonnière du Tchad dans cette année-là avait rapporté 86 066 750 francs à la compagnie exploitante. Dans le même moment, celle-ci avait versé aux producteurs du Tchad une somme de 31 200 000 francs¹.

Il apparaît donc une marge assez considérable entre le prix d'achat au producteur et le prix de vente. Cet état de fait permettait à la compagnie cotonnière d'atténuer toutes les charges d'exploitation et d'engranger d'énormes bénéfices aux dépens du producteur. Il est cependant malaisé d'évaluer les revenus d'éleveurs générés par la vente de bétail dans le marché intérieur et extérieur à cause de la contrebande. Nous pensons qu'ils pouvaient être équivalents ou supérieurs à ceux des producteurs du coton.

2-4) L'alourdissement des charges

Parallèlement au sacrifice suprême consenti par des hommes africains dans des différents champs de bataille pour la libération de la Métropole, la population restée sur place avait été mise à contribution sur le plan économique et financier au titre de l'effort de guerre. C'est ainsi que durant cette période, l'impôt de capitation connut une forte majoration. En effet, il est passé de 13 francs maximum en 1939 à 55 francs en 1945, soit une hausse de 323% en cinq ans. Cette élévation de la contribution fut certes progressive mais assez exorbitante comme nous révèle le tableau ci-dessous :

Tableau n° (9) Montant de l'impôt de capitation dans la colonie du Tchad pendant la seconde guerre mondiale

| Années | Montant de l'impôt |
|-----------|--------------------|
| 1940-1941 | 15 à 18 |
| 1941-1942 | 20 |
| 1942-1943 | 20 |
| 1943-1944 | 32 |
| 1944-1945 | 55 |

Source : Jean CABOT.

Cette forte augmentation de l'impôt sur la personne durant cette période était dictée nous semble-t-il par la conjoncture de la guerre pendant laquelle la population locale fut soumise à des différentes contributions au titre des efforts de guerre. Ainsi

¹ Jean LHUILLIER, *Op. cit.*, p. 213.

les producteurs du coton dont la taxation était facilitée par l'organisation de marché du coton que nous avons soulignée précédemment virent leur rétribution engloutie par la hausse excessive de la capitation. En effet, si on se fiait seulement à la remarque du gouverneur du Tchad Marcel de Coupé de 1932, un bon cultivateur autochtone avec sa femme et son enfant pouvait cultiver un hectare et demi de coton et le rendement par hectare dans les années trente et quarante s'élevait de 150 à 250 kilogrammes selon des régions¹. En se basant donc sur cette évaluation, la famille composée de trois personnes pouvait récolter en moyenne 266 kilogrammes de coton ; ainsi, pour une tonne de coton graine, il fallait au moins 12 personnes.

On pouvait donc estimer le nombre de planteurs de coton ayant produit les 20 800 tonnes du coton graine de 1943-1944 à 250 000 cultivateurs. Cette production leur avait apporté au total la somme de 31 200 000 francs², soit 125 francs CFA par personne. De ce fait, le revenu annuel d'une famille composée de trois personnes s'élevait à 375 francs. Au même moment, la capitation était fixée à 32 francs CFA par personne, ce qui revenait à 25, 6% du revenu familial. Un an plus tard, grâce à l'augmentation des tonnages du coton et à la hausse du prix, les sommes versées aux producteurs avaient augmenté de 93 % par rapport à l'année précédente³. Tandis qu'au même moment, l'impôt passait de 32 à 55 francs soit une hausse de 72%⁴. Mais, dans le même temps, le franc avait perdu de sa valeur : on signale partout une diminution du pouvoir d'achat de la population dans la confédération de l'A.E.F. durant la guerre. De 1939 à 1944, le prix du riz à Brazzaville était passé de 2,60 à 3,85 francs le kilo, celui du sucre de 4,75 à 6,40 francs, celui du lait de 3,50 à 10 francs, celui du savon de 2, 50 à 4, 50 francs, celui de la viande de 6 à 12 francs, celui d'une bicyclette de 700 à 2 700 francs et celui d'une couverture de coton de 10 à 68 francs⁵.

Si on répercutait donc les coûts de transport de ces marchandises d'importation de Brazzaville à Fort-Lamy, on peut imaginer aisément le haut prix qu'elles pouvaient avoir dans la colonie du Tchad, où se concentrèrent les troupes

¹ Marcel de COUPÉ, *Op. cit.*, C.A.O.M.

² Voir tableau n°(8).

³ Voir tableau n°(8).

⁴ Voir tableau n° (9).

⁵ A. BAYARDELLE, Discours au conseil d'administration de l'A.E.F (2 décembre 1944), cité par Jean SURET-CANALE, *Op. cit.*, p. 594.

alliées, entraînant une forte demande de consommation de toutes les denrées alimentaires. En outre, la situation fut aggravée par l'avilissement du franc et la politique de rationnement appliquée dans les colonies anglaises voisines. En effet, le rattachement du franc A.E.F. à la livre sterling était opéré à raison de 176, 625 francs pour une livre et de 43, 80 pour un dollar selon la parité officielle entre en 1940 et 1942. Durant cette période, les cours pratiques au début de novembre 1942 sur les marchés clandestins des billets situaient la livre à 700 francs et le dollar à 340 francs. Un an plus tard, c'est dire, le 2 février 1943 la parité officielle avait été établie de manière suivante : une livre pour 200 francs, et un dollar pour 50 francs. Ces cours furent consacrés et étendus à tout l'Empire par un décret du Comité de la Libération Nationale du 8 février 1944¹.

Cette dévalorisation avait précarisé le pouvoir d'achat de la population car l'importation de denrées de consommation ou des produits d'entretien de colonies anglaises revenait à des prix très élevés. Cependant, à partir de 1943, les produits affluaient des États-Unis et d'Afrique du Sud. On pouvait trouver les vins du Cap, les jambons, les saucissons, les fromages et toutes sortes de conserves. Ainsi le whisky canadien se vendait au Tchad à 70 francs, tandis que le prix du poulet était passé de 1, 50 franc dans les années trente² à 5 francs. C'étaient, en effet, des produits destinés essentiellement à la clientèle des Européens qui grâce à leur solde, pouvaient s'en procurer et ces denrées ne représentaient pas un luxe pour un sous-officier dont la mensualité s'élevait à 2 500 francs³. Par contre à ces prix-là, elles furent inaccessibles, que ce soit aux éleveurs ou aux producteurs du coton pour qui la seule bouteille de whisky représentait déjà 70% du revenu cotonnier annuel d'un producteur du coton après la déduction de l'impôt.

En outre, un fonds des contributions volontaires de guerre fut institué par la circulaire du 19 janvier 1941 du gouverneur Général de l'A.E.F, dans tous les territoires de l'A.E.F. Un mois après sa création, Félix ÉBOUÉ adressa aux chefs du territoire de la confédération, une autre circulaire, le 21 février 1941, les enjoignant à amener leurs administrés à alimenter largement ce fond des

¹ René SÉDILLOT, *Le franc enchaîné : Histoire de la monnaie française pendant la Guerre et l'Occupation*, Librairie du Recueil SIREY, Paris, 1945, 193.

² Marcel de COUPÉ, *Op. cit.*, C.A.O.M.

contributions volontaires par tous les moyens : « Je veux voir, dit-il, une forte émulation amener les territoires à rivaliser entre eux de générosité. Vous devez faire valoir, non seulement l'exemple du Cameroun ou des autres territoires de l'A.E.F mais à l'intérieur de votre territoire, la contribution la plus forte, de tel ou tel département qui sera signalé par un esprit de sacrifice et parfois une ingéniosité plus grande. Trop de gens, en A.E.F, n'ont pas encore senti dans leur cœur, dans leur chair, toute la rigueur de la guerre. Trop de gens, [...], n'ont pas encore conçu la réalité vivante de ces quinze millions d'enfants français voués au froid, à la famine, à l'ennemi. [...]. Que vaut en face de cette réalité déchirante la misérable prudence de nos comptes de ménage. Vous ne m'épargnez aucun argument, et les plus directs, il faut pour amener vos administrés à comprendre cela et en tirer les conséquences inévitables, donner de l'argent, à défaut de vivres...¹».

Dès lors, dans chaque territoire, fut institué un comité local chargé de recueillir de la population toutes sortes de contributions au titre de l'effort de guerre. Les fonds constitués ainsi étaient destinés exclusivement à l'assistance aux troupes, à l'achat de matériel de guerre pour être offert au chef des Français Libres ou aux gouvernements alliés et enfin au secours aux victimes de la guerre. La population de toute la confédération avait largement participé au versement de sommes considérables. C'est pourquoi, dès en 1941, le comité central de Brazzaville avait lancé un appel pour achat d'une escadrille de Spitfire pour l'offrir au gouvernement britannique et le gouverneur général prévoyait grâce à ce fond d'acheter plusieurs avions². A noter aussi que durant la guerre d'autres formes de souscription volontaire avaient été instaurées en Afrique Française Libre comme l'emprunt africain (1942-1943), l'emprunt de la Libération lancé en 1945 et qui fournit près de 200 millions et demi de francs³.

Il est cependant malaisé d'évaluer la part apportée par le Tchad au titre de différentes contributions à l'effort de guerre durant cette période, surtout sur le Fond volontaire, parce que la participation dans ce fond de la population se fit de manière spontanée sans un taux fixe déterminé en avance. Toutefois la contribution était

¹ Félix ÉBOUÉ, *Fond des contributions volontaires, Gouvernement Général*, circulaire du 21 février 1941 Brazzaville. C.A.O.M., 5D 300.

² Félix ÉBOUÉ, *Op. cit.*, circulaire du 21 février 1941 Brazzaville. C.A.O.M., 5D 300.

³ Hélène D'ALMEIDA-TOPOR, *L'Afrique au XXe siècle*, Arnaud colin, Paris, 1993, p. 148.

considérable dans toute la confédération : « À ce fond, les indigènes ont largement participé par le versement spontané de sommes qui, pour certains groupements, ont été considérables. Les planteurs de coton de l'Oubangui ont apporté à ce fond, [...], plus d'un million de francs ; les planteurs indigènes de café, dans la région de Bafang, au Cameroun, ont abandonné tout le bénéfice de la vente de leur café, soit plus 82 000 francs, pour l'achat d'armes ¹».

Il nous semble que la participation de différents groupements tchadiens (éleveur, producteurs du coton et de la culture vivrière...) dans ce fond était très importante du fait que le Tchad était le premier à adhérer au mouvement du général de Gaulle et par son rôle d'avant-garde de la France Libre. De ce fait, il participa à toutes les contributions de l'effort de guerre tant au point de vue militaire qu'économique et financier. Cependant, ce dernier pouvait être évalué, si l'on considère en moyen le nombre d'imposables dans la colonie du Tchad durant la seconde guerre mondiale, à 1 000 000 de contribuables chaque année ; on peut évaluer les recettes générées par le seul impôt de capitation au Tchad entre 1940 à 1945 à 142 millions de francs. En outre, si on se fiait seulement au recensement de troupeaux bovins et ovins soumis à l'impôt entre 1943 et 1945, la taxe sur les bétails durant cette période pouvait être estimée à 33 135 583 francs². Si on ajoutait les montants de taxe de la période entre 1940 et 1942 sur les bovins et ovins et ceux tirés de la taxe sur les chameaux, les ânes et les chevaux, on pourrait donc évaluer le rendement de taxation du bétail durant toute la période de la guerre à 50 000 000 francs.

Le sacrifice ainsi consenti au plan humain et matériel par la plupart de population africaine durant la seconde guerre mondiale pour la libération de la Métropole et les conséquences politiques, économiques et sociales qui en ont découlé avait amené les autorités coloniales de France Libre à repenser une nouvelle politique coloniale. Celle-ci devait d'une part préserver l'empire français de désintégration qui le guettait devant l'affaiblissement de la Métropole à l'issue de

¹ Adolphe CICÉ, *Op. cit.*, p. 197.

² Le nombre de bovins et ovins taxés entre 1943 et 1945 s'élève à : 2. 992 372 bovidés et 3. 211 863 ovidés.

cette guerre et d'autre part d'atténuer la position marquée d'anticolonialisme des Etats Unis et de la Russie.

3) La refonte du système colonial et la restructuration de l'économie :

3-1) L'émergence des idées anticolonialistes

Le sacrifice consenti par la population africaine durant toute la seconde guerre mondiale tant au point de vue humain que matériel pour la libération de la métropole avait démontré la faillite du système colonial existant basé sur l'exclusion et l'exploitation des peuples colonisés. Dans le même moment, le puissant allié américain œuvrait au démantèlement de ce système au nom de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ces principes furent édictés avec force dans la « Charte de l'Atlantique ¹ » qui jeta la base de la nouvelle politique internationale². Dès lors, les Américains insistèrent sur le caractère universel de valeurs portées par cette Charte contrairement aux Britanniques et Français qui les voulurent d'abord propres à l'Europe et non aux colonies. Au-delà de la promotion de ces principes, les Etats Unis cherchaient à briser les empires coloniaux pour avoir un accès dans des territoires jusqu'à là interdits pour y créer de nouveaux marchés pour leurs produits³. C'est pourquoi ladite Charte fit aussi de la liberté commerciale et la coopération internationale un des principes permettant la construction d'un « avenir meilleur pour le monde »⁴.

Quelques mois plus tard, le gouverneur général de l'A.E.F, Félix Éboué, inspiré nous semble t-il de l'évolution politique mondiale avait publié une circulaire le 8 novembre 1941, dans laquelle il insista sur la nécessité de la refonte du système colonial français. Ladite circulaire jeta en effet, la base de ce qui devait être la nouvelle politique indigène de la France combattante et républicaine. Les principes généraux qui sont inscrits à cet effet allaient dans le sens du respect et du renforcement des institutions politiques, sociales, et familiales « indigènes ». Ils visaient à promouvoir les progrès des autochtones dans leur cadre, dans leur patrie, à

¹C'est une déclaration solennelle, faite le 14 août 1941, fait suite à la rencontre, à bord d'un navire de guerre dans l'Atlantique, au large de Terre-Neuve, entre le président américain **Franklin Delano Roosevelt** et le Premier ministre britannique **Winston Churchill**.

² Bibliothèque Jeanne Hersch, Textes fondateurs, Sources américaines, aidh.org.

³ Jean SURET-CANAL, *Op. cit.*, p. 597.

⁴ Bibliothèque Jeanne Hersch, *Op. cit.*, aidh.org.

partir de leurs autorités naturelles et l'éducation de ces autorités qui devait être des intermédiaires entre la masse et l'administration¹. Cette nouvelle orientation fut explicitée dans des circulaires de politique indigène de gouverneur du Tchad, Pierre Olivier Lapie, en pleine guerre : « notre rôle dit-il de conduire les peuples vers les responsabilités de l'administration d'eux-mêmes, sous le contrôle tutélaire de la France ²».

En outre, l'autre grand vainqueur de la seconde guerre mondiale, l'U.R.S.S, fut aussi résolument hostile aux impérialismes car elle était favorable à l'émancipation des peuples coloniaux dont elle soutenait le droit non seulement au self-gouvernement, mais aussi à l'indépendance nationale. Pour les communistes, la colonisation basée sur le capitalisme monopoliste, où les populations étaient privées de la liberté politique et souvent civile engendrait les misères dans les pays dépendants. Elle était considérée comme étant à l'origine des conflits entre les puissances impérialistes. L'anticolonialisme aux Etats-Unis était d'inspiration toute différente. En effet, d'innombrable écrivains et publicistes condamnaient le colonialisme, les uns, hommes d'Église ou hommes politiques, blancs ou noirs, pour des raisons morales, les autres, hommes d'affaires, pour des raisons économiques. Ceux-ci désiraient se procurer librement certaines matières premières et des marchés d'exploitation pour une industrie suréquipée. De ce fait, le système colonial français fut particulièrement visé parce que ses méthodes d'exploitation étaient considérées sans audace et inefficentes³.

C'est donc pour se conformer à l'exigence de ce nouvel ordre international qui était hostile au colonialisme, répondre aux aspirations de la population locale nées de la seconde guerre mondiale et aussi d'être en adéquation avec le principe de la liberté défendu par la France Libre que les dignitaires de celle-ci organisèrent à Brazzaville du 30 janvier au 8 février 1944 une conférence dite « la Conférence Africaine Française de Brazzaville » réunissant toutes les confédérations françaises

¹ Affaire politique, *Programme général*, Note confidentielle du 6 septembre 1942, C.A.O.M 5D 300.

² Pierre Olivier LAPIE, « Conception unitaire ou conception pluraliste de la Communauté française », *Politique étrangère*, Année 1954, Volume 19, Numéro 4, p. 437 – 444.

³ DRESCH J., « Des recommandations de Brazzaville à la Constitution de l'Union française », *Politique étrangère*, Année 1946, Volume 11, Numéro 2, p. 167 – 178.

de l'Afrique et de l'Asie¹. Ils devaient à cet effet réviser la politique coloniale française tant en matière économique, sociale que politique pour qu'elle devienne en conformité plus ou moins avec l'esprit de ce nouvel ordre mondial.

3-2) La conférence de Brazzaville et ses recommandations

Le but essentiel de la conférence était la refonte du système colonial français pour l'adapter aux évolutions politiques, économiques et sociales de l'après-guerre et d'éviter l'effondrement de l'empire français sous les effets conjugués de cette transformation. Elle était censée aussi assurer à la Métropole sa prééminence dans ses colonies et cadrer leurs évolutions ultérieures. À ce sujet, dans son discours inaugural, le général de Gaulle évoquait sans ambages la nécessité de cette réforme, mais elle devait préserver la tutelle française dans ses domaines : « Au moment où commençait la présente guerre mondiale, apparaissait déjà la nécessité d'établir sur des bases nouvelles les conditions de la mise en valeur de notre Afrique, celles du progrès humain de ses habitants et celles de l'existence de la souveraineté française² ».

De cette affirmation découlèrent la plupart des recommandations de la conférence qui dans son préambule écarta d'emblée toute idée de désintégration de l'empire français : « la fin de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écarte toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire : la constitution éventuelle, même lointaine, de self-gouvernement dans les colonies est à écarter ». Toutefois des réformes politiques, économiques et sociales tendant à associer la population locale à la gestion de leur territoire avaient été adoptées et énoncées avec force : « On veut que le pouvoir politique de la France s'exerce avec précision et rigueur sur toutes les terres de son empire. On veut aussi les colonies jouissent d'une grande liberté administrative et économique. On veut également que les peuples coloniaux éprouvent par eux-mêmes

¹ Ministères des colonies, *la Conférence Africaine Française de Brazzaville du 30 janvier 1944-8 février 1944*, Paris 1945, p. 10.

² Ministères des colonies, *Op. cit.*, Paris 1945, p. 29.

cette liberté et que leur responsabilité soit peu à peu formée et élevée afin qu'ils se trouvent associés à la gestion de la chose publique dans leur pays ¹».

Ainsi la première partie de la recommandation de la conférence concerne l'organisation politique de l'Empire français et l'organisation politique intérieure des colonies. Dans la première, elle préconisa la représentation des colonies à l'Assemblée Constituante et dans la seconde, la conférence juge indispensable : « de créer les moyens d'expression politique qui permettront aux chefs de colonies [...] de s'appuyer aussi bien du côté européen que du côté indigène sur un système représentatif parfaitement équilibré et légitime ». Donc il était recommandé, en premier lieu, la création des Conseils de subdivision et des Conseils régionaux composés de notables indigènes et en second lieu, l'établissement des Assemblées représentatives composées à part égale d'Européens et d'Africains. Le mode de désignation de ceux-ci devrait être celui de l'élection, et le moyen celui de suffrage universel².

La seconde partie de la recommandation mettait l'accent sur la question sociale et économique. Le principe énoncé place le progrès de l'indigène au cœur de la politique coloniale : « le respect et le progrès de la vie de l'indigène seront à la base de toute notre politique coloniale et il faudra nous soumettre absolument aux exigences que cela comporte. Les indigènes ne seront ni interchangeables, ni sujets à éviction, ni corvéables à merci. Or les colonies sont de leur essence le lieu de cohabitation des Européens et des indigènes. Tout en subordonnant notre politique à l'épanouissement des races locales, il nous faut faire aussi sa juste place à l'activité européenne ». Donc en ce qui concerne le volet social, la conférence recommande : une africanisation progressive des cadres, le maintien des institutions politiques traditionnelles et leur accompagnement par l'administration vers une accession rapide des autochtones à la responsabilité politique, une citoyenneté locale, soit une citoyenneté d'empire à définir par le pouvoir constituant, la supériorité absolue de la liberté du travail mais un délai de cinq ans avait été donné pour supprimer le travail

¹ *Ibid.* p. 32.

² Commissariat aux colonies, *Programme général de la conférence Brazzaville*, janvier 1944, C.A.O.M 5D 300.

forcé et pour l'institution d'un service obligatoire d'un an, pour les jeunes de 20 à 21 ans.¹

Dans son volet économique, le principe préconisé était la répudiation du pacte colonial pour que l'Afrique acquière son libre développement et le paysan africain obtienne l'aisance sans perdre le signe de sa nature propre. Le but énoncé de cette nouvelle orientation économique : « doit être le développement du potentiel de production et l'enrichissement des territoires d'outre-mer en vue d'assurer aux Africains une vie meilleure par l'augmentation de leur pouvoir d'achat et l'élévation de leur standard de vie ». Il était recommandé par conséquent l'industrialisation des colonies par rapport aux conditions locales et matérielles de chaque colonie. Il était question d'installer trois catégories d'industrie : industries tendant à l'amélioration et à la transformation des produits du cru ; industries destinées à la satisfaction de la consommation locale et fabrication de produits pour les besoins locaux et l'exportation².

La création de ces industries devait être réalisée par des initiatives privées, mais l'administration devait aider aux succès de ces initiatives : en assurant les charges des usines pilotes ; en soutenant les industries vitales pour le pays et en créant des centres d'essais et de recherches à la disposition des industries pour toute étude ou contrôle de fabrication. En outre, en ce qui concerne l'agriculture, il était préconisé d'améliorer la qualité de la production agricole, la création au département des colonies d'une direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts et l'établissement d'un institut de recherche agronomique de l'Afrique française...³

3-3) La portée politique et économique de la conception de l'Union Française

Peu après la fin de la conférence de Brazzaville, le Gouvernement Provisoire de la République Française (G.P.R.F) fut institué le 3 juin 1944 à Alger, succédant au Comité Française de Libération Nationale (C.F.L.N), créé à Alger un an plus tôt (3 juin 1943). Le G.P.R.F présidé par le général de Gaulle avait entamé dès sa création, la reconstruction politique et matérielle de la France et de ses dépendances. Parallèlement, les recommandations de Brazzaville en matière politique, économique

¹ *Ibid.*

² Commissariat aux colonies, *Op. cit.*, janvier 1944, C.A.O.M 5D 300.

³ La France d'Outre-Mer, *A.E.F : le Tchad*, Agence des Colonies, Paris, 1948, B.D.I.C.

et sociale avaient commencé à être appliquées. Ainsi dans le domaine social, les décrets du 7 et du 17 août 1944 introduisirent successivement, les syndicats professionnels et l'inspection du travail dans toutes les colonies¹.

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, la liberté de travail, qui avait été affirmée en 1944, à la conférence de Brazzaville, fut concrétisée par la loi du 11 avril 1946, qui interdit tout recours au travail forcé sous quelque forme que ce soit - contrairement à la recommandation de la conférence qui avait préconisé un délai de cinq ans pour la suppression de travail forcé. En effet, ce principe était consacré dans le code du travail 18 juin 1945, dont les arrêtés d'applications prévoyaient les mesures de sécurité et d'hygiène, les procédures d'arbitrages, la réglementation en matière d'accidents du travail et celle relative au pécule des travailleurs². Parallèlement à cette réforme et suivant les recommandations de Brazzaville, des élections furent organisées dans les territoires d'Outre-Mer. Ainsi, le Tchad et l'Oubangui groupés en une représentation participèrent le 21 octobre 1945 et le 18 novembre 1945 à une élection collégiale, avec un corps électoral restreint, au scrutin uninominal à deux tours, pour élire leur représentant à la première Assemblée Nationale Constituante³.

Le corps électoral était réparti en deux collèges séparés, celui des « citoyens » et celui de « non-citoyens », le premier était composé des Français d'origine métropolitaine et le second de diverses catégories de « sujets » français ayant rendu service à la France et à la vie coloniale. Ces élections portèrent à la Constituante le Docteur-vétérinaire Malbrant pour les citoyens et un lieutenant européen, de Boissoudy, pour les « non-citoyens ». Dans les mêmes conditions, les élections à la deuxième Assemblée Nationale Constituante se déroulèrent les 2 et 30 juin 1946. Elles aboutirent à la réélection des deux députés sortants de l'Oubangui-Chari et du Tchad⁴.

Quelques mois plus tard, la deuxième Constituante, dont la majorité se situait moins à gauche que la première, adopta le deuxième projet de constitution créant

¹ Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, p. 73.

² La France d'Outre-Mer, *Op. cit.*, Paris, 1948, B.D.I.C.

³ Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, p. 100.

⁴ *Ibid.*, p. 101.

l'Union Française qui fut entériné par le référendum le 13 octobre 1946¹. En fait, ce sont les principes et l'esprit énoncés par la conférence de Brazzaville qui avaient inspiré, en 1946, l'organisation de l'Union Française. Selon J. Le Cornec, « l'idée fédérale était un compromis entre l'impérialisme traditionnel, assimilationniste et paternaliste, et le libéralisme politique et le résultat pratique a été pour le territoire d'Outre-mer un système de centralisme politique et de décentralisation administrative et économique conjugués ²».

Toutefois, lors de l'institution de l'Union Françaises, de vives controverses éclatèrent entre ces différents courants sur la viabilité de recommandations de Brazzaville. À ce sujet, les premiers étaient dominés par l'impérialisme traditionnaliste issu de certains milieux d'affaires qui était hostile à la politique d'assimilation préconisée, dans l'ensemble par la conférence. Ils étaient partisans de maintenir un régime d'autorité, sous toutes ses formes, notamment en concevant des pouvoirs étendus aux gouverneurs et administrateurs, en n'accordant qu'avec une grande prudence des libertés politiques. En matière de progrès social, ils adoptèrent une attitude paternaliste car ils étaient contre la liberté de presse ou syndicale dans les colonies. Tandis que les seconds étaient issues du cercle officiel et beaucoup plus nombreux, ils étaient restés fidèles à la tradition de Brazzaville, voulant être « résolument anticolonialistes ». Ils exigeaient une transformation profonde d'habitudes mentales de la Métropole, qui consistait à cesser de : « considérer que les *indigènes* sont d'une essence quelque peu inférieure à la nôtre »³.

En dépit de certaines réserves, les recommandations de Brazzaville avaient été mises en application sous l'impulsion du mouvement démocratique né de la Libération. Les pouvoirs publics provisoires et surtout les constituants de 1945 et 1946 avaient rendu des textes qui constituèrent les grandes lois dite « d'émancipation ». En quelques mois, plusieurs lois dans ce sens furent promulguées : le décret du 20 février 1946 supprimant l'indigénat et celui du 30 avril 1946 unifiant la justice par l'application des principe du code pénal métropolitain, et puis la loi du 30 avril 1946 créant le F.I.D.E.S. : « le Fond d'Investissement pour le

¹ Bernard LANNE, *Histoire politique du Tchad de 1945 à 1958*, Karthala, Paris, 1998, p. 71.

² Bernard LANNE, *Op. cit.*, p. 72.

³ DRESCH J., *Op. cit.*, Volume 11, Numéro 2, p. 167 – 178.

Développement Economique et Social » et celle du 7 octobre 1946 instituant les assemblées locales dans les territoires d'Outre-mer¹.

Quelques jours plus tard, c'est-à-dire, le 27 octobre 1946, fut promulguée la constitution instituant l'Union Française. Le concept politique, économique et humain qui la définit apparaît clairement dans son préambule : « la France forme avec les pays d'Outre-Mer une Union fondée sur l'égalité des droits et devoirs sans distinction de races ni de religions. L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun et coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité²».

C'est dans le sillage de la construction de l'Union Française que les partis politiques firent leurs premières apparitions dans les territoires d'Outre-Mer. Ainsi le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) fut créé en octobre 1946 à Bamako. Le R.D.A., c'est un mouvement de regroupement des partis ou des élites politiques que les élections précédentes avaient dégagé, c'est-à-dire des élus de tous les territoires africains français. Il était dans une vocation interterritoriale, et même fédérale. Au départ, il s'allia avec le Parti Communiste Français contre le conservatisme de droite en matière de colonisation. C'est ainsi que le 16 décembre 1946, Gabriel Lisette entreprit les démarches administratives pour la légalisation de premier parti politique tchadien dénommé le Parti Progressiste Tchadien (P.P.T.), et obtint son officialisation le 1^{er} octobre 1947. Il était en effet au premier chef, le prolongement du R.D.A., et en second lieu du Parti communiste français³.

¹ Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, p. 73.

² Général CATROUX, L'Union française, son concept, son état, ses perspectives, *Politique étrangère*, Année 1953, Volume 18, Numéro 4, p. 233 – 266.

³ Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, p. 120.

Photos de deux leaders du P.P.T¹

Dans le même moment, sous l'impulsion de Gouverneur du Tchad Rogoué, l'Union Démocratique Tchadienne (U.D.T.) fut fondée par les élites du Nord et obtint assez rapidement sa légalisation le 1^{er} juin 1947. Ce parti fut créé pour faire face aux idées marxistes et progressistes prônées par la section locale du R.D.A. au Tchad, le P.P.T., dont le foyer ardent au Tchad se trouvait à Fort-Archambault dans le Sud. En effet, l'U.D.T. était en faveur d'un progressisme modéré ménageant les étapes. Il se situait ainsi dans la lignée du Rassemblement du Peuple Français (R.P.F.) fondé par le général de Gaulle la même année². Cependant l'évolution politique des territoires d'Outre-Mer fut très rapide, car dès 1950, le R.D.A. rompait son lien avec les communistes et, un plus tard, il entra dans la majorité gouvernementale, celle de la « Troisième Force ». Ce virage du R.D.A. avait été exécuté à la suite de tractations discrètes entre Houphouët-Boigny et François Mitterrand alors ministre de la France d'Outre-Mer³.

Parallèlement, les deux grands partis tchadiens, le P.P.T et l'U.D.T, ont dominé la vie politique dans le pays durant toute la période de la décolonisation malgré la création de plusieurs autres partis politiques. En dépit de contrastes

¹ Au Tchad : un an de la République, *Economique et financier*, n° 966, octobre 1959, pp 20, C.A.O.M., P. 20205.

²Bernard LANNE, *Op. cit.*, p. 111.

³Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, p. 121.

idéologiques entre ces deux partis en matière de degré d'émancipation du pays par rapport à la Métropole, on note toutefois que leurs programmes économiques et sociaux s'entrecroisèrent et s'accordèrent sur la nécessité d'améliorer la condition de vie de population et la dotation du pays par des équipements nécessaires pour son développement. En outre, le P.P.T., du fait de son implantation dans la zone cotonnière, fut le porte drapeau des cultivateurs de coton du Sud contre la méthode culturale et le faible prix du coton.

CHAPITRE- XII :

L'ESSOR DE LA CULTURE DU COTON DEVANT L'ÉVOLUTION
DE STRUCTURES DE LA PRODUCTION :

1) L'impact de la nouvelle orientation économique sur les secteurs de la
production :

1-2) Les problématiques de la concrétisation de la planification économique

Pour matérialiser l'existence de l'Union Française, un vaste plan de modernisation et d'équipement français avait été mis sur pied dès janvier 1946. Au départ, il était axé sur la métropole seule, puis il devait peu après se compléter par une série de plans d'expansion particuliers intéressant l'ensemble des économies des divers pays d'Outre-Mer français ou assimilés. Il visait donc grâce à l'assistance financière à aménager la croissance parallèle d'économies très disparates de cette nouvelle entité, de coupler leur développement respectif, et de les fondre dans un tout de plus en plus harmonieux « la communauté franco-africaine »¹.

En effet, le plan dit de modernisation et d'équipement français avait été décidé par la vaste opération de financement votée par la loi du 30 avril 1946. Elle avait pour objet essentiel, l'élévation du niveau de vie des populations autochtones et leur promotion sociale comme elle l'affirmait dans son article premier : « ces plans auront pour objet d'abord, et par priorité, de satisfaire aux besoins de populations autochtones et généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social² ». Cette loi était inspirée par l'expérience américaine dans la Haute Vallée de la Tennessee et de l'exemple des plans quinquennaux soviétiques qui avaient permis de moderniser les Russies d'Europe et d'Asie. La loi du 30 avril 1946 était considérée comme une loi de solidarité permanente car : « la Métropole s'engage à assurer

¹ André FAUGEL, Le deuxième plan des territoires d'Outre Mer, *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 34, pp 1-8, C.A.O.M.

² René HOFFHERR, Une régionalisation du plan de modernisation outre-mer, *Politique étrangère*, Année 1957, Volume 22, Numéro 5p. 523 – 534.

toutes les responsabilités financières des territoires d’Outre-Mer »¹. Mais la mise en œuvre de ces plans ambitieux suscita en France des inquiétudes devant l’immensité de la tâche à accomplir, étant donné que le pays avait subi en une génération deux guerres et dix ans de crise qui l’avaient rendu exsangue et affaibli².

En outre, la rupture monétaire entre la Métropole et ses dépendances pendant la seconde guerre fut entérinée par la dévaluation du 26 décembre 1945 créant deux monnaies distinctes : le franc métropolitain et les francs coloniaux, posant ainsi le problème de cohésion monétaire de l’Union Française³. Lors de la Libération, les taux de change adoptés en Métropole étaient de 200 francs pour une livre sterling et de 50 francs pour un dollar. Il en résulta, au contact de la hausse des prix métropolitains, un mouvement inflationniste, particulièrement notable dans les pays du bloc d’Afrique tropicale et en Afrique du Nord. Elle fut renforcée encore dans celles-ci par le fait que les colonies n’étaient plus libres d’utiliser leurs ressources en devises à la couverture exclusive de leurs propres besoins d’importation. On créa des monnaies coloniales parmi lesquelles le Franc des Colonies Française d’Afrique (C.F.A) dont la parité par rapport aux devises étrangères fut différente de celle du franc métropolitain ou franc français (FF). Le franc CFA avait subi une dévaluation moins ample que le franc métropolitain et passa à 1,70 FF, puis à 2 FF après 1948⁴.

De ce fait, on se demandait avec quels hommes, quels capitaux et quel matériel la France pourrait réaliser ces réformes, au point qu’elle-même prévoyait pour le plan de faire largement recours à l’étranger. Mais les initiateurs du plan ne voyaient pas nécessaire une expatriation dans la mesure où les populations locales seraient de plus en plus associées à l’administration et à la mise en valeur de leur pays. Ils exigeaient toutefois le renouvellement des cadres dans la France elle-même. Quant aux capitaux, on estimait que : « l’abondance du matériel sera fonction du

¹Abdoulaye DJONOUA, *Perspectives économiques de la république du Tchad*, mémoires originaux, Ecole coloniale de la France d’Outre-Mer, Paris, 1958-1959, p. 54. C.A.O.M. FM 3ecol 139.

²André FAUGEL, Le deuxième plan des territoires d’Outre Mer *Encyclopédie mensuelle d’Outre Mer*, n° 34, pp 1-8, C.A.O.M., cote 844.

³J-G MERIGOT; Paul COULBOIS, « Le problème monétaire français depuis la fin du deuxième conflit mondial », *Revue économique*, Année 1950, Volume 1, Numéro 3, p. 259 – 277.

⁴*Ibid.*

redressement économique de la France : l'Empire recevra l'aide de la Métropole dans la mesure où la Métropole travaillera »¹.

1-2) Le mécanisme et le moyen de financement

La nouvelle planification économique découlant des lois du 30 avril 1946 reposait sur un pilotage local de la mise en valeur des territoires d'Outre-Mer par des institutions étatiques comme la création des organes locaux du F.I.D.E.S. à l'échelle de la confédération, puis par l'implication de l'administration locale et fédérale et aussi par une large diversification des ressources de financement (sociétés privées et fonds émanant d'autres pays).

Donc, en dépit des tiraillements sur la capacité et les moyens de la Métropole à entreprendre la transformation économique et sociale dans ses dépendances, un plan décennal d'équipement et de modernisation pour la France d'Outre-Mer fut alors élaboré entre 1947 et 1948. En A.E.F, le premier plan de l'A.E.F devait courir de l'année 1947 à l'année 1956 ; à cet effet, 102 milliards de francs 1948 y étaient prévus en dépense. Mais le plan dut être converti en un premier plan quadriennal couvrant les années 1949 à 1953 et représentant 70 milliards de francs en dépenses, (soit 41 milliards francs CFA²). Ce dernier plan avait lui-même été prolongé par un second plan quadriennal couvrant la période de 1953 à 1957 qui fut différent dans ses objectifs et sa conception et portant sur un total de 51 milliards de francs³.

Le premier plan avait pour but de faire de l'A.E.F un pays moderne en lui procurant une infrastructure de base qui devait entraîner la création d'une économie rentable et permettre aux populations d'atteindre un niveau de vie acceptable⁴. L'organe moteur de financement de ces plans fut le F.I.D.E.S, qui consacra 20 milliards francs CFA à l'A.E.F au titre du premier plan d'équipement qui fut exécuté du 30 juin 1949 au 30 juin 1955. Il visait par priorité la réalisation des objectifs

¹ DRESCH J., *Op. cit.*, Année 1946, Volume 11, Numéro 2, p. 167 – 178.

² La parité franc CFA et franc métropolitain entre 1945 et 1948 était de 1 franc CFA pour 1,70 franc métropolitain, puis de 1949 à 1950, elle était de 1 franc CFA pour 1,76 franc métropolitain et enfin le taux d'échange entre 1951 et 1960 était fixé à 1 franc CFA pour 2 francs métropolitains.

³ L'AEF, Le plan quadriennal d'équipement et de modernisation du Tchad (1953-1957), *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp, C.A.O.M., P. 57 0.

⁴ RAPPORT, *Afrique équatoriale française, plan décennal de l'année 1947-1956, équipement et développement*, BDIC.

suivants : reconstituer et développer l'infrastructure de base de la fédération, fortement dégradée durant les années de pénurie et d'isolement de la deuxième guerre mondiale, en tout état de cause trop rudimentaire pour permettre la réalisation des objectifs économiques et sociaux fixés par la loi du 30 avril 1946. Parallèlement, il fallait entamer les actions les plus urgentes pour améliorer les conditions de la production et l'équipement social l'A.E.F.¹.

La réalisation de ces objectifs dans la confédération avait été assurée par les fonds suivants : les fonds de la section locale du F.I.D.E.S, alimentés pour 55% par des subventions de la métropole et pour 45% par des prêts de la Caisse centrale de France d'Outre-Mer ; ceux de la section générale du F.I.D.E.S, alimentés en totalité par la Métropole ; une partie des crédits ouverts au budget de la fédération, aux budgets locaux des quatre territoires la composant et aux comptes hors budget destinés au soutien du coton et du cacao ; une partie des fonds inscrits au budget de l'Etat pour l'équipement et le fonctionnement des services militaires et de certains services civils ; enfin, les prêts de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer aux collectivités publiques secondaires de la fédération et les investissements privés².

Le territoire du Tchad bénéficia, au titre des programmes du premier plan d'équipement et de développement des territoires d'Outre-Mer, d'une dotation du F.I.D.E.S d'un montant de 4 092 000 000 de francs CFA, soit environ 20% des dotations octroyées à l'ensemble de la fédération de l'A.E.F. Les dépenses de production absorbèrent 750 millions de francs CFA, soit 18% du total des investissements ; 2 649 millions de francs CFA, soit environ 65%, furent consacrés à l'infrastructure de base visant à développer la production cotonnière et à faciliter son évacuation³. Dans le cadre de ce plan, le budget fédéral fut mis à contribution surtout dans le domaine de la recherche agronomique et le soutien à la production comme nous indique le tableau ci après :

¹ A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

² *Ibid.*

³ L'AEF, *Le plan quadriennal d'équipement et de modernisation du Tchad (1953-1957)*, *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp, C.A.O.M., P. 570.

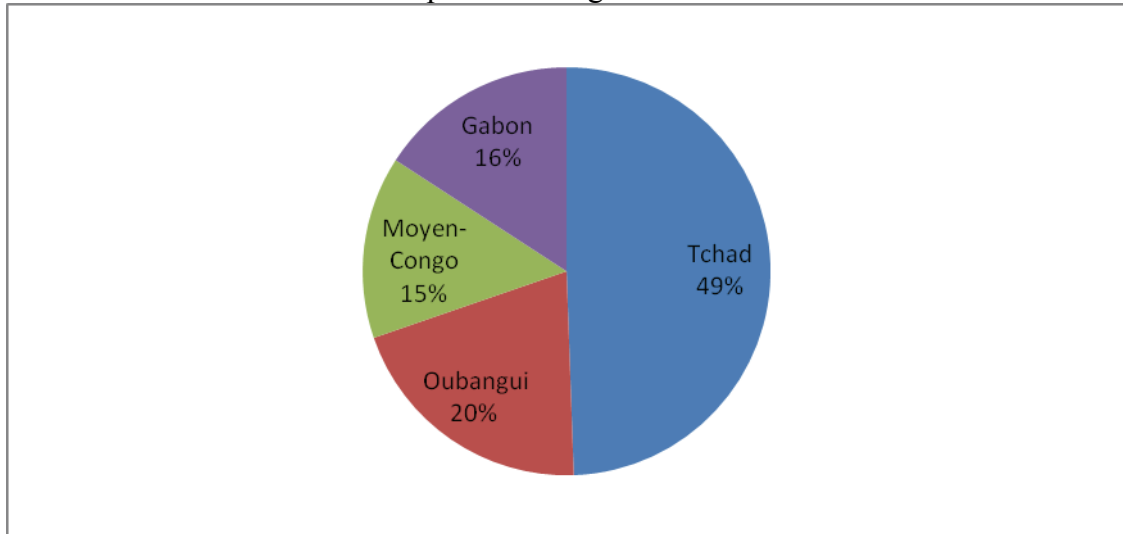
Tableau n° (10) : Montants de la contribution du budget fédéral dans le cadre du premier plan quadriennal

| BUDGET GENERAL | RECHERCHE AGRONOMIQUE | SERVICES DIVERS | CAISSE COTON | TOTAL |
|----------------|-----------------------|-----------------|---------------|---------------|
| 1947 | 7.251.000 | 45.143.000 | 27.000.000 | 79.394.000 |
| 1948 | 9.551.000 | 25.049.906 | 35.650.000 | 70.253.906 |
| 1949 | 8.305.000 | 32.385.000 | 43.234.000 | 74.924.000 |
| 1950 | 22.391.000 | 49.549.000 | 141.380.000 | 213.320.000 |
| 1951 | 41.692.000 | 46.759.000 | 427.926.150 | 516.377.150 |
| 1952 | 40.388.000 | 36.604.000 | 205.000.000 | 281.992.000 |
| 1953 | 27.730.000 | 46.320.000 | 215.000.000 | 289.050.000 |
| TOTAUX | 157.311.000 | 281.809.906 | 1.086.190.150 | 1.525.311.056 |

Source : A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

Il apparaît donc que l'essentiel des fonds du budget général était destiné au développement de la culture de coton. Parallèlement à cet investissement, les budgets locaux de la confédération consentirent de 1947 à 1954 un investissement global de 1398 milliards de francs CFA dans la recherche agronomique et le développement de la production agricole. Les fonds alloués à cet effet par le budget du Tchad durant cette période dépassent largement ceux affectés par les autres territoires de l'A.E.F. dans ces domaines.

Figure n° (20) : Investissements des budgets locaux pour le développement de production agricole



Source : A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

Les crédits fédéraux et territoriaux furent consacrés au fonctionnement des réalisations existantes et à la prise en charge du personnel, et l'équipement fut réalisé sur les fonds F.D.E.S. L'importance des crédits accordés par le Tchad dans ces domaines par rapport aux restes de l'A.E.F tient au développement des structures de la production cotonnière dont les charges de fonctionnement entraînent une hausse inéluctable des dépenses.

Le second plan se proposa essentiellement le développement économique et les principales opérations retenues reposaient sur la rentabilité. Le programme établi et admis par le comité directeur du F.I.D.E.S avait atteint pour le Tchad à cet effet, 6 milliards de francs CFA environ représentant 35% du programme total de la fédération de l'A.E.F. Dans cette somme, 2. 645 millions de francs CFA furent consacrés à l'économie rurale, soit 45% du total, les transports et communications pour 2.349 millions, soit 39% et les équipements sociaux pour 960 millions, soit 16% environ¹.

¹A.E.F., *Op. cit.*, *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp, C.A.O.M., P. 570.

1-3) La restructuration et l'équipement du secteur de la production cotonnière

L'élan amorcé dans la production cotonnière pendant la seconde guerre mondiale et le rôle qu'elle avait joué dans le maintien de la puissance économique de la fédération durant cette période avaient amené les autorités coloniales à créer de nouvelles structures pour accroître la production du coton en termes de rendement et de la qualité. C'est ainsi qu'en 1945 fut fondé l'Institut de Recherche du Coton et des Textiles (I.R.C.T). C'était un organisme privé dont le but principal était d'améliorer les conditions culturales du coton ; il était chargé par l'administration des travaux de recherche technique pour le développement de coton en A.E.F.: sélection des semences, traitements insecticides, épandage d'engrais, place du coton dans les systèmes culturaux traditionnels (préparation des sols, date des semis, entretien des plantations assolements ...). L'I.R.C.T disposait aussi d'une section spécialisée dans le dépistage des parasites et maladies du coton et la mise au point des traitements, en particulier la désinfection des semences. Dès 1946, les deux stations de recherches pour le coton de Tikem et Bébédjia créées dans les années trente avaient été cédées à l'I.R.C.T¹.

En outre, pour renforcer cet élan en matière de production agricole afin d'augmenter les tonnages de produits d'exportation et améliorer les conditions d'existence des populations rurales, le premier plan d'équipement et de la modernisation de l'A.E.F avait entrepris d'abord la mise en place d'une armature valable de recherches et d'expérimentations sur les sols et les végétaux dans les différents territoires de la confédération. Ainsi les dépenses affectées au développement de la production au titre de ce plan s'élevaient à 952 millions de francs CFA pour toute l'A.E.F. Toutefois celles allouées à la culture du coton à l'Oubangui-Chari et au Tchad représentaient 66% de la somme. Tandis que les autres productions partageaient le reste du fonds avec 15, 8% pour le café, 10,6 pour le palmier, 4% pour le cacao et 3,6 % pour les divers².

¹A.E.F., *Op. cit.*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

² *Ibid.*

Cette répartition des crédits avantageuse pour la production cotonnière permit de créer deux centres de recherche agronomique au Tchad. Ainsi fut créée par le F.I.D.E.S, de 1949 à 1953, la station du Ba-Illi au centre de la zone cotonnière tchadienne, considérée comme la pièce maîtresse de tout l'édifice d'agronomie du Tchad, située près de Bousso, entre Fort-Lamy et Fort-Archambault ; sa construction avait coûté 54. 734. 000 francs CFA. La station devait porter ses efforts sur la mise au point d'assolements rationnels et conservateurs, permettant une meilleure occupation du sol et une régénération de son potentiel de fertilité. Ensuite, et dans le cadre même des assolements, elle visait à obtenir une augmentation des rendements unitaires par la sélection des plantes entrant dans la rotation, et par l'amélioration des techniques culturales¹.

En outre, elle avait pour mission d'améliorer les variétés de riz et la production arachidière. En matière d'amélioration des plantes, elle faisait également partie des dispositifs de multiplication des variétés sélectionnées de cotonniers et fonctionnait avec les mêmes attributions qu'une ferme de multiplication. En plus, et en liaison étroite avec l'I.R.C.T., elle mettait en place les expérimentations concernant les recherches cotonnières et constituait, de ce fait, une des mailles du réseau expérimental cotonnier du Tchad. C'est à côté de cette station que fut créé un centre d'apprentissage, l'Ecole territoriale de Ba-Illi, chargé de la formation du personnel africain de vulgarisation et de propagande, nécessaire au développement agricole en général, et plus spécialement à la production cotonnière².

Dans la même période fut établie avec les crédits du plan, la station de Boumo au cœur de la zone d'inondation du Lougne. 35 millions de francs avaient suffi pour sa création et son équipement. Elle avait primitivement un objectif uniquement rizicole et devait promouvoir les techniques à mettre en œuvre pour rationaliser cette culture. Mais son rôle fut ramené à des conceptions plus modestes : expérimentation des méthodes culturales, étude de l'irrigation du cotonnier,

¹L'AEF, Le plan quadriennal d'équipement et de modernisation du Tchad (1953-1957), *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp, C.A.O.M., P. 570.

² *Ibid.*

introduction de plantes susceptibles de végéter en zone inondée et étude de possibilités de culture mécanique¹.

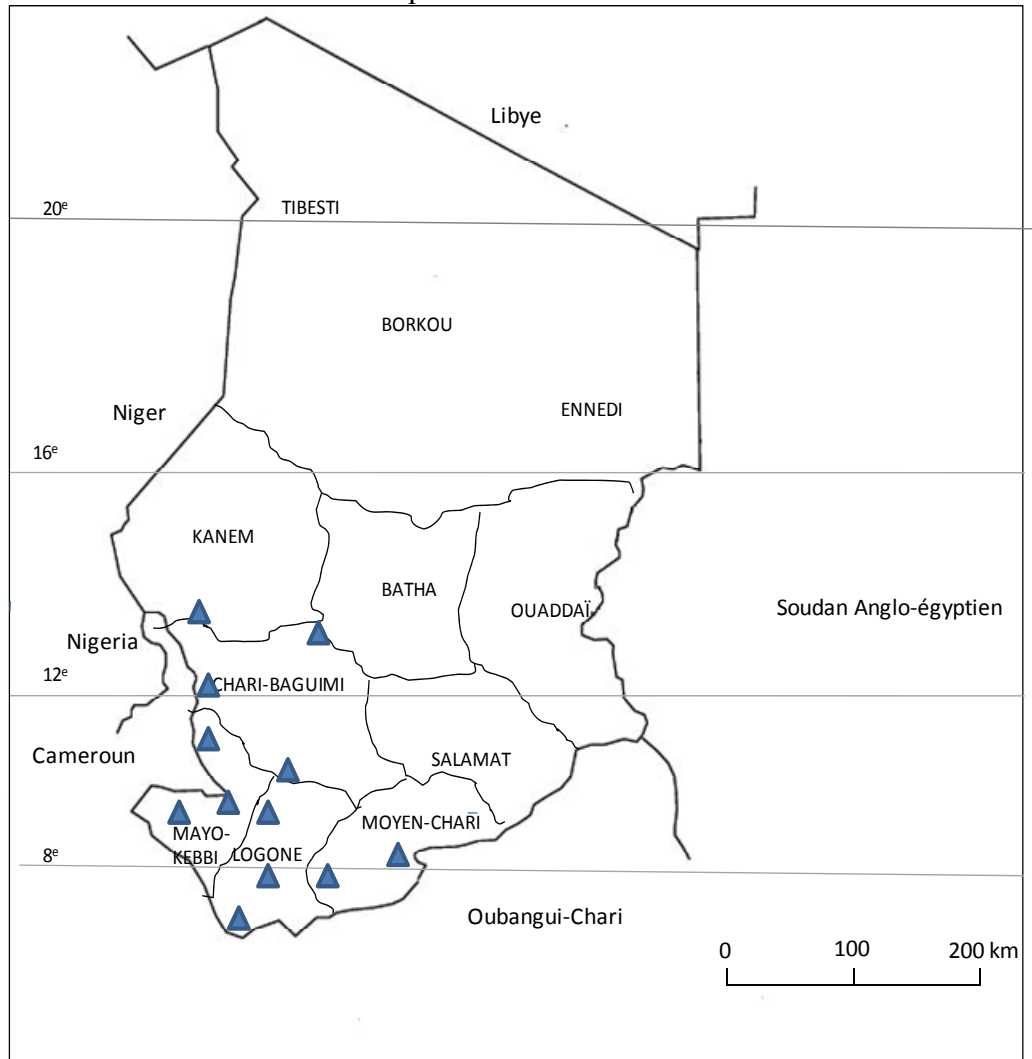
Pour parer aux à-coups de la production et assurer une rémunération régulière aux producteurs du coton pouvant compenser les fluctuations des cours mondiaux du coton, l'administration coloniale créa par un décret du 10 octobre 1946 une Caisse de Soutien du coton. Elle fut alimentée par la différence entre les prix d'achat aux sociétés cotonnières et le prix de réalisation à la Métropole. Les réserves ainsi constituées étaient destinées à financer l'outillage, le développement de la culture du coton et les réalisations d'utilité générale pour les circonscriptions cotonnières². L'intervention de celle-ci pour le développement de la culture du coton au Tchad et l'Oubangui-Chari constitua l'essentiel des fonds investis par le budget fédéral dans le cadre du premier plan en faveur de l'agriculture dans la confédération.

Les crédits dévolus primitivement par le budget fédéral et par le budget local à l'amélioration de la production cotonnière furent utilisés pour la mise en place des champs de multiplication de semences sélectionnées. La Caisse de Soutien du Coton permit de relayer cette opération et de lui donner toute l'ampleur nécessaire en finançant la création de quatre fermes de multiplications réparties dans les principales régions cotonnière du Tchad (la ferme de Youhé à Fianga au Nord des lacs Toubouri, la ferme Déli à Moundou, la ferme de Békao à Baïbokoum et celle de Békamba à l'est de la Pendé)³. Ainsi, à la veille de la fin du deuxième plan, C'est-à-dire en 1956, la confédération de l'A.E.F. disposait en tout de 29 fermes dont 12 avaient été implantées au Tchad surtout dans les zones cotonnière.

¹*Ibid.*

² A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

³ France d'outre-mer, *A.E.F-Tchad*, Paris 1948, p. 13. B.I.D.C

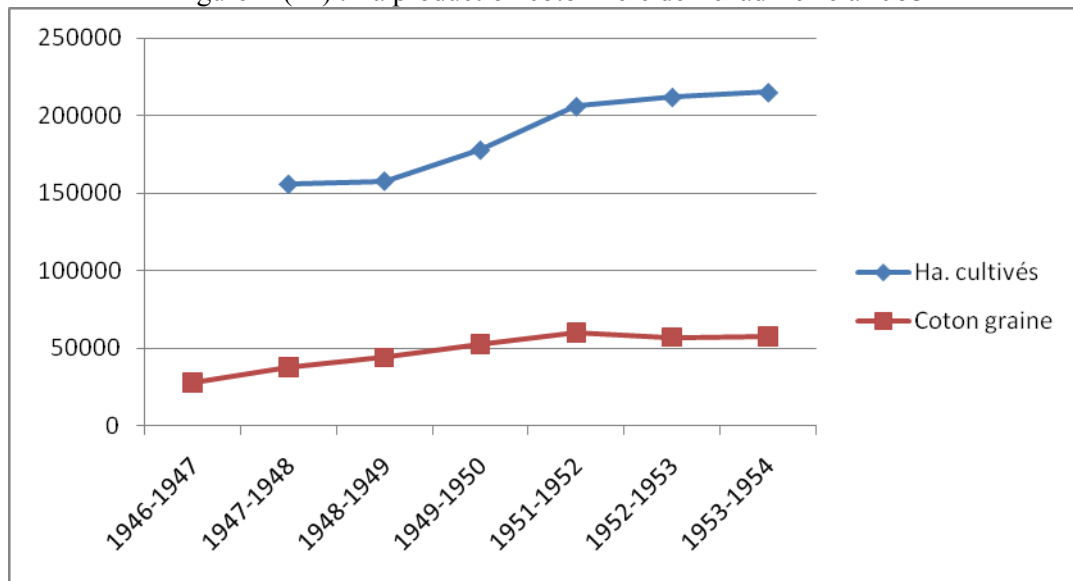
Carte des fermes expérimentales au Tchad¹

2) Le développement mouvementé de la production cotonnière :

2-1) Augmentation irrégulière des tonnages

En dépit de la mise en œuvre du premier plan, qui consacra des fonds relativement importants pour promouvoir la culture d'exportation, la production cotonnière du Tchad peina à se développer malgré l'augmentation des surfaces cultivées durant la période de 1946 à 1953.

¹ Nous avons réalisé cette carte pour indiquer l'emplacement des fermes expérimentales au Tchad.

Figure n°(21) : La production cotonnière de Tchad 1946 à 1953¹

Source :. Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Economie et plan de développement*, octobre 1960. p. 11.

Cette période correspondait à la phase d'exécution du premier plan durant laquelle la production du coton avait connu certes une augmentation, mais irrégulière. En effet, au moment de la mise sur pied de ce vaste plan de développement, on note que la production cotonnière du Tchad avait chuté de 33% en 1946 et de 8 % en 1947 par rapport à celle de 1945. Cette baisse pouvait être due au premier chef aux réformes sociales de l'après guerre. En effet, l'accession à la citoyenneté française, la suppression de l'indigénat et du travail forcé ainsi que la réglementation du travail avaient mis fin « à l'ordre colonial » qui par son pouvoir disciplinaire stimulait la production.

En second lieu, elle peut être attribuée aux troubles qui naquirent de l'évolution politique qui permit la formation des partis politiques. En effet, le P.P.T en se positionnant comme défenseur des paysans dans les zones cotonnières n'hésitait pas à dénoncer avec virulence la culture industrielle du coton. Ainsi, des propos violents avaient été tenus par le représentant de Gabriel Lisette contre les Européens durant l'élection du 10 novembre 1946 au Moyen-Chari. En effet, l'un des fils de l'ancien chef supérieur des Saras, Djimina Bézo, avait prêché l'expulsion

¹Voire annexe V, tableau n° (13).

des Français du département comme l'avaient fait les Syriens¹. En fait, cette déclaration anti-française considérée comme la première expression tchadienne d'un moderne « patriotisme néo-africain » avait été attisée par le retour déshonorant de 8 000 tirailleurs tchadiens dans leur région après avoir participé courageusement à la libération de la France². Ceux-ci en effet étaient rapatriés du Proche-Orient dans d'assez mauvaises conditions car on les avait dépouillés de leurs effets militaires, de leurs objets personnels et même de leurs prises de guerre. Ils en étaient donc remplis par une lourde amertume devant cette ingratitude qui fut exploitée dans la campagne électorale³.

Cette nouvelle ère de la liberté avait entraîné nous semble-t-il un relâchement dans le comportement des paysans vis-à-vis des conditions culturelles qui se traduit souvent par l'abandon du champ. Elle permit en outre aux paysans soutenus par des agents du parti de P.P.T de se révolter contre le système de la corde érigé en mode culturel que les potentats locaux utilisaient en leur profit au détriment de la masse paysanne. Ainsi en 1946, des troubles éclatèrent au Logone entraînant meurtre et lynchage des chefs et de leurs gardes à Baïbokoum par des planteurs en colère contre les abus de leurs chefs. La même réaction se produisit à Bodo en 1949, à Moundou en 1950 et il y eut des troubles à Doba dans cette même année. Une sanglante fusillade se produisit à Bebaïlem en 1952⁴. Ces différents incidents, liés aux conditions culturelles du coton avaient eu pour conséquence, dans la plupart des cas, une baisse ou une stagnation des tonnages comme fut le cas en 1953 où la production avait stagné malgré une hausse de 3% des surfaces cultivées par rapport à celles de l'année précédente.

De sorte que le Gouvernement général de l'A.E.F recommanda l'application de l'arrêté du 12 juin 1945 qui stipulait que « tout planteur est tenu d'entretenir sa plantation en bon état ». Les peines applicables prévues par ledit arrêté étaient de 50 à 500 francs CFA d'amende et six jours à un mois de prison⁵. Mais à partir de 1948, la production cotonnière renouait avec l'augmentation, enregistrant une hausse de

¹ Bernard L'ANNE, *Op. cit.*, 93.

² Jean LECORNEC, *Op. cit.*, p. 110.

³ Bernard L'ANNE, *Op. cit.*, p. 94.

⁴ Pierre HUGOT, *Le Tchad*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1965.

⁵ Jean CABOT, *Op. cit.*, p. 178.

3% par rapport à celle de 1945 et entamant ainsi une marche ascendante soutenue par une conjoncture mondiale très favorable aux produits de la terre à une période où tous les grands produits faisaient défaut sur les marchés mondiaux¹. Cet accroissement était lié au premier chef à l'extension régulière des surfaces cultivées au fil de cette période durant laquelle les superficiesensemencées augmentèrent de 156 000 en 1947 à 215 000 hectares en 1954, soit une hausse de 38% en sept ans.

La croissance de la production de coton est aussi liée à la politique de mécanisation de la production dictée par l'évolution politique du pays. Ainsi, lors de la signature, en 1949, de la convention renouvelant pour dix ans l'ancien privilège des sociétés cotonnières, l'administration coloniale leur imposa la création d'un équipement à caractère industriel permettant d'améliorer la culture du coton et d'obtenir des prix de revient concurrentiels. Il s'agissait de l'installation de matériel moderne, de la mécanisation maximum des tâches culturale et le tout devait être réalisé en trois ans à partir de la signature de cette convention. Cependant, le rythme de modernisation ne fut pas aussi rapide qu'il avait été prévu à la convention de 1949. En effet, des retards furent apportés dans l'exécution du plan initial, mais on peut considérer que c'est à partir de cette période que la mécanisation fut poussée à son maximum sur bien de points². Ainsi en cinq ans, c'est-à-dire en 1954, on comptait 64 tracteurs dans les champs cotonniers du Tchad, soit une mise en service de 11 tracteurs par année³.

Il apparaît cependant que l'extension des surfacesensemencées et la mécanisation de la production n'entraînèrent pas systématiquement une augmentation de tonnage, car la production cotonnière fut marquée par des fluctuations d'une année à l'autre en dépit de l'extension des surfaces plantées. À titre d'exemple, malgré l'augmentation des superficiesensemencées de 3% en 1952 et de 5% en 1953 par rapport à celles de 1951, la production cotonnière avait fléchi de 3% durant ces deux campagnes cotonnières. En effet, la baisse des tonnages de

¹Gouvernement général de l'A.E.F, *Doctrines et bilans de la modernisation rurale en A.E.F*, Brazzaville, Paris 1956, B.D.I.C., O pièce 51035.

²L'AEF, Les usines d'égrenage du coton en AEF, *Economique et financier*, avril 1959, C.A.O.M., P. 10001.

³Sugier DALGARRANDO L., *Op. cit.*, 1955, cote, CF B 00 474, CFOD-Tchad.

1952 était liée au non paiement par l'administration de la prime à l'ensemencement de l'année précédente. Cette prime avait été introduite en 1948 après la contraction de la production cotonnière entre 1946 et 1947. Elle avait pour but d'intéresser les producteurs à la culture du coton ; ceux-ci devaient percevoir 900 francs CFA par hectare, distribués au mois de juillet aux planteurs qui respectaient la date de semis¹. Dès la première année de son expérimentation, la production cotonnière avait augmenté successivement de 58% et de 17% par rapport à celle de 1946 et 1947.

En outre, comme corrélation à l'augmentation des superficies cultivées, une première opération d'achat des charrues et charrettes avait été entreprise à partir de 1950, dans les régions cotonnières. Mais ce n'est qu'en 1952 qu'elles furent utilisées réellement dans les champs cotonniers. En effet, chaque centre de multiplication de la zone cotonnière ainsi que les stations du Ba-Illi et de Boumo disposaient à cette époque d'un troupeau de 30 têtes². En dépit de la diffusion de ces nouvelles méthodes aratoires, la campagne suivante, c'est-à-dire celle de 1953, connut une baisse de production du fait de l'effondrement des cours du coton sur le marché mondial causé par la fin des hostilités en Corée. Par conséquent, l'action de la caisse de soutien du coton se fragilisa. Dès lors, le F.I.D.E.S reprit toutes les charges qui étaient dévolues à la caisse³. Malgré les différents investissements alloués à la production cotonnière au titre du premier plan, l'augmentation des tonnages fut lente et irrégulière. Cela s'explique, outre les difficultés d'ordre humain liées à l'évolution politique, par le fait que le plan avait été dans une phase de la réalisation. Donc il fallait attendre quelques années pour mesurer son incidence sur le développement de la culture du coton.

2-2) L'essor de la production cotonnière

Les divers investissements consentis en faveur de la culture du coton avaient eu des incidences directes sur la production cotonnière tant au point de vue quantitatif que qualitatif et sur l'extension des superficies cultivées. Ce développement notoire fut amorcé à partir de 1954, lorsque le second plan fut déclenché ; il vint donc renforcer la réalisation entreprise par le premier plan dont

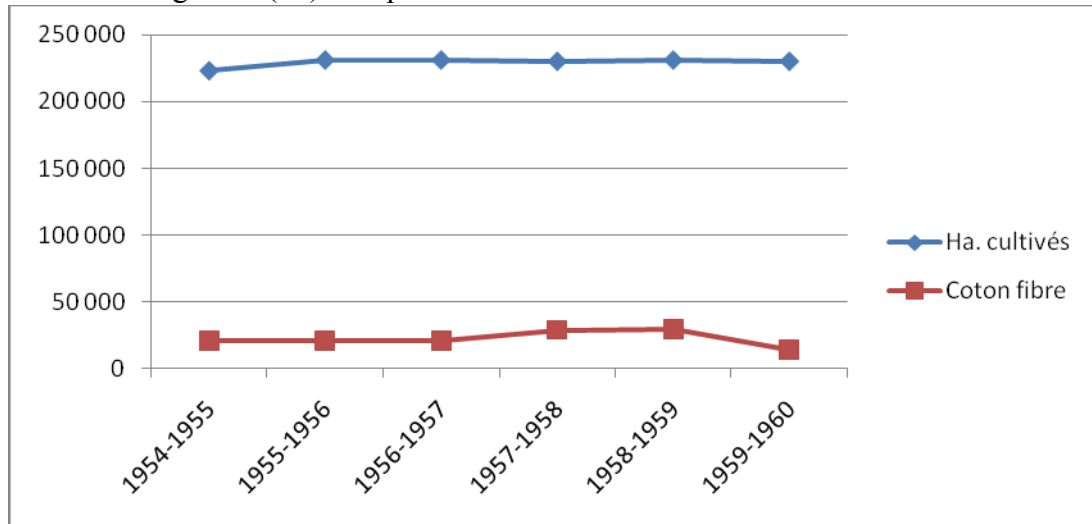
¹Gouvernement général de l'A.E.F, *Op. cit.*, Paris 1956, B.D.I.C., O pièce 51035.

² A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

³ Ibid.

l'effet commençait à se faire sentir. Malgré cela, la production cotonnière oscillait entre une hausse spectaculaire et une baisse déconcertante comme nous indique le graphique ci-après :

Figure n°(22) : La production cotonnière du Tchad de 1953 à 1960¹



Source : Secrétaire d'état aux relations avec les états de communauté, *République du Tchad, économie et plan de développement*, B.D.I.C., octobre, 1960.

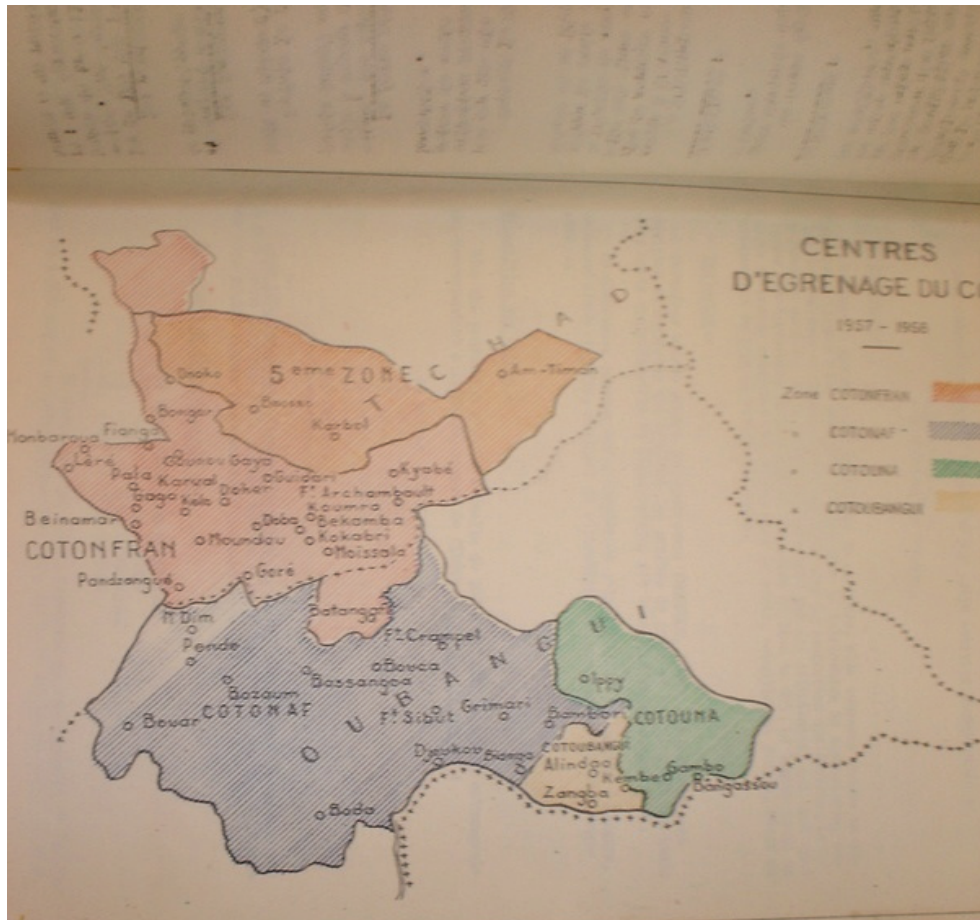
On note d'abord que les surfacesensemencées étaient restées stables durant toute cette période ; il faut signaler cependant que les superficies cultivées en 1954 avaient augmenté de 4% par rapport à celles de 1953. Cette légère hausse était due à l'extension de la culture cotonnière à l'Est du Chari et au Nord de Fort-Archambault, comprenant en gros les districts d'Am-Timan, Melfi, Mongo, la partie Est de Bousso et Massenya. Ces nouvelles régions cotonnières furent baptisées « la cinquième zone »². Dans la même période, la production cotonnière avait bondi de 32%. Cette forte augmentation ne pouvait pas être imputée à la création de la cinquième zone, car la production totale de celle-ci lors de première année de démarrage en 1954 était fort minime avec seulement 831 tonnes de coton graine³.

¹Voire annexe V, tableau n° (16).

²STEVELINCK (W), Le développement du coton dans la zone Moyen Kébbi, Logone et Moyen Chari, *Marchés coloniaux du monde*, n° 399, juillet 1953, pp 1947-1949, C.A.O.M., P. 408.

³*Ibid.*

Carte indiquant les zones de privilège de sociétés cotonnières et l'extension de la zone cotonnière au Tchad¹

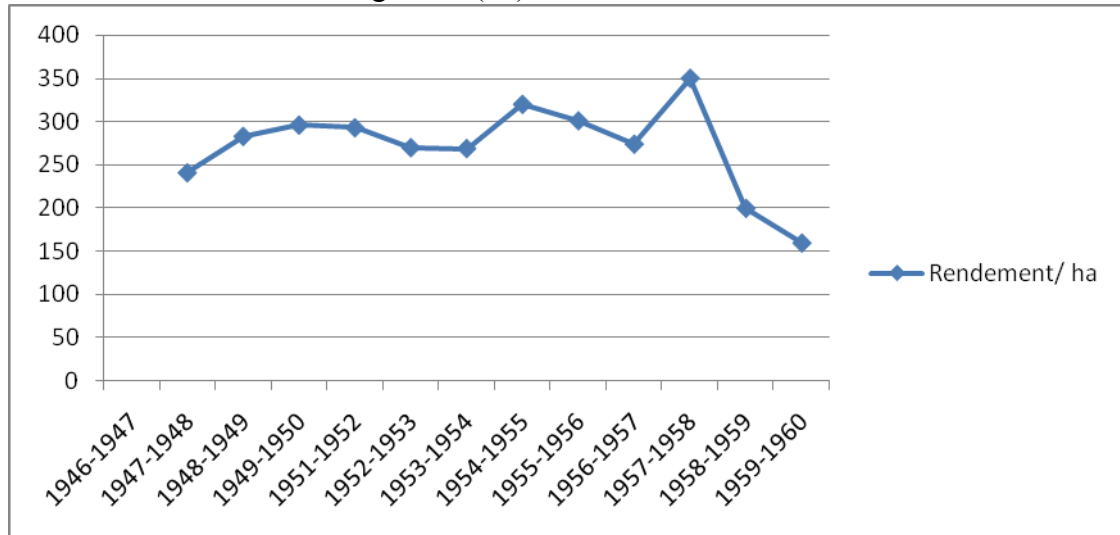


Cette forte progression des tonnages amorcée à partir de cette campagne cotonnière tient d'abord à l'amélioration de rendement par hectare grâce à une large diffusion des variétés du coton adaptées à chaque zone cotonnière du Tchad et aussi à un encadrement mieux organisé. La substitution des anciennes variétés par les nouvelles avait été faite progressivement sur toute l'étendue de la zone cotonnière ; elle fut complète à partir de la campagne 1956-1957. En effet, il y eut d'abord l'amélioration de la variété *Allen*, dans les stations de Tikem et Bébédjia de l'I.R.C.T, puis la mise au point de trois nouvelles variétés, dont chacune s'adaptait à une zone particulière : A/50 T, A/58 151 et A/150. Cette dernière variété s'accommodait parfaitement des conditions climatiques du Sud du bassin de Logone, la A/ 58 151 était adaptée au climat du Mayo-Kébbi, tandis que la A/50 T donnait ses

¹Les usines d'égrenage du coton en AEF, *Economique et financier*, avril 1959, C.A.O.M., P. 10001.

meilleurs rendement dans le Nord du bassin¹. Cette ultime étape dans l'amélioration des variétés avait dopé le rendement par hectare et entraîné une augmentation sensible des tonnages². La graphique ci-après nous permet de mesurer l'impact de l'amélioration variétale du coton sur l'augmentation des tonnages :

Figure n° (23) : Rendement / ha³



Source : Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Economie et plan de développement*, octobre 1960. p. 11.

À première vue, cette figure laisse apparaître une forte variation de rendement par hectare d'une année à l'autre. L'irrégularité de rendement tient aux facteurs d'ordre humain et climatique. En fait, pour que le rendement soit satisfaisant, il fallait qu'il ait une conjonction parfaite entre ces deux facteurs. Cela nécessitait d'abord un respect des conditions culturales (date de semis, sarclage et entretien du champ), donc une discipline stricte des planteurs pour se conformer aux normes culturales définies par le service technique, et ensuite une bonne pluviométrie. Lorsque toutes ces conditions se réunissaient durant une campagne, les variétés sélectionnées donnaient un rendement supérieur.

De ce fait, en 1954, grâce à une bonne pluviométrie, le rendement par hectare fut de 320 Kilogrammes. Cette année-là, la production cotonnière du Tchad atteignit 71 300 tonnes, mais après une série de baisses successives de rendement par hectare dans les deux années suivantes à hauteur de 6% en 1955 et de 14% en 1956, la

¹ Jean CABOT, *Op. cit.*, *Annales de Géographie*, Année 1957, Volume 66, Numéro 358p. 499 – 508.

² Abdoulaye DJONOUA, *Perspectives économiques de la République du Tchad*, Ecole coloniale de la France d'Outre-mer, Mémoire, Paris 1958-1959, Mémoires originaux FM 3ecol 139, C.A.O.M.

³ Voir annexe V, tableau n° (15).

production fléchit aussi consécutivement de 2% et de 10% par rapport aux tonnages de 1954, alors que dans le même intervalle les superficies cultivées augmentaient de 4%. Dans le même ordre d'idée, en 1957, le rendement par hectare atteignit 350 Kilogrammes, et corrélativement à ce rendement exceptionnel, les planteurs tchadiens produisirent 80 400 tonnes, soit un bond de 27% par rapport à la campagne précédente, et cela en dépit d'un léger recul de 0,43% des surfaces cultivées par rapport à celles de 1956. Cette production inédite dans les territoires d'Outre-Mer français était supérieure de 115% à celle de l'Oubangui-Chari qui avait produit 37 600 tonnes¹, et de 2985% de celle récoltée par le Soudan français qui s'élevait à 2 603 tonnes dans cette même année². Toutefois elle était très loin de celle produite en 1957 par l'Égypte, qui s'élevait à 8 827 000 cantars³, soit 396 579 tonnes⁴.

En mettant donc côte à côte le graphique de rendement par hectare et ceux de la production cotonnière, on peut constater aisément l'incidence de l'amélioration de la variété sélectionnée sur la production cotonnière, surtout en ce qui concerne, l'augmentation ou la baisse des tonnages. En outre, pour stimuler la production, l'I.R.C.T avait mis au point pendant cette période des traitements insecticides qui permettaient d'augmenter le rendement de 30% en moyenne ; l'épandage de 100 à 150 k/ha de sulfate d'ammoniaque a un effet du même ordre de grandeur⁵. En dépit de ces différentes améliorations, la production cotonnière était sujette à de fortes oscillations d'une année à l'autre. Les rapports coloniaux des années 1950 attribuaient cette irrégularité à l'indiscipline des planteurs qui se manifestait par l'abandon de champs en pleine campagne cotonnière ou à l'insuffisance de façon culturale qui n'avait pas permis aux sélections variétales d'épanouir leurs qualités⁶.

¹ Fond monétaire internationale, *Études générales sur les économies africaines*, 1968. B.D.I.C.

² Bakary SANOGO, *Le rôle des cultures commerciales dans l'évolution de société senoufo*, Université de Bordeaux III, thèse géographie juin 1988, p. 135.

³ Un cantar = 44,928 kg.

⁴ Mohamed Youssef EL-SARKI, *Le monoculture du coton en Égypte et le développement économique*, Université de Genève, Thèse n° 15, Librairie DROZ, 1964, p. 37.

⁵ RAPPORT, *Afrique équatoriale française, plan décennal de l'année 1947-1956, équipement et développement*, BDIC.

⁶ FIDES, l'A.E.F, *économique et sociale, 1947-1958*. p. 47.

2-3) Les répercussions de l'évolution politique sur production cotonnière

Après une hausse inégalée de la campagne 1957-1958, les récoltes des deux campagnes suivantes furent très mauvaises et la production cotonnière du Tchad chuta à un stade déconcertant. Elle passa de 80 400 tonnes en 1957-1958 à 65 910 tonnes en 1958-1959 puis à 40 000 tonnes en 1959-1960, soit deux baisses successives de 18% et de 50% par rapport à celle de 1957. Tandis que les planteurs du coton de l'Oubangui-Chari avaient récolté 43 600 tonnes en 1958, soit une hausse de 16% par rapport à leur production de 1957, mais leur production chuta de 11% durant la campagne de 1959-1960¹.

En fait, le quasi-effondrement de la production cotonnière tchadienne dans ces deux dernières années est à imputer aux circonstances atmosphériques défavorables, à un étalement des travaux agricoles (semis trop tardifs ou non faits en temps voulu) et aussi aux difficultés d'ordre interne au Tchad². Celles-ci découlaient essentiellement en effet, de l'évolution des institutions qui permit au pays d'accéder à son autonomie politique rendue possible par la loi du 23 juin 1956 dite « loi cadre pour le territoire d'Outre-Mer » qui instituait le suffrage universel et le collège unique. C'est dans son sillage que furent organisées le 31 mars 1957 les élections à la troisième assemblée territoriale du Tchad, comme partout d'ailleurs dans les territoires africains français. L'élection fut remportée par une coalition dite « Entente républicaine » qui regroupait le P.P.T.R .R.D.A, le Parti Socialiste Indépendant du Tchad (P.S.I.T.) de Ahmed Kotoko, l'Union Démocratique Indépendante du Tchad (U.D.I.T) de Jean Baptiste et de Rogué rejointe par une partie des membres de l'Action Sociale Tchadienne (l'A.S.T), l'avatar de l'U.D.T.

Au même moment, l'échiquier politique tchadien connut aussi une transformation car Ahmed Koulamallah, président du Parti Socialiste du Tchad, décida d'intégrer son parti dans le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A.) un mois après sa création à Dakar, lors d'une assemblée générale le 11 février 1957, et de ce fait, il créa dans la foulée une section locale du M.S.A. Un an plus tard, c'est-à-dire le 2 juin 1958, le Général de Gaulle revint au pouvoir dans un gouvernement de

¹Fond monétaire international, *Etudes générales sur les économies africaines*, 1968. B.D.I.C.

² Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Economie et plan de développement*, octobre 1960. p. 10.

transition, chargé de la liquidation du régime et de la préparation de la nouvelle constitution française¹. Le projet de cette nouvelle constitution offrit aux territoires d'Outre-Mer un droit d'option entre trois statuts : la départementalisation, le statu quo et une association fédérale avec autonomie politique interne et partage de compétence. Le 28 septembre 1958, le Tchad fut consulté comme les autres territoires et il opta pour l'adhésion à la Communauté car tous les partis politiques s'étaient prononcés en faveur du « oui ». Le Tchad acquérait ainsi le statut d'Etat membre de la Communauté².

La constitution de celle-ci promulguée le 4 octobre 1958 avait défini cette nouvelle entité comme un ensemble d'Etats autonomes, mais la citoyenneté, cependant, était unique. Elle mettait en place un fédéralisme évolutif accordant à ses membres un droit à l'indépendance. C'est dans ce sillage que le 28 novembre 1958, la République du Tchad fut proclamée. Le 11 août 1960, le Tchad devint un Etat indépendant³ Cette évolution rapide des institutions durant cette période avait été émaillée par une instabilité politique chronique car en deux ans le Tchad avait connu quatre gouvernements. L'exacerbation des dissensions politiques avait atteint son paroxysme lorsque le 11 février 1959 le gouvernement de Lisette fut débarqué par l'Assemblée législative constituante suite de la motion de défiance de Jean-Baptiste et Koulamallah. Par ce jeu parlementaire, Saholba étant président de ladite Assemblée fut chargé de former un nouveau gouvernement.

En effet, devant la dégradation de climat politique les élus du Sud avaient adressé en date du 3 mars 1959, un premier télégramme au général de Gaulle président de la Communauté, dans lequel, ils attirèrent son attention sur les conséquences de l'intrigue menée par Paris, et, dans les couloirs de l'Assemblée législative du Tchad, fomentée par les éléments métropolitains réactionnaires et par des notables féodaux de régions du Nord. Cette manœuvre avait provoqué une des crises politiques les plus graves du Tchad car la plupart des députés du P.P.T s'étaient retirés vers leurs fiefs dans le Sud et boycottèrent le gouvernement. De là, ils rédigèrent une seconde motion, dans laquelle ils voulurent se séparer de la

¹ Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, p.110, 120.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

République du Tchad et créer dans les régions de Logone, Moyen-Chari et Mayo-Kébbi un Etat autonome membre de la Communauté. Comme conséquence par ricochet de ces crises successives, la production du coton Tchad avait diminué de façon déconcertante comme nous avons souligné précédemment. En effet, la chute vertigineuse de la récolte de la campagne 1959-1960 correspondait à la période de retranchement des élus du Sud dans les zones cotonnières.

Il fallut l'intervention de la Métropole et un nouveau jeu d'alliance entre le M.S.A et le P.P.T pour désamorcer la crise et éviter la désagrégation du pays¹. Ce dénouement avait débouché sur une formation de gouvernement d'union nationale le 12 mars 1959 regroupant tous les leaders politique de l'époque hormis Jean-Baptiste. Le chef du M.S.A, Ahmed Koulamallah, fut chargé de former le nouveau gouvernement, mais celui-ci ne resta aux commandes que 12 jours seulement. En effet, le 24 mars 1959, le leader de l'U.D.I.T., Jean-Baptiste parvint à renverser ce gouvernement en utilisant l'aversion profonde des députés du P.P.T contre Koulamallah. Dès lors, le secrétaire général du P.P.T., François Tombalbaye fut chargé de former le quatrième gouvernement provisoire de l'union. Deux mois plus tard, son parti remporta largement l'élection législative du 31 mai de la même année qui mit fin à l'instabilité politique. Il se mit à l'organisation politique, administrative et économique du pays et le conduisit à l'indépendance le 11 août 1960².

L'évolution politique de l'après-guerre avait permis sans doute l'émergence d'une conscience revendicative au sein des planteurs du coton qui peu à peu parvinrent à se libérer du carcan disciplinaire qui les poussait à la culture du coton. Ceux-ci étaient sensibles à la propagande électoraliste anti-coton prêchée par des partisans du P.P.T dans les zones cotonnières. En effet, leurs discours revêtaient des revendications d'ordre réaliste et aussi d'une démagogie simpliste, car elles étaient axées sur la valorisation des prix du coton, la dénonciation de la méthode d'exploitation et même la suppression de sa production³. Les planteurs du coton qui étaient depuis longtemps sous la coupe de chefs locaux transmettant avec zèle l'ordre colonial se virent grisés par cette nouvelle ère de liberté, et par conséquent ils

¹Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, p.135.

²*Ibid.*

³*Ibid.*

devinrent peu enclins au respect de normes culturelles qui conditionnent la réussite d'une campagne cotonnière. Ce nouveau comportement de planteurs joint à une mauvaise pluviométrie fut une des causes de la baisse de la production dans la plupart de cas.

Il faut noter que le processus de décolonisation entamé à la fin de la seconde guerre mondiale avait entraîné la disparition de travail obligatoire et de certaines lois contraignantes. De ce fait, on assiste dès 1954-1955, à un désintérêt d'un certain nombre de planteurs pour la culture du coton, cette désaffection des planteurs était plus importante en Oubangui qu'au Tchad, car la monoculture du coton avait été remise en question en Oubangui-Chari. Cela s'inscrivait dans le cadre d'une politique de diversification des ressources du territoire destinée à apporter aux paysans individuellement « la sécurité accrue » de la polyculture. Quant au Tchad, on paraissait s'orienter vers une spécialisation agricole par grande unité géographique qui laissait au coton l'essentiel de son domaine¹.

Outre l'importance des investissements consentis au développement du coton, la prépondérance de la production cotonnière du Tchad tient aussi à la pondération dans le discours du P.P.T au milieu des années cinquante envers la culture du coton. Celui-ci en accédant au pouvoir devint lui-même le promoteur de cette culture car les recettes qu'elle procurait constituaient l'ossature budgétaire de la jeune République dont il avait la charge. Dès lors, la nouvelle autorité réactiva l'antique procédé basé sur la sanction pour stimuler la production. Ainsi, dans son programme de salut économique proposé en séance de l'Assemblée nationale du Tchad en date du 8 avril 1960, le vice premier ministre, Gabriel Lisette avait mis l'accent sur le respect des méthodes culturelles. À cet effet, un délit d'abandon du champ de coton fut inscrit dans le décret du 27 avril 1960, qui rendait obligatoire l'arrachage et le brûlage des vieux cotonniers, sous peine d'amendes ou de peines de prison².

Cette mesure jointe sans doute à une excellente pluviométrie eut pour conséquence une récolte exceptionnelle durant la campagne cotonnière de 1960-

¹Gilles SAUTTER, *Op. cit.*, p. 74.

² Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Economie et plan de développement*, octobre 1960. p. 11.

1961, pendant laquelle, la production tchadienne en coton graine avait atteint 98. 021 tonnes, soit une hausse spectaculaire de 147% par rapport à celle de la campagne précédente et de 19% de celle réalisée à la veille de l'accession du Tchad à son autonomie politique en 1957. Elle représentait aussi une hausse de 201% de la production de la République Centrafricaine durant la même campagne cotonnière¹. En dépit de l'instabilité des institutions nées de l'évolution politique qui entraîna dans certains moments une baisse de la production cotonnière, elle permit toutefois par ses revendications économiques et sociales de hâter le développement de la culture du coton par des moyens beaucoup plus humains tels que l'encadrement technique, l'amélioration des conditions de transport et la valorisation des prix du coton.

3) L'évolution de méthode de la production cotonnière et la régulation de son prix :

3-1) Les seigneurs du coton face au développement de l'encadrement technique

L'administration coloniale avait longtemps misé sur l'efficacité d'encadrement de la culture du coton par des chefs traditionnels et les *boys* coton en dépit de l'évolution politique. En effet, on voyait le système des cordes basé sur un encadrement serré et brutal de planteurs du coton comme étant le seul moyen qui permettait d'entretenir le zèle du chef pour réaliser la prévision de la production annuelle demandée par l'administration. Ceux-ci en s'appuyant sur les autorités coloniales, devinrent une des colonnes vertébrales de la production cotonnière et grâce à une large latitude d'action dont ils disposaient à cet effet, certains chefs poussèrent à l'extrême ce mode cultural à leur avantage en multipliant des cordes et en réquisitionnant leurs sujets. A cet effet, on signale que même des fillettes avaient été enlevées et envoyées pour travailler aux champs cotonniers et vivriers du chef, cette pratique proliféra dans la région du Logone, où un important chef de canton du Bébédjia du district du Doba avait été destitué en 1949 après avoir livré à la séquestration des fillettes et aux cultures forcées des villageois pour son compte².

¹ Fond monétaire internationale, *Etudes générales sur les économies africaines*, 1968. B.D.I.C.

²Jacques LE CORNEC, *Op. cit.*, p.94.

Malgré l'abus de ce système et ses conséquences, révoltes de paysan et lynchages de chefs, la pratique des cordes survécut jusqu'au milieu des années cinquante. Sa persistance s'explique en effet, par la conjonction des intérêts de l'administration et de ceux des chefs. En effet, la première voyait dans ce système basé sur un encadrement autoritaire du chef une panacée contre l'indiscipline des planteurs, et aussi un moyen d'assurer une production régulière et une augmentation permanente des tonnages du coton. Tandis que le second, en multipliant ses cordes, accroissait ses productions qui lui permettaient de tirer d'énormes bénéfices car la rétribution et les prix d'intéressement étaient proportionnels aux quantités des tonnages obtenus. À titre d'exemple, les revenus générés par les cordes des chefs traditionnels du Logone (chefs de canton, chef de village et chef de terre) en 1954 s'élevaient à 5, 6% environ du montant régional des achats de coton : 679 millions de francs CFA ; ce pourcentage atteignait 7, 1% dans le district de Moundou. Dans cette même région, une enquête menée en 1954 avait démontré que 90% des cultures cotonnières du canton de Déli, revenaient au chef Miadoum et au groupe dont il s'était entouré¹.

Il fallait attendre 1955 pour que le système des cordes soit supprimé devant la contestation grandissante de la masse paysanne qui avait trouvé dans l'évolution politique que nous avons soulignée précédemment un soutien légal pour remettre en cause ce mode d'exploitation. Dans le sillage de son abrogation, la plupart des grands « seigneurs du coton » avaient été emprisonnés ou révoqués par l'administration coloniale². En agissant ainsi, elle voulait, nous semble-t-il, enlever à la culture du coton tout caractère obligatoire et l'orienter vers une nouvelle dynamique de la production basée sur l'encadrement technique mettant les paysans au centre de la production cotonnière et non des sujets corvéables à la merci du chef.

Pourtant, c'est au plus fort moment de la crise liée à l'encadrement brutal que l'administration s'était déjà mise à développer l'encadrement technique dans toute la confédération en multipliant d'abord des fermes expérimentales, des stations pour le développement du coton et ensuite parallèlement une école d'agriculture fut instituée d'abord dans chacun de territoire de l'Oubangui-Chari, du Congo et du Gabon, puis

¹Fond monétaire international, *Etudes générales sur les économies africaines*, 1968. B.D.I.C.

²Pierre HUGOT, *Op. cit.*, p. 144.

au Tchad, où sa création ne fut décidée qu'en 1948 à proximité de la station du Ba-lli. Ce voisinage était censé faciliter la formation des élèves en associant ces deux organismes¹. La création tardive de cette école au Tchad était due nous semble-t-il au retard de l'enseignement colonial dans le pays. En effet, en 1950, on comptait 7 670 élèves parmi lesquels 370 filles dans l'enseignement primaire du Tchad, tandis que l'enseignement secondaire et technique était quasi inexistant. Cependant dans le reste de l'A.E.F., l'indice de scolarité était beaucoup plus élevé qu'au Tchad grâce à l'action des missions catholiques et protestantes².

3-2) L'impact de l'encadrement technique sur la production

En fait, l'organisation méthodique de l'encadrement de la production cotonnière avait été mise au point en 1949, elle correspondait aux principes exposés par le groupe de travail pour le développement rural du département de la France d'Outre-mer. Schématiquement elle se représentait ainsi :

| Encadrement | Zone d'action |
|---|---------------------------------|
| Chefferie de service | Territoire |
| Secteur agricole | Région |
| Secteur action rurale | District |
| Secteur assistance technique | Groupe de cantons et paysannats |
| Poste d'assistance technique rapprochée | Groupe de villages |

A noter que le secteur agricole était confié à un ingénieur qualifié qui était en fait le conseiller technique et qui assistait ce dernier dans l'élaboration des programmes régionaux de production, le contrôle d'exécution de celles-ci et le contrôle du personnel de propagande et des organismes de soutien technique de sa zone, dans la coordination des opérations des secteurs d'action rurale et la répartition des moyens collectifs régionaux mis à leur disposition. Il assurait en outre la diffusion des semences nécessaires au lancement ou au maintien de la production. Le secteur d'action rurale correspondait à l'unité géographique constituée par le district. Le chef de celui-ci en était l'animateur, disposant des moyens d'intervention directe : encadrement, société de prévoyance et magasins. Quant au secteur

¹A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

²L'AEF, Les réalisations sociales des deux premiers plans au Tchad, *Economique et financier*, n° 13, novembre 1958, pp 49-52, C.A.O.M., P. 10001.

d'assistance technique qui groupait plusieurs cantons dont les habitants appartenaient à une ethnie homogène, il était confié, sous l'autorité du chef de district, au conducteur d'agriculture européen ou africain. Tandis que le poste d'assistance technique rapprochée ne regroupant que quelques villages était sous la responsabilité d'un agent de culture ou d'un moniteur agricole parfois assisté de plusieurs aides de culture¹.

Malgré le faible taux de la scolarisation du territoire du Tchad, la situation numérique de l'encadrement au cours des années cinquante était égale ou supérieure à celle du reste de l'A.E.F grâce à un recrutement extra-local. Ainsi en 1955, le Tchad comptait 29 cadres généraux et assimilés, 78 cadres supérieurs et assimilés, 64 cadres locaux et assimilés et aucun aide de culture. Dans la même année, on dénombrait en Oubangui-Chari 31 cadres généraux et assimilés, 62 cadres supérieurs et assimilés, 167 cadres locaux et assimilés et 142 aides de culture². Le nombre assez intéressant de ces deux dernières catégories en Oubangui s'explique d'abord par la densité de l'indice de la scolarité qui permettait un recrutement local, et ensuite par le développement d'autres cultures d'exportation comme le café et le palmier qui exigeaient aussi un encadrement technique adéquat.

Dans la même période cependant, on ne pouvait dénombrer que 76 agents techniciens agricoles toutes catégories confondues pour le Gabon et 105 pour le Moyen-Congo. Ceci était dû à l'absence, dans ces deux territoires, d'une grande production agricole comme celle du Tchad ou de l'Oubangui. Outre la culture du coton, l'encadrement technique agricole au Tchad intervenait aussi dans le développement rizicole et arachidier, que nous allons évoquer dans le chapitre suivant. Le bilan de cet encadrement se traduisait approximativement dans toute la confédération par un agent européen pour 14. 000 planteurs et un agent africain pour 7 000 planteurs³. Cependant, au Tchad, la densité de l'encadrement qui était en 1954 d'un agent technique pour 10. 000 planteurs avait été portée à un agent pour 8. 000

¹Gouvernement général de l'A.E.F, *Doctrines et bilans de la modernisation rurale en A.E.F, juillet, 1956*, B.D.I.C., O pièce 51035.

² *Ibid.*

³Gouverneur du territoire du Tchad, *Action rurale dans les territoires d'Outre-Mer*, lettre au Gouverneur Général de l'A.E.F., Fort-Lamy, le 31 décembre 1955. CEFOD-TCHAD.

planteurs soit pour 4. 000 hectares au maximum à la fin de 1950¹. À noter que jusqu'à l'Indépendance, tout le personnel d'encadrement, ingénieurs, conducteurs était constitué uniquement d'Européens. Plus tard, des moniteurs tchadiens furent recrutés au niveau du Certificat d'Etudes et formés à leur tâche par l'Ecole d'Agriculture du Ba-Illi².

Pour apprécier donc l'exemple de l'efficacité de ce dispositif, il suffit de comparer les résultats des campagnes cotonnières du Tchad et de l'Oubangui sur plusieurs années à l'importance de l'encadrement en tenant compte cependant de l'intervention progressive de variétés à plus haut rendement, des variations climatiques annuelles et aussi de l'évolution politique interne de chaque pays :

Tableau n°(9) : Comparaison de nombre de conducteurs entre le Tchad et l'Oubangui-Chari

| CAMPAGNES | Tchad | | Oubangui-Chari | |
|-----------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Nombre de conducteurs | Production en tonnes | Nombre de conducteurs | Production en tonnes |
| 1950-1951 | 19 | 40. 917 | 13 | 26. 862 |
| 1951-1952 | 41 | 60. 832 | 25 | 41. 304 |
| 1952-1953 | 34 | 57. 378 | 18 | 29. 702 |
| 1953-1954 | 36 | 57. 937 | 23 | 40. 264 |
| 1954-1955 | 39 | 71. 303 | 26 | 43. 252 |

Source : Gouvernement général de l'A.E.F, *Doctrines et bilans de la modernisation rurale en A.E.F, juillet, 1956*, B.D.I.C., O pièce 51035.

Il semble donc qu'il y ait une forte corrélation entre l'augmentation des effectifs de propagande agricole et le développement de la production cotonnière ; toutefois elle est proportionnelle à la nature de la production et aussi aux investissements consentis dans ce domaine. Ainsi la densité de l'encadrement technique dans la zone cotonnière du Tchad pouvait être recherchée dans l'importance du fonds destiné au développement de la culture d'exportation en A.E.F dans le cadre de la mise en œuvre de deux plans quadriennaux que nous avons évoqués précédemment.

¹ *Ibid.*

² Jean CABBOT, *Op. cit.*, 1965, p. 178.

3-3) la régulation des prix d'achat du coton

Étant donné que le prix du coton dans le marché mondial était sujet à des fortes oscillations du fait de la surproduction, de la forte demande du marché ou bien de la crise politique internationale et que les producteurs du coton ne pouvaient supporter cette fluctuation, surtout en cas d'effondrement des cours, l'administration coloniale créa, dès 1946, une Caisse de Soutien des prix du coton. Celle-ci, outre le développement de la culture du coton en A.E.F. comme nous avons indiqué plus haut, devait veiller à la régulation des prix du coton et assurer aux paysans un taux fixe en dépit de fluctuation des prix mondiaux¹. Sa création en effet coïncida avec le boom du coton dans le marché mondial qui était stimulé par la forte demande du coton à la fin de la seconde guerre mondiale, et surtout par la guerre de Corée². Par voie de conséquence, les cours étaient restés fermes jusqu'en 1952. Parallèlement à cette période de prospérité, le prix d'achat de coton graine aux producteurs du Tchad avait été augmenté successivement.

¹ Il faut noter donc qu'au titre d'exemple quand le prix d'achat aux producteurs est de 20 francs CFA le kg, graine, le prix F.O.B. est de 90 francs CFA, c'est à dire le prix de revient rendu au port de Pointe-Noire; le prix C.I.F est de 125 francs, c'est le prix du coton-fibre rendu au Havre; le prix de vente 300 francs, c'est le prix de vente sur le marché mondial. Selon A. KOTOKO, l'argent de la Caisse de Soutien vient de 80% de la différence du prix de vente et du prix C.I.F, soit 140 francs CFA le kg reviennent à la Caisse. Quant il y a baisse sur le marché mondial, cette somme sert à compléter le prix d'achat aux producteurs.

² STEVELINCK (W), Le développement du coton dans la zone Moyen-Kébbi, Logone et Moyen Chari, *Marchés coloniaux du monde*, n° 399, juillet 1953, pp 1947-1949, C.A.O.M., p. 408.

Tableau n°(9) : L'évolution des prix du coton Tchad de 1945 à 1961

| Campagnes Années | Prix d'achat Coton de graines F (C. F. A.) | Taux de conversion du franc C.F.A. en en franc métropolitain et en dollars |
|---------------------|--|---|
| 1945-1946 | 3,00 | 1 fr CFA= 1. 70 fr métr. 1 dollar =70 fr CFA |
| 1946-1947 | 4,00 | |
| 1947-1948 | 5,00 | |
| 1948-1949 | 12,00 | 1 fr CFA= 1. 76 fr Métr. 1 dollar = 126 fr CFA |
| 1949-1950 | 12,00 | |
| 1950-1951 | 16,00 | 1 fr CFA= 2 fr métr. 1 dollar = 136, 50 fr CFA |
| 1951-1952 | 25,00 | |
| 1952-1953 | 25,00 | |
| 1953-1954 | 25/20 (24,32) | |
| 1954-1954 | 24/20 (23,49) | |
| 1955-1956 | 24/20 (23,52) | |
| 1956-1957 | 24/20 (23,57) | |
| 1957-1958 | 26/20 | |
| 1958-1959 | 26/20 | |
| 1959-1960 | 26/20 | |

Source : Jean LHUILLIER, Tchad 1900-1950, *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C. A.O.M, p. 213.

On note donc en apparence une hausse substantielle des prix du coton, il est passé en effet de 3 F en 1945 à 25 francs CFA en 1951, soit une augmentation de 733% en sept ans. La caisse avait donc pu prévoir des ristournes importantes¹ et consacrer ses réserves aux financements de travaux de tous ordres, surtout pour l'amélioration des conditions culturelles du coton au Tchad et en Oubangui-Chari (recherche, encadrement, routes et pistes cotonnières, aide aux coopératives et prime à l'ensemencement)². Mais, à partir de 1953, la dynamique du relèvement régulier de prix d'achat aux producteurs amorcé depuis la fin de la seconde guerre mondiale avait été cassée par l'effondrement des cours du coton sur le marché mondial à cause d'une part, de l'inflation de 1951 en Métropole qui avait freiné le développement des ventes de coton, puis de l'arrêt de la hausse des cours internationaux qui avait entraîné la crise de 1952 et la chute des prix des gros³ et enfin, de la cessation en 1953 des hostilités en Corée. Depuis lors, les prix d'achat aux producteurs étaient offerts suivant la qualité de la production, les cultivateurs percevaient ainsi une

¹ Voir tableau n° :

² GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F, *Op. cit.*, B.D.I.C., O pièce 51035.

³ François CHAPRONNIER, *La crise de l'industrie cotonnière française*, Génin, Paris, 1959, p. 359.

somme différente de 20 francs CFA le kg pour le coton jaune et 25 francs CFA le kg pour le blanc particulièrement¹.

Cette nouvelle tarification appliquée au Tchad pendant cette période était déterminée par le prix de vente sur les marchés du Havre. En fait, lorsque le coton Allen cultivé au Tchad était de première qualité, il bénéficiait d'une bonification de 200 points sur les marchés du Havre, soit environs 7, 60 francs CFA au kilo ; s'il était de deuxième qualité, il subissait une réduction de 300 points, soit une diminution de 10, 40 francs CFA au kilo. Cependant, dans cette période, la proportion de la deuxième qualité semble avoir été la plus forte dans la production tchadienne. Ainsi, les prix d'achat du coton connurent entre 1953 et 1960 un avilissement à l'ordre de 2% en moyenne par rapport à 1952 du fait de la classification des prix par rapport à la qualité du coton. Cependant, les filatures insistaient davantage sur la régularité d'une qualité et l'homogénéité des lots que sur le premier, deuxième ou troisième choix, leur problème étant de régler leurs machines et déterminer leur fabrication en fonction de la qualité².

Devant l'effondrement des cours, la Caisse dut faire appel à l'aide métropolitaine, car le soutien du prix d'achat avait vidé les réserves de la Caisse de Soutien à cause de la chute des cours. L'assistance métropolitaine se manifesta par une intervention accrue et continue, qui se matérialisa par le concours du FIDES que nous avons souligné. En 1954, la Caisse de stabilisation des prix de l'A.E.F remplaça la Caisse de soutien, et, en novembre 1956, le fonds de soutien des textiles d'Outre-Mer fut créé, alimenté par une ristourne de 30% du montant de la taxe textile (elle-même alimentée par une taxe de 0, 70% sur tous les cotons importés)³.

La Caisse se consacra alors à la stabilisation des prix au niveau du producteur, en prélevant éventuellement lorsque les cours le permettaient, une partie des bénéfices sur les ventes du coton des sociétés cotonnières⁴. Le prix d'achat aux producteurs fut stabilisé entre 23 et 25 francs CFA le kg , malgré la chute des prix. Cela s'explique par le fait qu'une baisse de prix n'aurait pas été comprise par les

¹ GILLES Sautter, *Op. cit.*, p. 128.

² STEVELINCK (W), *Op. cit.*, pp 1947-1949, C.A.O.M., p. 408.

³ Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Op. cit.*, octobre 1960. p. 12

⁴ *Ibid.*

producteurs et aurait renforcé l'impopularité de la culture du coton : « il faut tenir compte des réactions psychologiques particulières que déclenche, chez un producteur non éduqué, et qui est plus sensible aux rapports d'intégrité entre lui-même et l'acheteur européen, l'annonce d'une baisse du prix d'achat de ses produits. Il se croit immédiatement victime d'une manœuvre et se comporte en conséquence »¹.

Il fallait donc stabiliser les prix d'achat pour éviter une désaffection de la culture du coton au sein des cultivateurs qui par ailleurs ne cessaient de contester ses conséquences. Les chiffres suivants nous donnent une idée du fonctionnement de la Caisse et de l'origine de ses fonds. En effet, la Caisse soutenait l'ensemble de la production de l'A.E.F, mais essentiellement celle du Tchad et de l'Oubangui, où elle devait promouvoir tous les secteurs de la production cotonnière. Le tableau ci-après nous permet de mesurer son rôle dans la stabilisation des prix en reversant un complément de prix d'achat aux planteurs et aux sociétés conventionnées :

Tableau n°10 : Dépenses au titre de complément des prix d'achat

| Années | Prix d'achat garantis moyens toutes qualités | Prix d'achat conventionnel | Tonnage AEF | Dépense totale A.E.F (millions CFA) |
|-----------|--|----------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 1955-1956 | 23, 50 | 18, 47 | 110. 935 | 555 CFA |
| 1956-1957 | 23, 50 | 16, 95 | 101. 057 | 561 CFA |
| 1957-1958 | 25, 40 | 19, 21 | 118. 155 | 730 CFA |
| 1958-1959 | 25, 40 | 22,86 | 109. 589 | 220 CFA |
| 1959-1960 | 25, 40 | 17, 50 | 70. 000 | 553 CFA |

Source : Secrétaire d'état aux relations avec les états de communauté, *République du Tchad, économie et plan de développement*, BDIC, octobre, 1960.

Ce tableau laisse apparaître une stabilisation des prix d'achat du coton. On constate aussi, à première vue, qu'en cas de baisse de tonnage, les dépenses de la Caisse augmentent, comme en 1956-1957 et 1959-1960. Les compléments de prix d'achat s'élèvent respectivement à 6,55 et 7,90 francs CFA par kg. Entre 1955 et 1959, l'aide métropolitaine pour le complément du prix d'achat s'élève à 2,7

¹GILLES Sautter, *Op. cit.*, p. 129.

milliards de francs CFA¹. C'est pourquoi, lors de signature de convention en 1960, les principales dispositions ont porté sur la rémunération de la société conventionnée et sur le partage des bénéfices et déficits entre elle et la Caisse de Stabilisation des prix du coton. Nous nous arrêtons sur les essentielles dispositions financières de la convention²:

1° Seul entre en ligne de compte pour le calcul du prix de revient de la société un prix d'achat du coton-graine dit « conventionnel » ou « contractuel » basé sur le prix effectif de réalisation de la récolte considérée. Si le prix d'achat réel au producteur est supérieur à ce prix contractuel, la Caisse de Stabilisation rembourse la différence à la société cotonnière. Si, par contre, le prix d'achat réel au producteur était inférieur au prix conventionnel, la différence serait à la charge de la Société. Il faut noter que cette clause avait pour but de garantir un prix d'achat constant au producteur ;

2° Quel que soit le résultat des ventes d'une campagne donnée, la société cotonnière a droit à une commission d'exportateur vendeur fixée en pourcentage du prix de réalisation au stade FOB. Mais ce pourcentage étant inversement proportionnel au volume de la récolte, il en résulte que cette partie de rémunération de la société reste constante, quels que soient les aléas de la production ;

3° La différence entre le prix de la réalisation de la récolte et le prix de revient global (y compris la commission d'exportateur vendeur) constitue le bénéfice qui est partagé entre la Caisse de stabilisation et la société, les pourcentages respectifs revenant à une et à l'autre variant en fonction de l'importance de la récolte.

Cependant, si le résultat des ventes, au lieu de laisser prévoir un bénéfice, faisait apparaître un déficit, celui-ci était également partagé entre la Caisse et la société. Ce mécanisme permettait en effet, à la Caisse de Stabilisation de faire des réserves en prévision des mauvaises années d'une part et de limiter les pertes de la société lorsque l'on assistait à une brutale chute de cours³.

¹ Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Op. cit.*, octobre 1960. p. 13.

² RAPPORT, *Le coton au Tchad*, p. 4.

³ RAPPORT, *Le coton au Tchad*, p. 5.

Tableau n°11 : Participation de la Caisse en millions de francs CFA

| Année | Aux bénéfices sur vente | Année | Aux déficits sur vente |
|-----------|-------------------------|-----------|------------------------|
| 1954-1955 | 185 | 1954-1955 | 130 |
| 1955-1956 | 64 | 1955-1956 | 59 |
| 1956-1957 | 145 | 1956-1957 | 4,7 |
| 1957-1958 | 1 138 | 1957-1958 | 206 |

Source : Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, octobre 1960. p. 9.

Quoi qu'il en soit, les sociétés cotonnières et des intermédiaires gagnaient davantage que le producteur. En effet, la marge entre le prix d'achat aux producteurs et celui de vente à Havre est assez énorme. Si on mettait côte à côte la participation de la Caisse de Stabilisation aux bénéfices sur vente et aux déficits sur vente sur plusieurs années, on constate que les recettes étaient toujours supérieures aux dépenses.

3-4) La politique de l'intéressement à la production face à la crise cotonnière

La Caisse de Stabilisation, outre son rôle de régularisations de cours, assurait également le paiement annuel d'une prime à l'ensemencement et la mise en œuvre de crédits productivité destinés à améliorer le rendement à l'hectare. En effet, la prime à l'ensemencement était payée à raison de 900 francs CFA par hectare à condition de respecter une date limite fixée chaque année par le Gouvernement¹. Il semble que cette mesure avait pour but d'encourager les semis précoces qui sont une des conditions d'un bon rendement des plantations. De la sorte que la base moyenne primée dans les deux territoires était 350 000 hectares à 85% au tarif indiqué ci-dessus, soit 270 millions CFA par an².

¹ RAPPORT, *Le coton au Tchad*, p. 5.

² Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Op. cit.*, octobre 1960. p. 11.

Tableau n°12 : Sommes distribuées aux planteurs tchadiens (millions de francs CFA)

| Campagnes | Achat coton graine | Primes Ensemencement | Primes aux chefs | Total |
|-----------|-----------------------|-------------------------|---------------------|--------|
| 1955-1956 | 1. 638 | 165 | 21 | 1.824 |
| 1956-1957 | 1. 479 | 170 | 19 | 1. 668 |
| 1957-1958 | 2. 064 | 176 | 28 | 2. 268 |
| 1958-1959 | 1. 660 | 190 | 20 | 1.870 |

Source : Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, octobre 1960.

Toutefois, les revenus des paysans restaient toujours dérisoires, car un producteur en sus de ses récoltes de coton, et qui a perçu le complément de prix d'achat et la prime à l'ensemencement ne percevait qu'un revenu annuel moyen de l'ordre de 4 000 francs CFA¹. Dans le même ordre d'idée, il est intéressant d'analyser le revenu familial d'un planteur de coton du département du Logon en 1956, tel que l'a reconstitué Jean Cabot² :

Recette liée au coton

| | |
|--|-------|
| Sur un hectare, 260 kg de coton à 24 francs F..... | 6 400 |
| Prime à l'ensemencement (un à 900 F)..... | 900 |
| Total..... | 7 140 |

Dépenses autres qu'alimentation

| | |
|---|---------|
| Impôt numérique (1 personne)..... | 600 F |
| Cotisation SIP..... | 50 F |
| Habillement familial (2 pagnes, 2 chemises, 1 pantalon, short, 3 slips etc)..... | 3 500 F |
| Couverture | 700 F |
| Eclairage (lampe, pétrole)..... | 800 F |
| Cuvettes émaillées, ustensiles manufacturés..... | 500 F |
| Produits d'entretien..... | 500 F |
| Total..... | 6 000 F |

Ce tableau ne tient pas compte des récoltes du secteur vivrier qui, en principe, assuraient la soudure alimentaire. On constate que le paysan économise un peu plus de 1000 francs CFA, mais si on élargissait la dépense du paysan aux

¹*Ibid.*

² Jean CABOT, *Op. cit.*, p. , 1965, p. 325.

membres de sa famille (plusieurs femmes, des enfants) dont il a la charge, un producteur du coton aura du mal à subvenir à ses besoins. Cependant, on note que le revenu cotonnier permettait au paysan d'accéder à la société de consommation. Pour la colonisation, c'était l'un des aspects de l'économie de traite : ouvrir de nouveaux marchés de consommation pour les produits de la métropole et pour les paysans tchadiens, cela représentait peu de choses. L'autre aspect était plus florissant : fournir à la métropole une matière première à bas prix¹.

Mais l'effondrement des cours du coton à partir de 1952 avait mis à mal ce dernier aspect du pacte colonial. En effet, au cours des mois qui suivirent, la baisse des prix du coton avait continué dans des proportions alarmantes : pour la qualité *Allen*, les cours passèrent de 230 Fr C.F.A. au début de 1952 à 155 Fr. en février, puis remontèrent à 170 Fr. C.F.A. en octobre pour atteindre 137,50 en décembre. Une légère remontée se manifesta ensuite: au 1^{er} août 1953, la première qualité *Allen* valait 143 Fr. La qualité *Triumph* avait suivi exactement la même courbe ; elle était cotée à 135 Fr en 1954. Ces difficultés se trouvèrent aggravées par les caractères mêmes de la récolte : dans l'ensemble, elle fut médiocre. Par la quantité d'abord, puisqu'elle a atteint seulement 26.300 tonnes de coton-fibre contre 30.800 tonnes en 1952. Mais aussi par la qualité : on peut estimer qu'au Tchad les première et deuxième qualités représentaient 85% de la récolte après égrenage et 70% en Oubangui-Chari. Or, les autres qualités se vendaient de 15 à 50 Fr de moins au kg².

Au total, en face d'un prix de revient qui, droits de sortie compris, peut être évalué en moyenne à 165 Fr pour l'*Allen* et 158,70 pour le *Triumph*, le prix de vente moyen ne dépassait pas respectivement 142 et 130 Fr. La différence dut être comblée par la Caisse de Soutien qui se trouva complètement démunie pour aborder la campagne de l'année 1954 : d'ores et déjà, le paiement de la prime d'ensemencement n'avait pu être obtenu que par des avances de trésorerie. Dès lors, c'est tout le problème de la production de coton en A.E.F. qui était posé : la réduction massive du prix d'achat –qui devrait être ramené à 17 Fr pour assurer un équilibre normal – entraînerait une désaffection généralisée pour une culture déjà peu rémunératrice

¹ Christian BOUQUET, *Op. cit.*, p. 110.

² A.E.F., *Projet de budget général exercice 1954*, Rapport de présentation et exposé des motifs, C.A.O.M., F.I.D.E.S., carton 324.

pour le producteur ; le maintien du prix de 25 Fr. impliquait un apport massif pour la Caisse de Stabilisation et, là encore, le recours à la Métropole était devenu inéluctable¹.

En effet, le bilan de l'aide métropolitaine pour l'Oubangui-Chari et pour le Tchad se solda pour les années 1955 à 1960 à 4. 600 millions Fr. CFA. L'aide ainsi consentie avait bénéficié : d'une part, au producteur de coton qui avait perçu le complément de prix d'achat et la prime de l'ensemencement ; d'autre part, aux budgets locaux puisque les droits de sortie très élevés (à l'origine 38%, réduits en 1959 à 11%) étaient inclus dans les prix de revient FOB, diminuant ainsi la part revenant à la Caisse et par conséquent, le montant de l'aide et enfin à l'économie générale des pays producteurs puisque cette aide, en encourageant la production, donnait aux activités économiques annexes (transport), un soutien indirect². Le problème de rentabilité du coton amena l'administration coloniale à entreprendre le développement de nouvelles ressources naturelles à vocation commerciale afin de diversifier la production d'exportation de la colonie du Tchad.

¹ *Ibid.*

² Secrétaire d'état aux relations avec les états de communauté, *République du Tchad, économie et plan de développement*, B.D.I.C., octobre, 1960.

CHAPITRE XIII :

L'ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS VIVRIÈRE ET ANIMALE ET LEUR ORIENTATION VERS UNE PRODUCTION D'EXPORTATION

Avant la fin de la seconde guerre mondiale, l'économie traditionnelle proprement dite du Tchad qui était fondée sur la culture vivrière et l'élevage n'avait subi aucune transformation réelle. L'action coloniale se borna au contrôle de la production locale afin d'assurer la rentrée régulière des impôts et d'autres taxes. Mais après la fin de cette guerre, l'administration entreprit quelques travaux d'hydraulique pour les cultures et les activités pastorales dans des différentes régions du Tchad. Outre l'amélioration de l'alimentation locale à travers ces projets, l'intervention coloniale en faveur de ressources traditionnelles avait pour but la diversification de ressources d'exploitation commerciale.

1) La nouvelle politique de la production vivrière :

1-1) Tentative de conciliation de la culture vivrière et cotonnière

Jusqu'à la fin du dernier conflit mondial, l'A.E.F., pays à vocation essentiellement rurale, était pratiquement demeurée au stade du semi-nomadisme agricole traditionnel sauf dans les zones favorables à la culture cotonnière. En effet, jusqu'à cette période, le soutien du pouvoir colonial à l'agriculture vivrière était insignifiant, car l'accent avait été mis sur le développement de la culture d'exportation en général et celle du coton en particulier. Il fallait donc coûte que coûte l'imposer et la faire entrer dans les mœurs et dans les cycles culturels de la production traditionnelle de la population. Il découla donc de cette imposition une véritable « course à la surface¹ » entre la culture vivrière et la production cotonnière. Mais celle-ci s'engagea au détriment de la première qui ne bénéficiait en rien des

¹ Cité par GILLES Sautter, *Op, cit*, p. 70.

subventions publiques ou privées contrairement à la culture du coton. Ce délaissement de la production vivrière avait entraîné un déséquilibre alimentaire grave dans certains moments, qui se traduit par la persistance des disettes ou par des carences denrées alimentaires d'une année à une autre.

Pour parer à cette situation, la conférence de Brazzaville avait recommandé l'amélioration de la qualité de production agricole dans les territoires d'Outre-Mer. Cette recommandation trouva en effet sa première concrétisation dans le sillage de la mise en œuvre du premier plan quadriennal. Ainsi, en 1949, un programme de modernisation rurale avait été esquissé, mais ses objectifs ne furent définis que trois ans plus tard dans la circulaire du 20 octobre 1952 d'Haut-commissaire de l'A.E.F :

- Amélioration de la nutrition et de la situation démographique ;
- Accroissement des ressources et du niveau de vie ;
- Conservation et enrichissement du patrimoine foncier¹.

La mise en œuvre de cette politique générale fut conçue à la fois sous la forme d'une action de vulgarisation agricole d'ensemble impliquant la création d'un réseau de fermes pépinières de multiplication, le soutien technique de la production et l'accroissement de l'encadrement agricole. On assista dès lors à la création des centres de multiplication et à la diffusion des variétés de plantes vivrières et industrielles testées dans les stations expérimentales, ainsi qu'à l'expérimentation et à la mise au point des méthodes de conservation et d'amélioration du sol (lutte antiérosive, assolement et fumures...) et à la formation de cultivateurs avertis à partir de stagiaires issus du milieu rural². En associant les stations de recherche agronomique du Ba-Illi et du Boume à l'amélioration de la culture vivrière, l'administration semblait s'orienter vers une conciliation entre la production industrielle et les besoins nutritionnels de la population locale par le développement des denrées vivrières.

A cet effet, le budget fédéral, les budgets locaux ainsi que le F.I.D.E.S avaient alloué des fonds destinés essentiellement certes au développement de la production industrielle, mais aussi accessoirement à la culture vivrière. Ceci apparaît

¹GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F, *Op. cit.* p. 1.

² *Ibid.*

clairement dans la répartition de 306 672 200 francs CFA alloué par le F.I.D.E.S pour le soutien de la production au titre du premier plan quadriennal. La ventilation de ce financement entre les différents postes d'intervention s'établit comme suit en millions de CFA :

| | |
|------------------|---------------|
| Coton | 175. 500. 000 |
| Palmier à huile | 92.068.675 |
| Riz | 18. 068.675 |
| Culture vivrière | 10. 416. 144 |
| Caoutchouc | 8. 000.000 |
| Cacao | 2. 000.000 |

Source : A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

Ce tableau démontre le caractère subsidiaire du fond affecté à la culture du traditionnelle par rapport à la culture d'exportation du coton. Parallèlement à cette aide directe, une politique de l'assolement entre ces deux cultures avait été introduite dans les zones productrices du coton afin de concilier l'exigence de la culture africaine et à celle de la culture européenne. L'administration coloniale avait suggéré en effet une succession mil-coton-arachide, mais les cultivateurs ne l'avaient pas entendu ainsi, et c'est une rotation coton-mil-mil ou coton-mil, qui avait finalement triomphé¹.

Cette politique avait permis de préserver un équilibre alimentaire dans les régions productrices du coton, toutefois, il restait fragile là où la densité de population dépassait 20 à 30 habitants au kilomètre carré, comme dans une partie de Mayo-Kébbi et aussi dans certains cantons du Logon. À noter que tout le sol disponible dans ces régions avait reçu une affectation précise, les jachères étaient calculées au plus juste et toute place supplémentaire donnée au coton risquait d'empiéter sur l'alimentation². Ainsi dès 1947, une vaste étude de l'hydrographie et des sols avait été menée par la commission scientifique du Logone et Tchad sous l'impulsion du Haut-commissaire de l'A.E.F. Elle avait abouti à l'établissement d'un

¹ GILLES Sautter, *Op. cit.*, p. 69.

² Ibid.

programme hydraulique agricole pour une culture d'association riz et coton dans ces deux régions du Tchad¹.

En outre, un aménagement des polders au lac Tchad avait été réalisé par une série d'endiguements placés de façon à isoler des surfaces plus ou moins importantes enserrées dans un système de digues. Derrière ces endiguements et par la suite de l'évaporation, ce sol s'exonde progressivement, permettant la culture des céréales : maïs et blé. Ainsi les exploitants pouvaient faire trois cultures par an sur le même terrain : deux de maïs et une de blé. Cette technique avait permis de récupérer pour la culture quatre polders, d'une superficie totale de 1 270 hectares de terre fertile dont la production annuelle pouvait être estimée à 1 500 tonnes de maïs et 700 tonnes de blé. Aussi, un certain nombre de bras du Lac-Tchad de la région de Bol avaient été barrés et asséchés pour créer des polders. 4 000 hectares de terres cultivables avaient été ainsi récupérés, transformant ce district, traditionnellement importateur de produits vivriers, en fournisseur de blé pour Mao, Fort-Lamy, le Borkou et le Tibesti².

En même temps, d'autres expériences furent lancées un peu partout au Tchad comme l'opération d'hydraulique agricole dans la vallée du Logone et aussi l'aménagement du casier au Nord de Bongor, projet pour la réalisation duquel l'investissement du F.I.D.E.S entre 1948 et 1959 s'éleva à 800 millions de francs CFA³. Toutefois, l'essentiel de cette somme avait été destiné à la promotion de la culture rizicole et arachidière dont le développement permettait de diversifier la production d'exportation.

1-2) La vocation vivrière et commerciale du développement de la riziculture

Dans la plupart des régions du Tchad, le riz poussait à état sauvage et sa culture ou bien sa cueillette était restée quasiment accessoire dans la production vivrière traditionnelle. Cependant la première enquête agricole réalisée en 1931 sur tous les territoires du Tchad mentionne une récolte totale de 1 836 tonnes de riz qui

¹ A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

² *Ibid.*

³ Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Op. cit.*, octobre 1960. p. 22.

fut essentiellement produit dans la région de Bas-Chari avec 1 600 tonnes dont 1 100 tonnes avaient été exportées, suivie par le Mayo-Kébbi avec 200 tonnes consommées localement¹. C'est au cours de la seconde guerre mondiale que la culture du riz avait été encouragée par l'administration dans le but de ravitailler les centres urbains par l'intermédiaire de commerçants locaux.

Mais ce n'était qu'à la fin des années quarante que le pouvoir colonial avait mis sur pied un projet de développement de la riziculture en A.E.F pour améliorer l'alimentation de la population locale d'une part et diversifier la production agricole exportable d'autre part. C'est ainsi qu'il fut prévu d'y lancer dans le bassin du Logone et dans la cuvette centrale congolaise la riziculture, compte-tenu des possibilités d'irrigation dans ces régions. C'est dans ce but que fut créée primitivement la station de Boutouali, qui devait servir d'organisme pilote pour l'aménagement de vastes zones périodiquement inondées par les crues de la Sangha et de la Likouala. Cette première tentative de développement de la riziculture lancée à la fin des années quarante sans étude préalable sérieuse, dans une région presque inhabitée et d'accès excessivement difficile avait totalement échoué et puis avait été arrêtée en 1951².

C'est ainsi que l'opération fut portée essentiellement sur le bassin du Logone au Tchad, où le développement de la riziculture avait été entrepris par encadrement des riziculteurs, distribution des semences et d'outillage et petits aménagements de rizières. Pour ce faire le personnel européen et africain avait été mis en place dès 1949 dans les districts de Laï et Kélo et ils menèrent activement à cet effet une propagande poussée en faveur de la riziculture³. D'importants tonnages de riz blanc furent distribués et permirent d'obtenir en 1953 1 500 tonnes de paddy pour la commercialisation. Par ailleurs, plusieurs tonnes de riz de la variété Maroua blanc purent être cédées au territoire du Cameroun pour démarrer son programme rizicole⁴.

¹ Jean CABOT, *Op. cit.*, 1965, p. 191.

² A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324

³ SOLER (G), La riziculture au Tchad, *Tropique*, n° 372, 27 décembre 1952, pp 3304-3306, C.A.O.M., P. 20285.

⁴ A.E.F., *Op. cit.*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

On s'orienta vers la constitution de casiers de riziculture semi-intensive et intensive dans le bassin du Logone. D'importantes études avaient été poursuivies par le Bureau d'étude pour les équipements d'Outre-Mer dans les cadre du deuxième plan quadriennal du Tchad (1953-1957) qui avait consacré à cet effet 360 millions CFA pour l'aménagement de superficies suivantes dans la « Mésopotamie Tchadienne »: 170 000 hectares dans la région du Bongor ; 85 000 hectares dans la région de Laï et 85 000 hectares dans la région de Léré. Ces réalisations d'hydro-culture consistaient à protéger ces zones contre les crues du Logone, entreprendre leur assèchement et leur irrigation. Dans le cadre de ce même programme, une tranche de 260 millions CFA fut destinée à l'étude des possibilités et rentabilités de l'irrigation de coton et de la riziculture par l'exondation de surfaces importantes et l'extension sur des terres neuves des cultures cotonnières et des rizières¹.

Pour apprécier le degré de l'évolution de la production rizicole au Tchad, Il paraît nécessaire de signaler les activités du Paysannat du « Baha » installé à 20 kilomètres au Nord de Bongor, zone déterminée, dénommée « CASIER A ».

Tableau n°13 Les superficiesensemencées en 1957 ont été les suivantes :

| | |
|--|------------------------------|
| Canton de Katoua | 356 ha contre 280 ha en 1956 |
| Canton de Koumi | 20 ha contre 33 ha en 1956 |
| Villages Wadang | 20 ha contre 3 ha en 1956 |
| Rizières de Mogodi | 33 ha contre 33 ha en 1956 |
| Rizières de Wayanka | 55 ha contre 56 ha en 1956 |
| Rizières KoumiBaika | 41 ha contre 1 ha en 1956 |
| Soit un total de 525 ha contre 406 ha en 1956. | |

Il y avait dans ce secteur un progrès certain dû à la fois à l'intérêt que ces populations semblaient prendre à cette culture et aux aménagements ruraux réalisés par la Société Africaine de Prévoyance (S.A .P.) dans la partie Nord du district. Les rendements obtenus étaient satisfaisants : Dans le canton de Katoa, les essais de rendement auxquels avait procédé le conducteur chargé du paysannat avaient donné

¹ L'AEF, Le plan quadriennal d'équipement et de modernisation du Tchad (1953-1957), *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp, C.A.O.M., P. 570

en première année de culture une moyenne de 18 à 20 quintaux hectare¹. En effet, trois variétés de riz étaient cultivées au départ dans les régions rizicoles du Tchad : la variété *Garoua ou Lai II*, la variété *Dokol* et la variété *Maroua*. Cette dernière avait été généralisée à partir de 1955 au détriment des deux premières du fait de son rendement exceptionnel atteignant en moyen 2 100 et de 3 900 kg /ha au maximum².

On peut donc estimer la production moyenne de paysannat de Baha à 853 tonnes en 1956 et à 1 102 tonnes en 1957, soit une augmentation de 29% en an. Le développement rapide de la riziculture s'explique par le fait qu'une bonne part de la production était consommée localement. Ceci avait entraîné le recul de la production de certaines cultures traditionnelles, comme le taro³ et l'éleusine⁴, car les cultivateurs commençaient à s'habituer à la « boule de riz ». On estimait l'autoconsommation du riz en 1956, dans les deux districts de Lai et Kélo à 20 000 tonnes⁵. La consommation croissante du riz dans ces régions s'explique par le fait que les femmes étaient favorables à la culture du riz dont la préparation alimentaire était beaucoup plus simple et moins pénible que celle du mil⁶.

En entrant ainsi dans l'habitude culinaire traditionnelle de ces régions, le développement de la culture intensive du riz en A.E.F et dans le Sud du Cameroun dans la région de Nanga Eboko avait essentiellement une vocation commerciale et industrielle. Dans cette dernière, le conseiller de l'Union Française G. Le Brun avait constaté que le riz était considéré comme produit d'exportation plus qu'il ne sert à nourrir les populations locales⁷. En outre, en 1955, on estimait qu'en aménageant 15 000 hectares en vue d'une culture de riz dans le bassin du Logone avec un investissement de 130 millions francs français (75 million francs CFA) pour 15 000 cultivateurs, la production pouvait atteindre 15 000 tonnes riz paddy et à raison de 16 francs le kg, on obtiendrait 240 millions de francs français (120 million francs

¹ Abdoulaye DJONOUA, *Op. cit.*, Ecole coloniale de la France d'Outre-Mer, Paris, 1958-1959, p. 54. C.A.O.M. FM 3ecol 139.

² Jean CABOT, *Op. cit.*, 1965, p. 194.

³ C'est un tubercule alimentaire des régions tropicales produit par des plantes de la famille des Aracées

⁴ C'est une plante annuelle de la famille des poacées (graminées), cultivées comme céréale secondaire pour ses graines comestibles. C'est une culture vivrière en Afrique centrale et orientale.

⁵ Jean CABOT, *Op. cit.*, 1965, p. 194.

⁶ Pierre SCHULLER, « Problème économique du Tchad », *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 38, année 1956, pp314-318, C.A.O.M., 844.

⁷ Georges LEBRUN KERIS, *Problèmes agricoles en A.E.F.*, 1951, p. 10.

CFA). Donc à tonnage égal, le coton requiert cinq fois plus de population, six fois plus de terre et cinq fois plus d'investissement de base¹.

Cette prévision laissait entrevoir un secteur prometteur et rentable à tout point de vue, car deux ans plus tard, les revenus tirés de la culture du riz étaient sans commune mesure du fait de son rendement par hectare qui est beaucoup plus élevé que celui du coton et également par sa valeur marchande. En effet, en 1957, la Société Africaine de Prévoyance de Bongor avait acheté 245 tonnes de paddy de la production de Casier A, à raison de 15 francs CFA le kilogramme². Donc, si on se référait au rendement par hectare obtenu dans ces deux cultures dans cette même année (350 kg/ha pour le coton et 2 100 kg/ha pour le riz avec des semences améliorées), les gains d'un planteur du riz s'élèveraient à 31 500 francs CFA pour un hectare, mais si celui-ci cultivait du coton dans la même superficie et que le prix moyen du coton s'établissait à 23 francs CFA le kg, son revenu s'élèverait alors à 8 050 francs CFA, soit 25,55% seulement du gain généré par un hectare du riz.

En somme, la culture du riz apparaissait ainsi rentable à tout point de vue car même en culture traditionnelle son rendement moyen à l'hectare s'élevait au minimum à une tonne de paddy. Celui-ci était acheté entre 12 et 14 francs le kg. À titre d'exemple : le gain d'une riziculture de Tchaouen (village au Logone) travaillant en culture traditionnelle avait été de 16 000 francs pour 4 hectares en 1960. Un autre riziculteur du même village avait obtenu sur 10 hectares, en culture attelée, une récolte qui lui avait permis, une fois son stock de subsistance assuré, d'écouler pour 33 250 francs de paddy³.

1-3) L'organisation de la production arachidière

La culture de l'arachide était très répandue dans la plupart de la zone sahélo-soudanienne du Tchad. En effet, l'arachide est une culture traditionnelle de consommation locale et d'échanges locaux au Sud d'une ligne Fort-Lamy Abéché.

¹ Sugier DALGARRANDO L., *La mise en valeur du Tchad*, Ecole française d'étude agricole, 1955, cote CF B 00 474, CFOD-Tchad.

² Abdoulaye DJONOUMA, *Op. cit.*, Ecole coloniale de la France d'Outre-Mer, Paris, 1958-1959, p. 54. C.A.O.M. FM 3ecol 139.

³ Jean CABOT, Au Tchad, le problème des Koros. Département du Logone. In: *Annales de Géographie*. 1961, t. 70, n°382. pp. 621-633.

L'administration coloniale avait tenté en 1937 de commercialiser une partie de la récolte arachidière locale. Le plus gros d'effort avait été opéré à Fianga et Pala où les cultivateurs étaient astreints à commercialiser ce produit aux maisons de commerce locales. Mais l'opération fut abandonnée du fait du bas prix d'achat offert par celles-ci et de la forte demande de la consommation locale qui rendirent cette action très impopulaire¹.

Ce n'est qu'au milieu des années 1950 que l'administration avait commencé à s'intéresser au secteur arachidier. En suivant la politique rurale en milieu africain initiée par le ministère de la France d'Outre-Mer, le gouverneur du Tchad avait préconisé l'extension de l'encadrement technique à la culture arachidière dans les régions suivantes : Chari-Baguirmi, Ouaddaï, Batha². A cet effet, un encadrement de 10 agents avait été mis en place dès 1957, suivi par l'installation d'une ferme expérimentale à Dilbini, à mi chemin entre Bokoro et Massamassef au Nord de Fort-Lamy qui fut orientée vers l'étude des problèmes posés par le développement et la modernisation de cette culture. Dès cette année, elle avait fourni 40 tonnes de semences sélectionnées permettant d'ensemencer plus de 600 hectares. Un an plus tard, une autre ferme expérimentale avait été installée à cet effet au Ouaddaï, dans le district d'Am-Dam³.

Avant la mise au point de ces recherches, la culture de l'arachide n'intéressait que les régions situées à l'Est du Territoire et au Sud du 13° parallèle, où le revenu des populations provenant de la commercialisation des produits vivriers était très faible et irrégulier. Cette production fut en nette progression comme en témoignent les chiffres suivants :

¹Jean CABOT, *Op. cit.*, In: *Annales de Géographie*. 1961, t. 70, n°382. pp. 621-633.

²Chef du territoire du Tchad, Agriculture, Enseignement, Fonds communs et Action rurale dans les territoires d'Outre-Mer, lettre au Haut-commissaire de l'République en A.E.F., Fort-Lamy, le 31 décembre 1955, CEFOD-TCHAD.

³Abdoulaye DJONOUMA, *Op. cit.*, Ecole coloniale de la France d'Outre-Mer, Paris, 1958-1959, p. 54. C.A.O.M. FM 3ecol 139.

Tableau n° 14 : culture de l'arachide au Tchad

| Années | Superficies (en hectare) | Tonnages(en tonnes) |
|--------|--------------------------|---------------------|
| 1955 | 160.000 | 135.000 |
| 1956 | 162.000 | 137.000 |
| 1957 | 170.000 | 144.000 |

Source : DJONOUA Abdoulaye, *Perspectives économiques de la république du Tchad*, mémoires originaux, Ecole coloniale de la France d'Outre-Mer, Paris, 1958-1959, p. 54. C.A.O.M. FM 3ecol 139.

Le tableau laisse apparaître d'abord que la production arachidière du Tchad était très importante avant même l'intervention accrue de l'administration coloniale. Cependant, grâce à l'action menée par celle-ci pour promouvoir cette culture, la récolte de l'arachide de 1957 avait bondi de 7% par rapport à celle de 1955. L'arachide ne posait donc plus que des problèmes de transport et de prix. Il s'agissait tout d'abord d'assurer la commercialisation dans de meilleures conditions de toutes les qualités d'arachides apportées par les producteurs sur les marchés contrôlés. Dans l'Ouaddaï, en raison des conditions spéciales du développement de cette culture, celle-ci était en grande dispersion¹.

Le développement de la culture commerciale de l'arachide était censé suppléer à la culture du coton dans certaines régions où son rendement par hectare commençait à régresser. À titre d'exemple, dans la campagne de 1954- 1955, le rendement de coton par hectare dans le village de Doulogou au Logone était de 138 kg. Cette baisse résultant de l'érosion du sol et de son infertilité était causée par la culture intensive du coton. C'est ainsi que le coton fut remplacé dans ce village par l'arachide qui offre les avantages d'être une culture moins épuisante pour les terres, de mieux protéger le sol en période végétative et de supporter la culture à plat mieux que le coton, toujours sensible aux excès d'humidité².

¹ Abdoulaye DJONOUA, *Op. cit.*, Ecole coloniale de la France d'Outre-Mer, Paris, 1958-1959, p. 54. C.A.O.M. FM 3ecol 139.

²Jean CABOT, Au Tchad, le problème des Koros. Département du Logone. In: *Annales de Géographie*. 1961, t. 70,n°382. pp. 621-633.

2) L'institution des groupements paysans :

2-1 Le concept de paysannat agricole

Après l'effondrement du système de culture collective et l'instauration de la culture individuelle comme nous avons souligné précédemment, l'administration coloniale avait mis sur pied dans les années 1950 un paysannat un peu partout dans les régions productrices du coton et aussi dans le reste de territoire de la fédération. Il s'agissait d'installer un groupe homogène d'agriculteurs sur une terre arable et de le doter de matériels agricoles pour entreprendre une production attelée sous l'encadrement technique de l'agent agricole. Il était destiné à amener le milieu rural au degré d'évolution adaptée à ses besoins. On cherchait à travers ces paysannats à dépasser le cadre d'activités agricoles ou commerciales : « en allant au-delà de la terre et du cultivateur, le paysannat cherche à atteindre l'homme dans le cadre de sa famille et de son village ¹».

A cet effet, une première expérience de lotissement agricole avait été lancée à Kohiri en Oubangui, mais elle fut un demi-échec et cette tentative avait permis toutefois de dégager trois leçons :

- nécessité du maintien de la vie collective par groupement de l'habitat en villages ;
- nécessité d'étayer les programmes sur un nombre d'habitants suffisamment important pour échapper au danger d'un village pilote objet d'une sollicitude toute particulière ;
- nécessité d'un « fait nouveau » (l'introduction d'une culture nouvelle, appel à la culture attelée ou à la petite mécanisation....) qui attire l'intérêt immédiat de la population.

C'est dans cet esprit qu'à partir de 1950 plusieurs opérations furent lancées avec des objectifs, des méthodes et des moyens différents, mais adaptés aux zones écologiques et ethniques où elles s'exerçaient. L'action de paysannat se généralisa en Oubangui où la culture du coton subissait un déclin pendant cette période.

¹ GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F, *Doctrines et bilans de la modernisation rurale en A.E.F*, 1956. p. 5.

L'opération de Gaigne, district de Ouango (région de M'Bomou), lancée en 1952 avait pour objectif d'opposer une barrière à l'invasion du wilt (maladie du coton) dans la région du M'Bomou et de regrouper les planteurs de coton dans une zone favorable au développement de la culture du coton¹.

Au Tchad l'opération des paysannats ne fut entreprise qu'au milieu des années cinquante. Les premières réalisations techniques dans le domaine du paysannat débutèrent en mai-juin 1956². Quatre points d'impact avaient été choisis à cet effet dans les districts de Youhe et Torock (Mayo-Kébbi), Doulogou et Bade (Logone). Dans les trois premières expériences, il s'agissait d'augmenter le potentiel de production de l'homme par l'emploi de la culture attelée et de sauvegarder le patrimoine foncier, menacé par la sur-culture due à une croissance démographique très forte, par l'adaptation d'un assolement rationnel, le raccourcissement des jachères étant compensé par l'épandage de fumures organiques, le but était l'introduction en milieu africain du mixed-farming. Quant à l'opération de Bade, elle fut fondée sur la création d'une zone de colonisation sur terre inoccupée. Les mêmes méthodes et les mêmes cultures (coton-mil) furent utilisées³.

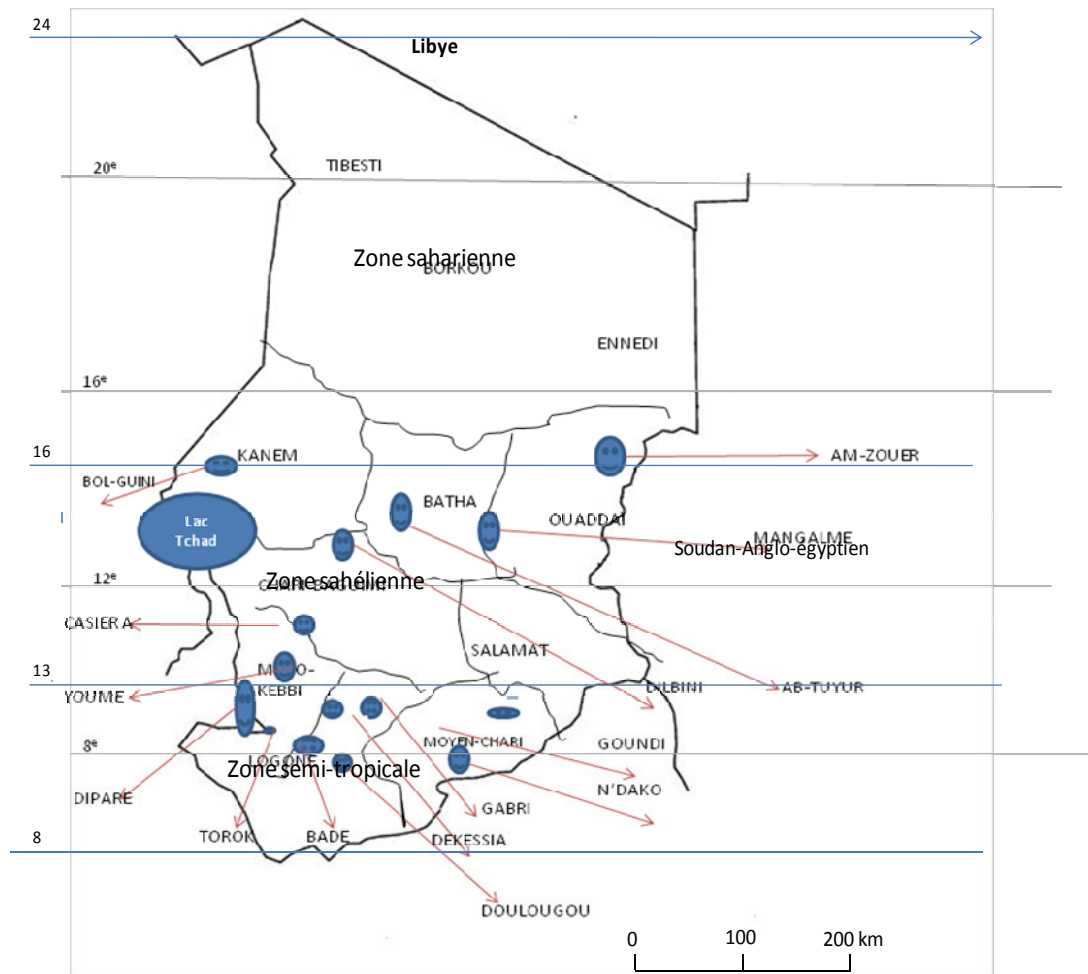
A partir de 1956, l'opération du paysannat fut lancée systématiquement dans l'ensemble de la zone sahélo-soudanienne. Ainsi, huit opérations avaient été lancées pour développer la culture du coton et celle de denrées vivrières : Biparé (Moyen-Kébbi), Marba, Dressia et Gabri (Logon), Ndako, Komra (Moyen-Chari), Dilibini (Chari-Baguirmi), Ab-Tuyur (Batha). En outre, un paysannat blé-maïs fut installé dans le polder de Bol-Guini (Kanem), un paysannat arachide à Mangalmé (Batha) et un paysannat maraîcher et fruitier à Am-Zoer(Ouaddaï)⁴.

¹ *Ibid.*

² A.E.F., *Paysannat Tchad*, Territoire du Tchad, 1956, CEFOD-Tchad.

³ GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F., *Op. cit.* p. 9,

⁴ *Ibid.*

Carte de paysannats¹

On constate que l'action de paysannat avait été élargie dans toute la zone sahélo-soudanienne du territoire, dépassant ainsi la limite géographique de l'agriculture du coton. Pour l'administration, la modernisation rurale devait se réaliser par l'implantation d'un réseau de paysannat dans l'ensemble du Tchad en créant des points d'impact convenablement choisis, des centres d'amélioration des techniques culturales et de la vie rurale à partir desquels devaient rayonner les résultats acquis à travers un milieu homogène. À cette action rurale devaient contribuer, outre l'encadrement et l'assistance technique agricole, un effort dans le domaine de l'élevage, de la prophylaxie sanitaire, et de l'équipement rural (puits, couloirs de vaccination, dumping-tank, marché, silos, etc....)².

¹GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F, *Doctrines et bilans de la modernisation rurale en A.E.F.*, 1956.

²A.E.F., *Paysannat Tchad*, Territoire du Tchad, 1956, CEFOD-Tchad.

Il faut noter qu'à la fin des années 1950, le Tchad avait entamé une très importante opération d'hydraulique agricole dans la vallée du Logone, le but étant l'installation d'un paysannat de 18 000 personnes¹. Il est malaisé de mesurer cependant l'impact de ces organisations paysannes dans la production vivrière du fait de leur installation tardive dans le pays et de leur liaison étroite avec la culture de production.

2-2) La limite d'activité d'organismes de financement de l'agriculture traditionnelle

Pour étayer la modernisation rurale à l'échelle du cultivateur dans des territoires français en Afrique, certains territoires d'Outre mer ont créé des structures juridiques particulières, comme le Secteur de Modernisation du Paysan au Maroc, Secteur de Modernisation Rurale en A.O.F, Secteur et sous-secteur de modernisation au Cameroun et aussi un organisme (C.R.A.M) à Madagascar.² En A.E.F c'était les Sociétés Indigènes de Prévoyance (S.I.P) créés en 1937 qui œuvraient dans le même sens et facilitaient à leurs adhérents une meilleure exploitation des ressources du sol, de l'élevage, de la forêt, de la pêche et même de l'artisanat, elles constituaient le cadre essentiel du paysannat indigène. Quant à la nature de ces organismes, elle se définissait comme « une affaire privée à direction administrative, à objectif économique et à tendances sociales ». En effet, le caractère d'affaire privée était assuré par le fait que les S.I.P possédaient une personnalité civile, elles n'avaient d'autres ressources que leurs cotisations et faisaient des emprunts³.

En A.E.F ces organismes n'ont pas donné les résultats qu'elles avaient obtenus en Algérie, car la direction en était si purement administrative que la population ne la considérait à aucun degré comme sa chose. L'administrateur en était automatiquement le président et entouré d'un conseil d'administration. Selon G. Le Brun, le gestionnaire ne le réunissait guère, ou seulement pour entériner ses décisions. En principe le conseil d'administration était désigné par une assemblée générale de la S.I.P. Mais celle-ci comptant plusieurs dizaines de milliers de membres, l'assemblée générale était dans l'impossibilité de se réunir et

¹Georges LEBRUN KERIS, *Problèmes agricoles en A.E.F*, 1951, p. 12

²GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F, *Doctrines et bilans de la modernisation rurale en A.E.F*, 1956. p.12 .

³ LEBRUN KERIS Georges, *Op. cit.*, 1951, p. 13.

l'administrateur profitait de cette situation pour nommer le conseil d'administration. En plus le caractère obligatoire de versement de la cotisation à la S.I.P apparaissait facilement comme une autre forme de fiscalité. Pourtant le taux des cotisations semblait très minime : de 10 à 25 francs CFA par an en A.E.F et de 10 à 100 francs au Cameroun. En même temps, la gestion du fond de l'organisme par certains administrateurs était malsaine, ceux-ci s'étant comportés comme si les fonds de la S.I.P étaient une caisse noire, achetant au besoin sur ce fonds un frigidaire pour leur résidence ou un pick-up pour leurs déplacements administratifs¹.

Ces abus avaient discrédité la S.I.P, aux yeux des ses adhérents, certaines voix s'élevaient un peu partout pour la supprimer et la remplacer par des coopératives. Malgré cette situation, beaucoup de S.I.P ont rendu des services en A.E.F. et au Cameroun, dans des différents domaines et en particulier dans la transformation du paddy, traitement du coton, traitement de la banane et de façon constante, les S.I.P ont joué un rôle de régulateur du marché, elles se substituaient au commerçant qui abusait de son monopole. Selon G. Le Brun, elles nuisaient à certains intérêts, car une coalition des commerçants se forma, du syrien² à la grosse entreprise. Ils profitèrent de l'impopularité des cotisations et des abus de certains administrateurs pour lancer la campagne contre un organisme aussi gênant. Le but était de remplacer les S.I.P par des coopératives qu'ils pouvaient contrôler ou mettre hors compétitivité³.

En effet, le lancement de coopératives en A.E.F avait reçu dans un premier temps un véritable engouement, car elles se multiplièrent à travers la fédération, mais la gestion calamiteuse de ces coopératives et l'exclusion des ouvriers avaient entraîné l'échec de cette expérience. Il a fallu l'intervention directe de l'administration dans la gestion de ces groupements villageois en y affectant quatre fonctionnaires contractuels. Ceux-ci ont obtenu de la part de coopératives une gestion plus conforme de la loi. Mais dans certains territoires comme au Cameroun

¹Georges LEBRUN KERIS, *Problèmes agricoles en A.E.F*, 1951, p. 14.

² Il faut noter que de fortes communautés libanaises et syriennes sont installées un peu partout en Afrique et en majorité étaient de commerçant, surtout dans le domaine minier et l'exploitation forestière. Il semble qu'ils étaient absents dans la production du coton.

³ *Op. cit.*, p. 14.

quelque 60 à 80 millions de francs CFA de subvention ont été engloutis en pure perte. En conséquence la plupart des directeurs de coopérative ont été emprisonnés¹.

De ce fait les Hauts Commissaires de L'A.E.F avaient opté pour la structuration et réorganisation de SIP après l'échec des coopératives que certaines sources attribuent aux personnages placés par l'administration². Ainsi la circulaire de 1956 avait pour but de donner aux SIP un nouvel élan en impliquant davantage les paysans dans la gestion ces organismes :³

- Adaptation des sociétés de prévoyance à leur rôle en matière de production, de crédit et d'habitat, en particulier par la création des sections spécialisées;
- Réforme des organismes de direction;
- Refonte de la comptabilité.

C'est dans cet esprit que des sous-comptes furent ouverts (l'exploitation de huileries et de rizeries...) et aussi quelques sections spécialisées créées comme l'huilerie de palme au Gabon, gestion des paysannats Ouango et de Bilolo et huilerie de Kembé en Oubangui et gestion des paysannats au Tchad. Par ailleurs les S.I.P ont participé activement à la modernisation rurale en A.E.F, car elles payaient la plupart des moniteurs qui participaient au développement de la production. En plus les sociétés de prévoyance sont intervenues dans le domaine de l'habitat, ainsi à Bangui et à Dolisie et de nombreux autres centres ont entrepris avec l'aide de la section habitat du crédit de l'A.E.F, l'aménagement de lotissements et la construction de maisons pour les autochtones. Dans le domaine de crédit, outre les petits prêts en nature et les prêts de semences, elles sont intervenues en donnant leur aval à des prêts directs octroyés par le crédit agricole à des bénéficiaires africains⁴.

Pour renforcer la modernisation rurale dans les territoires d'Outre-Mer, le Gouverneur Général Pignon, lors de son allocution d'ouverture au troisième Symposium International de Paris en 1956, avait insisté sur la nécessité de développer l'activité d'organismes paysans en mobilisant leurs maigres capitaux, car

¹ Georges LEBRUN KERIS, *Problèmes agricoles en A.E.F*, 1951, p. 15.

² Secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la communauté, *Economie et plan de développement*, octobre, B.D.I.C., 1960, p. 10. Cote : Q 15211.

³ GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F, *Doctrines et bilans de la modernisation rurale en A.E.F*, 1956, p.24.

⁴ GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F, *Op. cit.*, p. 25.

leur utilisation individuelle ne saurait bien souvent donner que des résultats à leur mesure, c'est dire assez réduits. C'est donc, en règle générale, dans un cadre collectif que leur emploi devait être envisagé¹. Dans le même ordre d'idée, la Direction Générale des Services Economiques et du Plan de l'A.E.F avait constaté la nécessité de créer des organismes disposant de ressources propres, capable d'intervenir, par une procédure souple, dans la réalisation de petits travaux d'aménagement rural². Suivant cette directive, un premier programme de financement de modernisation rurale par les Sociétés de Prévoyance fut établi dans les années 1956 et 1957 pour la fédération de l'A.E.F. Ainsi, le montant des opérations commencées au Tchad par cet organisme s'élevait à 35 000 000 de francs dont plus de 12 000 000 allèrent à la construction de silos, de canaux d'irrigation, de chenaux de drainage et d'opérations d'assainissement et de terrassement avant mise en valeur des terres³. Il faut noter que ces opérations furent réalisées essentiellement dans les régions productrices du coton.

2-3) La faiblesse d'investissement dans la production vivrière de base

Le mil et le sorgho constituaient l'alimentation de base de la plupart de la population tchadienne, mais l'investissement alloué à leur développement était fort minime. Tandis la culture du coton avait bénéficié d'énormes subventions et d'encadrement : « les crédits sont plus volontiers accordés aux cultures rapportant des devises. Les conseils techniques leur sont donnés de préférence, et les engrais et les insecticides mieux assurés, que ce soit pour l'arachide au Sénégal, le coton au Tchad ou en Tanzanie ou le tabac en Zambie »⁴. Cependant, la culture de denrées vivrières était laissée pour compte, elle ne suscitait pas assez d'intérêt aux yeux du colonisateur : « c'est essentiellement l'absence quasi-totale de soutien à la production vivrière, en dehors des greniers de réserve. Rien n'a été fait en faveur des mils et sorghos ; alors que les instituts de recherche amélioraient les variétés de coton et de riz pour accroître la qualité et le rendement, la céréale qui constitue la base de

¹ Ministère de France d'Outre-Mer, *Les capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'économie rurale*, Office de la recherche scientifique et technique Outre Mer, Paris, 1957, p. 8.

² Ministère de France d'Outre-Mer, « Colonisation et paysannat » *IIIe Symposium International de Paris 1956*, p. 112.

³ Ministère de France d'Outre-Mer, « Colonisation et paysannat » *IIIe Symposium International de Paris 1956*, p. 125.

⁴ René DUMONT et Marie-France MOTTIN, *L'Afrique étranglée*, Seuil, 1980 et 1982, p. 40.

l'alimentation tchadienne, à raison de 160 kg par tête et par an en moyenne, ne suscitait apparemment pas l'intérêt des agronomes »¹.

Certes des recherches pour l'amélioration des semences du mil et du sorgho avaient été entreprises dans le centre de recherche de Ba-Illi, mais de façon très accessoire. Pourtant, dès en 1931, le crédit agricole de l'A.E.F avait été créé avec pour but de financer l'agriculture européenne et africaine, mais son rôle dans le développement de la culture vivrière dans la fédération avant la fin de la deuxième guerre mondiale était très minime et ses actions après la guerre étaient inégales au sein de la confédération. Pour donner au crédit agricole de l'A.E.F l'organisation et le support indispensables à son fonctionnement, une section agricole spécialisée fut créée en janvier 1954. Alors que cette section était en plein fonctionnement, le décret-loi portant sur l'organisation du crédit agricole Outre-Mer du 2 février 1954, avait entraîné le report de la création de Caisse Territoriale par le territoire². Pour mieux comprendre le rôle de crédit agricole en A.E.F nous allons retracer son activité au long des deux années 1954 et 1955 dans les tableaux suivants :

Tableau n°15 : Répartition des prêts par Territoire et par secteur d'activité en millions de francs CFA.

Activité 1954

| Territoires | Prêts à l'agriculture africaine | Prêts à l'agriculture européenne | Total par Territoire |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| Tchad | 10 | - | 10 |
| Oubangui-Chari | 1, 25 | 10, 5 | 11, 75 |
| Moyen-Congo | 12, 25 | 44, 2 | 56, 65 |
| Gabon | 4, 3 | 5 | 9, 3 |
| Total | 28 | 59, 7 | 87,70 |

¹ Christian BOUQUET, *Op. cit.*, p. 112.

² GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F, *Doctrines et bilans de la modernisation rurale en A.E.F*, 1956. p. 23.

Activité 1955

| Territoires | Prêts à l'agriculture africaine | Prêts à l'agriculture européenne | Total par Territoire |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| Tchad | - | - | - |
| Oubangui-Chari | 9, 371 | 23, 3 | 32, 671 |
| Moyen-Congo | 10, 705 | 23, 4 | 34, 105 |
| Gabon | 7 | 2 | 12 |
| Total | 27, 070 | 51, 7 | 78 |

Source : GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F, *Doctrines et bilans de la modernisation rurale en A.E.F*, 1956, B.D.I.C., O pièce 51035. p. 22.

En mettant côte à côte ces deux tableaux, il ressort que les prêts destinés à l'agriculture de subsistance n'augmentant pas en valeur absolue de 1954 à 1955 passent cependant de 32% à 34, 4% du total des prêts accordés. Leur volume était en augmentation constante dans le reste de l'A.E.F sauf au Tchad, où en 1955, le pays n'avait bénéficié de rien ; alors que sa part dans les prêts accordés à la culture de subsistance de l'année précédente s'élevait à 36%. Cela pouvait être expliqué par le fait que les prêts étaient destinés essentiellement à la création de plantation de manioc, de cacaoyers, de cocotiers et aux paysannats agricole dont le développement au Tchad à cette époque était très limité.

2-4) La sous-alimentation et la culture d'exportation

La politique agricole de l'après-guerre avait lié le développement de la culture vivrière à celui de la culture d'exportation, cette liaison n'était qu'apparente. En effet, on ne voyait dans l'amélioration de l'agriculture de subsistance qu'un instrument de stimulation de la production commerciale et non une fin en soi : « il serait vain de vouloir demander au planteur un effort supplémentaire en vue d'accroître les productions exportables, sans améliorer parallèlement ses possibilités nutritionnelles ¹ ». En dépit donc des efforts consentis dans ce domaine, l'alimentation locale était restée peu variée, inaccessible dans la plupart de cas et insuffisante. Lors de son périple de 1951 au Moyen-Congo, au Cameroun, en

¹ A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

Oubangui-Chari et au Tchad, le conseiller de l'Union Française, Georges Lebrun-Keris releva avec émoi le dénuement alimentaire dans lequel baignait la plupart des populations de ces régions : « dans bien de pays d'Afrique, la ration quotidienne est de 800 calories par individu : exactement la ration des camps de concentration nazis. Certes le climat et l'adaptation ancestrale faussent la comparaison »¹.

Dans le même ordre d'idée, les enquêtes menées par le service de santé de la France d'Outre-mer, en A.O.F., A.E.F., et à Madagascar, dans le cadre de mise en œuvre du deuxième plan, sur la composition de la ration des autochtones et sur les troubles de la nutrition firent ressortir un certain nombre des déséquilibres et de carences graves :

- Insuffisance importante des aliments azotés d'origine animale et même végétale (viande et produits laitiers, poisson, légumineuses, etc.) dans la ration des populations de l'Afrique continentale ;
 - Manque de matières grasses dans la ration des populations de Madagascar ;
- Carences minérales diverses (chlorure de sodium, iode et calcium)².

Outre, le manque d'investissement adéquat en faveur de l'agriculture traditionnelle, au Tchad, le souci principal des producteurs était de concilier les exigences de la culture du coton, qui représentait une moyenne annuelle de soixante jours de travail par homme et par hectare, avec celle des plantations vivrières indispensables à la subsistance de la population³. De la sorte, la concurrence s'était établie entre la culture d'exportation et les cultures vivrières sur la meilleure terre, surtout dans les zones à forte densité (Logone, Moyen-Chari et Mayo-Kébbi). Ainsi, le cas des Moundangs (ethnie de Mayo-Kébbi) : ils avaient commencé par consacrer une sur deux de leurs meilleures terres à la culture exclusive du coton, en tablant pour se nourrir sur le mil disponible à bas prix dans la partie voisine du Nord-Cameroun, mais l'introduction de la culture du coton dans ce dernier avait entraîné la hausse de prix du mil, donc l'opération avait cessé d'être avantageuse⁴.

¹ LEBRUN KERIS Georges, *Problèmes agricoles en A.E.F.*, 1951, p. 6.

² André FANCEAT, Le deuxième plan des territoires d'Outre Mer *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 34, septembre 1956, pp 1-8, C.A.O.M., cote 844.

³ Pierre HUGOT, *Le Tchad*, Nouvelles éditions latines, p.134.

⁴Gilles SAUTTER, *Op. cit.*, p.69.

En plus, le cycle de la campagne cotonnière coïncide avec celui de la culture vivrière et les deux modes de culture ont les mêmes exigences, en ce qui concerne les dates de semis et les soins culturaux. De ce fait, les cultivateurs oubanguiens ou tchadiens ont tendance à donner la priorité aux champs vivriers, en retardant les semis de coton (ce qui entraîne la baisse de rendement) ou en cultivant leur « corde » à temps, mais sans soins, ce qui entraîne le même résultat¹. En effet, sur le point de vue essentiellement agricole, les avis divergent sur la corrélation entre l'introduction de culture du coton et la baisse de production alimentaire. Pour certains, l'introduction de la culture industrielle du coton avait créé les prémices d'une agriculture polyvalente, là où n'existait auparavant que la culture du mil. Il est possible de promouvoir d'autres cultures telles que de l'arachide et du riz, par la mise en place d'assolement, de rotation et de production adaptées aux conditions locales².

Mais lors de sa tournée en A.E.F en 1951, G. Lebrun-Keris jeta un cri d'effroi devant « la mort de terre africaine », la progression de « lèpre géologique » et l'augmentation de la latérisation de terre et l'apparition des calcaires. Cette dégradation du sol était due tout d'abord aux défrichages par brûlis qui entraînent l'éclatement de la terre et la propagation du typhus. Ensuite l'utilisation abusive de la méthode de cultures les plus modernes, en effet, les sols tropicaux sont plus fragiles que les sols tempérés. L'introduction de la charrue, par exemple, a eu souvent des effets néfastes : « les labours profonds ont favorisé l'érosion, ralenti la repousse des végétations naturelles pendant les jachères ; en retournant trop profondément le sol on a fait remonter des éléments sans valeur »³.

Malgré cette constatation de la dégradation de terre dans la fédération de l'A.E.F., qui était liée sans doute à l'introduction de la culture d'exportation, l'administration coloniale semblait impuissante pour interdire la pratique de brûlis ; car le brûlage était une pratique culturelle traditionnelle ancienne connue en Afrique en général et au Tchad en particulier. On l'utilisait jadis de manière très limitée pour défricher les sols pour la culture de subsistance, qui ne nécessitait pas des grandes

¹*Ibid.*

² RAPPORT, *Le coton au Tchad*, p. 3.

³George LEBRUN KERIS, *Op. cit.*, p. 18.

surfaces, c'est pourquoi les paysans avaient la possibilité de changer les surfaces d'une année à l'autre. Mais l'apparition de la culture intensive destinée au commerce avait amplifié le brûlage, puisque le paysan était forcé de cultiver des grandes surfaces pour répondre à l'exigence de l'agriculture d'exportation et à celle de culture vivrière qui conditionne sa survie. Ainsi, les paysans n'avaient pas d'autre choix que de défricher leur champ par les feux de brousse, car ils ne disposaient pas de moyen adéquat pour remplacer cette pratique. Selon G. Lebrun, l'abandon pur et simple du brûlage à l'époque était inapplicable et aurait de dangereuses répercussions humaines. Cet abandon entraînerait une baisse considérable de la culture vivrière et celle d'exportation imposerait un ruineux raccourcissement des jachères qui ne pourrait être compensé ni par fumures et ni par engrais¹.

Cependant, le développement des cultures vivrières se heurta à des résistances, car les partisans du développement de la culture commerciale et ceux qui en tiraient les bénéfices parmi les autochtones défendirent avec véhémence l'importance du développement des cultures d'exportation dans l'amélioration nutritionnelle de la population : « les paysans s'adonnent à des cultures industrielles ou d'exportation. Ils en tirent du bénéfice. Grâce à l'argent gagné ils enrichiront leur nourriture ». On ajoutait, ou du moins on pensait, parmi la population locale, surtout parmi ceux qui s'étaient enrichis par l'introduction de la culture du coton ou d'autres cultures industrielles : « vous voulez nous confiner dans les cultures directement vivrières, afin de réserver le monopole des cultures commerciales aux colons européens et qu'eux seuls fassent de gros profits »².

3) Vers une modernisation de la production pastorale :

3-1) L'installation des infrastructures améliorant la production du cheptel

Le développement du marché, tant au plan intérieur qu'extérieur amorcé pendant la seconde guerre mondiale, avait démontré la nécessité de rénover le système de l'élevage du Tchad. De ce fait, la conférence coloniale de Brazzaville de 1944 avait recommandé la modernisation de la production de l'élevage dans toutes

¹George LEBRUN KERIS, *Op. cit.*, p. 17.

² *Ibid.*

les confédérations. En A.E.F., l'essentiel du fond consacré au développement de l'élevage au titre de différents plans avait été destiné au Tchad pour amplifier l'organisation de la production animale esquissée pendant la seconde guerre mondiale.

En instituant le premier plan en 1946, la Métropole avait prévu à cet effet des crédits importants. En effet, les besoins d'accroître les ressources tirées du cheptel se faisaient sentir de façon d'autant plus impérieuse que celui-ci se trouvait en cours dans des conditions primitives. Pour pallier donc cette situation, le premier plan quadriennal (1947-1953) en s'inspirant des orientations du service de zootechnique de l'A.E.F avait défini quatre objectifs qui consistaient à ¹:

- 1) Protéger le cheptel par une action sanitaire étendue et disposant de moyens modernes ;
- 2) L'accroître en améliorant ses conditions de vie dans les régions où il existe, en ouvrant à l'élevage les zones où il est absent ou infime ;
- 3) L'amélioration grâce à l'action zootechnique afin d'accroître son rendement ;
- 4) L'exploiter rationnellement en exportant la production en fonction des besoins.

Pour concrétiser ces objectifs, le premier plan avait consacré 680 millions de francs CFA au développement de l'élevage dans la confédération de l'A.E.F., dont 540 millions était alloué au Tchad, soit 79% du montant total. Tandis que les autres territoires de la confédération avaient partagé les restes du crédit dont 68, 5 millions pour le Moyen-Congo, soit 10% du total, 58 millions affectés à l'Oubangui-Chari, soit 8% du total et le Gabon n'avait reçu que 14 millions, soit 2% du crédit total. Cette répartition reflète l'importance des troupeaux du territoire Tchad, qui représentaient 9/10 du cheptel de la confédération². Pendant le même temps, la fédération consacrait 527 789 000 francs CFA de ses ressources propres au fonctionnement du service de l'élevage, soit toutefois moins de 1% de l'ensemble des budgets généraux et locaux. En dépit de leur modicité, ces crédits avaient été destinés essentiellement à améliorer la situation du personnel du service de l'élevage.

¹A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

² *Ibid.*

Donc grâce à cette intervention, les effectifs du personnel européen étaient passés de 23 agents au début de 1947 à 71 en fin 1952¹.

En effet, la répartition de ces dotations avait été faite en fonction des objectifs prévus. Ainsi l'action sanitaire consistant à protéger les cheptels avait bénéficié de 275 500 000 francs CFA. Ce fonds avait servi essentiellement à la construction à Fort-Lamy d'un laboratoire de recherche et de production de vaccins dit « laboratoire de Fort-Lamy » avec un coût total de 197 millions représentant ainsi 29% du total crédit accordé à l'élevage au titre du premier plan. L'action de cet établissement devait en effet couvrir à la fois l'A.E.F et le Nord du Cameroun. Il fut considéré à l'époque comme l'une des réalisations les plus importantes de l'Afrique noire en ce domaine. Mais la mise en marche de cet organisme fut longue et difficile à cause du manque des spécialistes en nombre suffisant et par suite des retards dans l'arrivée du matériel (appareil de dessiccation sous vide en particulier)².

En dépit, de ces difficultés, le laboratoire avait pu fournir en 1954 : 400 000 doses de vaccin antipestique inactivé, 600 000 doses de vaccin anticharbon symptomatique et 600 000 doses de vaccin anticharbon antibactérien³. En 1960, le laboratoire avait commencé à fonctionner normalement et sa production avait atteint 1 500 000 doses de vaccin antipestique, 1 000 000 doses de vaccin antibactérien, 1 000 000 doses de vaccin anti symptomatique, 80 000 doses de vaccin antipasteurellique et 8 000 doses de vaccin antirabique, ainsi que d'autres sur demande⁴. En outre, le laboratoire était destiné aux travaux de diagnostics, d'analyses et de recherches portant sur la bactériologie, la virologie, la parasitologie, l'entomologie et la nutrition⁵.

A côté de ce laboratoire, plusieurs centres furent créés durant la période d'exécution du premier plan. Ainsi, un établissement zootechnique fut construit à

¹ *Ibid.*

² L'AEF, Le plan de développement d'équipement de la fédération d'Afrique centrale (1954-1957), *Industries et travaux d'outre mer*, n° 24, novembre 1955, C.A.O.M., P. 570.

³ Michel ROUGAGNOU, *La modernisation de l'économie pastorale et le problème de l'eau au Tchad*, Ecole coloniale, Mémoires originaux, Paris, 1959, C.A.O.M., FM 3ecol 22.

⁴ A.E.F., *Op. cit.*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

⁵ L'AEF, Le plan quadriennal d'équipement et de modernisation du Tchad (1953-1957), *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp, C.A.O.M., P. 570.

Abougoudam dans la région du Ouaddaï, à 30 kilomètres d'Abéché. Le but poursuivi également par cet établissement était l'amélioration du zébu arabe en vue de la boucherie. Il en alla de même pour l'aménagement du centre sérumigène d'Abéché et la création de centres d'immunisation à Ati, Moussoro, et Bongor. L'extension de ces centres fut amplifiée dans le programme du deuxième plan d'équipement (1953-1957) qui permit d'étendre à toute la zone Nord l'action sanitaire préventive contre les grandes épidémies et d'être à même de parer à toute maladie infectieuse (la trypanosomiase, la peste bovine et les charbons).

Ce second plan quadriennal paracheva les actions déjà entreprises dans le domaine de la protection sanitaire animale. Il permit ainsi la création de quinze centres d'immunisation dans les zones convenant à l'élevage. Parallèlement, un programme de diffusion de l'élevage dans la région cotonnière fut entrepris. C'est ainsi que fut créé l'établissement d'élevage de Fianga en zone cotonnière, dont le but était d'une part l'obtention d'un bétail bovin adapté au climat et au paysannat local, basé sur l'importation de N'Dama, sur la race Toubouri et sur les croisements entre ces deux races, et, d'autre part, la diffusion de l'élevage porcin (porcs Yorkshire, Berkshire et métis locaux). Dans le même ordre d'idée, un établissement d'élevage fut installé à N'Gouri au Kanem, qui devait agir sur l'amélioration du cheval par l'entretien d'étalons, soit locaux, soit arabes et anglo-arabes importés et aussi la création d'un dépôt d'étalons à Ati au Batha¹.

C'est aussi dans le cadre du deuxième plan que fut entrepris en 1954 l'établissement des abattoirs frigorifique modernes dans les centres urbains du Tchad. C'est à Fort-Lamy que fut érigé le plus vaste abattoir frigorifique moderne de l'Afrique centrale. Mais il fallait attendre novembre 1957, pour que celui-ci soit mis en service ; il avait alors à l'époque la capacité annuelle 6.000 tonnes de viande. Deux ans plus tard, un autre abattoir fut créé à Fort-Archambault avec une capacité de production annuelle de 600 à 800 tonnes. À la fin des années cinquante, le territoire du Tchad comptait dix secteurs sanitaires, ceux-ci étaient divisés en dix huit sous-secteurs, dirigés par des docteurs-vétérinaires agréés pour contrôler l'état sanitaire, pratiquer toutes interventions nécessaires, vaccinations systématiques,

¹L'AEF, Le plan quadriennal d'équipement et de modernisation du Tchad (1953-1957), *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp. C.A.O.M., P. 570.

préventions et traitements trypanocides en particulier¹. C'est à cet effet que fut entamée en 1956, la création d'une école d'infirmier vétérinaire à côté de l'abattoir de Fort-Lamy. Elle devait renforcer le rayonnement des agents vétérinaires dans toute l'étendue du Tchad. La mise en œuvre de ces différentes réalisations tendant à améliorer la production du cheptel par le FIDES au titre du deuxième plan avait coûté 500 millions francs CFA, mais le gros d'investissement à cet effet était destiné aux travaux d'hydraulique pastorale².

3-2) La nécessité économique d'hydraulique devant le défi du milieu pastoral

Dans tous les pays d'Afrique centrale à climat pré-sahélien et sahélien, le problème de l'eau, au Tchad, dominait tous les autres. Chaque année, à mesure que s'avance la longue saison sèche, les rivières disparaissaient, les mares se vidaient, les puits tarissaient. D'immenses zones étaient ainsi abandonnées, la vie se déplaçant vers des régions plus hospitalières, ou se concentrant autour des rares points d'eau permanents. L'élevage représentant la seule activité économique, le nomadisme s'impose à la vie pastorale. C'est vers le Sud et surtout dans sa lisière que les éleveurs tchadiens effectuaient leur transhumance où la pluviométrie était beaucoup plus longue et régulière, permettant ainsi à leurs troupeaux de s'abreuver et de pâturer durant toute la saison sèche sahélienne. L'idée fut de réduire les transhumances, sources de désordres chaque fois que les nomades entraient en contact avec des sédentaires, car ces derniers, agriculteur par essence, voyaient souvent leur plantation dévastée par des bétails en migration, ce qui provoquait des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Outre ce problème d'ordre séculaire, les bétails étaient exposés dans leur zone de transhumance dans la lisière du Sud à des maladies dues au climat malsain de certaines de ces régions, qui sont infestées par des glossines (mouches tsé-tsé). Donc, pour une exploitation rationnelle, il fallait fixer les éleveurs dans leur milieu naturel convenable à l'élevage, ce qui nécessitait en amont un aménagement de leurs zones de parcours traditionnels avec une installation hydraulique adéquate. Mais le seul moyen d'atteindre ce but était de trouver de l'eau en quantité suffisante et de la

¹ Les affaires économiques, C.A.O.M

²L'AEF, Le plan de développement et d'équipement de la fédération d'Afrique centrale (1954-1957), *Industries et travaux d'outre mer*, n° 24, novembre 1955, C.A.O.M., cote : P. 570.

mettre en permanence à la disposition des nomades, afin que la vie de ces groupements reste possible en toute saison.

Toutefois, la recherche de l'eau, ainsi que son exploitation posaient des problèmes difficiles à résoudre et requéraient la mise en oeuvre de moyens puissants dont le Tchad avait longtemps été dépourvu. En effet, malgré l'importance pour le pays de l'amélioration des conditions d'élevage, aucune réalisation appropriée n'avait été entreprise avant la fin de la seconde guerre mondiale. Ainsi les programmes d'hydraulique pastorale ne furent entamés qu'assez tardivement dans la pratique. Cependant, l'administration coloniale avait fait dans cette période quelques tentatives pour résoudre le problème de l'alimentation en eau. C'est ainsi qu'en 1939, il avait été question de faire venir au Tchad un géologue. Ses observations devaient permettre de se former quelque idée des emplacements où les forages pouvaient être entrepris avec le plus chance de succès. L'ouverture des hostilités n'avait pas permis d'encourager ces travaux, et pendant toute la durée de la guerre, les études sur ce problème furent pratiquement en sommeil¹.

On estimait à l'époque que les travaux hydrauliques, dans des pays aussi vastes et aussi difficiles que le Tchad, n'étaient pas une affaire simple. En effet, de longues études hydrogéologiques devaient, de toute nécessité, être réalisées préalablement à toute tentative d'exploitation. Des recherches, faisant intervenir des techniques modernes (méthodes électriques, sismiques, etc...) suivies de sondages de reconnaissance devaient confirmer les études théoriques. Enfin, l'exécution des travaux impliquait la mise en oeuvre d'un matériel performant et délicat, dont l'emploi ne pouvait être confié qu'aux entreprises confirmées. Toute tentative faite dans des conditions différentes avec des moyens de fortune, était par avance, vouée à l'échec².

3-3) La dotation tardive du milieu pastoral en équipements hydrauliques

¹ L'AEF, Le plan de l'eau au Tchad, *Economie et financier*, n° 17, mars 1959, pp 49-52, C.A.O.M., P.10001.

² Michel ROUGAGNOU, *La modernisation de l'économie pastorale traditionnelle et le problème de l'eau au Tchad*, 1959, Paris, Ecole coloniale, Mémoires originaux, C.A.O.M., FM 3ecol.

C'est dans le sillage de deux plans quinquennaux exécutés entre 1947 et 1958 que naquit pour la première fois au Tchad, une véritable politique d'hydraulique pastorale. Le FIDES consacra dans le cadre du premier plan quadriennal 230 millions de CFA, soit 34% du crédit total destiné au développement de l'élevage¹. Disposant alors des moyens financiers qui lui avaient toujours fait défaut, le Tchad entreprit en 1948, ses premières prospections hydrogéologiques. Les reconnaissances initiales donnèrent des résultats encourageants, et presque aussitôt, fut passée une Convention avec le Service de Colonisation et Hydraulique d'Algérie qui fut, en qualité de conseiller technique, chargé de poursuivre les études de détail et de contrôler l'exécution des premières réalisations².

Les travaux furent confiés en 1949 à une société spécialisée L.T.S. (Les Travaux souterrains), qui s'installa à Fort-Lamy, en 1950, et qui exécuta la totalité des ouvrages d'hydraulique pastorale réalisés sur les premiers programmes FIDES. A cet effet, 7. 950 mètres de sondages furent effectués au titre de la reconnaissance des sources hydrauliques dont : 3 sondages dans le Kanem ; 25 sondages dans le Batha ; 3 sondages dans le Ouaddaï ; 23 sondages dans le Chari-Baguirmi. Les travaux définitifs comprenaient des forages et des puits ; les premiers provenaient de la mise en exploitation des sondages de reconnaissance ayant fourni les résultats les plus intéressants ; les seconds furent exécutés sur les zones reconnues exploitables. On comptait à la fin de 1953 : 5 puits dans le Kanem d'un débit de 10 à 20 litres/seconde ; 60 puits dans le Batha de débits variables mais généralement modeste, en moyenne 1 à 2 litres/seconde, et un forage dans le Ouaddaï de 32.5 mètres d'un débit de 15 litres/seconde et 14 puits de débit extrêmement faible sauf un, 15 forages dans le Chari-Baguirmi d'un débit de 10 à 30 litres/seconde pour la plupart et 3 puits dans le Mayo-Kébbi pour fournir l'eau à l'établissement d'élevage de Fianga³.

Mais la plupart de ces ouvrages d'exploitation ne disposaient pas d'un équipement permettant leur complète exploitation : exhaure, réservoirs, abreuvoirs.

¹L'AEF, Le plan quadriennal d'équipement et de modernisation du Tchad (1953-1957), *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp, C.A.O.M., cote : P. 570.

²L'AEF, Le plan de l'eau au Tchad, *Economie et financier*, n° 17, mars 1959, pp 49-52, C.A.O.M., P.10001.

³ *Ibid.*

Cependant quelques forages d'exploitation reçurent l'équipement nécessaire comme ceux du Chari-Baguirmi dont quatorze furent équipés de groupes thermiques constitués d'une pompe Alta et d'un moteur Vandoeuvre alimentant un réservoir de 320 m³ desservant des fontaines et des séries d'abreuvoirs en nombre variable selon le débit des forages et l'exhaure du quinzième forage était assurée par une éolienne. En outre, deux puits avaient été équipés d'éoliennes comes montées sur pylones de 20 mètres et munies de roues de 6 mètres de diamètre. Il s'agissait là d'un équipement expérimental¹.

En fait, jusqu'en 1958, on dénombrait pour l'ensemble du Tchad 54 forages ou sondages de reconnaissance et 98 ouvrages d'exploitation dont 16 forages et 82 puits. Mais compte tenu des résultats nuls ou insuffisants obtenus sur certains points, le nombre d'ouvrages utilisables se trouva ramené à 15 forages et 65 puits (soit 5000 mètres forés). En effet, pour hâter les réalisations hydrauliques dans le pays, l'administration avait conclu en juillet 1952 un autre contrat avec la société Hydro-Maroc qui devait réaliser les installations d'équipement hydraulique dans la Zone du Ouaddaï et celle des Saniés (elle s'étend au Nord du Batha jusqu'au-delà du Ouadi Rimé, entre le Har et le Ouaddaï). Mais celle-ci avait connu un certain nombre de déboires dus à l'insuffisance de son équipement et aux difficultés pour acheminer matériel et personnel dans les zones de son action². En dépit du manque d'envergure de cette société, les ouvrages réalisés devaient permettre l'exploitation des zones suivantes : au Kanem 200 000 hectares au Sud de Mao, au Batha 1 500 000 hectares (zones des Saniés et région de l'Ouadi Rime), et 1 000,000 hectares dans le Chari-Baguirmi, ainsi que 100 000 hectares dans le quadrilatère Fort-Lamy-Massakory-Massenya-Meigana, soit au total 2. 800,000 hectares correspondant à une charge en bétail de 280 000 bovins, compte tenu de la qualité des pâturages et du débit des ouvrages³.

La concrétisation de la plupart de ces installations hydro-pastorales avait été réalisée dans le cadre de programme du deuxième plan quadriennal de l'A.E.F (1953-1957) qui reçut un appui financier des Etats-Unis destiné essentiellement à la

¹L'A.E.F, *Op. cit.*, pp 49-52, C.A.O.M., P.10001.

²Michel ROUGAGNOU, *Op. cit.*, C.A.O.M., FM 3ecol.

³L'A.E.F, *Op. cit.*, pp 49-52, C.A.O.M., P.10001.

modernisation de l'élevage dans le territoire du Tchad. En effet, c'est dans le cadre de l'accord général de la coopération économique du 28 juin 1948 entre la France et les U.S.A que ces derniers avaient fait savoir qu'ils étaient disposés à soutenir de leurs deniers l'effort accompli par le Tchad pour moderniser son élevage. Mais c'est l'accord franco-américain du 30 juin 1954 qui apporta des précisions quant au caractère de cette aide financière et quant à son montant. Le texte stipulait que « l'administration pour l'opération à l'étranger (F.O.A.) est disposée à fournir une certaine aide, sous forme de don, au gouvernement français pour l'extension de son programme de développement de l'élevage dans le territoire du Tchad...¹ ».

À noter que le total des ressources financières consacrées à l'exécution du programme de développement de l'élevage au Tchad était évalué entre 2. 200. 000. 000 francs métropolitains et 3. 200. 000. 000 de francs, soit entre 1. 100. 000. 000 et 1. 600. 000. 000 francs CFA². Mais le programme avait retenu la première évaluation et donc les dépenses totales furent jusqu'en 1957 de 1.055.000.000 francs CFA dont 805.000.000 francs fournis par le FIDES et le 250. 000.000 francs accordés au titre de l'aide américaine. Le mètre linéaire utile foré revenait à 200.000 francs environ. Dans le milliard de francs dépensés au titre de ces deux plans quadriennaux pour l'hydraulique au Tchad sont comptées toutes les études : recherches, sondages de reconnaissance etc. Pour amplifier les travaux hydrauliques, le service d'élevage avait établi en 1958 un plan de l'eau de dix ans consacré essentiellement aux régions situées entre le 12° et le 15° parallèle. C'est une surface de 400. 000 km² qui devait être aménagée. Il était fondé sur un investissement de 200 millions de francs CFA par an pour la première période quadriennale et de 300 millions pour chacune de six années suivantes³.

3-4) L'impact des réalisations hydro-pastorales sur la production de l'élevage

Pour l'administration, l'influence bienfaisante de l'équipement hydraulique au Tchad ne faisait aucun doute surtout en ce qui concerne l'accroissement des effectifs d'animaux et l'amélioration de leurs conditions de vie. En effet, le cheptel

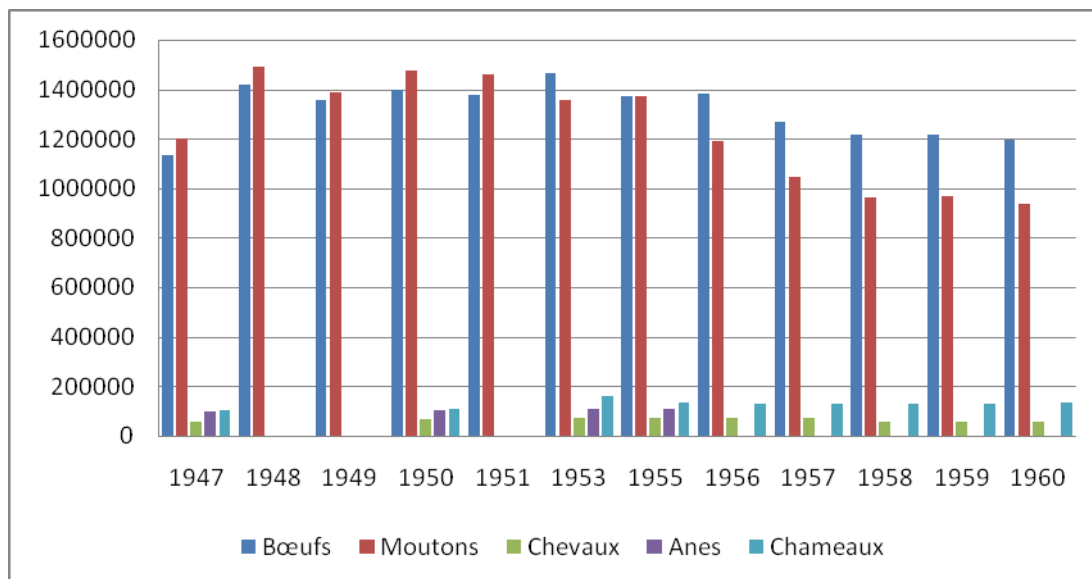
¹Michel ROUGAGNOU, *Op. cit.*, C.A.O.M., FM 3ecol.

²L'AEF, Le plan quadriennal d'équipement et de modernisation du Tchad (1953-1957), *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp, C.A.O.M., cote : P. 570.

³L'AEF, *Op. cit.*, pp 49-52, C.A.O.M., P.10001.

existant estimé en 1958 par le service de l'élevage était égal à environ 4 000 000 de bovidés, 4 500 000 ovidés, 125 000 chevaux, 200 000 ânes et 250 000 chameaux¹. Ces chiffres correspondaient à un total de trois fois supérieur à ce qui avait été effectivement déclaré comme nous indique le graphique ci-après :

Figure n° (24) : Recensement du cheptel de 1947 à 1960²



Source : Les affaires économiques et LARRAT R., THEVENOT R., Le problème de la viande en Afrique Equatoriale Française, Ministère de la France d'Outre-mer, Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux, *Bulletin Technique d'Information*, Année 1955, N° 3, FEDES carton 73 002 et

A première vue, ce graphique laisse apparaître une augmentation régulière des effectifs du cheptel recensé entre 1947 et 1953 qui correspondaient à la période d'exécution du premier plan d'équipement de l'A.E.F. On aurait pu voir une influence manifeste d'action entreprise au titre de ce plan. Cependant la hausse réelle en têtes des bovidés et d'ovidés enregistrée durant cette période était réalisée au moment du lancement de travaux d'hydraulique pastorale en 1948 durant lequel leur nombre avait augmenté successivement de 25 % (bovidés) et de 24% (ovidés) par rapport à celui de 1947. Tandis qu'entre 1949 et 1952, les effectifs recensés de ceux-ci avaient subi une légère baisse par rapport de 1948. Cependant, en 1953, date à laquelle des dizaines de puits et forages avaient été mis en service, le nombre de bovidés avait augmenté de 6% par rapport à 1951, tandis que dans la même période, on enregistrait une chute de 7% d'ovidés.

¹ Les affaires économiques, C.A.O.M.

² Voir annexe V, tableau n° (17).

Cette tendance caractérisa le début d'exécution de programme du deuxième plan en faveur de développement de l'élevage au Tchad qui avait amplifié les réalisations hydro-pastorales dans le pays. En effet, après une hausse légère de 0,54% constatée dans les troupeaux de bovins recensés en 1956 par rapport à l'année précédente, on assiste à une baisse régulière assez déconcertante dans les effectifs dénombrés dans les troupeaux ovins et bovins surtout à partir de cette année-là. Ainsi le nombre de bœufs recensés est passé de 1 381 867 en 1956 à 1 198 236 têtes en 1960, soit un recul de 13% en quatre ans et dans la même période celui de mouton est passé de 1 190 581 à 936 169 têtes, soit une baisse de 21%¹.

Il apparaît donc difficile d'apprécier l'impact de différentes réalisations hydrauliques au point de vue de l'augmentation de l'effectif des troupeaux à travers le recensement annuel du cheptel. Celui-ci en effet, servait essentiellement à l'imposition du bétail et l'agent de service de l'élevage se contentait de déclaration faite par l'éleveur qui avait l'intérêt de sous-évaluer le nombre de ses bêtes comme nous avons indiqué précédemment. Cependant la baisse des troupeaux recensés constatée entre 1957 et 1960 pouvait être attribuée à l'évolution politique du pays. En effet, les chutes enregistrées dans le recensement correspondaient aux années des élections et d'exacerbation des luttes politiques.

A ce sujet, il nous semble que, pour des raisons politiques, il y avait eu un relâchement dans la tournée des agents d'imposition du bétail, étant donné que le milieu pastoral était le fief électoral du chef du service de l'élevage le docteur vétérinaire Malbrant. En outre, cette période fut caractérisée aussi par une faible pluviométrie qui précarisa sans doute les conditions de vie de l'élevage à cause du manque de pâturage et de la rareté de l'eau qui entraîna des pertes dans les troupeaux. On estimait que dans de telles circonstances les éleveurs avaient tendance à exagérer leurs pertes pour dissimuler au fisc un nombre important de leurs bêtes².

Au-delà de ces considérations d'ordre politique et climatique, les réalisations hydrauliques entreprises depuis 1948 et jusqu'en 1958 étaient très insuffisantes par

¹ Voir le tableau n°

² RAMEAU (G), L'élevage bovin au Tchad, *Revue internationale des produits coloniaux et du matériel colonial*, n° 282, mars 1953, pp 63-65, C.A.O.M., P. 331.

rapport aux besoins réels du cheptel. En effet, les zones aménagées (pâturages, puits et forages) durant cette période ne pouvaient supporter que 280 000 bovins, soit 7% seulement du troupeau bovin du Tchad, si on prenait en compte l'estimation de 1958. Il découla de cette faible capacité une surcharge d'exploitation de la zone aménagée entraînant d'une part une détérioration rapide des installations et d'autre part des conflits souvent sanglants qui éclatèrent à propos de l'appartenance des points d'eau entre les différents groupements d'éleveurs et sédentaires. À ce sujet, l'administration avait songé à un moment à créer une police de l'eau pour maîtriser ce problème¹.

En outre pour assurer l'entretien des installations hydrauliques, une politique de vente de l'eau avait été expérimentée dès 1954 dans la zone aménagée de Bokoyo par l'installation de douze abreuvoirs métallique et un couloir de vaccination de 320 mètres cubes. Pour diriger le bétail vers cette station d'abreuvement, on décida de réserver un puits pour la consommation humaine pour chaque village dans la zone d'exploitation. Mais l'exécution de ce plan fut rendue difficile par les pasteurs Bororos qui préféraient creuser leurs propres puits à l'écart plutôt que de venir au point d'eau où ils devaient entrer en contact avec les Arabes. En fait, ce système de vente de l'eau au fil de sa généralisation dans les différentes régions aménagées se heurta à la méfiance des éleveurs, tant à la notion de vente de l'eau qu'au système d'achat de tickets servant à l'accès au point d'eau: « les éleveurs se montraient naturellement assez méfiants à l'égard d'un procédé qui les obligeait à payer avant que la denrée ait été réellement fournie²».

Les recettes ainsi constituées par rapport aux dépenses apparaissent d'une importance dérisoire. À titre d'exemple, en 1954, la Société Africaine de Prévoyance locale avait dû déboursier 1. 800. 000 francs CFA, pour l'entretien de points d'eau de Bokoyo et d'Am-Tanabo et la vente de l'eau, en contrepartie, ne lui avait assuré que 165. 000 francs CFA de recettes, soit un peu plus de 9% du total des dépenses. Cependant en ce qui concerne la protection de pâturage prônée dans le cadre de cette politique, les éleveurs se conformèrent aux prescriptions et ils commencèrent à faire

¹L'AEF, *Op. cit.*, pp 49-52, C.A.O.M., P.10001.

²Michel ROUGAGNOU, *Op. cit.*, C.A.O.M., FM 3ecol.

eux-mêmes la police de feu de brousse¹. D'une manière générale, les 280.000 bovins que pouvait supporter la zone aménagée ne devaient fournir qu'un disponible de 7% soit 20,000 têtes, représentant une valeur globale de 100.000.000 francs, soit à peine 10% des investissements engagés².

Si on tient compte de l'entretien, du fonctionnement, du renouvellement des ouvrages, de leur amortissement, la rentabilité de l'équipement hydraulique apparaît difficile. Mais cette disponibilité semblait suffire à approvisionner les différents abattoirs du pays par lesquels l'exploitation de l'élevage tchadien était entrée dans les circuits de l'économie de marché. Parallèlement à l'évolution de l'exploitation cotonnière et de l'élevage, les voies et moyens de l'évacuation qui conditionnent leur développement avaient subi des améliorations notables durant toutes les années cinquante.

¹Michel ROUGAGNOU, *Op. cit.*, C.A.O.M., FM 3ecol.

²L'AEF, Le plan de l'eau au Tchad, *Economie et financier*, n° 17, mars 1959, pp 49-52, C.A.O.M., P.10001

CHAPITRE XIV :

L'AMÉLIORATION DES VOIES DE COMMUNICATION ET SES CONSÉQUENCES SUR LE COÛT DE TRANSPORT DES MARCHANDISES :

Parallèlement à l'évolution relative de la production d'exportation durant la période de 1945 à 1960, les infrastructures de communication servant essentiellement à l'exportation de production agricole et minière de la confédération de l'A.E.F vers l'Europe subirent aussi des transformations importantes par rapport à la situation antérieure. Au Tchad, elles se traduisirent par la création des réseaux routiers dans la zone cotonnière reliant essentiellement les marchés du coton aux usines d'égrenage de la société Cotonfran et aussi par une augmentation du parc automobile dans cette région. Elles permirent de surcroît de diversifier les voies d'évacuation cotonnière vers l'Europe à des prix variables. En même temps, le transport aérien commença à s'organiser, permettant d'une part l'évacuation du coton durant la saison des pluies et d'autre part, donnant une impulsion au commerce du bétail en lui ouvrant de nouveaux marchés.

1) L'amélioration des voies de la communication :

1-1) Le financement des infrastructures de communication

Le problème fondamental qui commandait le développement économique du territoire du Tchad était celui des transports. En effet, sa position géographique au cœur du continent africain sans débouché maritime et le manque d'investissement dans ce domaine avant la seconde guerre mondiale l'avaient maintenu à l'écart d'une exploitation coloniale effrénée de ses richesses naturelles par des sociétés concessionnaire ou par des maisons du commerce européennes durant cette période. Au déclenchement de la seconde guerre mondiale, les voies et les moyens de communication du pays avaient subi certes une certaine transformation tant au point

de vue de la mise en œuvre des grands axes routiers et des aérodromes que dans la densité de leur trafic comme nous avons souligné précédemment. En dépit de leur caractère purement militaire, ces réalisations avaient démontré la possibilité d'une exploitation économique des ressources du territoire du Tchad par un développement rationnel de ses voies et moyens transport. En effet, c'est en suivant le coût de ceux-ci que l'éventail de la production s'ouvre ou se ferme ; tel produit qui ne trouve qu'un intérêt local peut être exporté, si le coût de son transport vers la mer est diminué¹.

Ainsi les différents plans dits de modernisation et d'équipement de l'A.E.F ont mis l'accent au premier chef sur le problème de transport de la confédération. En effet, dans le cadre d'exécution du premier plan quadriennal, les dépenses d'infrastructure figuraient en premier urgence, étant la condition première du développement de la production et de ses possibilités d'évacuation et de commercialisation. Elles ont représenté à elles seules 13 437 million de CFA, soit 69% du total. Ces fonds étaient appliqués essentiellement à la restauration et la modernisation des voies de transport comme nous indique le tableau ci après² :

| Secteurs d'intervention | Montants dépensés en millions FCA |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| Chemin de fer | 1 505 |
| Routes et ponts | 8 580 |
| Ports et transports maritimes | 891 |
| Voie navigables | 1 061 |
| Aéronautique | 575 |
| Transmissions | 827 |

Dans ces fonds, on avait consacré 2. 649 millions FCA à l'infrastructure de base de transport du territoire du Tchad, soit 19, 71% du total du crédit transport. Ceci représentait cependant 64,73% du total de dotation dont ce dernier avait bénéficié au titre de ce premier plan. Tandis que, dans le second plan, le F.I.D.E.S lui

¹ La construction des routes dans les territoires insuffisamment développés, *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp, C.A.O.M., cote : P. 570.

²A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

avait alloué 2 349 millions de francs CFA pour ses infrastructures de communications, soit 39% du total des crédits accordés au titre de ce plan¹.

1-2) La nature de réalisation des axes routiers et leur importance

Les réalisations entreprises grâce à ces dotations étaient axées essentiellement sur la recherche de rentabilité car l'infrastructure était développée là où le besoin s'en faisait sentir pour le démarrage, le développement et surtout l'évacuation d'une production. C'est ainsi que l'essentiel de ces fonds avaient été destinés à la construction et restauration des réseaux routiers dans la zone cotonnière du Sud et ceux menant à Fort-Lamy ; tandis qu'au Nord, où aucune culture d'exportation n'avait été développée, les voies de communication n'avaient subi aucun changement notable.

Les principaux efforts à cet effet étaient portés sur l'axe Pala-Léré jusqu'à la frontière du Cameroun : cette route permet l'évacuation du coton et l'importation de produits manufacturés destinés aux régions du Lougne et du Mayo-Kébbi². L'accent avait été mis aussi sur les deux grands axes reliant le port de Bangui à la zone cotonnière du Tchad : le premier reliait Bangui-Bossemlé-Bossangoa-Goré-Moundou et le second reliait Bangui-Bouca-Batangafu-Fort-Archambault. Ils se prolongeaient au-delà de Moundou et de Fort-Archambault pour rejoindre Fort-Lamy. De ce fait, des ponts furent construits dans cette région comme ceux de Goré-Doba-Moundou, de Baïbokoum-Moundou (axe Moundou-Douala) et de Fort-Lamy sur le Chari³.

Ainsi, à la fin de l'exécution du deuxième plan (1953-1958), le réseau routier du Tchad, de l'Oubangui-Chari et du Congo connut une amélioration importante. Il passa de 5 000 km en 1931 à 57 832 km en 1958, soit une augmentation de 1056,6% dont l'essentiel était réalisé au Tchad. En effet, la densité de réseau routier du Tchad en 1958 s'élevait à 29 647 km dont 10 766 de routes classées et 18 880 de routes non

¹ L'AEF, Le plan quadriennal d'équipement et de modernisation du Tchad (1953-1957), *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp. C.A.O.M., cote : P. 570.

² *Ibid.*

³ L'AEF, De nouvelles routes au Tchad, *Economique et financier*, janvier 1959, pp. 40-44, C.A.O.M., P. 10001.

classées, soit 51, 26% du total de réseau routier de la confédération de l'A.E.F., hormis le Gabon. En outre la voie fluviale avait connu aussi une certaine amélioration par la mise en service de plusieurs bacs neufs à moteurs sur le Chari et Logone. Enfin, plusieurs aérodromes avaient été construits dans les différentes régions du Tchad¹.

La réalisation de ces différentes infrastructures de communication avait pour but d'acheminer les récoltes ou les minerais vers les marchés, les usines, les ports d'exportation et de maintenir un courant d'échanges de marchandises entre les diverses communautés. On considérait aussi que les routes sont un facteur de développement en elles-mêmes. En effet, elles attirent les industries secondaires et les centres commerciaux, elles encouragent les investissements de capitaux, et sont elles-mêmes créatrices d'emplois, de revenus et d'une plus forte productivité pour l'ensemble de l'économie².

1-3) Les caractéristiques des voies d'évacuation et leur intérêt économique

Les infrastructures routières réalisées dans le cadre de deux plans quadriennaux de l'A.E.F avaient abouti à la mise en connexion de la zone cotonnière du Tchad et de Fort-Lamy aux quatre principales voies d'accès à l'Atlantique. Celles-ci servaient essentiellement à l'évacuation de la production cotonnière et au ravitaillement en marchandises.

Le premier axe d'évacuation aboutissait à Garoua, port de la Bénoué. C'était une voie mi-fluviale et mi-terrestre qui partait de Burutu et empruntait le Niger et la Bénoué jusqu'à Pala et Moundou. La route conduisant à Garoua n'était cependant praticable aux poids lourds que jusqu'au mois de mai, et aux camions moyens que jusqu'au 15 juin. Elle n'était ensuite à nouveau viable qu'au cours de la première quinzaine de décembre, soit après une interruption de 5 à 7 mois³.

¹L'A.E.F. économique et sociale 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E.S., Brazzaville, Haut commissariat de la République en A.E.F. 1959. B.I.D.C. Q 10100.

² La construction des routes dans les territoires insuffisamment développés, *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp, C.A.O.M., cote : P. 570.

³L'AEF, De nouvelles routes au Tchad, *Economique et financier*, janvier 1959, pp 40-44, C.A.O.M., P. 10001.

C'est pourquoi, des magasins furent édifiés à Garoua pour stocker des marchandises car à partir de cette ville, le mouvement de la navigation est possible, en raison de la crue, uniquement du début d'août à fin septembre, c'est-à-dire au maximum pendant 2 mois pour un tirant d'eau de 2 m au maximum. La distance kilométrique de cette voie s'élevait à 1 577 km et son parcours nécessitait jusqu'à la fin des années cinquante une durée de 4 à 10 mois. Cette durée aurait pu être ramenée à 120-150 jours, grâce à la construction de deux barrages réservoirs sur la Haute-Bénoué et sur le Mayo-Kébbi, mais sa rentabilité douteuse avait mis en sommeil la réalisation de ce projet. En 1953, la flotte de la Niger Co pouvait amener à Garoua 14 à 15 000 tonnes à la remontée et en emporter autant à la descente, mais l'augmentation de ces chiffres ne pouvait être atteinte que par l'allongement de la période de navigabilité de la Bénoué car sa viabilité économique en dépendait¹.

En outre l'augmentation du trafic sur celle-ci était limitée par l'impossibilité économique d'amortir une flotte travaillant seulement deux mois par an ; c'est ce qui explique le quasi-monopole de fret de la Niger Co qui pouvait faire remonter ses navires à Garoua, parce qu'ils travaillaient le reste de l'année sur le bas Niger et la basse Bénoué. La Niger Co était propriétaire d'escales le long du fleuve et à Burutu, port de rivière, communiquant avec la mer par les passes difficiles des bouches du Niger. Le caractère malaisément navigable de ces passes, où les haut fonds étaient fréquents, limitait le tonnage des cargos ainsi que les heures d'entrée et de sortie. En fait, l'accès au port de Burutu était difficile, ce qui limitait par conséquent le trafic et augmentait le prix de revient²

Le second axe, c'était la voie nigériane de Port Harcourt et Lagos à Fort-Lamy par Jos et Maïdouguri (chemin de fer jusqu'à Jos) puis la route. Elle avait une longueur de 1 980 km et n'était utilisable en moyenne que pendant 9 mois de l'année. Cette voie était considérée au début des années cinquante comme la plus rapide car on arrivait à recevoir ou expédier par là des marchandises vers l'Europe en 90 jours. Mais elle était confrontée de temps à autres à des grèves de camionneurs, de dockers ou des cheminots du Nigeria quand les transports nigériens n'étaient pas

¹Julien GAUTIER, L'avion cargo permet la mise en valeur complète du territoire du Tchad, *Marchés coloniaux du monde*, numéro 378, 7 février 1953, pp 471-472, C.A.O.M., P. 20285.

²Pierre CHULLER, Problème économique du Tchad, *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 38, année 1956, pp314-318, C.A.O.M., 844.

eux-mêmes surchargés de leurs propres marchandises. Toutefois elle assurait le trafic des trois quarts des marchandises à destination de Fort-Lamy¹.

Le troisième axe, c'était la voie camerounaise de Douala à Pala et Moundou. En effet, la région Sud-tchadienne était atteinte par deux routes partant toutes deux de Yaoundé, terminus du chemin de fer à 307 km de Douala. C'étaient : la route Yaoundé-Bertoua-Meiganga-N'Gaoundéré-Garoua, de 1 230 km de longueur, et la route Yaoundé-Bertoua-Bouar, longue de 770 km, qui se rattachait au réseau routier de l'Oubangui-Chari. En 1956, le tonnage des marchandises qui s'écoulaient par les deux routes était évalué à 50 000 tonnes pour les importations (voitures, machines...) et à 1 000 ou 2 000 tonnes pour les exportations. En effet, les produits agricoles ne pouvaient supporter les frais onéreux du transport routier à longue distance, d'autant que cette voie était à l'époque dépourvue d'une bonne route à grande circulation².

Enfin, une grande part de la production tchadienne, surtout cotonnière, était évacuée par la voie dite fédérale. Elle empruntait la route Fort-Archambault -Goré, Bossongoua-Bangui et descendait par les fleuves Oubangui et Congo jusqu'à Brazzaville. De là, elle était chargée sur le chemin de fer qui la conduisait à Pointe-Noire. La voie fédérale était la plus longue, avec 3 048 km de longueur entre Fort-Archambault et Pointe-Noire. On évaluait en 1949 à plus de douze mois la durée moyenne du transport des marchandises entre Fort-Lamy et Pointe-Noire, par Fort-Archambault, Bangui, la voie d'eau Bangui-Brazzaville et le chemin de fer Congo-Océan³. D'où sa faible part dans l'évacuation cotonnière jusqu'en 1954.

¹Pierre SCHULLER, *Op. cit.*, *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 38, année 1956, pp314-318, C.A.O.M., 844.

²Pierre SCHULLER, « Le Douala-Tchad, solution de la géographie », *Industries et travaux d'outre mer*, n° 26, janvier 1956, pp 1-2, C.A.O.M.,

³Charles ROBEQUAIN, « Le problème des transports dans les pays français du Tchad », *Annales de Géographie*, Année 1949, Volume 58, Numéro 310, p. 189 – 190.

Tableau n° (16) : La part d'évacuation du coton par voie

| Années | Voie congolaise | | Voie Bénoué | | Voie nigériane | |
|-----------|-----------------|------|-------------|------|----------------|-----|
| | Tonnes | % | Tonnes | % | Tonnes | % |
| 1953-1954 | 3 596 | 21,1 | 8 710 | 51,3 | 2 386 | 14 |
| 1954-1955 | 6 016 | 27,8 | 8 880 | 41 | 927 | 4,3 |
| 1955-1956 | 9 083 | 41,7 | 7 132 | 32,7 | 950 | 4,4 |
| 1956-1957 | 9 658 | 44,5 | 8 014 | 36,9 | 2 006 | 9,2 |
| 1957-1958 | 14 082 | 49 | 10 791 | 37 | 2 361 | 8 |
| 1958-1959 | 14 090 | 59 | 7 744 | 30,5 | 1 307 | 5,5 |
| 1959-1960 | 9 030 | 64 | 3 726 | 26,5 | 1 157 | 8,2 |
| 1960-1961 | 22 145 | 66 | 11 149 | 33 | 390 | 1,1 |

Source : Jean CABOT.

Mais l'amélioration des infrastructures de navigation entre Bangui et Brazzaville, le renforcement du matériel du chemin du fer Congo-Océan et la réalisation d'un axe à grande circulation entre Bangui et Fort-Lamy dans le cadre des deux plans de l'A.E.F que nous avons mentionnés précédemment avaient permis d'améliorer la circulation sur cette voie. La durée du trafic y était ramenée à un délai fluctuant de 45 jours à 4 mois. Ainsi à partir de 1955, l'essentiel de la production tchadienne du coton emprunta cette voie dont la part dans l'évacuation passa de 3 596 tonnes en 1953 à 22 145 tonnes 1960, soit une augmentation de 516% en sept ans. Dans la même période, les tonnages évacués par voie de Bénoué avaient augmenté de 28% seulement¹.

A noter que jusqu'en 1954, la voie de la Bénoué fut la voie par laquelle on évacuait la grosse part des tonnages du coton tchadien ; à titre d'exemple, en 1953, 8 710 tonnes avaient été évacuées par cette voie contre 3 596 par la voie fédérale, soit une différence de 142%. Cependant, si l'importance de la voie de la Bénoué pour l'évacuation du coton commençait à s'amoinrir peu à peu à partir du milieu des années cinquante, on note un effondrement des tonnages du coton exportés par la voie nigériane. Il est passé en effet de 2 386 tonnes en 1953 à 390 tonnes en 1960, soit une baisse de 84%. Toutefois à part le coton, elle assurait l'essentiel du trafic de l'importation. À titre d'exemple, en 1956, elle avait recueilli environ 50 000 tonnes

¹ Voir le tableau n° (16°).

des marchandises à destination du Tchad contre 25 000 tonnes par la voie fédérale et de 30 000 par la Bénoué¹.

L'évolution substantielle de l'évacuation du coton par la voie fédérale était liée sans doute à une compression sensible du prix de revient du transport. En effet, à part le coton, les marchandises payaient 12 francs la tonne kilométrique sur le parcours Bangui – Fort-Archambault (voie fédérale) contre 14 entre Garoua et Moundou (voie Bénoué)². Toutefois elle fut en réalité, économiquement artificielle car elle allait contre la nature même de la géographie de la région du Tchad du fait de sa longueur par rapport aux autres voies. Mais elle était plus rapide et comportait moins de ruptures de charge : « toute voie fluviale est économique. Mais quand on pense à la durée nécessaire à l'évacuation du produit, quand on calcule le temps de ruptures de charge, le prix des manipulations, l'attente du stockage, les immobilisations de capitaux et des assurances, et surtout quand on considère la carte géographique, on est amené à conclure qu'il s'agit d'une solution historique et administrative, sans doute, mais temporaire³ ».

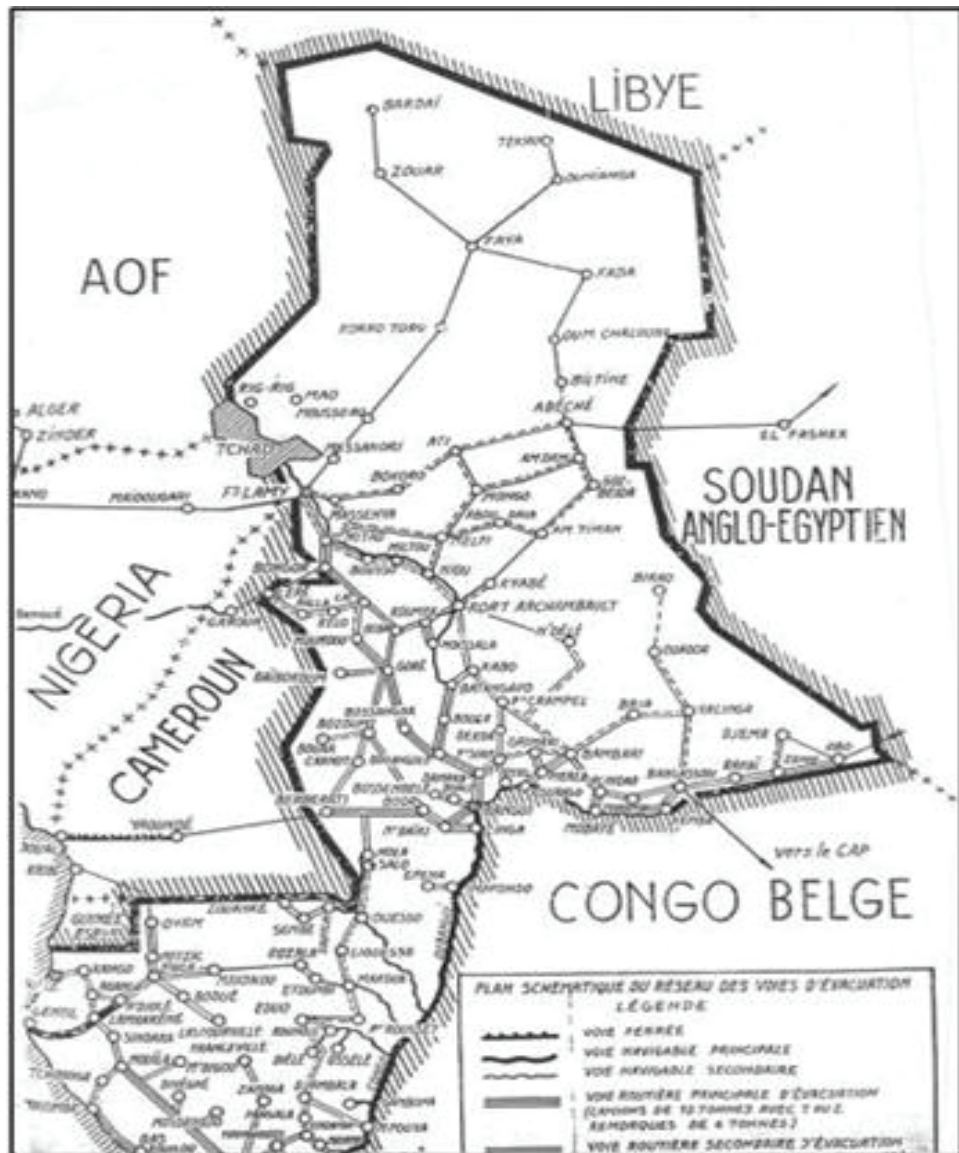
Le développement de la voie fédérale et l'orientation de l'évacuation du coton du Tchad étaient animés au premier chef par des considérations d'ordre politique : « la voie fédérale constitue la colonne vertébrale de l'A.E.F., elle permet d'éviter l'éclatement de l'A.E.F., sollicitée économiquement par le Nigeria et le Soudan dans des directions opposées. Elle assure la permanence de la présence française⁴ ». Mais l'évolution politique au sein de la confédération à la fin des années cinquante avait entamé la viabilité de cette voie car sa portée économique pour les régions du Tchad apparaissait peu concluante. Cependant, l'amélioration des voies de communication avait entraîné un accroissement sensible du parc automobile dans le pays par rapport avant la seconde guerre mondiale.

¹F. O. M, La structure des prix en AEF, *Industries et travaux d'outre mer*, n° 26, janvier 1956, pp 5-17, C.A.O.M.,

² *Ibid.*

³L'équipement routier du Tchad, le pont sur le Chari à Fort Lamy, *Industries et travaux d'outre mer*, n° 81, août 1960, pp 537-537, C.A.O.M., P. 570.

⁴ Pierre CHULLER, *Op. cit.*, n° 26, janvier 1956, pp 1-2, C.A.O.M.,

Carte des voies d'évacuation¹

2) L'évolution des moyens du transport et son rôle dans l'apparition des industries légères :

2-1) L'accroissement du parc automobile devant la monopolisation de transport

Parallèlement à l'amélioration des infrastructures de communication, le budget général, les budgets locaux et les sociétés d'exploitation et de production (minières, bois, cotonnière et transport...) de la confédération avaient été mise en

¹ L'A.E.F. économique et sociale 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E.S., Brazzaville, Haut commissariat de la République en A.E.F. 1959. B.I.D.C. Q 10100.

contribution pour la mécanisation de leur activité et le renouvellement de leur parc automobile. Ainsi dans le cadre de premier plan 1947 à 1954, le budget général avait investi 114 129 000 francs CFA pour achat de véhicules ; tandis que, au titre du même plan, les budgets locaux de l'A.E.F avaient consacré à cet effet au total : 314 505 000 francs CFA dont 73 190 000 francs CFA pour le Tchad, 77 100 000 pour le Congo, 84 000 000 pour l'Oubangui-Chari et 80 215 000 pour le Gabon¹. En outre, c'est au titre du deuxième plan quadriennal de l'A.E.F que d'importantes sommes avaient été allouées à l'amélioration des moyens de la communication qui permirent d'amplifier la constitution du parc d'automobile dans toute la confédération.

L'investissement entrepris au titre de ces deux plans avait permis à chaque territoire de la confédération de constituer son propre parc automobile. Dès lors, on assista à un accroissement du nombre de véhicules de tourisme (voitures de particulier) et de véhicule utilitaires (camions, camionnettes) dans chaque région de l'A.E.F. Le tableau ci-après nous retrace l'évolution du nombre de véhicules dans les trois territoires de l'A.E.F dont le réseau de communication était complémentaire.

TABLEAU n° 17 : L'évolution de nombre de véhicules en A.E.F.

| Années | Congo | | Oubangui- Chari | | Tchad | |
|--------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Véhicules de tourisme | Véhicules utilitaires | Véhicules de tourisme | Véhicules utilitaires | Véhicules de tourisme | Véhicules utilitaires |
| 1950 | 1.335 | 2.055 | 370 | 1530 | 120 | 970 |
| 1955 | 3.376 | 3.507 | 1.166 | 3381 | 624 | 2.671 |
| 1958 | 4.369 | 4.763 | 1.515 | 4.070 | 930 | 3.593 |

Source : L'A.E.F. économique et sociale 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E.S., Brazzaville, Haut commissariat de la République en A.E.F. 1959. B.D.I.C. Q 10100.

C'est donc comme corollaire à l'importance des investissements au cours de cette période que le parc automobile de la confédération d'une manière générale avait connu un accroissement tout à fait remarquable. Il est passé en effet de 2 200 véhicules de toutes catégories confondues en 1947 à 19 240 en 1958, soit une augmentation de 774, 54% en dix ans. Toutefois, la densité d'automobiles de toutes

¹ A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal, 1947-1945*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

catégories confondues variait d'un territoire à un autre, car leur nombre au total au fil des années cinquante au Congo et en Oubangui-Chari dépassait largement celui du Tchad. En effet, à l'année 1958, le nombre de voitures particulières de ce dernier ne représentait que 21% de celui du Congo et 61% de celui de l'Oubangui dans la même catégorie. Tandis que dans la même année, l'écart en véhicules utilitaires (camionnettes, remorques et semi remorque) entre les différents territoires de l'A.E.F était moins marqué. En effet, le parc automobile du Tchad dans cette catégorie représentait 75% de celui du Congo et de 88% de l'Oubangui¹. Le tableau ci-après nous permet d'identifier les différentes catégories des véhicules dont disposait le Tchad et de mesurer leur évolution au fil des années cinquante.

TABLEAU n° (18) : Parc automobile du Tchad

| Catégories | 1953 | 1958 | 1960 |
|--------------------------------|-------|-------|-------|
| Voitures particulières | 292 | 930 | 1.106 |
| Cars, autobus | 5 | 24 | 26 |
| Voitures commerciales | 7 | 88 | 155 |
| Camions-Camionnettes | 1.750 | 3.172 | 3.501 |
| Véhicules Spéciaux | - | 16 | 32 |
| Véhicules spéciaux industriels | 22 | 24 | 7 |
| Transporteurs | 57 | 173 | 135 |
| Remorques | - | 101 | 164 |
| Total | 2.135 | 4.528 | 6.110 |

Source : *Mémento statistique de l'économie africaine 1969*, Numéro spéciale du bulletin de l'Afrique noire, n°557, Paris, Ediafric, 1969, 365 p.

Il y avait là donc une forte disparité en matière de la répartition de voitures particulières entre le Tchad et ces deux territoires. Cela pouvait être attribué au nombre élevé des colons travaillant dans l'administration ou dans les différents secteurs d'exploitation et du commerce dans ces derniers. En effet, jusqu'en 1958, le Tchad ne comptait que 5 000 Européens contre 10 600 au Congo et 6 000 en

¹ Voir le tableau n° (17).

Oubangui-Chari¹. Cela tenait aussi à la prolifération des entreprises européennes de tout genre dans toute la confédération car leur nombre qui était de 56 en 1947 était passé en 1950 à 348, soit un accroissement de 521% en quatre ans². Cependant, au Tchad, leur prolifération était restée assez limitée par rapport aux autres territoires de l'A.E.F. Toutefois, grâce sans doute au développement de la production cotonnière, le nombre de véhicules utilitaires (camions, camionnettes) au Tchad était passé de 1 750 en 1953 à 3 501 en 1960, soit une mise en circulation de 250 véhicules de ce type chaque année durant cette période³. Cette évolution au fil des années cinquante avait contribué nous semble-t-il à la compression des prix de transport de coton comme nous indique le tableau ci après :

Tableau n° (19) : Tarif des transports routiers pour le coton

| Années | 1/km. Coton grain ⁴ | 1/km. Coton fibre ⁵ |
|-----------|--------------------------------|--------------------------------|
| 1950-1951 | 48,00 | 20,50 |
| 1951-1952 | 53,44 | 22,75 |
| 1952-1953 | 45,50 | 19,75 |
| 1953-1954 | 44,15 | 17,15 |
| 1954-1955 | 44,15 | 18,75 |
| 1955-1956 | 41,50 | 15,62 |
| 1957-1957 | 40,00 | 17,00 |
| 1958-198 | 44,00 | 17,50 |
| 1960 | 52,00 | 16,00 |

Source : Jean CABOT.

En dépit de l'amélioration apportée, que ce soit sur les réseaux routiers intérieurs et extérieurs ou sur les moyens de communications terrestres et fluviales, la baisse des prix de transport de coton apparaît peu significative, surtout en ce qui concerne le tarif du transport de coton graine. Cela était dû au monopole du transport du coton établi par les accords passés entre la Cotonfran et Uniroute, qui favorisait le maintien de prix de transport élevé. En outre la société cotonnière n'avait pas cherché à les réduire du fait que son bénéfice était calculé sans tenir compte des frais d'usinage et de transport. C'est l'administration qui, ayant la charge de combler le

¹L'A.E.F. économique et sociale 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E.S., Brazzaville, Haut commissariat de la République en A.E.F. 1959. B.I.D.C. Q 10100.

²A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, 1947-1945, C.A.O.M., FIDES carton 324.

³Voire le tableau n° (18).

⁴ Les prix de transport de champs du coton aux usines d'égrenage.

⁵Les prix de transport d'usines d'égrenage aux côtes maritimes.

déficit de la Caisse de stabilisation, chercha à faire baisser les prix par des appels d'offre auprès des autres transporteurs locaux¹.

En 1955, des commerçants locaux disposant d'un ou deux camions se réunirent autour de la Coopérative des Transporteurs Tchadiens (C.T.T.) pour faire face au monopole des sociétés de transports européennes qui assuraient aussi des services réguliers à l'intérieur du Tchad. Parmi ceux-ci, outre leur activité commerciale, certains étaient des figures du premier rang de la vie politique tchadienne de l'époque comme Ahmad Koulamallah (président du Parti Socialiste du Tchad) et Ahmet Kotoko (député à l'Assemblée nationale). Grâce donc sans doute à leur influence politique et aussi à leur proximité avec l'administration, ils parvinrent à faire une brèche dans le monopole de l'Uniroute sur le transport du coton. Ainsi, en 1958, ils obtinrent enfin une partie du trafic d'exportation de coton fibre vers Maïdouguri, mais l'abandon de cette voie nigériane pour l'évacuation du coton par la Cotonfran à partir de 1960 mit fin à cette expérience².

A noter que, c'est au milieu des années quarante que les premiers transporteurs locaux firent leur apparition dans le secteur de transport des marchandises et des passagers. A cette période, on signalait déjà quelques commerçants, essentiellement des Djellaba, des Kanouri et des Haoussa, qui possédaient des camions et qui s'intéressaient principalement aux peaux et aux produits dérivés : chaussures, sacs, coussins, ainsi qu'au beurre, au poisson séché et au mil pour les exporter vers le Nigéria. Ils importaient des noix de kola, des vanneries, des sandales, des tomates du Bornou, des produits manufacturés (récipients émaillés, bicyclettes, parfums, miroirs etc...). Ils s'activèrent aussi dans le transport de passagers, où le chauffeur fixe le montant du transport suivant un tarif dont les variations sont extrêmes. En effet, le prix du transport d'un Africain était fixé en principe, sur la base de la moitié du tarif appliqué à un Européen. Mais il était diminué lorsque le chauffeur était un ami du voyageur ou un membre de sa famille³.

¹ Jean CABOT, *Op. cit.*, Année 1957, Volume 66, Numéro 358p. 499 – 508. .

²Jean CABOT, *Op. cit.*, p. 205, 1965.

³Jean-Paul LEBEUF, *Fort-Lamy (Tchad, A.E.F.)*, Union française, Paris (C.N.R.S., Mus2e de l'Homme) mars 1951. B.D.I.C cote o pièce 40. 111.

Voici donc à titre indicatif, quelques-uns des prix pratiqués en 1950 pour le transport de personnes et leurs bagages vers l'intérieur comme l'extérieur. De Fort-Lamy à Bongor : 500 Fr. CFA par personne sans bagages, ce prix pouvant atteindre 1 000 fr. CFA, quand le voyageur emporte des bagages volumineux ; de Fort-Lamy à Abéché : 6 000 fr. CFA aller-retour ; de Fort-Lamy à Bangui : 4 000 fr. CFA ; de Fort-Lamy à Yaoundé : 14 000 fr. CFA aller (2 000 fr. CFA quand on est de la famille du chauffeur) ; Fort-Lamy à Fort-Archambault : 2 500 fr. CFA aller¹. Ces tarifs étaient certes fort exorbitants pour la plupart de la population car le coût de trajet d'aller et retour de ce dernier représentait 95% de revenu d'une famille s'adonnant à la culture du coton à cette époque.

Dans la même période, on assiste à une amélioration des infrastructures aériennes et à un accroissement du transport aérien tant au point de vue du fret que du transport de passagers. Le développement de la voie aérienne était apparu comme une des meilleures solutions qui permettrait le désenclavement de la région du Tchad en contribuant à l'évacuation cotonnière et en ouvrant un nouveau débouché pour l'exploitation du bétail. Elle semblait apporter une solution aux différents désavantages d'autres voies d'évacuation que nous avons soulignées précédemment.

2-2) La réalisation des aérodromes et sa portée économique

En dépit des améliorations apportées sur les voies de communication terrestres et fluviales au cours des années cinquante, certaines régions dans la confédération de l'A.E.F étaient restées difficiles d'accès, surtout pendant la saison d'hivernage. Au Tchad, la situation était aggravée par son immensité géographique et par son éloignement de tout débouché maritime. Dès lors, ses différentes voies d'évacuation étaient sujettes à des difficultés tant au point de vue de la durée de transport que de l'interruption temporaire des routes durant la saison des pluies qui entraîne la rupture de liaison entre les régions productrices et les ports d'évacuation des marchandises. Ces difficultés avaient pour conséquence d'une part l'immobilisation des sommes représentant la valeur des marchandises qui se traduisait par des intérêts proportionnels à la durée de l'immobilisation ; et d'autre

¹Jean-Paul LEBEUF, *Op.cit*, B.D.I.C cote o pièce 40. 111.

part l'augmentation des frais de transport du fait de l'accumulation de frais bancaires et d'assurance¹.

De sorte que les marchandises en provenance et en destination du Tchad devaient supporter de lourdes charges grevant du coup leur compétitivité sur les marchés mondiaux. Devant ces écueils, le développement de la voie aérienne et son utilisation massive par l'établissement d'une liaison aérienne interne et externe étaient considérés comme la clé de voûte permettant le désenclavement de la région du Tchad et d'asseoir sa mise en valeur complète. En dépit de son importance, le fret aérien n'avait pris une consistance, que ce soit en A.E.F. en général et au Tchad en particulier, qu'à la fin des années quarante. En effet, jusqu'en 1946, toute la confédération ne disposait que d'un seul terrain d'aviation à Pointe-Noire utilisable par les avions du type DC4 et aussi cinq aérodromes pour les DC3 dont deux au Tchad (celui de Fort-Lamy et celui de Fort-Archambault)².

Ceux-ci avaient été construits dans le sillage de la seconde guerre mondiale, durant laquelle ils avaient servi à l'acheminement des troupes et des matériels, mais ils avaient démontré par ricochet leur intérêt économique. C'est ainsi que dès 1947 des sommes importantes avaient été investies tant dans l'infrastructure aérienne que dans l'équipement au titre des deux plans quinquennaux de l'A.E.F qui avait couru jusqu'à la fin de 1957. En effet, pendant cette période, un investissement de 5 000 millions avait été alloué au développement des infrastructures aériennes dans toute la confédération de l'A.E.F dont : 3 470 millions du budget de l'Etat français (civil et militaire) et 1 330 millions du F.I.D.E.S³.

Outre la réalisation entreprise dans ce domaine dans le reste de l'A.E.F par ces fonds, ils avaient permis d'aménager l'aérodrome de Fort-Lamy et celui de Fort-Archambault au Tchad en des terrains d'aviation utilisables par avions lourds, supérieurs à 60 tonnes (Super constellation et DC6) et d'en créer un à Moundou.

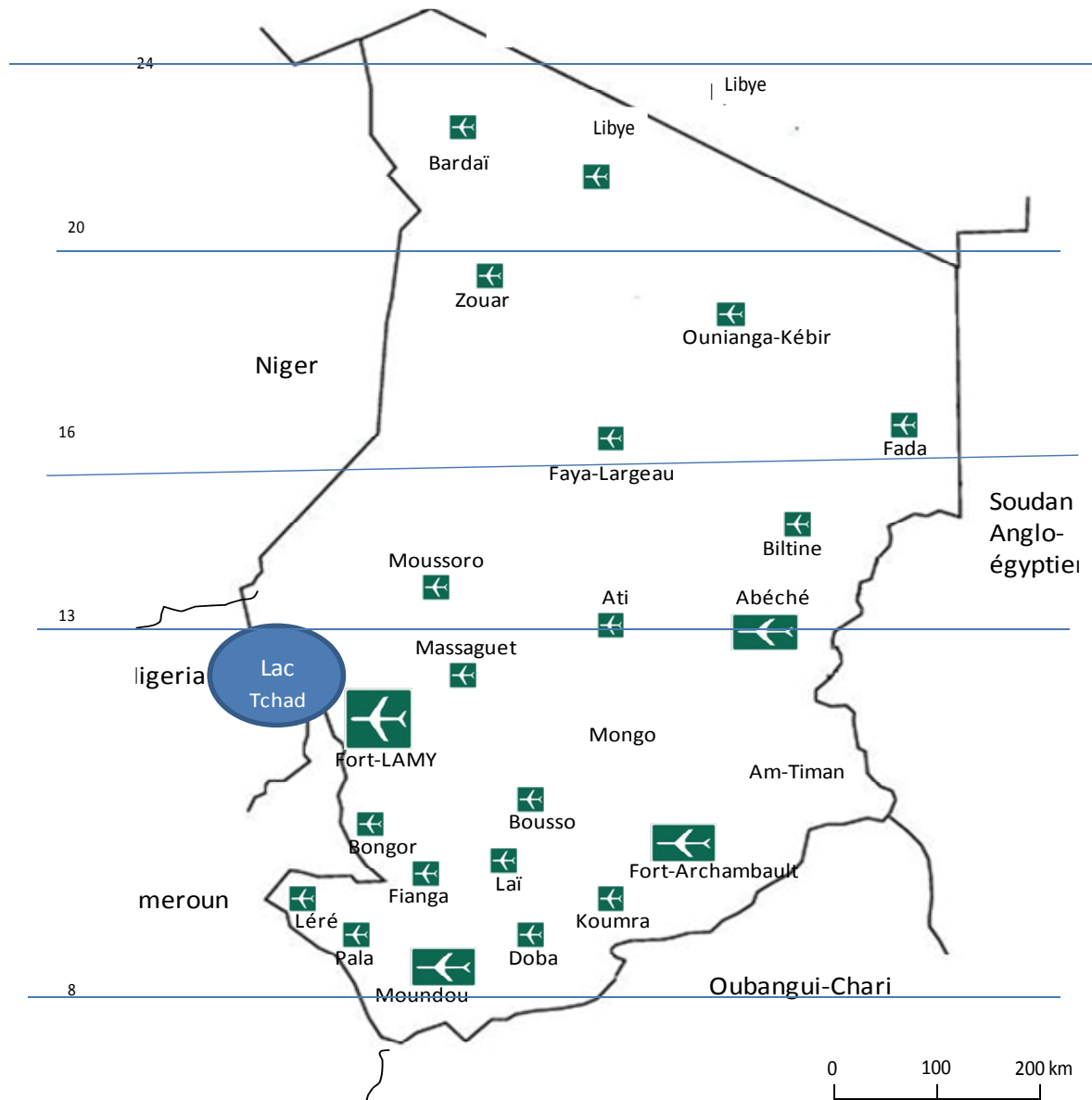
¹Julien GAUTIER, L'avion cargo permet la mise en valeur complète du territoire du Tchad, *Marchés coloniaux du monde*, numéro 378, 7 février 1953, pp 471-472, C.A.O.M., P. 20285.

²L'A.E.F. *économique et sociale 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E.S.*, Brazzaville, Haut-commissariat de la République en A.E.F., 1959. B.I.D.C. Q 10100.

³ *Ibid.*

Des aérodromes utilisables par des DC4 et DC3 furent créés à Pala et Abéché et le réseau fut complété par ceux de Doba, Koumra, Kélo, Lai et Bousso¹.

¹L'A.E.F. *économique et sociale 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E.S.*, Brazzaville, Haut commissariat de la République en A.E.F., 1959. B.I.D.C. Q 10100.

Carte des aérodromes tchadiens à la fin de 1958¹

On comptait donc au Tchad à la fin de 1958 une vingtaine d'aérodromes dont la plupart avaient été installés dans les régions cotonnières afin de faciliter l'évacuation des tonnages de coton. Ils permirent aussi l'exploitation de bétail par des entreprises européennes par l'installation d'une industrie de la viande et ils servirent en outre au trafic de passagers.

¹L'A.E.F. économique et sociale 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E.S., Brazzaville, Haut commissariat de la République en A.E.F., 1959. B.I.D.C. Q 10100.

2-3) L'évolution du trafic aérien et son importance dans le mouvement commercial

Les difficultés rencontrées par les régions du Tchad pour établir les communications terrestres conféraient une importance primordiale à ses réseaux aériens, surtout celui de Fort-Lamy situé sur les grandes lignes de communication Nord-Sud et est-Ouest (Alger-Tunis-Madagascar et Dakar-Djibouti- Port-Soudan). De ce fait, Fort-Lamy était considéré comme le nœud aérien de l'Afrique. Au-delà de ceci, les avantages du transport aérien pour un territoire enclavé comme le Tchad découlaient de sa rapidité car il lui assure une économie de temps, de frais bancaires, d'assurances et de risques qui pèsent sur la voie de la Bénoué ou celle de l'Oubangui-Congo¹.

A cet effet, Julien Gautier, Sénateur du Tchad avait donné l'exemple du coton acheté à Moundou, en décembre, mis en balle le 1^{er} janvier, expédié par camion à Garoua où il est stocké jusqu'au 1^{er} août. Le coton descend alors jusqu'à Burutu, où il est encore stocké pendant un mois au moins. Il n'arrive dans les ports français que vers le 1^{er} novembre. C'est seulement fin de novembre que le cycle sera bouclé et que le fonds de la vente pourra servir à acheter la récolte de décembre. Avec l'avion, par contre, le coton quittant Moundou arrive le même jour à Douala, repart aussitôt pour l'Europe où il arrive en février, à temps pour être vendu et que les accreditifs nécessaires soient revenus en Afrique pour les achats sur les marchés de mars. On peut estimer que la vitesse de réemploi de l'argent était à trois mois au lieu d'un an, quadruplant ainsi le chiffre d'affaires avec un même capital².

Dès lors, le coton fut expédié par avion de Moundou vers Douala. En effet, l'évacuation du coton par cette ligne représentait depuis le début des années cinquante 92% de fret coton de la région du Logone, soit 1 000 et 1 500 tonnes. En outre, l'aviation devint en effet pendant la saison des pluies le seul moyen de satisfaire à l'exécution de contrats. A cet effet, l'hydravion avait été utilisé pour évacuer le coton à partir des lacs Léré et Fianga. Le coton était transporté sur

¹Julien GAUTIER, L'avion cargo permet la mise en valeur complète du territoire du Tchad, *Marchés coloniaux du monde*, numéro 378, 7 février 1953, pp 471-472, C.A.O.M., P. 20285.

² *Ibid.*

Latécoère 631 qui amerrissait dans l'estuaire du Wouri où l'attendaient les cargos¹. Du fait des difficultés de différentes voies d'évacuation terrestre du Tchad, les prix de transport de coton par avion n'étaient pas supérieurs à ceux de transport terrestre, mais sa part dans l'évacuation cotonnière était limitée.

Néanmoins, c'est dans l'industrie de la viande que l'aviation avait offert de vastes perspectives. L'avion rendit possible la naissance de l'industrie de la viande et contribua à son développement en rapprochant les centres d'abattage et de consommation. Il mettait Brazzaville et Léopoldville à moins de dix heures de Fort-Lamy, assurait une suffisante conservation de la viande (grâce aux vols de nuit et à haute altitude) et, comparativement aux moyens de surface, offrait un maximum de régularité et de sécurité, permettant ainsi l'installation d'une industrie frigorifique au cœur du Tchad². A cet effet, au début des années cinquante trois compagnies aériennes desservaient le Tchad : Air-France, Union Aéromaritime de Transport (U.A.T.) et Air-Cameroun. Elles disposaient d'une flotte régionale réduite au début des années cinquante car, jusqu'en 1950, la Régie Air-Cameroun ne possédait qu'un seul avion (un DC3), tandis que les deux autres Sociétés disposaient de six avions dont 3 DC4 et 3 DC3³. Mais au fil des années cinquante, elles renforcèrent leur flotte desservant ainsi toute l'A.E.F et le Cameroun. En 1958, on estimait à 3 000 millions de francs CFA les investissements effectués par ces compagnies dont 1 800 millions pour leur flotte intérieure⁴.

L'importance capitale du Tchad au point de vue aérien avait conduit Air France à créer dès 1950 un réseau intérieur le reliant au Soudan, à Alger, Tunis, Faya-Largeau et Brazzaville. Le tableau ci-dessous mentionne les liaisons régulièrement assurées à partir de Fort-Lamy⁵ :

¹Pierre SCHULLER, Problème économique du Tchad, *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 38, année 1956, pp314-318, C.A.O.M., 844.

² *Ibid.*

³LUXUEIL, Tchad 1900-1950, « Plan de développement économique et social », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.

⁴L'A.E.F. *Op. cit.*, Brazzaville, Haut commissariat de la République en A.E.F., 1959. B.I.D.C. Q 10100.

⁵LUXUEIL, *Op. cit.*, *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.

TABLEAU n° (20) : Horaire des liaisons aériennes à partir de Fort-Lamy

| | |
|----------|--|
| Mardi | Abéché – Ati - El Geneina |
| Mercredi | Fort-Archambault – Bangui – Brazzaville |
| Mercredi | Faya-Largeau |
| Jeudi | Fort-Archambault – Bangui |
| Vendredi | N’Gaoundéré – Yaoundé |
| Vendredi | N’Gaoundéré – Yaoundé – Douala |
| Samedi | Zinder – Kano – Niamey (correspondance pour la France via Tunis) |
| Dimanche | Fort-Archambault – Bangui – Brazzaville |

Source : LUXUEIL, Tchad 1900-1950, « Plan de développement économique et social », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, CAOM, P. 213.

En dépit de leur flotte très limitée au départ, le tonnage de marchandises embarquées ne cessa d’augmenter. A titre d’exemple, en 1950, les exportations de viande réfrigérée de l’A.E.F. ne dépassaient pas 67 tonnes ; en 1952 elles s’élevaient à 1 180 tonnes dont 657 tonnes pour le Congo Belge et 442 pour le Cameroun ; à destination de l’intérieur, elles se montaient à plus de 1 000 tonnes. En 1953, l’exportation hors frontières avait dépassé 2 000 tonnes, en même temps que les centres de Fort –Lamy, Fort-Archambault, Moundou et d’Abéché voyaient leurs tonnages doubler. En 1954, sur les aérodromes de ceux-ci, le fret au départ avait atteint 5 600 tonnes, le fret à l’arrivée 50 000 tonnes et celui de la poste s’élevait à 232 tonnes¹.

En fait, c’est par Fort-Lamy que l’essentiel de ces frets avaient été réalisés car avec ses 7 000 tonnes de frêt en 1954, il était devenu le 4^{ème} aéroport de l’Union française après ceux de : Orly avec 17 000 tonnes, Alger avec 11 000 tonnes et le Bourget avec 8 000 tonnes². De sorte que le transport aérien avait pris une importance croissante d’année en année. A titre d’exemple, en 1956, il avait représenté 11% des importations du Tchad contre 62% par Jos (la voie nigériane), 17% par la voie fédérale et de 8% par la Bénoué. Pour les exportations, il atteignait

¹Sugier DALGARRANDO L., *La mise en valeur du Tchad*, Ecole française d’étude agricole, 1955, cote CF B 00 474, CFOD-Tchad.

² *Mémento statistique de l’économie africaine 1969*, Numéro spéciale du bulletin de l’Afrique noire, n°557, Paris, Ediafric, 1969, 365 p. C.A.O.M.

25%, la voie fédérale se classant en tête avec 30% contre 21% par Jos et 16% par la Bénoué. La voie camerounaise ne chiffrait que pour respectivement 1,60% et 4,20%¹. Dès lors, la densité de fret aérien ne cessa d'augmenter dans les principaux aéroports du Tchad.

Tableau n° (21) : Evolution de fret aérien en tonnes

| Année | Fort-Lamy | Fort-Archambault | Moundou |
|-------|----------------|------------------|----------------|
| | Arrivée+Départ | Arrivée+Départ | Arrivée+Départ |
| 1958 | 13. 156 | 1. 226 | 1. 703 |
| 1959 | 12. 660 | 964 | 1.260 |
| 1960 | 13. 359 | 700 | 586 |

Source : Mémentos de l'industrie africaine, Ediafric 1966.

A noter que l'aéroport de Fort-Lamy était considéré comme le nœud aérien de l'Union française du fait de l'accroissement de fret et aussi de transport de passagers qui avait connu aussi un développement rapide. Il est passé de 1 212 passagers à l'arrivée et de 1 498 au départ sur les aéroports de Fort-Lamy et Fort-Archambault en 1952 à 15 600 passagers à l'arrivée² et de 15 900 au départ en 1956, soit respectivement une hausse de 1 187% et 961% en quatre ans³. De ce fait, l'aéroport de Fort-Lamy se haussait en 1959 pour le fret au troisième rang parmi ceux de la communauté, après Orly et Alger⁴. En outre, en 1958, Fort-Lamy représentait 17% du trafic passagers de l'A.E.F. contre 25% pour Brazzaville⁵. Toutefois, elle devint du fait de sa position que nous avons soulignée une escale presque obligatoire pour la plupart des passagers à destination du reste de l'A.E.F. En fait, Fort-Lamy était devenu beaucoup plus proche de Paris que Brazzaville et Bangui, alors qu'avant le développement du trafic aérien, elles avaient été longtemps le point de passage obligé vers le Tchad. L'amélioration des voies et moyens de communication intervenue après la seconde guerre mondiale avait

¹F. O. M, La structure des prix en AEF, *Industries et travaux d'outre mer*, n° 26, janvier 1956, pp 5-17, C.A.O.M.,.

² Sugier DALGARRANDO L., *Op. cit.*, Ecole française d'étude agricole, 1955, cote CF B 00 474, CFOD-Tchad.

³ *Mémento statistique de l'économie africaine 1969*, Numéro spéciale du bulletin de l'Afrique noire, n°557, Paris, Ediafric, 1969, 365 p. C.A.O.M.

⁴ Au Tchad : un an de la République, *Economique et financier*, n° 966, octobre 1959, pp 20, C.A.O.M., P. 20205.

⁵L'A.E.F. *Op. cit.*, Brazzaville, Haut-commissariat de la République en A.E.F., 1959. B.I.D.C. Q 10100.

modifié les structures et la trajectoire de l'économie traditionnelle tchadienne longtemps protégée par son isolement géographique de la mainmise de sociétés européennes.

3) L'émergence de nouvelles industries :

3-1) Diversification et modernisation des usines d'égrenage

Les difficultés de voies de communication liées à l'extrême continentalité du territoire du Tchad avant la fin de la seconde guerre mondiale avaient rendu la création des industries permettant l'exploitation mécanique de la production agricole ou animale très difficiles et onéreuse. Cette situation fut aggravée à l'époque par la faiblesse des investissements consentis par la société disposant du monopole de l'exploitation cotonnière. En effet, jusqu'à la fin des années quarante, la Cotonfran - qui fut la seule société européenne d'envergure agissant sur le territoire du Tchad - ne disposait que de sept petites usines d'égrenage. Il fallait attendre donc le renouvellement de la convention de privilège en 1949 pour que l'administration impose à celle-ci l'obligation de moderniser et d'amplifier ses installations industrielles. C'est ainsi qu'elle entama entre 1952 et 1955, la construction d'une vingtaine des usines d'égrenage de type moderne dans les différentes régions cotonnières du Tchad¹.

¹L'AEF, Les usines d'égrenage du coton en AEF, *Economique et financier*, avril 1959, C.A.O.M., P. 10001.

Tableau n°22 : Nombre des usines d'égrenage

| Villes | Années de création | | Capacité de production |
|-------------|--------------------|--------------|------------------------|
| | Type ancien | Type Moderne | |
| Moundou | | 1952 | 4. 600 |
| Doba | | 1952 | 4. 200 |
| Goré | | 1952 | 2. 000 |
| Pandzangué | | 1952 | 2. 800 |
| Beinamar | | 1952 | 2. 000 |
| Guidari | | 1952 | 3. 000 |
| Kélo | | 1952-1955 | 5. 400 |
| Dohér | | 1952-1955 | 3. 500 |
| Bongor | 1931 | 1953 | 3. 000 |
| Fianga | 1933 | 1954 | 4. 000 |
| Gagal | 1936 | - | 1. 500 |
| Gounou-Gaya | 1935 | 1954 | 4. 000 |
| Léré | 1931 | 1952 | 4. 000 |
| Monbaroua | 1936 | 1953 | 3. 000 |
| Pala | 1935 | 1952 | 5. 000 |

Source : GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F, *Doctrines et bilans de la modernisation rurale en A.E.F*, 1956.

Les investissements totaux de la Cotonfran, qui disposait également d'ateliers de mécanique générale, réparation auto et électricité à Moundou et Fort-Archambault et de deux fermes expérimentales à Békamba et Karual se sont élevés à 1. 3 milliards à l'année 1960¹. Les opérations de modernisation de ces usines ont porté sur l'accroissement de la puissance des groupes, l'adjonction de délinteuses, de presses hydrauliques à 100 kg, de châteaux d'eau à pompe électrique et d'appareils pneumatiques pour l'aspiration du coton graine. Ces transformations avaient été rendues nécessaires par l'accroissement de la production et l'augmentation de rendement à l'égrenage. Le temps de l'égrenage, qui, avec l'ancien matériel, s'étendait sur sept et huit mois, c'est-à-dire jusqu'en pleine saison de pluies, fut ramené à cinq mois au maximum, ce qui permit l'évacuation des balles de coton fibre par route avant l'arrivée des pluies. Le pressage de ces balles jadis effectué à la

¹ *Mémento de l'industrie africaine 1966*, Numéro spécial du *Bulletin de l'Afrique noire*, Paris, Ediafric, 1966, p. C.A.O.M.

main par 20 kg, était assuré dès lors à la presse hydraulique par lots de 100 kg conformes aux normes de conditionnement exigées sur le marché du Havre¹.

Par ces différentes usines souvent de petites unités dont la capacité d'égrenages oscillait entre 1.500 et 5.000 tonnes par an, la Cotonfran devint de ce fait la première entreprise disposant un nombre important d'unités industrielles de type moderne en Afrique centrale française. En effet, en 1958, on dénombrait 25 usines d'égrenage de Cotonfran au Tchad avec une capacité totale de traitement de 47 000 tonnes du coton graine annuelle. Cependant certains estimaient que ce nombre était très élevé pour une production de coton-graine qui ne dépassait pas 80 000 tonnes par campagne. Mais le choix de la Cotonfran et de l'administration d'éparpiller les usines d'égrenage à travers toutes les zones cotonnières était dicté par le souci de réduire le coût de transport : « on a volontairement dispersé les usines dans toute la zone cotonnière pour éviter un transport long et particulièrement onéreux du coton-graine ²».

A la même année, les autres sociétés cotonnières installées en Oubangui-Chari disposaient de 21 usines d'égrenage. Cependant la plus grande usine d'égrenage de la sous région avait été installée en 1953 à Kaélé au Cameroun par la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C.F.D.T³) avec une capacité de traitement annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes de coton graine⁴. En outre certaines usines d'égrenage du Tchad (celles de Moundou et de Kélo) avaient été équipées de délinteuses afin de récupérer les linters des graines utilisées pour la confection de matelas et de couvertures⁵.

3-2) La faiblesse de l'industrialisation

¹ Jean CABOT, *op. cit.*, 1965, p 188.

² Pierre SCHULLER, *Op. cit.*, *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 38, année 1956, pp314-318, C.A.O.M., 844.

³ Fondée en 1949 par le gouvernement Français dont le but était la vulgarisation et la modernisation de la production des fibres textiles d'Outre-Mer. Au Tchad, elle était sollicitée au développement de coton dans la cinquième zone qui fut hors de la zone de privilège, mais le coût exorbitant de la production dans celle-ci l'avait amené de porter ses activités sur le Nord du Cameroun.

⁴ Jean CABOT, *Op. cit.*, p...

⁵ L'A.E.F. *Op. cit.*, Brazzaville, Haut-commissariat de la République en A.E.F., 1959. B.I.D.C. Q 10100.

Dans le cadre de l'industrialisation de l'A.E.F, deux filatures furent construites à Bangui et à Brazzaville entre 1951 et 1954. Elles utilisaient chaque année près de 700 tonnes de coton pour fabriquer plus de 4 millions de mètres de tissu destinés à la consommation locale. En même temps, trois ateliers de confection furent créés (deux à Bangui et un à Brazzaville) fabriquant en moyenne 250. 000 pièce de vêtement par an¹. Ces usines de transformations du coton étaient approvisionnées en grande partie par la production tchadienne de la cinquième zone. Le coton de celle-ci considéré peu rentable du fait de la distance échappait ainsi aux droits de sortie et à toute taxation intéressante, cela permettait donc aux filatures de le traiter à un prix constamment bas pour qu'elles pussent concurrencer les cotonnades importées de la Métropole ou des autres pays producteurs². Et pourtant aucune usine de transformation légère du coton ne fut créée au Tchad, en dépit du fait qu'il fût à l'époque le premier producteur du coton en Afrique française.

Ce paradoxe s'expliquait par le souci de rentabilité et le coût élevé de production. En effet, le principal obstacle pour l'établissement d'usines au Tchad était attribué au faible pouvoir d'achat de la population tchadienne. A ce sujet, une enquête réalisée en 1954 avait montré que les 2 200 000 habitants du Tchad toucheraient 330 millions francs CFA, soit 150 fr. CFA par tête et par an. On pouvait estimer donc à 600 à 800 Fr. CFA le revenu d'une famille composée de quatre personnes³. Il est dû aussi au coût très élevé des investissements et de la main-d'œuvre européenne au centre de l'Afrique et aussi au manque de formation professionnelle de la main d'œuvre locale, à la rareté et à la cherté de l'énergie⁴. Néanmoins la Cotonfran qui apparaissait de dimension moyenne en Europe, occupait le premier rang dans le territoire avec 310 cadres métropolitains, dont 55 chefs d'exploitation, et environ 4 000 ouvriers et employés (en période d'usage le nombre de saisonniers pouvait atteindre 15 000). Elle apportait, en outre, un revenu monétaire à 300 000 chefs de famille africains, soit un million de personnes⁵.

¹ RAPPORT, *l'A.E.F économique et sociale 1947-1958 avec l'aide du F.D.E.S*, p. 72.

² STEVELINCK W., Le développement du coton dans la zone : Mayo-Kébbi, Logone, Moyen-Chari, *Marchés coloniaux du monde*, n° 399, 4 juillet 1953, C.A.O.M, P. 408.

³ Sugier DALGARRANDO L., *Op. cit.*, Ecole française d'étude agricole, 1955, cote CF B 00 474, CFOD-Tchad.

⁴ A.E.F, *Plan décennal*, BDIC, p. 107.

⁵ RAPPOT, *LA COTONFRAN*, p. 5.

C'est dans cette période aussi qu'on assista à l'installation de petites usines, surtout dans le domaine d'agroalimentaire. Le tableau ci-après nous indique les principales usines créées au Tchad à la veille de son indépendance :

Tableau n° (23) : Les principales industries du Tchad

| Activités | Sociétés | Implantation | Date | Capacité |
|-------------------|--|--|------|-----------------|
| Briquetterie | Briquetterie Industrielle du Chari (BIC) | Fort-Lamy | 1951 | 30.000 T |
| Huilerie arachide | Cie Huilerie Africaine (OLAFRIC) (2) | Fort-Lamy | 1955 | 920.000 L |
| Décorticage riz | OTA | Kélo | 1956 | 4.000 T |
| Huilerie arachide | OTA | Kélo | 1956 | 400 T huiles |
| Huilerie coton | Société des Oléagineux Logone-Tchad (SOLT) | Moundou | 1957 | 700.000 L |
| Raffin. Agglomér. | Société Sucrière du Tchad (SOSUTCHAD) | Fort-Lamy | 1960 | 10.000 T |
| Abattoir-frigor. | Et. public | Farcha (4 km. de Fort-Lamy à l'époque) | 1960 | 10.000 T |
| Abattoir-frigor. | Et. public | Fort-Arch. | 1960 | 3.600 T viandes |
| Décorticage riz | SEMALK | Laï | 1960 | 2.000 T |

Source : *Mémento de l'industrie africaine 1966*, Numéro spécial du *Bulletin de l'Afrique noire*, Paris, Ediafric, 1966, p. C.A.O.M.

En outre, trois petites huileries avaient été installées, dont une à Moundou, la SOLT créée en 1957, qui appartenait à la Cotonfran et traitait arachides et graines de coton¹. À noter que la plupart de ces usines étaient des établissements privés ; mais leur installation tardive ne nous permet pas de mesurer leur impact dans l'évolution économique du pays. La transformation de produits de consommation courante sur place par celles-ci permettait sans doute de valoriser la production locale et aussi elles cherchaient nous semble-t-il à capter le pouvoir d'achat de la population en la réorientant vers une consommation locale. Cependant l'apparition des boucheries industrielles remontait au milieu des années quarante durant lesquelles des abattoirs

¹*Mémento statistique de l'économie africaine 1969*, Numéro spéciale du *Bulletin de l'Afrique noire*, n°557, Paris, Ediafric, 1969, 365 p. C.A.O.M.

frigorifiques sommaires avaient été installées à Fort-Lamy, à Fort-Archambault et à Abéché. Ces deux premiers, propriétés de leur municipalité, firent l'objet de modernisations au fil des années cinquante grâce aux dotations du F.I.D.E.S, tandis que ce dernier était un établissement privé géré par la Société industrielle et commerciale africaine (S.I.C.A).

A côté de ces différentes usines, l'inventaire socioprofessionnel du Tchad pour 1956 avait démontré que 3 500 personnes travaillaient dans les entreprises de bâtiment et de travaux publics. Cependant le même inventaire mentionne que 69 000 Africains se consacraient aux industries traditionnelles. En fait, ce sont des artisans qui confectionnent des outils rudimentaires, des vêtements ou des objets en cuir, métal, ivoire, destinés aux gens de passage¹.

3-3) Le retard de l'enseignement technique et le manque de main-d'œuvre qualifiée

En 1944, la Conférence de Brazzaville avait recommandé la création d'établissements d'enseignement technique de premier degré pour la formation professionnelle dans différents domaines, dont les territoires d'outre-mer avaient besoin pour leur développement. Ainsi, l'enseignement technique fut créé au Tchad, un peu plus tard. C'est en 1950, qu'une école d'apprentissage, dite Ecole des Métiers fut ouverte à Fort-Archambault. Elle comptait trois sections : section bois, section mécanique automobile et section maçonnerie².

Il fallut attendre 1955, pour que cet établissement prépare les élèves au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Malgré le besoin croissant en techniciens et le nombre insuffisant d'établissements techniques sur le territoire du Tchad, le gouverneur I. Colombani émit des réserves sur le développement de l'enseignement technique dans ce territoire dans sa lettre du 20 avril 1956 : « Il m'apparaît cependant nécessaire de signaler qu'une très grande prudence est ici nécessaire : Les besoins actuels ou prochains du Tchad en ouvriers qualifiés ou cadres de maîtrise sont fort limités numériquement et très déterminés qualitativement

¹Sugier DALGARRANDO L., *Op. cit.*, Ecole française d'étude agricole, 1955, cote CF B 00 474, CFOD-Tchad

²DYGAMBAY Georges et LANGUE Robert, *L'essor du Tchad*, Paris, 1969.

(mécanique, auto, forge, serrurier-soudeur) ». Il suggéra un contrôle très précis en liaison avec le service compétent du territoire (notamment l'inspection du Travail) pour éviter des orientations inopportunes dans des spécialités sans aucun débouché¹.

En effet, la corrélation entre la disponibilité d'emploi et la formation professionnelle a considérablement limité la création d'établissements techniques au Tchad. En 1957, une autre école professionnelle fut fondée à Fort Lamy sous le nom d'Ecole professionnelle et technique. Elle était destinée à préparer les élèves au CAP commercial (option employé de bureau) en trois années d'études. Cette école avait pour but de former les jeunes Tchadiens, dans différents domaines de qualifications professionnelles, dans le secteur commercial et le secteur industriel, cela pour répondre aux besoins locaux en matière de comptables qualifiés. Il existait aussi un centre de formation professionnelle géré par la Chambre de commerce de Fort-Lamy depuis 1955, qui assurait une formation professionnelle commerciale en cours du soir².

Il faut noter qu'avant 1944, l'enseignement primaire au Tchad était dispensé de manière très limitée, car la majeure partie des régions du territoire n'avaient pas d'écoles et le nombre des enfants scolarisés dépassait à peine deux mille élèves. Mais après la fin de seconde Guerre Mondiale l'enseignement de la langue française connut une progression très rapide, ce développement étant caractérisé par l'implantation d'écoles dans toutes les grandes villes et dans certains gros villages. Les effectifs scolaires augmentèrent. En 1960, le nombre de garçons dans les écoles publiques s'élevait à 45 666 ; à la même date, l'effectif scolaire de filles dans toutes les écoles du Tchad (publiques et privées) était de 6 632. Dans la même période, l'enseignement secondaire fit son apparition. En 1947, le premier établissement secondaire fut créé à Fort-Lamy et, à la fin de la période coloniale, la plupart des grandes villes avaient un établissement secondaire qui acheminait au BEPC³.

C'est pourquoi l'essentiel de la main d'œuvre qualifiée au Tchad dans cette époque était formé de ressortissants d'autres pays africains, où le taux de

¹ Gouverneur du Tchad, L'évolution de l'enseignement secondaire, Rapport, carton 2133.

² *Mémento de l'industrie africaine 1966*, Numéro spéciale du *bulletin de l'Afrique noire*, Paris, Ediafric, 1966, p. C.A.O.M.

³ Gouverneur du Tchad, L'évolution de l'enseignement secondaire, Rapport, C.A.O.M. , carton 2133.

scolarisation était plus élevé que celui du Tchad. Ainsi, la majeure partie des employés des maisons du commerce européennes était originaire du Sud-Cameroun et de l'Oubangui-Chari¹.

3-4) La contribution limitée de la christianisation dans le domaine de l'enseignement

Le faible taux de scolarisation du Tchad s'explique aussi par le rôle limité des missions catholiques et protestantes en matière de l'éducation à cause de leur pénétration tardive dans le pays. En effet, l'installation chrétienne au Tchad fut lente et tardive, cela relève du fait historique, politique et aussi géographique. A titre d'exemple, au moment où la moitié de la population du Gabon embrassait le christianisme à la fin du XIXe siècle, la population du Tchad pratiquait sa religion ancestrale (animisme au Sud, Islam au Nord). Ainsi durant toute la période de l'administration militaire de 1900 à 1920, le territoire ne compta aucun missionnaire. Il existait seulement des aumôniers militaires de passage à Fort-Lamy ; leur rôle consistait à encourager et bénir les opérations de pacification du territoire où la résistance était farouche².

Étant colonie française, le Tchad était resté longtemps morcelé en zones d'influence par ordre de Vatican ; en 1937, d'après les ouvrages du Saint-Siège, la répartition était la suivante :

- Le vicariat catholique de Fouban (P.P de Saint-Quentin) s'étendait jusqu'au 15^e parallèle et englobait le lac Tchad. Sa limite orientale partait de l'Oubangui-Chari sur le 7^e parallèle et suivait le méridien jusqu'au 15^e parallèle. Ce vicariat incluait donc Fort-Lamy .
- Le vicariat apostolique de Bangui (P.P du Saint- Esprit) était limité au Nord par le 10^e parallèle.
- Quant au reste du territoire du Tchad, il appartenait au Vicariat apostolique de Khartoum (pères italiens du Sacré Cœur, de Vérone).
- Les capucins s'étaient installés à Doba après accord avec les pères du Saint-Esprit.³

¹Jean-Paul LEBEUF, *Fort-Lamy (Tchad, A.E.F.), Union française*, Paris (C.N.R.S., Mus2e de l'Homme) mars 1951. B.D.I.C cote o pièce 40. 111.

²C.A.O.M., Note de direction des Affaires politiques du 18/08/1945 ; carton, 2190

³La Direction des Affaires Politiques, Note du 18/ 8/ 1945, C.A.O.M., carton, 2190, D. 5

Cette répartition n'était pas favorable au pouvoir colonial français et à ses missionnaires ; en matière d'enseignement de la langue française, et aussi de rôle de missionnaires dans la colonisation qui consistait à pacifier les esprits des indigènes. A ce sujet, Paul Bichy (vicaire apostolique de Brazzaville dans les années quarante) avait attiré l'attention du ministre des Colonies sur l'importance primordiale de l'évangélisation du territoire du Tchad et la nécessité d'opposer une barrière chrétienne et française à la pénétration islamique et à l'influence italienne¹. C'est à cet effet qu'en 1945, le cabinet du Général de Gaulle avait été avisé de la situation des missions catholiques au Tchad. Selon le cabinet de la Présidence du Gouvernement de la République Française du novembre 1945, le général de Gaulle attachait un intérêt particulier à cette question. Dès lors, le ministre des Colonies et le service culturel du ministère des Affaires Étrangères intervinrent auprès du Vatican pour obtenir l'envoi d'un ordre religieux au Tchad, ainsi qu'une délimitation de juridiction religieuse, de façon à soustraire ce territoire à la compétence de l'évêque de Khartoum, qui était italien !².

L'attribution de la majeure partie du territoire du Tchad, à la juridiction italienne par ordre du Vatican tracassait l'autorité française. Cette situation était devenue très aiguë au moment de la 2^{ème} Guerre Mondiale: «Les Français craignaient que ses membres ne constituent des agents de subversion pour l'expansion fasciste de la colonie italienne voisine de Libye qui pourrait mettre en cause la stabilité de ce territoire ! Ces inquiétudes étaient nourries par la revendication italienne d'une grande partie du Nord du Tchad»³. Dans la note confidentielle du 21 juin 1947 adressée au Directeur du Cabinet, par Christian Merlo, directeur des Affaires politiques et sociales, on constate que la répartition des juridictions religieuses fut modifiée : le Saint-Siège constitua le Tchad en deux vicariats, celui de l'Ouest, confié aux RR. PP. Oblats de Marie Immaculée, celui de l'Est, remis au RR. PP. Jésuites. Par suite ces derniers obtinrent la juridiction sur tout le territoire tchadien et les Oblats émigrèrent au Nord du Cameroun⁴.

¹M.P. Biechy, Lettre du 17 août 1945, Vicaire apostolique de Brazzaville, C.A.O.M., carton, 2190, D. 5

²Cabinet du Général DE GAULE, Lettre du 6 novembre 1945, C.A.O.M., carton, 2190.

³David GARDINIER, *op. Cit.*, p. 63.

⁴C.A.O.M., carton, 2190.

Cette lutte d'influence interconfessionnelle, qui a caractérisé l'histoire de la christianisation au Tchad, avait limité considérablement le champ d'action des catholiques et des protestants dans le domaine de l'enseignement et aussi de la santé. La première école catholique au Tchad fut créée en 1949, mais la première tentative d'installer une école catholique remontait à 1930. Cette année là, une école fut créée à Doba, mais elle dut fermer ses portes à cause du manque de personnel enseignant. Pour pallier les carences de personnel enseignant, les missions catholiques ont créé en 1949 un centre pour la formation de leurs personnels à Fort-Archambault¹. En effet, le nombre d'enseignants des missions catholiques était très significatif en A.E.F par rapport au nombre des enseignants de l'école publique. Mais on constatait une concentration dans les trois autres colonies de l'A.E.F. En 1949, le Moyen Congo seul comptait 48 instituteurs, et 376 moniteurs dans les écoles catholiques. Par contre, au Tchad, à la même date, on comptait douze instituteurs et sept moniteurs pour l'enseignement catholique². Ce décalage en nombre entre le Tchad et les autres colonies pouvait être expliqué par l'arrivée tardive des missionnaires, le nombre très élevé de musulmans et la situation géographique.

Mais la formation pédagogique des enseignants recrutés par les missionnaires était nettement inférieure à celle des enseignants des écoles publiques : « ce sont des moniteurs - formés souvent de façon encore plus sommaire - qui constituent l'essentiel du corps enseignant des missions. Le niveau de l'enseignement qu'ils donnent est à la mesure de l'objectif poursuivi³ » Leur rôle était de parfaire l'éducation chrétienne, et, aussi, de faire du prosélytisme au sein de la population. La mission catholique avait établi onze établissements au Tchad à la fin des années quarante. À la même époque, on comptait 92 établissements pour le Moyen-Congo, 80 pour le Gabon et 50 pour l'Oubangui⁴ En outre, Jusqu'en 1949, les missions protestantes n'avaient qu'une seule école au Tchad, car elles se contentaient d'installer des postes qui servaient essentiellement à la christianisation de population⁵.

¹ Georges DIGAMBAY et Robert LANGUE, *op. Cit.* p. 327.

² *Personnel enseignant de catholique en AEF en 1949*, C.A.O.M., carton 5d/27.

³ Jean SURET-CANALE, *op. cit.*, p. 488.

⁴ *Établissements privés en AEF en 1949*, C.A.O.M., carton, 5D/ 27.

⁵ L'état du personnel enseignant protestant en AEF, C.A.O.M., carton, D/27.

En effet, un certain nombre de facteurs empêchait l'établissement des écoles missionnaires protestantes, surtout les missions originaires de pays étrangers (les Américains, Suédois, Hollandais et Anglais) en majorité protestantes venues au Tchad dans les années vingt. En fait, elles ne pouvaient satisfaire à l'exigence de l'autorité française en matière d'enseignement, parce qu'elles avaient des difficultés à dispenser un enseignement en langue française. Par conséquent, elles ne bénéficiaient pas des subventions accordées aux écoles privées des missions françaises¹. Ainsi, le rôle des missions catholiques ou protestantes en matière d'enseignement fut très limité et par conséquent leur action en faveur de développement économique a été, nous semble-t-il, très faible et très aléatoire.

¹ David GARDINIER, *Op. Cit*, p. 61.

CHAPITRE XV :

L'ÉVOLUTION DE STRUCTURES COMMERCIALES ET SOCIALES AU COURS DES ANNÉES CINQUANTE :

L'amélioration de l'exploitation cotonnière, et de l'élevage ainsi que des infrastructures permettant leur évacuation grâce aux capitaux publics et privés modifia les structures commerciales existantes. Ce changement se caractérisa par une prépondérance de l'exportation cotonnière dans la balance commerciale du pays et par une monopolisation du commerce de viande par des maisons du commerce européennes à travers une exploitation industrialisée. Il se traduisit aussi par l'apparition de sociétés européennes spécialisées dans le domaine de l'import-export, surtout dans la distribution et la commercialisation des marchandises. Celles-ci, en ayant des ramifications régionales et internationales, s'installèrent solidement dans les centres urbains, essentiellement dans la zone cotonnière du pays. Elles monopolisèrent le mouvement commercial du pays dans son ensemble. Devant leur puissance financière, les commerçants locaux se virent peu à peu évincés de certaines régions ou transformés en détaillants dépendant de ces maisons du commerce. Tandis que dans d'autres régions du pays, où la tradition commerçante séculaire était vivace, ils parvinrent à résister aux assauts de celles-ci en s'accommodant avec leurs méthodes commerciales. Au même moment, les structures sociales tendant à améliorer la productivité des populations, telles que l'éducation et la santé, avaient connu un certain développement. C'est dans le sillage de l'évolution de tout ceci qu'apparut un nouveau mode de vie dont les réalisations économiques et sociales de la période constituèrent le principal vecteur de diffusion.

1) La mutation structurelle de mouvement commercial :

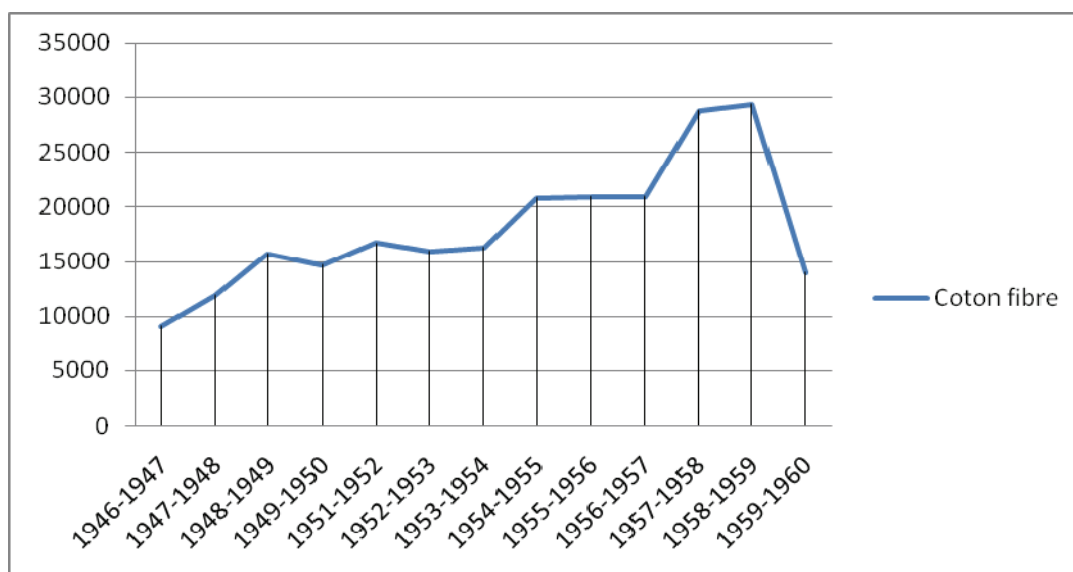
1-1) L'évolution de l'exportation cotonnière vers la Métropole

Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, les échanges commerciaux entre la colonie du Tchad et la Métropole restèrent extrêmement faibles. Il fallut attendre la production des premiers tonnages de coton réalisée par la Cotonfran à la fin des années vingt pour assister à un balbutiement du commerce d'exportation entre le territoire du Tchad et la Métropole. Mais cette amorce fut ralentie par la conjonction successive des conjonctures défavorables à la culture du coton d'ordre interne et externe. En effet, le refus de cette culture par la masse paysanne et l'effondrement des cours du coton fibre du fait de la grande dépression avaient grevé son développement. En outre, la lente reprise de l'exportation de la fin des années trente avait été interrompue par l'occupation de la France par l'Allemagne au début des années quarante et par l'adhésion du Tchad au mouvement de général de Gaulle.

Dès la fin des hostilités, les rapports commerciaux avec la Métropole avaient repris de manière intense et régulière, dominant la balance commerciale du pays. Ce nouvel élan avait été impulsé par une politique de réorientation de l'exportation obligatoire de certaines matières vers la Métropole. En fait, par suite de l'obligation de ravitailler la Métropole en certains produits dont elle avait été privée pendant la guerre, l'administration coloniale avait édicté en 1945 quelques restrictions à la liberté du commerce d'exportation. C'est ainsi que le coton, le cuir de bœuf, les oléagineux et les denrées coloniales d'exportation etc..., étaient obligatoirement soumis au système de licence d'exportation¹. Cette mesure avait pour but de réorienter le courant économique de la confédération de l'A.E.F en général et celui du Tchad en particulier vers la France après avoir été dirigé vers les colonies anglaises durant la période de conflit mondial.

Cette politique jointe à un vaste programme d'investissement consenti pour l'exploitation cotonnière et pour les voies et moyens de son évacuation, que nous avons évoqué précédemment, avait entraîné une augmentation constante de l'exportation tchadienne vers la Métropole. Le coton fibre représentait en effet l'essentiel de ce commerce qui fut en général en accroissement régulier tout à fait intéressant, mais il subit toutefois à la fin des années cinquante une chute assez vertigineuse comme nous indique le graphique ci après :

¹Tchad 1900-1950, *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.

Figure n°(25) : L'exportation de coton fibre vers la Métropole en tonnes¹

Source : Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Economie et plan de développement*, octobre 1960.

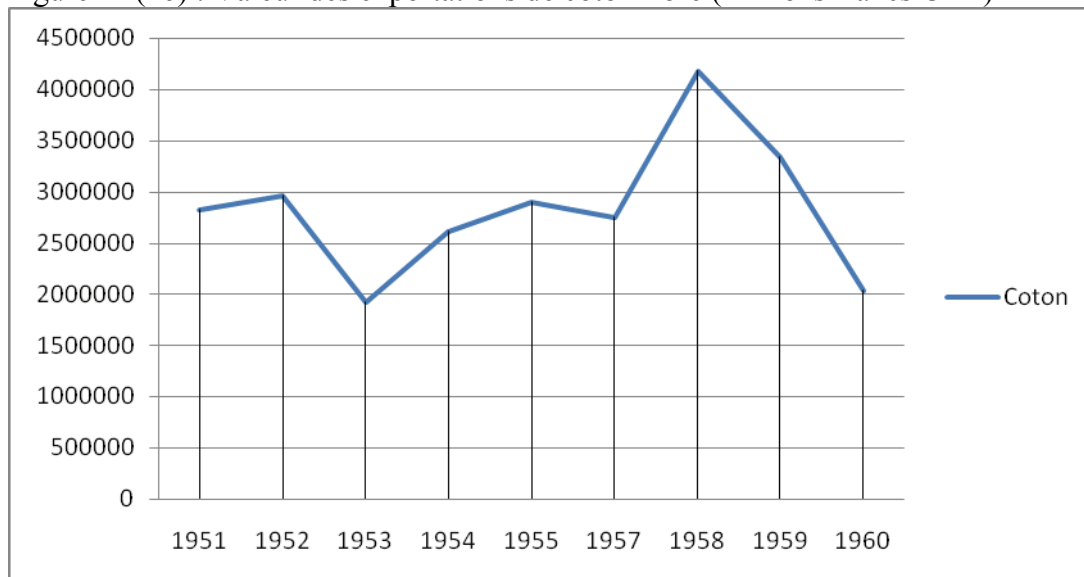
Le graphique laisse apparaître une augmentation constante et régulière de l'exportation du coton fibre tchadien vers la France durant presque toute cette période, pendant laquelle les prix du coton dans le marché mondial avaient connu une hausse spectaculaire, mais aussi, ensuite, une dégringolade assez déconcertante. Malgré la chute de cours du coton à partir de 1953, l'exportation de coton fibre tchadien vers la métropole n'a cessé d'augmenter, en hausse de 2,69% par rapport à l'année précédente. On note cependant qu'entre 1954 et 1956, l'exportation cotonnière avait subi une stagnation. Elle fit en revanche en 1957 et 1958 deux bonds spectaculaires successifs de 37,64% et de 40,66% par rapport à 1956.

Cette pente ascendante de l'exportation du coton tchadienne vers la France pendant le fort moment de la crise cotonnière était liée aux trois facteurs essentiels que nous avons évoqués précédemment. Il y avait, d'abord, le soutien à la production par des mesures incitatives et par l'amélioration de semences ; ensuite, l'augmentation du rendement en fibre cotonnière dans des usines d'égrenage beaucoup plus modernes et, enfin, la résorption de déficit à la vente par une politique de complément des prix. En dépit de mise en œuvre de ceux-ci, on note en 1959, une forte diminution de l'exportation du coton, qui a dégringolé de 52,38% par rapport aux tonnages exportés de l'année précédente. Ce fléchissement ne pouvait

¹ Voir annexe V, tableau n° (19).

être imputé qu'à la baisse abyssale de la production du coton graine au Tchad dans cette même année. Par ailleurs, le prix du coton exporté ne cessa de régresser à partir de 1953.

Figure n° (26) : Valeur des exportations de coton fibre (millions francs CFA)¹



Source : Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Economie et plan de développement*, octobre 1960. Et L'A.E.F. économique et sociale 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E.S., Brazzaville, Haut commissariat de la République en A.E.F. 1959. B.D.I.C., Q 10100.

La valeur des exportations cotonnières de cette période était fort irrégulière et ne reflétait pas l'augmentation en volume. Cela s'explique essentiellement par l'effondrement des cours du coton dans le marché mondial. Si on comparait la valeur d'exportation cotonnière de 1951 qui s'élevait à 14 774 tonnes avec celle de 1957 qui était de 21 441 tonnes, on note que la valeur de la première était supérieure de 2,45 % à celle de la seconde, cela en dépit d'une différence de 6.667 tonnes en faveur de cette dernière.

Quoi qu'il en soit, l'exportation de coton fibre domina le commerce extérieur du Tchad et celui de la confédération toute entière en termes de valeur marchande. Elle était ainsi en tête de toutes les exportations de l'A.E.F, bois et mines compris². À noter cependant que le coton tchadien ne bénéficiait sur le marché français

¹Voire annexe V, tableau n° (21).

² RAPPORT, *LA COTONFRAN*, p. 6.

d'aucune préférence particulière sous forme de contingent ou de protection douanière¹.

1-2) Apparition des sociétés de boucherie et leur rôle dans l'exportation de viande fraîche

La commercialisation du bétail après abattage et qui correspond à une industrialisation de l'élevage avec tous les avantages inhérents, valorisation du produit, exportation rendue possible sur de très longues distances, risques sanitaires supprimés par un contrôle hygiénique rigoureux, est entrée dans la pratique fin 1947. C'est dans cette année que le premier transport avait été réalisé à l'aide de l'avion du Haut-commissariat (Gouverneur général Brazzaville) de Fort-Lamy à Brazzaville par le Service de l'élevage du Tchad. Cette technique d'exploitation est passée, en six mois, du secteur public au secteur privé qui, depuis cette date, assurait entièrement cette exportation².

Dès lors, la quasi-totalité du commerce officiel d'exportation du bétail abattu était aux mains de maisons européennes spécialisées dans les viandes. C'est de Fort-Lamy que ce trafic avait commencé sérieusement à partir de 1951, où l'on trouvait aussi les plus importantes sociétés de boucherie et le plus vaste abattoir-frigorifique. En effet, la société Transports Régionaux de l'Est et du Centre, (T.R.E.C.), - devenue au milieu des années cinquante la PRODEL- fut parmi les premières entreprises à se lancer dans la commercialisation de la viande réfrigérée du Tchad au centre de l'Afrique. À souligner cependant qu'en 1949, la société S.I.C.A s'était installée déjà à Abéché, où elle construisit à la fin de 1950 une installation d'équipement frigorifique avec des matériels d'occasion³. Aussi au cours des premières années de son démarrage, ce négoce de la viande avait tenté un certain nombre de commerçants européens, comme Fucouso, Garnier et Taransaud, et d'autres maisons moins importantes, mais aucune n'avait pu persévérer⁴. Le retrait de celles-ci pouvait être

¹ Fonds monétaire international, Etude générale sur les économies africaines: Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo Brazzaville et Gabon, Washington, D. C, 1968.

² Service de l'élevage du Tchad, Tchad 1900-1950, « L'astrakan », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.

³ RAMEAU (G), L'élevage bovin au Tchad, *Revue internationale des produits coloniaux et du matériel colonial*, n° 282, mars 1953, pp 63-65, C.A.O.M., P. 331.

⁴ LARRAT R., THEVENOT R., *Op. Cit.* Année 1955, N° 3, C.A.O.M., F.I.D.E.S., carton 73 002.

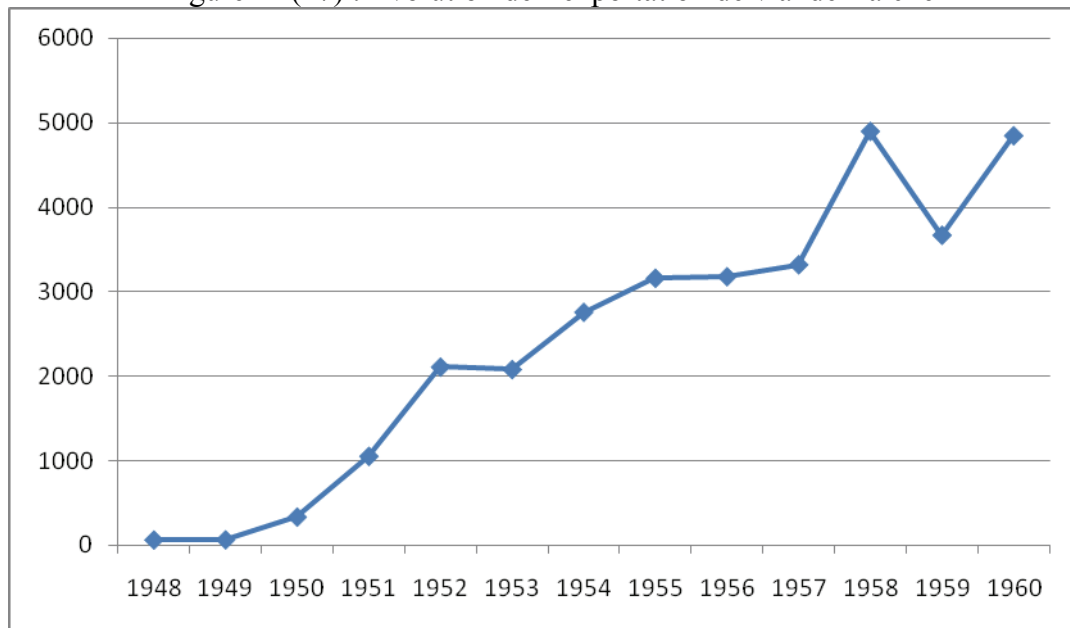
imputé aux difficultés de démarrage liées à l'insuffisance des chambres froides et à l'irrégularité de liaison aérienne entre les centres d'abattage et ceux de consommation.

De 1951 à 1954, les exportateurs tentèrent d'ouvrir de nouveaux débouchés, notamment au Nigéria et dans les Territoires espagnols du Golfe de Guinée (Santa Isabel et Bata, capitale de la Guinée Espagnole). Ces essais sont restés plusieurs années sans résultats : prix trop élevés pour le Nigéria et difficulté de commercer avec les pays espagnols. Les deux dévaluations du franc CFA rendirent la viande tchadienne compétitive en Nigéria, mais les aéroports des grands centres de consommation dans le Sud ne furent pas ouverts au trafic commercial pour les avions étrangers. En outre, ce nouveau mode d'approvisionnement des grandes villes du Sud aurait bouleversé les courants commerciaux traditionnels, si bien que les efforts des Sociétés de boucherie se heurtèrent à des vives résistances au Nigeria¹.

À noter cependant que dès l'origine, l'exportation de viande du Tchad par avion avait eu pour but d'améliorer le ravitaillement des villes d'Afrique française situées en dehors des zones d'élevage, et qui étaient jusque là plus ou moins bien approvisionnées avec du bétail sur pied venant notamment d'Angola. C'est ainsi qu'en 1951, la quasi-totalité des envois fut faite à destination de Brazzaville et du Cameroun (Douala et Yaoundé). En 1952, s'ouvrait un nouveau débouché : Léopoldville (Congo belge) recevait certes de la viande et du bétail de plusieurs origines, mais sa nombreuse population (300 000 habitants) avait des besoins importants². Dès lors, l'exportation globale de viande tchadienne toutes qualités confondues (viande de bœuf et de mouton) ne cessa d'augmenter comme nous laisse apparaître le graphique ci après :

¹ L'AEF, L'exportation de la viande du Tchad par avion, *Economique et financier*, n° 9, juillet 1958, pp 1-5, C.A.O.M., cote : P. 10001.

² L'AEF, L'exportation de la viande du Tchad par avion, *Economique et financier*, n° 9, juillet 1958, pp 1-5, C.A.O.M., cote : P. 10001.

Figure n°(27) : Evolution de l'exportation de viande fraîche¹

Source : Les affaires économiques, C.A.O.M.,

Après une lente progression liée sans doute aux difficultés de premières années de démarrage que nous avons soulignées précédemment, l'exportation de viande avait entamé une marche ascendante car elle passa de 330 tonnes en 1951 à 2.103 tonnes en 1952, soit une hausse de 537, 27% en deux ans. Cette forte augmentation était due au renforcement de capacités de stockage (chambres froides) de la société S.T.E.C et aussi à l'émergence d'un nouveau marché comme nous avons indiqué plus haut. Mais en 1953, cette courbe ascendante avait subi une légère baisse de 1,37% par rapport à l'année précédente. Il nous semble que ce repli pouvait être attribué aux conséquences directes de l'effondrement des prix de la production de l'A.E.F. (banane, café, cacao, coton,...) en 1953, qui entraîna sans doute une baisse de pouvoir d'achat de la population. Dans cette année, 29 sociétés avaient fait faillite ou l'objet d'une liquidation judiciaire, entraînant le départ d'Européens et suscitant une poussée de chômage dans les agglomérations africaines. À titre d'exemple, 3 500 chômeurs furent recensés cette année-là dans deux quartiers de Brazzaville : le Poto-poto et Bacongo².

¹ Voir annexe V, tableau n° (20).

² A.E.F., *Projet de budget général exercice 1954*, Rapport de présentation et exposé des motifs, C.A.O.M., F.I.D.E.S., carton 324.

Quoi qu'il en soit, cette baisse ne fut que de courte durée car en 1954, l'exportation de viande bondit de 32, 64% par rapport à 1953. Dans la même année, Léopoldville devint le principal client des sociétés de boucherie de Fort-Lamy, avec 375 tonnes¹. En 1955, ce commerce tomba entièrement entre les mains de quatre sociétés qui se partagèrent presque tout le marché : la TREC, la Société de Transport d'Élevage et de Commerce, (S.T.E.C.), la Pastorale (Société originaire du Cameroun) et la Société de Boucherie Générale (S.B.G.). Dès lors, la courbe ascendante franchit une nouvelle échelle en dépassant la barre de 3 000 tonnes. Le point d'exportation de ces carcasses se fit à partir de trois centres d'abattage : Fort-Lamy, Fort-Archambault et Abéché, avec des capacités très inégales, le premier étant de loin le principal. À titre de comparaison, les expéditions globales de ces 3 centres ont été les suivantes.

Tableau n° (24) : Comparaison d'exportation de viande de trois centres urbains du Tchad

| Anne | Fort-Lamy (Tonnes) | Fort-Archambault (Tonnes) | Abéché (Tonnes) |
|------|-----------------------|------------------------------|--------------------|
| 1955 | 2. 585 | 300 | 240 |
| 1956 | 2. 780 | 330 | 60 |
| 1957 | 2. 835 | 615 | 10 |

Source : L'AEF, L'exportation de viande par avion au départ de Fort Lamy de 1951-1958, *Economique et financier*, CAOM, cote 10001.

L'effondrement de l'exportation de viande par Abéché était dû à éloignement de principaux centres de consommation (Brazzaville, Pointe-Noire, Bangui, Yaoundé et Douala), car la distance alourdissait le frais de transport vers celles-ci. Les tarifs de fret aérien vers ces destinations à partir d'Abéché étaient supérieurs à ceux des deux autres centres ; à titre d'exemple, en 1953, le prix tonne kilométrique d'Abéché à Léopoldville était fixé entre 70-80 Fr. CFA, tandis qu'il s'élevait à 60-70 Fr. CFA entre Fort-Lamy et Léopoldville, soit une différence de 10 Fr. CFA². Cette situation fut aggravée par l'arrêt de fonctionnement en juillet 1952 des installations frigorifiques de la société S.I.C.A. Dès lors, les bétails abattus dans le modeste

¹L'AEF, L'exportation de la viande du Tchad par avion, *Economique et financier*, n° 9, juillet 1958, pp 1-5, C.A.O.M., cote : P. 10001.

²LARRAT R., THEVENOT R., *Op. cit.*, Année 1955, N° 3, C.A.O.M., F.I.D.E.S., carton 73 002.

abattoir d'Abéché furent orientés vers la consommation locale, surtout à destination des garnisons du Nord désertique¹.

À côté de ces principales sociétés, de petites entreprises privées avaient commencé dès 1947, à Mao et à Massakory, la fabrication de viande séchée destinée aux chantiers de l'Oubangui, du Moyen-Congo et du Gabon. L'expédition était faite directement par les fabricants ou par l'intermédiaire des maisons de commerce. Trois ans plus tard, une entreprise s'installa près d'Am-Timan et à Fort-Archambault ; 1 115 bovidés furent abattus entre 1950 et 1952, fournissant 43 891 kg de viande salée séchée, expédiée par camion au Cameroun. En 1951, un autre producteur se fixait à Massakory et fournissait à Brazzaville 6 100 kg, de viande salée, pimentée et séchée provenant de l'abattage de 270 bœufs².

Cependant, c'est la quantité de viande exportée par avion vers les principaux centres de consommation extérieure qui domina ce trafic par son importance et sa régularité. On note toutefois que les tonnages exportés en destination de ceux-ci à la fin des années cinquante oscillaient entre une hausse spectaculaire et une baisse déconcertante. En effet, l'exportation de viande avait connu une forte progression, passant de 3 313 tonnes en 1957 à 4 890 tonnes en 1958, soit une augmentation de 47,60% en an. Cette forte progression était due essentiellement à l'ouverture de l'abattoir moderne de Fort-Lamy, qui avait permis d'augmenter la capacité de stockage de carcasses pour toutes les sociétés.

Jusqu'en 1956, la PRODEL assurait plus de la moitié des exportations, mais, avec l'ouverture de cet abattoir, sa part en pourcentage commença à régresser légèrement au profit de ces concurrentes. Toutefois, en 1958, elle détenait encore 47% du marché ; tandis que les autres, la S.T.E.C et la PASTORALE, avaient quasiment doublé leur chiffre d'affaires. Pour assurer un approvisionnement régulier et disposer de réserves de troupeaux en bon état, ces deux sociétés constituèrent sur place dès 1953 un « ranching », qui marqua le passage à une ferme d'élevage extensif de type moderne avec surveillance constante de l'état des animaux. La première établit son ranch à 170 km au Nord de Fort-Lamy, pouvant entretenir toute

¹RAMEAU (G), L'élevage bovin au Tchad, *Revue internationale des produits coloniaux et du matériel colonial*, n° 282, mars 1953, pp 63-65, C.A.O.M., P. 331.

²²LARRAT R., THEVENOT R., *Op. Cit.* Année 1955, N° 3, C.A.O.M., F.I.D.E.S., carton 73 002.

l'année environs 2 500 bovins, tandis que la seconde avait créé son ranch sur une concession de 50 000 hectares à 20 km de Massakory¹. L'ouverture de l'abattoir municipal de Fort-Lamy permit aux bouchers africains de se lancer dans l'exportation par avion. Ainsi, en 1958, un boucher local indépendant, Oumar Kachalla, fit sa réapparition à Fort-Lamy et parvint à expédier en moyenne 13 tonnes par mois vers Brazzaville².

Les exportations de viande du Tchad furent stimulées aussi par l'amélioration de fret aérien. L'emploi d'avions de plus grande capacité (qualifiés à l'époque de « gros porteurs ») entraîna une compression des frais de transport, le tarif étant de 30 à 35 Fr. CFA la tonne kilométrique. À la suite d'accords conclus en 1955-56, la viande du Tchad fut transportée à Léopoldville, en principe, moitié par la Sabena, moitié par les Compagnies françaises AIR France et U.A.T. ; Air-Cameroun, qui n'était pas partie à l'accord, assura aussi une fraction notable de ce trafic. Jusqu'en 1936, les villes côtières de l'A.E.F., Libreville, Port-Gentil et Pointe-Noire, n'avaient absorbé que de très faibles tonnes de viande de Fort-Lamy. Elles étaient ravitaillées soit en bétail sur pied, soit en viande du Cameroun. En 1956, un effort des sociétés de boucherie et une réorganisation de leurs circuits de distribution leur permirent de s'implanter solidement sur ces marchés : de 330 tonnes en 1956, leurs livraisons passèrent à 670 tonnes en 1958, dirigées essentiellement sur Pointe-Noire et sur Port-Gentil, dont les premiers balbutiements d'un développement industriel avaient encore accru les besoins³.

Toutefois, durant toute cette période, c'est Léopoldville qui exerça une forte attraction sur le marché de viande du Tchad, car la moyenne annuelle des achats de la capitale du Congo belge était de 1 080 tonnes. La nécessité d'assurer un fret de retour aux avions-cargos de viande avait permis aux planteurs du Kivu de vendre plusieurs centaines de tonnes de thé par an au Tchad⁴. Mais la crise économique découlant de la tension politique à la fin des années cinquante au Congo-belge jointe à la saturation du marché amena les sociétés de boucherie à rechercher d'autres

¹Michel ROUGAGNOU, *La modernisation de l'économie pastorale et le problème de l'eau au Tchad*, Ecole coloniale, Mémoires originaux, Paris, 1959, C.A.O.M., FM 3ecol 22.

²L'AEF, *Op. cit.*, *Economique et financier*, n° 9, juillet 1958, pp 1-5, C.A.O.M., cote : P. 10001.

³*Ibid.*

⁴*Ibid.*

débouchés. C'est ainsi que la S.T.E.C avait réussi en 1957 à prendre pied sur le Territoire espagnol de l'Afrique, avec 85 tonnes livrées, puis 205 tonnes l'année suivante. En même temps, d'autres pays furent prospectés, comme Israël. En outre, d'autres transports avaient été envisagés comme un fret mixte avion jusqu'à Douala puis cales frigorifiques des bateaux de Douala aux ports d'Afrique Occidentale ; mais ce projet n'avait pas abouti¹. Le développement de la commercialisation de viande par avion créa une concurrence de fait avec le commerce du bétail sur pied et entraîna une hausse des prix de détail.

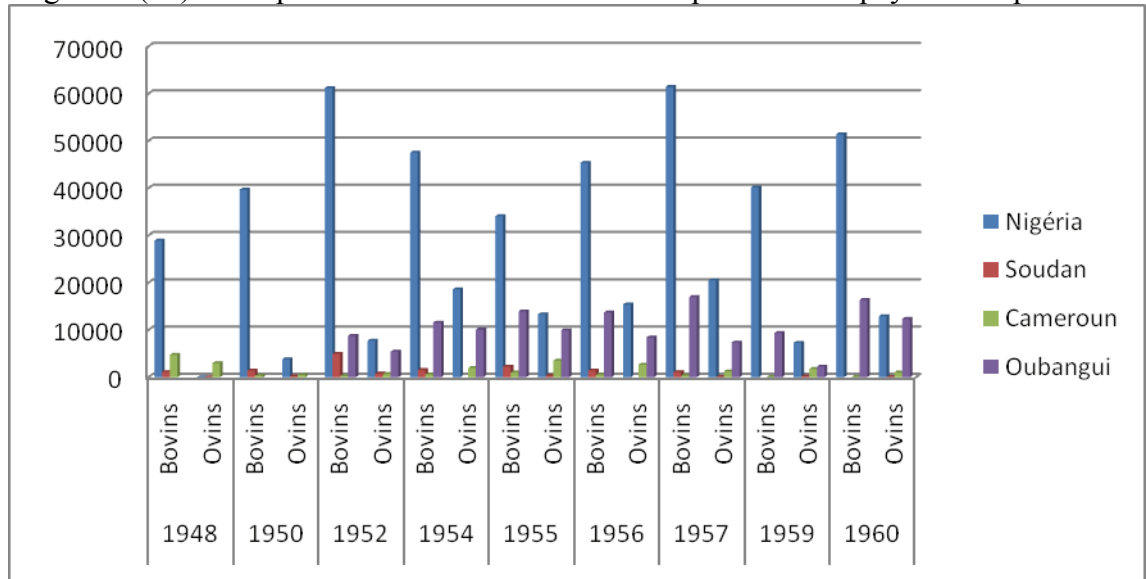
1-3) La commercialisation et l'exportation du bétail sur pied et ses dérivés

Le Tchad a toujours été considéré comme un réservoir de viande pour les pays voisins moins favorisés. Jusqu'en 1947, l'exportation de viande vers l'Oubangui, le Soudan anglo-égyptien (S.A.E.), le Cameroun et le Nigéria n'avait lieu que sur pied. C'est encore en suivant les pistes coutumières que sortait la plus grande partie du tonnage commercialisé. Ce mouvement traditionnel, qui prenait naissance dans les principaux marchés du territoire, était partiellement contrôlé par les postes de départ : Abéché pour le Soudan anglo-égyptien, Fort-Lamy et Bongor pour le Cameroun, Fort-Lamy, Rig-Rig, Bol et Mao pour le Nigéria, Fort-Archambault pour l'Oubangui-Chari. En effet, ce commerce était intense et il existait sur tout le territoire un nombre considérable de marchés qui, généralement, étaient hebdomadaires, certains comme ceux de Bitkine, N'Gama, Am-Sack, etc., duraient deux jours, et voyaient l'exposition sur le foirail de 1 500 à 2 000 têtes. Fort-Lamy recevait journalièrement plus de 500 bovins et 1 000 moutons².

L'exportation contrôlée par les Services de l'élevage des animaux vivants sur des circuits voisins du Tchad était importante et représentait une rentrée d'argent, soit en francs, soit en devises étrangères, non négligeable que le tableau ci-dessous précise en ce qui concerne les bovins et les ovins (dénombrés par têtes) au fil des années cinquante :

¹*Ibid.*

²LARRAT R., THEVENOT R., *Op. cit.*, Année 1955, N° 3, C.A.O.M., F.I.D.E.S., carton 73 002.

Figure n°(28) : L'exportation contrôlée de bétail sur pied vers les pays limitrophes¹.

Source : Les affaires économiques, C.A.O.M.,

En dépit d'une variation extrême en nombre de têtes d'une année à l'autre, on voit que les bovins et ovins faisaient l'objet d'intenses transactions, mais de manière très inégale. Le Nigéria resta le principal territoire destinataire, il exerça une forte attraction et influença le marché du bétail tchadien durant toute cette période, sa part était sans commune mesure ; puis venaient dans l'ordre l'Oubangui, le Soudan anglo-égyptien et le Cameroun. Cependant, à partir de la fin de la seconde guerre mondiale, l'exportation du bétail sur pieds vers le Soudan anglo-égyptien ne cessa de décroître du fait de restrictions imposées par les autorités coloniales britanniques. Le ralentissement des sorties vers le Soudan anglo-égyptien, qui se produisit brusquement en octobre 1952 et se maintint depuis serait, notamment, consécutif à l'application d'une taxe de 30 francs par livre anglaise de viande mise en vente sur les marchés ; cette taxation avait entraîné une diminution considérable des animaux présentés à El-Djénéné et El Obeïd, et autres centres de transactions du Soudan anglo-égyptien².

Le commerce considérable du bétail et du moins en partie frauduleux, était en effet lui aussi dans les mains de spécialistes, mais africains, car ce ne sont pas les

¹ Voir annexe V, tableau n° (18).

² LARRAT R., THEVENOT R., *Op. cit.*, Année 1955, N° 3, C.A.O.M., F.I.D.E.S., carton 73 002.

éleveurs qui se rendaient eux-mêmes dans les pays destinataires. On note ainsi jusqu'à l'année 1960 à Fort-Lamy, outre la présence de 21 détenteurs de licences d'exportation de bétail, celle de 13 courtiers travaillant pour le compte de gros commerçants régulièrement patentés qui détenaient des licences d'exportation en contrepartie de marchandises à l'importation. En plus, sur les marchés des districts, opéraient aussi des courtiers locaux, des Djellabahs et de multiples acheteurs représentant des commerçants qui venaient parfois eux-mêmes pour animer les transactions¹.

L'intensification de l'exportation de l'élevage à l'époque était favorisée par deux facteurs essentiels : la prise de conscience par l'éleveur de besoins nouveaux et la présence commerciale. Le dégel des richesses pastorales encore figées hors des circuits économiques ne pouvait être provoqué et le débit d'un courant d'exportation maintenu que par un abondant approvisionnement du marché intérieur en objets et denrées d'échanges. Les producteurs n'effectuaient des ventes que dans le but de se procurer des biens de consommation. La tendance constatée à une plus large commercialisation des produits du troupeau coïncide avec l'apparition de conditions économiques nouvelles et surtout avec l'accroissement des besoins de l'éleveur. Ces besoins augmentaient d'acuité, mais restaient cependant identiques, ou presque, dans leur nature. Ils étaient surtout familiaux : tissus, quincaillerie, objets ménagers, vivres, mil, sel, thé, sucre, etc.). Les cotonnades d'origine anglaise continuaient à être plus appréciées que les autres².

À cela s'ajouta la flambée des cours du bétail provoquée par la forte demande tant intérieure qu'extérieure au début des années cinquante. En effet, sur le marché de Fort-Lamy, un bœuf qui valait, en 1950, 3 300 Fr. CFA en moyenne, en valait deux ans plus tard, c'est-à-dire, en 1952, de 4 500 à 8 000 Fr. CFA. Cette tendance à la hausse s'accrut tout au long des années cinquante. C'est ainsi qu'en 1955, des bœufs de 5 à 8 ans, en parfait état d'engraissement, ne pouvaient s'acquérir à moins de 10 000 Fr. CFA, et des animaux de 7 000 Fr. CFA étaient courants³. En 1960, le prix moyen des mêmes bœufs oscillait entre 6 000 et 12 000 francs CFA, selon les

¹Les affaires économiques, C.A.O.M.

²LARRAT R., THEVENOT R., *Op. cit.*, *Bulletin Technique d'Information*, Année 1955, N° 3, FEDES carton 73 002.

³*Ibid.*

saisons et les marchés¹. En ce qui concerne le mouton, la hausse des prix avait été plus marquée. On payait en 1955 à 1 200 Fr. CFA au lieu de 350 Fr. CFA en 1950, un mouton donnant 20 kg de viande². En 1960, le mouton donnant de 20 à 22 kilos de viande valait de 800 à 2 500 francs CFA³. Les prix du bœuf avaient connu donc de 1950 à 1960 une hausse variant entre 71,41% et 242,85% en dix ans ; tandis que ceux du mouton avait fait un bond spectaculaire avec une hausse variant entre 128,57% et 614,28% dans la même période.

Dans le même moment, les produits dérivés du bétail avait amorcé leur entrée dans le circuit du commerce d'exportation du Tchad comme les cuirs, les peaux et les beurres, qui firent l'objet d'intenses transactions commerciales. En effet, ce commerce était dirigé essentiellement sur le Nigeria, sauf pour les reptiles, en majorité à destination de la Métropole. L'exportation de ceux-ci avait enregistré une forte progression car de 48 tonnes de peaux de bœuf et 37 tonnes de peaux de mouton et chèvre expédiés vers le Nigéria en 1945, elle atteignit 669 tonnes de peaux de bœuf et 170 tonnes de peaux de mouton et chèvre en 1960, soit des hausses respectives de 1293,75% et de 359,45% en quinze ans. Dans la même période, l'exportation de sauvagines et de peaux de reptiles avait progressé de 99 à 228 tonnes, soit une augmentation de 130,30%⁴.

Ce développement s'explique par la dotation de l'abattoir industriel de Fort-Lamy à la fin des années cinquante en installations permettant un traitement soigné de la dépouille. En même temps, la constitution d'un lot important de qualité régulière et suivie avait donné un essor nouveau à ce commerce. Dès lors, plusieurs maisons de la place, d'installations anciennes ou récentes commencèrent à exporter elles aussi des peaux vers le Nigeria⁵. Mais ce commerce resta dominé par des commerçants locaux spécialisés dans l'exportation de peaux. Ceux-ci étaient approvisionnés par un réseau des courtiers locaux, qui sillonnaient chaque jour les centres urbains et les villages en faisant du porte-à-porte à la recherche de peaux

¹ Les affaires économiques, C.A.O.M.

² LARRAT R., THEVENOT R., *Op. cit.*, *Bulletin Technique d'Information*, Année 1955, N° 3, FEDES carton 73 002.

³ Les affaires économiques, C.A.O.M.

⁴ Voir tableau de figure n°27.

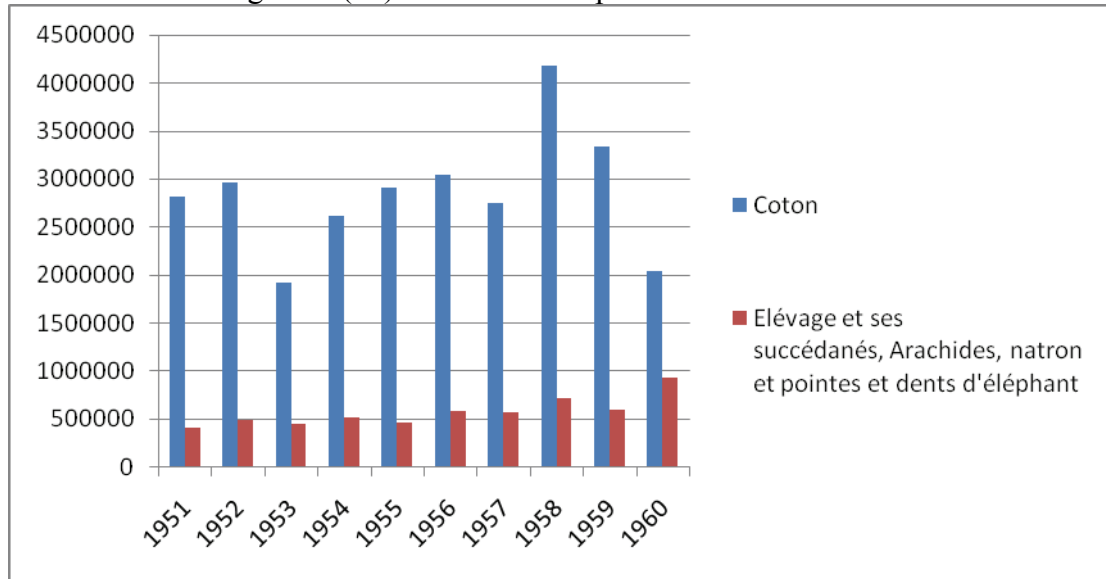
⁵ Michel ROUGAGNOU, *La modernisation de l'économie pastorale et le problème de l'eau au Tchad*, Ecole coloniale, Mémoires originaux, Paris, 1959, C.A.O.M., FM 3ecol 22.

provenant de l'abattage pour la consommation intérieure et cérémoniale ; ils parvenaient ainsi à ramasser des centaines de tonnes. On estimait que l'essentiel de ce trafic se faisait frauduleusement, facilité par l'extrême perméabilité de frontières étirées sur des centaines de kilomètres, principalement des frontières qui séparent le Tchad de la zone sterling, surtout le Nigeria¹. Celui-ci les exportant ensuite vers les marchés mondiaux, on arrivait à cette situation paradoxale que le Nigeria, qui n'avait pas d'élevage, voyait les peaux de Kano cotées sur le marché européen et se plaçait comme le premier producteur de crocodiles qui n'existaient pas chez lui, cela aux dépens du Tchad qui laissait ainsi échapper de précieuses ressources².

Il faut souligner que la valeur marchande d'exportation de bétail sur pied et de ses succédanés (peaux brutes ou tannées et beurre) dépassait largement celle de l'exportation de viande fraîche. De 1951 à 1958, la valeur de la première s'éleva à 2 909 917 000 Fr. CFA, tandis que, dans la même période, celle de la seconde n'atteignit que 902 075 000 Fr. CFA, soit 24% du commerce d'exportation animale. Cela en dépit de vaste programme d'investissement consenti pour l'industrialisation de la viande contrairement au commerce d'exportation traditionnel. Cependant, la part de valeur marchande de tout ceci ainsi que celle des autres exportations du Tchad comme les pointes et dents d'éléphant, les arachides décortiquées et non décortiquées et le natron était très faible par rapport à celle de l'exportation cotonnière. .

¹Michel ROUGAGNOU, *Op. cit.*, Mémoires originaux, Paris, 1959, C.A.O.M., FM 3e col 22.

²Au Tchad : un an de la République, *Economique et financier*, n° 966, octobre 1959, pp 20, C.A.O.M., P. 20205.

Figure n°(29) : Valeur des exportations en millions de Fr. CFA.¹

Source : L'A.E.F. économique et sociale 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E.S., Brazzaville, Haut commissariat de la République en A.E.F. 1959. B.I.D.C. Q 10100 et Secrétaire d'état aux relations avec les états de communauté, *République du Tchad, économie et plan de développement*, B.D.I.C., octobre, 1960.

Il ressort donc que la part de valeur de l'exportation cotonnière dans le commerce d'exportation durant toute cette période était sans commune mesure comme le laisse apparaître le graphique ci-dessus. Toutefois, le caractère informel et frauduleux dominant les autres flux d'exportation tchadienne fausse d'emblée cette comparaison. En effet, d'après les déclarations des Britanniques, plus de 150 000 bovins passaient chaque année du Tchad vers le Nigéria, soit près de trois fois le nombre de sorties contrôlées. Quant à l'administration coloniale française, elle estimait que 15 à 20 000 bœufs et autant de moutons franchissaient la frontière du Soudan anglo-égyptien pour prendre la route d'El Fasher, d'El Obeïd et de Khartoum².

Outre ces sorties frauduleuses, une grande quantité de l'exportation de poisson échappait à la douane du fait de l'abandon par le pouvoir colonial de la filière aquatique, dont la production était restée quasiment traditionnelle. Ce n'est qu'à partir de 1953 qu'un centre d'étude des pêches avait été créé à Fort-Lamy. L'intérêt tardif apporté à cette filière avait démontré toutefois son importance tant en

¹ Voir annexe V, tableau n° (19).

² Les affaires économiques, C.A.O.M.,

quantité qu'en qualité. L'inventaire de la faune piscicole réalisé en 1957 au Tchad avait permis de recenser 125 espèces dont 70 à intérêt économique certain. La production annuelle pour l'ensemble du bassin dans cette période était estimée entre 60 et 80 000 tonnes de poissons frais¹. La moitié au moins de cette production était commercialisée en poisson sec ou fumé et représentait un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 1 milliard de francs CFA. Une partie allait vers l'Oubangui-Chari ou le centre et Sud du Cameroun et l'autre partie était exportée vers le Nigéria. C'est ainsi que le Tchad fut considéré comme le premier producteur de poisson de toute l'Afrique.

Mais le budget du Tchad ne tirait à peu près aucune recette de l'exportation de poisson. À titre d'exemple en 1955, le poste de douane de Fort-Lamy avait encaissé 132 000 francs CFA seulement². Toutefois à la fin des années cinquante, la valeur de l'exportation de poisson avait connu une forte progression, passée de 39 013 000 en 1959 à 53 154 000 Fr. CFA en 1960, soit une augmentation de 36,24% en un an. Cette hausse s'expliquait, nous semble-t-il, par le regain d'intérêt de l'administration pour le secteur piscicole, surtout en ce qui concernait la maîtrise de son flux d'exportation. En 1960, le Tchad comptait 10 000 pêcheurs professionnels dont le revenu global pouvait être estimé à 1 300 millions de francs CFA annuellement. La part de la production commercialisée était évaluée à 250 millions de francs CFA. De ce fait, le pêcheur tchadien avait un niveau de vie relativement élevé car son revenu s'élevait en moyenne à environ 25 000 Fr. CFA par an³.

L'évolution du commerce d'exportation de produits traditionnels de manière formelle et informelle, dont la part de lion revenait aux commerçants locaux, avait permis d'établir la libre concurrence dans la filière animale contrairement au secteur cotonnier monopolisé par des sociétés européennes. C'est ainsi que le système d'import-export, qui, habituellement en Afrique, était essentiellement contrôlé par des maisons européennes, était amputé de sa branche exportation au

¹LEMASSON (J), *Les travaux sur la pêche dans le bassin du Logone Chari Lac Tchad*, Centre technique forestier tropical, Rapport de mission, décembre 1957, C.A.O.M., Br. 6434 C.

²*Ibid.*

³Secrétaire d'état aux relations avec les états de communauté, *Op. cit.*, B.D.I.C., octobre, 1960.

Tchad. Cette particularité avait peut-être freiné l'insertion dans les campagnes de boutiques appartenant aux grandes maisons de commerce : elle avait par contre empêché qu'elles ne deviennent les débiteurs permanents de ces maisons. Elle avait aussi permis le maintien d'un nombre important de petits vendeurs africains qui s'activaient dans la vente de produits d'importation.

2) L'évolution du commerce d'importation :

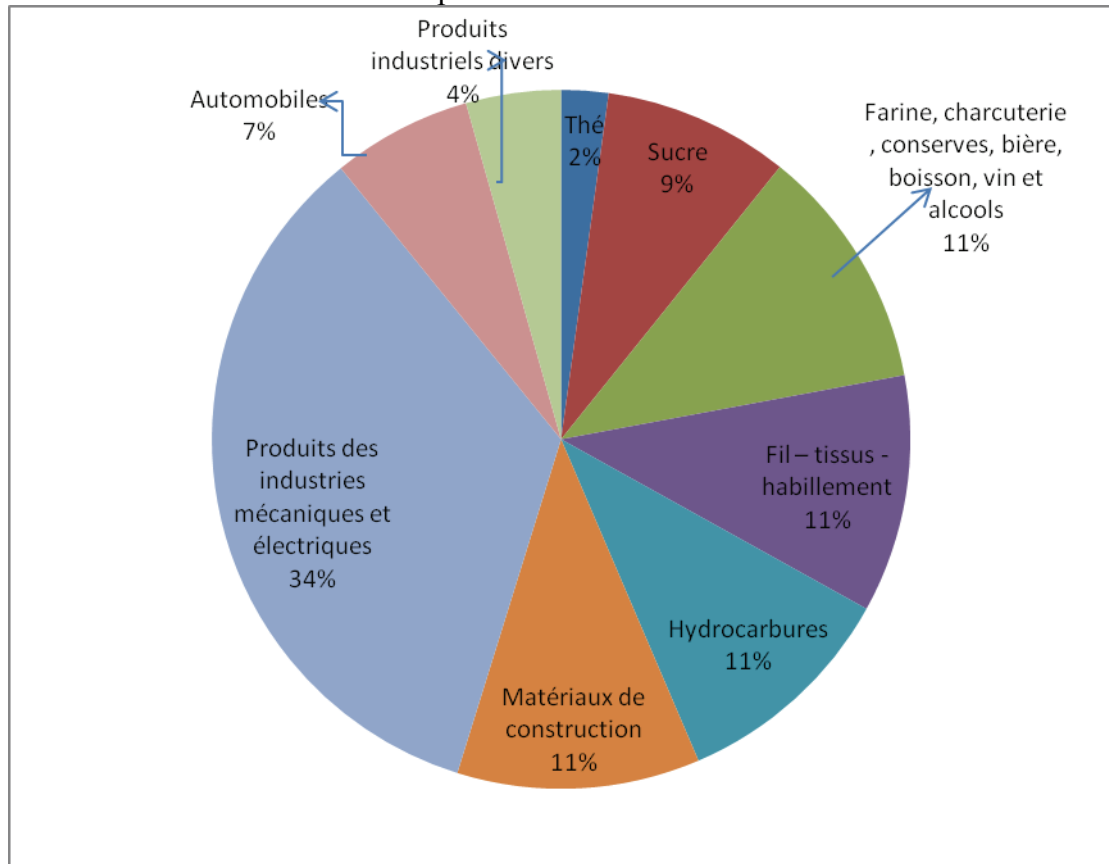
2-1) Nature des produits de l'importation et arrivée en force des maisons de commerce européennes

Les différents plans d'investissement consentis pour le développement du secteur de la production amorcé à la fin de la seconde guerre mondiale avaient accru les besoins du territoire du Tchad tant en gros matériels d'équipement, en produits pétroliers qu'en produits de bien d'équipement et de consommation. Dès lors, plusieurs catégories d'entreprises commencèrent à s'intéresser au secteur de l'importation de ces différents produits en se spécialisant dans le matériel et les matériaux de construction (ciment, fers, bois sciés), la pharmacie, la librairie, les cycles, l'automobile. C'est à Fort-Lamy que cette spécialisation avait commencé à prospérer au début des années cinquante ; elle ne s'amorça guère à Moundou et à Fort-Archambault qu'à la veille de l'indépendance. À noter que la vente des hydrocarbures relevait des sociétés pétrolières pour l'importation et les cessions à quelques gros consommateurs, comme l'aviation et la centrale électrique. Une grande partie de la distribution était effectuée par des maisons de commerce ou particuliers consignataires¹.

Dès lors, la valeur des importations de produits de consommation courante, de biens d'équipement et surtout de grosses machines était nettement supérieure à celle des importations de produits alimentaires. À titre d'exemple, en 1957, le total des importations tchadiennes s'élevait à 5 824 millions CFA, la part afférant aux principaux produits dans cette année se présentant comme suit :

¹Les affaires économiques, C.A.O.M.,

Figure : n°(30) : Composition des importations en millions de francs CFA pour l'année 1957

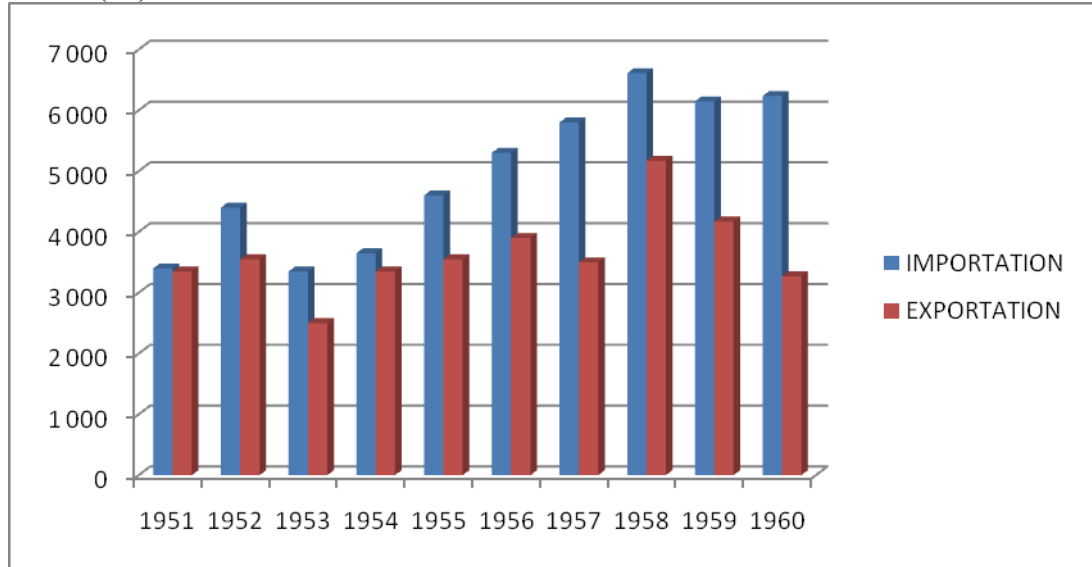


Source : Secrétaire d'état aux relations avec les états de communauté, *République du Tchad, économie et plan de développement*, B.D.I.C., octobre, 1960

L'importation de ces différents matériaux et machines ne cessa de grimper au cours de la fin des années cinquante. Cela s'explique essentiellement par les besoins pressants du pays en ces produits pour entreprendre son développement économique et social. Tandis que la part des produits de consommation courante et durable ne représentait que de 33% du commerce d'importation.

2-2) La monopolisation du commerce de l'importation par des maisons du commerce

Le besoin pressant en produits et matériaux de toutes les catégories dans tous les domaines avait donné une impulsion au commerce de l'importation du Tchad. Dès lors, sa valeur ne cessa de grimper durant toute la période de la dernière décennie de la présence coloniale française au Tchad. Cette hausse régulière accentua le déséquilibre commercial du pays et sa balance commerciale entra dans un cycle déficitaire continu, surtout à partir de 1952.

Figure : n°(31) : La valeur du commerce extérieur du Tchad en million de francs CFA¹

Source : L'A.E.F. économique et sociale 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E.S., Brazzaville, Haut commissariat de la République en A.E.F. 1959. B.I.D.C. Q 10100 et Secrétaire d'état aux relations avec les états de communauté, *République du Tchad, économie et plan de développement*, B.D.I.C., octobre, 1960.

L'accentuation du déficit à cette époque s'explique au premier chef par l'effondrement des cours du coton, alors que l'importation de grosses machines, de matériaux de construction et aussi de biens de consommation ne cessait d'augmenter durant toute cette période, où elle représentait près de 70% du commerce d'importation. Ceci se trouvait du coup entre les mains d'un petit nombre de firmes qui, loin de se cantonner dans une catégorie déterminée d'articles, distribuaient le plus large éventail de marchandises. Elles s'activaient aussi dans l'importation de produits alimentaires européens et africains qui ne représentait que de 30% de ce commerce, concurrençant ainsi les commerçants locaux. La part la plus importante de ce commerce d'importation était orientée vers la métropole. La ventilation de répartition par zone monétaire nous permet de constater cette tendance favorable à la métropole.

¹ Voir annexe V, tableau n° (21).

Tableau n° (25) Commerce extérieur du Tchad : Répartition par zone monétaire en millions de F CFA

| Zone Monétaire | 1957 | 1958 | 1959 | 1960 |
|--------------------|---------|---------|---------|---------|
| Importation | | | | |
| Zone franc : | 2.988 | 3.388 | 3.664 | 2.659 |
| France | (2.798) | (3.168) | (3.388) | (2.460) |
| Zone dollar | 171 | 227 | 174 | 124 |
| Zone Sterling | 411 | 424 | 496 | 435 |
| Autre devise | 957 | 1.248 | 1.273 | 937 |
| Ensemble | 4.988 | 5.982 | 6.147 | 6.235 |
| Exportation | | | | |
| Zone franc : | 2.921 | 4.477 | 3.188 | 2.197 |
| France | (2.841) | (4379) | (3.020) | (2.024) |
| Zone dollar | - | 1 | 4 | 1 |
| Zone Sterling | 468 | 563 | 499 | 433 |
| Autre pays : C.E.E | 17 | 7 | 323 | 58 |
| Autre devise | 37 | 124 | 104 | 42 |
| Ensemble | 3.493 | 5.172 | 4.118 | 2.731 |

Source : Ministère de coopération, *économie et plan de développement, République du Tchad*, Direction des affaires économiques et financières, République française, 1963. B.D.I.C., Br. 6253

Il ressort de ce tableau que la part de l'importation métropolitaine vers le Tchad était moins importante que celle de l'exportation car elle se situait autour de 60 à 50% de l'importation globale ; tandis que celle de l'exportation oscillait entre 80 et 90%. Cette part dominante s'explique par le fait que le coton fibre était exporté exclusivement vers la France. Par contre, les produits d'importation, surtout de consommation courante et d'hydrocarbures, provenaient de différents pays, essentiellement du Nigeria, mais les grosses machines et les véhicules étaient importés de la France métropolitaine.

Les principales sociétés importatrices implantées au Tchad n'étaient en fait que les branches ou les filiales locales de sociétés ou de groupements qui opéraient à

cheval sur l'A.E.F et les pays voisins. Elles profitaient ainsi des services d'une organisation plus puissante qui leur facilitait les achats en Europe et dans le reste du monde, ainsi que le transit à travers les pays limitrophes ou les échanges avec ces derniers. Dès lors, on se trouvait donc au Tchad devant une situation assez courante en Afrique, où le marché était accaparé en grande partie par un nombre restreint de firmes¹. Ainsi jusqu'au début des années cinquante, les plus grosses affaires commerciales au Tchad furent assurées par deux sociétés : la Société Commerciale de l'Ouest Africain (S.C.O.A), qui était déjà très active au Cameroun et dans le reste de l'A.E.F., et la Société Commerciale du Kouilou-Niari (S.C.K.N) appartenant à la société Niger Co, elle-même contrôlée par UNI-LEVER. Celle-ci faisait largement plus de la moitié du chiffre d'affaires du commerce d'importation, car en 1954 on évaluait sa part à 40%².

Mais, à la fin des années cinquante, on comptait cinq grandes sociétés qui réalisèrent en 1957 plus de quatre milliards de chiffre d'affaires sur le total d'environ six milliards qu'ont représenté les ventes en gros de marchandises importées. Toutefois la part du lion revenait toujours à la S.C.K.N avec 35% de part du marché. On note aussi que quatre d'entre elles avaient des intérêts puissants dans le commerce du Nigéria ou des facilités de transit. Parallèlement à cette augmentation du nombre de grandes sociétés basées à Fort-Lamy, se dessina une offensive des maisons de commerce de Bangui dans la zone cotonnière du Tchad, limitrophe de l'Oubangui-Chari. La progression du trafic routier de Bangui vers le Tchad était due en grande partie à cette tendance³.

C'est d'ailleurs dans cette région cotonnière, de Fort-Archambault à Bongor et Léré, que l'on pouvait rencontrer une densité suffisante de boutiques dépendant de sociétés européennes dans les villages. La région de Fort-Lamy (en dehors la ville même) était également assez bien pourvue. Par contre, on trouvait fort peu de boutiques dans le centre et l'Est. Après l'avoir favorisée, le Gouvernement crut même devoir lutter, par des mesures fiscales, contre l'extension des points de vente

¹Sugier DALGARRANDO L., *La mise en valeur du Tchad*, Ecole française d'étude agricole, 1955, cote CF B 00 474, CFOD-Tchad.

² *Ibid.*

³Les affaires économiques, C.A.O.M.

sous contrôle européen en zone cotonnière. Les commerçants africains commençaient en effet à en être évincés et mis en faillite dans cette région¹.

2-3) Vers une transformation de structure commerciale

L'évolution relative des voies et moyens de communication du Tchad après la fin de la seconde guerre mondiale avait en quelque sorte brisé son isolement qui le protégeait de mainmise de maisons de commerce européen. Dès lors, celles-ci parvinrent en quelques années à monopoliser le commerce d'importation grâce à une large diffusion de la distribution dans les centres urbains et dans les régions à forte densité. C'est ainsi que certaines d'entre elles se bornaient à vendre sur place en gros et en demi-gros, éventuellement aussi dans des magasins de détail qui ne faisaient qu'une toute petite partie du chiffre d'affaires. D'autres, par contre, se ramifiaient géographiquement et descendaient jusqu'au détail, écoulant à ce stade une part importante des marchandises qui leur passaient entre les mains. Parallèlement à leurs ventes au détail dans les boutiques de brousse, elles vendaient également à des demi-grossistes ou à des détaillants².

Les maisons de commerce de ce deuxième groupe avaient une organisation étagée, avec une direction à Fort-Lamy, puis des « secteurs » factoreries ou entrepôts, installés dans des centres de redistribution comme Moundou, Doba, Fort-Archambault, Abéché. En 1954, la S.C.K.N disposait déjà de 17 postes au Tchad, par lesquels elle assurait la distribution des marchandises dans la plupart des régions du pays, surtout dans la zone cotonnière. De cet échelon dépendaient souvent un grand nombre de boutiques, tenues par des Africains. Cet échelon vendait aussi un demi-gros ou au détail à des commerçants africains plus ou moins indépendants. Enfin, les boutiques vendaient à leur tour à des commerçants locaux au « petit détail » ou à des colporteurs qui diffusaient certaines marchandises jusque dans les plus petits villages³.

¹*Ibid.*

²*Ibid.*

³Sugier DALGARRANDO L., *La mise en valeur du Tchad*, Ecole française d'étude agricole, 1955, cote CF B 00 474, CFOD-Tchad.

Cependant, dans la zone d'élevage, précisément dans le Centre et l'Est, la structure commerciale était différente. En effet, le revenu monétaire provenant de la vente du bétail était utilisé principalement à l'achat de marchandises importées directement du Nigéria et accessoirement du Soudan. La population du Ouaddaï et du Batha, évaluée à 772.000 individus vivant essentiellement de l'élevage, absorbait la totalité du thé importé qui s'élevait à 85 000 000 Fr. CFA, les trois quarts du sucre pour 375 000 000 Fr. CFA et les deux tiers des cotonnades importées pour 500 000 000 Fr. CFA, soit en valeur à l'importation pour ces trois articles : 900 millions de francs CFA¹. Les maisons de commerce européennes n'y avaient pratiquement pas de points de vente en dehors des centres administratifs. Mais les très petits commerçants africains, les colporteurs, y étaient particulièrement nombreux. Ils se fournissaient dans les boutiques des postes ou plus souvent auprès de commerçants tchadiens, fezzanais, libanais, dont plusieurs exploitaient depuis Fort-Lamy de véritables chaînes de boutiques. L'un d'eux avait un chiffre d'affaires annuel voisinant un milliard de Fr. CFA. Ces commerçants jouaient le plus souvent sur deux tableaux : achats, souvent clandestins, de bétail pour l'exportation et ventes de marchandises rapportées du Nigéria².

En 1949, Fort-Lamy comptait déjà 817 commerçants tenant leurs centres dans les quartiers et le long de la rue et de la place de la mosquée où se tient le marché. Les principaux négociants y avaient élevé des bâtiments considérables dont le rez-de-chaussée était occupé par de vastes boutiques et entrepôts. Mais le registre du commerce nous donne 58 établissements de grands négociants qui payaient régulièrement une patente variant entre 44 000 et 5 500 francs CFA représentant ainsi haut le commerce africain de Fort-Lamy. Ils se répartissaient comme suit dans les quartiers de la capitale: 6 à *Ambssatna* ; 1 à *Bassana* ; 4 à *Bololo* ; 2 à *Champ de course* ; 14 à *Djem el Bahar* ; 18 à *Gardolé* ; 12 à *mardjandafakj* et 1 à *Sénégalais*³. Il est cependant difficile d'évaluer le nombre exact des personnes travaillant dans le commerce ; toutefois, à la fin des années cinquante, le nombre de ceux qui tiraient leurs revenus de la pratique du commerce ou du transport (les deux activités étant

¹ LARRAT R., THEVENOT R., *Op. cit.*, *Bulletin Technique d'Information*, Année 1955, N° 3, FEDES carton 73 002.

² Les affaires économiques, C.A.O.M.

³ Jean-Paul LEBEUF, *Fort-Lamy (Tchad, A.E.F.)*, Union française, Paris (C.N.R.S., Musée de l'Homme) mars 1951. B.D.I.C cote o pièce 40. 111.

souvent liées) sous des formes traditionnelles était estimé à 49 200, dont 7 700 salariés ; 47 000 travaillaient en milieu rural : petits commerçants, colporteurs, petits transporteurs. Parmi les non originaires, on comptait 85 chefs d'exploitation de type moderne dans ce secteur, et 380 salariés. Les salariés africains de ces entreprises de type moderne étaient au nombre d'environ 6 850¹.

C'est dans le sillage de cette évolution qu'on assiste à l'implantation d'un réseau bancaire dans le pays. Quoique relativement peu développé au Tchad, il suffisait largement, selon l'administration, aux besoins de l'économie. On comptait à la proclamation de l'indépendance quatre banques à Fort-Lamy : La Banque d'Afrique Occidentale (B.A.O.), la Banque Commerciale Africaine (B.C.A.), le Crédit Lyonnais et la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (B.N.C.I.). L'agence du Crédit Lyonnais dépendait de celle de Bangui, elle avait elle-même une succursale à Moundou. Il y avait également au Tchad deux établissements publics de crédit : La Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.E.) (ex-Caisse Centrale de Coopération FOM), et la société Tchadienne de Crédit (S.T.C.) (ex-Crédit du Tchad). Enfin, le réescompte était pratiqué par la Banque Centrale de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun (B.C.A.E.C.) (ex-Institut d'Emission de l'A.E.F. et du Cameroun), qui avait une direction à Fort-Lamy et des représentants à Fort-Archambault et Moundou. Aussi de nombreuses compagnies d'assurances, françaises et étrangères, étaient représentées au Tchad, soit par des cabinets spécialisés, soit par des maisons de commerce qui avaient une branche assurances².

Cependant, malgré l'évolution des structures commerciales et l'apparition de nouveaux besoins, les échanges intérieurs restèrent actifs entre le Nord pastoral et le Sud agricole, où l'installation par la Cotonfran de 713 marchés leur avait donné une nouvelle impulsion³. Mais ils se faisaient le plus souvent sans intermédiaires commerciaux entre les nomades et les sédentaires. Toutefois les affaires, qui se faisaient primitivement sous forme de troc, tendaient de plus en plus à donner lieu à des transferts d'argent du Sud vers le Nord, notamment pour la vente de bétail aux planteurs de coton. Il existait aussi un trafic caravanier assuré par des éleveurs de

¹ Les affaires économiques, C.A.O.M.

² *Ibid.*

³ GILLES Sautter, *Op. cit.*, p.130.

chameaux qui descendaient jusqu'au douzième parallèle (Mongo, Bokoro). De même, les éleveurs en transhumance de saison sèche continuaient à s'approvisionner en mil et en arachides auprès des villageois sédentaires. Un autre courant important d'échanges traditionnels était constitué par la vente du poisson séché provenant du Chari et du Logone contre du mil, de la noix de kola et des marchandises d'importation¹

3) Transformation sociale résultant de l'évolution économique et commerciale

3-1) Evolution contrastée de condition de vie de population

Le développement de la production cotonnière avait permis l'émergence d'une classe plus ou moins aisée dans l'Ouest du fleuve Chari (Sud du Tchad) même si la masse populaire n'avait pas profité de manière directe de cette évolution économique. On estimait que la culture du coton, après avoir fixé les populations dans les zones productrices du coton, avait permis l'évolution de leur niveau de vie, les arrachant à des perspectives désolantes et, fait capital, en les intégrant dans l'économie de marché².

Mais le revenu cotonnier annuel obtenu par des cultivateurs semblait être très minime par rapport à celui des éleveurs et des pêcheurs. Parallèlement à l'accroissement de production cotonnière, le coût de la vie augmenta également, car les prix de produits d'importations alimentaires ou de confort comme la farine, la bière, le vin, les alcools, le café, le thé, le sucre et aussi les fils, les tissus et l'habillement, avaient connu aussi une forte augmentation³. De la sorte que certains affirmaient que les productions commerciales avaient accentué l'appauvrissement des paysans africains, parce qu'elles avaient créé d'autres besoins que ceux-ci ignoraient auparavant⁴.

¹ Les affaires économiques, C.A.O.M.

² RAPPORT, *Le coton au Tchad*, p. 5.

³ Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Op. cit.*, octobre 1960. p. 19.

⁴ DUMONT René, MOTTIN Marie-France, *Op. cit.*, 49.

Au-delà de la mobilité sociale provoquée par le revenu cotonnier dans le mode de vie de population, la production du coton avait entraîné aussi le développement des structures socio-économiques dans les régions productrices du coton. Cette évolution se traduisit par la construction des écoles et des dispensaires. Ainsi, le taux de scolarisation dans le Sud devint très élevé par rapport au reste du Tchad. En effet, en 1960, le Tchad comptait au total 45 666 enfants scolarisés. Le taux global de scolarisation dans le pays s'élevait ainsi à 12,4%. Mais, sur le total des enfants scolarisés, la part représentée par le Sud atteignait 72%, tandis que celle du Nord n'était que de 28%¹. Cette forte inégalité en matière de scolarisation pendant la période coloniale est attribuée en partie à la production du coton. Certaines sources estimaient que la rente cotonnière avait permis la construction des écoles et d'établissements sanitaires dans les régions productrices du coton². De fait, durant le boom cotonnier, la caisse de soutien consacrait une partie de ses fonds à l'établissement d'équipements sociaux dans la zone cotonnière³.

Cependant, c'est l'investissement du FIDES qui donna une impulsion à l'extension de l'enseignement et de l'action sanitaire. Mais l'ampleur de son intervention en faveur de ceux-ci était très modeste devant l'immensité des besoins de la population. En effet, sur 12 510 millions de Fr. CFA dépensés par cet organisme au Tchad durant la période de 1948 à 1959, l'enseignement n'avait reçu que de 700 millions de CFA (5,59%) ; tandis que les infrastructures sanitaires recevaient 941 millions de CFA (7,52%). Malgré le développement de la culture du coton, le territoire du Tchad demeurait en retard en matière équipement sanitaire par rapport aux trois autres territoires de l'A.E.F. Comptant 2 300 000 habitants en 1956 et une superficie 1 284 000 km², le Tchad ne possédait qu'un médecin pour 56 000 habitants et 31 017 km² ; mais, si l'on considérait uniquement les territoires du Sud, ceux-ci disposaient d'un médecin pour 10 700 à 28 400 habitants et 5 600 à 16 200 km². L'action du service médical était axée sur les centres urbains, surtout à Fort-Lamy et dans la zone cotonnière⁴.

¹ BETTI et VIZINET, *L'éducation au Tchad*, Ministère de l'éducation nationale, 1961. p. 1. B.D.I.C.

² DYGAMBAY Georges et LANGUE Robert, *L'essor du Tchad*, Paris, 1969. p. 233.

³ A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

⁴ L'AEF, *Le plan quadriennal d'équipement et de modernisation du Tchad (1953-1957)*, *Industries et travaux d'outre-mer*, juillet 1955, C.A.O.M., cote : P. 570.

D'une manière générale, l'économie cotonnière représentait la principale source de revenus monétaires de la masse de la population tchadienne. En 1960-1961 les planteurs perçurent au total 2 790 000 000 de francs CFA d'argent frais au titre de cette campagne.¹ Le coton occupe le premier rang dans les produits d'exportations tchadiennes. Le tableau ci-dessous nous donne une idée de l'importance du coton dans l'économie du Tchad :

Tableau n° (26) : Composition des exportations (en million de francs métropolitain)

| Produits | 1957 | 1958 | 1959 |
|----------------|-------|-------|--------|
| Coton | 5 099 | 5 510 | 8 362 |
| Bovins | 411 | 542 | 644 |
| Viande fraîche | 281 | 239 | 355 |
| divers | 719 | 696 | 982 |
| Total | 7 051 | 6 986 | 10 343 |

Source : Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Op, cit*, octobre 1960. p. 19

Ce tableau laisse apparaître la prépondérance de la production du coton dans la vie économique du Tchad. Cette situation s'explique par le fait que le coton a bénéficié du soutien constant de l'administration coloniale. Il faut noter que le coton constituait la principale source de revenus monétaires et de recettes fiscales du Tchad (droits et taxes d'entrée et de sortie) en matière de commerce extérieur. La production de la campagne 1960-1961 a rapporté 595 millions de droits de sortie représentant une part non négligeable des ressources budgétaires. Le budget du Tchad recevait également des sommes importantes sous forme de droits d'entrée supportés par les marchandises d'importation dont l'achat par la masse des ruraux n'était pas possible sans les revenus cotonniers². Certaines sources constatent que le commerce extérieur avait peu d'influence sur la vie du Tchadien moyen. Par contre, il conditionnait l'existence du Tchad en tant que nation³. De ce fait, le gouvernement du Tchad à la veille de l'indépendance était bien décidé de développer la production cotonnière, car le coton conditionnait pratiquement l'équilibre de son budget.

¹ Rapport, *Le coton au Tchad*, p. 5.

² Rapport, *Le coton au Tchad*, p. 3.

³ Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Op. cit.*, octobre 1960. p. 19

3-2) L'apparition de villes tentaculaires

La création de villes pendant la période coloniale est liée sans doute à un intérêt commercial ou une position stratégique. De ce fait, on constate que la plupart des grandes villes tchadiennes sont situées dans les régions productrices du coton. Ainsi, la ville de Fort-Archambault fut construite par le Gouverneur Antonetti, qui mit sur le développement du coton dans la région du Moyen Chari pour en faire la future capitale du pays. Mais au fil du temps, la ville montra ses limites en matière de production cotonnière, car le développement des cultures cotonnières, sur lequel on comptait pour assurer sa fortune, apparut assez vite au Moyen Chari, sinon aléatoire, du moins inférieur à celui qu'on pouvait attendre du Logone voisin¹. Dès lors, on assista à l'essor de la ville de Moundou, chef-lieu du Logone. Cette ville avait été créée en 1924 par l'administrateur Reste qui devint par la suite Gouverneur Général de l'A.E.F. Mais le véritable bâtisseur de cette ville fut l'administrateur Reverdy².

En effet, c'est grâce au développement du coton que Moundou devint la deuxième ville du pays et son poumon économique avec une population de 25 mille habitants, selon l'estimation de 1958. Dans le même temps, Fort-Lamy et Fort-Archambault comptaient respectivement 44 mille et 18 mille habitants³. Mais le développement rapide de ces villes grâce à la production cotonnière avait suscité un espoir démesuré et accentué l'exode rural, car les jeunes quittaient leur brousse et le travail ardu de la terre pour s'installer dans une agglomération dans l'espoir de trouver une activité dans les rares usines. En effet, une enquête réalisée en 1958 auprès d'une cinquantaine des écoliers de Fort-Archambault avait démontré que la majeure partie d'entre eux désiraient faire carrière dans le domaine de l'enseignement comme instituteur ou dans le domaine médical comme attaché au service de santé, mais ils ne voulaient en aucun cas retourner travailler dans les champs⁴.

¹Hugot PIERRE, *Op. cit.* p, 9.

²*Ibid.*

³ Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, *Op. cit.*, octobre 1960. p. 24.

⁴JAULIN R., Les aspirations des écoliers de Fort-Archambault, *Notes Africaines*, avril, 1958, C.A.O.M., 25305.

Vue aérienne de Fort-Lamy (1950)¹

En effet, ces villes et tant d'autres villes africaines étaient en déséquilibre par rapport à leurs territoires. Elles pesaient sur eux comme une hypothèque, elles en entravaient le vrai développement, parce que ces villes vivaient au crochet du village. Ainsi les campagnes, sources de la production, étaient confrontées à un double problème, celui de dépeuplement qui entraînait le manque de main d'œuvre, d'une part, et la croissance des villes, qui, en même temps qu'elle absorbait les produits vivriers, exigeait du paysan un effort supplémentaire. Lors de son périple en mai 1951 en A.E.F et au Cameroun Georges Lebrun avait fait un constat alarmant de situation de la population des grandes villes de ces régions, car un tiers de la population louait ses services et les deux autres tiers devaient le nourrir. Pire encore sur le plan moral : de quoi vivaient-ils, ces milliers de demi-oisifs dans les faubourgs ? Se formait également une catégorie de déclassés qui, malgré certaines apparences, n'avaient rien avoir avec les vrais évolués : « masse humaine privée de

¹Jean LHUILLIER, Tchad 1900-1950, « le coton », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.

ses cadres sociaux et moraux traditionnels, arrachée aux structures tribales, mais qui, si elle a pris les vêtements et certaines allures de l'Europe, n'en a pas acquis la morale. Masse de déclassés, donc d'aigris, propice à toutes les excitations, capable de toutes les erreurs », remarquait un observateur contemporain ¹.

Selon un vieux Sénégalais interrogé par R. Dumont ces villes africaines qui poussent comme champignons ont tué les paysans², car elles absorbent toutes les productions vivrières et se développent aux dépens de la production agricole commerciale. Toutefois, la culture du coton a contribué à la fixation de la population dans le Sud du Tchad, alors que jadis ces populations émigraient temporairement ou définitivement au Congo, échappant ainsi aux attaques d'esclavagistes³.

3-3) Le bouleversement des structures traditionnelles

Avant l'arrivée des blancs dans les régions productrices du coton, la culture du champ saisonnier était organisée à l'échelle de village ou de la tribu, car le labour de terre était collectif et le chef de village ou de tribu se chargeait de distribuer les récoltes de manière équitable entre ses sujets.

Entre 1920 et 1936, l'administration coloniale avait encouragé la population à cultiver le coton dans le même système, espérant ainsi augmenter le volume de la production d'une part et conserver la transparence de partage de bénéfice. Mais ce système est apparu vite inapplicable et comme une source de conflit, car la plupart des chefs ont perdu leur sens de l'équité en détournant l'argent du coton. De ce fait, ils ont brisé la confiance et le respect qui les liaient avec leurs sujets. Pour certaines sources, le changement de cadre spatial de la culture, au milieu des années 1930, des champs collectifs aux champs individuels constitue une rupture majeure⁴. En effet, l'augmentation de la production cotonnière tchadienne au fil du temps a rapidement provoqué des bouleversements sociaux et politiques d'une ampleur et d'une brutalité telle que l'ordre nouveau qui en est résulté s'est imposé peu à peu aux autres régions cotonnières. Au Tchad, la conséquence des cultures cotonnières était le

¹Hugot PIERRE, *Op. cit.*, p. 8.

²*Ibid.*

³*Le coton au Tchad* p. 5.

⁴Géraud MAGRIN, *Op. cit.*, p. 127.

démantèlement de la chefferie traditionnelle dans le Sud¹. Les revenus issus de l'activité cotonnière ont accentué l'individualisme et les paysans ont commencé à perdre la notion de collectivisme : « peu à peu acquis à l'idée de recevoir un revenu monétaire individuel à l'occasion de la récolte annuelle de coton, ils abandonnaient les pratiques communautaires, et les structures sociales traditionnelles perdaient une de leurs valeurs fondamentales »².

Les avis divergent sur la transformation sociale provoquée par l'introduction du coton au Tchad. Certaines sources estiment que le revenu monétaire apporté par le coton était le seul moyen pour la population de ces régions d'accéder à une civilisation, au sens occidental du mot et a permis l'émergence d'une nation : « le tchadien d'il y a trente ans, semi-nomade, menait une vie primitive. Ses cultures vivrières, qui n'empêchaient point de terribles disettes, ne lui laissaient aucun surplus. Il faisait partie de ce pays prolétaire dans l'acception la plus rigoureuse du terme...En l'absence du coton, quelques traitements de fonctionnaires autochtones et les soldes de retraites des tirailleurs. Tout cela ne fait pas un pays »³. Ainsi, on note que la quasi-totalité du revenu cotonnier permettait au paysan tchadien d'accéder à la société de consommation et d'acheter des produits importés qui amélioraient son confort⁴.

D'autres considèrent que la mutation sociale entraînée par la production commerciale en A.E.F en général et au Tchad en particulier au nom de mise en valeur a provoqué un problème humain : « on ne se demande pas si, à créer des richesses matérielles, on n'altérera pas la richesse des traditions, des modes de vie ; si nos structures économiques, brusquement édifiées en Afrique, ne détruiront pas d'autres structures ; si, en un mot, on ne va pas sous prétexte de mise en valeur prolétariser cette Afrique, y implanter notre pire misère et son pouvoir démoralisateur »⁵.

¹Pierre HUGOT, *Op. cit.*, p. 144.

²Christian BOUQUET, *Op. cit.*, p.109.

³ Rapport, *Le coton au Tchad*, p. 5.

⁴Christian BOUQUET, *Op. cit.*, p.110.

⁵Georges LEBRUN KERIS, *Op. cit.*, p. 6.

CONCLUSION

Le Tchad fut jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle l'une des dernières régions de l'Afrique centrale à n'avoir pas été soumise à la domination coloniale européenne. Il devint ainsi la contrée la plus convoitée par les puissances colonisatrices européennes avides de nouveaux territoires pour des motivations d'ordre territorial pour certains comme l'Allemagne, qui tentait de combler son retard en matière d'expansion coloniale, et d'ordre géostratégique pour les autres, comme la France et le Royaume-Uni. Cet intérêt tardif pour les régions du Tchad était dû sans conteste aux problèmes de communication inhérents à sa position géographique au cœur du continent africain et aussi à l'existence de deux grands royaumes (le Baguirmi et le Ouaddaï) ainsi qu'à l'émergence dans la même époque du sultanat de Rabah. La structuration politique et militaire de ceux-ci était connue dans des milieux coloniaux européens à travers des récits de voyage d'explorateurs européens. Ainsi, toute aventure coloniale vers cette région géographiquement isolée et sur laquelle régnaient des royaumes islamiques plus ou moins structurés ne pouvait être qu'une entreprise coûteuse et dangereuse pour la nation colonisatrice.

L'existence de ces empires au cœur du continent africain - dont la majeure partie était déjà occupée par les puissances coloniales européennes - était devenue de facto un obstacle au dessein colonial anglais et français en Afrique à cette époque. Les premiers voulurent établir la jonction entre leur colonie du Soudan à l'Est avec celle du Nigeria à l'Ouest ; tandis que les seconds cherchèrent à réunir leurs colonies de l'Afrique équatoriale avec celles de l'Afrique occidentale et de l'Algérie par le Sahara en un bloc. Dès lors, le Tchad devint un point d'ancrage stratégique important à tout point de vue pour ces deux nations colonisatrices. Outre cet aspect d'ordre géostratégique, l'enjeu de s'emparer du Tchad pour la France était aussi une question de prestige émanant d'une volonté ardente de compenser son éviction humiliante par le Royaume-Uni en 1898 de Fachoda, point d'ancrage vers le Haut Nil.

C'est le lac Tchad qui par son énigme géographique et par son importance symbolique fut le joyau catalyseur de l'expansion coloniale européenne dans les régions du Tchad. Pour les milieux coloniaux français, il représentait une prise idéale

pour la réaffirmation de la puissance française mise à mal successivement d'abord par l'occupation allemande d'Alsace et Lorraine de 1871 et puis par la reculade sur le Nil. Certes l'accord franco-anglais de 1899 avait donné à la France la possibilité d'étendre son domaine colonial vers les régions du Tchad ; mais les Anglais misèrent sur l'échec de la France pour concrétiser leur projet colonial, d'où leur rapprochement avec le Sultan Rabah. L'aventure coloniale française dans les régions du Tchad avait pris donc l'allure d'une revanche pour exalter le sentiment nationaliste en s'accaparant de l'une des dernières régions en Afrique exerçant encore une forte attraction sur les principaux pays colonisateurs du continent. La nécessité d'une victoire retentissante à la hauteur du défi et les déboires répétés des petites expéditions militaires françaises devant l'armée de Rabah amenèrent la France à faire converger vers les régions du Tchad au début du XXème trois expéditions fortement militarisées les plus importantes jamais envoyées en Afrique centrale.

C'est pourquoi la bataille de Kousseri du 22 avril 1900 entre l'armée coloniale française et ses alliés Baguirmiens contre l'armée du Sultan Rabah fut par son ampleur la seule véritable guerre coloniale menée par la France au centre de l'Afrique. Elle dépassa par son intensité et par son coût en matière de pertes en vies humaines toutes les autres expéditions militaires entreprises par la France dans cette partie du continent africain. La victoire acquise par ce fait de guerre eut un grand retentissement en Métropole car le lac Tchad fut présenté par les milieux coloniaux français comme le nouveau joyau de l'empire colonial français. Ceux-ci voyaient dans ce triomphe, le retour de la vitalité et de l'énergie de la France dans le concert de l'Europe après tant d'échecs. Cette épopée française avait aussi marqué la conscience collective de toutes les populations du bassin du Tchad. Elle sonna comme le début de ce qu'on appelle localement *zaman nassara* c'est-à-dire l'ère des blancs. La colonie du Tchad fut créée ainsi dans la douleur du fait de la résistance marquée des forces Rabistes et devint ainsi le seul territoire à avoir mobilisé d'importants moyens militaires et humains pour une domination coloniale française en Afrique centrale.

Pourtant, dès les premières années de l'installation coloniale, le pays avait commencé à faire déchanter les nouveaux occupants devant l'immensité des tâches

et la persistance des foyers de résistance. En Métropole, son attrait symbolisé par le lac Tchad où étaient censées pulluler des richesses, immortalisé par Jules Verne en 1862 dans son roman *Cinq semaines en ballon* où ses trois héros manquaient de mourir de soif au centre d'une Afrique dépourvue de vie et qui devait servir à son occupation, semblait être lointain et ne suscitait guère l'intérêt des entreprises françaises. Le territoire nouvellement conquis du Tchad perdit subitement son attrait et ne suscita aucun intérêt en ce qui concernait son exploitation économique coloniale car ses richesses en élevages et en cultures vivrières traditionnelles n'avaient pas la même valeur que les produits coloniaux prisés à l'époque tels que le cacao, le caoutchouc, le bois et l'huile de palme etc.... C'est pourquoi, il ne fit objet d'aucune politique de la mise en valeur contrairement au reste du Congo français riche en ces produits dont l'exploitation coloniale avait été confiée à une trentaine des sociétés concessionnaires.

Néanmoins, l'administration militaire qui avait la charge d'administrer la colonie du Tchad était parvenue, par une extrême sévérité vis-à-vis de la population et en prenant à rebrousse-poil les administrateurs civils locaux et centraux à Brazzaville, à imposer une gestion économique autarcique. Elle s'appuya sur les structures économiques et sociales traditionnelles pour assurer l'administration du pays et faire face aux difficultés militaires et économiques de son occupation. Elle vécut en effet, jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, au rythme des expéditions militaires devant la détermination des forces Ouaddaïennes et sénoussites. C'est ainsi que la maigre dotation métropolitaine destinée au pays fut engloutie par les impératifs militaires et administratifs. Le Tchad devint ainsi un fardeau financier pour la Métropole dans le cadre de sa politique consistant à ne rien dépenser pour les colonies de l'Afrique centrale et une préoccupation militaire suscitant quelques-uns des rares débats dans l'hémicycle du parlement français sur les faits coloniaux.

Devant ces difficultés, des voix s'élevèrent pour demander l'abandon pur et simple de la partie aride du Tchad pour se consacrer seulement à la région tempérée du Sud. L'idée fut balayée d'un revers de la main par les militaires sur place et leurs alliés des milieux coloniaux en Métropole, qui considéraient tout retrait comme une reculade dangereuse et un aveu d'impuissance devant la résistance tchadienne. Dès

lors, le ministère des colonies opta pour l'extension vers le Nord du Tchad afin de parfaire l'occupation totale du pays. En 1910, le territoire du Tchad fut intégré dans un vaste ensemble regroupant tous les territoires du Congo français (le Moyen-Congo, le Gabon et l'Oubangui-Chari) dénommé A.E.F. Cette incorporation administrative dans un ensemble étiré par la distance et diamétralement opposé sur le plan économique et social était censée entériner l'ancrage du Tchad dans le domaine français de l'Afrique centrale et lier son évolution ultérieure avec celle de la confédération.

L'absence d'une politique française de la mise en valeur méthodique doublé par la faiblesse de la dotation métropolitaine avait jeté l'A.E.F en général et le Tchad en particulier dans un dénuement extrême. Celui-ci fut aggravé par la rétrocession d'une partie importante de la confédération en 1911 à l'Allemagne contre la reconnaissance de la souveraineté française sur le Maroc. Par cette concession territoriale, la partie viable du Sud du Tchad, où se fondait et reposait l'avenir colonial du territoire à travers le développement de la culture intensive du coton, passa sous le pavillon de l'Allemagne, qui avait entrepris déjà dans sa colonie du Cameroun une politique de la mise en valeur beaucoup plus audacieuse et n'avait jamais caché ses prétentions sur cette région à laquelle les études scientifiques prêtaient déjà un avenir cotonnier prometteur pour une exploitation industrielle. Le Tchad devint ainsi plus un objet de marchandage qu'une colonie d'exploitation, d'où l'absence totale d'infrastructure économique et sociale de base durant toute la période des deux premières décennies du XXe siècle.

Devant cette politique d'abandon, l'administration militaire, soucieuse de démontrer à la Métropole la viabilité de la colonie du Tchad et son importance dans l'action coloniale dans la région, avait poussé à l'extrême l'injonction métropolitaine imposant à chaque colonie de s'autofinancer pour entreprendre sa mise en valeur. Elle mit ainsi en place une véritable économie fiscale dont le fond essentiel était l'impôt de capitation ainsi que la taxation des biens de consommation et des produits du commerce traditionnels. Le prélèvement de l'impôt se fit en nature et aussi par la monnaie locale qui ne fut remplacée par le franc qu'à la veille de la première guerre mondiale. Cette économie prospéra au Tchad grâce à des méthodes brutales de perception des impôts à travers l'application sévère du code de l'indigénat, à

l'existence d'une culture séculaire de versement des rétributions aux potentats locaux de régions islamisées et au nombre élevé de ses populations par rapport au reste de l'A.E.F. Les chefs locaux déterminèrent de gré ou de force le maillon essentiel de cette politique fiscale car leur degré d'adhésion à l'administration coloniale était déterminé par rapport à leur capacité d'assurer le recouvrement régulier de la capitation de leurs sujets. L'apport drainé par les différentes taxes sur la personne et les bétails permit au budget local du Tchad de réaliser des excédents budgétaires importants contrairement à celui du reste de la confédération.

Ces surplus budgétaires étaient constitués en effet au détriment des réalisations économiques et sociales primaires au Tchad car ils furent transformés en fonds d'équilibre budgétaire pour le reste de l'A.E.F à cause du lien de solidarité financière institué en 1906 entre les territoires de la confédération. Le Tchad fut transformé artificiellement en une colonie d'exploitation rentable sans investissement financier préalable, mais dépourvue de toute structure nécessaire pour sa mise en valeur coloniale. La population des régions du Tchad se trouvait ainsi écrasée par le poids de charge fiscale qui ne cessa de s'alourdir devant la volonté tenace de l'administration militaire d'assurer coûte que coûte la rentrée régulière de la rétribution. Cela avait poussé les contribuables tchadiens à basculer dans la résistance passive (dissimulation de bien et émigration...). Cette politique coloniale doublée par l'effondrement du commerce traditionnel orienté vers l'orient et l'Afrique du Nord du fait de l'expansion coloniale vers le Nord accentua l'appauvrissement du pays.

La situation fut aggravée successivement par la grande famine de 1913 et par le déclenchement de la première guerre mondiale de 1914-1918, durant laquelle les moyens humains et financiers de la colonie furent mis au service de cette guerre, qui aboutit à l'éviction de l'Allemagne du Cameroun et permit à la France de rétablir sa souveraineté sur les territoires rétrocédés ainsi que de parfaire l'occupation totale du Tchad. Pourtant c'est dès la fin de la grande guerre qu'un courant d'échange commercial se développa entre le Tchad et les colonies anglaises voisines du Nigéria et du Soudan anglo-égyptien. L'essentiel de cet échange était l'exportation du bétail et de ses succédanés vers celles-ci et l'importation de produits manufacturés par des colporteurs locaux vers les régions du Tchad. Dès lors, l'économie du Tchad se

tourna vers ces colonies anglaises, où les maisons du commerce anglaises s'activèrent et connurent une certaine prospérité par rapport à la colonie française.

Ces débouchés proches et rémunérateurs avaient fait de la zone sahélienne du Tchad le poumon économique de la colonie grâce à sa richesse en élevage. Ceci était renforcé par le lien historique scellé par le prolongement géographique et par l'enchevêtrement ethnique avec ces deux colonies anglaises dont certains peuples comme les *Djellabas*, les *Haoussas* et les *Bornouans* ont une culture commerçante vivace et séculaire. Cet échange dominé par des commerçants locaux avait conditionné en effet l'évolution du commerce extérieur du Tchad au cours de l'entre-deux-guerres, période durant laquelle le poids économique de la zone soudanienne était presque nul. L'administration civile instaurée dans le pays en 1920 -hormis dans les régions sahariennes- pour entreprendre la mise en valeur s'était mise à organiser et à contrôler le flux de cette économie en l'absence d'investissements métropolitains. Son action se borna à l'installation de postes de douane pour assurer le prélèvement des taxes sur la sortie et l'entrée des marchandises.

L'administration locale tirait ainsi des recettes budgétaires importantes grâce à un taux de taxation exorbitant appliqué à l'exportation de bétail sur pied. Malgré cela, elle n'avait entrepris aucune politique de développement de l'élevage dans le pays en dépit de la forte attraction du marché de colonies anglaises voisines. Elle s'employa par contre, par des tracasseries douanières, à limiter l'exportation dite « inconsiderée » des bétails par des éleveurs vers le Nigeria et le Soudan-Anglo-égyptien. Mais en réalité, l'administration locale -affaiblie par le manque d'investissement métropolitain et par l'absence des maisons du commerce françaises défavorisées par les voies de communication- voulut à travers celles-ci d'empêcher une intégration irréversible de l'économie tchadienne dans celle de l'économie des colonies anglaises voisines. Cet ancrage économique du Tchad dans celle-ci allait en fait à l'encontre de l'esprit de la confédération de l'A.E.F qui prônait la complémentarité et l'intégration économique entre les différents territoires qui la composaient.

Parallèlement à cette évolution, le pouvoir central, subjugué par la réussite cotonnière de la colonie belge voisine, avait décidé d'introduire la culture intensive

du coton dans la colonie de l'Oubangui-Chari et celle du Tchad dès la fin de la première guerre mondiale. Le développement de la production industrielle du coton avait un double objectif, d'abord il était censé créer du travail régulier aux populations locales pour qu'elles puissent se procurer le numéraire nécessaire pour s'acquitter normalement de la capitation. Il devait permettre ensuite à la Métropole de disposer de voies sûres d'approvisionnement en coton dans ses domaines coloniaux jusque là incapables de lui fournir des matières premières nécessaires pour ses industries cotonnières. On peut ajouter aussi un troisième objectif : la réorientation des courants économiques du Tchad vers le reste du territoire de la confédération de l'A.E.F et la Métropole. L'administration centrale à Brazzaville, tout en bénéficiant de recettes générées par un intense mouvement commercial entre le Tchad et les colonies anglaises voisines, s'inquiétait de cette orientation économique défavorable au reste du l'A.E.F et à la Métropole. En fait, le changement de cette trajectoire se heurta à l'absence des voies de communication qui grevait toute possibilité de l'exploitation rationnelle de richesses de la confédération.

Dès lors, c'est contre vents et marées qu'en 1921, le gouverneur général de l'A.E.F., Augagneur, parvint à lancer la construction du chemin de fer Congo-océan prévue pourtant dès 1914, mais interrompue par la grande guerre. Il misa sur la conscription de la main d'œuvre locale pour entreprendre la plus grande œuvre coloniale française dans l'A.E.F. Sa réalisation devait hâter la mise en valeur de toute la confédération pour l'évacuation de ses matières premières vers la Métropole, surtout le coton. Elle devait permettre par surcroît d'orienter le courant économique du Tchad vers les territoires du Sud de la confédération. C'est de là, et par la vertu régionaliste de l'œuvre, qu'en 1925 le gouverneur général Antonetti décida d'élargir le recrutement vers les territoires du Nord (l'Oubangui-Chari et le Tchad). C'est ainsi que des milliers des jeunes Tchadiens essentiellement de zone Sud cotonnière furent envoyés dans des conditions de transport exécrables sur les chantiers du Congo-Océan, où les conditions terribles de travail dans un climat tropical pluvieux jointes à une inadaptation de l'alimentation entraînèrent la mort de milliers de recrues. On peut estimer le nombre de recrues tchadien morts entre 1925 et 1934 sur ce chantier à 10 000, à cause de ces conditions de travail assez particulières.

Parallèlement à l'avancée des travaux, le gouverneur général de l'A.E.F., en s'inspirant de l'exemple du Congo belge, attribua en 1928 par une convention de privilège décennal l'exploitation et la commercialisation de coton dans le Nord de l'A.E.F. à quatre sociétés privées. Par celle-ci, la zone cotonnière du Tchad était attribuée à la Cotonfran, société d'ailleurs aux capitaux majoritairement belges et hollandais. Elle devait assurer l'exploitation de la zone par la distribution des semences aux paysans et par l'usinage de coton récolté, puis l'exporté vers le Havre pour faire profiter uniquement les industries cotonnières françaises. L'administration avait pour obligation d'astreindre les populations à s'adonner régulièrement à la culture du coton et devait fournir un support technique par la création des centres de recherche agronomique et de mettre des agents d'encadrement technique pour veiller au développement de la production cotonnière.

La concrétisation cette première convention cotonnière fut sujette à des difficultés d'ordre méthodique et conjoncturel. Le dénuement du pays en infrastructures de base (école, voies de communication) avait conduit l'administration à entreprendre le développement de coton sans la mise en œuvre préalable des conditions de la réussite de cette culture telles que l'encadrement technique. En effet, la quasi-absence d'enseignement colonial au moment du lancement de la culture du coton rendait quasiment impossible la formation des agents agricoles qualifiés. Pour honorer son engagement vis-à-vis de la société cotonnière, l'administration avait opté pour la culture collective du coton à travers un encadrement autoritaire des paysans. Le système de la corde fut érigé ainsi en mode cultural obligatoire car chaque adulte âgé de 15 à 50 ans devait participer à l'exploitation d'un champ commun dont la superficie par personne active s'élevait de 10 à 20 ares.

Les chefs traditionnels se virent associés à la propagande cotonnière dès le départ car ils devaient amener leurs sujets à s'adonner à la culture du coton ; tandis que la tâche d'encadrement technique était confiée aux Boys coton qui étaient des anciens tirailleurs déflatés ou des personnes ayant travaillé avec l'administration. Ceux-ci en, collaboration étroite avec les chefs locaux, devaient veiller à la réussite de la campagne cotonnière. Ils devaient convaincre les paysans de respecter le mode et les conditions culturelles qu'on leur avait appris à travers une formation

agronomique pratique rudimentaire dispensée par des administrateurs coloniaux. Les paysans étaient tenus de respecter les modes culturels sous peine de subir des coercitions administratives sévères allant du fouet à la prison ferme. Les cultivateurs du coton avaient l'obligation de transporter ses récoltes jusqu'au marché de coton, où l'argent du coton était versé directement aux mains de chefs qui étaient par ailleurs responsables de la perception de capitation de leurs sujets. Le système leur permettait ainsi d'assurer une entrée régulière de la rétribution par la retenue de l'impôt à la source avant de précéder à la distribution de la manne cotonnière. De la sorte que le gain d'une campagne cotonnière de producteur tchadien au cours de l'entre-deux-guerres était englouti par la capitation.

Dans cette période, les prix offerts aux producteurs du coton ne valaient rien car ils suffisaient à peine au paiement de la capitation. En fait, le début officiel de l'exportation cotonnière avait coïncidé avec la grande crise mondiale de 1929, durant laquelle les cours du coton avaient chuté sur le marché mondial. Toutefois, l'administration parvint à maintenir la cadence de la production durant toute la période de la crise en accentuant la pression administrative sur les paysans d'une part et en abaissant les prix du coton au-dessous d'un franc et en subventionnant l'exportation du coton par des allègements fiscaux et des aides à la production. Tandis que l'économie traditionnelle touchée aussi de plein fouet par la grande crise du fait de l'effondrement des cours du bétail sur le marché du Nigeria et du Soudan anglo égyptien ne bénéficiait d'aucune subvention.

L'appui financier de l'administration centrale avait permis aux sociétés cotonnières de se maintenir, mais la rentabilité de la production cotonnière semblait être compromise à certains moments de cette période devant le coût exorbitant des transports qui grevait sa compétitivité dans le marché mondial. De sorte que les prix du coton offerts par des tisserands locaux étaient beaucoup plus intéressants que ceux fixés par l'administration et la société cotonnière. Dès lors, les paysans attirés par le haut prix proposé dans les marchés locaux orientèrent frauduleusement une partie de leur production vers ceux-ci au risque d'une punition administrative. En fait, la convention de privilège astreignait les paysans à la vente exclusive de leur récolte à la société cotonnière. La mévente était telle que l'administration civile locale, qui ne croyait pas dès le départ à la rentabilité de la production cotonnière au Tchad, avait

voulu l'orienter vers une exploitation locale à travers le développement du tissage local, mais l'idée fut rejetée par le pouvoir central de Brazzaville.

Le faible gain cotonnier doublé par ses exigences culturelles avait précarisé la condition de vie de population car en s'adonnant à la culture du coton sous bonne garde de l'administration et de ses supplétifs, les *boys coton*, le paysan était dans l'incapacité de s'occuper normalement de la culture de subsistance. Cette immixtion brutale dans le calendrier agricole traditionnel avait entraîné une concurrence de fait entre les deux cultures en matière de superficies, mais elle fut extrêmement défavorable à la culture vivrière. En fait, le service de l'encadrement cotonnier obligeait le paysan à consacrer sa terre arable à la culture du coton, tandis que la culture vivrière était laissée pour compte. Le système aboutit au milieu des années trente à la propagation de la famine dans la région de Moyen-Chari considérée jusque là comme le grenier du Tchad.

La désaffection de masse paysanne pour la culture du coton -qui ne voyait pas venir les conséquences heureuses de la culture du coton qu'on lui avait promises- cessa de croître. Elle se manifesta par d'abandon du champ et par la négligence des soins cultureux, entraînant une baisse de la production d'une année à autre malgré une répression combinée de l'administration et des chefs locaux qui trouvèrent dans le mode de production cotonnière un moyen d'enrichissement personnel au détriment de sa communauté. La culture commerciale du coton par le gain qu'elle générait avait attisé la cupidité de certains chefs ; en tirant profit du système de la production, ils avaient brisé la notion de partage équitable des biens et du gain qui faisait la cohésion de la communauté et la notoriété dont ils jouissaient.

Dès lors, la culture du coton, s'ajoutant aux autres exigences coloniales (impôt élevé, travail forcé...), se transforma à une véritable corvée coloniale. C'est ainsi que la population de la zone cotonnière tentait de temps à autre de s'affranchir de cette situation par des révoltes spontanées. Mais celle-ci furent réduites par la force par l'administration et les potentats locaux enivrés par l'argent du coton. Mais la désaffection grandissante au sein des producteurs de coton malgré l'encadrement autoritaire amena l'autorité coloniale à entreprendre en 1936 la première réforme structurelle du secteur cotonnier. Elle aboutit en effet à la suppression de la culture

collective du coton, à celle du paiement aux mains de chefs et à la multiplication des marchés du coton, pour réduire la distance de transport par rapport aux champs cotonniers. Ces mesures, jointes à la hausse progressive des prix du coton rendue possible par la fin de la grande crise mondiale, entraînèrent une augmentation sensible de la production au cours de la fin des années trente.

Dans la même période, l'économie traditionnelle représentée par l'exportation des bétails et ses succédanés avait repris de la vigueur grâce à la reprise économique dans les colonies anglaises voisines. Mais sa part, sans commune mesure dans le commerce extérieur du Tchad au moment des premières années de l'exportation du coton vers la Métropole, avait commencé à régresser au fil de l'évolution de l'exportation cotonnière. Ainsi, l'exportation du Tchad vers les colonies anglaises qui était de 96% du total en 1929, avait fléchi à 70% en 1937 ; tandis que dans la même période, elle était passée de 1% à 30% vers la Métropole. Certes, la sortie frauduleuse d'une quantité importante des bétails fausse cette comparaison, mais ces données sont révélatrices d'une amorce de réorientation de l'économie du Tchad vers la Métropole. Le renouvellement de la convention de privilège aux sociétés cotonnières en 1939 mit l'accent sur la mécanisation de la production et l'amélioration de voies de l'évacuation cotonnière pour donner une impulsion à la production cotonnière qui amplifia ce bouleversement économique du pays.

Mais le déclenchement de la seconde guerre mondiale et la réponse prompt de la colonie Tchad à l'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle entraînèrent la rupture totale avec la Métropole. Outre la raison politique, l'adhésion du Tchad à la France libre était guidée aussi par des impératifs économiques car elle lui assura l'accès de ses produits aux marchés des colonies anglaises voisines. La seconde guerre mondiale avait certes brisé le début de la réorientation de trajectoire économique du Tchad vers la Métropole ; mais elle offrit au coton du Tchad un débouché proche et sûr car toute sa production cotonnière fut dès lors exportée vers le Nigeria. Le coton fut classé ainsi parmi les produits stratégiques pour le maintien de la puissance économique de la confédération de l'A.E.F., ralliée progressivement à la France libre, et par surcroît contribua au financement de la guerre. Dès lors, l'administration et les chefs traditionnels astreignirent les paysans au titre d'effort de

guerre à s'adonner activement à la culture du coton. Ainsi la production cotonnière du Tchad pendant la seconde guerre mondiale augmenta de 42% par rapport à sa production totale au cours de l'entre deux guerre. C'est dans la même période aussi que l'administration commença à s'intéresser sérieusement au développement de production de l'élevage par la création de centres vaccino-gènes et par la création d'abattoirs pour la commercialisation de viande fraîche.

Parallèlement à cet essor forcé de la production cotonnière, le territoire du Tchad devint le point de regroupement des forces de la France libre et sa capitale Fort-Lamy devint centre de commandement de celle-ci et aussi l'une des bases la plus importante des forces alliées en Afrique. Ainsi, pour des impératifs d'ordre militaire, des chantiers stratégiques furent entrepris, tels que la construction de grandes routes traversant le pays du Sud au Nord et l'aménagement d'aérodromes. La réalisation de ceux-ci avait pour but de faciliter le transport des troupes et matériels et leur ravitaillement en vivres et en munitions dans les confins de la Libye occupée par l'Italie alliée de l'Allemagne. L'aéroport de Fort-Lamy créé au début des années trente fut reconstruit et doté des installations nécessaires à la navigation aérienne de l'époque. Il connut une forte densité de trafic aérien durant toute la période de la guerre. Cette importance lui valut d'ailleurs une attaque de l'aviation allemande en 1942, qui chercha à briser sa portée militaire.

Ainsi, Fort-Lamy était devenu par surcroît le point de chute obligatoire par lequel passaient et où résidaient de nombreuses populations européennes, surtout des Français libres. Cette présence insuffla à la vie économique coloniale du Tchad une nouvelle impulsion par l'apparition de premières agences bancaires, de compagnies d'assurance et d'entreprises de transports. A ce sujet, l'administration de la France libre avait entrepris l'urbanisation moderne de Fort-Lamy dont les grands traits dominent la ville jusqu'à nos jours. Elle se traduit par la construction de résidence pour les dignitaires de la France libre, de centres administratifs et militaires et par l'établissement d'un quartier européen à la place des anciens quartiers africains qui furent refoulés un plus loin. C'est dans cette période aussi que différents groupes ethniques du Tchad et d'autres populations africaines commencèrent à s'agglomérer à Fort-Lamy attirés sans doute par le travail dans les chantiers et les opportunités commerciales.

L'activité commerciale résultant de l'économie de la guerre donna à celle de la colonie du Tchad une amplitude tout à fait inusitée. Toutefois, cette évolution ne se traduisit pas par une augmentation de pouvoir d'achat de la population, qui fut soumise à différentes contributions au titre de l'effort de guerre. D'abord, sur le plan militaire, elle fut soumise à des conscriptions particulièrement importantes, fournissant ainsi les trois quarts des effectifs de quinze bataillons de marche qui permirent à la France Libre d'obtenir sa première victoire à Koufra en 1941 puis de conquérir le Fezzan en 1942 et 1943. L'économie pastorale et agricole fut orientée ensuite au premier chef vers le ravitaillement des troupes, avec le rationnement de produits vivriers. Enfin la population était soumise durant toute la période de la guerre à des contributions financières importantes. En fait, l'impôt de capitation était passé de 15 francs en 1939 à 55 francs 1945, soit une hausse de 266, 66% en cinq ans. Tandis que l'administration se montra intraitable en ce qui concerne le prélèvement de l'impôt sur le bétail et la taxe sur la sortie de bétail sur pied.

Outre la contribution volontaire, on peut évaluer la participation financière de la colonie du Tchad au titre de l'effort de guerre durant cette période à deux cents millions de francs CFA, soit 376 millions de francs métros. A côté de ces sacrifices, les produits des denrées locales et d'importation, souvent d'origine américaine ou de l'Afrique du Sud, étaient hors de portée de la population locale à cause de son faible pouvoir d'achat. En fait, le revenu cotonnier d'une famille composée de cinq personnes durant la seconde guerre mondiale s'élevait à 1.200 francs CFA, alors que les prix des denrées étaient en hausse. Cette inflation résultait de la politique de rationnement appliquée au Nigeria par les Anglais sur des produits alimentaires (sucre, farine, huile...) et de la forte demande de la consommation liée à la concentration des troupes dans le pays qui grâce à leur solde pouvaient accéder facilement à ces produits car la mensualité d'un sous officier représentait 108,33% du revenu cotonnier annuel d'une famille s'adonnant à la culture du coton. En outre, l'avilissement du franc face à la livre avait augmenté le coût de la vie car la parité officielle était d'une livre pour 200 francs alors que, dans le marché clandestin, elle était échangée 700 francs. Cette inflation généralisée fut aggravée aussi par une pluviométrie déficitaire entraînant une diminution sensible de la production vivrière.

Cette période fut extrêmement dure pour la population tchadienne comme pour toute celle de l'A.E.F devant l'exigence toujours croissante de l'effort de guerre. Toutefois le déclenchement de la seconde guerre mondiale et la participation de toutes les populations de colonies françaises en Afrique à des degrés différents avaient permis de remettre en cause la politique d'exploitation coloniale de l'avant-guerre entreprise par la Métropole dans la confédération de l'A.E.F. C'est dans cette période aussi qu'émergèrent de nouvelles idées anticolonialistes incarnées par les Etats-Unis et l'URSS. Ils œuvraient au démantèlement de système colonial au nom de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais aussi pour pouvoir étendre leur influence dans les empires français et anglais en Afrique ou ailleurs. C'est ainsi qu'au fort moment de la guerre, Félix Eboué, alors gouverneur de l'A.E.F, conscient de la faillite du système colonial français et de la nécessité de sa refonte, avait esquissé ce qui devait être la nouvelle politique coloniale française dans ses domaines en Afrique en matière d'institutions politiques, économiques et sociales.

En février en 1944, les dignitaires de France libre se réunirent à Brazzaville pour une conférence coloniale afin de tenter d'éviter l'émiettement de l'empire français. En effet, la méthode coloniale française en matière de mise en valeur dans ses domaines de l'Afrique était vivement critiquée par les pays alliés (Etats-Unis et fédération de la Russie) par son peu d'audace en matière de réalisation économique et sociale. A ce sujet, la conférence préconisa la répudiation du pacte colonial, l'interdiction du travail forcé et l'investissement accru dans le domaine de la production et des structures sociales ; tandis que, sur le plan politique, elle recommanda la libéralisation politique et la participation des populations locales à la gestion de leur territoire. Au lendemain de la fin de la guerre, les pouvoirs publics provisoires et les constituants de 1945 et 1946 votèrent des lois supprimant l'indigénat et le travail forcé.

La constitution d'octobre 1946 créant l'Union française s'employa à la concrétisation des recommandations de Brazzaville surtout dans son volet économique et social. Ainsi un vaste plan d'investissement public à l'échelle de territoire d'outre-mer fut mis sur pied grâce à la contribution de Métropole, des budgets fédéraux et locaux. Le pilotage et la définition des priorités du programme

furent confiés à un organisme public, le F.I.D.E.S : « le Fond d'Investissement pour le Développement Economique et Social ». Dans son premier plan couvrant la période de 1947-1953, l'accent fut mis sur le développement de la production commerciale et l'amélioration de ses voies d'évacuation. Cette nouvelle politique économique permit d'allouer d'importantes sommes d'argent à la culture du coton au Tchad. En effet, au titre de ce plan, la colonie du Tchad bénéficia de 4 092 000 000 de francs CFA dont 65% du montant était destiné au développement de la production cotonnière et de son évacuation ; tandis que 6% du fonds seulement étaient affectés au développement de l'élevage, qui avait été pourtant longtemps laissé pour compte.

En fait, la part importante destinée directement à la production cotonnière dépassait aussi largement celle accordée au développement du café, du cacao et d'autres plantations dans la confédération. Cela s'explique par le fait que la production du coton était la seule grande culture entreprise dans toute l'A.E.F et par la flambée des cours du coton dans le marché mondial à la fin de la seconde guerre mondiale. Ainsi le besoin présent pour accroître la production devant la forte demande du marché mondial avait amené l'administration coloniale à amplifier l'accroissement de la production cotonnière amorcé pendant la seconde guerre mondiale. Cette nouvelle politique de la production cotonnière était axée d'abord sur la recherche agronomique pour l'amélioration des variétés du coton afin de les acclimater aux conditions spécifiques de chaque zone cotonnière pour améliorer le rendement par hectare, ensuite sur une mécanisation de la culture cotonnière par la diffusion des tracteurs et les charrettes et enfin par le développement de l'assolement pour concilier la culture industrielle avec la production vivrière.

C'est ainsi que fut créé en 1945 l'Institut de Recherche du Coton et des Textiles (I.R.C.T). Cet organisme à caractère privé s'appuya sur les stations de recherche de Tikem et de Bébédja que l'administration lui céda un an plus tard pour stimuler la production à travers une sélection des semences et la pratique d'assolements dans la production cotonnière. Aussi une Caisse de Soutien du coton avait été créée dès octobre 1946 pour la régulation des prix d'achat aux producteurs du coton afin de faire face aux fluctuations des cours dans le marché mondial. Au titre des crédits FIDES, l'administration coloniale avait créé entre 1949 et 1953 deux

stations de recherche agronomique dans le cœur de zone cotonnière tchadienne à Ba-Illi, où furent établis un centre d'apprentissage et une école destinés à la formation du personnel africain de vulgarisation et de propagande pour le développement agricole en général et plus spécialement à la production cotonnière. En même temps, des fermes expérimentales furent créées un peu partout dans la zone cotonnière. Tandis que la Cotonfran se vit obligée, lors du renouvellement de la convention de privilège en 1949, d'entreprendre la mécanisation de la production cotonnière, ainsi que la modernisation et la multiplication de ses usines d'égrenage.

La mise en œuvre de ces différents réseaux était censée accroître la production cotonnière et la rendre beaucoup plus attractive en lui ôtant progressivement son caractère obligatoire. Mais dès les premières années de la libéralisation politique, la culture du coton fut confrontée aux revendications paysannes et aux vives critiques d'agents de partis politiques qui, au moment de différentes campagnes électorales, s'en prenaient violemment à la méthode culturale, au faible prix du coton offert aux producteurs et à la mainmise du secteur par des potentats locaux en collusion avec l'administration. Les producteurs du coton soutenus par des agents du parti politique, surtout par ceux du P.P.T, se révoltèrent contre leur expropriation par certains chefs locaux à travers le système des cordes et de l'encadrement autoritaire. L'administration avait tardé en effet à s'attaquer aux abus de cet mode culturel, craignant l'effondrement de la production, car la suppression de l'indigénat et le travail forcé avaient amené le pouvoir colonial local à entretenir le zèle des chefs en fermant les yeux sur la perpétuation par ceux-ci les méthodes culturales proscrites officiellement par la nouvelle politique coloniale française. En fait, l'administration voyait dans l'excès d'autoritarisme de chefs vis-à-vis de leurs administrés une panacée pour assurer la prévision annuelle de la production cotonnière.

Malgré les troubles, la production cotonnière du Tchad connut une augmentation, quoiqu'assez irrégulière entre 1945 et 1951. Cette hausse découla davantage de l'extension des superficies cultivées et de l'amélioration du rendement par hectare, à cause de la prime à l'ensemencement et de l'augmentation des prix d'achat du coton passés de 2 à 25 francs CFA le kilogramme, que d'une adhésion de masse paysanne en faveurs de la culture du coton. Toutefois, la manne cotonnière

avait poussé à l'extrême la cupidité de certains chefs locaux de la zone cotonnière car ils n'hésitaient pas à réquisitionner leurs sujets en pleine campagne cotonnière ou à les faire travailler pour leur propre compte. On assista dès lors à l'émergence de « chefs locaux millionnaires » grâce à la gaine cotonnière ; tandis que la masse paysanne ne cessa d'être lésée par l'enrichissement outrancier des potentats locaux à ses dépens. Cette situation entraîna le durcissement des révoltes paysannes au début des années cinquante, qui se traduisit par des lynchages et assassinats de chefs locaux par des producteurs en colère ou par une désaffection de la culture cotonnière caractérisée par l'abandon des champs en plaine campagne cotonnières.

L'exacerbation des mouvements paysans était telle que la production cotonnière dans sa globalité était menacée d'effondrement devant l'ampleur de la contestation. En fait, l'apparition des nouveaux besoins (mobylettes, bicyclettes, tissus...) avait accentué la révolte des paysans qui voulaient eux aussi y accéder à travers la manne cotonnière. En effet, seuls les chefs et leurs maisonnées pouvaient s'offrir ces luxes grâce à la manne cotonnière. C'est ainsi qu'en 1955, l'administration coloniale décida de supprimer le système des cordes et de procéder à la destitution de certains potentats locaux pour sauver la filière coton. Dès lors, l'essentiel de l'opération de la culture du coton fut confié à l'encadrement technique ; tandis que les paysans avaient été mis au cœur de la production cotonnière au lieu d'être des sujets corvéables à la merci des chefs et de la société cotonnière.

Mais cette évolution fut précédée par l'effondrement des cours du coton en 1953 sur le marché mondial. Dès lors, la rentabilité directe de coton du Tchad devint quasiment nulle du fait des prix élevés du transport jusqu'au marché du Havre. Par voie de conséquence, le prix du coton acheté aux producteurs était soumis aux exigences du marché cotonnier mondial et il resta ferme autour de 20 et 26 francs CFA le kilogramme selon la qualité, un niveau qu'il ne dépassait guère. La crise cotonnière entraîna le déséquilibre financier de la caisse de soutien du coton car sa réserve, constituée par le bénéfice à la vente réalisé durant le boom cotonnier, était engloutie par le complément des prix d'achat aux producteurs, par la compensation du déficit à la vente et par le soutien à la production. Dès lors, la production cotonnière du Tchad ne put être maintenue que grâce à la subvention accrue de la

Métropole à travers la création de la caisse de stabilisation des prix en 1954. Celle-ci prit donc toute la charge qui incombait à la caisse de soutien du coton en ce qui concerne le développement de la production cotonnière.

L'intervention métropolitaine en faveur du coton était dictée d'abord par la nécessité de faire tourner l'économie tchadienne car la culture du coton était devenue la principale source de revenu pour la majeure partie de la population du Sud, pour laquelle un délaissement brusque de la filière aurait provoqué une crise sociale grave et une faillite de la société cotonnière ; ensuite, le coton était devenu aussi le principal pourvoyeur des recettes au budget local et fédéral ; enfin, il s'agissait de maintenir coûte que coûte l'orientation de la trajectoire économique du Tchad vers la fédération et la Métropole. Malgré l'effondrement des cours, la production du coton au Tchad ne cessa de s'accroître, elle connut ainsi entre 1953 et 1960 une hausse moyenne de 20% par an. Le Tchad devint le premier producteur du coton dans l'Afrique française. Toutefois, c'est dans cette période que l'administration commença à s'intéresser sérieusement au développement des autres ressources du pays afin de diversifier sa production exportable devant la chute des cours du coton. C'est ainsi que les six milliards de francs CFA du F.I.D.E.S au titre du deuxième plan quadriennal du Tchad (1954-1958) furent consacrés essentiellement à l'économie rurale à hauteur de 45% et aux transports et aux communications avec 39%, les 16% restants étant destinés aux équipements sociaux. Le plan avait pour but principal le développement de productions commercialisables pour pallier la régression des recettes cotonnières.

De ce fait, l'action fut portée sur le développement de la riziculture et de la culture arachidière à travers lesquelles l'administration voulait améliorer l'alimentation de la population locale par des productions exportables. Ainsi, la station de recherche de Boumo consacrée essentiellement au développement de culture du coton fut orientée vers l'étude des cultures rizicoles et arachidières. C'est ainsi que de vastes polders furent aménagés pour la culture du riz dans la région du Mayo-Kébbi et celle du Logone. La production de ladite rizière était destinée à la consommation locale et sous-régionale dont la commercialisation était assurée par des sociétés de prévoyances de chaque région. Ainsi en 1957, pour un hectare égal et un effort moindre, le revenu d'un riziculteur atteignait 31 000 Fr CFA, soit 75% de

celui d'un cultivateur du coton. Pour stimuler la production commercialisable en général et la concilier avec la culture vivrière, l'administration avait encouragé l'assolement coton-arachide, mais les paysans préférèrent l'assolement mil-coton. En effet, le mil constituait l'aliment de base de majeure partie de la population tchadienne. Pourtant, il ne fit objet d'aucun investissement important car la dotation métropolitaine était soumise à l'exigence de la rentabilité et non à celle l'autosuffisance alimentaire. Toutefois, sur ce point, une expérience de paysannat fut introduite au début des années cinquante ; puis elle fut généralisée dans toute la zone cotonnière à la fin des années cinquante afin de permettre aux paysans de diversifier leurs ressources à travers la culture attelée.

La chute des cours du coton avait amené l'administration à amplifier le développement de l'élevage amorcé timidement à la fin de la seconde guerre mondiale. Ainsi de vastes aménagements à caractère hydro-pastoral furent réalisés dans la zone de l'élevage du Tchad, où furent construits les centres vétérinaires et les abattoirs frigorifiques les plus vastes et les plus modernes de tous les territoires d'outre-mer. Ils permirent l'exploitation industrielle du cheptel tchadien. En fait, c'est l'évolution des voies et moyens de la communication, surtout l'apparition de l'avion qui donna une impulsion à la modernisation de l'exploitation de l'élevage au Tchad. Elle avait permis l'exportation de viande du Tchad vers de nouveaux débouchés (toute la confédération de l'A.E.F, le Congo belge, la Guinée espagnole et Israël) et par surcroît l'entrée du Tchad dans le circuit du commerce mondial de la viande.

Contrairement à la culture du coton, la production animale n'était pas soumise au monopole d'une seule société d'exploitation. En effet, la commercialisation de la viande fraîche était assurée essentiellement par trois sociétés de boucherie européennes et par quelques bouchers indépendants européens et africains, tandis que l'exportation de bétail sur pied et de ses succédanés vers les territoires voisins du Tchad était restée aux mains de commerçants et de courtiers locaux. L'évolution du commerce du bétail avait provoqué une hausse régulière des cours des bovins et ovins dans les marchés locaux. En fait, le prix moyen d'un bovin en bon état entre 1951 et 1960 s'élevait à 10 000 francs CFA, soit 30% de plus que le revenu annuel d'une famille de producteurs de coton. Toutefois, la manne cotonnière

distribuée annuellement aux planteurs du coton dépassait largement celle de l'élevage. Les marchés du coton devenaient ainsi un véritable lieu d'intenses transactions commerciales entre les cultivateurs et les pasteurs.

C'est aussi dans la zone cotonnière que les maisons de commerce européennes s'installèrent solidement en diffusant des petites boutiques dans la brousse de la région cotonnière. Pour assurer la distribution, les deux principales sociétés, la Société Commerciale de l'Ouest Africain (S.C.O.A), et la Société Commerciale du Kouilou-Niari (S.C.K.N) avaient créé des succursales dans les centres urbains du Tchad (Fort-Lamy, Moundou, Fort-Archambault) afin d'assurer un approvisionnement régulier pour l'administration et pour leurs comptoirs dans le pays. Outre le contrôle total de l'importation de grosses machines, de matériaux de construction et de produits pétroliers, les maisons de commerce européennes avaient étendu leur action à l'importation des produits de consommation courante et durable. Elles parvinrent ainsi à assujettir les commerçants locaux et à évincer les colporteurs de la zone cotonnière. Ceux-ci importaient du Nigeria souvent à pied ou à dos d'âne de petites quantités de produits de consommation courante et durable pour les revendre dans les marchés cotonniers.

Mais l'évolution des voies de la communication doublée par l'augmentation du parc automobile de toutes catégories confondues avait permis aux maisons du commerce européennes de monopoliser le commerce d'importation. Dès lors, les commerçants africains indépendants ne pouvaient pas concurrencer ces maisons européennes qui disposaient de moyens puissants et d'une organisation étagée à l'échelle régionale et mondiale. Toutefois, la présence de celles-ci dans la zone sahélienne était très limitée, car leur action était confinée dans les centres urbains de cette zone : Fort-Lamy et Abéché ; tandis que les boutiques de brousses étaient tenues par des commerçants locaux qui s'approvisionnaient souvent auprès de ces maisons, mais importaient essentiellement leurs marchandises du Nigeria. En fait, même dans ces deux centres urbains, des commerçants locaux purent se maintenir et se développer grâce à l'achat d'un ou plusieurs véhicules de transport. Cela leur permit d'une part d'exporter en grande quantité vers le Nigeria les produits dérivés du bétail (les peaux et le beurre) et aussi du natron et d'autre part d'importer toutes sortes de produits vers le Tchad. Le maintien de ceux-ci face à l'assaut des maisons

de commerce européennes émanait d'une culture commerçante vivace de la population qui lui avait permis de s'adapter à cette évolution.

Toutefois, la part importante du commerce extérieur du Tchad durant la période de 1945 à 1960 revenait à la société cotonnière et aux maisons de commerce européennes. Dans cette période, l'essentiel de l'exportation tchadienne fut dominée par le coton fibre, qui était exporté exclusivement vers la Métropole. Le coton devint ainsi le premier produit d'exportation de la colonie du Tchad en surclassant de loin l'exportation du bétail et ses succédanés. Il arriva ainsi jusqu'en 1958 à la première place en valeur des produits d'exportation de la confédération de l'A.E. F. C'est par le développement de la culture du coton que l'administration coloniale parvint enfin d'orienter et contrôler le courant économique du Tchad vers la Métropole. C'est à travers de développement de la production cotonnière que fut amorcée la construction économique et sociale du pays car il constituait, en effet, la pierre angulaire de la mise en valeur coloniale du Tchad.

I- SOURCES :

1) Sources archivistiques du Centre d'Archive d'Outre-Mer :

A.E.F., *Projet de budget général exercice 1954*, Rapport de présentation et exposé des motifs, C.A.O.M., F.I.D.E.S., carton 324

A.E.F., *Rapport sur l'exécution du premier plan quadriennal*, C.A.O.M., FIDES carton 324.

ALFASSA, *Fixation du contingent de travailleurs indigènes recrutés pour le chemin de fer à fournir par chaque colonie en 1932*, Rapport de présentation, C.A.O.M., 3 H 31.

ALFASSA, *l'alimentation des indigènes en AEF*, Brazzaville, circulaire du 17 juillet 1931, C.A.O.M., 3 D 58.

ALFASSA, *La main d'œuvre du chemin de fer Congo Océan*, Note confidentielle au gouverneur général de l'AEF, Brazzaville, le 3 juin 1931, C.A.O.M., cote 3 H 31.

Annales de Géographie, Année 1904, Volume 13, Numéro 68p. 180 – 181.

ARNAUD G. Le chemin de fer de l'Afrique équatoriale française, *Annales de Géographie*, Année 1925, Volume 34, Numéro 18, p. 189 – 191.

Au Tchad : un an de la République, *Economique et financier*, n° 966, octobre 1959, pp 20, C.A.O.M., P. 20205.

BALEM (H), « Un problème devenu urgent pour la fédération de l'AEF, le désert du Tchad », *Société belge d'étude et d'expansion*, numéro 173, novembre et décembre 1956, pp 869-872, C.A.O.M., P. 20121.

BAUDON (A), « Les voies d'accès vers le Tchad. Reconnaissance d'une nouvelle route », *Bulletin de la société des recherches congolaises*, tome XXXVII, 1913, pp 301-323, C.A.O.M., P. 20137.

BAUDON Alfred, « L'enclave française de l'Oubangui Chari », *Bulletin de la société des recherches congolaises*, tome XXXV, 1911, pp 333-341, C.A.O.M., P. 20137.

BEAUFRE (Général), « Les travaux de la commission scientifique du Logone et du Tchad » *Industries et travaux d'outre mer*, n° 207-229, pp 539-544, C.A.O.M.

BIDAUT, « Les techniques sanitaires appliquées aux pays chauds », *Industries et travaux d'outre mer*, n° 207-229, pp 567-570, C.A.O.M.

BRUNEAU DE LABONE (M), « Etude des voies d'exportation de la colonie du Tchad », *Bulletin de la société des recherches congolaises*, n° 12, 1930, 3-10, C.A.O.M., P. 21320.

CABOT Jean, « Au Tchad, le problème des Koros. Département du Logone ». In: *Annales de Géographie*. 1961, t. 70, n°382. pp. 621-633.

- CABOT Jean, « La culture du coton au Tchad », *Annales de Géographie*, novembre-décembre, Année 1957, Volume 66, Numéro 358p. 499 – 508, P.149, C.A.O.M., Cote P 194.
- CARAC'H (P), « La culture vivrière du mil et le problème de l'alimentation indigène dans le delta du Chari (Tchad) », *Médecine tropicale*, 1941, n°3, pp 278-288, C.A.O.M., P. 21797.
- CATHRINET M, « Quelques rites agricoles chez les Banana Kolon et les Marba de la région du Logone », *Notes Africaines*, avril 1958, pp 40-43, C.A.O.M.
- Chef de subdivision de Bongor, *Rapport de tournée dans le canton des N'gam du 12 au 29 avril 1931*, C.A.O.M.
- Chef du territoire du Tchad, Agriculture, Enseignement, Fonds communs et Action rurale dans les territoires d'Outre-Mer, lettre au Haut-commissaire de l'République en A.E.F., Fort-Lamy, le 31 décembre 1955, CEFOD-TCHAD.
- Colonel LACOMME, Tchad 1900-1950, « L'expansion française », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.
- Colonel LACOMME, Tchad 1900-1950, « L'expansion française », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, CAOM, P. 213.
- Comandant de la Circonscription du Kanem, *Rapport de l'année 1931*, C.A.O.M.
- Commandant du territoire du Tchad, *Instruction relative à la construction, fonctionnement de greniers administratifs et au ravitaillement en année de disette*, Fort Lamy, le 6 novembre 1919, C.A.O.M., D 4 (4) 19.
- Commission Guernut, *L'enseignement en A.E.F et organisation de l'enseignement en A.E.F.*, C.A.O.M, D. 52.
- CUVILLIER-FLEURY, « Monographie de la circonscription du Mayo-Kébbi », *Bulletin de la société des recherches congolaises*, novembre-décembre 1922, pp 1-43, C.A.O.M.
- DALGARRANDO L. Sugier, *La mise en valeur du Tchad*, Ecole française d'étude agricole, 1955, cote CF B 00 474, CEFOD-Tchad.
- DE DAMPIERRE Eric, « Coton noir, café blanc. Deux cultures du Haut-Oubangui à la veille de la loi-cadre », *Cahiers d'études africaines*, Année 1960, Volume 1, Numéro 2 p. 128 – 147.
- DECORSE J., *Mission Chari-Lac Tchad 1902-1904. Du Congo au lac Tchad : la brousse telle qu'elle est, les gens tel qui sont : carnet de route*, Paris, 1906.
- DESCH, *Transports et marchés indigènes*, Ecole supérieure, géographie économique, 15 décembre 1943, C.A.O.M., E. 681.
- Direction des affaires politiques et l'administration générale, *Coutumes indigènes*, Rapport du 3° trimestre 1931, C.A.O.M., 5 D 56.
- Direction des affaires politiques, *Transfert de chef lieu de la colonie*, Paris, le 25 septembre 1933, C.A.O.M., 5 D 102.
- Direction du ravitaillement et contrôle de la main d'œuvre du Congo Océan, *Le recrutement en AEF*, Rapport au gouverneur général de l'AEF, Brazzaville, le 7 juin 1933, C.A.O.M., cote 3 H 32.

- DJONOUMA Abdoulaye, *Perspectives économiques de la république du Tchad*, mémoires originaux, Ecole coloniale de la France d'Outre-Mer, Paris, 1958-1959. C.A.O.M. FM 3ecol 139.
- Docteur REYNEAU, *La situation sanitaire de l'année 1924 de la colonie du Tchad*, D 4 (4) 27.
- Dr HUOT, Mission Chari-Sanga, *Revue coloniale*, 1^{re} semestre, année 1901 C.A.O.M., 4(4) d 1.
- DRESCH J. « Méthodes coloniales au Congo belge et en Afrique équatoriale française », *Politique étrangère*, Année 1947, Volume 12, Numéro 1.
- DRESCH J., « Des recommandations de Brazzaville à la Constitution de l'Union française », *Politique étrangère*, Année 1946, Volume 11, Numéro 2, p. 167 – 178.
- EDWIGE C, Notes sur la subdivision de Melfi, *Bulletin de la société des recherches congolaises*, novembre-décembre 1922, pp 1-43, C.A.O.M.
- F. O. M, « La structure des prix en AEF », *Industries et travaux d'outre mer*, n° 26, janvier 1956, pp 5-17, C.A.O.M..
- FAIN Gaël, « Economie et population », *Les cahiers économiques*, avril 1955, pp 12-20, C.A.O.M., Br 2589.
- FANCEAT André, « Le deuxième plan des territoires d'Outre Mer », *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 34, 1955, pp 1-8, C.A.O.M., cote 844.
- GAUTIER Julien, « L'avion cargo permet la mise en valeur complète du territoire du Tchad », *Marchés coloniaux du monde*, numéro 378, 7 février 1953, pp 471-472, C.A.O.M., P. 20285.
- Général Catroux, « L'Union française, son concept, son état, ses perspectives », *Politique étrangère*, Année 1953, Volume 18, Numéro 4, p. 233 – 266.
- GILG Jean-Paul, « Mobilité pastorale au Tchad occidental et central », In: *Cahiers d'études africaines*. Vol. 3 N°12. . pp. 491-510.
- GOURAUD et SULTAN GAOURANG, *Convention de Fort Lamy*, Fort Lamy, le 9 janvier 1906, C.A.O.M., 4(4) d 6.
- Gouvernement Général de l'A.E.F, *L'année scolaire 1928-1929*, C.A.O.M, carton n° 2097.
- Gouvernement général, *Arrêté portant sur l'allocation d'une indemnité de route aux travailleurs du chemin de fer Congo océan*, Brazzaville, décembre 1931, C.A.O.M., cote 3 H 31.
- Gouvernement général, *L'organisation de la main d'œuvre du chemin de fer depuis 1921*, Brazzaville, le 31 août 1927, C.A.O.M., cote 3 H 27.
- Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport sur l'année scolaire 1928-1929 au Gouverneur général de l'A.E.F*, C.A.O.M, carton n° 2097.
- Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1915*, Fort Lamy, le 20 juillet 1916, C.A.O.M., D 4 (4) 15.
- Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1916*, C.A.O.M., D 4 (4) 16.
- Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1917*, C.A.O.M., D 4 (4) 17.

- Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1919*, C.A.O.M., D 4 (4) 19.
- Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1920*, D 4 (4) 20.
- Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1924*, C.A.O.M., D 4 (4) 29.
- Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1925*, C.A.O.M., D 4 (4) 30.
- Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1928*, C.A.O.M., D 4 (4) 28.
- Gouverneur du territoire du Tchad, *Rapport d'ensemble de l'année 1930*, C.A.O.M., D 4 (4) 30.
- Gouverneur général de l'AEF commandeur de la légion d'honneur, *Arrêté complétant l'arrêté du 12 avril 1934 réglementant l'état civil indigène*, Brazzaville, mars 1938, C.A.O.M., 5 D 56.
- Gouverneur général de l'AEF commandeur de la légion d'honneur, *Arrêté rendant obligatoire avant la célébration du mariage religieux des indigènes, la constatation écrite des stipulations contractuelles acceptés par les deux époux*.
- Gouverneur général de l'AEF, *Arrêté portant sur l'application du décret du 15 juin 1939, tendant à réglementer les mariages entre indigènes de l'AOF et AEF*, C.A.O.M., 5 D 56.
- Gouverneur général de l'AEF, *La perception de l'impôt de capitation de l'Oubangui Chari Tchad*, Mission de l'inspection de l'inspecteur TIXIER, Brazzaville, le 11 mai 1913, C.A.O.M.
- Gouverneur général de l'AEF, *Nombre de travailleurs recrutés mis en route par les circonscriptions*, Rapport concernant période de 1921-1932, C.A.O.M., cote 3 H 32.
- Gouverneur général de l'AEF, *Rapport annuel de 1922*, D 5 (5) 22.
- Gouverneur général de l'AEF, *Situation vivrière du Chari-Bangouran*, Rapport au Gouverneur de l'Oubangui Chari Tchad, 1936, C.A.O.M.
- Gouverneur général de RESTE, *Reforme politique et sociale*, Brazzaville, le 26 juillet 1936, C.A.O.M.
- Gouverneurs généraux de l'AEF, *Rapport sur l'enseignement de l'année scolaire 1928-1929*, C.A.O.M., carton n° 2097.
- HULOT Baron et RABOT Charles, Mission Bel au Congo français, *Bulletin de la société de la géographie*, Tome XVII, 1er septembre 1908. Gallica, BNF.
- JAULIN R, « Les aspirations des écoliers de Fort-Archambault », *Notes Africaines*, octobre 1958, PP 114-116, C.A.O.M., 20. 305.
- JOUDAIN (A), « L'accès à la mer de la région Sud Tchadienne », *Industrie et travaux d'Outre mer*, numéro 26, janvier 1956, pp 19-26, C.A.O.M., P. 20256.
- Journal officiel de l'AEF, *Arrêté portant réorganisation administrative du territoire du Tchad, 15 décembre 1919*, C.A.O.M., 4(4) d 18.
- L'administrateur Maire chef de la circonscription du Pool, *Les tableaux des effectifs nécessaires aux différents chantiers pour les mois de mai, juin, juillet et août 1927*,

Rapport à l'inspecteur général des travaux publics, Brazzaville, le 8 avril 1927, C.A.O.M., cote 3 H 31.

L'AEF, « La densité de population en AEF », *Economique et financier*, n° 9, juillet 1958, pp 8-13, C.A.O.M., P. 10001.

L'AEF, « De nouvelles routes au Tchad », *Economique et financier*, janvier 1959, pp 40-44, C.A.O.M., P. 10001.

L'AEF, « De nouvelles routes au Tchad », *Economique et financier*, janvier 1959, pp 40-44, C.A.O.M., P. 10001.

L'AEF, « L'équipement économique des colonies françaises, le projet du chemin de fer Douala Tchad », *Industries et travaux d'outre mer*, n°, *Economique et financier*, pp, C.A.O.M., P. 570.

L'AEF, « L'exportation de la viande du Tchad par avion », *Economique et financier*, n° 9, juillet 1958, pp 1-5, C.A.O.M., cote : P. 10001.

L'AEF, « L'exportation due viande par avion au départ de Fort Lamy de 1951-1958 », *Economique et financier*, C.A.O.M., cote 10001.

L'AEF, « L'O. C. R.S et la mise en valeur du Tchad septentrional », *Economique et financier*, n° 966, octobre 1959, pp 20, C.A.O.M., P. 20205.

L'AEF, « L'or et diamant en Oubangui Chari », *Economique et financier*, n° 13, novembre 1958, C.A.O.M., cote : P. 10001.

L'AEF, « Le commerce extérieur de l'AEF 1958 », *Economique et financier*, n° 17, mars 1959, C.A.O.M., cote : P.10001.

L'AEF, « Le plan de développement d'équipement de la fédération d'Afrique centrale (1954-1957) », *Industries et travaux d'outre mer*, n° 24, novembre 1955, C.A.O.M., cote : P. 570.

L'AEF, « Le plan de l'eau au Tchad », *Economie et financier*, n° 17, mars 1959, pp 49-52, C.A.O.M., P.10001.

L'AEF, « Le plan quadriennal d'équipement et de modernisation du Tchad (1953-1957) », *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, pp, C.A.O.M., cote : P. 570.

L'AEF, « Les réalisations sociales des deux premiers plans au Tchad », *Economique et financier*, n° 13, novembre 1958, pp 49-52, C.A.O.M., P. 10001.

L'AEF, « Les institutions budgétaires de l'AEF », *Economique et financier*, mars 1958, C.A.O.M., P. 10001.

L'AEF, « Les usines d'égrenage du coton en AEF », *Economique et financier*, avril 1959, C.A.O.M., P. 10001.

« L'électricité au Tchad », *Economie et financier*, n° 9, juillet 1958, pp 40-45, C.A.O.M., P. 10001.

« L'équipement routier du Tchad, le pont sur le Chari à Fort Lamy », *Industries et travaux d'outre mer*, n° 81, août 1960, pp 537-537, C.A.O.M., P. 570.

« L'œuvre des sociétés françaises d'outre mer, l'exemple de la Cotonfran au Tchad », C.A.O.M., Br. 9788.

« La construction des routes dans les territoires insuffisamment développés », *Industries et travaux d'outre mer*, juillet 1955, C.A.O.M., cote : P. 570.

LAPIE Pierre Olivier, « Conception unitaire ou conception pluraliste de la Communauté française », *Politique étrangère*, Année 1954, Volume 19, Numéro 4, p. 437 – 444.

LARRAT R., THEVENOT R., « Le problème de la viande en Afrique Equatoriale Française, Ministère de la France d'Outre-mer, Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux », *Bulletin Technique d'Information*, Année 1955, N° 3, FEDES carton 73 002.

Le chemin de fer Bangui Tchad dans son contexte économique régional. Etude géographique de l'économie des transports au Tchad et dans le Nord de l'Oubangui-Chari, C.A.O.M., D. 3648.

Le lieutenant gouverneur de l'Oubangui Chari, *La polygamie*, Bangui, le 1^{re} août 1922, Rapport au Gouverneur général de l'AEF, C.A.O.M., 5 D 56.

Le lieutenant gouverneur du Tchad, *Chef lieu du Tchad à Fort Archambault*, Rapport au Gouverneur général de l'AEF, Fort Lamy, le 10 juillet 1930, C.A.O.M., 5 D 102.

Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1922*, D/4(4) 22

Le lieutenant Gouverneur du Tchad, *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année 1921*, D/4(4) 21.

Le lieutenant gouverneur du Tchad, *Rapport trimestriel de l'année 1925*, C.A.O.M., D 4 (4) 22.

Le lieutenant gouverneur du Tchad, *Transfert du c Transfert du chef lieu à Fort Archambault*, Fort Lamy, le 6 août 1930, 5 D 102.

Le lieutenant gouverneur du Tchad, *Transfert du chef lieu à Fort Archambault*, Fort Lamy, le 6 août 1930, C.A.O.M., 5 D 102.

Le lieutenant LANCRENON, *Transport des bœufs à Brazzaville*, Lai, le 17 janvier 1906, C.A.O.M., D 4 (4) 2.

LEBEUF Jean-Paul, *Fort-Lamy (Tchad, A.E.F.)*, Union française, Paris (C.N.R.S., Musée de l'Homme) mars 1951. B.D.I.C cote o pièce 40. 111.

LEDUC Gaston, « Le colonialisme », *Les cahiers économiques*, avril 1955, pp 1-5, C.A.O.M., Br 2589.

LEMASSON (J), *Les travaux sur la pêche dans le bassin du Logone Chari Lac Tchad*, Centre technique forestier tropical, Rapport de mission, décembre 1957, C.A.O.M., Br. 6434 C.

LHULLIER Jean, Tchad 1900-1950, « le coton », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.

Lieutenant Gouverneur P. I, *Situation politique de l'Oubangui Chari en 1910*, C.A.O.M., 4 (4) D 8.

Lieutenant LARGEAU, *La situation du territoire en juillet 1907*, Rapport d'ensemble, C.A.O.M., 4 (4) D 7.

Lieutenant MOLL, *Projet d'organisation du territoire militaire du Tchad 1903*, C.A.O.M., 4(4) d 3.

Lt Colonel LARGEU, *Rapport d'ensemble sur la situation du territoire du Tchad de l'année 1911*, C.A.O.M.,

- LUXEUIL, Tchad 1900-1950, « Plan de développement économique et social », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.
- MAGNANT, Jean-Pierre et Dumas-Champion Françoise, La terre Sara, terre tchadienne, Cahiers d'études africaines, Année 1988, Volume 28, Numéro 109 p. 136 – 137.
- MARCHESSOU, *La situation alimentaire du département du Chari-Bangouran*, lettre confidentielle, Brazzaville 2 mars 1932, C.A.O.M..
- MAZODIER (Commandant), *Transports et marchés indigènes du Tchad*, Ecole supérieure, géographie économique, 17 décembre 1943, C.A.O.M., E. 681.
- Mémento de l'économie africaine au Sud de Sahara 1965*, Numéro spécial du *Bulletin de l'Afrique noire*, n°350, Paris, Ediafric, 1965, p. C.A.O.M.
- Mémento de l'industrie africaine 1966*, Numéro spécial du *Bulletin de l'Afrique noire*, n°, Paris, Ediafric, 1966, p. C.A.O.M.
- Mémento statistique de l'économie africaine 1969*, Numéro spécial du *Bulletin de l'Afrique noire*, n°557, Paris, Ediafric, 1969, 365 p. C.A.O.M.
- MERCIER (E), « Le pays du Logon Chari », *Bulletin de la société des recherches congolaises*, tome XXXV, 1911, pp 301-323, C.A.O.M., P. 20137.
- MERIGOT J-G ; COULBOIS Paul, « Le problème monétaire français depuis la fin du deuxième conflit mondial », *Revue économique*, Année 1950, Volume 1, Numéro 3, p. 259 – 277.
- Ministère des colonies, *Instructions politiques pour le commandant militaire du Tchad*, Paris, le janvier 1918, C.A.O.M., 4(4) d 18.
- Ministère des colonies, *Transfert de chef lieu de la colonie du Tchad*, Rapport au président de la République Française, C.A.O.M., 5 D 102.
- Mission MAISTRE, *Traité avec MBANG DALEM chefs de la confédération des Gabris*, Laï, le 22 novembre 1892.
- MURAZ G. « Les cache-sexe du Centre-africain ». *Journal de la Société des Africanistes*, Année 1932, Volume 2, Numéro 1 p. 103 – 112.
- Office coloniale, *Questions économiques, 1^{re} semestre*, année 1901, C.A.O.M., 4(4) d 1.
- POYEN, *Rapport annuel de 1935, Fort Archambault, le 28 juillet, 1935*, C.A.O.M., D (4) 42.
- Président de la république, *Projet du décret transférant de Fort Lamy à Fort Archambault le chef lieu de la colonie du Tchad*, Paris, 1935, C.A.O.M., 5D 56.
- RAMEAU (G), L'élevage bovin au Tchad, *Revue internationale des produits coloniaux et du matériel colonial*, n° 282, mars 1953, pp 63-65, C.A.O.M., P. 331.
- Rapport sur l'enseignement (Année scolaire 1928-1929), C.A.O.M, carton 2027.
- ROBEQUAIN Charles, « L'Afrique Équatoriale Française et le Cameroun pendant et depuis la guerre », *Annales de Géographie*, Année 1946, Volume 55, Numéro 299, p. 188 - 195
- ROBEQUAIN Charles, « Le problème des transports dans les pays français du Tchad », *Annales de Géographie*, Année 1949, Volume 58, Numéro 310, p. 189 – 190.

ROUGAGNOU Michel, *La modernisation de l'économie pastorale et le problème de l'eau au Tchad*, Ecole coloniale, Mémoires originaux, Paris, 1959, C.A.O.M., FM 3ecol 22.

SAGNES, *Conduire un troupeau de bétail dans Sangha sur la route suivi de Lai à Carnot*, 15 novembre 1906, C.A.O.M., D 4 (4) 6.

SAGNES, *Esprit et attitude des populations*, Carnot, le 25 août 1906, C.A.O.M., D 4 (4) 2.

SALEU (G), *La fièvre jaune en AEF*.

SANMARCO (M), *Les finances de l'AEF*, exposée à l'école supérieure coloniale, séance du 22 février 1944, C.A.O.M.

SAUTTER Gilles, « Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934) », *Cahiers d'études africaines*, Année 1967, Volume 7, Numéro 26p. 219 – 299.

SCHULLER Pierre, « La loi cadre doit avoir pour corollaire un élargissement de l'office de la recherche scientifique d'outre mer dans l'intérêt même des territoires africains », *Industries et travaux d'outre mer*, n° 26, janvier 1956, pp 1-2, C.A.O.M.

SCHULLER Pierre, « Le Douala-Tchad, solution de la géographie », *Industries et travaux d'outre mer*, n° 26, janvier 1956, pp 1-2, C.A.O.M.

SCHULLER Pierre, « Problème économique du Tchad », *Encyclopédie mensuelle d'Outre Mer*, n° 38, année 1956, pp314-318, C.A.O.M., 844.

Service de l'agriculture, *Situation cotonnière du Tchad, la campagne 1939-1940*, C.A.O.M., D 4 (4) 50.

Service de santé, *Rapport sanitaire*, année 1922, C.A.O.M., D 4 (4) 22.

Servie de l'élevage du Tchad, Tchad 1900-1950, « L'astrakan », *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.

Solange de GANAY et Marcel GRIVER, « Notes sur les pirogues et la pêche dans la région du Bahr Salamat », *Société des Africaines*, n° 44, année 1941, C.A.O.M..

Solange de GANAY, « Le xylophone chez les Sara du Moyen Chari », *Société des Africaines*, n° 44, année 1941, C.A.O.M.

SOLER (G), « La riziculture au Tchad », *Tropique*, n° 372, 27 décembre 1952, pp 3304-3306, C.A.O.M., P. 20285.

SOUSATTE René Paul, *l'A.E.F berceau de l'Union Française*, la voix de l'A.E.F, Paris décembre 1952. Centre Nationale de Documentation Pédagogique (C.N.D.P.) cote 118207.

STEVELINCK (W), « Le développement du coton dans la zone Moyen Kébbi, Logone et Moyen Chari », *Marchés coloniaux du monde*, n° 399, juillet 1953, pp 1947-1949, C.A.O.M., P. 408.

Tchad 1900-1950, *Tropique*, n° 328, janvier 1951, 120 pp, C.A.O.M., P. 213.

2) Sources imprimées d'origine diverses : BDIC, BNF, BNU, CEFOD...

Actes officiels, Journal officiel du Congo, arrêté du 8 mai 1902, *Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1902. Gallica, BNF.

Afrique équatoriale française, *Production agricole*, Direction de la documentation, Paris VIII, 1945, BDIC.

ALIS Henry et FRISCH Henry, Le retour de la mission MAISTRE, *Bulletin du comité de l'Afrique Française*, n° 6, juin 1893, pp 8-10.

ANTONETTI, Discours et rapport sur la situation Générale de l'A.E.F de 1927-1931, *Bulletin du comité de l'Afrique française*, Renseignements coloniaux, 1931, p. 688. CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

ARNAUD G., Le chemin de fer de l'Afrique équatoriale française, *Annales de Géographie*, Année 1925, Volume 34, Numéro 18, p. 189 – 191.

Assemblée Nationale française, Commission des Affaires extérieures des Colonies et des Protectorats, *Quinzaine coloniale*, 25 février 1909. BNF, Gallica.

AURIC Henri, *L'avenir du Congo et Congo-Océan*, les Presses modernes, Paris, 1928.

BARTH Henri, *Voyages et découvertes dans l'Afriques septentrionales et centrales pendant les années 1919 à 1955*, tome I, Paris, A. BOHNE, 1860, BNF, Gallica.

BERTILLON Alphonse, *Les races sauvages : les peuples de l'Afrique, les peuples de l'Amérique, les peuples de l'Océanie, quelques peuples de l'Asie et des régions boréales* 1882.

BETTI et VIZINET, *L'éducation au Tchad*, Ministère de l'éducation nationale, 1961. B.D.I.C,

BOISSON Jacques, *L'histoire du Tchad et de Fort-Archambault, document, renseignement, commentaire, pris, vécus et concours de 1940 à 1966*, Éditions du Scorpion, 1966, B.D.I.C, cote O 123558.

BOUILLIE Robert, *Les coutumes familiales au Kanem*, Paris, Domat-Montchrestien, 1937.

BOUQUANT Maurice et MAHUZIER Albert, *Aventures au Tchad en Kayaks sur le Chari et sur le Tchad*, 27 janvier 1950.

BOURDARIE Paul, La colonisation du Congo, *Questions diplomatiques et coloniales*, quatrième année 1900, Tome 1X janvier-juin, Paris, 1900. Pp 1-13, Gallica, BNF.

BRUEL Georges, La région civile du Haut-Chari, *Bulletin de la société de géographie*, tome V, 1^{er} semestre 1902, Paris, p. 170.

BRUEL Georges, *La France équatoriale africaine*, Paris, Larose, 1935.

BRUNACHE P, *Le centre de l'Afrique autour du Tchad*, Paris 1894.

Capitaine REPOUX, Ouaddaï, *Bulletin de la Société de Géographie Commercial de Bordeaux* 35^e Année, N° 1, 15 JANVIER 1909.p. 10.

CARDOT Jules, *Le coton en Indochine et les besoins de l'industrie cotonnière française*, Paris, Agence économique de l'Indochine, 1925.

CHAPRONNIER François, *La crise de l'industrie cotonnière française*, Génin, Paris, 1959.

CHEVALIER Auguste, *Mission Chari-Lac Tchad 1902-1904 l'Afrique équatoriale française : reçu du voyage de la mission*, Paris, Challamel, 1907, B.D.I.C, Q 8711
 CHEVALIER Auguste, SENAY Pierre, *Le coton*, Paris, Presse universitaire, 1949.

CHUDEAU R, D'Alger à Tombouctou par l'Ahaggar, l'Air et le Tchad, *Bulletin de la société de géographie*, tome XV, 1^{er} semestre 1907, Paris, p. 266.

Commandant Lenfant, *La grande route de Tchad : mission de la Société de Géographie*, Paris : Hachette, 1905.

Commissaire Général GRODET, la perception de l'impôt indigène, *la Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1902, p. 401. Gallica, BNF.

Conférence coloniale, *compte-rendu des travaux de la section de l'A.E.F*, Paris, Emile Larose, 1917.

CORNET, Capitaine, *Au Tchad, trois ans chez les Sanoussites, les Ouaddaïns et les Kirdis*, Paris, 1910.

CUREAU, *Les sociétés primitives de l'Afrique équatoriale*, Armand Colin, Paris, 1913.

DALGARRANDO L Sugier., *La mise en valeur du Tchad*, Ecole française d'étude agricole, 1955, cote CF B 00 474, CFOD-Tchad.

DALGARRANDO L Sugier., *La mise en valeur du Tchad*, Ecole française d'étude agricole, 1955, cote CF B 00 474, CFOD-Tchad.

DE BEHAGLE Ferdinand, Le bassin du Tchad, *Société de Géographie Commerciale de Bordeaux*, 2^{ème} série- 17 année, 15 janvier, 1894. P. 25.

DE CASTELNEAU Francis, *Renseignements sur l'Afrique centrale et sur une notion d'hommes à queue qui s'y trouverait*, Paris, 1851.

DE DAMPIERRE Eric, Coton noir, café blanc. Deux cultures du Haut-Oubangui à la veille de la loi-cadre, *Cahiers d'études africaines*, Année 1960, Volume 1, Numéro 2 p. 128 – 147.

Décret présidentiel du 5 juillet 1902, La réorganisation du Congo et du Chari, *la Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1902, p. 402. Gallica, BNF.

DELAFOSSSE Maurice, *Essai sur le peuple et la langue Sara*, Paris, 1897.

Député Gérard, L'emprunt du Congo, *Quinzaine coloniale*, 25 février 1909, Gallica, BNF.

DESOUCHES Bernard, « L'avenir de l'Afrique équatoriale française », *L'illustration économique et financière*, Année, 1930, n ° 6, p. 7. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

DEVILLE Victor, *Partage de l'Afrique, exploration, colonisation, état politique*, Paris, 1898.

E. D. W, « Le coton, sa culture, son commerce », *La quinzaine coloniale*, 25 novembre, quatorzième année 1910, Paris, p. 814.

EBOUE Félix, *La nouvelle politique indigène pour l'Afrique équatoriale française*, Brazzaville, le 8 novembre 1941.

EUGENE Jung, *Avenir économique de nos colonies*, 1^{er} volume, 11 avril 1908.

Fond monétaire international, *Etudes générales sur les économies africaines*, 1968. B.D.I.C.

FORBES ® (M), *Le coton dans la vallée moyenne du Niger essai de culture (1923-1924)*, Paris, V, Librairie Emile Larose, 1926.

Général CATROUX, L'Union française, son concept, son état, ses perspectives, *Politique étrangère*, Année 1953, Volume 18, Numéro 4, p. 233 – 266.

Général GOURAUD, *Zinder Tchad, souvenir d'un africain*, Paris, Plon, 1944, p. 222.

Général INGOLD, *L'appel de l'Afrique primitive*, Gründ, Paris, 1945

GIDE André, *Le retour du Tchad, suite du voyage au Congo, carnet de route*, Gallimard, Paris, 1928.

GIDE André, *Voyage au Congo, carnet de route*, Gallimard, Paris, 1927.

Gouvernement général de l'A.E.F, *Doctrines et bilans de la modernisation rurale en A.E.F, juillet, 1956*, B.D.I.C., O pièce 51035.

Gouvernement général de l'A.E.F., Evolution économique des possessions françaises de l'Afrique équatoriale, Service des affaires économique, Librairie Félix Alcan, Paris, 1913, B.D.I.C., D 3813.

Gouverneur général Reste, *Action politique, économique et sociale en A.E.F en 1936-1938*.

Hadji Abed-el-Hamid-BEY, *Hommes à queue*, Paris, 1854.

HARDY Georges, *Histoire sociale de la colonisation française*, Paris, 1923.

HAUSSER (M), « L'avenir économique de l'A.E.F », *Le Revue Sud-Ouest économique* N° 329-332, janvier-avril, 1949.

HULOT Baron et RABOT Charles, « Mission Bel au Congo français », *Bulletin de la société de la géographie*, Tome XVII, 1er septembre 1908, p. 261. Gallica, BNF.

Institut national de la statistique et des études économiques, *Le marché mondial du coton*, Presses universitaire de France, 1948.

JAULIN, Robert *La mort Sara, l'ordre de la vie ou la pensée de la mort au Tchad*, Union Rencontre, Mulhouse, 1971. p. 428.

Journal Officiel de A.E.F, arrêté du 27 décembre 1911, la *Quinzaine coloniale* du 25 février 1912, Gallica, BNF.

Journal officiel, 2^{ème} séance du 23 décembre 1910, p. 3638, Gallica, BNF.

KLACK (K), *Les réalités ousanguiennes*, Paris, B. Levrault, 1959.

L'A.E.F. économique et sociale. 1947-1958. Avec l'aide du F.I.D.E., Brazzaville : Haut commissariat de la République en A.E.F. ; 1959. Q 10100.

L'activité coloniale « l'effort français en A.E.F et les travaux publics au Maroc », *Le Revue Sud-Ouest économique*, N° 232 mars 1933.

L'interpellation sur Ouaddaï, *la Quinzaine coloniale*, 10 janvier 1911. Gallica, BNF.

L'Union Française, Fort-Lamy, *Tchad, AEF*, CNRS, Paris, 1951.

La France d'Outre-Mer, *A.E.F. : le Tchad*, Agence des Colonies, Paris, 1948.

La justice en Afrique équatoriale française, le *Journal officiel*, du 25 avril, *la quinzaine coloniale*, 10 mai 1913, Gallica, BNF.

La réorganisation de la justice en Afrique équatoriale française.- Le *Journal officiel* de la métropole du 24 mai 1910, *la Quinzaine coloniale*, 10 juin 1910, Gallica, BNF.

Le commandant Lenfant, La grande route du Tchad, *le Tour du monde*, n° 42.- 15 octobre 1904. Gallica, BNF.

LE CORNEC Jacques, *Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1963.

Le décret du 19 mars 1903, portant réorganisation de service de la justice au Congo, *la Quinzaine coloniale*, 10 avril 1906, BNF, Gallica.

Le Major Denham, *Voyage et découvertes dans le Nord et dans les parties centrales de l'Afrique*, p. 151, BNF, Gallica.

LE ROUVREUR Albert, *Sahéliens et sahariens du Tchad*, Bergert-Levrault, Paris, 1962.

LEBEUF Jean-Paul, *Fort-Lamy (Tchad, A.E.F.)*, Union française, Paris (C.N.R.S., Mus2e de l'Homme) mars 1951. B.D.I.C cote o pièce 40. 111.

LEBRUN KERIS (Gorges), « Problème agricole en A.E.F », *Bulletin des missions* (1^{er} Trimestre), Belgique, 17 mai 1951.

LENFANT, La découverte des grandes sources du centre de l'Afrique, Paris, Hachette et Cie 1909.

LEVRAT Régine, *Le coton en Afrique Occidentale et Centrale avant 1950*,

Lieutenant J. FERRANDI, Les Oasis et les nomades du Sahara orientale (l'Afrique occidentale française, janvier et février 1910, renseignements coloniaux), *la Quinzaine coloniale*, 28 mars 1910. Gallica, BNF.

LONDRES Albert, *Terre d'ébène (la traite des noirs)*, Paris, Albin Michel, 1929.

LUXEUIL (E), *Boudouma population lacustre du lac Tchad*, 1959, exposé CHAEM.

MAISTRE (C), *A travers l'Afrique centrale du Congo au Niger 1892-1893*, Hachette, Paris, 1893.

MAISTRE Casimir, « Les pays traversés », *Bulletin de la comite de l'Afrique Française* n° 6- juin 1893, Rapport de la mission.

MARQUET Charles, L'A.E.F., *L'orientation économique et financière*, n° 6, 13 septembre 1930, p. 49. CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

MARTY Paul, *L'Islam au Sénégal*, Paris, 1913.

MERIGOT J-G ; COULBOIS Paul, « Le problème monétaire français depuis la fin du deuxième conflit mondial », *Revue économique*, Année 1950, Volume 1, Numéro 3, p. 259 – 277.

Ministère de France d'Outre-mer, *Les capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'économie rurale*, B.D.I.C., 1957.

NACHTIGAL Gustave, « Voyage dans l'Afrique centrale 1869-1874 », *Bulletin de la société de la géographie*, février 1876, Paris, p.133.

NOLI Ned, L'expansion Française vers le Tchad, *Revue de politique extérieure*, troisième année, Paris 1899. p. 471.

Paul BOULDARIE, « La colonisation du Congo français », *Revue de politique extérieure*, quatrième année-1900, Gallica, BNF.

Questions politiques et diplomatiques, *À travers le monde*, Paris, Hachette, 1899. Gallica, BNF.

Questions politiques et diplomatiques, Mission pour la délimitation de la frontière Congo français et le Cameroun allemand (mission Moll), *A travers le monde*, nouvelle série, 13^e année, Librairie Hachette, Paris, 1907. BNF Gallica.

Rapport confidentiel Secrétaire d'état à la mine, *La vie économique du bloc équatoriale : Cameroun, A.E.F, Congo-belge*, étude n° 13, 25 septembre 1941.

RAPPORT, *Afrique équatoriale française, plan décennal de l'année 1947-1956, équipement et développement*, B.D.I.C.

RAPPORT, *Economie et plan de développement, République du Tchad*, septembre 1968.

RAPPORT, *Le coton au Tchad 1928-1961*, Fort-Lamy, 3 octobre 1961, BDIC.

Régime fiscal du territoire militaire et des pays et protectorats du Tchad, *Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1902. Gallica, BNF.

ROBEQUAIN Charles, « L'Afrique Équatoriale Française et le Cameroun pendant et depuis la guerre », *Annales de Géographie*, Année 1946, Volume 55, Numéro 299, p. 188 – 195.

ROBEQUAIN Charles, « Le problème des transports dans les pays français du Tchad », *Annales de Géographie*, Année 1949, Volume 58, Numéro 310, p. 189 – 190.

ROELSPERGER Gustave, Opération militaire dans le territoire du Tchad, *la Quinzaine coloniale*, 28 mars 1910. Gallica, BNF.

ROUGIER Paul, *Précis de législation et économie coloniale*, p, 372, BNF, Gallica.

SANOGOL Bakary, *Le rôle des cultures commerciales dans l'évolution de société senoufo*, Université de Bordeaux III, thèse géographie juin 1988.

Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères, *Economie et plan de développement, République du Tchad*, octobre, Direction des Relations et financement, septembre 1968,

Secrétaire d'état aux relations avec les états de communauté, *République du Tchad, économie et plan de développement*, B.D.I.C., octobre, 1960.

Secrétaire d'état aux relations avec les états de communauté, *République du Tchad, économie et plan de développement*, B.D.I.C., 1968.

Secrétaire d'état aux relations avec les états de communauté, *République du Tchad, économie et plan de développement*, B.D.I.C., 1968.

SÉDILLOT René, *Le franc enchaîné : Histoire de la monnaie française pendant la Guerre et l'Occupation*, Librairie du Recueil SIREY, Paris, 1945.

SENAY Pierre, *Le coton sa production et sa distribution dans le monde*, T I, Gap, Louis JEAN, 1937.

SICÉ Adolphe, *L'Afrique Équatoriale Française et le Cameroun au service de la France (26-27-28 août 1940)*, Presses Universitaires de France, Paris, 1946.

SUCHEL Jean-Bernard, « Les cultures d'exportation de la République Centrafricaine », *Revue de géographie de Lyon*, Année 1967, Volume 42, Numéro 4p. 395 – 424.

Un discours de M. MERLIN, *la Quinzaine coloniale*, 10 novembre 1910, n° 2, Galicia, BNF

VANEETVEDE Alphonse Pierre, *La dépréciation de la livre Sterling et les exportations britanniques*, Recueil Sirey, Paris 1935

VANEETVEDE Alphonse Pierre, *La dépréciation de la livre Sterling et les exportations britanniques*, Recueil Sirey, Paris 1935.

VEYRET Paul, *Géographie de l'élevage*, Paris, Gallimard, «Géographie humaine - 23-". 1951. In-8, 254 pp., broché. Exemplaire du Service de Presse.

VIVUILLOT P., *L'exploration du Sahara*, Charlemel Augustin, Paris, 1895.

WEULERSSE Jacques, « L'évolution des voies de communication et des moyens de transport en Afrique Centrale », *Annales de Géographie*, Année 1931, Volume 40, Numéro 227.

ZIMMERMANN Maurice, « L'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 au sujet du Maroc et du Congo », *Annales de Géographie*, Année 1912, Volume 21, Numéro 116.

ZIMMERMANN Maurice, « La question du coton et les essais de culture cotonnière », *Annales de Géographie*, Année 1904, Volume 13, Numéro 67.

Fonds monétaire international, *Etude générale sur les économies africaines: Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo Brazzaville et Gabon*, Washington, D. C, 1968.

II- BIBLIOGRAPHIE :

AGERON Charles-Robert et Marc Michel, *L'Afrique noire française, l'heure des indépendances* : actes du / Colloque La France et les indépendances des pays d'Afrique noire et de Madagascar... Aix-en-Provence, 26-29 avril 1990 ; organisé par l'Institut d'histoire des pays d'Outre-mer et l'Institut d'histoire du temps présent, Paris : CNRS éd, 1992.

AGERON Charles-Robert, *La décolonisation française*, Paris : A. Colin, 1994.

AGERON Charles-Robert, *La préparation de la Conférence de Brazzaville et ses enseignements*, Colloque De Gaulle et la Conférence de Brazzaville, Paris : Institut Charles de Gaulle : Institut d'histoire du temps présent, 1987.

AGERON Charles-Robert, *Les Colonies devant l'opinion publique française (1919-1939)*, Cahiers de l'Institut d'Histoire de la Presse (Univ. Tours), N° 1.

AHMAT Yacoub, *Les relations franco-tchadiennes dans les années soixante*, Paris : Publibook, 2006.

ARDITI Claude , Économie et politiques céréalières dans la zone sahélienne. L'exemple du Tchad, *Cahiers d'études africaines*, Année 1991, Volume 31, Numéro 124, pp. 557-558.

ARDITI Claude, « Des paysans plus professionnels que les développeurs ? L'exemple du coton au Tchad (1930-2002) » *Tiers-Monde*, Année 2004, Volume 45, Numéro 180 ; pp. 841-865.

ARDITI Claude, « Les conséquences du refus de l'école, chez les populations musulmanes du Tchad au XXème siècle », *Journal des africanistes*, Année 2003, Volume 73 , Numéro, 73-1.

BARKINDO W. Bawarro, « La région du Tchad en tant que carrefour », *Histoire général de l'Afrique. III. L'Afrique VIIe au XIe siècle*, Paris, Unesco, 1985. p.465-488

BIRMIGHAM David, CHAMBERLAIN, Muriel Evelyn, METZGER Chantal, *L'Europe et l'Afrique de 1914 à 1970*, Paris : SEDES, 1994.

BOUQUET Christian, *Tchad genèse d'un conflit*, l'Harmattan, Paris, 1982.

BOUTARIS Jean, *Du politique à l'économique Etude historique dans le bassin du lac Tchad*, Paris, C.N.R.S./Orstom, 1988.

CAPELLE Jean, *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances (1946-1958)*, Paris, Karthla, 1990.

CATHERINE COQUERY Vidrovitch, « L'écologisme colonial des anciens zones françaises, belge et portugaise, 1914-1935 ». *L'histoire générale de l'Afrique VII. L'Afrique sous domination coloniale 1885-1935*. Paris, Unesco.

CHAPPELLE Jean, *Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne*, Paris, l'Harmattan, 1980.

CIAMMAICHELLA Glauco, *Libyens et Français au Tchad (1897-1914), la confrérie Senoussie et le commerce transsaharien*, CNRS, Paris, 1987.

CONTOURNET Jean, *L'axe de ravitaillement du Tchad entre en 1900-1905 route de vie-route de mort*, Paris, l'Harmattan, 2001.

COWAN Gary, James O'CONNEL et David J. SCANLON, *Enseignement et politique en Afrique*, Nouveaux Horizon, 1961.

D'ABZAC-EPEZY Claude et DE TOUCHET Véronique, « L'aviation militaire françaises au Tchad, des origines à nos jours », *la Revue historique des armées*, n° 225, 2001

D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, *L'Afrique au XXe siècle*, Armand Colin, Paris, 1993.

DEGRAS Jean-Claude, *Félix Eboué, le gouverneur nègre de la République (1936-1940)*, Le Manuscrit, Paris, 2004.

DUMONT René, MOUTIN Marie-France, *L'Afrique étranglée*, Seuil, Paris, 1980 et 1982.

DIGAMBAY Georges et LANGUE Robert, *L'essor du Tchad*, Paris, 1969.

Fonds monétaire international, *Etude générale sur les économies africaines: Cameroun, République Centre africaine, Tchad, Congo Brazzaville et Gabon*, Washington, D. C, 1968.

GARDINIER David E., « Enseignement colonial français au Tchad (1900-1960) », *Afrique et l'Asie Modernes [France]* 1986 (161) p. 59-71.

GAUMONT Fabienne, *Les étudiants africains en France dans les années 1950-1966*, maîtrise, Histoire, Strasbourg II, 1994.

GERVAIS Raymond, « La plus riche des colonies pauvres : la politique monétaire fiscale de France au Tchad », *Revue canadienne des études africaines*, vol. n° 1, 1982.

HARRE Dominique, IGUÉ Ogunsola John, ARDITI Claude, *Les échanges marchands entre le Tchad, le Nord Nigeria et le Nord Cameroun*, Club du Sahel. Éditeur scientifique, France : INRA ; Cotonou : UNB ; Paris : IRAM, 1990.

HASSAN KHAYAR Issa, *Le refus de l'école. Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez musulmane du Ouaddaï (Tchad)*, Paris, C.N.R.S, 1976.

HASSAN KHYAR Issa, *Regard sur les élites Ouaddaïennes*, Paris, C.N.R.S, 1984.

HILLAIRE Jacques, *Naissance d'une église africaine, lettre et chronique, sur Tchad (1952-1982)*, Paris, Karthala, 1998.

HUGOT Pierre, *Le Tchad*, Nouvelle édition latine, 1965.

IGUÉ John O, *Les villes précoloniales d'Afrique noire*, Paris : Karthala, 2008.

INIKORI J. E., « l'Afrique dans l'histoire du monde : la traite des esclaves à partir de l'Afrique et l'émergence d'un ordre économique dans l'Atlantique », *Histoire Générale de l'Afrique* » V. *l'Afrique du XVIe au XVIIIe*, UNESCO, 1999. P. 103.

LANG Dierk, « Royaumes et peuples du Tchad », *Histoire générale de l'Afrique. I V. L'Afrique XII au XVIe siècle*, Paris, Unesco, 1985. p. 265-292.

- LANNE Bernard, *Histoire politique du Tchad 1945-1958 : administration, parties et élections*, Paris, Karthala, 1988.
- LARGEAU Victor-Emmanuel, *A la naissance du Tchad 1903-1913*, Documents présentés par le Colonel Luis CARON, SEPIA, 2001.
- LE CORNEC Jacques, *Les chefferies du Tchad et l'évolution politique*, Université de Paris, Thèse, 1961.
- LE CORNEC Jean, *Histoire politique du Tchad 1900-1962*, Paris, 1963.
- LE ROUVEUR Albert, *Sahéliens et Sahariens du Tchad*, Paris, Berger-Levrault, 1962.
- LEON Antoine, *Colonisation, enseignement et éducation*, Paris, l'Harmattan, 1991.
- LEVRAT Régine, *Coton en Afrique occidentale et centrale avant en 1950 un exemple de la politique coloniale de la France*. Etude africaine, Harmattan, 2008.
- M'PAKA Albert. *Félix Eboué (1884-1944) : Gouverneur général de l'Afrique équatoriale française*. Paris, L'Harmattan.
- MADANA Nomay, *Les politiques éducatives au Tchad*, Paris, l'Harmattan, 2001.
- MAGRIN Géraud, *Le Sud du Tchad en mutation; Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, Thèse de lettre, Paris, 2000.
- Mahamat ZEN ABAKAR, *État et religion au Tchad du VIIème siècle à nos jours*, Srasbourg, 1996.
- MALLION Pierre, *Sur les pistes de l'Oubangui-Chari au Tchad 1890-1930 le drame du portage en Afrique centrale*, Paris, l'Harmattan, 1992.
- MARCO San, « Le problème des cultures obligatoires dans des produits d'exportation » *Histoire Générale de l'Afrique. VII. L'Afrique sous domination coloniale 1885-1935*. Paris, Unesco, 1985. p. 397.
- MARCO San, « Le problème des cultures obligatoires dans des produits d'exportation » *Histoire Générale de l'Afrique. VII. L'Afrique sous domination coloniale 1885-1935*. Paris, Unesco, 1985.
- MBAISSO Adoum, *L'éducation au Tchad, bilan, problématique et perspective*, Paris, Karthala, 1990.
- MINDEMON KOLDAND Laorewa, *Histoire économique du Tchad de 1924-1960*, Thèse de lettre, Paris, 2000.
- Mohamed Youssef EL-SARKI, *Le monoculture du coton en Egypte et le développement économique*, Université de Genève, Thèse n° 15, Librairie DROZ, 1964
- ROCHE M., RODIER J. et SIRCOULON J., Les aspects hydrologiques de la sécheresse en Afrique de l'Ouest. *Hydrological Sciences-Bulletin-des Sciences Hydrologiques*, XXI, 2 6/1976, ORSTOM.
- SARRE Jacques, *Explorations au cœur de l'Afrique: le commandant Lenfant, 1865-1923*, l'Harmattan, Paris, 1997.
- SAUTTER Gilles, *Un projet colonial sans lendemain : le chemin de fer Bangui-Tchad (AEF)*, Paris, Centre d'étude africaine, 1999.
- STÜTZINGER Ulrich, Tchad : « mise en valeur », coton et développement, *Tiers-Monde*, Année 1983, Volume 24, Numéro 95 p. 643 – 652.

SURET-CANALE Jean, *Afrique noire occidentale et centrale. de la colonisation aux indépendances (1900-1945)*, Paris, Étude sociale 1972, p. 73.

THOBIE Jacques, « La France impériale 1880-1914 », *Tiers-Monde*, Année 1983, Volume 24, Numéro 95, p. 686 – 687.

VENCEN Joly, *Le Soudan français de 1939 à 1945, une colonie dans la guerre*, Karthala, Paris, 2006.

ANNEXE I :

TABLE DES CARTES

Carte des deux Tchad

Carte de milieu naturel du Tchad

Carte zone d'influence en Afrique, acte de Berlin 1886

Carte d'itinéraire de Casimir Maistre

Carte indiquant la frontière Franco-allemande en Afrique centrale

Carte indiquant l'itinéraire d'Emile Gentil

Carte de la région militaire du Tchad

Carte administrative du territoire du Tchad

Carte indiquant les années des opérations militaires françaises au Tchad

Carte indiquant les principales richesses naturelles du Tchad

Carte agricole du Tchad

Carte de la zone cotonnière de l'A.E.F.

Carte indiquant les zones de privilège des sociétés cotonnières et l'extension de la zone cotonnière au Tchad

Réseau routier et ferroviaire de l'A.E.F

Carte des fermes expérimentales au Tchad

Carte de paysannats

Carte de voies d'évacuation

Carte des aérodromes tchadiens à la fin de 1958

ANNEXE II :

TABLE DES GRAPHIQUES

Figure n° :1 Budget colonial du Tchad et du Congo-AEF, 1900-1921(en francs

Figure (2) : Le nombre des jugements rendus au Tchad de 1911 à 1921 en matière correctionnelle

Figure n (3) : Le nombre des peines disciplinaires

Figure n°(4) : L'évolution du montant des perceptions d'impôt de capitation de la colonie du Tchad en milliers de francs

Figure n°(5) : Budget du Tchad de 1906 à 1920

Figure n°(6) : Dépenses du Budget 1904

Figure n° (7) : Pourcentage de l'apport de l'impôt de capitation dans le budget du Tchad

Figure n° (8) : Budgets du territoire de l'AEF de 1912

Figure n°(9) : Les sommes dépensées par la Métropole de 1893 à 1908

Figure n°(10) : l'évaluation du cheptel de la colonie du Tchad entre les deux guerres

Figure n°(11) : Valeur totale des produits exportés par circonscription en milliers de francs de 1916-1921

Figure n°(12) : Valeur totale des produits importés par circonscription en milliers de francs de 1916-1921

Figure n°(13) : Recensements quinquennaux de 1921- 1926-1931

Figure n°(14) : Le commerce extérieur du Tchad de 1922 à 1931 en milliers de Francs

Figure n°(15) : Valeur en francs du commerce extérieur de la colonie du Tchad pendant l'année 1922

Figure n°(16) : La part en valeur de mouvement commercial du Tchad et du reste de l'A.E.F de 1924 à 1928

Figure n°(17) : La production cotonnière de la colonie du Tchad 1929-1939

Figure n° (18) : L'évolution des superficies cultivées (approximativement) au Tchad de 1929-1939

Figure n° (19) : La production du coton graine en A.E.F et au Tchad

Figure n° (20) : Investissement de budgets locaux pour le développement de production agricole

Figure n°(21) : La production cotonnière de Tchad 1946 à 1953

Figure n°(22) : La production cotonnière de Tchad de 1953 à 1960

Figure n° (23) : Rendement / ha

Figure n° (24) : Recensement du cheptel de 1947 à 1960

Figure n°(25) : L'exportation de coton fibre vers la Métropole en tonnes

Figure (n26°) : Valeur d'exportation de coton fibre en millions francs CFA

Figure n°(27) : Evolution d'exportation de viande fraîche

Figure n°(28) : L'exportation contrôlée de bétail sur pied vers les pays limitrophes

Figure n°(29) : Valeur d'exportation en millions de Fr. CFA.

Figure : n°(30) : Composition des importations en millions de francs CFA pour l'année 1957

Figure : n°(31) : La valeur du commerce extérieur du Tchad en million de francs CFA

ANNEXE III :

TABLE DES IMAGES

Sultan Gaourang

Les premiers émissaires Baguirmiens et Senoussis en France

Les chefs des missions de bataille de Kousseri

Porteurs Sara

Leçon de cueillette du coton

La cueillette du coton par des paysans

Leçon de séchage du coton après la cueillette

Leçon de triage du coton

Extrait du coton

Transport de coton en panier tressé

Marché du coton

Silo de coton construit en argile

Vue de Mayombe

Tranchée dans la région de Mayombe

Gouverneur Général de l'A.E.F Raphaël Valentin Marius Antoinette

Les deux leaders du P.P.T

Vue aérienne de Fort-Lamy (1950)

ANNEXE IV :

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n° (1) Premier renseignement agricole de la culture vivrière de la colonie du Tchad (1931)
- Tableau n° (2) Les tarifs appliqués pour la taxation sur pieds des bétails
- Tableau n° (3) L'évolution de l'impôt de capitation dans les années 1930
- Tableau n° (4) Nombre de travailleurs recrutés mise en route par les circonscriptions
- Tableau n° (5) La mortalité dans les chantiers
- Tableau n° (6) : progression numérique de troupeaux
- Tableau n° (7) Sommes versées aux producteurs du Tchad et de l'A.E.F en milliers de francs
- Tableau n° (8) Augmentation de la consommation de la viande pendant la guerre
- Tableau n° (9) Montant de l'impôt de capitation dans la colonie du Tchad pendant la seconde guerre mondiale
- Tableau n° (10) Montants de la contribution du budget fédéral dans le cadre du premier plan quadriennal
- Tableau n° (11) Comparaison de nombre de conducteurs entre le Tchad et l'Oubangui-Chari
- Tableau n° (12) L'évolution des prix du coton Tchad de 1945 à 1961
- Tableau n° (13) Dépenses au titre de complément des prix d'achat
- Tableau n° (13) Participation de la Caisse en millions de francs CFA
- Tableau n° (14) Sommes distribuées aux planteurs tchadiens en millions de francs CFA
- Tableau n° (15) Répartition des prêts par Territoire et par secteur d'activité en millions de francs CFA
- Tableau n° (16) La part d'évacuation du coton par voie
- Tableau n° (17) L'évolution de nombre de véhicules en A.E.F.
- Tableau n° (18) Parc automobile du Tchad

Tableau n° (19) Tarif des transports routiers pour le coton

Tableau n° (20) Horaire de liaison aérienne à partir de Fort-Lamy

Tableau n° (21) : Evolution de fret aérien en tonnes

Tableau n°(22) : Nombre des usines d'égrenage

Tableau n° (23) : Les principales industries du Tchad

Tableau n° (24) : Comparaison d'exportation de viande de trois centres urbains du Tchad

Tableau n° (25) Commerce extérieur du Tchad : Répartition par zone monétaire en millions de F CFA

Tableau n° (26) : Composition des exportations (en million de francs métropolitains)

ANNEXE V : LISTE DE TABLEAUX DES GRAPHIQUES

Tableau n° (1) : Budget local du Tchad

| Années | Prévisions du budget | Recettes effectuées | Dépenses payées | Excédent de recettes | Déficits |
|--------|----------------------|---------------------|------------------|----------------------|------------|
| 1906 | 220. 000.00 | 318. 589. 00 | 158. 293. 43 | 160. 293. 26 | |
| 1907 | 302. 525. 00 | 409. 990. 00 | 325. 515. 67 | 84. 475. 25 | |
| 1908 | 356. 485. 00 | 371. 116. 00 | 351. 156. 67 | 19. 739. 78 | |
| 1909 | 409. 275. 00 | 538. 149. 87 | 478. 626. 44 | 59. 523. 43 | |
| 1910 | 371. 000. 00 | 701. 696. 91 | 596. 679. 40 | 105. 017. 51 | |
| 1911 | 750. 600. 00 | 975. 501. 29 | 860. 405. 15 | 115. 096. 15 | |
| 1912 | 894. 500. 00 | 1. 154. 180. 05 | 1. 130. 914. 05 | 23. 266. 00 | |
| 1913 | 1. 000. 000. 00 | 1. 434. 928. 69 | 1. 407. 539. 71 | 27. 388. 98 | |
| 1914 | 1. 484. 700. 00 | 1. 544. 553. 98 | 1.551. 230. 60 | // | 6. 676. 62 |
| 1915 | 2. 000.000. 00 | 1. 841. 580. 65 | 1. 603. 983. 08 | 235. 797. 57 | |
| 1916 | 1. 900. 000. 00 | 2. 192. 959. 91 | 1. 787. 829. 49 | 405. 130. 25 | |
| 1917 | 1. 940. 000. 00 | 2. 535. 003. 69 | 1. 424. 906. 13 | 1. 110. 097. 56 | |
| 1918 | 2. 170. 000. 00 | 2. 635. 530. 85 | 1. 620. 591. 800 | 1. 014. 739. 03 | |
| 1919 | 2. 725. 000. 00 | 3. 620. 353. 00 | 2. 571. 912. 61 | 1. 048. 440. 99 | |
| 1920 | 3. 130. 000. 00 | 3. 670. 000. 00 | 2. 470. 000. 00 | 1. 200. 000. 00 | |

Tableau n° (2) : Le nombre des peines disciplinaires

| Années | nombre des jugements rendus |
|--------|-----------------------------|
| 1911 | 187 |
| 1912 | 261 |
| 1913 | 339 |
| 1914 | 453 |
| 1915 | 207 |
| 1916 | 122 |
| 1917 | 118 |
| 1918 | 88 |
| 1919 | 154 |
| 1920 | 208. |
| 1921 | 421 |

Le tableau n° (3) : Le nombre des jugements rendus au Tchad de 1911 à 1921 en matière correctionnelle

| Années | Nombre de peines de prison | Amendes |
|--------|----------------------------|-----------|
| 1911 | 2.912 | 18.813 |
| 1912 | 4.148 | 50.604 |
| 1913 | 6.996 | 47.504 |
| 1914 | 8.651 | 39.919 |
| 1915 | 9.857. | 63.838 |
| 1916 | 7.545 | 45.513 |
| 1917 | 9.857 | 57.120 |
| 1918 | 7.446 | 11.2637 |
| 1919 | 8.452 | 52.876 |
| 1920 | 8.802 | 49.884, 5 |
| 1921 | 5.684 | - |
| 1922 | 2.302 | - |

Tableau n° (4) : Montant des perceptions d'impôt de capitation

| Années | Prévisions | Recouvrements |
|--------|-----------------|-----------------|
| 1906 | 167. 000, 00 | 222. 214,47 |
| 1907 | 200. 000,02 | 290. 360,22 |
| 1908 | 300. 000, 00 | 294. 698,32 |
| 1909 | 325. 000,00 | 375. 016,59 |
| 1910 | 335. 000, 00 | 552.146, 29 |
| 1911 | 670. 000,00 | 711. 670,52 |
| 1912 | 777. 000,00 | 864. 903,04 |
| 1913 | 818. 000, 00 | 1. 020. 984,26 |
| 1914 | 1. 159. 000,00 | 1. 121. 112,55 |
| 1915 | 1. 575. 000,00 | 1. 359. 369, 71 |
| 1916 | 1. 544. 000,00 | 1. 738. 322,40 |
| 1917 | 1. 636. 000,00 | 1. 903. 763,58 |
| 1918 | 1. 960. 707, 66 | 2. 199. 261,41 |
| 1919 | 2. 221. 707,20 | 2. 500. 341,70 |
| 1920 | 2. 778. 420,60 | 3. 013. 000,00 |

Tableau n° (5) : Budget colonial du Tchad et du Congo-AEF, 1900-1921 (en francs)

| Années | Tchad | Total Congo-AEF |
|--------|-------------|-----------------|
| 1900 | 592. 967 | manque |
| 1901 | 954. 135 | - |
| 1902 | 1 599. 491 | - |
| 1903 | 2 589. 679 | - |
| 1904 | 651. 991 | - |
| 1905 | 803. 780 | 2. 971. 568 |
| 1906 | 750. 581 | 2. 273. 007 |
| 1907 | 614. 855 | 1. 785. 206 |
| 1908 | 701. 200 | 3. 163. 181 |
| 1909 | 698. 700 | 3. 667. 187 |
| 1910 | 793. 300 | 5. 866. 514 |
| 1011 | 1 193. 501 | 5. 693. 903 |
| 1912 | 2. 430. 246 | 8. 203. 524 |
| 1913 | 2. 785. 169 | 8. 371. 557 |
| 1914 | 2. 689. 519 | 8. 748. 960 |
| 1915 | 3. 139. 008 | 12. 443. 203 |
| 1916 | 3. 722. 229 | 12. 812. 510 |
| 1917 | 3. 544. 217 | 8. 497. 348 |
| 1918 | 3. 860. 198 | 8. 400. 237 |
| 1919 | manque | 9. 224. 051 |
| 1920 | 3. 850. 000 | 8. 604. 737 |
| 1921 | 3. 850. 000 | 9. 869. 655 |

Tableau n° (6) : L'évaluation du cheptel de la colonie du Tchad entre les deux guerres

| Années | Bovidés | Ovidés |
|--------|---------|-------------|
| 1911 | 300.000 | |
| 1920 | 650.000 | 800.000 |
| 1921 | 712.468 | 1. 063.217 |
| 1928 | 845.875 | 826.939 |
| 1929 | 840.426 | 912.958 |
| 1930 | 900,000 | 950,000 |
| 1932 | 931,765 | 1 044,738 |
| 1933 | 715,538 | 826,614 |
| 1934 | 739,351 | Non imposés |
| 1935 | 743,040 | 599,318 |
| 1936 | 697,844 | 589,454 |
| 1937 | 694,552 | 585,814 |
| 1938 | 755,421 | 690,655 |
| 1939 | 768,187 | 686,065 |

Tableau n°(7) Recensements quinquennaux 1921-1926-1931

| Circonscriptions | Superficie approximative | 1921 | 1926 | 1931 |
|------------------|--------------------------|---------|---------|-----------|
| Baguirmi | 98.000 | 148.022 | 153.706 | 111.535 |
| Bas-Chari | 32.500 | 57.535 | 49.535 | 58.439 |
| Batha | 88.880 | 178.041 | 187.836 | 225.388 |
| Borkou | 452.400 | 15.783 | 16.657 | 27.534 |
| Kanem | 160.990 | 125.054 | 116.309 | 115.120 |
| Mayo-Kébbi | 33.000 | 133.254 | 137.911 | 180.861 |
| Ouaddaï | 132.500 | 253.566 | 265.362 | 294.515 |
| Salamat | 83.000 | 53.794 | 46.295 | 59.692 |
| TOTAL..... | 1.091.370 | 965.059 | 973.611 | 1.073.078 |
| Moyen-Chari | | 187.876 | 190.717 | |
| Moyen-Logone | | 152.359 | 252.921 | |

Le tableau n° (8) : Le commerce extérieur du Tchad de 1922 à 1931 en milliers de Francs.

| Années | Importations | Exportations | Taxes douanières perçues |
|---|--------------|--------------|--------------------------|
| 1922 De 1 ^o aout au 30 décembre | 379.995 | 546.527 | 103.093.79 |
| 1923 | 412.557 | 812.942 | 162.229.31 |
| 1924 | 372.361 | 1.430.008 | 223.153.34 |
| 1925 | 2.678.395 | 2.050.512 | 461.324.66 |
| 1926 | 4.761.819 | 5.651.030 | 722.941.24 |
| 1927 | 5.552.530 | 10.173.705 | 1.174.307.12 |
| 1928 | 9.376.159 | 17.871.430 | 1.732.410.04 |
| 1929 | 10.402.874 | 22.044.694 | 2.172.362.08 |
| 1930 | 11.867.322 | 14.663.381 | 1.834.458.82 |
| 1931 | 17.511.692 | 5.321.579 | 1.826.358.73 |
| Total | 65.360.613 | 54.901.106 | 10.421.210.01 |

Le tableau n° (9) L'évolution des superficies cultivées (approximativement) au Tchad de 1929-1939

| Campagnes | Hectares cultivés |
|-----------|-------------------|
| 1929-1930 | 2145 |
| 1930-1931 | 1545 |
| 1931-1932 | 3660 |
| 1932-1933 | 11160 |
| 1933-1934 | 13305 |
| 1934-1935 | 21405 |
| 1935-1936 | 36795 |
| 1936-1937 | 82500 |
| 1937-1938 | 97500 |
| 1938-1939 | 108600 |

Le tableau n° (10) : Evolution de production cotonnière
Entre les deux guerres

| Campagnes Années | Production coton graines Tonnes |
|---------------------|---------------------------------------|
| 1929-1930 | 440 |
| 1930-1931 | 1 240 |
| 1931-1932 | 995 |
| 1932-1933 | 3 350 |
| 1933-1934 | 5 700 |
| 1934-1935 | 6 250 |
| 1935-1936 | 7 900 |
| 1936-1937 | 9 300 |
| 1937-1938 | 14 000 |
| 1938-1939 | 11 000 |

Le tableau n° (11) : Evolution de production cotonnière et les prix d'achat aux producteurs
Pendant la seconde guerre mondiale

| Année | Production en Tonnes | |
|-------|----------------------|--------|
| | TCHAD | A.E.F. |
| 1939 | 11.000 | 25.500 |
| 1940 | 19.100 | 43.300 |
| 1941 | 22.700 | 62.800 |
| 1942 | 21.700 | 57.100 |
| 1943 | 21.700 | 56.300 |
| 1944 | 20.800 | 53.900 |
| 1945 | 34.700 | 69.600 |

Le tableau n° (12) : La production du coton graine en A.E.F et au Tchad

| Campagnes Années | Production coton graines Tonnes | Production Coton fibre Tonnes |
|---------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| 1939-1940 | 19 100 | 6 250 |
| 1940-1941 | 22 700 | 7 530 |
| 1941-1942 | 21 700 | 7 040 |
| 1942-1943 | 21 700 | 7 170 |
| 1943-1944 | 20 800 | 6 545 |
| 1944-1945 | 34 700 | 10 800 |

Le tableau n° (13) : Evolution de production cotonnière et les prix d'achat aux producteurs de 1946 à 1960

| Campagnes Années | Production coton graines Tonnes | Ha. cultivés |
|---------------------|---------------------------------------|--------------|
| 1946-1947 | 27 500 | - |
| 1947-1948 | 37 800 | 156 000 |
| 1948-1949 | 44 200 | 158 000 |
| 1949-1950 | 53 100 | 178 000 |
| 1950-1951 | 40 898 | 206 000 |
| 1951-1952 | 60 332 | 212 000 |
| 1952-1953 | 57 378 | 215 000 |
| 1953-1954 | 57 925 | 217 000 |

Le tableau n° (14) : Evolution de production cotonnière et les prix d'achat aux producteurs de 1954 à 1961

| Campagnes Années | Production coton graines Tonnes |
|---------------------|---------------------------------------|
| 1954-1954 | 71 316 |
| 1955-1956 | 69 642 |
| 1956-1957 | 63 504 |
| 1957-1958 | 80 467 |
| 1958-1959 | 65 912 |
| 1959-1960 | 39 653 |
| 1960-1961 | 97 970 |

Le tableau n° (15) : L'évolution de superficies cultivées et rendements par hectare

| Années | Ensemble Tchad |
|-----------|----------------|
| | S/ha |
| 1949-1950 | 178 650 |
| 1950-1951 | 165 700 |
| 1951-1952 | 206 590 |
| 1952-1953 | 212 721 |
| 1953-1954 | 215 320 |
| 1954-1955 | 222 980 |
| 1955-1956 | 231 510 |
| 1956-1957 | 231 419 |
| 1957-1958 | 230 071 |
| 1958-1959 | 238 277 |
| 1959-1960 | 259 323 |
| 1960-1961 | 288 128 |

Le tableau n° (16) : L'évolution de rendements par hectare

| Années | Ensemble Tchad Rt/kg-ha | Production Coton fibre Tonnes |
|-----------|----------------------------|-------------------------------------|
| 1949-1950 | 297 | 15 760 |
| 1950-1951 | 245 | 14 747 |
| 1951-1952 | 292 | 11 305 |
| 1952-1953 | 269 | 16 725 |
| 1953-1954 | 268 | 15 932 |
| 1954-1955 | 319 | 16 362 |
| 1955-1956 | 301 | 20 800 |
| 1956-1957 | 272 | 20 962 |
| 1957-1958 | 350 | 20 902 |
| 1958-1959 | 277 | 28 673 |
| 1959-1960 | 153 | 23 688 |
| 1960-1961 | 341 | 14 115 |

Le tableau n° (17) : RECENSEMENT DU CHEPTEL (de 1944 à 1959)

| Années | Bœufs | Moutons | Chevaux | Anes | Chameaux |
|--------|---------|---------|---------|--------|----------|
| 1947 | 1136060 | 1202919 | 58221 | 98791 | 104978 |
| 1948 | 1419625 | 1491710 | | | |
| 1949 | 1354132 | 1388082 | | | |
| 1950 | 1399368 | 1473204 | 66880 | 104860 | 109845 |
| 1951 | 1377461 | 1461068 | | | |
| 1953 | 1465604 | 1356998 | 70710 | 111262 | 159469 |
| 1955 | 1374326 | 1371054 | 73519 | 108548 | 134188 |
| 1956 | 1381867 | 1190581 | 71501 | | 128927 |
| 1957 | 1270586 | 1044062 | 70382 | | 129644 |
| 1958 | 1218867 | 960746 | 59404 | | 131641 |
| 1959 | 1214270 | 970714 | 58558 | | 127097 |
| 1960 | 1198236 | 936169 | 57087 | | 133266 |

Tableau n° (18) : L'exportation de bétail vers les pays limitrophes

| Années | | Nigéria | Soudan | Cameroun | Oubangui | Total |
|--------|--------|---------|--------|----------|----------|---------|
| 1948 | Bovins | 28. 928 | 1. 105 | 4. 762 | - | 34. 795 |
| | Ovins | 2. 963 | 4 | 2. 991 | - | 5. 758 |
| 1950 | Bovins | 39. 694 | 1.404 | 329 | - | 41. 427 |
| | Ovins | 3. 799 | 230 | 463 | - | 4. 492 |
| 1952 | Bovins | 61. 205 | 4. 951 | 270 | 8. 781 | 75. 207 |
| | Ovins | 7. 720 | 786 | 666 | 5. 418 | 14. 590 |
| 1954 | Bovins | 47. 510 | 1. 525 | 597 | 11. 547 | 61. 179 |
| | Ovins | 18. 595 | | 1. 954 | 10. 089 | 30. 658 |
| 1955 | Bovins | 34. 069 | 2. 237 | 1009 | 13. 920 | 31. 235 |
| | Ovins | 13. 331 | 312 | 3. 522 | 9. 940 | 27. 105 |
| 1956 | Bovins | 45. 384 | 1. 423 | 528 | 13. 691 | 61. 036 |
| | Ovins | 15. 385 | - | 2. 665 | 8. 386 | 26. 386 |
| 1957 | Bovins | 61. 418 | 1. 062 | 378 | 16. 969 | 79. 827 |
| | Ovins | 20. 507 | 45 | 1. 239 | 7. 358 | 29. 329 |
| 1959 | Bovins | 40.140 | - | 37 | 9. 354 | 49. 531 |
| | Ovins | 7. 253 | 207 | 1. 766 | 2. 259 | 11. 483 |
| 1960 | Bovins | 51. 391 | - | 36 | 16. 339 | 67. 766 |
| | Ovins | 12. 924 | 45 | 992 | 12. 330 | 26. 291 |

Tableau n° (19) : EXPORTATIONS DU TCHAD DE 1951 A 1958
(En milliers de francs)

| | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 | 1955 | 1956 | 1957 | 1958 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| TOTAL | 3 246 282 | 3 470 000 | 2 433 039 | 3 236 716 | 3 439 417 | 3 755 231 | 3 493 133 | 5 171 752 |
| Bovins (têtes) | 178 117 | 260 574 | 218 416 | 277 487 | 191 995 | 205 691 | 271 045 | 321 844 |
| Viande fraîche | 16 995 | 118 300 | 87 411 | 104 728 | 137 127 | 140 482 | 119 456 | 177 576 |
| Beurre (kg) | 23 096 | 31 784 | 48 108 | 29 576 | 36 310 | 23 655 | 14 588 | 11 022 |
| Pointes et dents d'éléphant (kg) | 692 | 909 | 595 | 2 787 | 147 | 1 716 | 1 503 | 1 846 |
| Arachides décortiquées | 10 605 | 464 | 5 590 | 21 259 | 15 674 | 40 624 | 28 716 | 59 814 |
| Arachides non décortiquées | - | - | - | - | 3 184 | 65 952 | 10 097 | - |
| Natron | 16 267 | 13 412 | 21 488 | 23 910 | 20 157 | 32 499 | 12 582 | 22 867 |
| Cuir et peaux bruts | 173 204 | 74 395 | 73 717 | 58 950 | 58 706 | 71 772 | 121 372 | 131 257 |
| Cuir et peaux tannés | 618 | 686 | 957 | 355 | 163 | 106 | 245 | 106 |
| Coton | 2 822 492 | 2 959 943 | 1 923 943 | 2 612 674 | 2 907 445 | 3 049 389 | 2 754 986 | 4 180 976 |

Tableau n° (20) : Evolution d'exportation de viande fraîche

| Années | Tonnages exportés |
|--------|-------------------|
| 1948 | 59 |
| 1949 | 61 |
| 1950 | 330 |
| 1951 | 1048 |
| 1952 | 2103 |
| 1953 | 2074 |
| 1954 | 2751 |
| 1955 | 3154 |
| 1956 | 3172 |
| 1957 | 3313 |
| 1958 | 4890 |
| 1959 | 3662 |
| 1960 | 4838 |

L'évolution du commerce extérieur du Tchad

| Année | IMPORTATION | | EXPORTATION | | Balance du commerce extérieur |
|-------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|
| | Quantité (1000 T) | Valeur (Millions) | Quantité (1000 T) | Valeur (Millions) | |
| 1951 | 58,8 | 3 400 | 40,0 | 3 350 | - 50 |
| 1952 | 62,1 | 4 400 | 49,9 | 3 550 | - 850 |
| 1953 | 51,7 | 3 350 | 36,2 | 2 500 | - 850 |
| 1954 | 59,8 | 3 650 | 47,3 | 3 350 | - 300 |
| 1955 | 66,0 | 4 600 | 44,7 | 3 550 | - 1 050 |
| 1956 | 74,2 | 5 300 | 53,8 | 3 900 | - 1 400 |
| 1957 | 84,5 | 5 800 | 54,5 | 3 500 | - 2 300 |
| 1958 | 85,8 | 6 610 | 68,8 | 5 170 | - 1 440 |

| | |
|---|-----------|
| REMERCIEMENTS ----- | 0 |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS----- | 2 |
| INTRODUCTION----- | 4 |
| PREMIÈRE PARTIE : ----- | 23 |
| LA COMPOSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE PRÉCOLONIALE DES RÉGIONS DU TCHAD À L'ÉPREUVE DE L'INSTALLATION COLONIALE FRANÇAISE AU DÉBUT DU XXÈME SIÈCLE :----- | 23 |
| CHAPITRE I :----- | 24 |
| L'ETHNOGRAPHIE DES TERRITOIRES DU TCHAD À L'ARRIVÉE DES EUROPÉENS :-- | 24 |
| 1) LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET HUMAINE ----- | 24 |
| 1-1) <i>Les caractéristiques du milieu naturel</i> ----- | 24 |
| 1-2) <i>La composition ethnique</i> ----- | 27 |
| 2) LA REPRESENTATION SOCIO-ECONOMIQUE ----- | 29 |
| 2-1) <i>L'enchevêtrement interethnique</i> ----- | 29 |
| 2-2) <i>L'activité humaine et l'influence du milieu géographique</i> ----- | 33 |
| 3) LA RELIGION LOCALE « L'ANIMISME » ET L'ISLAMISATION DE LA POPULATION ----- | 44 |
| 3-1) <i>L'origine et l'initiation de croyances ancestrales</i> ----- | 44 |
| 3-4) <i>L'Islam et la mutation de structures traditionnelles</i> ----- | 55 |
| CHAPITRE II : ----- | 59 |
| LA PORTÉE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE L'EXPLORATION EUROPÉENNE DU BASSIN DU TCHAD ET LES RÉACTIONS DE LA POPULATION :----- | 59 |
| 1-2) <i>Les voies de pénétration à l'intérieur de l'Afrique</i> ----- | 63 |
| 1-3) <i>Le succès d'explorateurs britanniques dans le bassin du Tchad</i> ----- | 64 |
| 2-1) <i>Le partage de l'Afrique</i> ----- | 69 |
| 2-3) <i>Les explorateurs coloniaux français et les difficultés de la pénétration.</i> ----- | 75 |
| 3) LA BRUSQUE RENCONTRE DE CIVILISATIONS ----- | 82 |
| 3-1) <i>Le préjugé colonial et la notion de race sauvage</i> ----- | 82 |
| 3-2) <i>La hiérarchisation des civilisations de la population rencontrées</i> ----- | 86 |
| CHAPITRE III : ----- | 91 |
| L'ENJEU POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA CONQUÊTE COLONIALE FRANÇAISE : 91 | |
| 1) LE DEBUT DE LA COLONISATION FRANÇAISE----- | 91 |
| 1-1) <i>Origines et but de la première expédition d'Emile Gentil au lac Tchad</i> ----- | 91 |
| 1-2) <i>Le traité de protectorat avec le royaume du Baguirmi</i> ----- | 94 |
| 2) L'EMPIRE DE RABAH OBSTACLE AUX DESSEINS FRANÇAIS DANS LE BASSIN DU TCHAD :----- | 97 |
| 2-1) <i>La naissance de l'Empire de Rabah</i> ----- | 97 |
| 2-2) <i>Les visées économiques de Rabah</i> ----- | 99 |
| 2-3) <i>La rivalité entre Sultan Rabah et les Français</i> ----- | 101 |
| 3) LA DISLOCATION DIFFICILE DE L'EMPIRE RABISTE : ----- | 103 |
| 3-1) <i>La victoire de Rabah sur les Français</i> ----- | 103 |
| 3-2) <i>L'assaut français contre l'armée de Rabah</i> ----- | 106 |
| 3-3) <i>La destruction de l'empire de Rabah et sa portée politique</i> ----- | 110 |

| | |
|---|------------|
| CHAPITRE IV :----- | 113 |
| LA STRUCTURATION ADMINISTRATIVE DES REGIONS DU TCHAD ET L'EFFONDREMENT DE LEURS COURANTS ÉCONOMIQUES TRADITIONNELS ----- | 113 |
| 1) L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE :----- | 113 |
| 1-1) <i>Esprit et ébauche de l'organisation</i> ----- | 113 |
| 1-2) <i>Les différentes étapes de la réorganisation administrative</i> ----- | 116 |
| 2) LA STRUCTURATION FINANCIERE DE LA COLONIE DU TCHAD ----- | 120 |
| 2-1) <i>Le rôle de la monnaie locale dans l'économie traditionnelle</i> ----- | 120 |
| 2-2) <i>La mise en place de structures financières</i> ----- | 123 |
| 2-3) <i>L'introduction de la monnaie française</i> ----- | 126 |
| 3) L'EXTENSION VERS L'EST ET NORD DU TCHAD ET SES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES----- | 127 |
| 3-1) <i>Le marasme économique et la nécessité de l'extension</i> ----- | 127 |
| 3-2) <i>Le portage, seul moyen de ravitaillement</i> ----- | 131 |
| 3-3) <i>Les Français et l'idée de l'abandon du Tchad</i> ----- | 133 |
| 3-4) <i>Le coût de l'occupation et l'achèvement de la conquête</i> ----- | 138 |
| CHAPITRE V :----- | 145 |
| LA JURIDICTION ET LES TAXATIONS COLONIALES, SOURCES D'AUTORITÉ ET MOYENS D'AUTOFINANCEMENT : ----- | 145 |
| 1) LA COMPLEMENTARITE JURIDICTIONNELLE ----- | 146 |
| 1-1) <i>La juridiction religieuse et coutumière</i> ----- | 146 |
| 1-2) <i>L'esprit et la genèse de la justice coloniale au Congo Français</i> ----- | 148 |
| 1-3) <i>l'organisation et le fonctionnement</i> ----- | 150 |
| 1-4) <i>L'indigénat et son application</i> ----- | 153 |
| 2) LA CONCEPTION IDEOLOGIQUE ET FINANCIERE DE L'IMPOT COLONIAL ----- | 161 |
| 2-1) <i>Esprit et origine de l'impôt de capitation</i> ----- | 161 |
| 2-2) <i>L'introduction de l'impôt de capitation au territoire du Tchad</i> ----- | 163 |
| 2-3) <i>La méthode de recouvrement</i> ----- | 166 |
| 3) L'APPORT DE LA TAXATION DANS LE BUDGET ----- | 169 |
| 1-3) <i>L'impératif budgétaire de l'impôt face à la réticence de la population</i> ----- | 169 |
| 3-2) <i>L'augmentation régulière des recettes de capitation</i> ----- | 173 |
| 3-3) <i>L'excédent budgétaire et la manque de réalisation économique et sociale</i> ----- | 176 |
| 3-4) <i>Le rôle régulateur des excédents budgétaires du Tchad</i> ----- | 179 |
| DEUXIÈME PARTIE :----- | 184 |
| LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES ET L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE ENTRE LES DEUX GUERRES ----- | 184 |
| CHAPITRE VI : ----- | 185 |
| LA TENTATIVE D'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES PAR L'ADMINISTRATION COLONIALE : ----- | 185 |
| 1) LA CONFIGURATION D'EXPLOITATION COLONIALE DE LA REGION DU TCHAD ----- | 186 |
| 1-1) <i>Un régime économique ambigu</i> ----- | 186 |
| 1-2) <i>Les voies de communication, obstacle au développement du commerce français</i> ----- | 188 |
| 1-3) <i>Les maisons de commerce européennes face à la concurrence locale</i> ----- | 192 |
| 2-L'ÉVOLUTION DE L'ECONOMIE TRADITIONNELLE :----- | 194 |
| 2-1) <i>La conception économique de l'agriculture de subsistance</i> ----- | 194 |
| 2-2) <i>La gestion administrative de la production vivrière</i> ----- | 195 |
| 2-3) <i>L'absence d'investissement et le coût du ravitaillement en vivres</i> ----- | 198 |

| | |
|--|------------|
| 3) L'IMPORTANCE NUMERIQUE ET ECONOMIQUE DU BETAIL ----- | 202 |
| 3-1) <i>Les différentes races du bétail et leur mode de l'élevage</i> ----- | 202 |
| 3-2) <i>La tentative d'exploitation du bétail par l'administration coloniale</i> ----- | 205 |
| 3-3) <i>Les facteurs d'évolution du commerce traditionnel et l'atout économique des régions</i> -- | 207 |
| CHAPITRE VII : ----- | 212 |
| L'IMPORTANCE DE L'ÉCONOMIE PASTORALE DANS LE MOUVEMENT COMMERCIAL AU COURS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES : ----- | 212 |
| 1) LA VALEUR ECONOMIQUE DES RESSOURCES HUMAINES ET NATURELLES----- | 212 |
| 1-1) <i>Le poids économique, fonction de la densité</i> ----- | 212 |
| 1-2) <i>Nature et l'organisation de l'économie pastorale</i> ----- | 215 |
| 2) LE MOUVEMENT COMMERCIAL AU COURS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES ----- | 218 |
| 2-1) <i>Le rôle du bétail dans le mouvement commercial</i> ----- | 218 |
| 2-2) <i>Un commerce dépendant de l'économie des colonies anglaises</i> ----- | 220 |
| 2-3) <i>Le commerce du bétail ralenti par la taxation abusive et la grande crise</i> ----- | 222 |
| 3-1) <i>Faibles échanges commerciaux avec la Métropole et les restes de l'A.E.F</i> ----- | 224 |
| 3-2) <i>Tentative de réorientation de l'économie tchadienne</i> ----- | 227 |
| CHAPITRE VIII : ----- | 230 |
| L'ORIENTATION DE L'ÉCONOMIE VERS LA CULTURE D'EXPORTATION : ----- | 230 |
| 1) LES PROCESSUS DE L'INTRODUCTION DE LA CULTURE INDUSTRIELLE ----- | 230 |
| 1-1) <i>La culture du coton avant l'implication européenne</i> ----- | 230 |
| 1-2) <i>Les phases expérimentales du coton : des initiatives privées à l'implication du pouvoir colonial</i> ----- | 231 |
| 1-3) <i>Le choix de la culture du coton par le pouvoir colonial</i> ----- | 234 |
| 2) LE ROLE DE L'ADMINISTRATION COLONIALE DANS L'INTRODUCTION DE LA CULTURE DU COTON :----- | 236 |
| 2-1) <i>Tentative avortée de l'introduction du coton dans la région du Tchad</i> ----- | 236 |
| 2-2) <i>La tergiversation dans l'introduction de la culture du coton</i> ----- | 237 |
| 2-3) <i>L'introduction administrative du coton et le partage de la zone de production</i> ----- | 239 |
| 3) METHODE ET ORGANISATION DE LA CULTURE DU COTON ----- | 242 |
| 3-1) <i>La culture forcée du coton</i> ----- | 242 |
| 3-2) <i>L'impact du retard de l'enseignement colonial sur la vulgarisation de la culture du coton</i> ----- | 249 |
| 3-3) <i>L'implication de chefs traditionnels dans l'exploitation cotonnière</i> ----- | 252 |
| 3-4) <i>La justification coloniale face aux refus de la culture intensive du coton</i> ----- | 254 |
| CHAPITRE IX : ----- | 258 |
| LA PRODUCTION COTONNIÈRE AU COURS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES ET LES PROBLÉMATIQUES DE SON DÉVELOPPEMENT ----- | 258 |
| 1) L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS CULTURALES ----- | 258 |
| 1-1) <i>L'organisation de la production dans les zones cotonnières du Tchad</i> ----- | 258 |
| 1-2) <i>La réforme de structure et la lente évolution de la production cotonnière</i> ----- | 259 |
| 1-3) <i>L'évolution des surfaces cotonnières et ses conséquences sur la culture vivrière</i> ----- | 262 |
| 2) LA MANNE COTONNIÈRE FACE AUX EXIGENCES DES COLONIES----- | 266 |
| 2-1) <i>Le déroulement du marché et le prix du coton</i> ----- | 266 |
| 2-2) <i>Le débouché local et l'insuffisance de la manne cotonnière</i> ----- | 270 |
| CHAPITRE X : ----- | 274 |
| LE PROBLÈME DES VOIES DE COMMUNICATION ET DE L'ÉVACUATION DU COTON : ----- | 274 |

| | |
|---|------------|
| 1) LE RESEAU DE COMMUNICATION ET LA CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER EN A.E.F : ----- | 274 |
| 1-1) <i>L'état des voies de communication dans la confédération</i> ----- | 274 |
| 1-2) <i>La nécessité économique de la construction du chemin de fer Congo-Océan</i> ----- | 278 |
| 1-3) <i>Le recrutement de la main d'œuvre de Congo-océan</i> ----- | 281 |
| 2) L'ELARGISSEMENT DE LA CONSCRIPTION VERS LE HAUT-PAYS ET SES CONSEQUENCES : ----- | 284 |
| 2-1) <i>La main d'œuvre tchadienne dans le Congo-Océan</i> ----- | 284 |
| 2-2) <i>La corvée de Congo-Océan et la résistance des recrues</i> ----- | 288 |
| 2-3) <i>Les causes de la mortalité dans les chantiers</i> ----- | 293 |
| 3) L'INTERVENTION METROPOLITAINE DEVANT LE DRAME DU CONGO-OCEAN :----- | 295 |
| 3-1) <i>La controverse en Métropole sur les pertes humaines</i> ----- | 295 |
| 3-2) <i>L'amélioration des conditions du travail et l'apparition des recrues volontaires</i> ----- | 299 |
| 3-3) <i>Les problématiques des voies d'évacuation cotonnière du Tchad</i> ----- | 301 |
| TROISIÈME PARTIE : ----- | 306 |
| LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE LA COLONIE DU TCHAD DE LA | |
| SECONDE GUERRE MONDIALE À L'INDEPENDANCE : ----- | 306 |
| CHAPITRE XI : ----- | 307 |
| LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION COTONNIÈRE ET ANIMALE PENDANT LA | |
| SECONDE GUERRE MONDIALE ET LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE POLITIQUE | |
| COLONIALE D'EXPLOITATION ----- | 307 |
| 1) LE ROLE GEOSTRATEGIQUE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE DU TCHAD PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE : ----- | 307 |
| 1-2) <i>La participation en hommes</i> ----- | 309 |
| 1-3) <i>Les chantiers stratégiques et la transformation de Fort-Lamy</i> ----- | 310 |
| 1-4) <i>L'orientation de l'activité vers l'industrie de la guerre</i> ----- | 313 |
| 2) LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LA GUERRE : ----- | 315 |
| 2-1) <i>L'accroissement de la production cotonnière</i> ----- | 315 |
| 2-2) <i>La structuration du service de l'élevage et la commercialisation</i> ----- | 318 |
| 2-3) <i>Les revenus des produits d'exportation</i> ----- | 322 |
| 2-4) <i>L'alourdissement des charges</i> ----- | 324 |
| 3) LA REFONTE DU SYSTEME COLONIAL ET LA RESTRUCTURATION DE L'ECONOMIE : ----- | 329 |
| 3-1) <i>L'émergence des idées anticolonialistes</i> ----- | 329 |
| 3-2) <i>La conférence de Brazzaville et ses recommandations</i> ----- | 331 |
| 3-3) <i>La portée politique et économique de la conception de l'Union Française</i> ----- | 333 |
| CHAPITRE- XII : ----- | 339 |
| L'ESSOR DE LA CULTURE DU COTON DEVANT L'ÉVOLUTION DE STRUCTURES DE | |
| LA PRODUCTION : ----- | 339 |
| 1) L'IMPACT DE LA NOUVELLE ORIENTATION ECONOMIQUE SUR LES SECTEURS DE LA PRODUCTION : ----- | 339 |
| 1-2) <i>Les problématiques de la concrétisation de la planification économique</i> ----- | 339 |
| 1-2) <i>Le mécanisme et le moyen de financement</i> ----- | 341 |
| 1-3) <i>La restructuration et l'équipement du secteur de la production cotonnière</i> ----- | 345 |
| 2) LE DEVELOPPEMENT MOUVEMENTE DE LA PRODUCTION COTONNIERE : ----- | 348 |
| 2-1) <i>Augmentation irrégulière des tonnages</i> ----- | 348 |
| 2-2) <i>L'essor de la production cotonnière</i> ----- | 352 |
| 2-3) <i>Les répercussions de l'évolution politique sur production cotonnière</i> ----- | 357 |
| 3) L'ÉVOLUTION DE METHODE DE LA PRODUCTION COTONNIERE ET LA REGULATION DE SON PRIX : ----- | 361 |
| 3-1) <i>Les seigneurs du coton face au développement de l'encadrement technique</i> ----- | 361 |
| 3-2) <i>L'impact de l'encadrement technique sur la production</i> ----- | 363 |
| 3-3) <i>la régulation des prix d'achat du coton</i> ----- | 366 |

| | |
|--|-----|
| 3-4) <i>La politique de l'intéressement à la production face à la crise cotonnière</i> ----- | 371 |
| CHAPITRE XIII : ----- | 375 |
| L'ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS VIVRIÈRE ET ANIMALE ET LEUR ORIENTATION VERS UNE PRODUCTION D'EXPORTATION----- | 375 |
| 1) LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE :----- | 375 |
| 1-1) <i>Tentative de conciliation de la culture vivrière et cotonnière</i> ----- | 375 |
| 1-3) <i>L'organisation de la production arachidière</i> ----- | 382 |
| 2) L'INSTITUTION DES GROUPEMENTS PAYSANS :----- | 385 |
| 2-1) <i>Le concept de paysannat agricole</i> ----- | 385 |
| 2-2) <i>La limite d'activité d'organismes de financement de l'agriculture traditionnelle</i> ----- | 388 |
| 2-3) <i>La faiblesse d'investissement dans la production vivrière de base</i> ----- | 391 |
| 2-4) <i>La sous-alimentation et la culture d'exportation</i> ----- | 393 |
| 3) VERS UNE MODERNISATION DE LA PRODUCTION PASTORALE :----- | 396 |
| 3-1) <i>L'installation des infrastructures améliorant la production du cheptel</i> ----- | 396 |
| 3-2) <i>La nécessité économique d'hydraulique devant le défi du milieu pastoral</i> ----- | 400 |
| 3-3) <i>La dotation tardive du milieu pastoral en équipements hydrauliques</i> ----- | 401 |
| 3-4) <i>L'impact des réalisations hydro-pastorales sur la production de l'élevage</i> ----- | 404 |
| CHAPITRE XIV :----- | 409 |
| L'AMÉLIORATION DES VOIES DE COMMUNICATION ET SES CONSÉQUENCES SUR LE COÛT DE TRANSPORT DES MARCHANDISES : ----- | 409 |
| 1) L'AMÉLIORATION DES VOIES DE LA COMMUNICATION :----- | 409 |
| 1-3) <i>Les caractéristiques des voies d'évacuation et leur intérêt économique</i> ----- | 412 |
| 2) L'ÉVOLUTION DES MOYENS DU TRANSPORT ET SON RÔLE DANS L'APPARITION DES INDUSTRIES LÉGÈRES :----- | 417 |
| 2-1) <i>L'accroissement du parc automobile devant la monopolisation de transport</i> ----- | 417 |
| 2-2) <i>La réalisation des aéroports et sa portée économique</i> ----- | 422 |
| 2-3) <i>L'évolution du trafic aérien et son importance dans le mouvement commercial</i> ----- | 426 |
| 3) L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES INDUSTRIES :----- | 430 |
| 3-1) <i>Diversification et modernisation des usines d'égrenage</i> ----- | 430 |
| 3-2) <i>La faiblesse de l'industrialisation</i> ----- | 432 |
| 3-3) <i>Le retard de l'enseignement technique et le manque de la main d'œuvre qualifiée</i> ----- | 435 |
| CHAPITRE XV :----- | 441 |
| L'ÉVOLUTION DE STRUCTURES COMMERCIALES ET SOCIALES AU COURS DES ANNÉES CINQUANTE : ----- | 441 |
| 1) LA MUTATION STRUCTURELLE DE MOUVEMENT COMMERCIAL :----- | 441 |
| 1-2) <i>Apparition des sociétés de boucherie et leur rôle dans l'exportation de viande fraîche</i> -- | 445 |
| 1-3) <i>La commercialisation et l'exportation du bétail sur pied et ses dérivés</i> ----- | 451 |
| 2) L'ÉVOLUTION DU COMMERCE D'IMPORTATION :----- | 458 |
| 2-1) <i>Nature des produits de l'importation et arrivée en force des maisons de commerce européennes</i> ----- | 458 |
| 2-3) <i>Vers une transformation de structure commerciale</i> ----- | 463 |
| 3) TRANSFORMATION SOCIALE RESULTANT DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE ----- | 466 |
| 3-2) <i>L'apparition de villes tentaculaires</i> ----- | 469 |
| 3-3) <i>Le bouleversement des structures traditionnelles</i> ----- | 471 |
| CONCLUSION----- | 473 |
| ANNEXE I :----- | 512 |
| TABLE DES CARTES----- | 512 |

| | |
|--|------------|
| ANNEXE II : ----- | 513 |
| TABLE DES GRAPHIQUES----- | 513 |
| ANNEXE III : ----- | 515 |
| TABLE DES IMAGES----- | 515 |
| ANNEXE IV : ----- | 516 |
| LISTE DES TABLEAUX ----- | 516 |
| ANNEXE V : LISTE DE TABLEAUX DES GRAPHIQUES ----- | 518 |